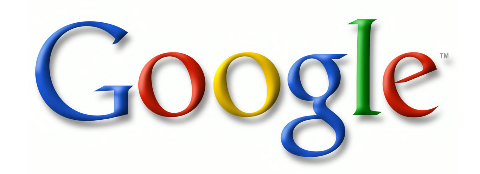
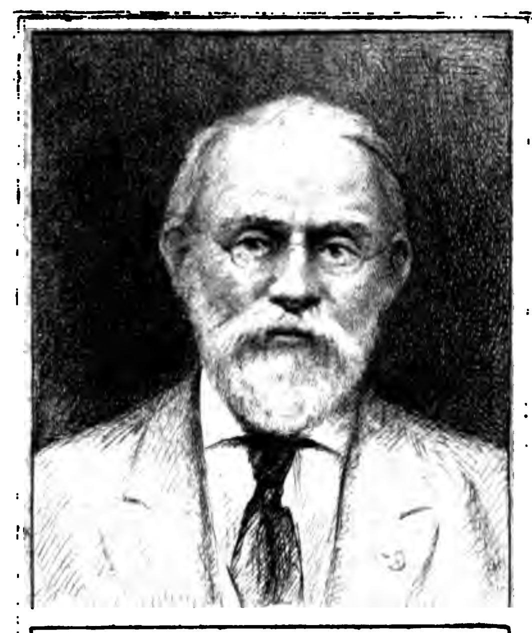
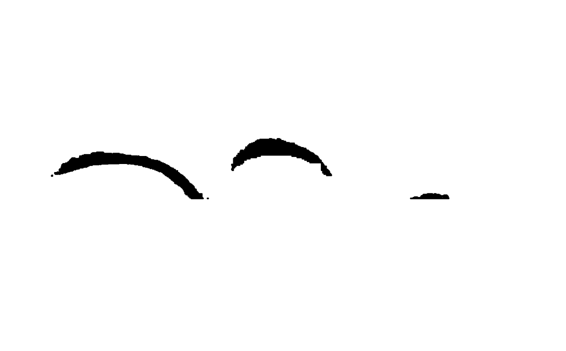








MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1885

CXXXVI° ANNÉE

5° SÉRIE. — TOME III



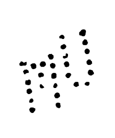
NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1886



LE
CHEVALIER DE BOUFFLERS

PAR M. DRUON

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Si l'usage n'exigeait pas que vos élus, au moment où vous les recevez en séance publique, vous adressent tout d'abord des paroles de remerciement, je me sentirais encore le besoin de vous exprimer ma gratitude toute particulière. Étranger, par la naissance, à cette province, où cependant, après les nombreuses étapes de ma vie universitaire, m'a ramené et fixé mon libre choix, j'ai eu cette bonne fortune, que je n'aurais osé, sans votre indulgence, espérer de sitôt, d'être accueilli dans votre Compagnie. Près de quarante ans consacrés à l'enseignement, tel a été mon principal titre à vos suffrages. En me les accordant, vous m'avez, en quelque sorte, conféré le droit de cité ; et de Lorrain que j'étais par le cœur, mais par le cœur seulement, vous m'avez fait vraiment Lorrain par votre adoption : je ne saurais donc assez vous remercier.

Dès que vous m'avez admis à l'honneur de m'asseoir parmi vous, Messieurs, j'ai voulu, c'était tout à la fois pour moi un plaisir et un devoir, m'instruire de l'histoire de votre Académie. J'ai vu que beaucoup de ses membres s'étaient fait remarquer dans les lettres, dans les sciences, ou dans les arts. Entre tant de mérites divers, loin de moi la pensée d'assigner des rangs ; mais au moins m'est-il permis de dire qu'un nom m'a surtout frappé : ce nom revient souvent dans les mémoires de la seconde moitié du dernier siècle ; naguère encore on a eu soin de le graver sur la façade du palais édifié pour vos Facultés. Non pas cependant que celui qui l'a porté soit un de ces auteurs dont il convienne de recommander la lecture aux élèves de nos écoles. Mais, quelle que soit la valeur de l'écrivain, le personnage, par les circonstances singulières de sa vie, par les divers rôles qu'il a joués, est à coup sûr des plus curieux. Vous me permettrez donc d'appeler sur lui, pendant quelques instants, votre attention. Abbé, militaire, littérateur, artiste, courtisan, voyageur, gouverneur de colonie, député, mais par-dessus tout homme d'esprit et de plaisir, à ces traits n'avez-vous pas déjà reconnu Stanislas de Boufflers ?

Né à Nancy, le 31 mai 1738[1], il était le second fils du

1. Presque tous les biographes font naître Boufflers en 1737, à Lunéville. C'est une erreur. Il faut, il est vrai, chercher son acte de baptême dans les registres de Lunéville, mais voici ce que porte cet acte : « Stanislas-Jean, fils légitime de haut et puissant seigneur messire « Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons pour le « service de Sa Majesté très-chrétienne, et de haute et puissante dame « Madame Marie-Catherine de Beauvau-Craon, son épouse, étant né à « Nancy le 31 mai 1738, fut baptisé le lendemain dans la paroisse de « Saint-Roch, les cérémonies ayant été différées par la permission de « Monseigneur l'Évêque, ont été suppléées le 21 juin de la même année

capitaine des gardes du roi de Pologne; et le roi, en lui servant de parrain, avait voulu lui donner son nom. La famille des Boufflers, en France et en Lorraine, s'était fait une double illustration [1]. Les hommes se distinguaient par leur courage : je ne citerai que le défenseur de Lille, cet héroïque maréchal, à qui Saint-Simon, qui ne prodigue pas son estime, décerne de si magnifiques éloges. Les femmes étaient renommées pour leur beauté, souvent aussi pour leur esprit ; parfois même, elles y joignaient, comme par surcroît, les vertus conjugales. La marquise de Boufflers [2], la mère de celui dont nous

« dans la chapelle du roi. Il a eu pour parrain et marraine Leurs Majestés « le roi et la reine. »

Toutefois, malgré ce texte formel, la question du lieu de naissance est-elle définitivement résolue ? Boufflers n'est pas né à Lunéville, cela est certain. Mais on a raconté que sa mère, venant à Nancy, aurait été prise, dans la voiture, des douleurs de l'enfantement, et elle n'aurait eu d'autre sage-femme qu'un magistrat qui voyageait avec elle. On comprend que ces circonstances n'auraient pu être relatées dans l'acte ; et l'enfant aurait été porté comme né dans la ville où la mère arrivait. Ce qui semble confirmer ce récit, c'est l'épitaphe que Boufflers fit de lui-même :

Ci-gît un chevalier qui sans cesse courut ;
Qui, sur les grands chemins, naquit, vécut, mourut,
Pour prouver ce qu'a dit le Sage,
Que notre vie est un voyage.

1. Les Boufflers étaient originaires de Picardie. Ils s'étaient partagés en plusieurs branches. Les Boufflers établis en Lorraine, où ils avaient contracté des alliances avec les plus hautes familles, étaient de la branche des Boufflers-Rémiencourt.

D'après Moréri, deux Boufflers, Jean et Colard, auraient été tués en 1477, à la bataille de Nancy. Il est curieux de voir que ces ancêtres du filleul de Stanislas avaient péri dans les rangs de l'armee bourguignonne, en se battant contre les Lorrains.

Les Boufflers écrivaient souvent leur nom *Bouflers*. Nous avons suivi l'orthographe la plus ordinaire.

2. La marquise de Boufflers, comme nous l'avons vu plus haut, était de la famille de Beauvau-Craon. Voltaire, qui dit nettement dans se

parlons, eut beaucoup d'esprit, beaucoup de beauté : c'était tout ce qu'il fallait pour être la favorite, je dirai presque la reine de cette brillante société que Stanislas aimait à réunir autour de lui, grands seigneurs, grandes dames, écrivains en réputation : Montesquieu, Voltaire, M[me] du Châtelet, Helvétius, La Condamine, étaient quelquefois les hôtes de cette cour, dont le prince de Beauvau, le président Hénault, le comte de Tressan, Saint-Lambert, M[me] de Grammont, M[me] de Lénoncourt, faisaient, avec M[me] de Boufflers, l'ornement habituel.

Lunéville était comme le Versailles de la Lorraine : dans les deux cours on aurait trouvé même élégance, même grâce, même tour heureux de conversation, même goût pour les choses de l'intelligence. Je voudrais que là se fût arrêtée la ressemblance. Mais, il faut l'avouer, pas plus à Lunéville qu'à Versailles on ne se piquait d'une vertu sévère. Le bon Stanislas lui-même (que l'Académie, dont il a été le fondateur, me pardonne cet indiscret sou-

---

mémoires qu'elle était la maîtresse du roi Stanislas, admirait son esprit, et lui adressait des compliments en vers, où il la mettait au-dessus des beautés les plus renommées. Elle faisait agréablement les vers. C'est d'elle ce quatrain :

De plaire un jour sans aimer j'eus l'envie ;
Je ne cherchais qu'un simple amusement ;
L'amusement devint un sentiment,
Ce sentiment le bonheur de ma vie.

M[me] de Boufflers professait des goûts épicuriens ; on l'appelait à la cour *Dame de Volupté,* et elle acceptait très bien ce nom, comme le prouve cette épitaphe qu'elle composa pour elle-même :

Ci-gît dans une paix profonde
Cette dame de Volupté
Qui, pour plus grande sûreté,
Fit son paradis dans ce monde.

venir), Stanislas n'aurait pas eu le droit de blâmer bien rigoureusement son royal gendre. Les médisances s'exerçaient fort sur la faveur dont jouissait la trop séduisante marquise de Boufflers.

Il semble tout simple que le fils d'une mère aussi spirituelle ait dû montrer de bonne heure qu'il serait digne de sa mère. Pourtant, au dire de Boufflers lui-même, enfant, il aurait été assez lourd : on ne l'appelait que *pataud*. Mais sommes-nous absolument tenus de le croire? Il y a tout profit, pour une jolie femme, à parler, même quand ce n'est pas tout à fait vrai, de sa laideur première : elle sait qu'elle fait ainsi mieux valoir les charmes présents de son visage. Cette coquetterie, qu'une femme a parfois pour sa figure, je soupçonnerais volontiers Boufflers de l'avoir eue pour son esprit. Mais à supposer qu'il n'ait dit que la vérité, nous pouvons du moins affirmer que, pour son esprit, l'âge ingrat ne fut pas de longue durée. Chez la princesse de Craon, sa grand'mère, il étonnait, par la vivacité de ses reparties et la précocité de son intelligence, le P. de Neuville, célèbre prédicateur. On eut soin de lui donner un précepteur qui n'eût rien de trop grave et de refrogné. Celui qui fut choisi, Porquet, était un de ces abbés, si communs sous l'ancien régime, se plaisant mieux dans un cercle qu'à l'église, mondain d'instruction comme de goûts. Tournant agréablement les vers, c'était, pour parler le langage du temps, un dévot au culte des muses, et cette dévotion nuisait quelque peu à celle qui aurait été plus convenable à son état. Ainsi on raconte que, plus tard, nommé aumônier de Stanislas, le jour de son entrée en fonctions, comme le roi, qui allait se mettre à table, l'invitait à

réciter le *Benedicite*, Porquet, qui n'avait pas songé à se rafraîchir la mémoire, resta court.

Sous la direction de ce précepteur facile et indulgent, Boufflers apprit autant de latin, d'histoire et de philosophie qu'on pouvait décemment en exiger d'un homme de sa condition. Il avait souvent assisté aux entretiens des savants que Stanislas appelait à sa cour, et il en avait assez retenu pour ne paraître étranger à aucune science. Même il s'était mis à la théologie : je ne dirai point que ce fût par goût, mais par obligation d'état. En sa qualité de cadet, on le destinait à l'Église ; il portait le petit collet ; il était déjà pourvu de bénéfices : avec les quarante mille livres de revenus qu'il en retirait, il pouvait faire assez honnête figure dans le monde. D'une des abbayes qu'il possédait, il avait pris le titre d'abbé de Longeville. Il fallait bien faire quelque chose pour sa profession. Mais le jeune abbé se dédommageait de ces études un peu austères, en cultivant la musique et la peinture, pour lesquelles il avait de fort heureuses dispositions. Il excellait aux exercices du corps, et montait parfaitement à cheval. Surtout il fréquentait assidûment les salons qu'il amusait et charmait par la gaîté de sa conversation toute pleine de propos plaisants et de pensées fines. Il versifiait avec facilité, et versifiait surtout en l'honneur des dames. En même temps qu'il gagnait ainsi leurs suffrages, il faisait agréer aux philosophes quelques-uns de ses essais. Il collaborait à l'*Encyclopédie* par un article sur la *Générosité*. Il n'avait encore que dix-sept ans ; décidément notre abbé était une sorte de prodige.

On le vit bien, Messieurs, lorsqu'à l'âge où l'on finit

à peine d'être écolier, il fut fait académicien. Votre Compagnie fit fléchir pour lui les règles qu'elle opposait au commun des candidats[1] ; elle trouva qu'il était mûr pour elle ; et il fut élu, cinq ans avant l'époque où il aurait eu le droit de solliciter son élection. Sans doute nous savons tous

> qu'aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années.

Mais enfin, je me demande si, parmi les titres de Boufflers, on ne lui compta pas un peu sa naissance. Serait-il téméraire de supposer que les Académies, elles aussi, ont pu parfois être accessibles à certaines faiblesses ? Je ne parle, bien entendu, que des Académies du temps passé.

Aucun honneur ne devait manquer à l'abbé de Boufflers. Stanislas voulut assister à sa réception, qui eut lieu le 20 octobre 1758. Dans la même séance, l'Académie recevait un autre membre, l'abbé Porquet, comme pour montrer qu'elle récompensait le maître d'avoir formé un pareil disciple.

Boufflers avait pris pour sujet de discours : *De l'Éloquence*. C'était surtout une amplification de rhétorique. Le sujet dépassait sans doute l'âge de l'orateur. D'ailleurs, disons-le, ce n'était pas dans le genre grave

1. Nous voyons, dans les procès-verbaux de l'Académie de Stanislas, qu'à l'époque même où Boufflers fut élu, un M. de Campigneulles, qui avait écrit quelques jolies choses, demanda à entrer dans l'Académie. M. de Solignac, secrétaire perpétuel, tout en lui faisant des compliments, lui répondit par un refus, attendu que l'Académie exigeait des candidats qu'ils eussent au moins vingt-cinq ans. L'exception qui fut faite en faveur de Boufflers s'explique, cela se voit, d'après les mêmes procès-verbaux, par le désir qu'avait nettement exprimé le roi.

que Boufflers était appelé à obtenir ses plus brillants succès.

Le président de l'Académie, dans sa réponse, fit un magnifique éloge du récipiendaire : « Votre esprit, lui « dit-il, a déjà pris plus d'un essor vers le temple de « l'immortalité. » Vous reconnaissez là le style du temps. Mais ce n'était pas seulement la gloire littéraire qu'il lui promettait ; il présageait au jeune abbé de hautes destinées religieuses : « Vous vous êtes livré jusqu'à ce mo-« ment à l'étude des livres sacrés et de la théologie, parce « que vous êtes né pour éclairer de vastes diocèses, et pour « être mis ensuite entre les premières colonnes de l'Église : « honneurs qui sont la récompense due aux grands talents, « lorsqu'ils sont soutenus d'un grand nom. » L'excellent prophète ! Quand on songe à ce qu'a été Boufflers, l'auteur de tant d'œuvres légères, trop légères, on ne peut s'empêcher de sourire de la confiance un peu naïve de ce bon directeur, qui signale déjà en lui un futur cardinal.

La prédiction s'explique pourtant, Messieurs. Dans ce temps-là, les hautes dignités ecclésiastiques semblaient dévolues, par droit de naissance, aux fils des grandes familles ; la noblesse de leur race, c'était assez souvent leur principal titre, parfois même leur titre unique. Avec son illustre origine, filleul et favori du roi Stanislas, l'abbé de Boufflers, quelles que fussent d'ailleurs ses dispositions, était donc tout désigné pour l'épiscopat. De nos jours, Messieurs, et je le dis à l'honneur de notre époque, de nos jours, quand nous nous inclinons devant un évêque, nous saluons en lui des mérites tout autres et d'éminentes vertus chrétiennes.

Pour préparer Boufflers aux fonctions qui l'attendaient, on l'envoya à Saint-Sulpice. Mais les portes de Saint-Sulpice ne s'étaient pas si exactement fermées sur lui, qu'il n'en pût souvent sortir. Il allait dans le monde, il faisait visite à Mme de Pompadour, et la divertissait par des propos qui ne sentaient en rien le séminaire. Je vous laisse à penser si, rentré dans sa chambre, il était un lecteur bien fervent de saint Augustin et de saint Thomas. Quelques couplets plus que libres, échappés à sa muse trop folâtre, auraient suffi pour témoigner que la vocation religieuse ne lui venait pas. Mais il donna bientôt, de ses sentiments très peu ecclésiastiques, une démonstration fort éclatante. Il composa et fit courir dans le monde un conte d'une moralité singulière, *Aline, reine de Golconde.*

Aline, vous le savez, Messieurs, c'est l'histoire d'une petite laitière, d'humeur facile, qui, d'aventure en aventure et de chute en chute, monte au trône de Golconde. Les Alines ne sont pas rares dans ce monde ; mais qu'elles deviennent reines, cela ne se voit que dans les romans. Ce n'est pas sur un trône qu'elles vont tomber, mais beaucoup plus bas, extrêmement bas. Elles descendent, elles ne s'élèvent pas. En cela, la réalité est plus morale que le roman.

Aline devait plaire aux gens du XVIIIe siècle. Ce récit assez leste, qui commence par une pastorale et qui finit par des maximes philosophiques, était bien dans le goût de l'époque. Il était d'ailleurs écrit d'un style aisé, alerte, élégant. Peut-être aussi le contraste, que présentait la nature du sujet avec la profession de l'auteur, aida-t-il au succès, qui fut complet. Rien n'y manqua. Plus tard

même, *Aline* fut portée sur la scène et mise en opéra : les vers furent composés par Sedaine, et la musique par Monsigny[1].

Combien l'époque était frivole, vous allez en juger, Messieurs. Golconde était devenue tout à coup célèbre, grâce à Boufflers, et à Boufflers seulement. Et cependant ce nom, avant même que la fantaisie d'un romancier s'en emparât, était de ceux dont nous aurions dû garder le souvenir avec un patriotique orgueil. Naguère une poignée de Français, conduits par le plus intrépide des lieutenants de Dupleix, renouvelant en Asie les merveilleux exploits de Fernand Cortez au Mexique, s'était avancée dans l'Hindoustan. Ils avaient pris, en passant, Golconde, pour aller, plus loin encore, soumettre à notre influence de vastes régions. Mais la France de Louis XV était peu soucieuse de quelques-unes de ses gloires ; et, pour elle, Golconde fut, non pas la cité conquise par nos héroïques soldats, mais la capitale où avait régné la fabuleuse Aline.

Si, comme je l'ai dit, le succès obtenu par Boufflers fut grand, il faut ajouter que le scandale ne le fut guère moins. Malgré le relâchement général des idées et des mœurs, l'œuvre, même aux yeux des plus indulgents, parut par trop messéante pour un séminariste. Boufflers dut renoncer à entrer dans l'état ecclésiastique. Peut-

1. *Aline* parut en 1761. Grimm met ce conte bien au-dessus des *Contes moraux* de Marmontel. La première représentation de l'opéra eut lieu le 15 avril 1766 ; le duc de Choiseul, premier ministre, en avait surveillé lui-même les répétitions, au nombre de six. Un autre opéra-comique fut composé plus tard, sur le même sujet : *Aline, reine de Golconde*, musique de Berton, paroles de Vial et Favières, fut jouée avec beaucoup de succès en 1803, et a eu depuis de fréquentes reprises.

être même n'avait-il fait cet esclandre que pour se faire renvoyer de Saint-Sulpice ; car il faut lui rendre au moins cette justice, qu'il ne voulait pas se donner l'apparence hypocrite des vertus qu'il n'avait point.

Il venait de mettre à néant les vues que l'on avait sur lui. Son royal parrain fut d'abord courroucé, ainsi que la famille. Mais on ne tarda pas trop à lui pardonner. Pour qu'il eût encore un lien avec l'Église et pût garder ses bénéfices, on le fit admettre dans l'ordre de Malte. D'abbé, le voilà donc chevalier. En même temps que la croix, il prenait l'épée. Comme beaucoup de jeunes membres de l'ordre, il aurait pu faire ses caravanes dans la Méditerranée. Mais cette existence, à bord d'un bâtiment, durant de longues croisières, ne lui souriait point. Il aimait mieux la vie plus libre et plus variée d'officier de cavalerie. On lui donna ce qu'il désirait, une compagnie. Dans sa profession moitié religieuse, moitié militaire, il avait le droit d'assister à l'office avec un surplis passé sur son uniforme, donnant ainsi le singulier spectacle d'un prieur capitaine de hussards.

Ce dernier métier était selon ses goûts. Il fit en cette qualité, sous les ordres de Soubise, la campagne de Hesse (1762).

Bientôt on se répéta dans l'armée ses plaisanteries et ses bons mots. Ainsi, il avait donné à ses chevaux les noms des principaux généraux ennemis, pour avoir le plaisir de dire à ceux qui venaient le voir : « Ce matin « j'ai fait étriller le prince Ferdinand et le prince héré- « ditaire ; vous voyez que j'en sais plus long que nos « maréchaux. »

Il se conduisit du reste avec courage dans cette cam-

pagne ; et si la guerre avait continué, il se serait sans doute, comme ceux de sa race, distingué dans la carrière des armes. Mais vint la paix, une longue paix, qui lui laissait beaucoup de loisirs[1]. A partir de ce moment, Messieurs, je ne puis ni ne veux vous raconter minutieusement la vie de Boufflers. D'ailleurs, les vingt années qui suivent se ressemblent beaucoup. La résidence dans la garnison n'était pas alors, pour un officier, de stricte obligation. Après quelques mois passés, chaque année, au régiment, Boufflers reprenait sa liberté. Toujours en mouvement, il paraissait tour à tour à Paris, à Versailles, à Nancy, à Lunéville, sans se fixer jamais nulle part. Il allait même faire visite aux cours de Vienne et de Copenhague. D'humeur vagabonde, et passionné pour les chevaux, il courait par les grands chemins à bride abattue. Il était si bien connu pour être le plus errant des chevaliers, que M. de Tressan, le rencontrant un jour sur une route, lui dit : « Chevalier, je suis ravi de vous trouver chez vous[2]. »

---

1. La campagne de Hesse est la seule que fit Boufflers. En 1771, l'idée lui vint d'aller guerroyer comme volontaire dans les troupes des confédérés de Pologne. Il partit, mais il n'alla pas plus loin que Vienne, où le retinrent les succès qu'il obtint dans les salons. Il assista, mais ce ne pouvait guère être qu'en simple spectateur, au combat naval d'Ouessant, en 1778. C'était sans doute en sa qualité de colonel du régiment de Chartres qu'il accompagnait alors le duc de Chartres (plus tard Philippe-Égalité).

D'abord capitaine au régiment d'Esterhazy (hussards), Boufflers en devint, en 1772, colonel en second. Puis il fut nommé colonel du régiment de Chartres (infanterie) ; brigadier en 1780, et maréchal de camp en 1784.

2. Nous avons déjà rapporté l'épitaphe où Boufflers parle de ses courses nombreuses. Ailleurs, dans une épître à Voltaire, il dit :

> Je regrette vingt bons chevaux,
> Qu'en courant par monts et par vaux
> J'ai crevés . . . .

D'autres fois, pour varier ses plaisirs, il entreprend des voyages à pied. Nous avons de lui plusieurs jolies lettres écrites de Suisse[1]. Il lui avait pris fantaisie de parcourir ce pays, mais sous un nom d'emprunt, et en se donnant pour un peintre, en quête d'ouvrage. Il emporte donc ses crayons, ses pinceaux ; il fait des portraits, que l'on trouve admirables, d'autant plus admirables qu'il ne demande pas cher ; car, après avoir peint la femme pour douze francs, il peint le mari par-dessus le marché. On prétend que ce voyage, fait gaiement, faillit se terminer par la prison. A Genève, au moment de rentrer en France, quand l'artiste voulut reprendre son véritable nom, on crut à une imposture. Un petit peintre, qui osait usurper le nom de Boufflers ! Les magistrats s'en émurent ; il eut quelque peine à se faire reconnaître pour ce qu'il était en effet. Il ne manqua pas de récréer, par le plaisant récit de ses aventures, Voltaire, chez lequel il passa quelques jours à Ferney. C'était alors le pèlerinage obligé de tous les beaux esprits. Il fit du patriarche, comme on disait, un portrait qui fut jugé fort ressemblant, et que plus tard il grava lui-même à l'eau-forte. Vous voyez qu'il avait toute sorte de talents. Voltaire lui fit un charmant accueil, et depuis parla toujours, avec une sorte d'enthousiasme, de l'aimable chevalier[2].

L'épître de Bonnard à Boufflers commence ainsi :

Tes voyages et tes bons mots,
Tes jolis vers et tes chevaux
Sont cités par toute la France.

1. Grimm dit des *Lettres de Suisse* : « Une des plus agréables choses « qu'on ait jamais écrites dans notre langue. » L'éloge est un peu exagéré.

2. On peut lire les lettres de Voltaire au maréchal de Richelieu (21

Chez Boufflers, Messieurs, l'écrivain et l'homme se ressemblent beaucoup. Dans ses œuvres comme dans sa vie, même imprévu, même caprice ; cela sent l'espiègle. Aurait-il été capable de produire un livre fortement pensé, longuement médité ? Je ne le crois pas. Quelques articles assez courts, où il a voulu être grave, ne font pas trop regretter qu'il n'ait pas appliqué son esprit aux matières sérieuses.

Le temps me manquerait à moi, et à vous sans doute la patience, Messieurs, si je voulais parler en détail des divers écrits de Boufflers. Je me contenterai donc de signaler rapidement les principaux, sans m'astreindre à l'ordre des dates. Je ne veux pas chercher ce qu'il a pu mettre de talent dans quelques contes en vers, où il s'est fait l'émule d'écrivains qui ont trop peu de retenue. Je suis plus à l'aise pour louer des fables, d'un tour heureux. Il en est même une, *les Deux Pinsons,* que je qualifierais de petit chef-d'œuvre, si je ne songeais aux fables de La Fontaine.

Je me contente d'indiquer, en passant, des traductions, en vers, de quelques morceaux d'auteurs anciens. Ces traductions ne sont pas sans mérite. Mais ce qui a fait

---

janvier 1765) et à Mme de Boufflers (21 janvier 1767) : on verra combien le chevalier lui avait plu. Il lui adressa l'épître charmante qui commence par ces vers :

> Croyez qu'un vieillard cacochyme,
> Chargé de soixante et dix ans . . .

A l'envoi que lui fait Boufflers de sa pièce fort libre, *le Cœur,* il répond par une pièce non moins libre, sur le même sujet. Dans une lettre adressée au chevalier, il lui dit : « La Suisse est émerveillée de vous : « Ferney pleure votre absence ; le bonhomme (c'est lui-même) vous re- « grette, vous aime, vous respecte infiniment. » Respecter infiniment est joli.

surtout la réputation de Boufflers, ce sont ces petites pièces qui semblaient lui échapper, car elles étaient inspirées surtout par les circonstances du moment ; d'autant plus goûtées, qu'on n'y sentait aucune prétention littéraire, et que l'auteur semblait n'avoir voulu que s'amuser, en amusant lès autres. Ce que nous appelons poésie légère, c'est bien, c'était surtout un produit français. Nulle part cette poésie n'a fleuri comme chez nous. Quelques vers faits sans effort, et recouvrant une pensée ingénieuse, une piquante malice, un sentiment délicat, ont pu souvent, mieux que de gros volumes, faire arriver jusqu'à nous le nom de leur heureux auteur. Ils ont été nombreux, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ceux à qui le don d'une imagination facile et enjouée procurait une sorte de gloire. Mais parmi ces élus de l'esprit, Boufflers a été l'un des premiers. Gracieux madrigaux, fines épigrammes, pas trop méchantes, car il aimait mieux caresser que mordre, jolies chansons, épîtres familières, parfois même folles boutades et bouts-rimés fort bien réussis, toutes ses compositions badines étaient aussitôt recueillies, colportées, applaudies. A une époque où l'on devenait célèbre avec un quatrain, un couplet de Boufflers était un événement ; on pourrait presque dire qu'il n'était point d'écrivain qui fût plus que lui le favori du public. Dans les *Mémoires* de Bachaumont, dans la *Correspondance* de Grimm, qui nous tiennent au courant de toutes les nouvelles littéraires, jour à jour, le nom de Boufflers est un de ceux qui reviennent le plus fréquemment, et ses moindres productions y sont enregistrées avec soin.

Une part des succès obtenus par le poète revenait au brillant causeur. Nous savons, en effet, que dans le monde

il déployait tous les agréments de l'esprit : il excellait à tourner un compliment avec grâce, à aiguiser un trait doucement malin, à égayer l'entretien par des saillies originales, à saisir des rapprochements inattendus, à laisser entrevoir des pensées discrètement voilées. Il semble bien que, dans cet art dela conversation, s'il a eu des égaux, il n'a pas eu de supérieurs, pas même, ce qui est tout dire, pas même Voltaire. Il enchantait tous ceux qui l'entendaient. Aussi, comme on s'accorde à le louer! Bonnard célèbre les mérites de Boufflers dans des vers dignes de Boufflers lui-même ; Grimm ne parle du chevalier que dans les termes les plus flatteurs ; Mme du Deffant, qui trouve de l'esprit à si peu de gens, lui en reconnaît beaucoup, et du meilleur ; La Harpe, le critique si rigoureux, se laisse séduire par sa gentillesse ; le prince de Ligne est un de ses fervents admirateurs ; Voltaire enfin, nous l'avons vu, subit le charme commun, et à l'hôte délicieux que regrette toujours Ferney, il adresse une fort jolie épître.

Boufflers a été vraiment l'enfant gâté de son siècle. Pourtant, dans ce concert d'éloges, je distingue une note un peu discordante. Rousseau, qui l'a beaucoup connu, dit : « Il était aussi brillant qu'il soit possible de l'être. » Et il ajoute : « Avec autant d'esprit, il eût pu réussir à tout ; « mais l'impossibilité de s'appliquer et le goût de la dis- « sipation ne lui ont permis d'acquérir que des demi- « talents en tout genre. En revanche, il en a beaucoup, « et c'est tout ce qu'il faut dans le grand monde où il « veut briller. Il fait très bien de petits vers, écrit très « bien de petites lettres, va jouaillant un peu du cistre, et « barbouillant un peu de peinture au pastel. »

Rousseau est un misanthrope, je le sais ; de son propre aveu d'ailleurs, il avait vu, dans la société de Mme de Luxembourg, son mérite effacé par celui de Boufflers ; et ce souvenir ne le disposait pas à l'indulgence. Mais enfin ce jugement, sévère, si on le rapproche des autres jugements contemporains, est pour nous plus près de la vérité. Combien est-il de ces jolis riens qui doivent surtout leur prix aux circonstances fugitives qui les ont fait naître, et auxquelles ils ne peuvent guère survivre ! Le malheur de ces grâces fragiles, c'est qu'elles passent vite. Cette poésie est comme une liqueur pétillante, dont la mousse flatte agréablement le palais ; mais, si vous voulez goûter cette mousse, hâtez-vous, car elle tombe tout de suite. Le trop d'esprit, d'ailleurs, a quelquefois ses dangers. Des pointes, des jeux de mots (Boufflers ne savait pas toujours se les refuser) peuvent amuser sur le moment, mais ne plaisent qu'à ce seul moment, Enfin, et c'est le tort le plus grave, sa légèreté devient trop souvent de la licence ; la liberté de ses propos va quelquefois (tranchons le mot) jusqu'à l'obscénité. Le sel peut corriger certains aliments : si Boufflers a cru que l'esprit, quand il assaisonne certaines œuvres, suffit pour les faire passer, il s'est grandement trompé. Je ne veux pas lui imputer toutes les pièces que l'on a fait courir sous son nom. On a pu lui en attribuer plusieurs qu'il n'avait pas commises. Mais on ne prête qu'aux riches, dit-on ; et il avait le tort incontestable d'être trop riche[1].

1. Il y a plusieurs éditions de Boufflers, avec le titre *Œuvres complètes ;* mais, en réalité, elles ne le sont pas ; on a fait un choix : il y a des écrits que l'on ne voulait pas avouer. Mais on trouverait dans les recueils du temps diverses poésies dont les unes sont certainement de lui ; d'autres peut-être lui ont été faussement attribuées.

Un écrivain ancien, avec lequel il a plusieurs points de ressemblance, disait : Si ma vie est chaste, il importe peu que mes vers ne le soient pas. L'excuse, assurément, n'est pas bonne ; mais telle qu'elle est, Boufflers n'aurait pas pu se la donner. En fait de galanteries, le siècle n'était pas sévère ; Boufflers ne fut pas plus sévère que son siècle ; peut-être même le fut-il un peu moins. On le fit le héros de diverses aventures assez vives. Mais ici encore, j'aime à croire que la chronique ne s'est pas toujours tenue dans les limites exactes de la vérité.

Avec cette simple indication, j'en aurais dit assez sur la vie intime de Boufflers, si je n'avais à parler d'un attachement qui tint une grande place dans son existence. Ici, d'ailleurs, je retrouve encore l'écrivain ; car naguère on a grossi ses œuvres de sa correspondance avec la comtesse de Sabran. Qu'était-ce donc que M[me] de Sabran ? Veuve d'un capitaine de vaisseau et mère de deux enfants, la comtesse, dont on a dit qu'avec ses cheveux blonds et ses yeux noirs elle était belle à ravir, avait vingt-sept ans, quand elle connut Boufflers ; il en avait trente-neuf. Elle aimait la musique ; elle se plaisait à dessiner, à faire des vers : elle prit, pour confident et pour juge de ses essais, le chevalier dont les talents étaient si vantés ; elle lui demanda des conseils. Ainsi se forma leur amitié ; leur amitié devint un autre sentiment, et il s'établit entre eux une de ces liaisons, à peine dissimulées, pour lesquelles la société d'alors se montrait singulièrement indulgente.

Oublions pour un instant tout ce qu'il y avait d'irrégulier dans leurs relations. Cette correspondance nous révèle en Boufflers des qualités que nous ne connaissions

point. Nous pouvions nous demander si chez lui l'esprit n'avait pas étouffé le cœur : nous savons maintenant qu'il était capable d'une vive et durable affection. Il nous a laissé dans ses lettres des témoignages d'une vraie sensibilité.

Le chevalier et la comtesse étaient libres tous les deux : qui les empêchait donc de légitimer leur mutuel attachement ? C'est que Boufflers, pour se marier, aurait dû renoncer à ses bénéfices. Le sacrifice était jugé sans doute trop considérable, car il ne fut ni demandé ni offert.

La vie de plaisir que menait Boufflers n'avait pas nui à sa fortune. Chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, il n'avait eu jusque-là que des succès, lorsqu'il lui arriva, en 1785, une mésaventure, fort inattendue, puisqu'elle avait pour cause une pièce de vers déjà ancienne. Voici à quelle occasion cette pièce avait été composée. La princesse Christine de Saxe, tante maternelle du dauphin, depuis Louis XVI, venait d'être élevée à la dignité d'abbesse de Remiremont. Boufflers fut chargé d'aller la complimenter au nom du roi Louis XV. Il avait alors, notez ce détail, une fluxion à la joue. La princesse, à ce qu'il paraît, était assez hautaine. Elle se montra pleine de morgue avec Monsieur l'ambassadeur. Boufflers, accueilli partout ailleurs avec faveur, fut piqué de cette réception peu gracieuse. Il fit une chanson. Bien qu'il n'y eût aucun nom, il était facile de reconnaître les personnages. Je ne citerai que deux couplets, l'un sur l'arrivée, l'autre sur le départ :

Avec une joue enflée
Je débarque tout honteux ;

La princesse boursouflée
Au lieu d'une en avait deux;
Et son altesse sauvage
Sans doute a trouvé mauvais
Que j'eusse, sur mon visage,
La moitié de ses attraits.

Puis, quand il a débité son petit compliment :

La princesse à son pupitre
Compose un remerciement;
Elle me donne une épître
Que j'emporte lestement;
Et je m'en vais dans la rue,
Fort satisfait d'ajouter
A l'honneur de l'avoir vue
Le plaisir de la quitter.

Il y avait douze à treize ans que la pièce avait paru dans divers recueils, sans provoquer autre chose que le rire. Elle était oubliée quand le *Journal de Paris* s'avisa de la reproduire. Le comte de Lusace, frère de la princesse, prit feu. Il se plaignit vivement de l'insulte faite à sa sœur. Le *Journal de Paris* fut supprimé. De là, grand tapage dans le public, privé de sa lecture habituelle. Un peu plus tard, il est vrai, le journal fut autorisé à reparaître.

A quelques mois de là, l'auteur des couplets fut chargé de fonctions qui l'envoyaient hors d'Europe. Était-ce un exil déguisé? Beaucoup le crurent. Mais il semble, d'après la correspondance de Boufflers, que c'est lui-même qui aurait sollicité ce poste lointain. Qu'il prît de l'âge, jusque-là personne ne paraissait s'en douter, et lui moins encore que personne. « J'attends pour être

« grave que je sois mort », disait-il. Il n'attendit pas si longtemps; mais il était tout près de son demi-siècle, quand il se décida enfin à n'être plus jeune. L'heure était venue de s'attacher aux idées et aux choses sérieuses, de songer à l'avenir. Il se dit que si la mission qu'il acceptait était pénible, elle devait du moins lui ouvrir le chemin aux grands emplois et à la richesse. Il pourrait ainsi, et ce sentiment l'honore, abandonnant ses revenus ecclésiastiques, épouser celle qu'il aimait depuis dix années.

Le voilà donc, grâce au maréchal de Castries, ministre, nommé gouverneur du Sénégal. Il arrive à Saint-Louis. Je ne crois pas, Messieurs, que, pour personne, l'Afrique équatoriale soit précisément un lieu de délices; mais il semble que si quelqu'un devait y souffrir, c'était surtout le brillant chevalier, transporté de la cour de Versailles au milieu de tribus sauvages. Boufflers cependant s'accommoda fort bien de sa nouvelle résidence [1]. La chaleur, les maladies, les privations, il supporte tout avec patience; sa bonne humeur ne lui fait jamais défaut. Prenant à cœur ses fonctions, il déploie, dans son gouvernement, des qualités administratives qu'on ne lui soupçonnait point. Il introduit des améliorations dans la colonie. Il a des entrevues, dont il nous a laissé l'amusant récit, et conclut des traités avec les majestés nègres. Il s'avance à plus de soixante-dix lieues dans les terres, en remontant le Sénégal, « entre deux rives désolées, « écrit-il, escorté de loin par les lions, les tigres, les

1. Boufflers fit deux voyages au Sénégal. Il y arriva la première fois, le 14 janvier 1786, et y resta six mois. Revenu en France pour quelque temps, il retourna dans la colonie : ce second séjour dura du 15 janvier au 11 juin 1787.

« hyènes, les léopards, et de près par les crocodiles « et les hippopotames, dont le fleuve fourmille ». Il songe à organiser un voyage pour pénétrer plus loin encore dans l'intérieur de l'Afrique, et il en donne le plan détaillé dans une lettre qu'il adresse au contrôleur général des finances. Si l'on avait mis à sa disposition la somme assez modeste qu'il demandait pour cette expédition, sans doute il serait aujourd'hui compté parmi les précurseurs de ces intrépides explorateurs qu'admire notre époque. Mais ce que je tiens surtout à signaler, c'est que Boufflers, par son aversion pour l'esclavage, est en avant des idées de son temps. Tous ses prédécesseurs s'enrichissaient par la traite : non seulement il renonce pour lui-même à ce commerce lucratif, mais il l'interdit à tous ceux qui sont sous ses ordres ; et s'il lui arrive d'acheter quelques esclaves, c'est par commisération, et pour les rendre libres aussitôt. Ne croyez-vous pas, Messieurs, que des traits de cette nature font excuser certains écarts de plume? Boufflers fit aimer le nom français dans le Sénégal ; et, quand il partit, il laissa de vifs regrets.

Rentré en France, la première récompense qu'il obtint ne fut pas celle qu'il était allé chercher aux colonies ; mais elle était fort flatteuse pour son amour-propre, et comblait une de ses ambitions. Élu à l'Académie française, il y fut reçu dans la séance du 9 décembre 1788, par Saint-Lambert, Lorrain comme lui, et comme lui aussi membre de l'Académie de Stanislas. Ce jour-là, Messieurs, votre Compagnie eut le droit d'être fière. Du reste, n'a-t-elle pas eu souvent l'honneur d'envoyer quelqu'un des siens dans ces corps lettrés ou savants,

maintenant réunis au Palais Mazarin? C'est pour elle une tradition qui ne s'est pas encore perdue. Aujourd'hui même, l'un des vôtres, que les lettres, un peu jalouses de leur nature, regrettent de ne pas posséder sans partage, ne siège-t-il pas parmi les quarante immortels?

Il n'est pas ordinaire de revenir des pays barbares pour entrer à l'Académie. Cette circonstance, toute particulière à Boufflers, lui fournit le sujet de son exorde. Il avait vu, disait-il, jusqu'où l'esprit humain peut tomber; il allait voir jusqu'où l'esprit humain peut s'élever. Son discours, paraît-il, charma l'auditoire. Quelques mois plus tard, il obtenait encore le même succès. Élu directeur de l'Académie, il avait à recevoir, en cette qualité, l'abbé Barthélemy. Surtout, quand après avoir montré la Grèce, ruinée, dépeuplée par le temps, il la représentait relevée, ressuscitée, avec ses monuments et ses grands hommes, par le génie de l'auteur d'*Anacharsis*, il fut couvert d'applaudissements[1].

Ces fêtes de l'intelligence allaient devenir bien rares;

---

1. La réception de l'abbé Barthélemy eut lieu le 16 août 1789. Le 16 novembre de la même année, Boufflers, en qualité de directeur, alla présenter les hommages de l'Académie au roi, à la reine et au dauphin. On peut lire, dans la *Correspondance* de Grimm, les discours qu'il prononça à cette occasion, et qui n'ont pas été recueillis dans ses œuvres. Après la réorganisation de l'Institut, il fit, en séance publique, le 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805), l'éloge du maréchal de Beauvau, son oncle, ancien membre de l'Académie française; et le 13 août 1806, l'éloge historique de l'abbé Barthélemy.

Ajoutons, pour donner la liste complète de ses discours académiques, qu'à l'Académie de Stanislas, il lut, après avoir prononcé son discours de réception, un morceau *sur la sagesse*. Reçu membre de l'Académie de Dijon en 1766, il fit, en séance publique, le 29 décembre, son remerciement. Enfin, à l'Académie de Berlin, où il était entré pendant l'émigration, il lut, le 25 janvier 1797, un long discours *sur la vertu*.

la politique devait, pendant de longs mois, faire oublier la littérature. Les événements se précipitaient. Dans son discours de réception, prononcé à la veille des États généraux, Boufflers, partageant l'enthousiasme presque universel, saluait l'aurore des jours qui se préparaient. Il voyait la monarchie régénérée, et, comme le Phénix, immortelle, reprenant un nouvel être, une nouvelle existence.

Élu député de la noblesse par le bailliage de Nancy, Boufflers prit part aux travaux de l'Assemblée, dont il avait célébré d'avance les magnifiques bienfaits. Mais il n'était pas né pour les grandes luttes de la tribune. Son rôle, à la Constituante, fut effacé. Il attacha surtout son nom à quelques lois utiles. C'est ainsi qu'il fit rendre le décret qui assurait aux inventeurs le droit de propriété. Mais dans les occasions, assez rares, où il prit la parole sur des choses politiques, il s'exprima toujours avec modération, parfois même avec courage.

A l'expiration de son mandat, rentré dans la vie privée, il ne songea plus à attirer sur lui l'attention publique. Il condamna sa muse légère au silence. Le temps n'était plus, d'ailleurs, où, dans les salons, les couplets à Iris passaient de bouche en bouche. La terrible époque se passionnait pour d'autres vers, pour d'autres chants, sur les places et dans les rues la *Carmagnole,* et la *Marseillaise* aux frontières.

Monarchiste constitutionnel, Boufflers, plus longtemps que beaucoup de ses anciens collègues, avait espéré voir s'établir l'accord de la royauté et de la liberté. Le 10 août vint lui ôter ses dernières illusions. Alors il quitta la France, qui ne lui offrait plus de sûreté.

Il alla en Prusse, chez le prince Henri, qui l'avait connu à Versailles, et lui avait toujours témoigné beaucoup d'amitié. Il arrivait précédé d'une grande réputation. La société berlinoise avait la meilleure envie de se montrer digne d'un hôte aussi distingué et de lui faire fête. Mais, hélas ! l'esprit de Boufflers était d'une nature trop fine, trop délicate, pour être vraiment compris et goûté d'intelligences tudesques, assez épaisses. Tomber dans un monde qui trouvait surtout du sel aux lourdes plaisanteries, c'était avoir émigré deux fois.

La Révolution, en supprimant les biens ecclésiastiques, avait du même coup fait disparaître le motif d'intérêt pour lequel Boufflers ne se mariait point. Il attendit cependant encore plusieurs années, avant de donner son nom à Mme de Sabran. Mais mieux vaut tard que jamais. Il l'épousa enfin en 1797. Il est vrai qu'alors il se croyait assuré d'une fortune prochaine. Le roi de Prusse lui avait concédé, sur les confins de la Pologne, des terres assez vastes, pour y établir des colonies agricoles d'émigrés français. Mais les colons qui furent appelés en vinrent bientôt à ne plus s'entendre, ni entre eux, ni avec leur chef. Après trois années d'efforts perdus, il fallut renoncer à l'entreprise.

Les dégoûts éprouvés par Boufflers en Prusse lui faisaient désirer plus vivement de revenir à Paris, où, grâce au Consulat, renaissaient le calme et la sécurité. Il obtint sa radiation de la liste des émigrés et rentra en 1800. Reconnaissant envers celui qui lui rendait la patrie, il fut l'un de ses admirateurs et de ses courtisans. Reçu chez Mme Élisa Bacciochi, la sœur de Bonaparte, la future grande-duchesse de Toscane, il retrou-

vait, pour flatter les hauts personnages du nouveau régime, un peu de ce talent qui lui avait si bien réussi dans l'ancienne cour. Un jour, revoyant dans le salon de Mme Bacciochi, Jérôme Bonaparte, alors marin, et de retour d'une croisière, il improvisa ce madrigal :

Sur le front couronné de ce jeune vainqueur
J'admire ce qu'ont fait deux ou trois ans de guerre :
Je l'avais vu partir ressemblant à sa sœur,
Je le vois revenir ressemblant à son frère.

Mais toutes les tentatives faites pour arriver à la faveur du maître furent inutiles. Quand Boufflers avait fait demander l'autorisation de rentrer en France : « Pourquoi non ? avait dit le premier Consul ; il nous « fera des chansons. » Faire des chansons ! Bonaparte semblait croire que Boufflers ne fût pas bon à autre chose ; il ne le prenait pas au sérieux. L'auteur de couplets trop nombreux eut beau solliciter une préfecture ; elle ne lui fut pas accordée. Il fut proposé, par Rœderer, pour une place d'inspecteur général des études : « Mais « vous n'y pensez pas ! s'écria Bonaparte. Eh ! que « diraient les professeurs et les élèves, quand ils sauraient « que celui qui les inspecte est ce même Boufflers qui « a fait.... toutes les pièces que vous savez ? Allons « donc ! »

On lui rendit son fauteuil à l'Institut. Plus tard, on le fit administrateur adjoint de la bibliothèque Mazarine : voilà tout ce qu'il obtint. Il avait hérité de son frère, mort sans postérité, le titre de marquis : il ne put le porter sous l'Empire. Napoléon, dans sa hiérarchie nobiliaire, n'avait point laissé de place aux marquis.

Les fonctions de Boufflers lui donnaient sans doute peu de travail ; mais les appointements étaient médiocres. Il s'arrangea philosophiquement de sa modeste existence. Il habitait, l'été, une petite mais on de campagne qu'il possédait près de Saint-Germain, avec quelques champs et quelques prés « Voilà », disait-il en montrant ses récoltes dont il s'occupait comme un bon fermier, « voilà maintenant mes poésies. » Mais s'il ne faisait plus de vers, cependant il n'avait pas entièrement renoncé à écrire. Il revint au genre qui lui avait valu sa première célébrité. En 1810, il publia trois nouveaux contes, *le Derviche, Ah! si* et *Tamara*. Ils ont un mérite que n'avait pas *Aline :* ils se contiennent si bien dans une honnête réserve, que

La mère en permettrait la lecture à sa fille.

Mais, voyez le guignon ! Ils sont assez peu intéressants ; on y trouve des longueurs ; le style n'est pas exempt d'affectation, l'esprit est trop cherché ; cela ne coule pas de source ; cela, littérairement, ne vaut pas *Aline,* et semblerait donner raison, j'en suis fâché, à un vilain proverbe, qui prétend que dans une famille les mauvais sujets sont d'ordinaire les plus séduisants.

Boufflers n'avait pas habité impunément l'Allemagne ; la contagion de la métaphysique l'avait atteint, lui qui s'était fait sa réputation par des bagatelles fort peu philosophiques. Il composa un traité sur *le libre arbitre.* Il prouva surtout qu'il ne faut jamais forcer son talent.

Du reste, les qualités mêmes par lesquelles il avait brillé s'étaient affaiblies chez lui. A certaines natures d'esprit, il faut la jeunesse ; elles se ressentent, plus que

les autres, des outrages du temps. Avec les années, Boufflers était devenu pesant, silencieux, somnolent. Mais si l'intelligence avait perdu sa vivacité, le cœur restait bienveillant, affectueux. Il connut, il goûta toutes les douceurs de l'amitié. Parmi ceux qu'il aima le mieux et dont il fut le mieux aimé, je citerai deux poètes, d'un caractère vénéré de tous; leur attachement l'honore : Delille et Ducis. Tous trois se suivirent de près dans la tombe. Delille y descendit le premier. Quand vint le tour de Boufflers (18 janvier 1815), il demanda de reposer près de son ami. Ce vœu fut respecté ; et sur la colonne funéraire fut gravée cette inscription, qu'il avait donnée lui-même : « Mes amis, croyez que je dors ».

Comme si l'histoire de Boufflers devait offrir une dernière singularité, même après sa mort, Baour-Lormian, qui lui succéda à l'Académie française, ne fit point, j'ignore pour quelle raison, de discours de réception. Le tribut d'éloges offert à la mémoire de chaque académicien, même des moins connus, et qui, pour quelques-uns, prolonge d'un jour leur immortalité, manqua donc à Boufflers. Pourtant il eût été curieux d'entendre comment, à une époque d'idées plus sérieuses et de mœurs plus retenues, le poète, aux vers par trop risqués, était jugé dans la grave Compagnie. Malgré tout, j'imagine, on l'eût grandement loué : la tradition le veut ainsi, et la vérité académique, vous le savez, n'est pas toujours l'exacte vérité. Aujourd'hui nous avons le droit et le devoir d'être plus sévères. Le poète latin, auquel j'ai déjà fait allusion, disait de ses écrits :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

Du bon, du médiocre, encor plus de mauvais.

Ce que Martial pensait de lui-même est, je le crains bien, vrai de Boufflers. Il est venu à point, il a été l'expression de son temps : ainsi s'explique surtout la faveur, l'engouement dont il a été l'objet. Mais ses œuvres, dépouillées de l'à-propos qui en faisait le charme principal, ont pour nous beaucoup perdu. Outre qu'il gaspilla sur de bien minces sujets ce qu'il avait de talent, comme ces riches qui dépensent tout leur trésor en menue monnaie, que de pièces d'un goût douteux, et d'une moralité qui n'est même pas douteuse malheureusement ! Mais enfin, il faut être juste : quand on aura déchiré toutes les pages que n'avouent ni le goût ni la décence, il restera encore de quoi composer une petite anthologie, suffisante pour faire vivre le nom de l'auteur. Ce Boufflers, ainsi expurgé, est bien l'un des représentants de l'esprit français, de l'esprit français surtout au dernier siècle, avec sa grâce légère, sa vivacité enjouée, son piquant naturel. Sans doute il est beaucoup d'autres qualités, plus hautes, je le sais, et qui, Dieu merci, ne sont pas absentes de chez nos grands écrivains ; mais celles-ci nous appartiennent plus en propre : aucune autre littérature ne les offre à un degré aussi éminent. Sachons donc les conserver, les honorer. Maintenant, peut-être, sommes-nous tentés de négliger un peu trop ces dons natifs de notre race ; nous ne voulons pas assez rester nous-mêmes ; et cependant l'esprit d'un peuple, comme son territoire, fait partie du domaine national. Il faut défendre l'un comme l'autre. C'est un devoir auquel on ne peut faillir dans cette province. La Lorraine, longtemps avant d'être soumise à nos rois, montrait assez par ses littérateurs,

ses savants, ses artistes, qu'elle aussi faisait vraiment partie de la France. Peut-être même nulle part ailleurs ne se révèlent aussi nettement les traits distinctifs du génie de notre nation. Mais aujourd'hui, plus encore que par le passé, votre cité doit être l'une des cités françaises par excellence. Rapprochée, par le malheur des temps, de la frontière, elle est, en face de l'étranger, comme la forteresse intellectuelle de notre pays. Avec ses établissements nombreux où toutes les hautes études trouvent leur place, Nancy, choisi pour être l'un de ces foyers d'où rayonnent notre esprit et nos idées, a vu grandir son importance et son rôle. Et si l'honneur d'être maintenant l'un des vôtres, Messieurs, ne m'imposait l'obligation d'être modeste pour vous, j'ajouterais que votre Académie peut, elle aussi, exercer une action et rendre des services qui auront leur utilité.

L'OR ET L'ARGENT

PAR

M. A. de METZ-NOBLAT

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Si j'ai été un jour assez téméraire pour briguer l'honneur de prendre place au milieu de vous, et si vous avez été assez indulgents pour prendre en considération mes faibles titres, je ne me suis du moins jamais fait illusion sur la véritable valeur de ceux-ci, et vous vous êtes souvenus d'un économiste, votre collègue, en admettant son fils dans votre Compagnie.

Économiste, Messieurs, je voudrais l'être ; c'est vers la science économique que m'ont porté les traditions de mon père et les études commencées sous sa direction. Dans ma profonde impuissance à remplir mon devoir envers vous, en traitant un sujet d'un ordre plus attrayant ou seulement moins sévère, je vous demande la permission de choisir l'une des questions où les faits, se mêlant

aux principes, apportent leur tribut à l'étude et quelque variété à la théorie.

Le rôle économique de l'or et de l'argent, leur fonction dans la répartition des richesses, la place qui leur revient à chacun dans la circulation monétaire, cela relève de l'observation autant que du raisonnement : l'intérêt qui s'attache à une question tout actuelle m'en fera peut-être pardonner l'aridité.

« L'or et l'argent, a dit Turgot, sont constitués, par « la nature des choses, monnaie et monnaie universelle, « indépendamment de toute convention et de toute loi. »

Prise dans son sens littéral, l'affirmation de l'illustre homme d'État serait certainement trop absolue, car outre les métaux précieux, nombre d'objets naturels ou fabriqués peuvent servir et ont effectivement servi de monnaie : des coquillages aux barres de fer ou de cuivre, et des grains de cacao aux fourrures ou au poisson sec, je me garderai d'en renouveler l'énumération devenue à peu près classique. Ce que Turgot a voulu dire, c'est que l'or et l'argent ont été de toute antiquité et demeurent l'instrument préféré des échanges, qu'ils deviennent par excellence l'équivalent universel admis par les différents peuples pour l'acquisition des marchandises, pour la rémunération des services, au fur et à mesure que le troc direct ou le salaire en nature cessent d'être pratiqués, suivant la tendance progressive qui substitue à l'économie naturelle ce que l'on a nommé l'économie métallique.

L'or et l'argent donc, Messieurs, sont l'équivalent habituel des échanges ; primitivement, sous la forme de lingots, ou simplement de poudre d'or, chaque transac-

tion nécessitait une pesée, et souvent l'essai du titre; puis, pour se délivrer, comme l'expose Aristote, des embarras continuels du mesurage, la coutume s'est introduite de former des morceaux, ordinairement des disques, dont une empreinte garantit le poids et le titre : ainsi perfectionnée, la monnaie est la marchandise banale, utile à tous, contre laquelle l'homme obtient à son gré les denrées et les marchandises qu'il désire, comme il se la procure lui-même en offrant sur le marché les produits de son industrie. C'est la monnaie qui permet la division du travail, en facilitant la répartition des rémunérations et des profits, entre tous ceux qui concourent à la production : c'est « la puissante machine qui décompose et qui recompose les résultats de l'activité intelligente de l'homme appliquée à la production des richesses [1] ».

Les qualités de l'or et de l'argent les prédestinaient certainement à leur rôle monétaire: au point de vue physique, ils sont à la fois homogènes et divisibles, presque inaltérables, assez malléables pour recevoir une empreinte, assez résistants pour la conserver ; au point de vue économique, ils ont une utilité propre, une valeur relative considérable sous un faible volume. De là leur prépondérance, sous la forme qui leur a été donnée, dans les transactions privées et dans l'économie des États.

Et si, en 1865, M. le maréchal Vaillant pouvait exprimer quelque doute sur la permanence des fonctions monétaires de l'or et de l'argent, on doit reconnaître

1. Déposition de M. Wolowski, enquête monétaire de 1865.

que les substances ou les métaux qui les pourraient remplacer sont jusqu'à présent impossibles à découvrir, et même fort difficiles à imaginer.

L'équivalent habituel des échanges devait, par la force de l'usage, servir à mesurer la valeur des autres marchandises : le prix de toutes choses est de fait ramené à l'étalon monétaire ; il ne s'ensuit pourtant point que celui-ci soit l'étalon de la valeur.

Il n'y a point, à proprement parler, d'étalon de la valeur, et il n'est au pouvoir de personne d'en établir un, parce que la valeur est l'expression d'un rapport, dans lequel entrent, et l'utilité des objets comparés, et une fonction des quantités offertes et demandées. Or il est de l'essence de ces éléments de varier sans cesse, et les métaux qui font l'office de monnaie n'échappent pas plus que les autres marchandises aux variations dans le temps et aux diversités dans l'espace [1].

Jusqu'ici, Messieurs, rien que de simple : les métaux précieux, circulant en lingots revêtus ou non d'une empreinte de garantie, marchandise de premier ordre, si l'on veut, mais marchandise soumise comme toutes les autres aux fluctuations du marché, subissant, comme

---

1. Le blé, le prix d'une journée de travail, dans lesquels on a tenté de trouver une mesure plus fixe que les métaux précieux, ne fournissent pas de termes de comparaison plus assurés : d'une part, le blé est une denrée qui se consomme par le premier usage et ne saurait se conserver bien longtemps, et les quantités offertes en vente en varient chaque année suivant les rendements ; de l'autre, les diverses populations en font une inégale consommation : les Chinois vivent de riz, les nègres de millet ou de sorgho ; en France même, le sarrasin, les châtaignes et le maïs suppléent le blé sur plusieurs points. La journée de travail a une valeur très différente, suivant qu'il s'agit de contrées pastorales, agricoles, forestières ou industrielles ; suivant les saisons, les chômages

toutes les autres, la loi de l'offre et de la demande, et s'échangeant au gré des parties contre d'autres marchandises d'une utilité moins universelle, il n'y a pas de difficultés à cela.

Les difficultés, les divergences et, au besoin, les abus, commencent avec le régime légal de la monnaie, au point précis où la loi naturelle et la loi économique s'arrêtent et font place à l'intervention du législateur.

L'empreinte de garantie ne paraît pas avoir jamais été abandonnée au public, du moins en Occident. Pour la circulation courante, il est certes avantageux que cette empreinte soit unique : « Il est au mieux, dit J. B. Say, « que la faculté de donner cette garantie et, par consé« quent, de fabriquer des pièces de monnaie, soit exclusi« vement réservée au Gouvernement, car une multitude « de manufacturiers qui les fabriqueraient concurrem« ment n'offriraient point une garantie égale.... C'est ici, « ajoute J. B. Say, que devrait s'arrêter l'action de l'au« torité publique sur les monnaies. »

En fait, Messieurs, l'autorité publique ne s'est jamais bornée là : du monopole de la fabrication à la fixation du cours légal pour lequel est émise la monnaie fabri-

---

ou les besoins ; suivant bien d'autres conditions encore, et dont la plus générale, si l'on cherche une évaluation historique, est sans contredit l'etat social et économique, l'ensemble des mœurs et des coutumes de l'époque et du pays.

Chercher un évaluateur moyen, en combinant, comme on l'a tenté, un grand nombre d'éléments, c'est se lancer dans d'inextricables difficultés ; et ceux qui ont essayé d'établir de la sorte l'évaluation historique des prix ont mal été récompensés de leurs patientes recherches.

Ils ont constaté, il est vrai, que la plupart des prix ont haussé depuis les temps historiques, d'où l'on doit conclure, ce que l'on savait à l'avance, que les métaux précieux ont relativement baissé de valeur.

quée, la distance est courte, et le pouvoir a de puissantes raisons pour la franchir, puisqu'il est dans ses attributions essentielles d'assurer l'exécution des contrats, des obligations de toute nature, dans lesquels est stipulée la remise d'une valeur énoncée en monnaie. La force des mœurs, la tradition, l'habitude, des avantages certains dans les transactions journalières, légitiment ainsi à nos yeux des mesures d'autorité qui portent une grave atteinte à la constitution naturelle de la monnaie, en en faisant une marchandise légale et priviligiée, et le signe obligatoire de la valeur.

Je l'ai dit tout à l'heure, Messieurs, c'est dans le régime légal de la monnaie que se rencontrent les difficultés, les divergences et les abus. Nous nous flattons d'avoir rejeté bien loin les abus monétaires commis autrefois au grand préjudice des intérêts privés et publics; nous n'avons pas rompu avec le principe qui en a été l'origine : le prétendu droit régalien de fixer la valeur de la monnaie, considéré comme une conséquence du droit exclusif de la fabriquer.

Il est trois fois au moins consacré dans nos lois.

D'abord, dans l'article 1895 du Code civil, qui règle à l'avance les effets, entre débiteur et créancier, d'une *augmentation* éventuelle de la monnaie, c'est-à-dire de l'opération indélicate que l'on proclame frauduleuse dans le passé ; — ensuite dans la loi de germinal an XI qui établit un rapport fixe et obligatoire de 15 1/2 à 1 entre la valeur de l'or et celle de l'argent ; — en troisième lieu, dans l'article 475, n° 11, du Code pénal, qui punit d'amende et au besoin de prison ceux qui auraient refusé d'accepter à leur valeur les pièces ayant cours

légal en France ; ceux qui, par exemple, prétendraient qu'une pièce de 5 fr. en argent ne vaut plus que 4 fr., — ce que nous enseigne cependant le cours commercial des métaux précieux, en dépit de la loi de l'an XI.

La conséquence logique, — le principe en subsiste, bien que je ne l'aie trouvé écrit nulle part ailleurs que dans un exposé des motifs présenté par M. Léon Say, ministre des finances, en 1876, — la conséquence logique et nécessaire est que l'État est responsable de la monnaie qu'il a émise et qu'il est obligé de la reprendre en cas de démonétisation; la Belgique le contestait dernièrement à propos de la liquidation éventuelle de l'Union latine, en raison de la perte énorme qu'elle aurait à subir sur le métal argent des pièces frappées à son coin.

A coup sûr, les Chinois ont évité bien des embarras, et probablement bien des pertes, en n'adoptant aucun système monétaire, en demeurant attachés, dans leurs transactions, au principe du métal-marchandise, en n'admettant en paiement que des lingots d'argent fin, dont la pureté est garantie par le poinçon des changeurs et des banquiers, et dont le poids est à l'instant même constaté au moyen de la balance.

Tels sont, Messieurs, les principes que je devais préalablement établir.

Maintenant, avant d'aborder la question tout actuelle de la circulation monétaire, et spécialement les rapports de l'or et de l'argent, je vous demande la permission de suivre rapidement la monnaie nationale à travers les âges. Pour retracer seulement l'histoire monétaire de notre pays, il faudrait les qualités et l'érudition du numismate et de l'archéologue. Ne les possédant pas, j'en

veux tout au plus esquisser les grandes lignes, comme une préface nécessaire des faits contemporains.

L'obscurité qui enveloppe les origines de notre patrie n'a que bien peu laissé pénétrer le régime économique de la Gaule. La première monnaie dont on y constate l'existence est une pièce d'origine étrangère, le statère d'or de Philippe, roi de Macédoine; apportée d'Orient par le commerce vers la fin du IVe siècle avant notre ère, elle avait certainement acquis un rôle prépondérant comme unité monétaire, lorsque les Gaulois se l'approprièrent, en reproduisant sur leurs propres pièces, identiques d'ailleurs, l'effigie du roi macédonien. Cette fabrication, alimentée sans doute par l'or indigène charrié dans les cours d'eau, fut en grande faveur, parmi les Arvernes surtout; elle ne cessa qu'avec la conquête romaine, et les derniers exemplaires en remontent à Vercingétorix.

Comme les monnaies d'or anciennes, le philippe gaulois était de métal fin, d'une valeur intrinsèque de 26 fr. environ, un peu inférieur par conséquent à l'*aureus* romain (28 fr.) que Jules César introduisit avec lui. « Paulatimque, dit Pline, principes imminuere pondus. » Sous les Antonins, l'*aureus* était descendu à 25 fr. environ par diminution de poids, mais non de titre. Il fut remplacé, en Gaule comme dans le reste de l'empire, par le *solidus,* autre monnaie d'or, valant originairement près de 15 fr. 50 c.

Le *solidus* continua à dominer sous les rois francs; il n'est autre que le *sou d'or* mentionné dans les lois de l'époque, et qui a fini par donner son nom à la plus populaire des monnaies nationales.

Les métaux précieux, et particulièrement l'argent, se répandirent, à la faveur du commerce extérieur, peut-être aussi comme butin de guerre, dans l'empire de Charlemagne. Ce fut sans doute ce qui le détermina à prendre pour base de son système monétaire l'unité pondérale d'argent. C'est à lui que remonte la *livre*, qui, avec des valeurs bien diverses, et presque constamment décroissantes, a servi longtemps de monnaie de compte aux Français, et dont le nom même subsiste dans notre vocabulaire usuel.

Charlemagne divisa la livre en 20 sous, et le sou en 12 deniers; c'est sous cette division même que la livre, avec une valeur différente il est vrai, est encore la monnaie légale d'au delà de la Manche.

On n'est pas d'accord sur le poids et, par conséquent, sur la valeur de la livre de Charlemagne : « grammatici certant ». Selon qu'on l'admet plus ou moins forte, la livre d'argent (calculée sur le pied de 222 fr. 22 c. par kilogr. de métal fin) aurait valu 78 fr. 20 c. ou bien 86 fr. 97 c. ou enfin 90 fr. 60 c. de notre monnaie, ce qui n'a, du reste, qu'une importance secondaire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais il n'a été établi de pièce d'un semblable volume; que si, momentanément et à l'origine, il a été frappé des sous d'argent de 20 à la livre, d'autres pièces furent bien vite substituées à la monnaie primitive, et que du système du grand empereur, il ne subsista plus, peu de temps après lui, qu'une sorte d'échelle abstraite des valeurs.

Les monnaies très variées qui, dans la suite, fournirent aux besoins de la circulation métallique, s'adaptèrent plus ou moins mal à cette échelle, et si elles lui corres-

pondirent quelquefois exactement, ce fut par exception, temporairement, et pour ainsi dire par hasard. Livres, sous et deniers étaient désormais devenus une simple monnaie de compte.

C'est un fait économique à coup sûr très remarquable que la transformation en une échelle abstraite d'un système parfaitement combiné, fondé, comme tout système monétaire doit l'être, sur l'unité pondérale du métal précieux. Peut-être faut-il l'attribuer en partie à ce que la base du système, la livre d'argent, était trop forte pour recevoir, avec la forme monétaire, une existence réelle et positive.

A la centralisation d'un pouvoir fortement constitué succéda, après Charlemagne, une sorte d'anarchie, au point de vue monétaire comme aux autres. Des seigneurs ecclésiastiques ou laïques s'emparèrent du droit régalien de battre monnaie, et comme, d'une part, ils tiraient bénéfice de leurs innovations, et que, de l'autre, l'uniformité n'était pas en honneur au moyen âge, les types monétaires se multiplièrent à l'infini, tout en ayant une tendance à se localiser. A cette époque, remonte l'origine des monnaies *parisis* et *tournois*, pour ne parler que des deux plus connues de ces nombreuses séries.

Les premiers Capétiens ne réussirent pas à y mettre bon ordre ; leur résistance se borna à frapper dans leur domaine direct une monnaie un peu meilleure que celle de leurs grands feudataires ; la monnaie *parisis* valut un quart en plus que la monnaie *tournois*.

Louis VI, célèbre pour avoir affranchi les communes et restauré le pouvoir royal, ne restaura pas la monnaie, loin de là : en dix-sept ans, de 1103 à 1120, trois altéra-

tions successives firent tomber de 63 fr. 60 c. à 26 fr. 06 c. de notre monnaie d'argent la valeur de ce métal ayant cours pour une livre.

Pour se prémunir contre le préjudice éventuel de nouvelles altérations, les particuliers prirent l'habitude de stipuler dans leurs contrats le paiement en marcs d'argent, ou en pièces de tant au marc, revenant ainsi en arrière, au lingot et à la monnaie-marchandise de la loi naturelle[1].

Il n'en dut être ainsi que pour des sommes d'une certaine importance, et le billon seigneurial ou royal avait généralement cours dans les transactions journalières, fort limitées à une époque où le loyer des terres et celui des services se réglaient habituellement en nature. Dans les affaires d'un ordre plus relevé, dans les transactions internationales en particulier, l'or ne cessa pas d'être en faveur, et comme la frappe en était singulièrement rare sous les premiers Capétiens, on employa fréquemment, on fit même figurer dans des actes officiels, des pièces étrangères, principalement le *bezant* des empereurs de Constantinople, importé en Occident à la suite des relations commerciales établies par les croisades.

Saint Louis entreprit d'établir un système monétaire

---

1. On a prétendu que les particuliers recouraient à la monnaie de compte pour se mettre à l'abri des altérations de la monnaie réelle. Comme les altérations consistaient principalement à donner à une monnaie inférieure cours obligatoire pour un nombre exagéré de livres, sous et deniers, ceux qui avaient stipulé de la sorte étaient les premiers touchés par les altérations de la monnaie effective. Du reste, les ordonnances réitérées défendant « de vendre et d'acheter autrement qu'à « livres, sous et deniers », c'est-à-dire autrement qu'en monnaie de compte, prouvent surabondamment le mal-fondé de cette opinion.

approprié aux besoins de son époque, et il apporta à cette œuvre, avec sa fermeté et sa modération ordinaires, la plus scrupuleuse loyauté. La fixité de la valeur des espèces, les soins donnés à leur fabrication, tout contribua à leur assurer un crédit légitime, en même temps que la sécurité aux transactions, et pendant les perturbations qui, après lui, portèrent de si graves atteintes à la richesse publique, le cri du peuple fut de réclamer « la « bonne monnaie de saint Louis ».

En tête de la série figurait une pièce d'or, l'*agnel*, d'une valeur intrinsèque de 14 fr. 25 c., mais d'une valeur relative certainement très considérable. A cette époque, en effet, les métaux précieux étaient devenus beaucoup plus rares que du temps de Charlemagne, et leur pouvoir d'acquisition s'était fortement élevé. La principale monnaie d'argent fut le *gros tournois*, qui eut cours pour un sou ou vingtième de livre.

En même temps, saint Louis assura la prépondérance de la monnaie royale en en imposant le cours dans tout le royaume, tandis que défense était faite à tous les seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, d'émettre des espèces semblables à celles du roi. Louis IX était trop respectueux des droits d'autrui pour abolir violemment la prérogative de battre monnaie que possédaient ses feudataires : ses successeurs ne la supprimèrent, du reste, que progressivement, par le rachat successif des droits des titulaires, encore au nombre de vingt-neuf sous Louis X.

Il n'y avait pas 25 ans que saint Louis avait rendu le dernier soupir sur la rive africaine qu'abrite aujourd'hui le drapeau de la France, que son second successeur,

Philippe le Bel, détruisait son œuvre économique en altérant la monnaie, ou plutôt, Messieurs, en en modifiant arbitrairement le cours, car la principale pièce du système, le *royal*, fut d'or fin, et d'une valeur intrinsèque de 24 fr. 08 c.; l'argent et le billon ne furent pas sensiblement diminués; seulement, le roi leur donna, par rapport à la monnaie de compte, un cours supérieur à celui qu'eût comporté leur valeur intrinsèque, comparée à celle des espèces du système de saint Louis. Philippe le Bel ne tenta pas, du reste, de dissimuler une mesure qu'il ne considérait que comme un expédient temporaire. Les lettres royales publiées un mois après l'ordonnance du 15 avril 1305 contiennent un engagement formel de « restituer ce qui peut manquer de valeur aux nouvelles « espèces », et affectent les biens royaux et les revenus du domaine à la garantie de cette dette.

C'était donc un appel, quelque peu forcé, il est vrai, au crédit public, une véritable émission de monnaie fiduciaire que Philippe le Bel entendait faire « pour ses « besoins et pour ceux de son royaume ».

Cette innovation financière fut mal accueillie de ses sujets, plus mal accueillie même que ne l'a été depuis et à diverses reprises, du moins à l'origine, l'établissement du cours forcé du papier; les temps n'étaient pas mûrs pour les jetons de confiance et les assignats.

L'élévation du cours des espèces se traduisit immédiatement par une baisse de la monnaie de compte et par l'élévation de tous les prix, et il en résulta un trouble profond dans tous les intérêts.

Les circonstances et la guerre ne favorisèrent point l'exécution des promesses royales; le cours des espèces

fut encore surélevé en 1303 et en 1305, malgré de vives réclamations, fortement soutenues par le pape et par le clergé de France.

Ému enfin par ces doléances, Philippe le Bel remit, en 1306, les monnaies sur le pied du règne de saint Louis, en réduisant des deux tiers le cours des espèces par rapport à la monnaie de compte, dans la proportion même où il avait été élevé. Mais ce retour donna lieu à des difficultés plus grandes encore que le mal dont il devait être le remède.

Si l'élévation du cours des espèces avait en effet momentanément favorisé, en même temps que le trésor royal, tous les débiteurs aux dépens des créanciers, l'abaissement en ruinait ceux qui avaient contracté des engagements pendant la période de la hausse nominale. Les locataires parisiens en firent une émeute.

De nouveaux changements, en 1310 et en 1313, furent la cause de nouvelles calamités, et Philippe le Bel en garda le renom de faux monnayeur qu'il ne mérita pas plus que le Sénat romain ni que son aïeul Louis le Gros, et beaucoup moins, malheureusement pour la postérité, que beaucoup de souverains français et étrangers qui altérèrent la monnaie après lui.

Il serait oiseux, Messieurs, de poursuivre la trop longue histoire de ces altérations, de détailler, en quelque sorte, les supplices économiques que subirent les populations, en surcroît de ceux que la guerre, la guerre de Cent ans en particulier, notre grande lutte nationale contre l'étranger, leur fit subir.

Les nécessités de cette guerre sont sans aucun doute l'excuse la plus sérieuse que l'on puisse invoquer en fa-

veur des deux premiers Valois. Ils perfectionnèrent en effet singulièrement le procédé de Philippe le Bel, en substituant à l'élévation arbitraire du cours des espèces une série de démonétisations qui les faisaient le plus souvent possible passer sous les balanciers, d'où elles sortaient affaiblies au bénéfice du Trésor; ce que, par un ingénieux euphémisme, on appela augmenter la monnaie. De leur côté, nos adversaires les Anglais ne faisaient pas meilleure monnaie dans leurs possessions continentales.

« Pour soutenir les dépenses de la guerre, plus grandes « que jamais, disait, entre autres, l'ordonnance du 27 « octobre 1355, lesquelles nous ne pouvons si promptement « recouvrer comme sur le fait des monnaies, *sans* « *trop grever le peuple...* » ; de bonne foi, le roi Jean ne connaissait sans doute pas de meilleur moyen de se procurer — sans trop grever le peuple — les sommes nécessaires à la mise sur pied de ses armées. L'impôt direct était chargé à l'extrême, le peuple épuisé; le crédit public n'existait pour ainsi dire point, l'emprunt et la dette flottante ne pouvaient être une ressource. En temps de grande nécessité publique, on s'en prend de nos jours aux contributions indirectes, on les frappe de décimes de guerre, on augmente le prix des cigares, ou on diminue le poids du paquet de tabac; le roi Jean s'en prenait à la monnaie; de la même matière, il en faisait de plus en plus, et d'un alliage de plus en plus faible.

Il est à remarquer que la baisse du titre ne porta guère que sur les monnaies d'argent, déjà plus ou moins billonnées, et sur le billon blanc qui, de ces tons douteux sous lesquels nous avons connu, aux jours de l'invasion, les basses monnaies d'outre-Rhin, passèrent à des tons de

plus en plus sombres et arrivèrent à peu près à ceux du billon noir de l'époque.

L'or demeura, sinon fin, du moins à un titre élevé, et sa valeur nominale varia à peu près seule. Les plus faibles pièces en ont été frappées à 21/24, un instant seulement à 18, et presque toutes à 22 et à 23/24, c'est-à-dire à un titre supérieur à celui de nos monnaies d'or actuelles.

C'est que l'argent et le billon étaient, dès cette époque, des espèces destinées au cours intérieur et sur lesquelles le prince se croyait tout pouvoir, tandis que l'or était fort nécessaire pour les relations extérieures, pour ces marchands étrangers qui, d'après un contemporain, Mathieu Villani, « nous fournissaient alors beaucoup de choses, ne considéraient point le nom de la monnaie, mais ce qu'elle contenait d'or et d'argent, ce qui doit toujours faire sa véritable valeur ». C'est en or que se traitaient les grandes affaires, les rançons en particulier, de celle de saint Louis, 800,000 bezants d'or, à celle du roi Jean, trois millions d'écus d'or, et à celle de Duguesclin, 100,000 francs d'or, c'est-à-dire plus de 1,300,000 de nos francs.

De fait, la monnaie française nous offre une série ininterrompue de pièces d'or, de dénominations et de valeurs diverses, mais toutes de bonne aloi et estimées à l'étranger : je cite, parmi les plus connues, après l'*agnel*, de saint Louis, les *royaux* de Philippe le Bel, le *franc à cheval* de Jean le Bon, le *franc à pied* de Charles V, se continuant par des *florins* et des *écus* de divers modules, jusqu'aux *louis* d'or qui circulaient encore au commencement de ce siècle.

Cette fixité relative de la monnaie d'or est un fait remarquable, et qui accuse la prépondérance de ce métal en Europe et en France avant la découverte de l'Amérique. Lorsqu'à plusieurs reprises, le pouvoir royal revint à la forte monnaie, c'est sur la valeur de la monnaie d'or que furent réglés, particulièrement en 1360, et le cours rétabli des espèces, et les mesures transitoires ordonnées en vue d'épargner ou d'adoucir des crises pour le moins aussi redoutables, avons-nous vu, que celles qui naissaient de l'affaiblissement du numéraire.

« Toute variation dans la monnaie, dit M. Vuitry, était pour tous les intérêts civils et commerciaux une cause de perturbations profondes; mais celles qui résultaient de son rehaussement étaient encore plus sensibles au public que celles qui avaient été produites par son affaiblissement. »

Rien de ceci, Messieurs, n'a échappé à un contemporain, précepteur, dit-on, à coup sûr conseiller du roi Charles V, et qui a certainement été pour beaucoup dans la sagesse historique de son royal élève, et plus sûrement encore dans la restauration et le maintien de la bonne monnaie pendant vingt années, de 1360 à 1380. Nicole Oresme, doyen du chapitre de Rouen, puis comte-évêque de Lisieux, a écrit sur les monnaies un traité invoqué dernièrement encore dans le Parlement français. « Sa « théorie de la monnaie, disait en 1862 un économiste « allemand, M. Roscher, élaborée au XIVe siècle, de- « meure encore parfaitement correcte aujourd'hui, sous « l'empire des principes reconnus au XIXe siècle, et cela « avec une brièveté, une précision, une clarté, et une « simplicité de langage qui témoignent bien haut du « génie supérieur de l'auteur... »

Nicole Oresme méritait un livre : M. Wolowski lui en a fait les honneurs en lui associant le grand Copernic, auteur, lui aussi, d'un remarquable et postérieur ouvrage sur les monnaies. Je ne résiste pas au désir de vous citer de Nicole Oresme deux passages qui donneront quelque idée de la précision de sa doctrine, sévère aux abus de son temps. Le premier a trait au changement de la valeur nominale des monnaies, au procédé de Philippe le Bel :

« .....Statim patet, quod cum inconvenientibus præ-« dictis hujus modi reditus ex tali mutatione propor-« tionaliter minuerentur, aut crescerent irrationabiliter « et injuste, ac etiam in præjudicium multorum. Hæc « ergo appellationis mutatio præcise nunquam est fa-« cienda, et maxime princeps in nullo casu debet hoc « attentare. »

Le second est plus dur encore pour les altérations de la valeur intrinsèque, le procédé de Philippe VI et de Jean le Bon :

« Nunc autem volo dicere de præcisa mutatione pon-« deris seu quantitatis monetæ, quæ fieret appellatione « et pretio non mutatis. Et videtur mihi quod talis « mutatio est simpliciter illicita, potissime principi qui « nullo modo potest hoc facere, nisi turpiter et injuste. »

Mais, nous sommes en Lorraine, Messieurs, et je ne saurais passer sans vous dire en peu de mots que les princes lorrains n'ont fait, généralement parlant, ni meilleure, ni plus mauvaise monnaie que leurs contemporains.

Dans une intéressante notice (Société d'archéologie, 1883), M. le comte de Riocour a montré comment, après avoir essayé de maintenir leur indépendance mo naire, Lorraine, Barrois et Metz furent impuissants à défendre

l'intégrité de leur livre et leur franc. Leur autonomie de droit ne put qu'amortir un peu les brusques secousses des variations monétaires des pays voisins, et particulièrement celles de la France, avec laquelle la solidarité économique se prononçait tous les jours. De fait, en dehors des monnaies ducales, souvent insuffisantes pour les besoins commerciaux, les monnaies françaises, espagnoles et rhénanes ont constamment circulé en Lorraine.

Lors du retour de Léopold, ce prince adopta officiellement le système monétaire français, en vigueur, de fait, depuis près d'un demi-siècle dans ses États occupés par Louis XIV. Le moment était mal choisi, et la monnaie nouvelle subit presque aussitôt le contre-coup des altérations monétaires des dernières années du grand roi ; puis, peu après, celui des folies financières de Law, augmentées de celles d'un aventurier nommé d'Aubonne qui les contrefaisait à Nancy.

Avec Law, fut close pour la France l'ère des altérations de la monnaie, à peu près en même temps que pour sa rivale l'Angleterre. La livre de 1726, d'une valeur sensiblement égale à notre franc, demeura la monnaie de compte jusqu'à la fin de l'ancien régime : la livre de Charlemagne avait duré dix siècles.

En arrivant à l'époque contemporaine, il est temps, Messieurs, d'aborder une question fondamentale, celle du rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent.

Les souvenirs classiques et l'habitude du système métrique adapté aux monnaies nous ont plus ou moins accoutumés à l'idée du rapport de 1 à 15 1/2 ; sans grand effort de raisonnement, il est facile d'induire que la fixité d'un pareil rapport serait un phénomène économique

très extraordinaire et très exceptionnel. Tout au contraire, la géographie et l'ethnographie nous enseignent que le rapport de l'argent à l'or n'est pas le même sur tous les points du globe ; l'histoire nous apprend qu'il a singulièrement varié en Occident, en accusant une tendance à peu près constante à la baisse de l'argent, et passant ainsi de la proportion 1 à 7 ou à 10 dans l'antiquité, à l'expression 1 à 15 1/2, pour arriver à celle de 1 à 20, autour duquel elle oscille actuellement sur le marché du monde.

Les deux métaux avaient, dans les âges passés, tous deux cours en France, au taux fixé par l'autorité royale; de ce taux, on déduit des rapports très différents entre la valeur légale de l'or et celle de l'argent : rapports qu'il ne faut point prendre comme l'expression de la valeur commerciale de l'époque, car le numéraire d'argent, ainsi que les billons en contenant une certaine quantité, étaient précisément les plus exposés aux variations et aux exagérations du cours légal. De certaines comparaisons, on pourrait être tenté de conclure qu'à tel ou tel moment, l'or valait seulement 7, 5, 2 fois, ou même moins, son poids d'argent : il n'en faut rien croire ; il n'y avait dans ces cours légaux qu'une fiction destinée à exagérer la valeur de la monnaie de cours intérieur : tandis que l'or, la véritable monnaie, échappait beaucoup mieux à ces fantaisies. A part les inconvénients absolus et déjà discutés de ces variations arbitraires, la disparité du rapport légal avec le rapport commercial produisait l'effet qu'elle produit et produira toujours ; on l'a formulé en disant que la mauvaise monnaie chasse la bonne.

Si dans un système monétaire où l'or et l'argent sont

liés par un rapport légal, ce rapport vient à n'être pas d'accord avec le rapport commercial, le métal dont la valeur est exagérée par la loi s'empare de la circulation; l'autre fait prime, et disparaît pour se porter vers les marchés où il est mieux apprécié. Un mémoire anonyme du temps de Louis X ou de Philippe le Long signalait dès lors l'inconvénient *de ne pas ajuster l'or et l'argent ;* cet inconvénient, c'est que *tantôt l'argent mangeait l'or, et tantôt l'or mangeait l'argent.*

On admet généralement qu'à la fin du xv[e] siècle, le rapport de la valeur de l'argent était à celle de l'or comme 1 est à 11. Dans le courant du xvi[e] siècle, la mise en exploitation des mines du Pérou et du Mexique, succédant à la découverte du nouveau monde, modifia la situation, en jetant sur le marché des quantités énormes de métaux précieux, et principalement d'argent; ce dernier métal, en même temps que le prix de toutes choses s'élevait, se déprécia rapidement par rapport à l'or, jusqu'à la proportion de 1 à 13 1/2. Au milieu du xviii[e] siècle, elle fut de 1 à 14 1/2 environ, puis elle arriva à 15 et c'est à son passage aux environs de 15 1/2 que la proportion fut saisie par Calonne dans la refonte de 1785, et reprise par le législateur de l'an XI.

La baisse de l'argent eût été bien plus considérable sous l'action des envois de l'Amérique, si ceux-ci n'avaient toujours été accompagnés d'une certaine quantité d'or, et si, par-dessus tout, ils n'avaient coïncidé avec le développement économique du vieux monde. C'était le temps où florissait ce grand commerce des Provinces-Unies, où les pays du Nord s'ouvraient à la civilisation, où le mouvement colonial s'accentuait, non seulement du

fait de l'Espagne, mais de celui de la France, du Portugal, de l'Angleterre, ouvrant en même temps à l'argent un écoulement vers les pays de l'Asie orientale.

Avec ce grand mouvement commercial marchait de pair le développement de la richesse publique ; des fortunes s'élevaient ; les usages somptuaires, la vaisselle de table notamment, absorbaient des quantités de plus en plus fortes d'argent ; il n'est pas jusqu'à l'ornementation des églises et au faste des cours qui n'aient détourné des branches du torrent qui arrivait d'Amérique. Tous ensemble, ces débouchés faisaient une concurrence sérieuse aux emplois monétaires, pour lesquels l'appel devenait aussi plus puissant. A la nouvelle et plus grande activité commerciale, il fallait un outillage monétaire plus considérable ; les gouvernements, qui avaient alors le monopole, non seulement de la frappe, mais des opérations commerciales qui s'y rattachent, s'y prêtèrent d'autant plus volontiers, que la baisse du métal le leur rendait plus avantageux.

Il en résulta que, si les deux métaux baissèrent de valeur, l'argent ne tomba pas énormément, — d'une unité par siècle a-t-on calculé, — par rapport à l'or, mais qu'en même temps, il acquit dans la circulation une prépondérance marquée : d'autant plus qu'en France du moins, le cours légal de l'or fut, pendant la plus grande partie du XVIII[e] siècle, inférieur à sa valeur commerciale.

L'économie métallique se développant d'une manière constante aux dépens de l'économie naturelle, les écus de 6 et de 3 livres, les divisions de l'écu, pièces de 30 et de 15 sous d'un billon assez blanc, s'emparèrent de la circulation en même temps qu'augmentait celle-ci. Les

Français s'habituèrent à compter en argent, et quand vint la Révolution, la monnaie blanche était devenue populaire et avait conquis dans les mœurs une place que les assignats ne lui disputèrent pas avec succès.

En même temps que l'Assemblée nationale cédait à la funeste illusion d'une circulation de papier, elle abordait l'étude d'un système monétaire, comme se rattachant au système de poids et mesures dont elle voulait doter la France. — Cette fois, Minerve ne sortit pas tout armée du cerveau de Jupiter.

Dans un rapport déposé en décembre 1790, Mirabeau, après avoir mêlé beaucoup d'idées justes à pareille quantité d'idées fausses sur l'étendue du pouvoir de la souveraineté en la matière, conclut à l'établissement d'une monnaie *constitutionnelle* d'argent ; à côté de celle-ci, devaient circuler ce qu'il nommait les *signes additionnels*, c'est-à-dire le billon pour les appoints, et l'or à son cours commercial. A la division décimale près, on en était là, dans la pratique, depuis 1726 : au point de vue légal, c'est le régime de l'étalon unique d'argent que voulait consacrer Mirabeau.

Il ne faut point s'étonner des contradictions qui, pendant les années suivantes, s'entre-croisent dans les décrets et les lois sur le régime monétaire ; à part le trouble général qui domine la période, le règne du papier-monnaie rendait bien difficile le passage dans la pratique des mesures prescrites ; on conçoit, par exemple, que les particuliers préférassent conserver les anciennes monnaies, qui ne cessaient pas de circuler en profitant d'une prime, que de faire frapper des pièces nouvelles et d'un crédit encore inconnu.

C'est à cette époque que remonte la naissance légale de notre unité monétaire, à laquelle la loi du 16 vendémiaire an II donnait le poids de 10 grammes (un centième de *grave*[1]) et le nom de *républicain*; c'est la loi du 28 thermidor an III qui la réduisit à 5 grammes au titre de 900/1,000 de fin, sans aucun doute pour la faire concorder, d'aussi près que possible, avec l'ancienne livre.

Ce franc était d'argent : à côté de lui devait circuler un franc d'or de 10 grammes au même titre, créé par la loi de l'an II, et sans rapport déterminé avec l'unité d'argent. Bien que la loi assurât dès lors aux possesseurs de matières d'or et d'argent la faculté de les faire monnayer selon les types prescrits, ce duo-métallisme libre demeura sans application et notre pays fut privé de l'expérience intéressante de la circulation libre et parallèle des deux métaux.

Aussi conforme que possible aux données de la science économique, la solution libérale de la double monnaie devait avoir pour premier mérite de mettre le système monétaire à l'abri des variations dans le rapport des métaux précieux, et le pouvoir à l'abri de la tentation de rétablir l'équilibre aux dépens du métal favorisé; elle avait contre elle des difficultés pratiques qui ne tardèrent pas à être signalées.

Dans le rapport qu'il présenta en l'an VI au Conseil des Cinq-Cents, Prieur se prononçait pour la confirmation du système de l'an III et pour l'immutabilité matérielle de la monnaie, désormais aussi métrique que possible ;

---

1. Nom primitif du kilogramme.

et il proposait, pour l'avenir, l'évaluation périodique de la valeur pour laquelle l'or serait reçu dans les caisses publiques, sans cours obligatoire entre les particuliers.

La résolution projetée vint échouer au Conseil des Anciens; le rapporteur Crétet critiqua l'insuffisance de cette évaluation, et fit prévoir d'incessantes difficultés pratiques dans le règlement de toutes les transactions; il réclamait tout au moins l'établissement, par mesure législative, d'un rapport obligatoire, mais revisable une fois par année.

A la suite de ce rejet, la question demeura en suspens pendant plus de trois ans. Elle fut reprise en l'an IX, et dans un mémoire adressé aux consuls, Gaudin, ministre des finances, attaqua non seulement le duo-métallisme libre de l'an III, mais encore la frappe des deux métaux en pièces de poids égaux et métriques, dussent-elles être liées par un rapport légal. Il proposa par contre un système monétaire complet, — une seule monnaie en deux métaux, — l'unité d'argent en demeurant la base, et l'or devant être frappé en multiples de cette unité, d'après le rapport de valeur de 1 à 15 1/2, qu'il croyait stable pour longtemps. Et il ajoutait : « Si des circonstances « impérieuses forcent à changer cette proportion, les « pièces de monnaie d'or seules seront refondues. » — Telle est l'origine de la loi de l'an XI.

Devant le Conseil d'État, dans deux remarquables rapports où il fit preuve d'autant de talent que de science, Béranger serra de fort près la question, mettant en lumière les inconvénients qu'il y aurait à tenir l'or « en fonte perpétuelle », comme à établir une relation fixe entre deux métaux de valeurs variables. Partisan, au fond, du

duo-métallisme libre, Béranger concluait à l'étalon légal d'argent à base métrique, et à la circulation libre de l'or frappé sur la même base.

Gaudin n'en reprit pas moins son premier projet, en en faisant seulement disparaître l'éventualité de la refonte de la monnaie d'or. Au Tribunat, au Corps législatif, la discussion fut sérieuse et approfondie ; à part les arguments tirés des faits contemporains, on peut dire qu'aucun de ceux qu'échangent de nos jours bimétallistes et mono-métallistes ne fut laissé de côté. Un discours de Bosc, orateur du Tribunat, la crainte de voir l'or disparaître de la circulation, et plus encore sans doute le désir d'une solution pratique devenue urgente, enlevèrent le vote de la proposition de Gaudin.

Voilà comment, de par la loi du 7 germinal an XI, notre unité monétaire se trouve être à la fois 4 grammes 1/2 d'argent fin et 29 centigrammes d'or. Sous ces deux formes, le franc jouit de la plénitude de la puissance libératoire, et du cours légal tel qu'il est sanctionné dans nos Codes.

« Un système ainsi conçu est essentiellement éphémère, « dit M. Michel Chevalier, car il ne pourra plus se soute« nir du moment qu'un kilogramme d'or vaudra dans le « commerce un peu plus ou un peu moins que 15 1/2 d'ar« gent. Dans le premier cas, les particuliers ne voudront « payer qu'en argent ; les pièces d'or seront exportées « comme toute marchandise dont il y a avantage à se dé« faire et iront chercher un pays où l'or soit pris pour « toute sa valeur. Dans le second cas, c'est l'argent qui « s'en ira et l'or qui affluera du dehors... » C'est ce que les faits justifient surabondamment.

En fondant le système monétaire sur le rapport de 1 à 15 1/2, Gaudin évaluait à un demi-siècle le temps pendant lequel le cours des métaux ne s'en écarterait pas d'une manière assez sensible pour le détruire. Ses prévisions ont été dépassées d'une vingtaine d'années, en raison de circonstances qu'il ne pouvait prévoir ; les oscillations inévitables se sont en partie compensées, grâce au contingent fourni vers le milieu du siècle par les mines d'or de l'ancien et du nouveau monde.

L'argent avait été favorisé par la loi de l'an XI ; sa valeur était légèrement forcée dès l'origine, et l'or n'a pas cessé jusqu'en 1850 de faire une prime plus ou moins forte, qui n'a du reste dépassé 3 p. 100 que dans des jours de crise. L'or demeurait en quelque sorte une monnaie de luxe, recherchée des voyageurs, indispensable à la trésorerie des armées, employée aussi des branches du commerce où l'usage de payer de fortes sommes au comptant nécessite le transport du numéraire sur les marchés. L'argent conservait la prépondérance à peu près exclusive qu'il avait au siècle dernier; l'Europe entière, à l'exception de l'Angleterre, vivait de monnaie d'argent, soit que, dans les divers États, ce métal eût seul le caractère de monnaie, soit que, comme en France et chez nos voisins au régime de la double monnaie légale, l'argent eût exclu l'or de la circulation courante.

Les choses en étaient là, lorsque la production de l'or vint à s'accroître sensiblement, à partir de 1840, par les exploitations de la Russie boréale, puis, dix ans après, subitement et dans des proportions énormes, par la découverte des placers de la Californie et de l'Australie.

La seule année de 1853 en jeta sur le marché pour une valeur de 868 millions, onze fois supérieure à la production de l'année 1800.

A une autre époque, une pareille invasion eût avili la valeur de l'or, comme autrefois la mise en circulation par César du trésor de la République romaine. S'il n'en fut pas ainsi, c'est qu'en même temps le commerce général se développait avec la navigation à vapeur, avec les chemins de fer, avec le progrès matériel et l'extension de la civilisation. Le commerce du monde absorba l'or de la Californie, de même que, trois siècles auparavant, il avait absorbé l'argent du Pérou.

Le prix de toutes choses s'éleva une fois de plus, par la diminution du pouvoir d'acquisition des métaux précieux de plus en plus offerts; mais cette hausse même, augmentant les masses métalliques à déplacer pour les paiements, est certainement pour quelque chose dans la faveur dont la monnaie d'or fut l'objet. Il semble aujourd'hui qu'on ne s'en puisse plus passer; manier des sacs pour le règlement de nos moindres affaires, nous charger d'écus pour nos voyages, nous paraîtrait désormais aussi barbare que de retourner aux diligences après avoir goûté des chemins de fer, ou d'en revenir aux chandelles et aux quinquets, après nous être éclairés au gaz et à la lumière électrique.

A la faveur des circonstances, l'or s'empara promptement de la circulation, sans dépréciation sensible par rapport à l'argent ; et si, pendant quelques années après 1860, ce dernier métal fit temporairement une prime de 15 à 18 p. 1,000 au maximum sur le rapport légal de 1 à 15 1/2, ce fut beaucoup moins sous l'action des offres

d'or, que sous celle d'un appel d'argent à destination de l'Inde, où l'Europe s'approvisionnait de coton pendant la guerre civile qui lui fermait son marché ordinaire des États-Unis d'Amérique.

Pour obvier aux exportations de numéraire d'argent qui en étaient la conséquence, pour retenir chez eux les monnaies usuelles qui leur étaient indispensables, plusieurs États, la Suisse, la Belgique, l'Italie prirent le parti d'en abaisser le titre ; en France, la question fut soumise à une commission qui ne consentit pas sans regret à la destruction de l'unité fondamentale de l'an XI, — le franc de 5 grammes à 900/1,000 de fin, — et eut le mérite de la respecter tout au moins dans l'écu de 5 fr., maintenu à son titre plein, malgré la proposition faite de ne pas le traiter mieux.

Une convention fut conclue à ce sujet en 1865 entre les États intéressés, et ce fut le point de départ de ce qu'on a nommé l'Union latine, qui comprend aujourd'hui, la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce. Par cette convention, renouvelée et complétée dans la suite, les cinq nations ont lié leurs destinées monétaires en divers engagements, dont le principal est d'accepter dans leurs caisses publiques les monnaies les unes des autres, ce qui, dans la pratique, leur assure cours réciproque dans le public.

A part ces engagements mêmes, Messieurs, et d'une manière générale, on peut affirmer que rien de ce qui touche à la France ne peut être étranger aux autres pays ; l'histoire politique de l'Europe et du monde prouvent surabondamment que les événements de 1870-1871, si douloureux pour nous, y ont eu leur contre-coup.

L'histoire économique et financière ne le constate pas moins; en sus du sang et des provinces, cette guerre nous a coûté la plus énorme rançon pécuniaire qu'un peuple ait jamais payée. Ces conséquences s'accrurent encore du fait du vainqueur, qui se trouva assez riche pour remplacer, par une monnaie d'or neuve, les thalers et les florins d'argent qui jusqu'alors avaient été en Allemagne l'instrument des transactions.

La masse énorme de cette monnaie d'argent fut jetée sur le marché des métaux en 1873 et 1874, et prit le chemin des ateliers monétaires de l'Union latine ; le plus proche, celui de Bruxelles, regorgea d'argent allemand, tandis que celui de Florence transformait en écus, destinés à la libération des coupures de l'emprunt français souscrites en Italie, les anciennes monnaies de la Péninsule unifiée. A la suite de l'Allemagne, la Hollande démonétisait l'argent; en même temps, les mines américaines du Colorado et du Nevada, dont la production considérable était déjà observée avec quelque inquiétude en 1870, redoublaient d'activité ; il n'en fallait pas tant pour rompre l'instable équilibre du 15 1/2, et l'appât d'un écart considérable entre la valeur du lingot et celle de l'argent monnayé précipita le métal, avec une violence irrésistible, vers l'Union latine. Si celle-ci eût laissé faire, l'argent de l'ancien et du nouveau monde fût venu se faire frapper chez elle, chassant l'or devant lui, et réduisant sa circulation à un métal encombrant et déprécié, à ce que M. de Lavenay nommait en 1870 de la monnaie lacédémonienne. Il fallait aviser.

Un premier accord des cinq puissances réduisit la frappe à une valeur de 150 millions pour 1875; un se-

cond, à 120 pour 1876; elle fut supprimée pour 1877 et n'a pas été reprise depuis.

Pour suspendre contre l'argent le droit commun et libéral du monnayage illimité, il fallait une loi; M. Léon Say la présenta et en obtint le vote du Parlement en 1876. Les conséquences n'en sont ni plus ni moins que l'abrogation partielle de la loi de germinal an XI. « Limiter « ou interdire la frappe, écrivait M. Wolowski en 1870, « ce serait détruire la base de notre législation moné- « taire. »

Dès lors en effet qu'un débiteur, détenteur de lingots d'argent, ne peut plus les employer à éteindre sa dette en les faisant monnayer, le régime du double étalon a cessé d'exister. L'or jouit seul de la plénitude des attributions monétaires, les pièces d'argent ne sont plus que des jetons de confiance, ou, comme on l'a dit, des *assignats métalliques* auxquels la loi et la certitude de pouvoir les échanger à volonté contre de l'or donnent seuls cours à l'égal de celui-ci.

On sait si la loi, fût-ce la loi de cinq nations, a la puissance de maintenir des égalités artificielles. Ce qui sauve la confiance du public dans l'écu d'argent, c'est la suppression de sa frappe, c'est aussi la quantité limitée qui en circule et qui en existe réellement.

S'il en existait seulement un approvisionnement tel qu'il suffît à peu près aux besoins monétaires, les écus ne tarderaient pas à s'emparer complètement de la circulation; l'or ferait prime, et au lieu de se régler, comme aujourd'hui, sur la valeur de ce métal, les prix de toutes choses s'établiraient sur la valeur dépréciée des écus, exactement comme ils se règlent sur le

stock (limité pourtant) du papier, dans les pays à cours forcé.

L'Union latine serait sans doute sous le coup de cette déplorable situation, si la masse entière des écus frappés, depuis l'origine, dans les divers pays qui la composent, — masse d'une valeur dépassant six milliards, — existait encore quelque part au monde.

On ne saurait trop se féliciter, à ce point de vue, de la destruction des deux cinquièmes environ de cette masse, destruction effectuée un peu par l'industrie des affineurs qui recherchaient le millième d'or contenu dans les pièces des premières émissions, un peu par les horlogers suisses qui les transformaient en boîtes de montres, beaucoup plus par la fonte en lingots pour l'exportation en Orient. — Quant à l'exportation en nature, ou à la circulation de faveur à l'étranger, elles ne méritent pas d'être comptées ; car du moment qu'en dehors de l'Union l'écu de 5 fr. ne vaut que comme marchandise au poids, c'est-à-dire actuellement un peu moins de 4 fr., ceux qui étaient sortis, à commencer par les 240 millions versés à l'Allemagne, y sont certainement rentrés depuis longtemps.

Si on peut s'étonner de quelque chose dans l'état actuel, c'est qu'il n'entre pas dans l'Union latine des écus qui n'en soient jamais sortis. Les caisses publiques, les particuliers même, refusent avec raison des pièces de 25 grammes, au titre fort loyal de 900/1,000 de fin, provenant de l'Amérique du Sud, et de divers pays qui ne font point partie de l'Union latine : et cependant ces pièces ne diffèrent en rien, sauf l'empreinte, de nos pièces à cours légal.

Je me demande, Messieurs, comment les caisses publiques et les particuliers pourraient se défendre contre des pièces de même poids et de même aloi, frauduleusement marquées de l'un des vingt et quelques coins, anciens et récents, nationaux ou étrangers, qui ont cours dans l'Union latine ?

Cette crainte n'a rien de chimérique ; sans remonter à l'imitation des pièces macédoniennes par les Gaulois, on peut citer le gouvernement russe, qui pendant longtemps a fabriqué des ducats de Hollande, du reste parfaitement droits de poids et de titre. Plus près de nous encore, des industriels de Genève ont contrefait de la sorte pour 60 millions ou 80 millions de monnaies turques et égyptiennes, et ils ont été acquittés, eux et leurs complices, par les tribunaux suisses et français, il n'y a pas cinq ans, lorsque la justice est venue troubler la lucrative fabrication qu'ils exerçaient depuis une quinzaine d'années.

Nicole Oresme dit que c'est là un cas légitime de guerre, et les puissances qui forment l'Union latine ont promis de se prévenir réciproquement, si elles avaient connaissance de tentatives de ce genre ; je doute fort que ce jour-là elles rassemblent leurs contingents pour aller, au Mexique ou ailleurs, châtier des flibustiers que rien n'empêche, en attendant, de suppléer à grand bénéfice au chômage de nos balanciers.

De tout ceci, Messieurs, il résulte que la loi de l'an XI a fait son temps, et que si la durée prévue par Gaudin a été atteinte et dépassée, on ne saurait impunément prolonger une situation en désaccord avec les faits. Les expédients des dernières années ont paré aux plus proches dangers ; l'heure est venue de prendre un parti.

Le nouveau monde accroît incessamment sa production d'argent; les voies de communication, une métallurgie perfectionnée la développent tous les jours, tandis que le prix du métal s'avilit sans cesse, tout comme celui de la fonte de fer dans nos régions. A cet accroissement incessant de la production, comme à la baisse corrélative de l'argent, on ne peut assigner d'autre limite que la loi générale des frais de production d'une part, et de l'autre l'accroissement des débouchés, lorsque le prix de l'argent en permettra de plus larges emplois industriels et domestiques.

Dans ces conditions, il ne faut plus songer au rapport de 1 à 15 1/2. Échafauder une nouvelle et double monnaie légale sur la base du rapport commercial actuel de 1 à 20, c'est prendre un point d'appui peut-être plus incertain encore que celui de l'an XI, c'est vouer probablement l'avenir aux mêmes difficultés, et c'est aussi onéreux qu'une démonétisation générale de l'argent. Établir enfin la circulation libre des deux métaux, selon le système de l'an III, « ce n'est beau qu'en spéculation », comme le disait un orateur de l'époque: c'est, en pratique, exclure l'un ou l'autre de la circulation, et ils y ont tous deux leur utilité propre.

Si on veut les y maintenir ensemble, et chacun à sa place, il n'y a qu'un parti à prendre: c'est de laisser à l'or la prééminence qu'il possède déjà, en réglant le rôle subordonné qui convient à l'argent : rôle de monnaie d'appoint, de circulation courante pour les petits et les moyens paiements. Et ceci, en limitant à une somme donnée, — à 500 fr., propose M. Leroy-Beaulieu, à 100 fr., pensait, avec M. de Parieu, la commission mo-

nétaire de 1869, — le maximum pour lequel les espèces d'argent seront obligatoirement acceptées en paiement. En Angleterre, le maximum en est fixé à 2 livres sterling depuis près de 70 ans.

Ceci, on peut le faire dès à présent ; la transition est faite, ce n'est plus, pour ainsi dire, qu'une affaire de forme. S'il doit, dans la suite, en coûter quelque chose pour retirer de la circulation, au fur et à mesure que le frai les aura détériorés, ce que nous pouvons posséder d'écus en sus de nos besoins, cette dépense, échelonnée sur un long espace de temps, est, après tout, inévitable, quelque parti qu'on prenne ; on peut au surplus l'évaluer d'après le stock d'écus (3 milliards 700 millions de valeur nominale) qu'on assigne à l'Union latine.

Autour de nous, les grandes nations commerçantes, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, les pays Scandinaves, raisonnent en or ; sur le marché du monde, l'or est le commun évaluateur des marchandises, des valeurs internationales, des changes.

Les mesures provisoires arrêtées jusqu'ici d'un commun accord ont assuré à l'Union latine le bénéfice de l'étalon d'or, sans encore le lui donner légalement ; son adoption définitive peut seule assurer et maintenir aux nations qui la composent, et en particulier à la France qui marche à sa tête, la haute situation économique que notre pays ne saurait abandonner sans déchoir.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. VIANSSON

AUX RÉCIPIENDAIRES

A la suite de ces discours, où l'utile et l'agréable n'ont pas cessé de charmer nos oreilles, la tradition exige, qu'au nom de l'Académie, le président exprime aux récipiendaires toute la satisfaction qu'elle éprouve en les comptant dorénavant au nombre de ses membres.

Cette tradition, vous l'avez entendu tout à l'heure, n'est pas nouvelle. Votre pensée se reporte tout naturellement à cette séance où le jeune chevalier de Boufflers venait payer son tribut et lisait une dissertation sur l'éloquence.

En faisant abstraction des idées de l'époque, des goûts du jour, je crois pouvoir vous affirmer que les discours que vous avez entendus aujourd'hui sont bien plus intéressants que ceux que dut entendre l'auguste assemblée qui applaudit les nouveaux académiciens, le 20 octobre 1757.

Stanislas présidait. Il offrait l'hospitalité à notre Compagnie au palais Ducal, dans la galerie des Cerfs, en attendant que le salon où nous nous réunissons chaque année, fût préparé pour recevoir l'Académie.

« L'auditoire, nous dit Boufflers, était composé d'une

« société d'hommes et de femmes que Paris même au-
« rait enviée à la Lorraine et dont aucun pays, aucun
« autre âge n'offriront aucun exemple.

« Il ne m'est point permis de nommer tout ce qui ajou-
« tait aux charmes de cette cour patriarcale, mais Vol-
« taire, Montesquieu, Saint-Lambert, le président Hé-
« nault, Mme du Châtelet, Mme de Grammont, M. de
« Tressan et des hommes et des femmes dignes d'entrer
« dans cette brillante élite y formaient comme un cercle
« rayonnant de lumière. »

Non loin de Stanislas, la belle marquise de Boufflers, dissimulant à peine sa satisfaction lorsque, dans son discours, le président vint à parler « de cette mère tendre
« voyant se développer tous les jours ce germe précieux
« du goût, du sentiment et du génie qu'elle a transmis à
« son fils. »

« A côté de cette cour sans intrigues, sans jalousie et
« même sans affaires », un cercle rival vient prendre place ; le marquis de la Galaizière en est le chef. Son humeur despotique s'accommode du partage qui s'est fait. A Stanislas, les honneurs, le repos, la bienfaisance et l'amour du peuple. A lui, le pouvoir, l'argent et la haine de ses concitoyens.

La nouvelle Académie donne cependant à l'intendant des sujets de crainte, il croit y reconnaître un certain esprit d'indépendance et ne veut pas admettre que l'on prenne la liberté de discuter les actes de son gouvernement. N'osant rompre ouvertement avec Stanislas, il feint d'entrer dans les vues du souverain et va demander, pour mieux la combattre, de faire partie de cette Compagnie dont il a entravé la formation de tous ses efforts.

Dans la salle, se pressait un public nombreux, les dames s'y comptaient en grand nombre, attirées peut-être par la réputation du jeune chevalier de Boufflers, plutôt encore par l'espoir de voir se renouveler ce qui avait eu lieu à la séance précédente de l'Académie, où le colonel de Vallier avait, dans un discours de réception en vers, prodigué les fleurs les plus poétiques en l'honneur des belles dames de Nancy.

Le président Thibault, l'un des fondateurs et alors directeur de l'Académie, siège au bureau avec M. de Solignac qui fut pendant vingt-deux ans son secrétaire perpétuel.

A côté d'eux se placent les membres de l'Académie qui ont successivement occupé le fauteuil de la présidence, le cardinal de Choiseul, Tressan, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, Custine, O. Héguerty, de Bressey, mestre de camp au service de France. Plus loin, se placent les membres de l'Académie : les avocats André, de Nicéville, Mathieu de Moulon; les docteurs Bagard, Cupers, Harmand ; les colonels de Beauchamp, de Lubach, de Vallier; l'agronome Credo; Palissot, Saint-Lambert, le président de Sivry, Pallas, Gauthier, Devaux, l'ami particulier de Boufflers, de Mme de Graffigny et de Voltaire, d'autres encore dont l'immortalité a laissé de moindres souvenirs.

Les deux récipiendaires, on vient de vous les faire connaître, le jeune chevalier de Boufflers et son précepteur, l'abbé Porquet.

Le discours sur l'éloquence est ce que l'on peut attendre d'un jeune rhétoricien qui a soumis son travail à la retouche d'un maître dévoué. Le discours du pré-

cepteur, ménagé pour laisser à son élève tous les succès de la séance, justifie assez la réputation de cet excellent abbé qui n'est guère connu que par ce quatrain :

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules,
Il approfondit l'art des points et des virgules,
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le laconisme il fit un tome entier.

Le discours de réception de Boufflers n'est pas le seul document dont la trace subsiste dans les archives de l'Académie, plusieurs autres dissertations sont transcrites dans les Mémoires manuscrits de 1758 à 1760. Aucune ne peut donner idée du genre d'esprit sous lequel est connu leur auteur.

Sans suivre notre récipiendaire dans son attachante étude, ne pouvons-nous en tirer des conclusions qui ont pesé d'un poids bien écrasant sur celui dont on vient de de nous décrire l'existence agitée ? Homme de plaisir, Boufflers passera sa vie à chercher à se faire prendre au sérieux, sans pouvoir y parvenir. L'esprit sert à tout, mais ne suffit à rien. Notre jeune chevalier, grisé par les adulations qu'il a reçues à un âge où les impressions sont si vives, ne sera jamais maître de sa destinée.

Son goût prononcé pour la carrière des armes le porte à entrer dans l'armée où son nom a déjà été illustré par deux maréchaux de France, où l'attend la protection d'un autre maréchal de France, son oncle, M. de Beauvau. Il part comme aide de camp dans l'armée de Soubise, se distingue en vingt combats, est blessé, obtient un régiment ; mais, de sa gloire militaire, il ne reste que ces

deux mots du premier capitaine de l'époque : « Boufflers, « il nous fera des chansons. »

Il ne se contente pas d'être un brillant officier, il devient un administrateur de grand mérite.

Formé par les leçons et par les conseils du maréchal de Beauvau qui gouvernait la Provence, il étudie les projets relatifs à l'administration, à la culture, au commerce, à la navigation, aux communications, aux embellissements du pays. Sur ces entrefaites, on l'envoie à Remiremont et quelques couplets font disgracier notre étourdi.

Gouverneur du Sénégal, il surprit par sa bonté les Européens et les nègres, il étonna le gouvernement par les ressources naturelles du pays qu'il y découvrit et les facilités qu'il y établit pour le commerce. Son départ du Sénégal, nous dit M. de Sabran, fut une calamité. Après avoir passé plusieurs années dans cette colonie, y avoir acquis l'estime de tous ceux qui l'ont connu, mérité d'obtenir les premiers emplois de l'État, il rentre à Paris et là, repris invinciblement par ses attaches naturelles, rendu au bruit, à l'Opéra, aux boudoirs de Paris, on oublie, il oublie lui-même des premiers les services qu'il a rendus.

Il est peintre, il est musicien, il décrit d'une manière charmante les beautés de la nature. Il semble que tout soit arrivé à point pour faire de lui un homme célèbre.

Les électeurs de Nancy en font un homme politique. Nommé, après le duc de Fleury, grand bailli de Nancy, il est envoyé aux États généraux. Le feu de la jeunesse a pu l'empêcher jusqu'alors de prendre son essor; son talent d'improvisation, sa facilité d'élocution, vont l'aider

à briller dans cette Assemblée. Uni à Malouet, Virieu, la Rochefoucauld, il prononce de sages discours, attache son nom à la loi qui garantit à leurs auteurs la propriété de leurs découvertes et de leurs inventions; présente, au nom du comité de l'agriculture et du commerce, un rapport extrêmement remarquable sur les moyens de vivifier et de ressusciter l'industrie française. Tout cela est en pure perte, le poète se décèle toujours et l'un de ses biographes nous apprend que Boufflers manquait rarement d'inscrire en tête de ses opinions une épigraphe en vers, comme s'il voyait encore de la poésie dans les faits positifs et sérieux de la Révolution qui s'opérait.

C'est à 60 ans, seulement, que Boufflers arrive à comprendre que l'homme n'est pas né uniquement pour chanter, courir et s'amuser, il se réfugie dans son petit domaine et là

> Ami sûr, philosophe et poète et fermier,
> Mari tendre et fidèle,
>
> (Ducis.)

Boufflers n'apparaît plus à Paris que pour venir aux séances de l'Académie française.

Boufflers a eu des heures radieuses et des jours de gloire, mais il n'a pas eu une vie, selon l'énergique expression d'un éloquent orateur de notre temps. Toutefois, on s'explique peu le silence gardé jusqu'à ce jour autour de son nom, tant à l'Académie française qu'à l'Académie de Stanislas et l'on doit remercier notre confrère d'avoir choisi pour son discours de réception l'éloge d'un homme qui nous ramène à l'une des plus brillantes époques de l'existence de notre Compagnie.

En vous appelant à siéger dans ses rangs, Monsieur [1], l'Académie de Stanislas n'avait pas eu moins égard à votre mérite bien connu comme professeur, qu'au souvenir laissé par votre passage dans les différents lycées où vous avez été envoyé. On ne pouvait oublier, en effet, les chaudes sympathies que la droiture et la bienveillance de votre caractère vous avaient values et si vos nombreux élèves n'étaient là pour l'attester, les relations amicales que vous aviez eues avec quelques-uns de nos regrettés confrères : MM. Guillemin, Joguet, Henry, Forthomme, suffisaient pour nous faire désirer de vous voir au milieu de nous.

Après avoir accompli une longue et honorable carrière, rendu aux loisirs de la vie privée à un âge où votre talent conserve toute la verve de sa maturité, fidèle aux préceptes de l'orateur romain, vous cherchez dans la culture des lettres l'oubli des affaires et un noble délassement à vos fatigues passées. L'Académie se félicite d'avoir en vous, non seulement un confrère dont le caractère l'honore, mais aussi un zélé collaborateur dont les travaux l'enrichissent.

Non content de propager par l'enseignement les diverses parties des connaissances humaines, d'imprimer à cet enseignement la direction hors de laquelle l'arbre de la science ne porterait que de mauvais fruits, vous avez voulu par vos travaux agrandir le cercle de nos connaissances. Vos laborieuses recherches nous ont fait connaître Synœsius.

Au IVe siècle, à l'époque où la victoire du christianisme

---

1. M. Druon.

fut suivie d'un si beau développement d'éloquence et de philosophie religieuse, et où, dans la décadence inévitable du monde politique ancien, les apologistes de la religion naissante conquirent un si grand ascendant sur les foules, sur les grands, sur les empereurs eux-mêmes, le nom de Synœsius peut être cité auprès de ceux de Chrysostôme, de Grégoire de Nazianze, de saint Augustin. Son histoire morale, celle de son âme entraînée dans la grande révolution du temps et progressivement attirée par la religion nouvelle, n'est nullement indigne de la place que Bossuet, Châteaubriand et Villemain s'étaient contentés d'indiquer. L'intérêt de ce livre ne consiste pas seulement dans l'étude de la vie de Synœsius, il nous fait assister à la transformation de tout un système philosophique absorbé par l'idée religieuse comme si le vague du spiritualisme Alexandrin était venu simplement se fixer dans le dogme nouveau.

L'Académie française a rendu hommage au mérite de l'écrivain, au jugement du critique, à la science exacte de l'érudit en honorant ce livre d'un de ses prix si enviés. Cette œuvre de longue haleine n'est pas la seule de vos productions qui ait attiré l'attention des lettrés. Sans oser soulever le voile de l'anonyme sous lequel se cachent des travaux importants et nombreux, il m'est du moins permis de parler des ouvrages dont vous avez entretenu l'Académie.

En nous racontant la jeunesse de Louis XIII, celle de Louis XIV, au point de vue de leur éducation morale, littéraire et scientifique, vous nous avez permis de suivre le développement d'évolution des premières impressions de jeunesse et de saisir la raison d'être de bien des événements qui ont illustré ces princes ou ont obscurci leur gloire.

Votre étude sur Lally-Tollendal nous fait vivement désirer la suite de ces monographies des administrateurs de nos colonies, dont vous avez fait revivre la physionomie avec tant de vérité et d'impartialité.

On a depuis bien longtemps répété sous toutes les formes que les Français ne savaient pas coloniser, qu'ils étaient incapables d'administrer leurs conquêtes. Les Français se sont faits trop souvent eux-mêmes les échos de ces calomnies.

Au Canada, comme aux grandes Indes, en Algérie comme à l'île de France, ne voyons-nous pas cependant les populations se rapprocher de nos soldats, aimer leurs chefs et rechercher notre amitié ; ne constatons-nous pas, après de longues années, le souvenir ineffaçable laissé par l'occupation française dans un pays? Qu'un historien impartial veuille bien nous retracer, d'après des documents authentiques, les actes de nos administrateurs français sur les bords du Rhin, pendant la courte période du commencement de ce siècle où nous occupions ces provinces, on s'assurera facilement que les vainqueurs de 1815 n'ont pas su mieux faire et qu'ils n'ont jamais obtenu de leurs administrés les témoignages de reconnaissance que ces populations ont librement offerts aux magistrats que la France y avait envoyés.

Les études historiques s'adressent à tous, aussi bien à celui qui veut éclairer son jugement par l'expérience des autres hommes, qu'à celui qui veut étudier le passé pour essayer de deviner l'avenir. Elles permettent, suivant une belle expression de Montaigne, « de pratiquer « les grandes âmes des meilleurs siècles ».

Augustin Thierry conseillait l'étude de l'histoire pour

combattre ce qu'il appelait « l'affaissement moral de « quelques âmes énervées de sa génération ». Cet amour de l'histoire, éclairé par les sentiments élevés du spiritualisme, aussi éloignés de l'esprit fanatique qui aveugle l'homme que du matérialisme qui le dégrade, cet amour fait le grand et véritable historien.

Pour vous, Monsieur[1], votre nom se rattache d'une manière inséparable à celui d'un autre confrère dont nous déplorons la perte comme si elle ne datait que d'hier. Ce qui doit atténuer nos regrets, c'est qu'en nous enlevant les vétérans de la science, la Providence nous a donné, pour continuer leurs œuvres et perpétuer leurs traditions, de jeunes et doctes collaborateurs qui ont devant eux une longue carrière à parcourir.

La notoriété que votre père avait acquise comme économiste, comme publiciste, vous saurez la maintenir, la justifier de plus en plus. Déjà même, des vétérans de la science économique, je le sais, se sont demandé, en lisant quelques-unes de vos études sur votre science favorite, si leurs souvenirs étaient exacts, s'ils n'avaient pas été trompés par quelque fausse annonce, et si réellement celui dont ils lisaient les écrits n'était pas ce professeur qui, en 1865, avait su grouper autour de la chaire qu'il avait conquise pour la science économique, un auditoire si nombreux et si sympathique.

Comment pourrait-il en être autrement, puisque, dès que vous avez pu consacrer votre temps à l'étude et à la science, vous vous êtes appliqué avec tant de soin à publier une nouvelle édition de ce livre si consciencieux,

1. M Antoine de Metz-Noblat.

si complet sur les lois économiques, dans lequel votre père avait résumé les leçons professées à la Faculté de droit de Nancy. Vous ne vous êtes pas borné à reproduire purement et simplement la première édition, vous l'avez, par des notes soigneusement étudiées, par des développements nouveaux, mise au courant des faits importants qui se sont produits depuis la publication de cet ouvrage.

La thèse que vous souteniez en 1869 devant la Faculté de droit de Nancy se faisait déjà remarquer par la tendance constante à rapprocher les principes de l'économie politique des articles de nos Codes qui en sont l'application directe.

Ces études, vous les avez complétées en suivant, comme élève libre, les cours de l'École forestière. Les connaissances acquises dans cette savante École vous ont permis de traiter avec autorité les questions qui s'y rattachent. Je mentionnerai notamment une étude du plus haut intérêt sur les forêts de l'Algérie et le péril que fait courir à notre colonie le progrès sans cesse croissant du déboisement.

Après avoir publié d'intéressants comptes rendus scientifiques et agricoles, vous avez écrit plusieurs notices sur les changes étrangers, sur les budgets communaux, sur le cours forcé et la crise monétaire, qui révèlent les connaissances économiques les plus complètes. En mettant en relief votre aptitude à traiter les questions agricoles, ces publications vous ont naturellement désigné pour occuper l'emploi laborieux de secrétaire de la Société centrale d'agriculture.

Plus récemment, la Société de géographie de l'Est a eu

la bonne fortune de vous entendre lui raconter une excursion faite en Corse. A un sentiment très vif de la nature, se joignent dans cette description des qualités sérieuses qui en font rechercher la lecture par les économistes et par les forestiers.

Vous avez toujours aimé les voyages et, si vous nous avez fait connaître quelques fragments de vos excursions en Algérie et en Corse, il est d'autres voyages que vous avez entrepris dans des conditions plus dures et moins agréables. Officier de mobiles en 1870, fait prisonnier de guerre à la suite du siége de Toul, l'intérêt que vous portiez aux soldats de votre bataillon ne vous fit pas hésiter à quitter le séjour relativement supportable de Mayence pour vous rapprocher d'eux et vous faire envoyer à Breslau. Là, après les avoir vus, constatant l'impossibilité de leur être utile, obsédé par la pensée de prendre part à cette lutte qui se prolonge, vous caressez l'espoir d'une évasion. Il n'y a pas deux manières d'apprécier les questions qui touchent à l'honneur. Votre premier soin fut donc de retirer la parole donnée à l'ennemi. Saisi, entraîné vers une forteresse inconnue, vous profitez pour vous évader du moment favorable où l'escorte, mise en face d'un liquide généreusement offert, relâche sa surveillance.

Hélas! repris à quelques lieues de là, vous avez pu apprécier, à vos dépens, toute la courtoisie et l'aménité germaniques. Cette tentative fut suivie d'une condamnation à six mois de forteresse.

Enfermé au fond de la Silésie, à Kosel, tout semble bien fini, mais, avec l'insouciance de vos vingt ans, grâce à votre connaissance de la langue allemande, vous

arrivez à dérouter l'ennemi. Après avoir dépisté vos geôliers, avec quelle émotion avez-vous dû entendre refermer avec soin les portes bardées de fer de la prison d'où vous vous étiez évadé !

Votre sortie du quartier, de la forteresse, de la ville s'effectuent à travers mille dangers.

Quel soulagement enfin que ce moment où, après 80 kilomètres parcourus pendant lesquels chaque minute ajoutait une nouvelle inquiétude, vous atteignez la frontière autrichienne.

Ces souvenirs ne sont peut-être pas des titres académiques, mais ils sont la preuve d'une force de volonté et d'une énergie dont nous avons le droit de nous montrer fiers, puisque tout ce que nos nouveaux confrères nous apportent de traditions de science, de labeur, d'attachement à la patrie et d'honneur, vient grossir ce patrimoine commun que l'Académie de Stanislas s'est toujours montrée jalouse de conserver et d'augmenter depuis près de cent cinquante ans.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR

M. Antoine CAMPAUX

Après la satisfaction de faire le bien, je ne sais s'il pourrait en exister de plus vive que celle de le raconter, si l'on pouvait être sûr d'en faire dignement les honneurs. Ce n'est pas tâche en effet si facile, surtout quand cette tâche a été déjà plusieurs fois faite, et bien faite.

Les actes d'ailleurs, dont nous avons à vous entretenir, n'ont rien, comme on l'a remarqué, de cet éclat qui frappe l'imagination, particulièrement si l'on considère le théâtre où ils se sont accomplis; ou plutôt ils n'ont pas de théâtre. C'est loin du grand jour et du regard qu'ils se passent; toute espèce de galerie leur fait défaut, si ce n'est celle d'aujourd'hui; et celle-là, leurs auteurs ne s'en doutaient pas. Figurez-vous de pauvres gens qui lutteraient obscurément la nuit, traqués de tous les côtés, dans une étroite impasse dont ils auraient toutes les peines du monde à sortir; c'est là l'image, ou peu s'en faut, du sort de ceux parmi lesquels l'Académie de Sta-

nislas a distingué les vaillantes femmes qu'elle honore aujourd'hui d'un prix de vertu.

L'épreuve sous toutes ses formes, de chômage, de maladie, de misère et d'abandon, de séparation cruelle, les exerce et les poursuit comme à plaisir; ils tiennent bon pourtant, et restent fermes à leur devoir. C'est chaque jour, sous les coups qui les assaillent, une nouvelle provision de force et de courage à refaire; chaque jour ils la recommencent d'un effort toujours nouveau, et faisant crédit sans cesse à la Providence qui semble les abandonner, espèrent, si je puis dire, contre l'espérance, persuadés, qu'ils sont, malgré tout, que le grand témoin qui est dans leur conscience ne leur fera pas défaut au jour suprême

Le courage et la persévérance dans la résignation et dans l'accomplissement des devoirs les plus humbles, mais aussi les plus sacrés, c'est là leur héroïsme. Sans doute, encore une fois, il en est de plus éclatants; je n'en sais pas de plus dignes d'intérêt et de sympathie.

Dans ce siècle où ce qu'on appelle la lutte pour la vie et qui n'est en somme que l'égoïsme effronté, dépouillé de tous ses voiles, a été élevé à la hauteur d'un principe, on dira que cette résignation est la vertu des niais et des lâches : la société doit être bien heureuse alors qu'il y en ait encore autant. Qui peut, en effet, ignorer que là où la résignation manque, le sol tremble et les ruines ne sont pas loin ?

Non, la résignation n'est pas, comme on pourrait le croire, l'abdication de toute fierté et, par suite, l'inertie à laquelle se laissent aller tant d'autres qui, désespérant de remonter le courant, lâchent les rames et laissent em-

porter leur barque à la dérive dans le gouffre de la paresse et de la mendicité, quand ce n'est pas dans celui du crime.

Bien au contraire, c'est l'acceptation du combat de la vie, de la vie honnête et pure, dans les conditions les plus faites pour décourager, et cela sans mélange aucun de ce sentiment d'amertume et d'envie qui ne laisse plus de force au malheureux que pour haïr, et qui n'a d'autre résultat que d'aggraver et d'exaspérer encore sa misère.

Pense-t-on quelquefois à tout ce qu'il faut de courage et d'efforts, et même d'industrie à une femme souvent délicate et chétive, sans autres ressources que son travail, et encore bien précaire, pour mener à bonne fin cette campagne quotidienne contre la misère, pour mettre tous les jours quelque chose sur la table de famille, pour donner des vêtements à des enfants en bas âge ou à de vieux parents incapables de travailler, pour arriver à payer son terme, cet éternel point noir des pauvres ménages?

C'est là l'histoire obscure mais sympathique des six nobles femmes que l'Académie de Stanislas est heureuse d'inscrire aujourd'hui sur son livre d'or, je veux dire d'honorer d'un des prix soit de dévouement filial, soit de dévouement maternel que le grand bienfaiteur voilé, qui les a fondés, que le Monthyon de la Lorraine met tous les ans à notre disposition avec une générosité qui, chaque année, ne fait que grandir.

Mlle Cécile LAURENT.

En 1852, il y avait à Nancy, rue des Fabriques, un ouvrier tourneur du nom de Laurent qui ne se trouvait

pas mécontent de son sort. Il avait un bon métier dans les mains, de l'ouvrage et de la santé ; il le croyait du moins ; il avait en outre une femme dévouée et trois enfants, deux filles et un garçon, qu'ils élevaient dans l'amour du bien, leur donnant le premier des exemples, celui de la conduite et du travail. L'avenir était pour lui, je ne dirai pas rose, mais au moins sans nuage ; et pourvu que le lendemain répondit au présent, on ne demandait pas autre chose à Dieu.

C'était dans ces pensées que s'était endormi M. Laurent, le 30 décembre 1852 ; lorsque le lendemain il se réveilla, il était aveugle. C'étaient pour lui les étrennes du premier de l'an 1853. Qu'on essaie de se figurer, si l'on peut, le désespoir de cet homme qui, devant son établi qu'il ne voyait plus, devant ses outils qu'il ne pouvait plus saisir, se sentit tout à coup enveloppé de cette nuit affreuse, qui le murait vivant dans les ténèbres comme dans un cachot, et qui avec la lumière, cette fête de la vue, lui ravissait son travail et son pain, le pain de sa famille. Qu'on essaie d'imaginer la désolation de sa femme et de ses enfants.

Ce fut horrible sur le premier moment ; puis, comme on était religieux dans cette famille, le cœur affreusement serré, on finit par se résigner. La mère, toute délicate qu'elle était, se mit en quête de travail et s'utilisa comme femme de ménage ; les deux plus jeunes enfants continuèrent à aller à l'école ; et l'aînée, Cécile, l'héroïne de cette histoire — elle était âgée de 14 ans, — fut, sur la recommandation du vénérable curé de la paroisse, touché d'une si grande infortune, admise à l'orphelinat d'un établissement religieux de Nancy.

Quand elle en sortit au bout de trois ans, elle était formée au travail et au dévouement ; et, de retour chez ses parents, elle n'eut plus qu'une pensée, consacrer sa jeunesse à leur service et, par le gain de son travail, épargner à sa mère, dont le courage dépassait les forces, des fatigues que l'âge lui rendait bien lourdes. Elle était intelligente et laborieuse ; elle trouva à employer ces qualités chez des négociants en fourrures de Nancy, qui surent les apprécier.

Mais ce genre de travail est bien fatigant, en hiver surtout où l'ouvrage surabonde et exige souvent des veilles prolongées. Mlle Cécile ne recula pas devant ces fatigues; et plus d'une fois même, pour s'être surmenée, fut obligée de s'aliter. A peine remise, la noble fille reprenait son ouvrage au risque d'une rechute, impatiente qu'elle était de diminuer le nombre des journées infructueuses pour sa famillle.

Ce n'est pas tout, j'ai dit qu'elle avait un frère; ce frère, quand il fut en âge, désira se marier. Elle l'aida à le faire; l'établi du père lui fut cédé; on monta un étage plus haut dans une mansarde fort sombre. « Mais puisque mon père n'y voit plus, disait Cécile, qu'importe un logis plus ou moins clarteux, pourvu qu'il n'y soit pas trop dépaysé ; » car depuis le temps qu'il y demeurait il tenait à la maison dont il connaissait tous les êtres.

Des personnes qui s'intéressaient à sa position lui conseillaient de tenter des démarches pour faire admettre son père à l'hospice, ce qui n'eût pas été difficile ; hélas! il n'y avait que trop de titres; plutôt que d'y consentir, elle préféra, au risque de compromettre sa santé, redoubler

de travail et d'énergie, pour assurer au pauvre aveugle la consolation de vivre au milieu des siens.

Voilà 16 ans et plus que Mlle Cécile Laurent s'est consacrée sans retour à ses parents dont elle soutient l'existence avec le concours d'une jeune sœur, qui est venue joindre son modeste gain de repasseuse à celui de son aînée pour l'entretien de la famille ; car pour le frère, marié, comme je l'ai dit, et déjà père de plusieurs enfants, il a juste de quoi se suffire. Depuis qu'elle est sortie de l'enfance, ou peu s'en faut, elle s'est vouée à cette tâche à laquelle elle a fait le sacrifice des espérances les plus légitimes de la jeunesse, qui pour elle n'a pas eu un seul sourire.

En revanche, elle a la conscience de faire à ses parents et en particulier à son vieux père, dont la tenue et toute la personne attestent les soins dont il est l'objet, une existence aussi supportable que possible dans la situation où il se trouve.

L'Académie n'a pas cru devoir récompenser d'un prix de moins de 300 fr. un dévouement filial aussi persévérant.

Mme Hanzo, née Agnès Gaugé.

L'histoire de Mme Hanzo est courte mais touchante, comme celle de la plupart des veuves qui représentent le malheur dans ce qu'il a de plus discret et de plus résigné, mais aussi de plus sympathique.

Elle a toujours vécu avec ses parents jusqu'à son mariage en 1868, avec M. Hanzo, employé à la manufacture des Tabacs. C'est dire l'attachement qu'elle avait pour eux. Elle l'a prouvé cet attachement par les soins dévoués

qu'elle a donnés à son père au cours d'une maladie qui n'a pas duré moins de cinq ans. Elle l'a prouvé et le prouve encore tous les jours par ceux dont elle entoure sa vieille mère âgée de 83 ans. En cela sans doute, elle ne fait que son devoir; mais elle y a d'autant plus de mérite qu'elle en a pris seule la charge, une sœur, qui aurait pu la partager avec elle, étant mariée et ayant elle-même d'autres charges qui absorbent toutes les ressources disponibles de son ménage.

J'ai dit qu'elle s'était mariée en 1868 ; cette union, qui fut heureuse, devait être de courte durée. Au bout de quatre ans de mariage, en effet, M. Hanzo succombait aux suites d'une longue maladie, pendant laquelle sa femme trouvait encore matière à exercer son dévouement.

Ce qui rend Mme Hanzo encore plus digne d'intérêt, c'est qu'en dehors de son travail elle n'a pas la moindre ressource. Quelques petites économies qu'elle avait autrefois ont été épuisées à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui l'a clouée près d'un an sur son lit, et dont elle se ressent encore assez de temps à autre pour être obligée d'interrompre son travail. C'est pourtant avec le gain modeste qu'elle en retire — Mme Hanzo est couturière — qu'elle parvient à suffire aux besoins de sa mère et aux siens, et — problème bien difficile pour ces pauvres existences — à nouer les deux bouts ensemble. Car Mme Hanzo n'a pas un sou de dettes, bien que pour loger convenablement sa mère elle ait un loyer de 200 fr.

J'aurai tout dit sur elle quand j'aurai ajouté qu'à la reconnaissance attendrie de cette vieille mère pour une fille qui n'a jamais voulu se séparer d'elle et qui ne con-

naît d'autres heures de délassement que celles qu'elle peut, à la fin de sa journée, donner à la bonne vieille, elle joint l'estime de tout le quartier qu'elle habite depuis quarante ans.

L'Académie accorde un prix de 150 fr. au dévouement filial de Mme Hanzo.

Mme CHRISTOPHE, née Élisabeth BAUER.

Mme Christophe, de son nom de famille, Élisabeth Bauer, a préludé au dévouement maternel par le dévouement filial, ce qui est dans l'ordre, l'amour filial et l'amour maternel ayant une même et unique source, comme le remarque l'honorable confrère qui a signalé Mme Christophe à l'attention de l'Académie.

Née en 1830 à Remelfing près de Sarreguemines, de petits cultivateurs, ruinés par des événements malheureux, qui étaient venus s'établir à Nancy en 1836, pour échapper à l'humiliation de leur infortune sous les yeux de ceux qui les avaient connus plus heureux, elle perdait en 1840 sa mère qui, plus affectée que son mari de leur ruine, finissait par succomber au chagrin, après avoir langui pendant quatre ans, laissant derrière elle quatre enfants, deux garçons et deux filles.

Élisabeth, l'aînée, avait dix ans; ce fut à cet âge, où l'on a encore à peine conscience de soi, qu'elle eut à remplir à la maison pour ses frères le rôle de mère, pour son père, ouvrier maçon, celui de ménagère. C'était déjà beaucoup. Cela ne lui suffit pas; sans réfléchir que la charge était en effet déjà bien lourde, elle voulut encore ajouter au gain de son père, et à cet effet apprit, dans l'intervalle de ses occupations déjà si assujettissantes, le

métier de brodeuse, où elle ne tarda pas à devenir une ouvrière habile.

Elle continua ainsi pendant quatorze ans, sœur autant que fille modèle, sans vouloir quitter son père dont la mort seule la sépara en 1854 qu'elle le perdit. Elle avait alors vingt-quatre ans. Un an après seulement, en 1855, elle se maria avec un tisserand de Bar-le-Duc nommé Christophe, qui vint bientôt s'établir à Nancy. Il semblait dans les commencements qu'elle n'eût qu'à s'applaudir de cette union ; le mari travaillait, le ménage prospérait, la maison s'emplissait d'enfants. Mme Christophe en eut jusqu'à neuf successivement ; malheureusement presque tous atteints d'un vice organique du cœur, périssaient entre l'âge de huit et neuf ans ; et le foyer s'assombrissait à la suite de ces deuils multipliés. Plus malheureusement encore, au spectacle de ces tristesses du foyer, tandis que la mère de famille redoublait de courage et de dévouement, le cœur manqua au mari ; il en vint bientôt à se désintéresser de tout ce qui regardait sa femme et ses enfants ; bien plus, celui qui aurait dû être un appui pour sa famille, finit par n'être plus qu'une charge ; si bien, chose triste à dire, que ce fut un soulagement pour les siens, lorsqu'il abandonna complètement le domicile conjugal pour aller à sa destinée. Elle fut des plus lamentables. A dix ans de là, le malheureux expirait sur un lit d'hôpital à Saint-Charles, où sa femme, avertie à temps, venait, oubliant tout, lui apporter son pardon.

Et depuis, malgré l'âge qui est survenu, elle continue à suffire seule à l'entretien des deux enfants qui lui restent, deux filles, dont l'aînée, âgée de dix-neuf ans, presque continuellement malade, ne peut lui être d'aucun se-

cours. La seconde, qui brode comme sa mère, mais fort délicate aussi, ajoute seule quelque peu au gain journalier. Mais le malheur est que ce gain est fort modique; car l'industrie de la broderie, depuis longtemps en décadence, ne cesse encore de décliner tous les jours; et c'est à peine aujourd'hui si le travail de deux ouvrières rapporte ce que rapportait le travail d'une seule autrefois. Néanmoins, telle est l'activité de Mme Christophe, tel est son ordre et son économie, qu'elle parvient à entretenir sa famille et à équilibrer son petit budget.

Un dernier trait la peindra, un trait qui montre combien il y a de délicatesse et de dignité chez cette femme qui n'a connu toute sa vie que la peine. Dans un moment plus difficile que les autres, elle avait reçu d'une personne honorable de cette ville des secours qu'on lui continuait; ce moment passé, elle s'empressa d'informer cette personne, en la remerciant de ses bontés, qu'elle pouvait s'en passer désormais.

Tant de courage, de dévouement et de dignité dans l'épreuve ont semblé à l'Académie mériter un encouragement : elle est heureuse de l'accorder à Mme Christophe, avec l'expression de son sympathique intérêt sous la forme d'un prix de 150 fr.

Mme Madeleine SIMONIS.

Mme Simonis, née en 1807, à Reichshoffen, d'héroïque et douloureuse mémoire, ne semble pas encore revenue de l'état de consternation où l'a plongée la catastrophe qui, en 1872, à la suite de l'annexion, la jeta, à près de soixante ans, avec son gendre, sa fille et ses petits-enfants, hors de sa chère Alsace. Ou je me trompe, ou cela se lit en

toute lettre sur sa figure triste et effarouchée comme par un coup de tonnerre dont elle aurait encore le bruit dans les oreilles.

C'était un premier malheur que ce déracinement à cet âge ; de nouveaux plus désastreux encore devaient bientôt s'y ajouter ; mais n'anticipons pas. La pauvre famille exilée avait pourtant trouvé un refuge à Nancy. Le gendre avait été admis comme ouvrier relieur dans la maison Berger-Levrault et Cie, ce grand asile des Alsaciens ; il gagnait de quoi soutenir sa famille qui s'accroissait chaque année et que la grand'mère aidait sa fille à soigner. On commençait à respirer ; et au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants, la bonne vieille sentait se fermer peu à peu dans son cœur la blessure si longtemps saignante de l'arrachement de la terre natale, lorsqu'un jour le malheureux ouvrier sentit ses forces l'abandonner. Il était atteint d'une phthisie lente qui mit deux ans à l'achever, et, en attendant, le rendit incapable, ou à peu près, de travailler.

C'était la misère qui entrait dans sa maison. Quand il mourut, en 1876, toutes les ressources étaient absorbées par sa maladie. Pour comble, la pauvre jeune veuve, épuisée à son tour par les veilles, les privations, les angoisses et le chagrin, ne tarda pas elle-même à tomber malade de la même affection que son mari, et après deux ans de lutte contre la souffrance et les plus déchirantes préoccupations, à le rejoindre dans la tombe, laissant à sa mère âgée de soixante-neuf ans cinq pauvres orphelins sans pain à élever.

Il y a des choses qui font pleurer, *sunt lacrymæ rerum,* a dit quelque part Virgile, le grand poète des larmes.

Hélas ! elles ne sont pas rares ces choses, et je ne m'étonne pas que, sous l'impression de cette pensée, la tristesse antique ait imaginé cette fiction d'une mélancolie si pénétrante qui nous représente Prométhée, au moment de créer l'homme, détrempant un peu de boue dans ses larmes et l'animant de son souffle.

La voit-on cette pauvre vieille femme, de retour du convoi de sa fille dans son foyer doublement dévasté par la misère et la mort, en face de ces cinq enfants, dont une seule, âgée de quatorze ans, gagnait à peine de quoi se nourrir elle-même. A soixante-neuf ans, sans force et sans ressource aucune, elle avait à recommencer la vie. Se figure-t-on son désespoir ? Eh bien, elle n'y succomba pas. Que faire pourtant ? Dans l'impasse de détresse où elle se trouvait, une seule chose était pratique : partager les enfants entre les parents de la famille, tous gênés eux-mêmes, il est vrai. Une autre de ses filles, mariée et établie à Strasbourg, s'offrait d'en prendre un. Le croira-t-on ? La grand'mère voulut les garder tous et se charger à elle seule de les élever. C'était insensé comme la plupart des choses héroïques ; elle le fit pourtant, au moins en partie ; car devant l'impossibilité de la tâche complète, et par pitié même pour ces pauvres enfants, il fallut bien qu'elle s'en laissât arracher deux qu'on fit entrer à l'orphelinat de la rue Jeannot. Quant aux trois autres elle les garda avec elle. Comment fit-elle pour les nourrir, les vêtir, les abriter, pour leur fournir enfin les choses les plus indispensables ? C'est le secret de ce brave cœur. Sans doute elle eut les secours du bureau de bienfaisance, ceux d'une association de charité, ceux même de l'Assistance publique pour deux des petits garçons ; mais on sait

le peu que représentent ces secours, même additionnés, pour une famille composée de quatre personnes.

Enfin la pauvre aïeule est venue à bout de sa tâche, et cela sans faire trop de dettes. Ce n'est pas tout, elle a pourvu encore à l'instruction et à l'éducation des pauvres enfants, en tenant la main à ce qu'ils allassent régulièrement à l'école et, les dimanches, à l'Office et au catéchisme. A l'heure qu'il est, un des deux jeunes garçons, employé comme sa sœur dans la maison Berger-Levrault et Cie, est en voie de gagner bientôt sa vie et de fournir sa part à l'entretien de la famille.

Si vous me demandez maintenant où Mme Simonis a trouvé la force de suffire à une pareille tâche, je vous répondrai par la mention d'un détail touchant. Tous les dimanches, après avoir visité, avec les enfants qu'elle a gardés, les deux qui sont à l'orphelinat de la rue Jeannot, elle va aux Cordeliers entendre parler de Dieu dans sa langue maternelle, la seule qu'elle comprenne bien, et de sa chère Alsace à laquelle elle est heureuse de se rapatrier un moment. C'est de cette façon qu'elle renouvelle pour la semaine sa provision de courage. Voilà, Messieurs, ce qu'a fait cette pauvre femme âgée aujourd'hui de soixante-quatorze ans. Touchée de tant de malheurs et de dévouement l'Académie lui accorde un prix de 150 fr.

Mme SCHLICHTER, née Maria DESHAYES.

L'histoire de ces pauvres veuves est la même à toutes, ou peu s'en faut ; histoire uniforme, mais touchante, de malheur, de misère, de courage et de résignation persévérante, et surtout de dévouement sans fin. Pas une seule

qui vive pour elle; leur cœur est tout entier à leurs enfants et à leurs vieux parents tant qu'ils vivent, à leur mémoire, quand ils sont morts.

C'est l'histoire de celles dont je viens de vous entretenir, c'est celle de Mme Schlichter, de son nom de famille Maria Deshayes. Née à Metz en 1851, mariée en 1875 à un brave ouvrier cordonnier, elle vient s'établir, avec lui et sa mère Mme Deshayes, à Nancy en 1877, connaît quelques années de bonheur dans l'affection d'un honnête homme et le sourire de ses jeunes enfants, puis tout à coup voit ce bonheur s'évanouir par la maladie de son mari qu'elle perd en 1883, après l'avoir soigné elle-même pendant plus de trois mois chez elle, n'ayant pas voulu le laisser entrer à l'hôpital, et reste, sans aucune ressource que son métier de brodeuse, avec une vieille mère de soixante-huit ans et quatre enfants en bas âge.

C'eût été de quoi décourager plus d'une ; mais Mme. Schlichter était de ces femmes que l'épreuve, loin d'abattre, ne fait que rendre plus fortes. Non seulement elle ne se découragea pas, elle refusa bien plus, — elles sont toutes les mêmes, ces héroïques veuves dans leur dévouement, — elle refusa de se laisser débarrasser d'une partie de sa charge. En vain sa mère, par pitié pour sa fille, voulut faire des démarches pour être admise à l'asile des vieillards tenu par les Petites Sœurs des pauvres; en vain on lui proposait de faire ouvrir à un ou deux de ses enfants les portes de l'hospice Saint-Stanislas, elle s'obstina à garder avec elle sa mère et tous ses enfants, sa richesse à elle, et se sentit assez de courage pour suffire à cette belle mais lourde tâche. Que voulez-vous? C'est leur point d'honneur à ces pauvres gens d'éviter à ceux

qu'ils aiment le refuge de l'hôpital. Il semble qu'ils soient jaloux des soins que ces chers objets recevraient d'autres mains que les leurs.

Elle ne pouvait songer à demander des ressources à son métier de brodeuse si peu rémunérateur; elle chercha et trouva des ménages à faire. Pendant ce temps, la vieille mère gardait à la maison les petits enfants, les soignait, les conduisait à l'asile et à l'école, quand ils furent en état d'y aller, et partageait avec sa fille le soin de leur éducation religieuse et morale. Malgré son courage et son travail, même avec les secours qu'elle recevait du Bureau de bienfaisance et des sociétés de charité de la ville, Mme Schlichter arrivait encore à grand'peine — tout est si cher aujourd'hui — à suffire aux besoins les plus pressants de ses enfants et de sa mère; mais si elle est dévouée, elle n'est pas moins avisée. Qu'a-t-elle donc fait pour se tirer d'affaire? Elle a imaginé de louer aux portes de la ville, pour un prix modique de 12 fr. par an, un petit jardinet, où elle fait venir elle-même des légumes pour l'entretien de la famille pendant une partie de l'année, et qui de plus — vous voyez si c'est bien imaginé — sert de but de promenade aux enfants, les jours de congé, pendant la belle saison.

Comme on le voit, Mme Schlichter n'est pas seulement un modèle de dévouement maternel, mais encore de piété filiale. Tant que sa mère en effet a vécu — car il n'y a pas longtemps, la pauvre femme a été recevoir le prix de sa journée, — sa fille l'a gardée chez elle et soignée comme un de ses enfants. Il faut dire aussi que la bonne grand'mère le lui a bien rendu par toute l'aide qu'elle lui a prêtée dans sa tâche maternelle. Mme Schlichter

l'a comprise cette tâche dans toute son étendue et pour l'âme et pour le corps ; et l'on peut dire qu'il est peu de mères qui l'aient aussi bien comprise et aussi bien remplie. Il n'y a qu'à voir, comme je les ai vus, pour s'en convaincre, ses quatre enfants dont l'aspect seul, tant ils sont bien tenus et à la fois bien élevés, est toute une révélation du dévouement intelligent de leur mère. L'Académie de Stanislas est heureuse de le reconnaître par un prix de 200 fr. qui tombera comme une vraie manne dans le pauvre ménage de cette vaillante femme.

MMlles Maria VAUDIN ; Marie ANTIGNAC.

Des enfants aimés et soignés par leur mère qui se donne toute à eux, et parmi la plus profonde misère trouve dans sa tendresse des industries admirables pour les élever, c'est un beau et touchant spectacle ; c'est celui que je viens d'essayer de faire passer sous vos yeux ; toutefois il n'a rien qui ne soit dans la nature et dans l'ordre ; et si digne de sympathie qu'il paraisse, ce spectacle n'est pas rare ; ce qui d'ailleurs ne lui ôte rien de son intérêt ; mais des enfants adoptés, aimés et soignés par des jeunes filles et trouvant en elles un cœur de mère, des enfants qu'on n'a pas portés dans ses entrailles et auxquels on donne sa jeunesse et son avenir, c'est quelque chose qui ne se voit pas tous les jours ; c'est le spectacle que nous offrent deux nobles filles de cette ville, Mlle Maria Vaudin et Mlle Marie Antignac, née, la première, en 1849, la seconde en 1848.

Par suite de quelles circonstances ont-elles été amenées à se charger de cette tâche, c'est ce que j'ai à vous raconter.



Mlle Maria Vaudin, par qui je commence, a été frappée presque au lendemain de sa naissance du plus grand des malheurs. A l'âge de huit mois, elle perdait sa mère. A quelque temps de là son père se remariait à une femme qui ne fut jamais pour elle qu'une marâtre. C'est dire qu'elle n'a pas connu les joies de l'enfance. Quand elle fut en état de rapporter par son travail quelque gain à la maison, ce fut au profit exclusif de cette femme sans cœur, qui non seulement lui accordait à peine le nécessaire, mais encore l'accablait de mauvais traitements; si bien qu'un jour, à l'âge de dix-huit ans, n'y pouvant plus tenir, elle alla demander asile à des parents éloignés, à la famille Antignac où il y avait toujours une place au foyer pour quelque orphelin. A ce titre, elle y fut reçue à bras ouverts, et dès ce jour fut traitée comme un enfant de la maison.

Elle trouvait là, chez ces braves gens, une atmosphère d'affection qu'elle n'avait jamais connue auparavant; elle leur donna son cœur. Elle n'oublia pas toutefois ce qu'elle devait à son père; et elle le montra bien en venant toujours plus à son secours, à mesure que les années le rendaient davantage incapable d'exercer son dangereux métier de couvreur. Elle finit même par le prendre entièrement à sa charge, jusqu'à ce que le vieil ouvrier, âgé de soixante-dix ans, put être admis à l'hospice Saint-Julien.

Elle avait trouvé un second père dans Antignac, qui l'avait en compagnie de sa femme, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, accueillie à son foyer, elle eut pour lui l'affection d'une fille, et, lorsqu'il fut devenu veuf en 1873, rivalisa de soins et d'affection auprès de lui avec

Marie Antignac, la fille de celui-ci, pour adoucir son veuvage.

Mais ce n'est pas le dévouement filial que l'Académie récompense aujourd'hui dans M[lle] Maria Vaudin et dans sa sœur d'adoption, M[lle] Marie Antignac, c'est, comme je l'ai dit en commençant, le dévouement maternel. Or voici comment elles trouvèrent l'occasion de l'exercer à l'envi des mères les plus tendres.

Marie Antignac avait une sœur aînée. Cette sœur, mariée il y a dix-huit ans, n'avait trouvé dans le mariage que des déceptions et des amertumes avec la misère, et finalement avait été abandonnée de son mari avec cinq enfants. Minée par le chagrin et les privations de toute sorte, elle était tombée malade et, après avoir langui pendant trois mois, était morte malgré tous les soins dont l'avait entourée sa sœur aidée de Maria Vaudin, jalouse de donner à ses sœurs d'adoption cette marque de gratitude.

Qu'allaient devenir les cinq orphelins laissés par la malheureuse mère ? Qui allait les remplacer auprès d'eux et la leur rendre ? Vous le devinez sans doute, les deux nobles filles qui l'avaient soignée, consolée, endormie sous leurs baisers mutuels, et qui se trouvèrent soudain l'une et l'autre un cœur de mère pour ces pauvres enfants à qui la Providence en envoyait deux au lieu d'une.

En attendant qu'elles pussent les réunir tous auprès d'elles, — car c'était leur rêve, — elles commencèrent par prendre trois filles, Marie, Maria et Juliette. Il restait deux autres enfants, Pierre, âgé de dix ans, il fut d'abord confié à un oncle de Pagny-sur-Meuse ; mais au bout de trois mois, il revenait tout heureux rejoindre ses sœurs à Nancy, dans le doux nid, comme dit si bien l'auteur de

la notice que je mets en œuvre, que Maria Vaudin et Marie Antignac leur avait fait à Nancy, en attendant qu'une dernière petite fille, recueillie par une tante de Paris, revînt compléter la nichée dans cette maison du bon Dieu où il fait si bon.

C'est que ce sont de vraies mères, des mères dans toute l'acception du terme que Marie Antignac et Maria Vaudin; elles en ont l'intelligente sollicitude et toutes les chères préoccupations. Ce ne sont pas seulement les soins matériels, mais encore les soins moraux qui sont prodigués à leurs enfants d'adoption. Dans leur petit logis reluisant d'ordre et de propreté, j'en ai vu quatre, trois filles et un garçon; et j'ai été frappé non seulement de l'extérieur propre et convenable de ces enfants, mais encore de leur air de bien-être et en même temps d'honnêteté. Leur physionomie, comme toute leur personne, est une révélation en l'honneur de leurs deux mères adoptives.

L'Académie, je ne le cacherai pas, a été un instant embarrassée de savoir à laquelle, de Marie Antignac ou de Maria Vaudin, elle attribuerait ce prix de dévouement maternel d'une nature si exceptionnelle. Elle avait d'abord pensé que Maria Vaudin, qu'aucun lien de parenté ne rattache au neveu et aux nièces de Marie Antignac, y avait plus de droit; mais elle s'est heurtée au refus de la noble fille qui, dans sa modestie, ne trouve pas qu'elle ait plus de titres à ce prix que Marie Antignac; et de fait celle-ci ayant été comme elle à la peine, il était juste qu'elle fût également à l'honneur. C'est à ce parti que s'est arrêtée l'Académie qui se reprocherait de séparer, dans cette solennité, ces deux sœurs d'affection et de dévouement.

Elle décerne donc à toutes deux un prix dont leurs orphelins — mais je me trompe, ils ne le sont plus maintenant, — dont leurs enfants adoptifs devront particulièrement bénéficier, un prix de 250 fr.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, de rappeler qu'il y a douze ans, dans une de ses séances solennelles, l'Académie française, sur la recommandation de l'Académie de Stanislas, décernait à une pauvre veuve de cette ville, à Mme Héquet, pour de nombreux actes de dévouement, un prix Monthyon de 500 fr. Pourquoi les règlements s'opposent-ils à ce que ces prix soient renouvelés, lorsque ceux qui les ont une fois obtenus, au lieu de s'endormir sur leurs couronnes, ajoutent encore à leurs mérites? Mme Héquet aurait de nouveaux titres à présenter à ce rappel de prix.

Depuis sept ans, en effet, malgré son grand âge — elle a soixante-dix-huit ans — et la modicité de ses ressources, elle a recueilli, soigné, élevé un pauvre orphelin dont le père, employé dans une scierie forestière, a succombé victime d'un terrible accident. C'est là une vraiment belle action et qui, à défaut d'autre récompense, méritait d'être mentionnée. L'Académie ne veut pas en laisser échapper l'occasion et est fière d'adresser à la lauréate de 1874 de l'Académie française, à Mme Héquet, l'hommage de sa plus sympathique admiration.

Un dernier mot, Messieurs, avant de terminer. N'est-il pas vrai que le spectacle des dévouements de la nature de ceux dont j'ai essayé de mettre le tableau sous vos yeux est beau à contempler? Eh bien, il y a un spectacle qui n'est pas moins beau peut-être, c'est celui du riche

dont le cœur s'épanche en bienfaits sur ces dévouements pour les encourager.

Dans un livre où toutes les questions qui intéressent l'Humanité ont été posées et résolues, dans la Bible, il est parlé quelque part de la rencontre du riche et du pauvre. Cette rencontre a lieu tous les jours, mais combien diversement! Il y a en effet d'abord la rencontre de l'indifférence; c'est la plus commune; il y a la rencontre de la haine; je ne vous apprends pas combien le choc en est terrible. Il y a enfin la rencontre de l'amour et de la charité. Sans parler de tous les autres endroits où elle se fait, n'est-ce pas celle qui a lieu tous les ans dans cette enceinte où le vénéré confrère, qui fait si généreusement les fonds de nos prix, reçoit en échange de sa bienfaisance, la reconnaissance tacite sinon exprimée de ceux dont ses bienfaits vont chercher pour le récompenser, dans l'ombre où il reluit, le courageux dévouement?

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1884-1885

PAR

M. L'ABBÉ MATHIEU

SECRÉTAIRE ANNUEL.

On se moque volontiers des académies de province, et bien des gens se croient spirituels rien que pour avoir répété le mot piquant de Voltaire contre celle de Lyon :

« L'Académie de Lyon est une honnête fille qui ne fait pas parler d'elle. »

Il y a pourtant d'honnêtes filles qui font parler d'elles en bien, puisque vous en couronnez tous les ans, et il y a d'honnêtes académies qui, sans prétendre détrôner l'Institut, s'imposent à l'attention publique et démontrent victorieusement qu'il n'est pas impossible de penser, d'étudier, de causer et même d'écrire ailleurs qu'à Paris. Quand une de ces sociétés a été fondée, il y a plus de cent-trente ans par un roi lettré, dans une capitale élégante et passionnée pour les choses de l'esprit, quand elle a compté parmi ses membres Montesquieu et plusieurs des représentants les plus aimables et les plus brillants de la vieille société française, quand, après avoir payé son tribut à l'échafaud et disparu pendant la tourmente ré-

volutionnaire, elle s'est relevée pour se développer et grandir sans cesse dans l'estime du monde savant, quand elle groupe dans une fraternité sans nuage des représentants de toutes les opinions et de toutes les professions libérales, quand ses Mémoires attestent une activité intellectuelle féconde et variée, quand elle a ses Monthyon, en attendant ses baron Gobert, une telle société peut dédaigner les épigrammes et, parfois, goûter le plaisir de se venger des médisants en leur ouvrant ses portes.

Telle est votre Compagnie, Messieurs, et pendant l'année qui vient de s'écouler elle n'a point dégénéré.

Permettez à votre secrétaire annuel de vous en donner la preuve en résumant les travaux et les événements académiques de l'année. Malheureusement il doit, comme tous ses prédécesseurs, débuter par un nécrologe, car une académie est une famille qui ne meurt point, mais qui perd chaque année plusieurs de ses membres.

La mort nous en a pris cette année treize que je vais citer par ordre chronologique, en rappelant brièvement leurs titres à vos regrets.

I.

M. Olry, instituteur primaire à Allain, votre correspondant depuis 1876, était un de ces hommes dont le mérite dépasse de beaucoup le rang social et qui honorent une situation modeste, par un grand cœur et un grand talent. Né à Allain même, il ne voulut jamais, malgré bien des sollicitations, quitter son village natal. C'est au milieu de ses compatriotes et à leur profit qu'il a été pendant trente-six ans le modèle, j'allais dire l'idéal du maî-

tre d'école, en prenant ce mot dans sa belle et noble acception. Humble et pieux comme un enfant, sacristain, chantre, sonneur de cloches, servant de messe au besoin, il joignait à ces fonctions et à ces vertus d'ancien régime l'amour de tous les progrès, la pratique de toutes les innovations utiles, beaucoup d'ardeur à apprendre, un dévouement et un art admirables pour enseigner. Personne n'a obtenu plus de succès dans tous les genres de concours, personne n'a mieux préparé aux études libérales, et dans une classe, dans une institution, on reconnaissait les élèves d'Allain à la solidité et à l'avancement de leur instruction primaire. Comment un pareil instituteur, si absorbé par sa profession et par des recherches de météorologie et de géologie, a-t-il trouvé le temps d'apprendre le latin, le blason, l'architecture, l'histoire et la géographie de la Lorraine qu'il savait à merveille, et de devenir, par surcroît, un très bon écrivain ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'avec une science et une sûreté de méthode attestées par nos confrères MM. Lepage et Germain, il a composé sur l'archéologie des pays de Toul et de Colombey des mémoires considérables, parcourant tous les villages, inspectant toutes les vieilles maisons, recueillant les vieux souvenirs, les proverbes et jusqu'aux sobriquets populaires, pour faire avec toutes ces miettes de l'histoire un pain excellent et savoureux. Il se tenait pour très honoré d'appartenir à notre Compagnie, il vous adressait régulièrement tous ses travaux, mais n'osait guère participer directement aux vôtres. « Que voulez-vous, me disait-il un jour, que « fasse un pauvre maître d'école, au milieu des Messieurs « de l'Académie de Stanislas ? » Modestie touchante qui

rehaussait toutes ses qualités et qui a été récompensée par les marques éclatantes de la vénération et de la reconnaissance publiques et par le deuil de toute une région, quand cet homme rare a été enlevé prématurément aux devoirs qu'il remplissait si bien, à la famille qu'il avait élevée à son image et à la commune dont il était la gloire!

M. Athanase Renard, médecin inspecteur des eaux de Bourbonne-les-Bains, ancien maire de cette ville, ancien député de la Haute-Marne sous le gouvernement de Juillet, avait sollicité le titre de membre correspondant en 1852, sous les auspices de Jeanne d'Arc, et en vous envoyant sur elle un travail important qui fut loué par M. Lepage. Passionné pour l'héroïne de Domremy, il l'a célébrée en prose et en vers et la revendiquait énergiquement pour la Champagne, contre les revendications non moins énergiques des Lorrains. Bien d'autres sujets, du reste, avaient attiré son attention : des études littéraires et dramatiques, des études philosophiques et religieuses, des études scientifiques ; il avait écrit jusqu'à deux tragédies en cinq actes et en vers ! Ses talents, ses vertus, son âge, l'entouraient dans le pays de Bourbonne d'une sorte d'auréole, et il avait augmenté encore la considération de sa très honorable famille à laquelle un des vôtres s'est allié.

M. Chabert, membre de l'Académie de Metz, votre correspondant depuis 1855, s'occupait avec passion de l'histoire de cette ville et a écrit bien des volumes sur ses rues, ses monuments et sur l'archéologie du département de la Moselle. Il a édité aussi plusieurs ouvrages

anciens restés inédits ou devenus très rares, qui éclairent le passé de la vieille cité messine. Si la critique de M. Chabert n'est pas infaillible, si sa vie a été traversée de bien des épreuves, tout le monde reconnaissait la bonté foncière de sa nature, l'étendue de ses recherches et son attachement à la noble ville qui a le don d'inspirer à ses enfants tant d'amour et d'inconsolables regrets !

M. le Dr Nicolas Joly, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse, né à Toul en 1812, votre correspondant depuis 1862, avait conquis une autorité scientifique incontestée par de nombreux travaux sur presque toutes les branches de son enseignement, particulièrement sur les vers à soie, la pisciculture, la domestication des animaux et les générations spontanées. Sur ce dernier terrain il rencontra un homme de génie, M. Pasteur, contre lequel il engagea une lutte inégale dont il sortit vaincu, mais en gardant sa réputation de savant et en saluant son vainqueur. A l'époque où votre président d'honneur M. de Dumast, tourmenté d'une de ses grandes initiatives, s'occupait passionnément d'acclimatation, il entretint avec M. Joly une correspondance active qui remplirait, dit-on, plusieurs volumes. M. Joly attachait un grand prix à son titre de correspondant de l'Académie de Stanislas, et il le montrait en vous envoyant exactement tous ses livres, toutes ses brochures et jusqu'à ses articles de journaux. Exemple trop peu suivi, peut-être, par ceux qui ont sollicité vos suffrages !

M. Gauvain, votre correspondant depuis 1880, ancien officier de marine, ancien général détaché au service de

la Chine, était connu surtout comme indianiste. Il avait traduit, entre autres, une *Vie de Bouddha* et l'*Histoire de l'Inde*, de *Wheeler*, et de ses nombreux voyages dans les deux mondes, avait rapporté des documents pour nos bibliothèques et des plantes rares pour nos jardins scientifiques.

M. Paplonski, correspondant depuis 1869, appartenait au pays de votre royal fondateur. Il était conseiller d'État, directeur de l'Institut des sourds-muets et professeur de philologie à l'Université de Varsovie. Il a porté principalement ses études sur la formation des langues slaves, sur l'origine du langage, la diversité des langues et les problèmes historiques et philosophiques que soulèvent ces graves questions. C'est sur la recommandation expresse de M. Paplonski mourant, que sa fille vous a transmis la nouvelle de son décès. Nouvel exemple bon à suivre!

M. Miller était un des noms illustres de l'érudition française. Successivement attaché au département des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, fondateur de la *Revue de bibliographie analytique*, chargé d'importantes missions scientifiques en Espagne, en Russie et en Orient, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, etc., il passait en Europe pour le maître de la paléographie grecque. Sa réputation datait de l'année 1851 où, sous le titre de *Origenis Philosophumena*, il publia à Oxford un manuscrit rapporté à Paris du mont Athos par Nynoïde Nynas. C'est le texte grec le plus important qui ait été découvert dans notre siècle.

Concurremment avec ses doctes travaux, M. Miller menait de front les fonctions de bibliothécaire au Corps législatif. Pendant plus de trente ans, il s'y concilia l'affectueuse estime de tous les partis, car c'était un érudit aimable, obligeant et spirituel. M. Miller appartenait à notre région par deux alliances fort honorables : son mariage avec une Messine et le mariage de sa fille avec M. Mathis de Grandseille, de Blâmont. C'est à Bayonville et à Pont-à-Mousson que je l'ai entendu plus d'une fois, dans le repos des vacances, charmer ses visiteurs par ses récits de voyage et ses piquantes anecdotes.

L'Académie de Stanislas avait deviné M. Miller avant qu'il fût célèbre, car elle lui avait ouvert ses portes dès l'année 1841, sur le rapport de M. Theil.

M. Gatien-Arnoult a été académicien titulaire et très actif pendant quelques mois de l'année 1830. Il professait alors la philosophie au collège royal de Nancy et fit son discours sur l'*Esprit de la philosophie nouvelle ou éclectique*. Chose singulière, il avait débuté dans les lettres par une brochure en faveur du ministère Polignac ! Toutefois, il ne tint pas rigueur à la Révolution de 1830 qui, de son côté, le nomma professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, où il resta jusqu'à sa mort. Il fut à plusieurs reprises, député et maire de Toulouse, mais sa politique échappe heureusement à nos appréciations. M. Gatien-Arnoult a écrit beaucoup et avec talent, ornant sa philosophie des fleurs du *gay sçavoir* et partageant son culte entre Descartes et Clémence Isaure. On lui doit, en particulier, d'importantes publications relatives à la langue et à la littérature romanes. L'Aca-

démie de Toulouse, dont il était secrétaire perpétuel et les Jeux Floraux, dont il était mainteneur, héritèrent ainsi du zèle et de la collaboration brillante qu'il promettait à l'Académie de Nancy. Vous perdez en M. Gatien-Arnoult le plus ancien membre correspondant qui eut siège comme titulaire.

M. le Dr Jules Guérin, mort il y a quelques mois à quatre-vingt-cinq ans, jouissait dans le monde médical de la plus haute considération et il était regardé presque comme un patriarche de la chirurgie française. Il devait cette autorité surtout à la révolution qu'il avait introduite dans l'orthopédie et aux études très importantes qu'il avait publiées sur ce sujet. Son nom restera associé dans vos souvenirs à celui de M. de Haldat, qui l'avait introduit dans votre Compagnie comme associé correspondant, en 1849.

C'est encore à M. de Haldat que vous deviez M. Denys qui, bien que notaire, s'était occupé de physique avec compétence et succès. Il avait sollicité le titre d'associé correspondant en 1850, en présentant à l'appui de sa candidature un mémoire sur un perfectionnement applicable à la télégraphie électrique. Nommé titulaire en février 1854, il redevint correspondant à la fin de la même année, et jusqu'en 1862, il prit part à vos travaux par des mémoires ou des traductions de l'allemand sur divers points de physique et de chimie appliquées.

De tous vos morts de cette année, celui qui tenait la plus grande place à l'Académie et qui lui inspire les plus vifs regrets, c'est assurément M. Meaume, décédé à Neuilly le 5 mars 1886, après avoir été membre

correspondant de 1846 à 1851, titulaire de 1851 à 1873, pour rentrer ensuite dans la classe des correspondants.

Depuis quarante ans il était des vôtres ; il aimait votre Compagnie, enrichissait ses Mémoires, et la représentait avec honneur devant le monde savant. Comment me taire et comment le louer dignement en quelques mots ? Je ne l'essaierai pas, espérant qu'une telle mémoire recevra bientôt un hommage public digne d'elle et digne de vous. Je vous dois pourtant une mention abrégée de ses travaux, que j'emprunte à la notice écrite le jour même où l'on apprit sa mort par notre confrère M. Louis Lallement, dont le talent a si bien et si rapidement servi l'amitié [1]. Il y avait dans M. Meaume quatre ou cinq hommes de mérite, un jurisconsulte, un lettré, un historien, un critique d'art et un homme d'esprit. Le jurisconsulte était devenu l'avocat consultant de la France entière pour les questions de droit forestier et il a publié le *Commentaire du Code forestier*, 3 vol. ; *Des Droits d'usage dans les forêts*, 2 vol. ; *Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudence forestières*, 1 vol. Le lettré a écrit : *Étude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre ; Palissot et les Philosophes ; Boileau et Bussy-Rabutin.* On doit à l'historien : *le Prisonnier de Maxéville ; Étude historique sur les Lorrains révolutionnaires ; Vie de Louise de Lorraine ; la Mère du Chevalier de Boufflers ; le Curé de Ludre.*

Le critique d'art s'est illustré par un livre devenu classique sur J. Callot et par plusieurs notices sur des

1. *Journal de la Meurthe*, du 10 mars 1886.

graveurs ou des peintres lorrains. Enfin l'homme d'esprit a rédigé le tout.

M. Meaume valait encore mieux que ses écrits, et il était impossible de l'aborder sans être charmé de son affabilité, de son aimable enjouement et de la distinction de toute sa personne. Heureux ceux qui ont pénétré dans sa retraite de Neuilly et qui l'ont entendu faire les honneurs de sa magnifique collection de livres et de gravures ! C'était toute l'histoire de Lorraine qui passait sous les yeux du visiteur, commentée familièrement et malicieusement par un maître qui semblait avoir vécu dans l'intimité de nos princes et de nos princesses, tant il savait à fond leur généalogie, leur figure, leurs faits et gestes et surtout leurs faiblesses !

C'est dans ces jouissances délicates et ces études variées, que M. Meaume cherchait la consolation des déchirements de son cœur paternel, jusqu'à ce qu'il demandât à Dieu de bénir et de consoler sa propre mort ! Sur sa tombe trop peu entourée, un d'entre vous, M. Guyot, a interprété éloquemment vos regrets et ceux de l'École forestière. Vous avez voté des remerciements à M. Guyot et vous avez décidé qu'en attendant un plus ample hommage, son discours serait inséré dans vos Mémoires. Comment se fait-il que les journaux de Paris, si empressés à nous renseigner abondamment sur les personnages les moins recommandables, se soient tus presque tous sur la mort et sur les œuvres de M. Meaume ? Est-ce parce qu'il se contentait d'être un homme de mérite sans être un homme de parti ? Est-ce dédain de la presse parisienne pour un académicien de province ? M. Meaume était, en tout cas, un modèle d'académicien, avec tout ce

que ce terme peut comporter de science, d'esprit et de politesse.

M. Gilliot, qui vient de nous être enlevé tout récemment et que vous aviez nommé correspondant en 1881, s'était recommandé à vos suffrages par d'importants travaux de philosophie religieuse, entre autres une *Esquisse de science morale* et une *Étude historique* et *critique sur les religions et les institutions comparées*. M. Gilliot était un esprit élevé et une belle âme qui cherchait à réconcilier les philosophies et les religions dans une synthèse vaste et un peu obscure, par laquelle il espérait ramener les esprits à l'unité et les cœurs à la fraternité.

C'est quelque chose, Messieurs, d'avoir vécu dans ce beau rêve et d'avoir essayé de le réaliser avec un zèle laborieux qui a soutenu M. Gilliot pendant toute sa vie.

Je croyais cette liste funèbre close, et il faut, à mon bien grand regret, y inscrire encore le nom de votre plus ancien correspondant lorrain, M. Vagner, que vous aviez élu en 1840 sur le rapport de M. Désiré Carrière.

Ancien professeur d'allemand au Lycée et à l'École forestière, gérant honoraire du journal *l'Espérance* et doyen de la presse périodique à Nancy, écrivain et orateur d'un naturel piquant et plein d'humour, M. Vagner, pourtant, n'avait guère le tempérament et n'a pas mené la vie d'un académicien : c'était un apôtre militant plus qu'un lettré. Mais quel homme étonnant ! Quelle intelligence, quelle activité infatigable et persévérante, déployées au service des pauvres pendant cette longue carrière, dont chaque jour était absorbé par les œuvres

multiples que son zèle avait suscitées et qu'il soutenait !

M. Vagner exerçait vraiment à Nancy les fonctions d'intendant général de la charité chrétienne qui, sous sa direction, a dépensé des sommes immenses, soulagé toutes sortes de misères physiques et morales, réhabilité des milliers d'unions illégitimes devant la loi comme devant l'Église, et travaillé efficacement à unir les patrons et les ouvriers dans la fraternité évangélique. Jamais cette vertu divine n'a été mieux comprise et pratiquée plus héroïquement que par votre confrère, et l'Académie ne peut que s'associer à l'hommage unanime de respect que toute la ville, que toute la province a rendu à ce grand homme de bien.

Pardonnez-moi de vous avoir parlé un peu longuement peut-être de ceux que vous avez perdus. Ce pieux hommage a toujours été considéré comme le devoir principal de votre secrétaire annuel. Les Académies, comme les familles, se font honneur par le culte qu'elles rendent à leurs morts et les efforts qu'elles tentent pour les défendre de l'oubli, cet oubli qui, dit le poète anglais, vêtu d'un manteau noir et couronné de pavots, s'assied sur les tombes le soir même des funérailles !

III.

Je serai très bref pour souhaiter la bienvenue aux vivants, précisément parce qu'ils sont là, parce que leur personne nous rappelle incessamment leurs mérites et que leur modestie m'impose la réserve. D'ailleurs vous

avez encore présents à l'esprit les rapports si remarquables à divers titres qui vous ont recommandé leurs candidatures. Vous avez admis, dans le cours de l'année, sept associés correspondants qui sont, par ordre alphabétique, MM. Audiat, Arthur Benoit, Faudel, Netter, Tisserant, Thirion, Wohlgemuth. Je me contenterai donc de vous rappeler que vous avez admis dans M. Audiat un des magistrats les plus justement considérés de la Cour de Nancy; dans M. Arthur Benoit, un explorateur studieux et compétent du passé de notre province; dans M. Faudel, un naturaliste distingué; dans M. Netter, un savant et un fin littérateur; dans M. Tisserant, le représentant autorisé et sympathique d'une Société sœur et voisine de la nôtre; dans M. Thirion, un historien de grand talent, et dans M. Wohlgemuth, un géologue de premier ordre. MM. Wohlgemuth et Thirion, vous vous en souvenez, sont deux de nos trois lauréats du prix Herpin.

Le troisième s'est dérobé à une candidature que son mérite semblait autoriser, et sa valeur a, sans doute, voulu attendre le nombre des années. Me désavouerez-vous, Messieurs, si, usurpant un instant votre autorité, j'adresse, en votre nom, à notre excellent confrère M. Duvernoy, la sommation de nous le ramener un jour?

IV.

Je ne puis me dispenser, je crois, en commençant la revue de l'année académique, de vous rappeler l'inauguration du buste de M. Guerrier de Dumast; car si votre dernier volume renferme les discours prononcés, la céré-

monie n'a eu lieu que le 1er août. Votre secrétaire annuel doit constater qu'elle a répondu à votre longue attente, à la gloire de celui que vous honoriez, au talent des deux orateurs qui ont porté la parole en votre nom et des deux artistes, le sculpteur et l'architecte désintéressé, qui ont fait le monument. Vous avez voté par acclamation des remerciements tout particuliers à M. Charles Benoit, doyen honoraire de la Faculté des lettres, doyen titulaire de notre Académie, qui a été l'âme de cette entreprise compliquée et difficile. En homme qui sait son Évangile, M. Benoit s'est souvenu de deux textes célèbres : *Demandez et vous recevrez.* Il a demandé et les chefs de la cité, comme le Roi du Ciel, ont cédé à sa prière persévérante. *Frappez et l'on vous ouvrira.* Il a frappé, il a frappé longtemps, et les portes du palais des Facultés se sont ouvertes, et le buste de M. Guerrier de Dumast est entré, il y est, il y restera grâce à lui et grâce à vous !

C'est un des grands services que M. Benoit ait rendus à l'Académie pour laquelle il dépense, depuis trente ans, des trésors de dévouement et aussi des trésors d'esprit qui, malheureusement, restent pour la plupart enfouis dans vos archives.

V.

C'est encore M. Benoit qui a ouvert la série de vos travaux par une étude à la fois sérieuse et piquante sur les origines de la comédie grecque, et particulièrement sur la comédie à Sparte. Il a bien voulu détacher pour nous ce chapitre d'une grande histoire de la comédie grecque, à laquelle il consacre une partie des loisirs si bien employés de sa retraite.

L'année dernière, vous avez eu l'heureuse fortune de vous adjoindre comme associé correspondant M. Othenin d'Haussonville : le fils seul pouvait adoucir pour vous le deuil de la perte irréparable du père ! Cette année, M. Othenin d'Haussonville est venu de Paris tout exprès, pour prendre séance au milieu de vous, pour vous remercier et pour vous lire un chapitre inédit des charmants *Souvenirs* de son père. M. le président Lallement lui a souhaité la bienvenue de la manière la plus délicate et lui a dit combien vous étiez touchés de cette démarche.

C'est un honneur pour votre Compagnie, Messieurs, de compter parmi ses membres deux représentants[1] de cette famille, où les dons supérieurs qui font les hommes d'État et les grands écrivains se transmettent depuis quatre générations comme une sorte de fief magnifique. Puissions-nous revoir et entendre souvent notre jeune et déjà illustre confrère ! Nulle part il ne trouvera ni plus de sympathie pour sa personne ni plus d'admiration pour son talent, car un d'Haussonville sera toujours chez lui en Lorraine et dans une Académie.

M. de Guerle, qui nous a amené M. d'Haussonville, vous a lu un *Pèlerinage à la maison de Mozart*. Le pèlerin était digne du sanctuaire et du dieu dont il cherchait la trace. En l'entendant raconter ses impressions avec tant de charme, vous regrettiez certainement comme moi de ne pas voyager plus souvent avec lui dans ces beaux domaines de l'art et des littératures qu'il connaît si bien.

---

1. M. le duc de Broglie et son neveu, M. le comte d'Haussonville.

Vous avez entendu de M. Fournier une intéressante monographie de *la Commune de la Bresse,* qui, pendant un moment, a ressuscité pour vous tout un coin perdu de l'ancien régime en Lorraine et une petite République vosgienne très libre, très vivante et très originale.

M. Liégeois vous a fait deux communications relatives à cette science mystérieuse et un peu troublante, dans laquelle il est passé maître et qu'on appelle de différents noms, peut-être parce qu'elle n'est pas encore bien fixée: magnétisme, hypnotisme, somnambulisme artificiel, etc. Déjà il avait attiré sur ce sujet l'attention de l'Académie des Sciences morales et politiques, par un mémoire qui a été remarqué et discuté dans la France entière. Qu'il ne s'étonne pas, pourtant, de rencontrer encore un peu de doute et d'hésitation dans les auditeurs de ses récits cependant si minutieusement exacts. Toutes les grandes nouveautés commencent par être contestées avant de conquérir le triomphe, auquel elles n'arrivent que lentement, si elles doivent triompher.

Oserai-je transmettre aux explorateurs hardis de cette science nouvelle une réflexion que j'entendais faire par plusieurs d'entre vous? On les attaque peut-être sans assez de mesure. On leur reproche de confisquer la personnalité de leurs sujets, de jouer au *Vieux de la montagne,* de donner de vilaines pensées, de voler, d'assassiner en effigie, que sais-je? On leur dirait volontiers comme ce héros de Corneille:

Eh quoi! toujours du sang et toujours des supplices!

Qu'ils pratiquent plus largement la suggestion vertueuse! Le jour où l'hypnotisme aura authentiquement persuadé

à Harpagon d'ouvrir sa cassette, fondé un hôpital ou seulement un prix à l'Académie, corrigé un buveur, fermé la bouche à une médisante, personne ne le contestera plus et on le bénira à l'égal de la découverte de M. Pasteur.

M. Chassignet, au nom de M. Robert, de l'Institut, vous a lu une trop courte notice sur Henri de Haraucourt-Chambley. Puisse M. Chassignet nous valoir de nombreuses communications de son docte ami !

M. Meaume, représenté par M. Lallement, a discuté devant vous l'affaire du curé de Ludres, étranglé et brûlé en 1757, par sentence de la Cour souveraine de Nancy, pour crime d'immoralité. Triste problème qu'il valait peut-être mieux ne pas soulever parce qu'il paraît insoluble et ne peut, en tout cas, aboutir qu'à une lamentable solution : soit une horrible injustice, soit une horrible culpabilité !

M. Guyot vous a offert une véritable histoire de la propriété en Lorraine, en évitant soigneusement toutes les généralités qui n'apprennent rien et en choisissant pour champ d'observation un domaine type seigneurial ou roturier, ecclésiastique ou séculier, de plaine ou de montagne, qu'il s'est attaché à décrire et à suivre dans ses vicissitudes séculaires, à l'aide de pièces authentiques tirées de nos archives. Vous avez été frappés de l'importance de ce travail et de la nouveauté de cette méthode. Le jour où elle serait appliquée partout par des hommes de la valeur de M. Guyot, la France posséderait une sorte

de photographie de son passé et peut-être, le connaissant mieux, l'estimerait-elle davantage. Espérons que M. le Ministre de l'instruction publique, qui tient les cordons de la petite bourse destinée à subventionner la science dans les départements, vous accordera l'allocation que vous lui avez demandée, sur la proposition de M. Liégeois, pour la publication intégrale de cette magistrale étude[1] !

M. Maggiolo, l'infatigable M. Maggiolo, poursuivant le labeur de Bénédictin qu'il a commencé il y a bien des années, vous a parlé, avec la précision et l'abondance de documents que vous savez, des *Collèges tenus en Lorraine par les chanoines réguliers* de Notre-Sauveur, *dits chanoines* du B. P. Fourier, de 1623 à 1789.

M. Barbier, qu'on pourrait appeler le premier ministre de Sa Majesté la Géographie à Nancy, tant il la sert avec passion et la représente avec autorité, vous a lu un travail considérable intitulé : *Essai d'un lexique géographique*, où il expose ses idées sur la transcription et la prononciation des termes géographiques. Dans une matière où, comme en beaucoup d'autres, règne une liberté voisine de l'anarchie, il a imaginé un système qui paraît rationnel et bien combiné, auquel vous souhaiterez bon succès, en le remerciant de vous en avoir donné la première communication.

M. Druon vous a raconté avec beaucoup d'intérêt et

1. Cette espérance a été réalisée par l'allocation d'une somme de cinq cents francs, destinée à l'impression du travail de M. Guyot.

d'émotion communicative la destinée tragique de Lally-Tollendal. Ce récit fait partie d'un livre qu'il va publier sur *les Français dans l'Inde.*

M. des Robert, lui aussi, vous a offert le fragment d'un livre qui paraîtra sous ce titre : *La Jeunesse du duc d'Orléans,* 1608-1643. C'est le prince vicieux et étourdi qui causa tant d'inquiétude à Richelieu et tant de mal à la Lorraine. Vous connaissez toutes les qualités d'historien de M. des Robert, ses recherches persévérantes dans tous nos dépôts publics et l'art avec lequel il utilise ses documents. Nous croyons savoir que son livre, dont nous désirons vivement le succès, réserve d'agréables surprises au lecteur, au sujet du mariage du duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine.

Auriez-vous cru, Messieurs, que le microscope entrerait un jour au service de l'histoire et vous renseignerait sur la parure des dames préhistoriques de l'Alsace ? C'est pourtant ce que M. Bleicher vous a démontré avec une sagacité merveilleuse dans une petite conférence dont vous avez paru charmés.

VI.

Voilà, Messieurs, le résumé bien imparfait de vos travaux. Vous êtes venus en grand nombre goûter le plaisir d'en entendre la lecture, jamais moins de dix-huit, habituellement de vingt à vingt-cinq, une fois même, vous vous êtes trouvés trente et un. Les seuls académiciens tout à fait platoniques ont été ceux que leur santé rete-

nait au logis pendant les soirées de ce détestable hiver. Au commencement de chaque séance, vous avez vu le bureau chargé de livres, de brochures, de mémoires, de journaux qui vous viennent des sociétés qui échangent avec vous leurs publications et des auteurs, particulièrement de vos confrères correspondants ou titulaires qui vous font hommage de leurs œuvres. Il y a là bien des richesses qu'il serait peut-être bon d'explorer plus régulièrement, comme l'a demandé un d'entre vous, qui est parfaitement apte à joindre l'exemple au précepte. Je n'ai point à vous énumérer ces envois par le menu, puisque la liste complète en est annexée au volume, et que chaque donateur a été remercié en particulier. Il vous paraîtra juste, cependant, que ce compte rendu signale les dons plus importants de MM. Planchon père et fils, Léon Lallement, Beauchet, Albert Jacquot et Terquem. M. Jules Legoux a sollicité votre opinion sur une histoire de la commune des Chapelles-Bourbon. Vous avez jugé ce travail excellent et digne de susciter des imitateurs dans chaque commune. Parmi vos membres titulaires, M. Lederlin vous a envoyé une *Notice sur le Code de procédure civile pour l'Empire d'Allemagne ;* M. Bleicher, des *Matériaux pour servir à une étude préhistorique de l'Alsace ;* M. de Metz-Noblat, *Dix jours en Corse ;* M. le docteur Lallement, un rapport sur un projet intitulé : *Étude sur l'institution d'un Ordre des médecins ;* M. Guyot, un ouvrage important sur les *Forêts en Lorraine ;* M. Poincaré, un beau volume intitulé : *Traité d'hygiène industrielle.*

Le plus constant de vos donateurs a été M. Léon Germain, qui n'a guère laissé passer de séance sans vous

offrir quelque savante étude d'histoire ou d'archéologie, en tout, je crois, vingt-six envois.

Voilà de belles pierres et bien taillées. A quand le monument qu'elles promettent?

Plusieurs de vos correspondants ont obtenu des récompenses de l'Institut :

M. Jacquinet, ancien membre titulaire, un prix de 2,000 fr. de l'Académie française pour une nouvelle édition des *Oraisons funèbres* de Bossuet; M. Léon de Rosny, le prix *Stanislas Julien* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour une *Histroire des dynasties divines du Japon,* traduite du chinois et du japonais; M. Albert Babeau, un prix de 3,000 fr. de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'ensemble de ses ouvrages.

Au dehors vous avez été représentés par M. Liégeois, au congrès de la Société pour l'avancement des sciences tenu à Grenoble; par MM. Maggiolo, Barbier, Jacquot, Guyot, Léon Germain, à la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne.

Une Académie, Messieurs, ne vit pas seulement de science et de beau langage, et n'étant pas composée de purs esprits, il faut qu'elle se chauffe, qu'elle s'éclaire et qu'elle imprime ses travaux sur du papier qui coûte cher. Il lui faut donc un budget. Le nôtre a trouvé dans M. Lederlin un questeur habile et dévoué qui l'a administré avec une compétence digne de finances plus riches. Vous avez appris de lui avec plaisir que nous n'avons plus à redouter la hideuse banqueroute et qu'il sera bientôt possible d'adoucir notre système pénal.

VII.

Après cet exposé qui a mis votre patience à une trop longue épreuve, j'ose affirmer que l'Académie n'a pas perdu son année et qu'elle n'a pas fait déshonneur au prince lettré dont elle porte le nom. Je me suis demandé plus d'une fois ce que penserait le roi Stanislas s'il revenait, pour un jour, dans sa belle et bonne ville de Nancy et qu'il fût mis au courant de son histoire depuis l'année 1766. Quelle mélange de surprise, d'admiration et de tristesse n'éprouverait-il pas ! Savez-vous pourtant, au milieu de bien des choses qui le déconcerteraient ou l'affligeraient, ce qui le réconcilierait avec le présent en rattachant heureusement ce présent au passé ? C'est vous, Messieurs, c'est votre Compagnie. Le culte fidèle et reconnaissant que vous lui gardez, votre réunion annuelle tenue aux environs de sa fête, vos réunions de quinzaine consacrées à des discussions paisibles et à des lectures intéressantes, la large hospitalité que vous accordez à tous les genres d'étude, l'intérêt que vous portez à toutes les branches des connaissances humaines, tout cela le charmerait en lui rendant la sensation toute vive des plaisirs qu'il aimait et des beaux jours de sa Société royale, avec une nuance, toutefois, qui est à votre avantage. Il ne verrait plus Solignac et Menoux se quereller devant lui et n'aurait point à les réconcilier par un baiser réquisitionné. Poussons la fiction jusqu'au bout. Supposons qu'il assiste à votre prochaine séance publique. Croyez bien, Messieurs, qu'en entendant une parole

élégante rappeler les souvenirs de sa cour, aux applaudissements d'une foule d'élite, en retrouvant dans la magnifique salle qu'il vous a préparée, son nom toujours honoré et sa fondation toujours florissante, son cœur tressaillerait d'un légitime orgueil, et que Stanislas vous dirait : Messieurs de l'Académie, votre fondateur est content de vous !

PAROLES PRONONCÉES

Le 8 mars 1886

SUR LA TOMBE DE M. MEAUME

PAR M. CH. GUYOT

Au nom de l'École forestière de Nancy, dont M. Meaume a fait partie pendant trente-deux ans, je viens rendre un dernier hommage au jurisconsulte éminent, au brillant professeur, au maître affectueux et bon, que tant de forestiers regrettent.

Nous tous qui avons été ses élèves, nous savons quel éclatant exemple il nous a donné, d'une vie entière vouée au travail, que de cruels chagrins ont traversée, mais que la volonté et le devoir ont malgré tout rendue si féconde. Nous admirons ces monuments de la science juridique qu'il sut élever, comme en se jouant, au milieu de tant d'occupations diverses et, en première ligne, ce *Commentaire du Code forestier,* qu'il est permis de proposer comme un modèle de critique ingénieuse et de discussion profonde. Il nous semble encore entendre cette parole si claire, cet enseignement si élevé et en même temps si complet.

Qui pourrait mieux témoigner ici de nos sentiments

d'affection et de respect pour notre illustre maître, que celui auquel est échue la tâche périlleuse de lui succéder, dans cette chaire de législation de l'École forestière, à laquelle son nom demeurera toujours attaché? Depuis bientôt vingt ans, qu'au début de ma carrière j'eus l'honneur de recueillir ses leçons, je n'ai jamais oublié avec quelle exquise bonté il voulut bien m'accueillir, et le plus bel éloge que je puisse trouver de cet homme excellent, c'est de rappeler que tous ses élèves sont restés ses amis.

C'est aussi au nom de Nancy, la patrie de Callot, du graveur de génie qui trouva dans M. Meaume son historien définitif, — au nom de l'Académie de Stanislas, dont il était un des membres les plus éminents, — au nom de tous les Lorrains, ses compatriotes d'adoption, qui appréciaient tant cet esprit si français, ce lettré si délicat, que je dépose sur cette tombe prématurément ouverte l'hommage de nos regrets unanimes.

A sa veuve, dont les douleurs anciennes sont en ce moment ravivées, puisse le souvenir d'une vie si bien remplie, d'une fin si calme et si chrétienne, apporter la consolation suprême qui relève tous les abattements et ranime toutes les énergies!

Que sa famille, enfin, veuille bien recevoir le témoignage de notre profonde sympathie et permettre que nous nous joignions à elle pour pleurer ensemble notre cher maître disparu.

Adieu, M. Meaume, adieu!

JEAN NOCRET

PEINTRE LORRAIN

NÉ A NANCY EN 1617. — MORT A PARIS EN 1672

PAR M. E. MEAUME

I.

Dom Calmet et, d'après lui, M. Bégin (*Biographies de la Moselle*), écrivent le nom de cet artiste : *Naucret*, sans indication de prénom. Ils lui attribuent une origine messine, sur la foi de Dom Bernardin Pierron qui, dans son *Templum Metensibus sacrum*[1], a consacré quelques vers à notre artiste en latinisant son nom (*Naucretius*).

La vérité est que Nocret (*sic*) est né à Nancy, ainsi que l'attestent les registres de l'Académie de peinture de Paris, dont il devint membre en 1663. Voici ce qu'on lit dans le relevé fait par M. Dussieux sur ces registres : « Nocret (Jean), peintre d'histoire, né à Nancy ; mort à « 55 ans, le 12 novembre 1672[2]. » Il était donc né en

1. Cet ouvrage a été traduit en français par son auteur : *le Temple des Messins*, poème par Dom Bernardin Pierron. Metz, 1779, in-8°; le texte latin est en regard.

2. *Archives* (anciennes) *de l'art français*, t. I, p. 361.

Guillet de Saint-Georges, contemporain de Nocret, dit aussi : M. No-

1617, et non en 1612[1], ou 1618, comme l'indiquent certaines biographies. — Suivant M. Bégin, Nocret aurait eu pour maître le graveur Sébastien Le Clerc. Il y a là une erreur évidente. Il n'est pas admissible que Sébastien Le Clerc, moins âgé que Nocret d'environ vingt ans, ait pu l'avoir pour élève. Sébastien Le Clerc, né en septembre 1637, a effectivement donné des leçons de dessin aux dames de Metz dès l'âge de douze ans. « A dix ou douze ans, dit Mariette (*Abecedario*, t. III, « p. 100), il s'attachait déjà à dessiner et montrait à « plusieurs dames de Metz. Il était alors si faible et si « fluet que l'hiver il avait des engelures à ne pouvoir « marcher, et que celles qui voulaient l'avoir dans ce « temps étaient obligées d'envoyer un valet pour le trans- « porter entre les bras. » Ce n'est évidemment pas dans

cret était de Nancy. Il vint à Paris, fit les portraits des premières personnes de la Cour et fut reçu à la charge de peintre et de valet de chambre du Roi, par un brevet du 10 décembre 1649. » *Mémoires inédits sur les Membres de l'Académie*, t. I, page 312. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.

1. M. Lepage, qui n'a pas retrouvé l'acte de baptême de Nocret, adopte dubitativement la date de 1612 (*Archives de Nancy*, t. II, note de la page 213). — Si, après les mentions tirées des registres de l'Académie, il pouvait rester le moindre doute sur le lieu et la date de naissance de Nocret, il serait levé par deux documents irrécusables. Le premier a été publié en 1857, dans la *Revue universelle des arts*, par M. Duplessis. C'est la liste des membres de l'Academie, jusqu'en 1704, « disposés dans le rang et charge qu'ils avaient lors de leur decès ». On y lit parmi les adjoints à recteurs : « Jean Nocret, de Nancy, mort le 11 novembre 1672, âgé de 55 ans. » Cette liste a été dressée par Reynès, concierge de l'Academie, qui, suivant Mariette, etait l'exactitude même. — Le second document, concordant avec le premier, est le billet d'enterrement portant que Nocret, décédé le 11 novembre 1672, sera inhumé en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois sa paroisse, le lendemain 12 novembre (Octave Fidières, *Billets d'enterrement*. Paris, Charavay frères, 1883).

ces conditions que Le Clerc aurait pu être le maître de Nocret, qui, d'ailleurs, n'a peut-être jamais été à Metz. Nocret avait alors plus de trente ans et savait dessiner au moins aussi bien que le jeune Le Clerc. D'ailleurs ce dernier, qui est devenu justement célèbre, comme graveur à l'eau-forte, n'a jamais manié le pinceau. Il n'a donc pu enseigner ce qu'il ne savait pas. S'il eût été peintre, il n'aurait pu avoir des élèves avant l'âge de trente ans, c'est-à-dire en 1667, et Nocret avait alors 50 ans ; il était depuis quatre ans membre de l'Académie, après avoir longtemps résidé à Rome et exécuté d'importants ouvrages. Ici, comme toujours, l'impitoyable logique des dates renverse une supposition hasardée. La fausse légende a peut-être été produite par une confusion de nom. Félibien affirme que Nocret a reçu les premiers principes de son art de Jean Leclerc, peintre originaire de Nancy, où il mourut en 1633[1]. Nocret était alors âgé de seize ans environ, et la mort de son maître, qui avait travaillé en Italie, l'aurait décidé à quitter Nancy pour achever son éducation à Rome ; voilà qui est tout à fait vraisemblable. La correspondance du Poussin avec M. de Chantelou prouve que Nocret travaillait à Rome, en 1643, avec Pierre Mignard et les autres artistes employés aux copies que M. de Chantelou faisait exécuter sous la direction de Nicolas Poussin. Les deux artistes étaient alors fort occupés, quoique encore jeunes : Mignard, établi à Rome dès 1636, avait trente-trois ans et Nocret en

1. Voir ci-dessous le passage cité de Félibien qui, avant d'apprécier le talent de Nocret, dit formellement qu'il fut « disciple *du Clerc* », c'est-à-dire de Jean Leclerc.

avait vingt-six. Ils ont travaillé ensemble, sans qu'on puisse dire que l'un a été le maître de l'autre. Il est certain néanmoins que Nocret a pris et gardé beaucoup de la manière de son condisciple. C'est à ce point que les rares tableaux qui restent de lui ont été souvent attribués à Mignard.

Poussin a parlé deux fois des copies exécutées par Mignard et par Nocret. Il dit dans sa lettre à Chantelou du 22 juin 1643 : « Je fus ce matin à Farnèse[1], pour « voir en quel état étaient vos copies. Celle que M. Mi- « gnard a entreprise est finie... Nocret a été malade, de « sorte qu'il n'a pu rien faire. » Puis, le 4 août suivant, Poussin, reprenant le même sujet, donne à Chantelou des nouvelles de ses copies, en appréciant sévèrement la manière dont elles ont été exécutées : « M. Errard « vous a dit que tout allait bien à Farnèse ; *bien*, oui, « mais non pas *très bien ;* car, premièrement, Mignard a « fait sa copie différente pour le coloris de l'original, « autant comme il y a du jour à la nuit... Il en fixe le « prix à quatre-vingts écus... » — Nocret est tout aussi maltraité, si ce n'est plus, dans la même lettre : « Le « sieur Nocret fait le diable, je ne sais pourquoi. Il a fini « tellement quellement la Vierge à la détrempe, d'après « le Parmesan, et, parce que je lui ai fait corriger en « plusieurs endroits, il n'en veut rien moins de trente- « cinq écus. — Ce qui est étrangement fâcheux, c'est « qu'il s'est mis en tête de ne pas finir les portraits qu'il « a commencés, n'alléguant pas d'autre excuse, sinon « qu'il trouve à gagner davantage qu'en les faisant à

1. C'est-à-dire au palais Farnèse, sur la place de ce nom, à Rome.

« moins de soixante à septante écus. Quant à moi, je « demeure muet quand je vois que des gens de ce ca- « libre prétendent à de si grandes récompenses pour ce « qu'ils font. »

Le jugement est sévère, mais le juge est si compétent qu'on doit s'incliner. Il en ressort, en tout cas, que, dès l'âge de vingt-six ans, en 1643, Nocret était à même de mettre le marché en main à M. de Chantelou, ou plutôt à l'illustre Poussin, son mandataire, et qu'il trouvait à gagner soixante à soixante-dix écus romains pour une copie de portrait, somme énorme pour le temps. Ceci renverse le roman d'après lequel Sébastien Le Clerc, qui n'a jamais peint, aurait pu, étant encore enfant, enseigner à Metz le dessin ou la peinture à Nocret, âgé de vingt-six ans, et qui était à Rome.

Pendant son séjour à Rome, Nocret dut être attiré vers son illustre compatriote, Claude Gellée, dit *le Lorrain,* dont la réputation commençait à grandir. Il le connut, en effet, et tout porte à croire qu'il fut jugé par le grand paysagiste moins sévèrement que par le célèbre Normand. Il paraît même que Nocret eut la bonne fortune de rendre quelques services à Claude Gellée. En effet, longtemps après que le peintre nancéien eut quitté Rome pour se fixer à Paris (et certainement après avoir obtenu, en 1649, le brevet de peintre du Roi), il reçut en présent un tableau de Claude Lorrain qui était alors dans toute la force de son talent. Ce petit chef-d'œuvre, représentant saint Jean dans le désert, a figuré, en 1877 à une exposition de l'Académie royale de Londres. Il est peint sur cuivre et porte au revers l'inscription suivante : *A Monsieur Nocre, paintre du (roi) à Paris, faict par*

moy Claude Gellée lorain ano 1647 Roma pour le faveur que vay receut[1].

On doit la révélation de ce curieux détail à Mme Mark Pattison[2], qui fait observer avec raison que la date de 1647 est impossible, puisque Nocret n'a reçu son brevet de peintre du Roi qu'en décembre 1649. La savante dame, à laquelle on doit un travail magistral sur le plus grand de nos paysagistes, a poursuivi ses recherches sur ce tableau, dont elle a trouvé une esquisse portant le n° 97 du [illegible]. Au revers de ce dessin, Claude a écrit que le tableau a été peint pour *Monsieur* [illegible] une façon tout [illegible] son compa- [illegible] explication [illegible] autographe [illegible] *Liber veritatis* [illegible]



l'incertitude sur la forme n'en laisse, comme au cas présent, aucune sur le fond.

On ignore également quel a été le service (*le faveur*) que Nocret a pu rendre à Claude pour mériter une semblable récompense. S'agirait-il de travaux faits par Jean pour Claude pendant qu'ils étaient ensemble à Rome? Comme Jacques Courtois et Philippe Lauri, Nocret aurait-il peint quelquefois les personnages qui animent les paysages du maître vosgien? Cela est peu vraisemblable. Il serait plus naturel de supposer que Nocret, très en faveur auprès d'Anne d'Autriche, devenu peintre du jeune roi et son valet de chambre, aurait pu servir d'intermédiaire pour quelque commande importante, mais on est réduit sur ce point à une simple conjecture.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Nocret n'était plus à Rome en 1645, époque à laquelle on le trouve pourvu d'un logement au Louvre. A peine y était-il installé, qu'il fut chargé de faire plusieurs portraits d'Anne d'Autriche. Ce furent ses premiers ouvrages. L'un d'eux représente la régente en costume de veuve[1]. Nocret paraît avoir été l'un de ses peintres favoris, car il multiplia aux Tuileries l'image de sa chère reine qui l'avait comblé de bienfaits. Elle le nomma, par brevet du 10 décembre 1649 — en pleine Fronde — peintre du roi et son valet de chambre[2]. Plus tard, le roi Louis XIV signait, à Calais, le 22

1. Il a été gravé par Michel Lasne qui lui assigne la date de 1645. Il existe cependant un portrait antérieur, peint par Nocret vers 1642, où Anne d'Autriche n'est pas en costume de veuve. Il est au musée de Versailles, n° 2,063. Le costume de la reine, dans ce dernier portrait, prouve que son auteur était revenu en France avant le 11 mai 1643, date de la mort de Louis XIII.

2. Un état de la maison de la reine-mère, pour 1652, indique que

juin 1658, un brevet accordant à Nocret un vaste atelier aux Tuileries[1]. Son talent, comme peintre de portraits, était donc définitivement reconnu. Sa manière tenait beaucoup, comme nous l'avons dit, de celle de son ami Mignard. Quoiqu'il lui fût inférieur, plusieurs portraits exécutés par Nocret ont été attribués au peintre de la coupole du Val-de-Grâce. On ajoute qu'il réussissait à merveille dans la peinture décorative.

Après la mort de la reine-mère, Nocret devint le peintre favori de Philippe d'Orléans dont il fit de nombreux portraits, avant et après son mariage. Plusieurs ont été gravés. Ceux du jeune roi ne l'ont pas été. On doit d'autant plus le regretter qu'ils sont aujourd'hui détruits, et qu'il existe peu de portraits authentiques de Louis XIV enfant. Mais on possède un portrait gravé, d'après Nocret, de *Madame* Henriette, première femme de Philippe d'Orléans. Le graveur n'en a pas indiqué la date. Seraitce le portrait peint par Nocret en 1665 et dont Robinet, dans sa *Gazette rimée,* du 22 novembre de cette même année, a fait un éloge emphatique, délayé dans une trentaine de vers ? En tout cas, cette peinture ne paraît pas être celle qu'on voit au musée de Versailles (n° 3,502).

---

parmi les peintres valets de chambre, Nocret jouissait d'un traitement de 400 livres (*Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. V, page 196).

1. Ce brevet attribue à Nocret « la dernière arcade du magasin qu'avait deffunct Girard Vuyet, *son beau-père* (maître maçon du roi), au-dessous de la petite gallerie du palais des Thuilleries et au-dessous du gros pavillon... Et ce, ajoute le brevet, en considération des services de Nocret, peintre ordinaire du Roy, et afin de le pourvoir d'un lieu propre et commode pour travailler à de grands tableaux, ce qu'il ne peut faire dans son logement de la gallerie du Louvre. » Ce brevet, qui fait connaître le nom de la femme de Nocret, est rapporté *in extenso, Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. III, p. 226.

Le costume de la princesse n'est pas le même que celui de la gravure exécutée par Jean Sauvé et qui est décrit ci-après.

II.

Nocret fut en grande faveur à la cour du jeune roi. En 1657, il fut envoyé en Portugal pour faire le portrait de l'infante Catherine[1]. Notre artiste partit avec le marquis de Comminges, ambassadeur de France en Portugal. Après avoir exécuté le portrait de Catherine, il fit aussi celui du roi Alphonse VI et de l'infant Dom Pedro qui détrôna son frère en 1667. Ces travaux furent richement récompensés, notamment par Alphonse VI. Il fit compter à l'artiste 500 pistoles, et lui donna une chaîne d'or, accompagnée de sa médaille[2].

Plus tard, en 1663, Nocret, en sa double qualité de peintre et de valet de chambre, reçut, un des premiers, la confidence des amours de Louis XIV avec Mlle de la Vallière. Le roi le chargea de peindre sa maîtresse à Paris. Aussitôt terminé, le tableau fut transporté à Versailles. C'est à l'historien de Bossuet, au savant et grave M. Floquet, qu'on doit la révélation de ce fait[3] rappelé

1. Fille de Jean IV, mort en 1656. Elle était sœur d'Alphonse VI qui régnait alors, et fut détrôné par son frère Pierre II. Née en 1638, mariée le 31 mai 1662 au roi d'Angleterre Charles II, mort en 1685. Elle mourut en 1705, sans postérité.

2. M. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 3e éd., p. 535, d'après les *Mémoires de l'Académie*, t. I, p. 312.

3. A Nocret, peintre de S. M., pour le portrait de Mlle de la Vallière, lequel a été porté par ordre de S. M. dans son château de Versailles, 220 livres (Registres du Trésor royal, année 1663, t. II). Note de la

par M. Lair, le récent et le plus sérieux historien de la charmante pécheresse[1]. Ce fut aussi vraisemblablement vers la même époque que Nocret fut successivement pourvu par Philippe d'Orléans de trois brevets, l'un de peintre, l'autre de valet de chambre, et le troisième de contrôleur de la maison de la duchesse Henriette, sa première femme[2]. Les portraits de ce prince qui ont été exécutés par Nocret et dont la gravure est due au burin de François de Poilly et de Van Schuppen, sont particulièrement remarquables.

Les châteaux de Saint-Cloud et des Tuileries étaient décorés de plusieurs plafonds et autres peintures de Nocret. Le musée de Versailles possède son chef-d'œuvre. C'est un grand tableau représentant Louis XIV et toute sa famille. Il était au palais de Saint-Cloud. Transporté à Versailles, à l'Œil-de-Bœuf, longtemps avant l'incendie de 1870, il a échappé à la destruction des peintures de notre maître qui décoraient surtout les appartements des Tuileries et ceux de Saint-Cloud. Nous le décrivons plus loin avec détail.

Voici comment le talent de notre artiste est apprécié par Félibien : « Nocret, qui était de Lorraine et disciple « du Clerc (Jean Leclerc), peignait d'une manière fraîche « et agréable. Il avait travaillé longtemps en Italie à faire « des portraits. Quoique ce fût son principal talent, il a

---

p. 460 de l'ouvrage intitulé : *Bossuet, précepteur du Dauphin,* par M. Floquet, Paris, Didot, 1863, in-8°. — On ne sait ce qu'est devenu ce curieux portrait qui ne peut être aucun de ceux qu'on voit à Versailles et dont l'authenticité est problématique.

1. *Louise de la Vallière,* par M. J. Lair. Paris, Plon, 1881, in-8°.

2. Guillet de Saint-Georges, dans les *Mémoires inédits* de l'Académie, t. I, p. 312.

« fait néanmoins d'assez grands ouvrages à Saint-Cloud, « dans la maison de *Monsieur* et aux Tuileries, dans l'ap- « partement de la Reine, où il a représenté cette prin- « cesse en divers endroits, sous la figure de Minerve [1]. « Il était recteur de l'Académie lorsqu'il mourut en « 1672 [2]. »

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette notice, Nocret avait été reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1663. Les procès-verbaux de cette société, récemment publiés, indiquent qu'il fut admis le 3 mars 1663, en même temps que Mignard et Dorigny, sans qu'aucun d'eux eût envoyé un ouvrage de réception, et sur le simple désir qu'ils avaient manifesté de leur admission [3]. Cependant Nocret envoya plus tard un Saint Pierre comme morceau de réception [4]. Les nouveaux académiciens prirent séance le

1. On doit supposer qu'il s'agit ici de Marie-Thérèse. Aucun de ses portraits n'a été gravé.

2. *Entretiens sur les vies des peintres,* Amsterdam, 1706, t. IV, page 181. Félibien se trompe, Nocret était adjoint au recteur et non recteur.

3. Tome I, p. 214.

4. *Archives* (anciennes) *de l'art français,* t. II, p. 381. — Guillet de Saint-Georges, qui rapporte ce fait, ne donne pas la description de ce tableau ; mais elle se trouve dans l'ouvrage de Guérin, secrétaire de l'Académie, intitulé: *Description de l'Académie,* Paris, Collombat, 1715, in-12. On y lit, pages 194 et 195 : « N° 56. — Tableau de 3 pieds de haut, sur 2. Il représente, dans une figure plus qu'à demi-corps, l'apôtre saint Pierre, où le peintre, en faisant choix d'un naturel convenable à la condition de ceux que Jésus-Christ appela pour le suivre, n'a pas laissé de donner un air de spiritualité et d'élévation digne de l'apostolat et du chef de l'Église. Et, pour le désigner en particulier, l'auteur l'a fait pleurant et dans l'amertume de la pénitence qu'il fit après sa chute. Ce qui est encore exprimé par le pressement des mains de l'apôtre dont les doigts sont entrecroisés. Dans ces sujets, ce n'est que dans ces sortes de caractères que peut paraître l'intention de l'artiste. »

même jour, et leurs signatures se trouvent au bas du procès-verbal du 3 mars. Nocret était très assidu aux séances de l'Académie, dont il devint adjoint au recteur le 3 septembre 1667[1]. Il avait été nommé professeur le 28 juin 1664, et il continua son enseignement après son adjonction au rectorat.

Les procès-verbaux de l'Académie, de 1663 à 1672, portent presque tous la signature de Nocret. Il tomba malade en 1671, car le procès-verbal du 26 septembre de cette année porte : « M. Auguier a promis de faire « quelques semaines de rectorat, dans le quartier pro- « chain, en attendant le recouvrement entier de la santé « de M. Nocret. » Il se rétablit, puisque les procès-verbaux portent sa signature depuis le 24 décembre 1671 jusqu'au 12 mars 1672. Ce procès-verbal est le dernier que Nocret ait signé. Depuis cette date, son nom n'est plus mentionné que dans deux séances : 1° celle du 26 novembre 1672, où l'Académie décide qu'on fera célébrer un service le 3 décembre, *pour défunt M. Nocret*, mort le 11 novembre précédent ; 2° celle du 3 décembre où « l'Académie, délibérant sur le choix d'un adjoint au « recteur, pour remplir la place de défunt M. Nocret, la « Compagnie a nommé et establi, en cette qualité, M. Gi- « rardon[2] ».

Suzanne Silvestre, petite-fille d'Israël, a gravé un portrait de Nocret, peint par lui-même, où il s'est représenté tenant un pinceau. Cette gravure a été exécutée par Su-

---

1. *Archives* (anciennes) *de l'art français*, t. I, p. 407. Paris, Dumoulin, 1851, in-8° ; et *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 322.
2. *Procès-verbaux*, etc., p. 402.

zanne longtemps après la peinture, car elle n'était pas née lors de la mort de Nocret qui, dans ce portrait, paraît âgé d'environ 40 ans. On ignore ce qu'est devenu l'original[1].

Il existe au musée de Versailles (n° 3,467) un autre portrait de Nocret exécuté par son fils. Dans cette peinture, l'artiste est représenté tenant des deux mains une tête d'homme dessinée à la sanguine. Ce portrait paraît être le même que celui qui avait été donné à l'Académie par Charles Nocret, fils de Jean.

La notice consacrée à l'artiste nancéien par Guillet de Saint-Georges dans les *Mémoires* de l'Académie de peinture et de sculpture contient une description détaillée des peintures considérables exécutées par Nocret à Saint-Cloud et aux Tuileries. Ces peintures ont péri dans les incendies de 1870 et 1871. Il ne reste plus, dans les collections publiques, que deux peintures certaines de Nocret[2]. Elles sont à Versailles. L'une est un portrait d'Anne d'Autriche (n° 2,163). L'autre est un grand tableau qui se voit dans le salon de l'Œil-de-Bœuf. Ce tableau, dit Guillet de Saint-Georges, dans sa notice sur Nocret, se trouvait, en 1670, dans l'antichambre de *Monsieur* à Saint-Cloud. « C'était, ajoute-t-il, une composition où, « sous un dessin allégorique, il y a une assemblée de « dieux où est représentée la famille royale, au nombre « de dix-huit figures, chacune grande comme nature. »

---

1. Voir ci-après la description des portraits gravés d'après Nocret, par différents artistes, n° 8.

2. L'attribution à Nocret du portrait d'Henriette d'Angleterre qui se trouve au musée de Versailles (n° 3502) serait problématique. En tout cas, ce portrait n'est pas celui qui a été gravé par Sauvé et qui est décrit *infrà* n° 7.

Point de doute que cette description, faite par un contemporain, ne désigne le tableau de Nocret qui se voit aujourd'hui à l'Œil-de-Bœuf, et que les éditeurs des *Galeries de Versailles* attribuent sans hésitation à Mignard. M. Alexandre de la Borde (*Versailles ancien et moderne*, p. 153) est plus près de la vérité en disant qu'il est de l'école de Pierre Mignard, car il est certain que Nocret a travaillé avec lui à Rome pendant plusieurs années; d'ailleurs sa peinture rappelle celle de ce maître.

Voici, au surplus, la description de ce tableau [1] :

A droite, Louis XIV à demi nu, et vêtu seulement à la mode suivant laquelle on habillait de son temps les divinités mythologiques, est assis sur son trône, d'où il domine presque toute sa famille. Il a le sceptre en main et est coiffé de la perruque traditionnelle, c'est Jupiter avec les lauriers d'Apollon. Un peu plus bas, la reine Marie-Thérèse, sous la figure de Junon accompagnée du paon, est entourée de jeunes amours. C'est le Grand Dauphin, avec ses frères et ses sœurs morts jeunes. Derrière le roi se tient sa cousine germaine, la Grande Mademoiselle, sous la figure de Diane, armée d'un javelot. Elle est debout, près du roi. De l'autre côté du trône, mais au dernier plan, se trouve un groupe de trois princesses debout qui paraissent être Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans et ses deux filles. Viennent ensuite, en se rapprochant du

1. Lorsque M. de la Borde a publié son livre, en 1841, le catalogue du musée de Versailles, par M. Eudore Soulié, n'existait pas. Il n'a donc pu savoir que le savant conservateur en décrivant, sous le n° 2,157, le tableau dont il s'agit, l'attribue sans hésiter à Nocret. L'ouvrage de M. de la Borde renferme une reproduction imparfaite de ce tableau.

premier plan : Anne d'Autriche en Cybèle, tenant un globe, Henriette d'Angleterre, en nymphe, et Philippe d'Orléans — entre lesquels on voit, sous la figure de Zéphyre, Marie-Louise, leur fille aînée. Philippe n'est pas en Apollon, comme on l'a dit[1]. Il est représenté sous la figure de l'étoile du matin (*Lucifer*) qui est censée aller devant le char du soleil pour annoncer son retour. La tête de Philippe est coiffée d'une perruque comme celle du roi, et entourée de rayons, il tient dans la main droite une corne d'abondance surmontée d'une étoile rayonnante. Près de lui, et tout à fait sur le premier plan, sa belle-mère, veuve de Charles Ier, tient de la main gauche le sceptre de Neptune et, de la droite, une branche de corail ; c'est Iris ou Thétis.

On peut déterminer approximativement la date de ce tableau. Il est postérieur à 1660, date de la mort de Gaston d'Orléans qui n'y figure pas, tandis qu'on y voit sa femme Marguerite de Lorraine, tante du roi, mais seulement par alliance. Il est même postérieur à 1664, puisqu'on y voit Henriette d'Angleterre, mariée le 31 mars 1661, et qu'elle s'y trouve représentée avec Marie-Louise, sa fille, âgée d'environ quatre ans. Mais il est antérieur à 1667, puisqu'on y voit Anne d'Autriche morte en 1666. On peut en conclure que le tableau a été exécuté en 1665 ou 1666. Une seule objection peut être faite : c'est celle qui est tirée de la présence des six enfants de Louis XIV dont le dernier est né en 1672. Mais

1. Il semble, en effet, au premier abord que les rayons lumineux dont la tête de Philippe est entourée, caractérisent le dieu du jour qui aurait abandonné ses lauriers à son frère. Mais l'étoile surmontant la corne que Philippe tient de la main droite doit faire écarter cette interprétation.

comme il est certain que le tableau était à Saint-Cloud en 1670, il faut admettre que les trois enfants ont été ajoutés après coup, peu de temps avant la mort de Nocret et contrairement à l'intention de l'artiste.

Quant à Marguerite de Lorraine, le motif qui pourrait faire douter qu'elle figure dans ce tableau est que sa tête ne ressemble à aucun de ses portraits connus. Mais ce doute doit se dissiper si l'on considère que Marguerite était âgée d'environ cinquante-cinq ans à l'époque où cette peinture fut exécutée. Les dieux sont toujours jeunes, et une vieille figure aurait fait tache dans cet Olympe. Aussi le peintre avait-il dû rajeunir considérablement Anne d'Autriche. Il avait également enlevé bien des années à Henriette d'Angleterre, belle-mère de Philippe d'Orléans. Mais il n'y avait pas en France de portrait réprésentant la femme de Gaston dans sa jeunesse. Celui de Van Dyck, gravé par Vorsterman, ne lui était pas tombé sous la main, dès lors il a dû faire à Marguerite une figure de fantaisie. C'est ce qui fait qu'on ne la reconnaît pas. Mais c'est bien elle qui est représentée accompagnée de ses deux filles : Louise d'Orléans, duchesse de Toscane, et Élisabeth, duchesse de Guise. Quant à sa troisième fille, Françoise-Madeleine, duchesse de Savoie, elle était morte en 1664 ; c'est pourquoi elle ne figure pas dans l'Olympe de l'Œil-de-Bœuf. Son portrait se trouve (n° 2,071) dans le salon de Mercure, avec celui de ses deux sœurs (n°s 2,069 et 2,070). — M. Alex. de la Borde place, comme nous, Marguerite dans l'Olympe ; mais il se trompe en disant qu'elle était mariée au duc de Lorraine.

D'après la description de Combes, reproduite sous le

n° 2,157 du catalogue de Versailles, Marguerite de Lorraine n'aurait pas trouvé place dans le tableau de Nocret. Suivant lui, les trois figures de femmes qui sont à la droite du roi seraient les trois filles de Gaston, sous la figure des trois Grâces. Nous ne pouvons admettre que Marguerite, encore vivante, ait été exclue de l'Olympe royal où l'on aurait fait figurer une princesse morte depuis plusieurs années, tandis que sa mère ne s'y trouverait pas. Cette double exception à l'ordonnance générale du tableau nous paraît inadmissible.

III.

M. Jal mentionne de nombreux paiements faits à Nocret pour ses travaux qui furent largement rémunérés, si l'on en juge par ce fait que les sommes dues pour les peintures faites en 1669, 1670 et 1671, dans la chambre, l'antichambre et la salle des gardes de la reine, aux Tuileries, s'élevaient à 36,262 livres, dont 4,762 livres furent touchées par ses héritiers. M. Jal ajoute qu'en 1706, quand on fit l'inventaire des peintures existant dans les maisons royales, il y avait de Nocret, le père, quarante tableaux, dont quatre dans l'appartement de la reine-mère, aux Tuileries, et trente-deux dans celui de la reine. Au garde-meuble de Versailles, il y avait un portrait de la princesse Palatine, duchesse d'Orléans, et deux de Mlle de la Vallière.

Suivant une tradition reproduite par M. Jal (art. *Nocret*), notre artiste aurait peint une autre beauté de la cour de Louis XIV qui succéda médiatement à Mlle de la

Vallière. Voici, en effet, ce qu'on lit dans la continuation de la *Muse historique* de Loret, par Charles Robinet, sous la date du 30 novembre 1669, dans la pièce adressée au duc d'Orléans :

. . . . « Nocret
De l'illustre de Ludre a fait
Une incomparable peinture,
Il l'a peinte en Magdeleine,
Pénitente cela s'entend. . . . »

On voit à Versailles un portrait catalogué sous le n° 4,266, sans indication d'auteur, et désigné comme représentant « la duchesse du Lude (Marguerite-Louise-« Suzanne de Béthune, duchesse). — Peinture du XVII° « siècle. H. 0,81. L. 0,65. — Ce portrait a été aussi dési-« gné sous le nom de Mme de Ludre, maîtresse de « Louis XIV. — Elle est représentée assise, la tête ap-« puyée sur la main droite et tenant de la gauche une « croix. » — Ce portrait est-il celui dont parle Robinet? Il est permis d'en douter.

S'il est certain, d'après Robinet, qu'un portrait de Mme de Ludre a été exécuté par Nocret en 1669, peut-on admettre que, par suite d'une mauvaise lecture, le nom de la belle chanoinesse aurait remplacé celui de la seconde Mme du Lude? Cette dernière était alors comtesse de Guiche, et elle n'a épousé M. du Lude qu'en 1681, c'est-à-dire longtemps après la mort de Nocret. Il ne pourrait s'agir que de la première Mme du Lude (Renée-Éléonore de Bouillé), mais c'est une simple conjecture que rien ne justifie. Il serait moins impossible que le n° 4,266 du musée de Versailles représentât Mme de

Ludre, chanoinesse de Poussay en Lorraine, qui, après avoir été fiancée à Charles IV, duc de Lorraine, devint sa maîtresse sans avoir reçu la bénédiction nuptiale. Le volage souverain de la Lorraine quitta Mme de Ludre pour épouser Louise d'Apremont. La belle chanoinesse vint à la cour de France où elle était, en 1666, dame d'honneur de la première duchesse d'Orléans, comme elle le fut aussi de la seconde, après avoir appartenu à la maison de la reine.

C'est alors que Mme de Ludre était dame d'honneur de la princesse Palatine qu'elle attira l'attention de Louis XIV. La faveur de Mme de Montespan commençait à décroître, et il est certain que ce fut pendant le règne de l'altière favorite que la belle de Ludre devint la maîtresse du roi. Elle fut sur le point d'être *déclarée* et de supplanter la maîtresse en titre. Mais cette petite intrigue dut commencer, au plus tôt, en 1674 ou 1675 pour finir en 1677, c'est-à-dire après la mort de Nocret arrivée en 1672. Il est donc difficile d'admettre que la femme représentée en pénitente par Nocret, en 1669, puisse être celle qui fit pénitence après avoir été renvoyée par Louis XIV en 1677.

Toutefois, pour justifier l'hypothèse d'après laquelle la belle pénitente qui se voit à Versailles serait Mme de Ludre peinte par Nocret, ainsi que l'affirme Charles Robinet, on peut dire que, longtemps après son arrivée à la cour de France, et avant d'avoir été courtisée par le Grand roi, la belle chanoinesse pleurait la faute que Charles IV lui avait fait commettre. Benserade qui l'aimait en poète, autant pour son esprit que pour sa beauté, regrettait de la voir presque toujours triste et faisait sur

elle, le 14 septembre 1667, les vers suivants qui la convient au mariage :

> Pour vous guérir il conviendrait, de Ludre,
> Que le pasteur au doigt vous mît un jonc.
> Vous avez l'air tendre, doux et lugubre :
> A la pigeonne il faudrait un pigeon [1].

Dès lors, rien ne s'opposerait à ce que la belle de Ludre se fût fait peindre en 1669 en Madeleine pénitente de la première faute commise avec Charles IV, sans pressentir celle qu'elle devait commettre plus tard avec Louis XIV, et après laquelle Mignard la représenta également en Madeleine pénitente [2]. Suivant M. Jal, il n'est pas douteux que le portrait de Versailles ne soit celui de Mme de Ludre. Toutefois, un examen attentif de cette peinture renverse toutes les hypothèses qui viennent d'être faites. La femme représentée est âgée d'environ trente ans ; elle est quelque peu grasse, elle a même un double menton ; son air est triste ; la tête repose sur la main droite ; de la gauche elle tient une croix ; ses cheveux sont châtains. Cette description ne concorde ni avec l'émail de Petitot, qui est au Louvre, ni surtout avec le portrait de la belle chanoinesse de Poussay qui se conserve en Lorraine dans la famille de Ludre et dont une copie est dans la collection de M. Beaupré. Ce serait donc à bon droit que le catalogue du musée de Versailles ne mentionne pas le portrait portant le n° 4,266 comme étant celui de la belle de Ludre. Si c'est celui de la première Mme du Lude, pourquoi est-elle représentée en Ma-

1. *Corresp. de Bussy*, éd. Lalanne, t. I, p. 64.
2. Beaupré, *la Belle de Ludre*. Nancy, 1851, in-8°.

deleine pénitente? Nous ne savons. Dans tous les cas, il paraît impossible que le portrait de Versailles soit celui dont a parlé Robinet. Il faut croire que ce dernier portrait a été perdu, comme tant d'autres. Ajoutons que la peinture du n° 4,266 est très différente de celle du grand tableau de l'Œil-de-Bœuf.

IV.

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, Nocret s'était marié, vers 1645, avec Antoinette, fille de Gérard Huyet, maître maçon des bâtiments du roi. Dix enfants sont nés de ce mariage. Les actes de leurs naissances retrouvés par les patientes investigations de M. Jal, commencent en 1646 et s'arrêtent en 1657. Un seul de ces enfants, Charles, né le 20 février 1648, a été peintre. Il épousa en secondes noces Élisabeth Selincart, sœur de la femme d'Israël Silvestre, qui fut témoin de ce mariage, ainsi que le graveur François Noblesse[1]. Charles Nocret succéda

1. L'un des Nocret (on ne sait si ce fut le père ou le fils) avait fait le portrait d'Henriette Selincart, femme d'Israël Silvestre. Il l'a représentée vers l'âge de 30 ans. Henriette était, comme nous l'avons dit, la sœur d'Élisabeth qui devint la femme de Charles Nocret. C'est par erreur que M. le baron de Silvestre, dans sa notice de 1868 sur ses ancêtres, a dit, p. 98, que Jean Nocret était le fils de Charles. Il était son père. Cette légère erreur a été reproduite à la page 130 de la seconde édition, considérablement augmentée, de cet ouvrage, d'ailleurs très consciencieux et plein de documents intéressants. Le portrait d'Henriette Selincart, par l'un des Nocret, paraît être perdu, car M. le baron de Silvestre ne l'a jamais vu. En revanche, il possède trois effigies de cette dame par Lebrun, dont un magnifique pastel, le portrait à l'huile peint sur marbre qui était sur son tombeau et le dessin de cette peinture que nous nous sommes fait un plaisir de lui céder. Avec ces trois morceaux, on peut se consoler de la perte du portrait de Nocret.

à son père dans la charge de valet de chambre de *Monsieur;* il devint ensuite le valet de garde-robe du Régent. Il fut un des premiers jeunes élèves de l'Académie de Rome. C'est ce que constate la *Gazette rimée* de Robinet du 8 mai 1666 (vers 245 à 258).

Charles Nocret fut, comme son père, membre de l'Académie de peinture. Guérin fixe au 31 mars 1674 la date de cette réception [1]. Elle eut lieu sur un portrait de son père, de 6 pieds de haut sur 4 pieds et demi. Ces dimensions semblent indiquer que le portrait de l'Académie est autre que celui du musée de Versailles (n° 3,467) dont les dimensions sont de $1^m,50$ de haut sur $1^m,25$ de large. Néanmoins, suivant M. Bellier de la Chavignerie [2], qui ne s'est pas préoccupé des dimensions, le tableau de l'Académie aurait été transporté à Versailles où il figure sous le n° 3,467. En ce cas, il aurait été réduit.

Le document fourni par Guérin, sur la réception de Charles Nocret à l'Académie est confirmé par le procès-verbal du 31 mars 1674, lequel porte : « Le sieur « Nocret qui s'est ci-devant présenté, a été, cejourd'huy, « reçu en qualité d'académicien ; à la charge qu'il mette « à l'académie le portrait de défunt Monsieur son père « pour en honorer la mémoire, et cependant a pris « séance [3]. » Cette remise du portrait de Nocret père eut lieu le 7 juillet 1674, ainsi que le porte le procès-verbal

1. *Description de l'Académie* par Guérin, secrétaire perpétuel. Paris, 1715, in-12, p. 174.

2. *Biographie* Michaud.

3. *Procès-verbaux de l'Académie royale.* Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 26.

de ce jour[1]. Charles Nocret fils mourut à Paris le 8 décembre 1719.

En terminant cette notice, nous ne pouvons nous défendre d'une triste réflexion sur les chances de la célébrité. Un artiste a été membre et l'un des dignitaires de l'Académie de peinture. Il a exécuté avec un incontestable talent les portraits de plusieurs souverains et de grandes reines. Les meilleurs graveurs de son temps se sont disputé l'honneur de reproduire ses ouvrages. Peintre de *Monsieur,* il a décoré son palais de Saint-Cloud, comme il avait auparavant décoré les Tuileries. Après avoir été très connu de ses contemporains, aussitôt après sa mort le silence se fait autour de lui. Bien plus, cinquante ans plus tard, son souvenir est tellement vague et confus qu'en essayant de le réveiller on altère son nom. Son premier biographe, trompé par une homonymie, le fait élève d'un graveur beaucoup plus jeune que lui et qui n'a jamais peint. Dom Pierron, parlant de lui en 1719, le fait naître à Metz. Cette erreur est acceptée sans contestation par Dom Calmet dans la *Bibliothèque lorraine.*

De notre temps, Nocret a été oublié dans l'histoire des peintres français auxquels un éminent critique a consacré trois volumes *in-quarto.* Il l'aurait été aussi dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle,* si M. Bellier de la Chavignerie, un chercheur sérieux, ne lui avait consacré une exacte, mais trop courte notice, qui a été analysée dans la *Biographie générale.* De tous les travaux exécutés par Nocret, il ne reste plus que deux

1. *Procès-verbaux de l'Académie royale.* Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 23.

ou trois ouvrages dans les collections publiques. L'un d'eux occupe une place d'honneur au musée de Versailles. C'est heureusement le chef-d'œuvre de l'artiste. Sans M. Eudore Soulié, qui a restitué ce tableau à Nocret, le gros du public continuerait à l'attribuer à Mignard. *Sic transit gloria mundi.*

V.

JUGEMENTS SUR LES TRAVAUX DE JEAN NOCRET. — LISTE DE SES OUVRAGES.

Le grand tableau de l'Œil-de-Bœuf est incontestablement le chef-d'œuvre de Nocret, à ce point qu'il a été longtemps attribué à Mignard. En l'examinant avec soin, on reconnaît qu'il est effectivement dans la manière de ce grand peintre. Il faut se garder d'en conclure que notre artiste ait été son élève. Il a pu l'imiter en l'affadissant quelque peu, sans avoir jamais reçu ses leçons. Ces deux artistes étaient contemporains ; ils avaient travaillé ensemble à Rome. Le moins habile a pu prendre quelque chose de la manière du grand maître, mais voilà tout ; et c'est ce qu'on ne doit pas se lasser de répéter.

Bien des années se sont écoulées depuis qu'il nous a été donné de voir et de revoir à Saint-Cloud les peintures de Nocret. Nous les avons visitées, une dernière fois, au mois de juin de la fatale année 1870. L'impression qui nous en est restée est qu'elles étaient inférieures au tableau de Versailles. Elles avaient d'ailleurs poussé au

noir, et les sujets mythologiques qu'elles représentaient étaient loin d'offrir le piquant de celui de l'Œil-de-Bœuf. Ce dernier, au contraire, est bien conservé, et son exécution montre ce dont l'artiste lorrain était capable. Cette seule page suffirait pour sauver de l'oubli le nom de son auteur qui, sans pouvoir être mis au premier rang, mérite cependant d'occuper une place honorable parmi les peintres du XVII[e] siècle.

Tel paraît être l'avis de l'abbé de Marolles qui, dans son curieux *Livre des peintres et des graveurs*, a consacré à Nocret l'un des quatrains de sa triste poésie. Ce quatrain porte le n° LXXXII. Sans être précisément louangeur, il met Nocret à la place que ses contemporains lui avaient assignée.

Jean Nocret ne peut estre avec Faulte et Grandhomme
Sans être distingué comme un peintre excellent :
Il fait paroistre en tout un certain air galant
Qui veut que dans le Louvre et partout on le nomme.

Le musée du Louvre ne possède pas un seul tableau de Nocret. Il n'en existe pas non plus au musée de sa ville natale. Depuis la destruction des palais de Saint-Cloud et des Tuileries, il ne reste plus dans les collections publiques de France que deux peintures authentiques de l'artiste lorrain. Elles sont l'une et l'autre au musée de Versailles qui, outre la grande page de l'Œil-de-Bœuf, ci-dessus décrite, possède un autre tableau de notre maître. Il est ainsi décrit sous le n° 2,063 du catalogue de M. Eudore Soulié : « Anne d'Autriche, reine de France, « par NOCRET le père. H. 1,23 — L. 1,07. — La reine est « assise sur une chaise, vêtue d'un habit fleurdelisé, tenant

« son manteau doublé d'hermine ; ses gants sont posés « sur une table couverte d'une étoffe d'or. — Ce tableau « était placé, d'après l'inventaire dressé par Bailly, en « 1710, dans l'appartement de la reine-mère au Louvre. »

La notice de Guillet de Saint-Georges sur Nocret dans les *Mémoires de l'Académie royale de peinture* est suivie de l'analyse d'une conférence faite par notre artiste sur le tableau du Poussin représentant le *Ravissement de saint Paul.* Guillet ne se borne pas toujours à une simple analyse, il cite quelquefois textuellement les paroles du maître : « On trouve dans ce tableau une savante pratique de tout ce qui s'était déjà dit dans l'Académie, touchant l'art de bien traiter les contours, de donner aux figures leur attitude naturelle, de leur faire exprimer les plus secrets mouvements de l'esprit, de distribuer à propos les jours et les ombres, de faire avancer ou fuir les objets avec jugement, et d'observer exactement les proportions.

« La partie de l'air qui règne derrière le groupe de ces quatre figures est d'une teinte fort douce, et soutient une nuée légère et transparente pour donner moyen aux parties supérieures du tableau de se détacher sans confusion. Le lointain marque une grande étendue de terrain par le sage ménagement des couleurs et de la lumière, et surtout par l'effet d'un grand jour qui tombe sur l'escalier d'un édifice.

« Dans le vol des anges, on voit une légèreté la plus aisée et la plus libre du monde ; on dirait que le saint facilite cette rapidité par l'ardeur qu'il a d'être élevé dans le ciel, en y tendant les bras, et y portant la vue avec un transport divin, comme si l'impatience le pres-

sait extraordinairement. Sa tête est éclairée d'une lumière douce qui fait un agréable contraste avec la noirceur des cheveux. Les diverses parties de son corps reçoivent l'ombre et le jour avec toute l'économie que demande leur différente situation au respect de la lumière, et selon cet art merveilleux qui doit les faire approcher ou reculer, ce qui se peut remarquer particulièrement au bras droit et à la main droite. La draperie rouge qui sert de manteau à cette figure forme plusieurs grands plis fort étendus, tant pour le ménagement du nu que pour celui des jours et des ombres qui s'y répandent. Comme le tissu de la robe paraît plus fin, les plis en sont beaucoup plus serrés. Cette draperie est de couleur verte pour mieux relever les carnations vers le genou et vers la jambe, et son ombre ne sert pas seulement à mieux détacher le bras de l'ange qui est auprès, mais aussi à faire un contraste avec la lumière principale qui règne avec une force dominante dans le tableau.

« La plus grande lumière[1] et la plus apparente domine « généralement sur tout le tableau ; car c'est une règle « que la plupart des fameux auteurs ont fort observée « de n'avoir jamais deux commandants aux sujets que « l'on veut traiter, et il n'y a point de partie, quelque « inférieure qu'elle puisse être, qui n'ait dans son espèce « la même autorité que la plus forte pourrait avoir. » Donc chaque espèce a son commandant particulier, et il y a plus d'un commandant dans le sujet, toutefois il est admis qu'il n'en faut jamais deux.

« L'ange qu'on voit sous la draperie, d'un bleu assez

1. Guillet emprunte ici quelques lignes au discours de Nocret.

doux, en fait paraître les carnations avec plus de grâce et de tendresse quoiqu'il ne reçoive de clarté que par quelques échappées de lumière qui se répand sur ses bras et sur l'extrémité d'une manche retroussée auprès de l'épaule. Des deux autres anges, celui qui semble s'approcher le plus de nos yeux, et qui est vêtu d'un jaune doré fort léger, porte une étole dont les deux bouts échappés représentent l'autorité divine, à ce que dit M. Nocret. Le troisième paraît avec une draperie couleur de lin qui fait une union tendre et douce avec le champ du tableau et qui s'y perd insensiblement. Ils semblent montrer à saint Paul le chemin qu'ils prennent, et s'entretenir avec lui de la félicité qui comblera bientôt leurs souhaits. — Cette expression, ajoute Guillet, est vive et naturelle et fit dire pour conclusion à M. Nocret qu'elle était dignement soutenue dans ce tableau par toutes les autres parties essentielles de la peinture, et que M. Poussin ne s'y était pas moins fait admirer que dans les autres ouvrages qui sont sortis de sa main, de sorte qu'il devait être proposé aux élèves comme le digne sujet de leurs études. »

Le tableau qui a fait l'objet de cette conférence est actuellement au Louvre, où il figure au catalogue de l'école française sous le n° 433. C'est un des mieux conservés de notre musée. Il fut peint à Rome, avant 1649, pour Scarron. Il vint ensuite entre les mains de Jabach, d'où il passa dans le cabinet du roi. Nocret ne paraît pas avoir connu une autre composition sur le même sujet qui, dès 1648, avait été adressée par le Poussin à Chantelou. Ce tableau, à en juger par l'admirable gravure de Jean Pesne, est encore supérieur à celui du Louvre. Il a fait partie

de la galerie d'Orléans, et il a été décrit en 1727 par Dubois de Saint-Gelais. Depuis il est passé en Angleterre, d'où il n'est pas sorti. Il eût été intéressant de connaître le sentiment de Nocret sur ce chef-d'œuvre. La conférence sur le *Ravissement de saint Paul,* analysée par Guillet de Saint-Georges, n'est pas la seule que Nocret ait faite à l'Académie. Le même auteur en signale quatre autres dont il ne fait connaître que les titres : 1° sur le Christ du Guide ; 2° sur le Pyrrhus sauvé du Poussin ; 3° sur la Vierge et l'enfant Jésus de Raphaël ; 4° sur le marquis del Vasto du Titien. Il donne également la liste des peintures exécutées à Saint-Cloud et aux Tuileries ; nous la reproduisons textuellement :

SAINT-CLOUD.

« En 1660 M. Nocret peignit à Saint-Cloud cinq pièces de plain-pied qui sont à présent l'appartement de *Madame.*

« Dans la première pièce qui est un passage où étaient autrefois les bains, il fit au plafond le sujet d'*Iris avec son arc-en-ciel et tous ses accompagnements.*

« Dans l'antichambre, un tableau sur le sujet de *Flore.*

« Dans la chambre, un plafond où paraît le *Dieu Mars qui revient de ses conquêtes, accompagné de Vénus.*

« Dans le grand cabinet, quatre tableaux : le premier représente *Thétis qui fait forger les armes d'Achille par Vulcain ;* le second, *Persée et Andromède ;* le troisième, *Apollon accompagné des neuf muses ;* le quatrième, *Diane sur son char.*

« Dans un grand salon, un plafond, où, sous des figu-

res allégoriques, est représenté le mariage de *Monsieur* (Philippe d'Orléans) avec feu *Madame*.

« En 1670 à Saint-Cloud, dans l'antichambre de *Monsieur*, un tableau où, sous un dessin allégorique, il y a une assemblée des dieux où est représentée la famille royale au nombre de dix-huit figures, chacune grande comme nature. »

C'est le tableau de l'Œil-de-Bœuf, ci-dessus décrit. — La date de 1670 fixée ici par Guillet de Saint-Georges, ne peut être exacte, en tant qu'elle serait celle de l'exécution du tableau. Nous avons indiqué ci-dessus le motif qui ne permet pas d'admettre, pour l'exécution, une date postérieure à celle de 1667.

TUILERIES.

« Nocret a exécuté, au palais des Tuileries, toutes les peintures de l'appartement de la feue reine Thérèse d'Autriche, et sous les expressions de l'allégorie, il a représenté les excellentes qualités de cette auguste reine sous les attributs de Minerve.

« Premièrement, au plafond de la salle des gardes de la reine, un tableau représentant *Minerve qui met en fuite l'Envie et la Discorde*.

« Au-dessus de la corniche de la salle, il a peint *un portique* soutenu par des colonnes et des pilastres d'un ordre ionique, et dans chaque entre-colonne, *plusieurs trophées d'armes*.

« Dans l'antichambre de la reine, un tableau au plafond représentant *Minerve à qui Latone présente Apollon et*

Diane. Les deux dessus de portes de l'antichambre ont chacun un tableau qui contient un sujet de Minerve.

« Dans la grande chambre de la reine, un plafond où *Minerve est dans un char précédé par une troupe de vestales et d'anciens philosophes.*

« Sur un dessus de porte, un tableau représentant la *Sagesse.*

« Sur un autre dessus, un tableau de la *Vérité.*

« Dans la petite chambre de la reine, un plafond où *Minerve enseigne les arts et les sciences.* — Au-dessus de la cheminée, un tableau où *Minerve accompagnée de Mercure est saluée par des nymphes.* — Au plafond de l'alcôve où était le lit de la reine, un *Amour endormi* pour figurer le sommeil. — Au-dessus des portes de la chambre, d'autres tableaux représentant la *Fidélité,* la *Douceur* et la *Sincérité.* — Il y a en outre dans cette chambre six autres petits tableaux symbolisant les arts.

« Dans le cabinet de la reine, un plafond où *Minerve paraît dans un char de triomphe.* — Le tableau au-dessus de la cheminée représente *Minerve disputant avec Neptune à qui nommera la ville d'Athènes.* — Un autre tableau représente *Minerve servie par des nymphes.* — Au-dessus de la corniche sept tableaux sur les *attributs de Minerve.*

« Dans l'oratoire de la reine, à côté de son cabinet, il y a plusieurs tableaux de piété. Celui de l'autel représente *Sainte Thérèse prosternée aux pieds de la sainte Famille.* — Le plafond représente le *Ravissement de sainte Thérèse.* »

On ne connait pas de portraits exécutés par Nocret pour des particuliers, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en

existe pas. Anne d'Autriche avait donné à Mme de Beauvais, sa première femme de chambre, son portrait peint par Nocret (M. Jal, art. *Beauvais*).

On nous assure que M. le baron Sellière possède, dans ses riches collections du château de Mello, deux tableaux de Nocret dont l'un est une réduction de celui de l'Œil-de-Bœuf.

Il n'est pas à notre connaissance qu'aucun des tableaux peints par Nocret aux Tuileries ait été reproduit par la gravure. Cependant plusieurs de ses compositions ont été gravées. Gabriel Le Brun, frère de l'illustre peintre, a gravé d'après lui. L'abbé de Marolles le fait connaître dans son *Catalogue* de 1666, p. 79 ; mais il n'indique pas les sujets reproduits par Gabriel Le Brun, non plus que ceux qu'a gravés Jean Patequi (même *Catalogue,* p. 91)[1].

A côté de ces médiocrités nous trouvons, parmi les interprètes de Nocret, les noms illustres de Nanteuil, de Van Schuppen et de François de Poilly.

VI.

PORTRAITS GRAVÉS D'APRÈS NOCRET PAR DIFFÉRENTS ARTISTES.

1° Par *Nanteuil.*

Nanteuil a gravé le portrait du duc de Beaufort (R. D. n° 33) ; le nom du peintre a été estropié par le graveur

1. Cet artiste, à peu près inconnu, semble être le même que Jean Patigny mentionné par Nagler qui n'indique, sous l'article consacré à cet artiste, aucune gravure exécutée d'après Nocret.

en lettres qui a écrit *Nocroit*. Voici, au surplus, la description de M. Robert Dumesnil :

Beaufort (*François de Vendôme, duc de*). — Le héros et le jouet des Frondeurs, le *Roi des Halles*, comme il fut appelé et représenté debout en cuirasse, est vu presque jusqu'aux genoux. Dirigé à la gauche du devant, il regarde de face, en tenant le bâton de commandement de ses deux mains, accoudé sur son casque, posé à droite sur une console. Dans la marge : FRANÇOIS DE VENDOSME DUC DE BEAUFORT ET PAIR DE FRANCE. *Nocroit* (pour Nocret) *pinxit*, *Nanteuil sculpebat. Se vendent chez le Blond, avec privilège du Roy.* Ce portrait, avec sa marge, est entouré d'une large bordure d'ornement avec palmes et branches de laurier.

Hauteur : 15 po. 10 l. y compris 3 l. de marge blanche au bas de la bordure. — Largeur : 12 po. 6 l.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui décrit.

II. Le nom de *P. Mariette* a été substitué à celui de *le Blond*.

2° Par *Van Schuppen*.

Van Schuppen a gravé le portrait de *Philippe d'Orléans*, frère de Louis XIV. Le prince est représenté à l'âge d'environ vingt ans, dans une bordure ovale équarrie, formée d'une guirlande de branches de laurier. Un nœud de rubans dont les extrémités flottent à droite et à gauche se voit au haut de l'ovale qui repose sur une console armoriée. Des branches de laurier se trouvent à droite

et à gauche de l'écusson dont le blason sera indiqué ci-après. Le personnage est vu de trois quarts, regardant à gauche, il est coiffé d'une large perruque descendant sur un manteau d'hermine où l'on voit la croix du Saint-Esprit appendue à une chaîne fleurdelisée. Les armes de France, en avant de la console de support, sont entourées des deux colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. *L'écu fleurdelysé ne contient pas le lambel et il est entouré d'un double filet.* On lit à la gauche du bas : *J. Nocret Pinx,* et à la droite : *P. Van Schuppen sculpebat 1660.* Le chiffre 7, placé sous le millésime, indique que la gravure a été terminée au mois de juillet.

Hauteur : 343 millimètres. — Largeur : 280 millimètres.

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit (*très rare*)[1].

II. L'écu n'est plus entouré que d'un simple filet, et le lambel a été ajouté dans le haut.

3° Par *François de Poilly.*

François de Poilly a gravé deux fois le portrait du même prince, toujours d'après Nocret.

1re planche. — *Philippe d'Orléans* est représenté à l'âge d'environ quinze ans dans une bordure ovale équarrie reposant sur un socle armorié. Il est vu de trois quarts, dirigé à gauche, regardant à droite. Ses cheveux, très longs, couvrent en partie son rabat dont on aperçoit

1. Une épreuve, sans marges, de cet état qui n'était pas signalé au catalogue a été adjugée à 62 fr. en 1877 (vente de Béhague).

les cordons et un gland. Le buste est couvert d'une cuirasse sur laquelle passe une écharpe reposant sur l'épaule droite. On ne voit qu'une partie de la chemise sortant de la manche droite. La chemise sort également à gauche ; mais, de ce côté, elle est en partie couverte par une étoffe richement brodée. Comme dans la pièce précédemment décrite, les armes de France sont entourées d'un double filet autour duquel sont disposés les cordons de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Dans toutes les épreuves que nous avons vues, l'écu est toujours dépourvu de lambel. On lit sur la bordure de l'ovale à la gauche de l'écu : *I. Nocret pin,* et à droite : *F. Poilly sculp.*

Hauteur : 320 millimètres. — Largeur : 248 millimètres.

2e planche. — *Philippe d'Orléans* est représenté à l'âge d'environ dix-huit ans, dans une bordure ovale équarrie, formée de branches de laurier, et reposant sur une console armoriée. Il est vu de trois quarts, dirigé à gauche, regardant à droite. Il porte une très longue perruque couvrant une partie de la cuirasse sur laquelle se croise une écharpe reposant sur l'épaule droite. Les manches de la chemise, disposées à peu près comme dans la pièce dont la description précède, sont retenues par des nœuds de rubans. Les armes de France, toujours sans lambel, sont traitées absolument comme elles l'ont été dans la première planche. Au bas de la console on lit à gauche : *I. Nocret pin.* et à droite *F. Poilly culp.* C. P. R.

Hauteur : 331 millimètres. — Largeur : 252 millimètres.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit (*extrêmement rare*).

II. La faute commise en écrivant le mot qui suit le nom de Poilly a été corrigée et on lit : *sculp*.

4° Par *Nicolas de Poilly*.

Le frère de François de Poilly a gravé le portrait du *Grand Condé* d'après Nocret. Le principal mérite de cette estampe est de représenter le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Thionville et de Nordlingue, à une époque presque contemporaine de ses immortelles campagnes. Cette pièce est décrite, ainsi qu'il suit, au n° 1,977 des *Graveurs de portraits* par M. Didot : « A mi-corps, dans une bordure ovale équarrie, avec appui. Représenté jeune. Vu de trois quarts, tourné vers la gauche, regardant en face. Tête nue, longue perruque, légèrement bouclée, séparée au milieu par une raie et retombant sur les épaules. Couvert d'une cuirasse, avec pourpoint à ramages. Écharpe en sautoir. — Au bas du portrait, sur le listel blanc inférieur de l'ovale, à gauche des armoiries : *I. Nocret pin* ; à droite : *N. Poilly scul.* — Au milieu de l'appui couvrant la bordure, un petit médaillon ovale, à fond blanc, renferme les armes des *Bourbon-Condé* (sans indication d'émaux), l'écu timbré d'une couronne fleurdelisée et environnée des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. »

Hauteur : 315 millimètres. — Largeur : 239 millimètres.

5° Par *Michel Lasne.*

Michel Lasne a gravé le portrait d'*Anne d'Autriche* que Nocret avait peint en 1645 et dont nous avons parlé dans la biographie de l'artiste[1].

La reine régente est représentée en costume de veuve, de trois quarts, dirigée à droite, regardant à gauche, en buste dans une bordure ovale équarrie. Au bas de la bordure et débordant sur la partie teintée, un ovale armorié dont le fond est blanc contient deux A entrelacés surmontés de la couronne de France. On lit à gauche, sous l'ovale : *Nocret pinxit 1645* (il n'y a pas de point sur le second *i* du mot *pinxit*) ; et à droite, M L (ces deux lettres forment un monogramme) *asne fecit et ex. cum pri. Regis.*

Hauteur : 323 millimètres. — Largeur 228 millimètres.

6° Par *Guillaume Vallet.*

La duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, est représentée à mi-corps, dans une bordure ovale équarrie. Vue de trois quarts, dirigée à droite, regardant en face. L'étoffe de sa robe est semée de fleurs de lis. — On lit autour de l'ovale : *Anne-Marie-Louise d'Orléans.* — Au milieu du socle, un cartouche retenu par l'ovale, posé sur les volutes, aux armes d'Orléans surmontées d'une couronne fleurdelisée, tenants : deux

1. Voir ci-dessus, p. 25 et 26.

anges aux ailes baissées. Sur la face du socle, à gauche des armoiries : *Nocret pinxit. G. Vallet ex academia Regia,* — à droite : *sculpsit 1670* (le chiffre 6 est retourné) *C. P. Regis* (cette inscription est tracée à la pointe).

Hauteur : 376 millimètres. — Largeur : 313 millimètres.

On connaît deux états :

I. Celui qui vient d'être décrit ;

II. L'ovale a été modifié ; il se termine dans le haut par deux volutes et est orné de guirlandes de fleurs. Dans le bas il est accompagné de palmes et de branches de lis posées sur le socle qui est moins haut. Le cartouche armorié a été augmenté et les volutes entourent les palmes ; les tenants ont les ailes déployées. L'inscription de la face du socle a été enlevée et remplacée par celle-ci placée sur la plinthe, des deux côtés du cartouche : *I. Nocret pinx. Guill. Vallet ex academia regis scul. 1672. C. P. R.* — et *Paris,* rue, etc...[1]

7° Par *Jean Sauvé.*

Ce graveur au burin, presque inconnu, a exécuté deux grandes planches fort intéressantes d'après Nocret. Ce sont deux portraits, faisant pendants, dont l'un représente Philippe d'Orléans d'après un type entièrement différent de ceux qui ont été reproduits par Van Schuppen et par François de Poilly. L'autre donne une image inté-

1. La description de cette pièce est empruntée en partie à M. Ambroise-Firmin Didot : *les Graveurs de portraits en France,* 1875-1877, t. II, n° 2361.



ressante de *Madame* Henriette, duchesse d'Orléans. Les portraits peints de cette princesse ne sont pas communs, et, chose étrange, celui de Nocret n'a été gravé que par Sauvé. Les épreuves en sont très rares et nous ne connaissons que celles de notre collection. Cette pénurie de portraits gravés est telle que, dans la collection d'Odieuvre, on n'a rien trouvé de mieux à reproduire que la planche de Cl. Mellau gravée sur un dessin fait avant le mariage de la princesse d'Angleterre dont les traits paraissent à peine formés, et qui était alors âgée de 14 ou 15 ans[1].

Nagler est le seul qui signale, sans les décrire, quelques-uns des portraits gravés par Sauvé. Il n'a pas connu ceux dont nous allons donner une description abrégée ; les dimensions de ces deux planches suffisent, à elles seules, pour les faire facilement reconnaître.

Philippe d'Orléans est représenté en buste, demi-nature dans une bordure ronde de feuilles de laurier équarrie et reposant sur un socle. De trois quarts, dirigé à droite, regardant à gauche, il est couvert d'une armure fleurdelisée dont on ne voit qu'une partie. La bordure ronde est entourée d'ornements divers tels que draperie, gantelet, caducée, un livre ouvert à côté d'une sphère armillaire ; elle repose sur un socle auquel est appliqué un cartouche. On lit, en trois lignes, sur le socle : PHILIPPE DE BOURBON FRÈRE VNIQUE DU ROY, DVC D'ORLÉANS.

1. Cependant Odieuvre aurait pu reproduire un très joli petit portrait d'Henriette gravé par Larmessin. Nous en avons vu une belle épreuve dans la riche collection de M. Hubert, à Paris. Cette planche était sans doute perdue, lorsque la collection d'Odieuvre a été formée.

Au bas, dans la marge, à gauche, on lit sur une seule ligne : *I. Nocret pinxit. Iean Sauvé excudit rue Saint Iacques au cœur bon avec privilège du Roy.*

Hauteur : 680 millimètres. — Largeur : 470 millimètres.

Henriette d'Angleterre est représentée en buste demi-nature, dans une bordure ronde, semblable à celle du portrait de son mari, reposant également sur un socle. De trois quarts, dirigée à gauche, regardant à droite ; coiffure à la Sévigné : une couronne fleurdelisée derrière la tête. La bordure est entourée d'ornements divers parmi lesquels on remarque, dans le haut, une couronne de fleurs et, dans le bas, deux cornes d'abondance dont celle de gauche verse des fruits et celle de droite des pierreries. Sur le socle on lit, en deux lignes, dans un cartouche : HENRIETTE D'ANGLETERRE DVCHESSE D'ORLÉANS. Au bas, à gauche, dans la marge, en une seule ligne : *J. Nocret pinxit. A Paris Par Iean Sauvé, rue Saint Iacques au cœur bon avec privil. du Roy.*

Mêmes dimensions que celles du portrait de Philippe.

NOTA. -- Outre le petit portrait de Larmessin, mentionné dans la note qui précède, le même graveur a exécuté un autre portrait d'Henriette qui paraît être une réduction, avec changements, de celui de Jean Sauvé. On n'y voit aucun nom de peintre ; mais la physionomie de la princesse est exactement celle du portrait de Nocret gravé par Sauvé. La coiffure est à peu près la même, mais il n'y a pas de couronne fleurdelisée. Les draperies



du corsage sont traitées d'une manière différente, et il n'y a pas la moindre analogie entre les ornements qui entourent la bordure ronde du portrait de Sauvé et ceux qui sont autour de l'*ovale* du portrait de Larmessin. Il est probable que Larmessin, qui n'avait pas sous les yeux la peinture de Nocret, s'est servi de la gravure de Sauvé pour exécuter sa planche. Son travail est très supérieur à celui de Sauvé. Nous en avons vu deux épreuves : l'une au cabinet des estampes et l'autre chez M. Hubert. C'est, à notre avis, le plus beau des portraits de cette princesse.

8° Par *Suzanne Silvestre.*

Jean Nocret, qui s'est peint lui-même dans un tableau reproduit par la petite-fille du célèbre graveur Israël Silvestre[1], est représenté en buste, à l'âge d'environ quarante ans ; de trois quarts, dirigé à droite, regardant à gauche, près d'un tableau légèrement esquissé. Il tient de la main droite un pinceau et, de la gauche, une palette chargée de couleurs. La composition n'est pas entourée d'une bordure, le trait carré est à peine visible. On lit au bas, en trois lignes : JOANNES NOCRET, *regius pictor ac* REGI *a cubiculis ordinarius ; in regiâ picturæ et sculpturæ Academiâ Rector ; nec non* DOMINI *fratris unici Regis pictor primarius.*

1. Fille de Charles-François Silvestre, fils aîné d'Israël, le célèbre graveur, née aux galeries du Louvre le 14 juillet 1694 ; mariée à 18 ans et demi (7 février 1713) à Jean-Baptiste Le Moyne, sculpteur du roi. — On ignore l'époque de sa mort. — Voir sur Suzanne l'ouvrage de M. le baron de Silvestre, 2° éd., p. 101 et suivantes.

Tout au bas, à gauche : *Joannes Nocret seipsum pinxit ;* et à droite : *Susanna Silvestre sculpsit.*

Hauteur 305 millimètres. — *Largeur : 222 millimètres* (marges comprises).

VII.

Comme graveur à l'eau-forte, Nocret n'a exécuté qu'une seule estampe représentant l'hommage du petit saint Jean. Cette pièce très rare a été décrite par M. Robert Dumesnil, *Peintre graveur français,* t. II, p. 81.

Sa description que nous reproduisons ci-après est précédée des lignes suivantes, qui nous paraissent renfermer une juste et sage appréciation du talent de Jean Nocret. « Il peignait d'une manière fraîche et agréable... La seule eau-forte qu'on ait de lui peut servir à constater une partie essentielle de son talent ; savoir, des attitudes simples et gracieuses, un beau jet de draperies et beaucoup de sagesse dans la dégradation des plans. »

L'Hommage du petit saint Jean.

La sainte Vierge, vue de profil et tournée à droite, est assise à gauche, au pied d'un rocher surmonté de quelques arbres, appuyée sur un soubassement d'architecture au bas duquel gît un fragment d'entablement ; elle tient son divin Fils, vu debout, à mi-corps, à côté d'elle, qui donne la bénédiction au petit saint Jean, agenouillé devant le Sauveur, et qui lui offre son agneau.

Sur la terrasse on lit, à droite : *J. Nocret in. et fecit*, et au milieu : *Cum privilegio Regis.*

Hauteur : 10 po. 2 l. — Largeur : 7 po. 11 l.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant la lettre.

II. C'est celui décrit.

On connaît peu de choses sur les relations de Nocret avec les artistes de son temps. On sait seulement qu'il était lié avec Michel Dorigny, gendre de Simon Vouet. Le 17 septembre 1656, il tenait sur les fonts un fils de son ami, auquel il donna les prénoms de *Jean-Michel* (M. Jal, art. *Dorigny*). Michel Dorigny fut lui-même, en 1656, le parrain d'une fille de Nocret. — Le peintre-graveur Remy Wuibert avait été, en 1651, parrain d'une autre fille de Nocret.

LES

SEPT POÈMES DE LONGFELLOW

SUR L'ESCLAVAGE

(1842)

HISTOIRE ET TRADUCTION

PAR

M. Julien DUCHESNE

DÉDICACE

Au docteur CHANNING

Channing, j'ai lu ton noble ouvrage;
Partout mon cœur répond au tien;
Je disais, tournant chaque page :
« Va, serviteur de Dieu! c'est bien! »

C'est bien!.. Dans tes fières paroles
J'entends Luther ressuscité,
Du monde abattant les idoles
Et fondant notre liberté.

Poursuis!.. que notre République,
Proscrivant les fers et le fouet,
Déchire l'affreux code antique
Qui faisait de l'homme un jouet.

Révoque les vieux anathèmes
Chers aux siècles de cruauté;
Renverse d'odieux systèmes
Sous le droit et la charité!

Par ta voix une autre voix tonne,
Celle qui, dans Patmos, jadis,
Au nom de Dieu, près de son trône,
Disait à Jean : « Prophète, écris! »

Écris cette effrayante éclipse
De l'humanité, ce long pleur,
Cette moderne apocalypse,
Drame de sang et de douleur!..

———

I

LE RÊVE DE L'ESCLAVE

Près des tiges de riz qu'il n'a pu mettre en gerbe,
Il est couché, sein nu, faucille encore en main;
Ses noirs cheveux nattés, souillés de sable et d'herbe,
Traînent sur l'aride chemin.

Soudain, dans les brouillards d'un rêve qui l'abuse,
Il revoit son pays, son fleuve regretté :
Son beau Niger, voilé d'une vapeur confuse,
Passe au loin dans sa majesté.

Lui-même, chevauchant parmi les verts platanes,
Et redevenu roi, libre, encor sans affronts,
Écoute les grelots d'argent des caravanes
Tinter en descendant les monts.

Et sa reine à l'œil noir, et leur jeune famille,
Les voilà!... comme il sent leurs bras et leur baiser!..
Il voit la joie en pleurs qui dans leurs regards brille;
Entre eux il croit se reposer.

De sa paupière close une larme qui tombe
En roulant sur le sable, a bien vite séché...
Sur le sable — insensible, hélas! comme une tombe
Où gémit ce père couché!..

Puis le long des flots bleus il vole à toute bride,
Réglant sous un frein d'or l'élan d'un noir coursier
Qui fait, à chaque bond et sur son flanc rapide,
Retentir le fourreau d'acier.

Déployant devant eux leur grande aile sanglante,
Les beaux flamants de feu fuyaient, fuyaient sans fin,
Et la chasse arpentait mainte plaine brûlante
Que parfumait le tamarin....

Le soir, à l'horizon, grandissent sous la brume
Les huttes alignant les pointes de leurs toits;
Puis leur fumée au ciel monte; la mer écume,
Dorée, au loin, sous les grands bois.

La nuit règne. Il entend le lion, la panthère,
Le noir hippopotame écrasant les roseaux;
Et, jetant sur son rêve un souffle militaire,
Le tambour gronde avec les eaux.

Les forêts, le désert chantaient l'indépendance,
Et l'accent de leur joie est si fier, si profond,
Que l'esclave, trompant le sommeil, la souffrance,
Tressaille, sourit et répond.

En vain le fouet du garde éclate à son oreille,
Et du jour tropical l'ardeur brûle ses nerfs;
En vain un lourd bâton frappe : rien ne l'éveille;
Un Dieu juste a rompu ses fers.

En silence la mort vient d'exaucer le rêve;
Dans un monde plus haut la vision s'achève;
De l'esclave rien n'est resté
Qu'un corps flétri, dépouille usée,
Entrave que l'âme a brisée
Dans l'essor de sa liberté.

II

L'ESCLAVE CHANTANT A MINUIT

Quelle voix vibrante répète
Les cantiques du Roi-Prophète?
Qui s'enivre ainsi de ses vers?
Sion, Israël, qui donc chante
Votre liberté triomphante?
C'est un nègre, un esclave aux fers.

Il est minuit, tout fait silence:
Vers Dieu le psaume ardent s'élance,
Non moins vengeur, non moins amer
Qu'au jour où la verge divine
Sur l'armée impie en ruine
Refermait les flots de la mer.

.... J'écoutais, et mon âme entière
De l'ardente et douce prière
Suivait, partageait les transports :
Car tour à tour gaîté, souffrance,
Fier courroux, pieuse espérance,
Animaient ses mâles accords.

Quand Paul et Silas, dans leur geôle,
Martyrs de la sainte Parole,
Chantaient le Christ ressuscité,
Secouant la terre à main forte,
Dieu, le soir même, ouvrait la porte,
Et délivrait la vérité.

Hélas! quel ange, sur son aile
Apportant la bonne nouvelle,
Viendra la dire au pauvre noir?
Du cachot où gémit son âme,
Quel bras fort, — qu'en vain il réclame, —
Brisera les portes ce soir?..

III

LA BONNE PART
« QUE NUL NE SAURAIT RAVIR »

Elle habite l'humble vallée
Où chemine, fraîche, isolée,
La Kenava par les prés verts;
Et d'un hameau l'étroite école,
Où germe sa douce parole,
Devient pour elle l'univers.

Pareille à la pure atmosphère
Qui du ciel verse la lumière
Sur les collines d'alentour,
Son âme, — dominant la terre,
Mais partageant chaque misère, —
Embrasse tout avec amour.

Doucement sévère, elle passe
Parmi ses petits bancs de classe,
Mêlant blâme, éloge aux leçons,
Gouvernant d'un regard candide
Les fillettes à l'œil timide
Et domptant les rudes garçons.

Chaque soir, elle aime à leur lire
La mission ou le martyre
Du Sauveur de l'humanité,
Qui brisant toute injuste entrave,
Vint enfin au maître, à l'esclave
Révéler leur égalité.

Elle prédit un meilleur âge
Dans l'avenir pur d'esclavage,
Quand de tous les bras, en tous lieux,
On entendra, — concerts sublimes, —
Tomber les chaînes des victimes
Avec un bruit harmonieux.

Suivant d'un pas toujours modeste
La trace du maître céleste,
Dans sa décente pauvreté;
Elle fait de sa vie entière
Un souvenir, une prière,
Un miracle de charité.

Car elle était riche naguères,
Et donna tout, ses bois, ses terres,
Pour affranchir ce peuple noir,
Qui sous le toit de ses ancêtres,
Depuis un siècle, — pauvres êtres, —
Servait, travaillait sans espoir.

Leurs voiles, depuis des années,
Aux bords d'Afrique ramenées,
Les ont rendus à ce séjour;
Elle, à son labeur attachée,
Et dans son dévoûment cachée,
Gagne humblement le pain du jour.



Mais leurs vœux, — vœux que rien ne lasse, —
De loin la revêtent de grâce
En retour de tous ses bienfaits ;
Sur son front béni leur prière
Fait resplendir cette lumière
De gaîté, de force et de paix.

IV

L'ESCLAVE DANS LE MARAIS SINISTRE

Traqué dans le marais que couvrent les ténèbres,
Le nègre voit briller les feux du camp de nuit;
Du galop d'un cheval il guette au loin le bruit
Et des dogues de sang les aboiements funèbres.
Du fond des buissons noirs, vers luisants, feux follets
Égarent sur son front leurs sinistres reflets.
Sous ses pieds la broussaille et les mousses géantes
Voilent d'un froid linceul des profondeurs béantes
Où végète le cèdre, où s'allonge en rampant
La vigne empoisonnée aux taches de serpent.
Là, nul pied ne pénètre et tout cœur s'épouvante.
Pourtant, bravant ce gouffre et sa fange mouvante,
Un pauvre être s'y cache, immobile, accroupi...
Est-ce donc quelque fauve en sa bauge tapi?
C'est un vieillard infirme et boiteux : l'esclavage
De stigmates brûlants a flétri son visage ;
Son front, tout sillonné, garde, — pâle jouet, —
Le souvenir écrit des bâtons ou du fouet;
Les vils haillons pendants sur sa chair déchirée
Sont du malheur l'injuste et fatale livrée.

Sur sa tête tout rit, tout est joie et beauté;
L'oiseau jette aux échos son chant de liberté;
Les souples écureuils glissent sous la verdure;
Tout est brillant, heureux, libre dans la nature.
Mais sur cet innocent, maudit comme Caïn,
Depuis son premier souffle a pesé le destin,
Et, comme le fléau qui bat l'épi sur l'aire,
La rude main du sort l'a brisé contre terre ..

V

LES TÉMOINS

Au loin, dans le tombeau des mers,
Gisent sous un linceul de sable
Des squelettes chargés de fers,
Que l'esclavage encore accable !..

Pieds et mains liés sous les eaux,
Plus au fond que le plomb qui sombre,
Ils dorment sur de noirs vaisseaux,
Foule décharnée et sans nombre.

Des esclaves ce sont les os ;
Ces débris affreux de victimes
Élèvent au-dessus des flots
Ce cri : « Nous attestons les crimes ! »

Au loin, s'ouvrent dans nos cités
Des marchés de têtes humaines :
Que de poignets ensanglantés,
De cous écorchés par les chaînes!

Cadavres dont les froids lambeaux
N'ont au désert pour sépulture
Que le ventre d'impurs oiseaux;
Meurtres révoltant la nature !...

Que de fois, hélas! devant eux,
Devant mainte scène sanglante,
L'écolier, troublé dans ses jeux,
S'est enfui, pâle d'épouvante!..

Actes vils, infâmes complots!
Colère, orgueil, luxure, envie,
Fleurs du mal, qui mêlez par flots
La fange au courant de la vie!..

L'esclavage a fait tous ces maux !..
Dieu, dont l'œil éclaire l'abîme,
Entend monter d'obscurs tombeaux
Ces cris : « Nous attestons le crime!.. »

VI

LA JEUNE QUARTERONNE

Caché dans l'ombre, au fond de sa lagune,
Le négrier, plein d'un féroce espoir,
Sous voile attend qu'un rayon de la lune
Éveille la brise du soir.

Dans son canot laissé près du rivage
Sa bande vile, à l'indolent loisir,
Guette en riant le caïman sauvage
Qui dans le bayou vient dormir.

L'orange en fleurs, les suaves épices
Embaument l'air autour de ces bandits;
On sent flotter sur ce monde de vices
Comme un souffle de paradis.

Fumant assis sous son chaume qui penche,
Le planteur songe, anxieux, oppressé;
Le négrier tient le doigt sur la clenche :
« Décide-toi, dit-il, je suis pressé.

« L'or est là, prends : au fond de ta lagune
« Mon sloop (d'ici tu peux encor le voir)
« N'attend plus rien, pour partir, que la lune
« Et la bonne brise du soir. »

Près d'eux se tient, curieuse et timide,
La belle enfant dont s'agite le sort,
La quarteronne au beau regard limpide :
Elle écoute et tremble bien fort.

Son bras, son cou montrent leur beauté pure;
Sa jupe courte a de brillants carreaux;
En reflets bleus sa longue chevelure
Défierait l'aile des corbeaux.

Sa lèvre ébauche un sourire candide,
Éclair charmant où son âme se peint.
Moins chaste et doux, — dans l'ombre d'une abside, —
S'illumine le front d'un saint.

« Mon sol est nu; stérile est mon domaine;
« Que faire? » songe en secret le planteur...
Et son regard hésitant se promène
De l'enfant à l'or tentateur.

Il lutte encor contre l'attrait impie;
Il sait trop bien à quels grossiers transports
Cette innocente, hélas! a dû la vie,
Quel sang coule dans ce beau corps.

Enfin, vers l'or elle s'étend, cruelle,
Cette main d'un père Judas...
L'enfant frémit : une pâleur mortelle
A glacé sa joue et ses bras.

Mais loin du seuil un poing brutal l'entraîne;
Elle ira donc, triste jouet, servir
Sur quelque rive étrangère et lointaine,
D'un maître le honteux plaisir!...

VII

ÉPILOGUE

L'AVERTISSEMENT

Prenez garde! songez à l'Hébreu dont la main
Mit en quatre un lion debout sur son chemin.
Plus tard, pleurant sa force et sa gloire perdue,
Pauvre, privé du jour, la tête rase et nue,
Tournant la meule au fond d'un cachot philistin,
Samson fut emmené pour orner un festin;

Mais contre deux piliers des voûtes abhorrées,
Il raidit ses deux bras, ses mains désespérées,

Et sous l'écroulement s'abîma, mais vengé :
Car sous les lourds débris expirait, submergé,
Tout ce peuple moqueur et lâche, dont le rire
De l'aveugle insultait la nuit et le martyre !

Eh bien ! dans ce pays souffrent plus d'un millier
De Samsons mal domptés par nos chaînes d'acier ;
L'un d'eux, interrompant quelque hideuse orgie,
Peut briser ses liens : sa main, de sang rougie,
Peut, vengeant mille affronts par un seul attentat,
D'une telle secousse ébranler tout l'État
Que du temple, où germait la liberté du monde,
Rien ne reste à la fin qu'une ruine immonde !



LE GÉNÉRAL HOUCHARD, au service de la France depuis 1753, Général en Chef de l'Armée du Nord en 1793.



UN
SOLDAT LORRAIN

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

GÉNÉRAL HOUCHARD (1738-1793)

Par M. CHASSIGNET

Le principal attrait des notices biographiques de célébrités secondaires c'est d'être plus propres que celles des personnages illustres, trop différents du vulgaire, à fournir des renseignements et à ouvrir des aperçus sur l'époque contemporaine. Ce genre d'intérêt se rencontre toutefois moins souvent dans les monographies des gens de guerre, trop exclusivement bornées d'ordinaire à des récits de campagne et à des énumérations d'action d'éclat, qui les font ressembler à des paraphrases du document officiel appelé, en langage technique d'une correction douteuse, « État signalétique et de services ». Aussi, malgré le grand nombre de nos compatriotes qui se sont distingués dans l'armée française, trouve-t-on beaucoup moins de militaires que de savants, de littérateurs, d'artistes, de jurisconsultes et d'hommes d'État,

dans cette galerie, déjà longue, de portraits, ouverte aux illustrations lorraines par l'Académie de Stanislas.

Il y a pourtant, par exception, quelques carrières parcourues entièrement sous les drapeaux et où se reflètent, avec une singulière vivacité, les phases multiples du mouvement social. Telle est, ce semble, celle d'un Lorrain, né avant la complète réunion de sa province à la France, parvenu, sous l'ancien Régime, sans appartenir à la Noblesse, au grade relativement élevé de capitaine de cavalerie, devenu ensuite général en chef des armées républicaines et mort enfin, après une victoire signalée, sur l'échafaud révolutionnaire. Ce bref sommaire ne laisse-t-il pas entrevoir déjà ce que doit présenter d'intéressant la vie de Jean-Nicolas Houchard ?

Ni par le génie militaire, ni par la grandeur d'âme, il n'a rien de commun avec les héros de Plutarque. Quoique la fortune lui ait permis d'attacher son nom à un mémorable succès des armes françaises, il ne fut jamais un grand capitaine; intrépide soldat, brillant officier de cavalerie, amateur de vaillantes prouesses, il resta toujours un commandant en chef timide et irrésolu. Irréprochable dans sa vie privée, affectueux dans ses relations de famille ou de camaraderie et patriote sincère, mais sans élévation d'esprit ni même idées arrêtées en politique, il fut incapable de résister aux plus tristes entraînements de l'opinion dominante et ne sut pas s'indigner des plus criminels excès ; c'est une des victimes, non un des martyrs, de la Terreur, et malgré la fermeté de son attitude devant le supplice, on ne saurait le présenter comme un grand caractère. En un mot, par ses qualités comme par ses défauts, il est, en ces temps troublés où

il vécut, le type parfait d'un nombre immense de ses concitoyens et c'est précisément par cette impersonnalité que sa biographie offre un intérêt général.

On n'a malheureusement conservé sur lui que des souvenirs intimes trop rares et des documents officiels trop succincts pour une étude approfondie, retraçant, avec l'exactitude méthodique d'une monographie détaillée, la physionomie de la personne privée ainsi que les actes de la vie publique et il ne m'a été possible que de réunir les éléments d'une simple esquisse biographique où j'ai essayé de déterminer, dans les plus saillantes vicissitudes de cette existence agitée, la part de l'homme et celle de l'époque, en m'attachant à rester dans le domaine, ouvert à tous, de l'histoire, sans toucher au champ interdit de la politique [1].

I.

Vers le Nord-Est de ce département de la Moselle, presqu'entièrement arraché à la France par le néfaste traité de 1871, s'élève, au pied du Schlossberg, rameau des Vosges couvert de grands bois et pittoresquement couronné des ruines d'un antique château-fort, la petite ville de Forbach, centre industriel d'une certaine impor-

1. Avec une extrême bienveillance — dont je lui suis très reconnaissant et le prie ici d'agréer tous mes remerciements — M. E. Pierrot, ancien membre titulaire, devenu associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, arrière-petit-fils du général Houchard, a consenti à me communiquer les lettres, papiers et souvenirs, trop peu nombreux malheureusement, conservés dans la famille.

tance, depuis la création, remontant à une trentaine d'années, des magnifiques établissements métallurgiques, tout proches, de Styring-Wendel, mais qui n'était encore qu'une simple bourgade agricole de deux cents feux, dépendant du bailliage de Sarreguemines, lors de la naissance, en 1738[1], de Jean-Nicolas Houchard. Son père, originaire de Sarrebourg, autre ville lorraine, non éloignée, représentait à Forbach l'administration des subsistances militaires qui effectuait, dans les environs, des achats assez considérables pour les magasins des nombreuses garnisons françaises, disséminées le long des frontières voisines. Par sa famille comme par son lieu natal, l'enfant appartenait donc au pays vulgairement appelé Lorraine allemande, parce que l'idiome celtique autochtone y a été remplacé, de même qu'en Alsace, non par un dialecte issu du latin, ainsi que dans la plus grande partie des Gaules, mais par le patois des Francs, installés, sur toute la région Nord-Est, plus anciennement et en plus forte proportion qu'ailleurs.

Dans cette contrée agreste, forestière, accidentée, au climat rude mais sain et où le sol arable, trop sablonneux, exige une culture laborieuse, les populations sont robustes de corps, simples d'habitudes, sérieuses d'esprit et leurs bras vigoureux ne manient pas avec moins d'énergie l'arme du soldat que la charrue du laboureur; forte race et résistante, où la vieille sève gauloise a conservé assez de verdeur pour qu'après dix-neuf siècles on puisse encore découvrir la plupart des signes distinctifs

1. Le 24 janvier 1738 et non 1740 comme le disent les biographies imprimées.

observés par César chez les Gaulois de la Belgique. *Horum omnium (Galliæ incolarum) fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt.... proximi sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscumque continenter bella gerunt*[1]. Le temps, qui modifie tant de choses, n'a enlevé aux habitants des deux versants du massif vosgien ni leurs anciennes aptitudes guerrières ni l'antipathie traditionnelle contre les envahisseurs d'outre-Rhin, malgré de fréquentes immigrations qui ont changé le langage, non le fond essentiel du caractère, et malgré le lien politique, fort peu serré, il est vrai, qui rattacha trop longtemps à la Confédération, dite Saint-Empire, cette partie orientale des Gaules que les chartes carlovingiennes nomment *Francia Rhenana*.

Intelligent et actif, mais plus volontiers adonné aux exercices du corps qu'aux occupations sédentaires, le jeune Houchard manifesta, dès l'adolescence, comme beaucoup de ses compatriotes, un goût prononcé pour le métier des armes. Mais cette carrière était alors d'un si pénible accès aux roturiers que les familles de la bourgeoisie n'étaient guère portées à la laisser embrasser par leurs enfants. Le service des vivres militaires, non encore atteint du discrédit, si difficilement effacé, que jetèrent sur lui de coupables désordres, était, au contraire, vers la fin de l'ancien Régime, favorablement apprécié, dans la classe moyenne, comme offrant des positions, sinon

1 Selon M. Ch. Grad, député de Colmar, l'antique et énorme rempart du mont Sainte-Odile, connu sous le nom de *Mur payen* (*Heidenmauer*), était l'enceinte d'une des places de refuge des peuplades celtiques contre les invasions germaniques.

brillantes et de grand avenir, du moins sûres et convenablement rétribuées. Avec la déplorable versatilité, qui était déjà dans ses habitudes, le ministère de la guerre modifiait, sans doute, beaucoup trop souvent les règlements et le mode d'exploitation de cette importante branche de l'administration; toutefois on se gardait, dans les remaniements, de toucher au personnel, parce qu'on n'ignorait pas alors qu'en ce service la bonne exécution dépend surtout de l'habileté des agents et qu'un vivrier capable ne s'improvise pas. Les fils d'employés, nécessairement initiés, dès l'enfance, à une foule de menus détails, étaient même accueillis, pour ce motif, avec plus de faveur que les étrangers et la plupart profitaient de cet avantage. M. Houchard père agissait donc en bon chef de famille, quand, revenu probablement par avancement dans sa ville natale, Sarrebourg, l'un des principaux entrepôts de la région, il pressait son fils, âgé de 17 ans et arrivé au moment de choisir une profession, d'entrer dans les subsistances militaires. Mais le jeune homme tenait à ses idées et, pour en finir, s'échappant secrètement, le 17 mars 1755, du toit paternel, il alla « prendre parti », selon l'expression contemporaine, c'est-à-dire s'enrôler dans le Royal-Allemand-Cavalerie, régiment recruté surtout dans les provinces de patois germanique, bien que les officiers fussent originaires de n'importe quelle province de France et que le corps ne formât nullement une légion étrangère, malgré sa dénomination. La haute taille, la virile apparence et la bonne mine de Nicolas Houchard[1] le firent agréer immédiate-

1. Un croquis à la plume, par Sweebach, artiste de mérite, employé

ment, en dépit de sa jeunesse et du défaut de consentement paternel; ce qui ne doit pas étonner sous une législation où l'on était conduit, par l'obligation de ne recourir qu'aux seuls engagements volontaires, pour le recrutement, à tolérer les abus, très réels, quoique grossis par la renommée, du racolage.

La Lorraine jouissant encore, sous Stanislas, d'un reste d'autonomie, le nouvel enrôlé eût pu librement choisir entre le service de l'Allemagne, où régnait l'ancienne maison ducale, si regrettée dans la province, et celui de la France dont les rigueurs, récentes alors, contre la Lorraine ont été tant de fois rappelées de nos jours avec une insistance très consciencieuse, mais peut-être assez malencontreuse dans les circonstances actuelles. Cependant Houchard n'hésita pas plus que l'immense majorité de ses concitoyens à entrer dans l'armée française. L'instinct populaire, rarement trompeur en ces matières, faisait comprendre à ces fils des Gaulois, germanisés par le langage non par le cœur, que les luttes contre la France, si désastreuses qu'elles eussent paru, n'étaient pourtant, comme celles de la Neustrie contre l'Austrasie, que des guerres entre fractions d'une même nationalité dont les ressentiments ne doivent pas se perpétuer. Si, lors de la dislocation de l'Empire carolingien, le Nord-Est avait été détaché de la principale partie des Gaules, il n'avait pu néanmoins leur devenir

---

successivement dans les manufactures de Niederviller et de Sèvres, ami d'enfance de Houchard, le représente, en sous-lieutenant de dragons, avec une belle et martiale figure et une superbe prestance; un vrai type d'officier de cavalerie. — Ce croquis appartient à M. Pierrot, arrière-petit-fils du général.

ouvrant le moyen de parvenir au généralat sans avoir eu le commandement titulaire d'un régiment, ne remédiaient que fort imparfaitement aux inégalités de la situation. En sorte que les membres du Tiers-État qui eussent été aptes, par leur éducation première, à prétendre à l'épaulette, trouvant dans la magistrature, l'administration, les finances, le commerce ou l'industrie, des carrières plus avantageuses, se résignaient rarement à prendre le mousquet. Encore, grâce à l'esprit militaire, si vif alors dans toute la nation, le nombre des officiers de fortune était-il bien moins restreint qu'on ne le suppose ordinairement et il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil, dans l'annuaire de 1783, sur la liste des officiers du régiment de Bourbon-Dragons, — où servait alors Houchard, — pour remarquer la physionomie évidemment plébéienne d'une grande partie des noms de lieutenants. Tout ceci soit dit, non pour défendre le privilège quel qu'il fût, mais afin d'indiquer, dans l'intérêt de la vérité, sa réelle étendue.

La guerre d'Allemagne terminée, Houchard, passé aux dragons de la Légion de Lorraine, partit avec ce corps pour la Corse, insurgée sous la direction du célèbre Paoli. Sur ce nouveau théâtre, il soutint dignement sa réputation de valeur et, dans les fréquents combats de cette guerre de partisans, reçut plusieurs blessures dont une très grave au visage qui le laissa défiguré à jamais [1]. Elle lui fut l'occasion d'une prouesse trop caractéristique

---

1. Un beau portrait, appartenant à M. Pierrot, fait à la Conciergerie, dans les derniers jours du général, le montre avec ses terribles blessures. La comparaison avec le brillant officier dessiné par Sweebach est intéressante ; le chagrin et les blessures plus que l'âge ont altéré les traits,

pour la passer sous silence. Le pansement était à peine fini, lorsqu'un parti ennemi vint menacer le village où se trouvait l'ambulance ; aussitôt, sortant du lit, le malade court, la tête emmaillotée, rejoindre son peloton qui, électrisé par cet exemple, fait merveille et met les assaillants en pleine déroute. Cette action d'éclat valut au jeune officier, comme témoignage officiel de satisfaction, une pension de 200 livres, octroyée le 9 décembre 1771, sur la caisse de l'extraordinaire des guerres. Cependant malgré ses services, ses campagnes et son martial entrain, Houchard ne comptait pas moins de treize années d'ancienneté lors de sa nomination de lieutenant, le 23 avril 1773, et ce fut seulement le 8 avril 1779 qu'on le classa au régiment de Bourbon-Dragons avec le titre de capitaine ; encore n'obtint-il que le rang de ce grade et non le commandement d'une compagnie, tant l'avancement des officiers de fortune était retardé, comme on l'a expliqué, par le système hiérarchique en vigueur. Une preuve évidente que cette lenteur dans les promotions successives de Houchard n'avait rien de personnel, c'est qu'il fut bientôt après nommé chevalier de Saint-Louis, distinction trop répandue dans les corps privilégiés de la Maison du roi, mais si peu prodiguée dans les dragons qu'on ne comptait, en 1787, au régiment de Bourbon, que quatre autres chevaliers, le mestre de camp, commandant, le mestre de camp en second, le lieutenant-colonel et un lieutenant.

---

mais la physionomie attristée reste franche et énergique avec un grand air de bonté. Les déformations du visage indiquent un homme brave et l'ensemble ce qu'on appelle, dans le meilleur sens de l'expression, un brave homme.

Depuis son retour de Corse jusqu'à la fin de l'ancien Régime, le capitaine Houchard n'eut plus à faire qu'un paisible service de garnison et les renseignements sont à peu près nuls sur cette période d'une douzaine d'années, presque le *longum mortalis ævi spatium*, marquée par l'événement le plus considérable de sa vie privée, le mariage qu'il contracta avec une de ses compatriotes, Mlle Henriet, fille du propriétaire de la papeterie d'Abreschwiller, gros village du comté de Dabo, non loin de Sarrebourg. Ne serait-ce pas le cas de faire ici une application individuelle de l'adage connu sur l'histoire des peuples heureux ? Capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, Houchard avait acquis, dès le milieu de l'existence, une situation inespérée à ses débuts, terme alors de l'ambition de beaucoup d'excellents gentilshommes et dont il avait d'autant plus le droit d'être fier qu'elle était la légitime récompense de ses bons services. Une heureuse union lui avait, en outre, procuré ces joies du foyer préférables à toutes les satisfactions de l'amour-propre et que, sous une apparence de rudesse, son cœur savait apprecier. Il n'y a donc pas à s'étonner si, comme semble l'indiquer certain passage d'une correspondance malheureusement très incomplète, il songea, dès 1790, quoique valide encore, à jouir sans plus attendre, de l'honorable repos — *otium cum dignitate* — bien gagné par ses campagnes et ses nombreuses blessures.

Peut-être aussi à ce besoin de recueillement, au milieu des affections de famille et des souvenirs de l'enfance, qu'éprouvent, vers la maturité de l'âge, plus fortement que les autres, ceux dont la jeunesse a été le plus agitée



et le plus répandue au dehors, se joignait-il, chez l'officier déjà vieillissant, quelque désir de rester à l'écart d'une tourmente politique imminente qui ne lui inspirait pas moins d'appréhensions que d'espérances. S'il appartenait, en effet, d'un côté par sa naissance, son mariage, ses relations privées, à un milieu où, sans ressentir contre la Noblesse les mêmes jalousies que les sommités du Tiers-État, on souhaitait néanmoins certaines réformes, plus administratives et financières que politiques, le capitaine Houchard ne pouvait, d'un autre côté, éprouver ni haine personnelle contre un régime dont les abus n'avaient guère pesé sur lui, ni appétit de déclassé, espérant tirer un profit particulier d'une commotion générale. Moins spéculatif que pratique et s'étant toujours beaucoup plus occupé de son escadron que de systèmes humanitaires, il n'était pas davantage entraîné par les aspirations utopiques qui hantaient tant d'esprits, plus généreux que sensés, en cette décevante aurore de la Révolution. Il y avait donc en lui deux personnages, d'abord un roturier qui, dans les longs congés que l'usage l'autorisait à passer à Sarrebourg, partageant l'enthousiasme général, applaudissait aux fédérations ou autres fêtes patriotiques masquant, sous un décor d'idylle, les désordres politiques et les souffrances économiques, fruits précoces de la désarticulation du mécanisme gouvernemental; ensuite un militaire, plein de respect pour la discipline, qui ne pouvait voir, sans une anxieuse tristesse, les troubles déplorables éclatant jusqu'au sein de l'armée, en sinistres éclairs, de plus en plus fréquents, comme des présages infaillibles d'une terrible tempête.

Les hésitations de Houchard, devant une aussi grave résolution, n'avaient pas encore disparu quand, au commencement de 1791, il fut, par mesure générale, rappelé de congé et vint rejoindre son corps, en garnison à Ardres, petite ville du Pas-de-Calais. L'indiscipline dont les Gardes françaises avaient donné l'exemple, dès l'année 1789, s'était rapidement propagée des troupes de Paris à celles de province, travaillées, jusque dans les moindres localités, par les membres des sociétés populaires. En se retrouvant au régiment, Houchard fut effrayé des progrès de l'anarchie ; les dragons de Bourbon, quoique plus paisibles que beaucoup d'autres corps, semblaient prêts à saisir le premier prétexte de rébellion tandis que les officiers, plus mécontents encore de l'anéantissement de leur autorité que des changements politiques, donnaient en grand nombre leur démission, bien que des bruits de guerre prochaine commençassent à circuler. Loin de suivre l'exemple des découragés, Houchard comprit qu'en de telles circonstances et dans sa situation personnelle, il serait peu patriotique de se retirer. « Il n'y a pas moyen, écrivit-il dans sa première lettre à sa femme, de quitter dans des moments où la patrie est en danger ; il faut que tout Français la défende de tout son pouvoir. » Il pressentait bien pourtant quels déboires attendaient les officiers restés à leur poste. « Les soldats du régiment de X... ont, disait-il dans une lettre suivante, renvoyé leurs officiers. Si on ne remédie pas à ce désordre, ça gagnera tous les régiments et malgré que nous soyons bien tranquilles (ceci dit pour rassurer les siens), il pourrait arriver qu'on nous fera de même, parce que les sous-officiers qui désireront d'être



officiers feront naître cette insurrection sous divers prétextes. Pour aujourd'hui, il ne faut compter sur rien. »

On voit qu'à cette époque où bien des gens, plus tard cruellement désabusés, étaient encore dans toute leur première ferveur, le capitaine Houchard n'éprouvait lui, pour le nouvel état de choses, qu'une sympathie très mitigée et ne s'abusait pas sur les motifs peu désintéressés de certains fauteurs du mouvement. Il cherche cependant à se persuader que l'effervescence sera passagère et que tout ne tardera pas à rentrer dans l'ordre. « Ils (les dragons), écrit-il, n'ont rien à dire, on ne les tracasse point ; c'est ce qui me fait espérer que nous les mènerons jusqu'au bout. » Dépourvu de toute prévoyance politique, il est si convaincu de l'excellence du système des concessions indéfinies aux nécessités du moment qu'il souhaiterait le voir appliquer à tout et par tous. C'est ainsi qu'on le voit blâmer les prêtres qui, refusant le serment à la constitution civile du clergé, « forceront, dit-il, l'Assemblée nationale à prendre un parti violent contre eux », sans s'inquiéter si les réfractaires n'obéissent pas à un strict devoir de conscience; et, ensuite, après la fuite de Varennes, tout en conservant encore trop de respect envers le roi pour l'accuser de trahison, comme les vrais révolutionnaires, donner néanmoins tous les torts aux conseillers du prince, leur reprochant de n'agir qu'en vue d'intérêts égoïstes, sans penser que c'est de l'autre côté surtout qu'il y a d'âpres convoitises, prêtes à ne reculer devant rien pour se satisfaire. De même, plus tard, s'il désapprouve, non sans quelque raison, les officiers de son régiment pour avoir mis une mauvaise grâce manifeste à signer la formule

du nouveau serment, il n'a pas un mot de critique contre un acte beaucoup plus répréhensible des commissaires de l'Assemblée nationale, venus à Ardres pour présider à la prestation du serment des troupes, lorsqu'avant de quitter la ville, ils se rendent officiellement à ce club des Jacobins d'où sont partis, à l'adresse des soldats, les appels réitérés à l'insurrection qui naguère excitaient la légitime réprobation de Houchard lui-même. Cependant, il fait plus; seul des officiers, il se joint, avec le quartier-maître Dufresnoy, au cortège qui suit les députés dans cette regrettable visite. Ambition personnelle, déférence excessive envers les membres du pouvoir législatif ou plutôt désir exagéré de conciliation, quels qu'aient été les motifs de cette démarche, elle est blâmable; un militaire en activité devant toujours s'abstenir de toute manifestation publique, pour ou contre le gouvernement établi; les unes comme compromettant la dignité du caractère et les autres comme incompatibles avec le respect disciplinaire dû au Régime en vigueur. L'unique excuse du capitaine c'est qu'il avait peut-être été poussé dans cette voie par quelque démonstration peu mesurée venant des adversaires de la nouvelle Constitution; l'action appelle toujours la réaction.

Il faut ajouter aussi à la décharge de Houchard qu'il ne chercha nullement à tirer avantage de cette trop éclatante adhésion et ne reçut aucun avancement avant la déclaration de guerre du 20 avril 1792 qui força de pourvoir, sans retard, au remplacement des nombreux officiers démissionnaires. Promu alors lieutenant-colonel honoraire avec le commandement effectif d'une compa-

gnie et envoyé à l'armée du Rhin, il y fut pris pour aide de camp par son compatriote, le comte de Custine[1], qui le connaissait de longue date. Ce choix n'était point un mince honneur, le général en chef ayant composé avec un discernement remarquable son état-major où figuraient des hommes tels que Kléber, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr. Supérieur par l'âge et le grade, mais inférieur par les talents militaires à ses jeunes compagnons, Houchard montra bientôt qu'il ne le cédait à personne en brillante valeur, en élan communicatif et en fermeté de décision sur le terrain. Nul, mieux que lui, ne savait enlever les soldats qui admiraient ce vétéran de la guerre de Sept ans, à la stature imposante, au visage sillonné de larges cicatrices, au commandement sonore, s'élançant au feu avec une vigueur toute juvénile ; ils lui accordaient une confiance particulière, supportant même de sa part des sévérités disciplinaires qu'ils n'eussent point tolérées en d'autres chefs. Houchard était donc désigné, en dehors de toute considération politique, pour un prochain avancement, quand de nouvelles vacances dans les grades supérieurs survinrent par la destitution des officiers qui refusaient d'adhérer explicitement à la suspension du roi, prononcée, malgré la Constitution de 1791, après l'insurrection du 10 août. Ne partageant aucun des scrupules constitutionnels des

---

1. Le comte de Custine était, on le sait, propriétaire de la faiencerie de Niederviller, non loin de Sarrebourg. Entre Custine et Houchard il y avait les relations amicales quoiqu'inégales pouvant exister entre deux compatriotes, presque voisins, de même âge et de même profession, mais l'un grand seigneur et officier général, l'autre bourgeois et officier inférieur.

officiers révoqués, il fut, à la fin du mois d'août 1792, promu colonel du 2e régiment de chasseurs, en remplacement du prince Joseph de Broglie, fils du maréchal, officier des plus estimés qui, malgré ses attaches avec l'ancien Régime, n'avait pas voulu se retirer avant la guerre. Tout en prenant le commandement effectif de son nouveau corps, Houchard ne cessa pas d'être employé par Custine aux hardis coups de main qui, depuis le début de la campagne, lui avaient fait une si belle réputation et partout, devant Spire, à Mayence — où il fut blessé et contribua très efficacement à la reddition de la place, — à Ermestein, à Weilbourg, à Königstein, à Limbourg, à Francfort, — où avec 2,000 hommes il soutint toute la journée du 8 décembre 1792 l'effort de 12,000 ennemis, — à Hochheim, à Stromberg, à Ober-Flesheim — pour ne citer que les principales affaires, il mérita les éloges du général en chef qui, après cette brillante campagne, écrivit au ministre de la guerre : « Je demande qu'on donne au colonel Houchard le grade de maréchal de camp; il serait trop étonnant que le nouveau Régime sanctionnât les injustices de l'ancien en laissant dans l'oubli un des plus braves officiers, des plus intelligents de l'armée. Ce n'est plus pour lui qu'il faut le faire général, c'est pour la chose publique. »

Quoiqu'il fût loin d'être exact de prétendre que Houchard eût été victime des injustices de l'ancien Régime, la proposition qui, présentée en ces termes, avait plus de chances de succès, réussit pleinement et celui qu'elle concernait, promu général en janvier 1793, ne resta même que quelques semaines maréchal de camp pour

devenir ensuite général de division, grade nouvellement substitué à celui de lieutenant-général[1].

Regrettable conséquence des troubles politiques qui avaient désorganisé l'armée, ces promotions précipitées, portant un officier, en moins de deux ans, du rang honorifique de capitaine avec emploi effectif de lieutenant, au grade de général de division, avaient l'énorme inconvénient d'empêcher une préparation à l'exercice des hauts commandements, indispensable aux militaires qui n'étaient pas doués de facultés exceptionnelles. D'un excellent colonel on faisait ainsi un brigadier passable, puis un médiocre divisionnaire. Aussi, quoique restant toujours un des plus énergiques auxiliaires du général en chef, Houchard paraît-il n'avoir pas eu d'abord, à la tête d'une division, des succès aussi constants ou aussi marqués, que quand il dirigeait des détachements moins importants. Lors d'un de ses premiers engagements, un des corps sous ses ordres, le 4e bataillon des Vosges, tomba dans une embuscade aux mains des Prussiens qui, malgré une demande de capitulation, lui refusèrent tout quartier. Ému de cet acte d'incroyable barbarie, Houchard écrivit, le 4 avril 1793, au roi de Prusse, afin de le rappeler au respect des lois de la guerre, acceptées par toutes les nations civilisées, une lettre singulière qui, dans sa phraséologie emphatique, peint à la fois l'auteur et le temps. « Sire, le 4e bataillon des Vosges s'est défendu contre vos troupes avec le courage qu'inspire l'amour de la liberté et lorsqu'après avoir usé ses

1. C'est au mois de février 1793 que le titre de lieutenant-général fut remplacé par celui de général de division ; peu après on changea aussi celui de maréchal de camp en général de brigade.

cartouches il ne lui est plus resté que le parti de se rendre, il a été massacré alors qu'il a mis bas les armes. Cet événement m'étonne à tel point qu'il est, pour moi, un besoin de vous en écrire. Dans toutes les circonstances, Sire, notamment à Limbourg, loin d'en agir ainsi, la générosité et l'humanité ont réglé nos mouvements. J'ai moi-même, ainsi que les officiers servant près de moi, embrassé vos prisonniers, pour arrêter l'impulsion de nos soldats et leur rappeler qu'il fallait respecter l'ennemi vaincu. Vos blessés ont été pansés avec les nôtres.

« Serait-ce une invitation que vous nous auriez faite de nous traiter réciproquement sans quartier ? Nous l'accepterions ; les Français veulent être libres et la mort est, pour eux, du moindre prix. Soyez assuré, Sire, que ce sentiment est bien gravé dans leur cœur et qu'aucune puissance ne leur fera accepter le milieu. Un intérêt contraire vous dirige, si vous pouvez en avoir à nous faire la guerre ; cependant ne peut-on la faire sans être cruel? Pour moi, j'aimai toujours à me battre loyalement. Les esclaves qui servent les rois ne sont pas assez odieux aux hommes qui ne servent que leur propre intérêt pour se faire à l'idée de les poignarder après les avoir vaincus. Les esclaves ne sont pas susceptibles du même sentiment, mais leurs maîtres doivent être leurs guides; et, pour arriver à leur but, quel qu'il soit, ils doivent être le moins possible prodigues de sang.

« Pardonnez ma franchise, elle ne peut m'ôter votre estime, alors que je m'en estime moi-même davantage. »

Par son affectation à n'assigner d'autre cause à la barbarie des ennemis que leur « esclavage », c'est-à-dire

la forme monarchique de leur gouvernement, cette lettre révèle l'étendue du changement survenu, depuis 1791, dans les idées de Houchard, tout disposé désormais à oublier son honorable passé d'officier dans une armée royale. Il en coûterait toutefois d'avoir à ranger ce brave militaire, si honnête et si patriote, parmi les méprisables ambitieux, prêts à toutes les palinodies, que Tacite a flétris d'un mot bien souvent cité : *Omnia serviliter pro dominatione,* et on est heureux de reconnaître que si l'étalage d'un jacobinisme ardent ne nuisit pas à son élévation hiérarchique, il sut du moins mériter toujours son avancement par d'incontestables services de guerre. On ne doit pas non plus oublier qu'éloigné, dans les camps, du théâtre des sanglantes atrocités de la Terreur et, au contraire, témoin indigné des malheurs de l'invasion du territoire national par des ennemis soi-disant défenseurs de l'ancien Régime, il était, plus que personne, excusable de partager l'espèce d'affolement produit chez tant d'autres par l'écroulement soudain de tout l'organisme social. Constitution politique, institutions administratives, organisation judiciaire, antiques coutumes économiques, droit civil, circonscriptions administratives remontant aux origines gauloises, le bien comme le mal, tout ce qui constituait l'ancienne France avait disparu avec une rapidité vertigineuse devant des tentatives de réformation radicale où le despotisme des moyens égalait l'incohérence des systèmes :

Sic erat instabilis Tellus, innabilis unda

et, perdus dans ce chaos de nouveautés étranges ou terribles, comme en une nuit de Walpurgis, la plupart des

contemporains, même ceux qui, en des temps moins troublants, donnèrent plus tard des preuves remarquables de sagesse et de sang-froid, s'abandonnaient alors au courant, sans réflexion ni réaction, emportés par lui sur la pente des destructions implacables aussi loin qu'il les poussait. La voix éloquente et attristée de Vergniaud était véritablement l'expression du sentiment instinctif de la majorité des acteurs du drame révolutionnaire lorsqu'il disait : « Tant qu'un siècle léguera au siècle qui le suit une page de l'histoire, une tradition, une pierre, il ne sera pas permis de rien édifier ; pour les sociétés humaines comme pour l'homme qui a vu beaucoup d'années, il n'y a de nouveau que la mort. Les Péliades qui égorgèrent leur vieux père pour le rajeunir étaient d'habiles républicaines, elles avaient le secret des Révolutions. »

Quand le chef d'un parti, relativement modéré, en était venu à méconnaître assez les conditions nécessaires de tout ordre social durable, où la tradition forme toujours l'élément le plus essentiel[1], pour jeter ce cri de haine insensée contre le passé, peut-on juger sévèrement les entraînements irréfléchis d'un soldat fort inexpérimenté en politique et dont les faiblesses démagogiques, sans influence d'ailleurs sur la marche des événements, furent, en outre, si bien rachetées par une éclatante bravoure, un patriotisme inaltérable et un dévouement absolu au devoir militaire.

1. « L'esprit de nouveauté, fécond dans l'ordre matériel, n'offre que « des dangers dans l'ordre moral », dit le profond et judicieux penseur qui a introduit dans la science sociale la méthode d'observation, M. F. Le Play.

II.

Au mois d'avril 1793, Custine, alors le plus estimé des généraux de la République, ayant été nommé au commandement en chef des armées réunies du Rhin et de la Moselle, laissa cette dernière sous les ordres de son lieutenant de prédilection, Houchard, qu'il savait d'un caractère trop discipliné pour abuser de cette situation de demi-indépendance. Il n'eut qu'à se louer de ce choix ; sous sa direction, Houchard, déjà plus habitué au maniement de forces considérables, battit les ennemis en plusieurs rencontres, notamment à Hornbach, à Arlon, dans les environs de Bitche et de Sarreguemines ; si bien que, Custine étant, le 15 mai suivant, passé à l'armée plus importante du Nord et des Ardennes, le Comité de Salut public crut ne pouvoir mieux faire que de lui donner Houchard pour successeur. C'était là une regrettable méprise, le commandant subordonné de l'armée de la Moselle, étant dépourvu, au plus haut degré, d'une des qualités maîtresses du général en chef, l'esprit d'initiative. Aussi quelqu'affectueuse estime qu'il eût pour son ancien aide de camp, Custine se crut-il obligé de protester auprès du ministre de la guerre contre cette dangereuse erreur. « Je dois vous dire, écrivit-il à Bouchotte, que la conduite des deux armées que vous avez confiée au général Houchard est fort au-dessus de ses forces et je dis, avec la même franchise, que la conduite d'une seule armée serait même au-dessus de ses forces s'il n'était dirigé. » Comme il manquait, moins que jamais alors, de gens croyant que « la guerre est le seul

métier qu'on sache sans l'avoir appris[1] », l'unique usage fait de cette lettre fut, lors du procès de son auteur, de la communiquer à Houchard afin de le pousser à se joindre aux officiers des armées de Rhin et Moselle qui n'avaient pas eu honte de se ranger parmi les dénonciateurs de leur ancien général en chef.

C'était singulièrement se tromper sur un homme aussi loyal de caractère qu'intrépide au feu et non moins incapable d'une basse vengeance que d'une vile délation. Custine savait mieux l'apprécier, et sans se préoccuper de différences d'opinions politiques ou de dissentiments professionnels, il n'hésita pas à invoquer le témoignage de son vieux compagnon d'armes, devant le tribunal révolutionnaire où le ministère public fit refuser d'entendre la déposition, sous prétexte qu'elle était superflue, mais en réalité parce qu'on pressentait bien qu'elle serait favorable à la défense. On a prétendu néanmoins dans plusieurs biographies[2], qui, malheureusement pour la vérité et pour la mémoire de Houchard, ont trouvé trop de créance, que le compatriote et ancien aide de camp de Custine avait été l'un de ses dénonciateurs auprès du Comité de Salut public et que la succession militaire de l'accusé avait été l'indigne récompense de l'accusateur. Cette imputation calomnieuse, trop légèrement admise, est réfutée par un témoin des mieux placés pour tout savoir, l'adjudant général Gay de Vernon[3], employé à l'état-major de l'armée du Nord, sous les deux généraux,

1. V. P. L. Courier, Conversation chez la comtesse d'Albany.

2. Entre autres : *Cornélius Népos français* et l'*Histoire des généraux qui se sont illustrés pendant les guerres de la Révolution.*

3. Relation de la campagne de 1793 sous les généraux en chef Custine et Houchard.

aussi bien que par les faits eux-mêmes, Custine étant encore en faveur quand Houchard le remplaça une première fois à l'armée de Rhin-et-Moselle. De plus, parmi les charges énoncées contre Houchard dans son propre procès, on remarque la non-révélation de la trahison supposée de Custine.

Ce général, en quittant son poste, vers la fin de juillet 1793, — momentanément, à ce qu'il présumait, — pour venir à Paris où il était mandé, avait remis le commandement provisoire à Kilmaine, fort embarrassé de cet intérim, dans la situation critique de l'armée, et que la capitulation de Valenciennes, survenue sur ces entrefaites, non plus que la nouvelle de l'arrestation du général en chef titulaire, ne disposaient guère à accepter une succession doublement dangereuse. Il la refusa formellement et autant en fit le général Diettman auquel on l'offrit ensuite. Le Comité de Salut public adressa alors un pressant appel à Houchard qui, profondément reconnaissant de sa nomination au commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, ne crut pas pouvoir se dispenser d'accepter. Mais, durant les quelques heures passées, dans le trajet de l'un à l'autre quartier général, auprès de sa famille — qu'il ne devait plus revoir — il ne put dissimuler à ses amis de Sarrebourg combien lui était pénible ce changement qui l'enlevait à l'armée où il avait si brillamment accompli la seconde partie de sa carrière et avec quelles anxiétés il considérait l'avenir nouveau, ouvert devant lui[1]. La tâche qu'il assumait, avec

1. On voit que la nomination à la place de Custine, après l'arrestation de celui-ci, n'était nullement considérée par Houchard comme un avantage.

plus de patriotique abnégation que d'ambition, était susceptible, en effet, d'effrayer même un général en chef plus habile et plus résolu. Il s'agissait de prendre le commandement d'une armée découragée, divisée et mécontente, qu'il ne connaissait pas et dont il n'était pas connu, après que le général Custine, son ancien chef, y avait compromis sa renommée et brisé sa carrière. Dans son anxiété, Houchard, sachant que la disgrâce de son prédécesseur était due beaucoup moins à ses revers qu'à sa raideur envers les commissaires de la Convention, voulut du moins n'encourir à cet égard aucun reproche et prit la résolution d'apporter, plus que jamais, une extrême déférence dans ses rapports avec les Représentants du peuple, en mission. Il lui fut pourtant, dès le début, possible de se convaincre qu'une docilité exemplaire ne suffirait pas toujours pour parer aux difficultés de la fausse situation d'un général en chef, gardant toute la responsabilité du commandement, sans être le maître absolu de la direction des opérations ni même disposer seul de tout le personnel sous ses ordres. Quand, le lendemain de son arrivée (10 août), Houchard voulut se mettre en communication avec son nouvel état-major, il ne trouva plus ni chef, ni officiers, ni registres. Billaud-Varennes, venu au camp afin de promulguer solennellement la Constitution devant les troupes, avait jugé à propos, dans la nuit de son départ pour Paris, sans même en aviser le général en chef, de faire arrêter comme complices présumés de Custine, le général Desbrulys, chef d'état-major, avec vingt-deux adjudants généraux ou autres officiers, ses adjoints, et de saisir en même temps les livres de correspondances et d'ordres pour les expé-

dier au Comité de Salut public qui eut heureusement le bon sens de retourner immédiatement ces documents au quartier général. Puis, afin d'effacer l'impression produite par cette inqualifiable mesure, on s'empressa d'envoyer en toute hâte les députés Prieur (de la Marne) et Jean-Bon Saint-André, pour annoncer à Houchard qu'il obtiendrait, selon sa demande, comme chef d'état-major, le général Barthélemy[1], et qu'il recevrait avant la fin du mois 40,000 hommes de renfort, tirés de son ancienne armée de Rhin-et-Moselle.

Néanmoins qu'en présence de l'ennemi, une insanité aussi criminelle que celle dont s'était rendu coupable Billaud-Varennes fût possible et que son auteur échappât à toute répression, il y avait là certes un sujet de réflexions amères pour un général, si républicain qu'il pût être, en même temps qu'une irréfutable critique du système admis dans les missions militaires des Conventionnels. Non pas qu'en principe l'envoi des Représentants du peuple aux armées fût condamnable, car il ne convient pas que les gouvernants, princes héréditaires ou mandataires élus, soient privés des honneurs et des périls du champ de bataille, mais on doit se garder d'introduire ainsi dans la hiérarchie un élément hétérogène, trop souvent sans instruction technique et incompatible avec l'unité de direction qui est, en campagne, une des conditions principales du succès. Suivre les opéra-

1. Ancien adjudant général à l'armée de la Moselle. Il déplaisait, paraît-il, au conventionnel Jean-Bon Saint-André qui fit, dit-il plus tard, observer à Houchard que cet officier était connu par « son insolence, son incapacité et son incivisme ». Mais Houchard, cette fois, persista et déclara que Barthélemy lui était utile.

tions pour en rendre exactement compte au Pouvoir central, l'éclairer sur les besoins de l'armée en hommes et en matériel, concourir, par leur autorité propre, à l'exécution des mesures administratives prescrites par le commandement régulier; enfin, soit dans l'accomplissement des devoirs de leur grade, s'ils en ont un, soit à la suite de l'état-major, s'ils n'appartiennent pas à l'armée, donner à tous l'exemple du courage sous le feu et de la patience dans les privations, tel est en campagne le rôle rationnel de ceux qui sont, par leur situation civile, placés à la tête de la nation. On sait qu'au contraire les commissaires de la Convention intervenaient, tant dans la direction des opérations stratégiques que dans les détails du commandement ou dans les relations hiérarchiques, au mépris des règles de la discipline comme de la science militaire ; c'est pourquoi, malgré le zèle de la plupart d'entre eux et l'incontestable courage de quelques-uns, leur présence à l'armée fut presque toujours plus nuisible qu'utile.

Tracassés, amoindris et menacés, sous le plus futile prétexte, par ces surveillants tyranniques, les généraux de cette époque, déjà si peu expérimentés, avaient, en outre, à surmonter une autre espèce de difficultés, le défaut d'homogénéité de leurs troupes. Jusqu'au moment où put être appliqué le décret du 12 août 1793, prononçant « l'amalgame », c'est-à-dire la fusion des bataillons de nouvelles levées — volontaires, fédérés ou requis — avec les anciens régiments de ligne, il subsistait, en effet, deux armées françaises, distinctes d'origine, d'esprit, de traditions, de discipline, de solde et même d'uniforme, dont les rivalités, surexcitées encore

par l'inégalité de traitement en faveur de celle qui était le moins apte à rendre de bons services, étaient si violentes qu'un écrivain militaire contemporain les qualifie de guerres intestines[1].

Préoccupé de plaire, par l'étalage de son zèle républicain, à la portion la plus indisciplinée de son armée, le général Houchard eut une idée bizarre et qui ne serait venue à aucun de ses prédécesseurs, autrement soucieux que lui de la dignité du commandement. Il imagina, lors de sa première revue, de remplacer son chapeau d'ordonnance par un bonnet phrygien ; mais, loin d'atteindre son but, il ne fit que compromettre gravement, dès le début, son prestige aux yeux des soldats eux-mêmes, accoutumés par Custine à d'autres façons et qui ne virent là qu'une plate flagornerie envers le parti jacobin. Peut-être cependant, par cette fantaisie de costume, Houchard avait-il voulu seulement montrer que, malgré sa qualité d'ancien officier de l'armée royale, il n'appréciait pas moins les nouvelles troupes que les vieux corps et engager les deux partis à oublier de funestes discordes pour s'unir dans une commune pensée de dévouement à la patrie. Si telle fut son intention, et on peut le supposer avec quelque vraisemblance, elle valait beaucoup mieux que le mode d'expression. Quoi qu'il en soit, en blâmant l'acte lui-même, n'est-on pas disposé à l'indulgence pour l'homme, si on se souvient qu'une autre fois déjà Houchard avait paru devant sa troupe avec une coiffure irrégulière, sans que personne eût pu songer à le critiquer; les bandages du lieutenant de dragons de 1771, chargeant

1. L'adjudant général Gay de Vernon.

à la tête de son peloton, ne font-ils pas pardonner le bonnet phrygien du général en chef de 1793, passant la revue de l'armée du Nord ?

Nos ennemis heureusement ne laissaient pas d'avoir bien des côtés faibles, malgré de récents succès, suivis de la prise des places de Mayence, Condé et Valenciennes qui leur assurait une superbe base d'opérations de Bâle à Lille. Leurs généraux, plus instruits et plus libres que les nôtres, étaient peut-être encore moins capables de s'affranchir des procédés d'une tactique routinière ; leurs troupes, plus solides et mieux exercées, n'avaient ni le même élan, ni la même abnégation dans les privations ; enfin, comme dans presque toutes les coalitions, chaque Puissance, en dehors du but commun, poursuivait des visées particulières. Aussi les alliés, au lieu de profiter des avantages acquis pour se porter, en deux grandes masses, de Valenciennes par Soissons et de Mayence par Luxembourg sur Paris, mal préparé à la défensive et qu'on pouvait atteindre en quinze étapes, perdirent-ils neuf jours en discussions qui firent rejeter ce plan audacieux, pour ne pas se départir du système stratégique en usage. On préféra se conformer aux règles traditionnelles et former deux armées de siège ; l'une, allemande, sous Cobourg, alla investir le Quesnoi, l'autre, anglaise, commandée par York et secondée par les Hollandais du prince d'Orange et les Anglo-Hanovriens du maréchal Freytag, vint attaquer Dunkerque, ardemment convoité par l'Angleterre afin d'avoir un titre pour retenir ce port, lors de la conclusion prochaine ou éloignée du traité de paix, terme nécessaire de toute guerre.

C'était là une raison de plus de sauver la place pour

le Comité de Salut public, dont, soit dit à son éloge, le patriotisme ne se résignait à la pensée d'aucun démembrement du territoire national. La garnison, sous le brave général Souham, assisté de l'adjudant général Hoche, déjà marquant, était assez nombreuse, mais l'état des fortifications donnait à craindre qu'on ne pût tenir longtemps, surtout si, comme il était probable, une attaque par mer venait se joindre à celle de terre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour secourir les assiégés et Houchard le comprit si bien que, sans attendre l'arrivée des renforts promis, il attaqua, dès le 27 août, avec l'approbation des Représentants Bentabolle, Delbrel et Levasseur (de la Sarthe)[1], le corps hollandais du prince d'Orange, dans le but de prendre ensuite à revers les assiégeants de Dunkerque. Quoique l'ennemi eût été contraint d'abandonner une partie de ses positions, cette rencontre n'amena que des résultats peu décisifs ; mais elle permit au nouveau général en chef de juger combien la discipline de ses propres troupes laissait à désirer. « Après l'action, écrivait-il au Comité de Salut public, en lui rendant compte de cette première affaire, quelques soldats se sont débandés et ont pillé le village de Turcoing. Les Représentants du peuple se sont présentés pour arrêter le brigandage, ils ont été couchés en joue. Il importe au succès de nos armes que les pillages soient réprimés. Sans discipline, point de victoire. »

En approuvant les mesures proposées en vue de rétablir la discipline, le Comité — où Carnot venait de prendre la direction des affaires militaires — enjoignit à

1. Ne pas confondre avec son homonyme et collègue de la Meurthe.

Houchard « de ne plus songer à tourner le duc d'York... mouvement trop long et trop lent... mais, par la ligne la plus courte, de marcher droit aux Anglais, les attaquer, les battre et délivrer Dunkerque... Le salut de la République, ajoutait le Comité, est là. » Puis, presque aussitôt après, Carnot adressa ou, selon quelques historiens, apporta lui-même au quartier général un plan d'opérations combiné de manière à réunir toutes les forces disponibles contre l'armée du duc d'York, en passant hardiment entre les corps du maréchal Freytag et du prince d'Orange que les coalisés avaient commis l'erreur d'éloigner trop l'un de l'autre.

Bien que les nouvelles instructions bouleversassent entièrement ses combinaisons antérieures, Houchard se mettait en devoir de s'y conformer ponctuellement, lorsque, le 31 août, il apprit la fin tragique de Custine dont, avec une naïve confiance dans l'équité du tribunal révolutionnaire, il avait toujours espéré l'acquittement. A cette triste nouvelle, qui produisit, au dire d'un témoin oculaire [1], la plus pénible sensation dans toute l'armée, Houchard ne put s'empêcher de s'écrier : « C'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux. » A quoi le représentant Levasseur, présent, aurait répondu: « Et toi aussi on te guillotinera si tu nous trahis », sans que le général ainsi traité ait rien trouvé à répliquer [2]. Si soumis que fût Houchard envers les commissaires de la Convention, il est difficile d'admettre que cette scène, dont l'adjudant général Gay de Vernon ne parle pas dans

1. L'adjudant général Gay de Vernon.
2. V. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*.

son récit de la campagne du Nord, se soit passée exactement telle que la rapporte, dans ses mémoires, le conventionnel Levasseur, fort enclin à exagérer son importance proconsulaire, comme il l'a montré lors de sa déposition au procès de Houchard[1].

Quoi qu'il en soit, le sort de son prédécesseur ne pouvait qu'accroître encore les tendances du général en chef de l'armée du Nord à une extrême circonspection. Aussi, informé que les renforts promis seraient réduits de 40,000 hommes à 12,000, craignit-il que ces forces ne fussent plus suffisantes pour l'exécution du plan intégral de Carnot. Il crut, en conséquence, sur le conseil de son état-major et avec l'approbation des Représentants, devoir le modifier, de peur d'être pris entre l'armée de siège et celle d'observation, en marchant d'abord contre Freytag, au lieu de se diriger immédiatement vers Dunkerque. Bien que motivée, en définitive, par une diminution imprévue des secours annoncés et d'ailleurs ratifiée par les conventionnels en mission, cette résolution devait devenir l'une des charges capitales invoquées par l'accusation dans le procès de Houchard. Ce fut avec plus d'injustice encore qu'on lui reprocha les retards apportés à l'accomplissement des instructions reçues pour la délivrance de la place attaquée, car, dès le 6 septembre, le lendemain même de l'arrivée des renforts attendus, une première rencontre avait lieu et re-

1. Levasseur qui eut, en effet, le mérite de donner à Jourdan l'autorisation d'attaquer les redoutes de Hondschoote et de prendre personnellement part à cette attaque, s'attribue, dans sa déposition, toutes sortes de prouesses dont, au dire du général Jourdan, il y avait beaucoup à rabattre.

poussait les ennemis jusque vers Hondschoote. Dans cette journée, survint un incident qui faillit compromettre le succès de l'affaire, suscita contre Houchard la haine d'un ennemi non moins redoutable que vindicatif et donne la mesure de l'indépendance et par conséquent de la responsabilité équitable du général en chef. Vers 6 heures du soir, sentant ses troupes fatiguées, il voulait s'arrêter à Bambeke, sur les positions conquises, sauf à reprendre l'action le lendemain pour compléter le résultat, lorsque le conventionnel Hentz, assistant à l'affaire, ayant déclaré que « les hommes libres n'étaient jamais fatigués de combattre les esclaves des tyrans », il fallut se conformer aux idiotes rodomontades du citoyen Représentant. Mais les ennemis ressaisirent alors si bien leurs avantages qu'on dut s'estimer heureux de reprendre, non sans pertes sérieuses et grâce à l'énergie du général Jourdan, ce même village de Bambeke, où l'armée eût pu s'arrêter victorieuse quelques heures auparavant. Il fallut, de plus, laisser toute la journée du 7 septembre les troupes au camp, tant pour reposer les hommes harassés qu'afin de les ravitailler en vivres et munitions, les uns perdus et les autres épuisées durant la prolongation inutile du combat. Ainsi pertes d'hommes, de temps, de vivres et de munitions, tel avait été le résultat de la malencontreuse intervention de Hentz.

Les difficultés éprouvées dans la dernière partie de cette affaire ne pouvaient qu'affermir Houchard dans son système d'excessive prudence et, le jour suivant, il voulait encore, cette fois malgré les conseils plus judicieux et plus compétents du général Jourdan, remettre au lendemain l'enlèvement des redoutes de Hondschoote,

derniers retranchements de l'ennemi. Ce furent les conventionnels Delbrel et Levasseur, présents à l'affaire, qui autorisèrent directement Jourdan à compléter la victoire par l'attaque de ces positions. Leur prise eut un résultat décisif sur la journée et Walmoden, successeur de Freytag, blessé la veille, dut battre en retraite, en perdant une partie de son artillerie.

Témoin de la défaite, le duc d'York, qui s'était porté de sa personne à Hondschoote, retourna au galop à son camp et de crainte d'être pris entre l'armée victorieuse et la garnison de Dunkerque, fit lever le siège avec une telle précipitation que 2,000 tentes, 52 bouches à feu, 100 voitures de projectiles et 800 barils de poudre furent abandonnés sur le terrain. Le colonel Vandamme, envoyé pour inquiéter la retraite des Anglais, ne parvint, en dépit de son incontestable activité, que difficilement à atteindre l'extrême arrière-garde. En somme, malgré le changement apporté au plan de Carnot, le déblocus souhaité de Dunkerque était obtenu et Houchard pouvait, le 10 septembre, écrire au Comité de Salut public : « Enfin, les vœux de la nation sont remplis ; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie ; l'attaque du village de Hondschoote *qui s'est convertie* en une bataille de la plus grave conséquence a fini de mettre la déroute parmi les ennemis... Ils se sont retirés sur Furnes, laissant en notre possession leurs bouches à feu et leurs munitions, jamais victoire n'a été plus complète et mieux méritée. »

Cette lettre produisit une satisfaction d'autant plus vive à la Convention que le succès de l'armée du Nord était dû à un général d'opinions républicaines avérées,

créature du Comité de Salut public et sollicitant, loin de la repousser, la direction des représentants en mission. Nul, dans les premiers jours qui suivirent l'annonce de l'heureuse nouvelle, ne songea le moins du monde à blâmer Houchard d'avoir laissé échapper le corps du duc d'York et de ne pas l'avoir même poursuivi le lendemain de la bataille d'Hondschoote. Actuellement encore, il est difficile de se prononcer sur le bien-fondé de ces imputations qui furent plus tard fatales à l'accusé et lui ont même nui aux yeux de la postérité.

S'il est, en effet, probable que les Anglais, pris entre la garnison de Dunkerque et l'armée victorieuse, eussent été jetés à la mer ou forcés de se rendre, on doit convenir que parfois des troupes réduites à la dernière extrémité ont trouvé, dans leur désespoir, des ressources inattendues. Puis la rapidité de la retraite d'York, le soir même de l'action, permettait-elle aux Français vainqueurs, mais fatigués, d'arriver à temps; ceci est très douteux, puisque Vandamme, avec quelques troupes légères, put à peine atteindre l'arrière-garde. Enfin qui pourrait affirmer que le repos du 10 septembre, après plusieurs jours de marche et de combat, n'était pas absolument indispensable ?

Mais ce qu'on peut plus sûrement reprocher au vainqueur d'Hondschoote, c'est son inaction personnelle durant les 11, 12 et 13 septembre.

Flottant entre divers projets sans pouvoir en adopter un, il laissa les généraux Dumesnil, Hédouville et Béru débusquer l'ennemi de Menin, Werwick et de tous les passages de la Lys, sans essayer de coordonner les opérations ni s'occuper de ce qui se passait plus loin,

vers le Sud-Est, où la place du Quesnoi capitulait et où la garnison de Cambrai était complètement battue dans une sortie téméraire du général Desclaye. Arraché par la nouvelle de ces graves échecs à ses hésitations, Houchard se décida enfin à prescrire au général Hédouville de joindre la division Béru, au camp de la Magdelaine, sous Lille, pour se porter avec elle au secours de Cambrai. Le 15 septembre, en commençant ce mouvement, Hédouville se choqua contre le corps autrichien de Beaulieu; l'affaire était encore incertaine quand l'apparition inattendue d'un gros de cavalerie ennemie jeta, parmi les nôtres, une de ces paniques auxquelles sont plus que les autres sujettes les troupes trop jeunes et peu confiantes en leurs chefs. Traversant Menin, sans s'y arrêter, malgré les efforts désespérés du général, les fuyards ne se rallièrent que devant Lille, où le canon de Béru arrêta la poursuite.

Si déplorable qu'il fût comme indice de l'état moral de l'armée, l'incident en lui-même n'était pas susceptible de compromettre la suite des opérations, la déroute n'ayant pas même retardé la jonction des deux divisions et, en tout cas, Houchard ne pouvait en rien être responsable d'un tel événement. Il fut pourtant la cause indirecte mais réelle de sa perte. A l'annonce de ce revers, un violent revirement se manifesta, dans la Convention, contre le général, trop exalté la veille, qui n'avait pas su empêcher une de ses divisions de donner le spectacle d'une honteuse débandade, ni délivrer le Quesnoi, ni sauver la garnison de Cambrai dont le désastre était particulièrement sensible, en raison de l'intérêt porté par les Parisiens à l'un des corps taillés en pièces, le

régiment des « Hussards de la Guillotine » renommé pour son jacobinisme et formé presqu'entièrement d'anciens domestiques de grandes maisons, très connus du menu peuple de Paris.

Quelques députés, ennemis secrets du Comité de Salut public, essayèrent d'exploiter contre lui cette disposition des esprits, accentuée encore par la coïncidence de mauvaises nouvelles reçues de Vendée, et l'un d'eux, Briez, récemment revenu d'une mission dans le Nord, non content de critiquer, en séance publique, la conduite des opérations sur cette frontière, insinua que le blâme devait remonter au Comité lui-même qui n'avait pas su choisir aux troupes un chef capable de les mener à la victoire. Jean-Bon Saint-André et d'autres représentants appuyèrent cette opinion et l'Assemblée, entraînée, décida immédiatement que Briez serait adjoint au Comité de Salut public. C'était là un véritable vote de méfiance contre les membres antérieurement nommés, et Robespierre le sentit si bien que, contrairement à ses habitudes d'abstention personnelle dans les questions militaires, il crut devoir monter à la tribune pour essayer de faire revenir la Convention sur le vote émis.

Accusant Briez d'avoir lâchement abandonné Valenciennes lors de la capitulation, et opposant habilement cette conduite à celle de représentants moins prudents dans leurs missions, il s'indigna de l'adjonction d'un tel collègue ; puis, voyant son auditoire ébranlé, il termina par ces paroles hautaines : « Ce n'est pas assez que la Convention nous conserve sa confiance, il faut qu'elle le proclame solennellement en rapportant sa décision à l'égard de Briez qu'elle vient de nous adjoindre. » Mais

dès que, docile à cette voix redoutée, l'Assemblée se fut soumise à la rétractation exigée, Robespierre, par une tactique assez fréquente, s'empressa de faire à ses collègues la concession d'abandonner l'infortuné général dont les actes avaient été blâmés par la majorité. Le rapporteur du Comité, Barrère, vint déclarer à la tribune que « depuis plusieurs jours déjà, on avait lieu de supposer que de graves fautes avaient été commises à Dunkerque — où les Anglais eussent pu être exterminés jusqu'au dernier — et à Menin — où aucun effort n'avait été fait pour arrêter les étranges effets de la panique..... ». « Un représentant d'un patriotisme éprouvé, ajouta-t-il, venu de l'armée du Nord, a confirmé tous les soupçons conçus contre le général en chef coupable : 1° de n'avoir pas jeté à la mer les Anglais après leur déroute devant Dunkerque ; 2° de n'avoir pas taillé en pièces les Hollandais qu'il tenait cernés ; 3° d'avoir laissé dans l'inaction des troupes qui eussent pu secourir la garnison de Cambrai, assassinée dans un ravin ; 4° d'avoir abandonné Menin et laissé tailler en pièces les derrières de l'armée pendant la retraite..... » « Ces fautes, disait le rapporteur, ne pouvant être que l'effet d'une ignorance crasse ou de la trahison..... nous avons pris le parti de destituer Houchard et de mettre à sa place un patriote prononcé[1]. »

1. Il ne faut pas prendre trop à la lettre ce langage, tenu plutôt pour les tribunes publiques avec lesquelles la Convention n'avait que trop à compter. En réalité, le Comité de Salut public et la Convention, tout en tenant trop compte des opinions politiques, entendaient surtout chercher un général capable et le choix de Jourdan fut des meilleurs. Mais la situation faite aux généraux en chef était si déplorable qu'il fallut, pour décider Jourdan à accepter sa nomination, le menacer, en cas de refus,

Le représentant, d'un patriotisme éprouvé, que désignait Barrère était ce même Hentz dont on a vu la ridicule intervention lors de l'affaire de Bambeke. Mécontent, sans doute, du résultat, il était allé porter ailleurs ses sages conseils et n'avait pas paru à la bataille de Hondschoote. Mais revenu ensuite à l'armée du Nord, il prétendait avoir découvert, dans la correspondance du général en chef, des indices de connivence avec l'ennemi, sans apporter aucune preuve sérieuse à l'appui d'une accusation qui ne tirait ainsi sa portée que du crédit de son auteur, l'un des plus médiocres, des plus ardents et, alors, des plus influents terroristes. Pour la mémoire de Houchard, il n'est pas inutile qu'on connaisse l'homme qui osait lui imputer une invraisemblable trahison, à laquelle on affectait néanmoins d'accorder quelque créance. Huissier à Sierck (Moselle), lors de la Révolution, Hentz avait mérité la députation par la violence de ses opinions; arrivé à la Convention, il avait voté avec les Montagnards les plus exaltés et, dans ses missions, commis des actes de révoltante cruauté, brûlant une ville entière dans le Palatinat[1], sous prétexte de circulation de faux assignats, et massacrant, en Vendée, 2,700 prisonniers couverts par une capitulation. Au 9 thermidor, ses collègues les moins suspects de tiédeur républicaine, Bentabolle, Lofficial et surtout son compatriote, le héros du siège de Mayence, Merlin[2]

---

d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice du général Houchard.

1. Coussel, près Birkenfeld; département de la Sarre.

2. « J'ai le malheur, disait Merlin, de compter, parmi les députés de mon département, un de ces hommes... qui brûlaient, qui détruisaient tout... c'est de Hentz que je veux parler. »

(de Thionville), le firent, pour ses forfaits, décréter d'arrestation. Il sut toutefois faire retarder le jugement, de façon à profiter de l'amnistie du 4 brumaire an III; puis, plus tard, habile à se conformer au temps, il mit au service du despotisme impérial un zèle égal à celui qu'il avait déployé pour la tyrannie du Comité de Salut public, et obtint ainsi de la dédaigneuse commisération de Napoléon Ier, une place de directeur départemental des domaines qu'il occupa jusqu'en 1814.

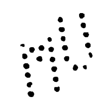
La dénonciation de cet énergumène, appuyée par Collot d'Herbois, suffit cependant pour faire oublier les anciens services, la récente victoire et même le jacobinisme du général en chef de l'armée du Nord, qui, le 24 septembre 1793, quinze jours à peine après la bataille de Hondschoote, fut destitué, arrêté à Lille et conduit à Paris, où ne tardèrent pas à le rejoindre, sous l'inculpation de complicité, le chef de l'état-major Barthélemy, l'adjudant général Gay de Vernon, ainsi que les généraux Demars, Dumesnil et Hédouville.

Dès son arrivée à l'Abbaye, Houchard, avec la candeur de l'innocence, écrivit à la Convention pour réclamer — ce qu'ordinairement alors les détenus redoutaient le plus — une comparution immédiate devant le tribunal révolutionnaire. Pour toute réponse, l'Assemblée passa à l'ordre du jour; mais le pétitionnaire, transféré à la Conciergerie, ne vit là, au lieu du présage d'une condamnation certaine, que la probabilité d'une ennuyeuse prolongation de captivité. Même en faisant la part d'un optimisme de circonstance, c'est ce sentiment qui ressort des fragments conservés de la correspondance que le prisonnier était autorisé à entretenir avec sa famille.

« Je crains, dit-il, que tout cela ne soit encore bienlong; on ne pourra trouver aucun chef d'accusation contre moi..... (et en cela il ne se trompait pas) à moins qu'il ne se trouve quelque âme charitable qui voulut débiter quelques calomnies contre moi; je ne crois pas avoir des ennemis qui se portassent jusqu'à une pareille vengeance, je n'ay jamais fait de mal à personne ; j'ay fait le bien autant que je l'ay pu, je suis donc tranquille de ce côté, en attendant qu'on voulu me rendre justice. Si on ne trouve pas de quoy m'accuser, on me laissera peut-être en prison comme un homme suspect jusqu'à la paix. Dieu seul connaît mes intentions ; il sait si je suis criminel ; elles ont toujours été d'un bon républicain qui aime sa patrie et qui la défendra comme un bon citoyen. Enfin, il faut se résoudre à tout et attendre de la Providence son sort. Dans une grande révolution, on ne peut pas faire autrement que de commettre des injustices. »

On doit le reconnaître, à l'honneur de ce temps orageux et de notre pays, où n'ont jamais manqué ni la grandeur d'âme, ni les généreux dévouements, bien d'autres victimes des commotions politiques s'honorèrent, comme Houchard, dans tous les partis, par la dignité de leur résignation aux catastrophes individuelles ; mais bien peu eussent alors donné comme lui cette forme religieuse à l'expression de leurs sentiments. « Chez la plupart de ces hommes, observait, il y a quelques années, au sujet des contemporains de la Révolution, un membre éminent de notre Compagnie — dont j'aime à rappeler ici le souvenir vénéré [1] — la pensée de Dieu

1. M. le premier président Paillart. — Notice sur J. Prugnon, 1865.



et de la Providence, même quand ils l'ont respectée (et le simple respect eut, durant plusieurs années, tout le mérite du courage), était reléguée trop loin des affaires humaines. » Ce trait de caractère est donc à noter, autant que l'amour persistant de la discipline hiérarchique et de l'ordre matériel, chez un homme aussi docile, pour tout le reste, que le général Houchard, aux caprices successifs de l'opinion dominante.

Dans quelques autres lettres, il parle à sa femme de son installation en prison et de l'emploi de son temps, avec une bonhomie où l'on reconnaît le vieux soldat, accoutumé à se plier aux situations les plus diverses et à ne dédaigner aucun des menus soins de l'existence. Chaque matin, dit-il, « je relève mon lit, en pliant tout bien proprement, je balaye la chambre; après cela on déjeune, ensuite nous lisons les journaux et des livres jusqu'à 3 heures, on dîne, ensuite nous nous promenons dans notre chambre chacun à son tour (faute d'espace suffisant). » Sur la page suivante, en partie déchirée, on peut lire ces mots, qui indiquent l'emploi du reste de la journée: « on fait une..... on soupe à 9 heures..... on fait son lit..... tu vois que nous sommes..... » En d'autres passages de sa correspondance, ce général en chef, accusé de s'être laissé corrompre par l'or de l'Angleterre, montre l'esprit d'économie d'un bon père de famille qu'une honorable pauvreté contraint à veiller sur ses plus minimes dépenses. Il s'occupe de se procurer des vêtements chauds pour l'hiver, parce que le bois est très cher, dit-il, et qu'il n'a plus aucun traitement; il recommande de vendre ses chevaux, restés à l'armée, et de renvoyer ses domestiques dont il n'a plus besoin.

Cette parcimonie personnelle s'allie avec un désintéressement révélé par la manière dont il parle de la crise qui pèse sur l'industrie (de la papeterie) où sa famille est intéressée. « Je suis bien fâché, écrit-il à sa femme, des pertes que vous éprouvés dans votre commerce, ce sont des meaux nécessaire..... il faut prendre patiance et en cela suivre bien exactement les décrets, affin que vous n'ayés pas de désagréments de ce côté-là. »

Il cherche aussi, par affection, à rassurer les siens en leur montrant combien de ses collègues partagent son sort. « Nous voilà, écrit-il, 23 généraux dans la même prison et je crois qu'il n'y en a pas un de criminel ; lorsque Landremont (un compatriote, ami de la famille) y sera, ajoute-t-il, — probablement par une plaisanterie qu'il ne croyait guère être une prophétie — nous aurons deux douzaines[1]. » Quelques jours après, le camarade Landremont, apportant un paquet de linge envoyé par M[me] Houchard, arrivait aussi à la Conciergerie. Sous cet heureux régime, tout officier général était suspect, quels que fussent ses services et même ses opinions politiques ; heureux qui, comme Landremont, échappait, par son obscurité, à une condamnation capitale ou qui, comme Hoche, fut arrêté assez tardivement

1. Originaire de Fénétrange, le général Landremont était un ami particulier de la famille Houchard ; n'ayant joué, dans la campagne de 1793, qu'un rôle secondaire, il échappa au supplice et, en 1796, il était investi d'un commandement territorial sur les côtes de la Manche, lors de la triste aventure des « Naufragés de Calais ». Il fut alors honoré d'une destitution par le gouvernement directorial, pour avoir refusé, avec une noble fermeté, d'exercer une indigne pression sur les membres de la Commission militaire formée par ses soins, afin de juger les cinquante-trois infortunés qui eussent dû être « protégés par leur malheur même ». Le général Landremont mourut à Nancy en 1816.

pour être sauvé par le coup d'État du 9 thermidor. Même dans une correspondance exposée à la saisie, Houchard ne peut s'empêcher de faire ressortir les désastreuses conséquences de cet absurde et odieux système. « Les malheurs qui arrivent à ma patrie, dit-il, me sont beaucoup plus sensibles que les miens, quoique je ne sachent pas où en sera le terme. Mais apprendre que les satellites des despotes font des progrès sur notre territoire, cela m'afflige infiniment; toutes ces destitutions sans raison contribuent bien à tous ces malheurs. Le soldat ne sçai plus que penser; d'un côté, on lui fait entendre que ceux qui les commandent sont des traîtres; d'un autre côté, on leur donne des généraux qu'ils ne connaissent pas et en qui ils n'ont pas confiance. Tout cela ne peut conduire qu'à des revers, tandis que nous devrions avoir des succès par le grand nombre de nos deffenseurs que nous avons de toutes parts. »

Enfin, dans une dernière lettre, sans date, mais où il est question de la condamnation des députés Girondins, ce qui la place peu après le 31 octobre 1793, Houchard annonce l'envoi de son portrait qu'il a fait faire par charité pour le peintre, écrit-il, mais peut-être aussi parce que, voyant approcher le moment de comparaître devant le sinistre tribunal, il désirait laisser à sa famille un souvenir de lui, dans le cas d'une condamnation qui ne lui paraissait peut-être plus impossible, depuis qu'il avait vu de plus près fonctionner la justice révolutionnaire.

Le procès des Girondins terminé, on ne tarda pas à signifier au général Houchard l'acte d'accusation qui le concernait. On lui reprochait: 1° d'avoir refusé sa coopé-

ration au plan discuté à Bitche, entre les généraux et les représentants du peuple, pour la délivrance de Mayence, et ordonné la retraite de son armée ; 2° d'avoir, en recevant l'ordre de faire lever le siège de Dunkerque, changé le plan d'attaque qui lui avait été envoyé par le Comité de Salut public, de telle sorte que, pouvant envelopper les ennemis, de manière à n'en pas laisser échapper un seul, il leur avait, par de mauvaises dispositions, donné le moyen de se soustraire à une défaite complète.

Les faits incriminés étant d'ordre purement militaire, le plus vulgaire sentiment d'équité eût commandé de les soumettre à un conseil de guerre, seul apte à prononcer en connaissance de cause. Mais la compétence légale du tribunal révolutionnaire était illimitée et l'accusé d'ailleurs, loin de songer à la discuter, n'aspirait qu'à démontrer à tous que si on pouvait le blâmer de n'avoir pas tiré tous les fruits possibles de sa victoire, il n'avait, du moins, jamais forfait au devoir militaire, par défaut de courage ou connivence avec l'ennemi. Le comte Beugnot, compagnon de captivité de Houchard, a laissé, dans ses mémoires, un portrait de l'ex-général de l'armée du Nord et un récit de ses derniers jours à citer en entier, malgré sa longueur, parce que rien ne saurait valoir le témoignage d'un témoin oculaire et désintéressé.

« Immédiatement après Bailly, on traîna sur le même théâtre le général Houchard. Il était difficile de placer le soupçon de l'intrigue ou de la trahison sur la figure de ce vieux guerrier. Houchard avait six pieds de haut, la démarche sauvage, le regard terrible. Un coup de feu avait déplacé sa bouche et l'avait renvoyée vers son

oreille gauche. Sa lèvre supérieure avait été partagée en deux par un coup de sabre, qui avait encore offensé le nez, et deux autres coups de sabre sillonnaient sa joue droite de deux lignes parallèles. Le reste du corps n'était pas mieux ménagé que la tête. Sa poitrine était découpée de cicatrices. Il semblait que la victoire s'était jouée en le mutilant. Il parlait un jargon barbare, moitié allemand, moitié français, que sa difficulté de prononcer rendait plus raboteux encore[1]. Élevé dans la rudesse des camps et parvenu au prix de son sang, du métier de soldat au grade de général, l'âpreté de ses manières faisait encore ressortir le caractère menaçant de sa figure. J'ignore s'il fut un général habile, mais au moins, il est certain qu'il fut un général heureux. Il avait obtenu des avantages constants à la tête des armées de la République, délivré Dunkerque, remporté sur le duc d'York la mémorable journée d'Hondschoote et il n'avait pas dépendu de ses dispositions que l'armée anglaise ne trouvât, dans les plaines de Flandre, les Fourches caudines. Rappelé, embastillé, accusé par suite du système qui pardonnait encore moins à un général une victoire qu'une défaite, on avait cependant quelqu'embarras à dresser son acte d'accusation. Après le protocole d'usage, sur la complicité avec ceux qui attentaient à la liberté, à la souveraineté du peuple, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, on l'accusait de n'avoir pas assez tué

1. Il y a un peu d'exagération; l'accent alsacien de Houchard et la prononciation altérée par l'état de sa mâchoire auront rendu son langage difficilement intelligible pour Beugnot. Mais la correspondance d'Houchard avec sa famille prouve qu'il parlait habituellement le français, et non l'alsacien, même dans l'intimité. Il y avait plus de trente ans d'ailleurs qu'il servait dans des corps où l'on ne parlait pas l'allemand.



d'Anglais ; ce sont les termes. Suivant l'impertinent rédacteur, il ne devait pas en échapper un seul des plaines de Flandre et tout Anglais vivant, après la journée d'Hondschoote, était un témoin décisif contre le général français. Au reste, la bêtise, l'ignorance et surtout l'insolence qui avaient présidé à la rédaction de cet acte d'accusation soulevèrent l'indignation du vieux guerrier. Il rédigea lui-même, pour sa défense, une sorte de harangue dont je regrette toujours d'avoir négligé la copie. Certes, le style n'en était pas académique, mais elle respirait une éloquence sauvage et surtout l'indignation d'un grand courage. Il semblait entendre le marin du marais de Minturne. On y trouvait telle comparaison qu rappelait les chants d'Homère ou d'Ossian. J'avoue qu'après l'avoir lue, je conçus une idée plus relevée d'Houchard et je vis que la nature lui avait départi une étincelle de génie qui n'avait point été amortie par les mœurs et le ton du jour. Il présenta modestement sa harangue à ma censure et je me suis bien gardé de lui conseiller d'y toucher. Je l'engageai à la débiter telle qu'il l'avait écrite. Mais il ne sentit pas toute la valeur de mon avis et, à mon défaut, il s'adressa à un misérable polisson, nommé Osselin, qui délaya en style de palais ce morceau vraiment remarquable et se fit payer fort cher ce fort mauvais service. Houchard monta au tribunal muni de la pièce d'écriture d'Osselin et assisté d'un défenseur officieux, ci-devant clerc de procureur, qui ne connaissant de l'art de la guerre que les combats des ruelles de Paris, allait justifier les campagnes du général en chef de la République devant une bande de savetiers ivres, présidés par un moine. »

« Tel a été, en général, le caractère de toutes les institutions révolutionnaires qu'elles présentent, sous une face, l'excès de l'horreur et, sous une autre, l'excès de ridicule; et lorsque tout condamnait l'homme sensible à pleurer, le sage était encore tenté de sourire. On devine quel fut le sort du général; il était décidé d'avance; mais ce à quoi il ne s'attendait pas, ce à quoi personne ne pouvait s'attendre, c'est que le moine Dumas osa reprocher à Houchard d'être un lâche. A ce mot qui commençait le supplice du vieux guerrier, il déchira ses vêtements et s'écria, en présentant sa poitrine couverte de cicatrices: « Citoyens jurés, lisez ma réponse; c'est là qu'elle est écrite. » Ce mouvement qui eût soulevé le peuple romain, fut jugé fort impertinent par la canaille parisienne. On imposa silence à Houchard qui retomba sur le fatal fauteuil, abîmé dans ses larmes. C'étaient les premières peut-être qui échappaient de ses yeux. Dès lors, on put le juger, le conduire au supplice, l'assassiner, il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui. Il n'avait plus qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, et qu'un mot dans la bouche qu'il répéta jusqu'à l'échafaud : « Le misérable, il m'a traité de lâche ! » Et lorsqu'en descendant, on lui demanda quelle était l'issue de son affaire, il répondait : « Il m'a traité de lâche », et ne se souvenait plus du reste, tant il est vrai que, pour un grand courage, il est une sorte d'injures plus dure à supporter que la mort[1]. »

En écrivant cette dernière ligne, le comte Beugnot semble oublier, comme Houchard lui-même, qu'il y a

1. *Mémoires du comte Beugnot.*

des hommes plongés si avant dans l'ignominie que, venant de leur bouche, l'éloge souillerait et que l'outrage honore.

L'arrêt du tribunal révolutionnaire, prononcé le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), n'articulant aucun fait précis susceptible de motiver, avec quelqu'apparence de justice, une condamnation capitale pour trahison ou lâcheté, se bornait à accumuler des imputations vagues d'entente avec l'ennemi, antérieures même, en partie, à l'époque où l'accusé avait été investi du commandement en chef, et à déclarer en conséquence que « Jean-Nicolas Houchard, âgé de 53 ans, natif de Forbach, commandant général de l'armée de la Moselle, ensuite de celle du Nord — convaincu d'être l'un des auteurs ou complices des manœuvres et intelligences pratiquées et ménagées avec les ennemis de la République pour faciliter leur entrée en France et favoriser les progrès de leurs armes, notamment dans les mois de juin et juillet 1792, à l'armée de Moselle, pour secourir Mayence et, dans le mois de septembre dernier, pour secourir Dunkerque — était condamné à la peine de mort et ses biens déclarés acquis et confisqués au profit de la République. »

Le soir même, le général, tant de fois épargné par la mort sur les champs de bataille, monta sur l'échafaud « avec l'intrépidité d'un soldat et le calme d'un innocent », dit l'auteur de l'*Histoire des Girondins*[1].

---

1. Le député Montaut ayant, le lendemain, informé la Convention, de la part du minisière public, que Houchard, en vue d'éviter la confiscation, avait essayé de se suicider avant de passer en jugement, il fut rendu un décret décidant que la fortune de tout prévenu ayant attenté à ses

La destinée — dont les inexplicables caprices semblaient n'avoir appelé, un instant, Houchard au faîte des grandeurs militaires qu'afin de montrer une fois de plus la proximité du Capitole et de la Roche Tarpéienne — n'a pas été plus clémente pour sa mémoire que pour lui-même. « Sa faute était criante, mais ne méritait pas la mort », dit sèchement et sans ajouter un mot de blâme contre les bourreaux, ni de plainte pour la victime, M. Thiers qui vient de consacrer plusieurs pages enthousiastes au médiocre Bailly et à la trop fameuse Égérie de la Gironde, Mme Roland, tous deux assurément dignes de pitié pour leur inique condamnation, d'estime pour la sincérité de leurs convictions, et de respect pour la sérénité de leur courage devant le supplice; mais tous deux aussi ayant, à des degrés et dans des partis différents, contribué à l'arrivée des désordres dont ils subirent les tragiques conséquences.

Calomnié dans son patriotisme, outragé dans son honneur militaire et — le mot est du maréchal Jourdan — juridiquement assassiné, l'infortuné général devait encore être après sa mort poursuivi dans ses proches, avec un acharnement tel qu'on serait tenté, pour le caractériser, de substituer le mot de folie ou de délire à celui de

---

jours, serait, à l'avenir, acquise au Trésor. On ne saurait dire au juste ce qu'il en est de cette tentative imputée à Houchard, et elle paraît au moins douteuse; d'abord parce qu'il semble avoir, jusqu'aux derniers instants, conservé l'espoir de prouver son innocence trop clairement pour ne pas échapper à une condamnation; ensuite parce que les mémoires de Beugnot ne disent rien de cette tentative de suicide. Peut-être d'ailleurs n'a-t-on cité le nom de Houchard avec ceux de Gilbert Devoisin, Lidon et Roland qu'afin d'allonger la liste et faire mieux ressortir le danger de laisser amoindrir les ressources procurées au Trésor en « battant monnaie sur la place de la Révolution ».

crime, si on ne craignait d'affaiblir ainsi les sentiments d'horreur que de telles persécutions, non moins cruelles qu'insensées, doivent inspirer à tous les honnêtes gens.

Quelques jours après le 26 brumaire, on arrêtait à Sarrebourg une femme estimée de tous, mère dévouée, fidèle gardienne du foyer domestique et sans autre tort que de porter un nom rappelant une monstrueuse iniquité et une grande ingratitude nationale. C'était Mme Houchard; retenue en Lorraine, durant le procès de son mari, par d'impérieux devoirs maternels, elle avait attendu dans la retraite, les angoisses et les larmes, la fin du sinistre drame de Paris. Ne pouvant l'accuser de complicité, on lui fit cependant un crime de sa douleur muette et on la traîna, loin de ses enfants, dans les prisons de Nancy.

Elle n'en sortit qu'au 9 thermidor, et quand, au terme de ces longs jours d'anxieuse captivité, elle fut enfin rendue à sa famille, elle ne retrouva plus rien de sa modeste fortune personnelle, confondue, dans l'avide saisie du fisc, avec le petit patrimoine laissé jadis par l'aïeul paternel et que n'avait jamais grossi aucun *peculium castrense* mal acquis. On ne laissait ainsi aux enfants du proscrit qui avait si souvent versé son sang pour la France, sous la République comme sous la Monarchie, d'autre héritage qu'un nom signifiant, malgré les calomnies proférées devant la Convention nationale et le tribunal révolutionnaire, loyauté, intrépidité et patriotisme.

Ce nom, qu'un étincelant mais fugitif rayon de gloire avait effleuré, c'est à peine si la postérité a daigné le distinguer dans le vaste martyrologe des généraux im-

molés sous la Terreur, et nul reflet de cette popularité posthume, tardive réparation accordée parfois aux victimes éminentes des troubles politiques, n'a brillé sur lui. En ce siècle si prodigue de statues, pas un monument, pas une rue, pas une pierre ni à Forbach, son lieu natal, ni à Sarrebourg, son pays d'origine, ne rappelle l'honnête et dévoué serviteur de la patrie, l'intrépide soldat, victime d'une odieuse iniquité, qui fut le digne prédécesseur des plus brillants généraux de cavalerie et d'avant-garde de l'épopée napoléonienne, des Lassalle et des Murat. *Habent sua fata.* Comme la gloire littéraire, la gloire militaire a d'inexplicables caprices[1].

Le vainqueur de Hondschoote ne méritait-il pas cependant de partager la renommée populaire du vainqueur de Valmy, engagé volontaire comme lui et parvenu comme lui, avant la Révolution, au grade de capitaine, incarcéré, comme lui, sous la Terreur et qui, lui aussi, fut, à la fois, sous l'ancien Régime, comme Fabert et Chevert, et sous le nouveau, comme Kléber et Ney, l'un des plus héroïques combattants de ces nombreuses phalanges de fils de la Lorraine et de l'Alsace dont les vaillantes mains forgèrent cette chaîne indestructible qui relie leurs provinces natales à la France par un lien plus solide que la consanguinité d'origine elle-même, la confraternité séculaire du champ de bataille, et quand naguère, avec une admirable persévérance, nos compatriotes séparés affirmaient, une fois de plus, leur per-

1. Le conseil municipal de Hondschoote a cependant émis récemment un vœu pour l'érection d'un monument commémoratif de la bataille.

sistante protestation contre un traité abhorré [1], n'est-ce point une œuvre de patriotique reconnaissance, en même temps qu'un acte de justice, d'écarter les nuages qui ont obscurci le souvenir d'un des plus énergiques artisans de cette union qu'aucune guerre ne saurait anéantir, ni aucun instrument diplomatique rompre, parce qu'elle est inscrite en caractères de sang au plus profond de la mémoire des populations et scellée dans leur cœur.

---

1. Écrit quelques jours après les dernières élections au Reichstag, en Alsace-Lorraine.

UN PÈLERINAGE

A LA MAISON DE MOZART

PAR

M. Edmond de GUERLE

Décidément, il faut voyager avant d'écrire les phrases obligées sur l'étroite parenté du génie avec le sol qui l'a vu naître, sous peine de recevoir des faits d'assez ridicules démentis. C'est l'acte de contrition que j'ai dù faire moi-même cet été après un pèlerinage à la maison de Mozart. Il faut en prendre son parti et ne plus s'extasier sur la rencontre miraculeuse qui se fit un jour, en sa personne, du génie allemand et du génie italien en ce coin béni du ciel où les brumes germaniques se dissipent sous la tiède haleine des brises qui soufflent de Vérone et de Venise, dans cette ville de Salzbourg, sentinelle allemande perdue au pays du soleil. Salzbourg est une ville charmante et ses environs peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de plus beau dans la nature alpestre; mais rien n'y rappelle les paysages de l'Italie. Du haut de ces montagnes grandioses, tous les lacs, tous les ruisseaux coulent vers l'Allemagne. Les arbres qui s'étagent sur ces collines, les

plantes qui naissent dans ces prairies épaisses appartiennent à la flore septentrionale. En un mot, quand on regarde du Capuzinerberg l'immense paysage qui se déroule à vos pieds, l'horizon est fermé du côté de l'Italie par une épaisse muraille ; il s'ouvre, au contraire, illimité sur les plaines bavaroises. Ce n'est point que ces paysages grandioses manquent de grâce et de douceur ; mais cette grâce conserve quelque chose d'austère, et cette douceur n'a rien des mollesses d'outre-mont. Quelque chose de calme, de reposé, émane de ces grands sites alpestres ; mais il n'en sort ni des rayons éclatants, ni des senteurs capiteuses. La bonhomie respire dans ces mâles visages tyroliens ; mais leur regard ne lance point cette étincelle chargée de passion qui jaillit des prunelles méridionales. En un mot, Salzbourg, c'est l'Allemagne, riante si l'on veut et dorée d'un doux reflet ; mais c'est l'Allemagne et non point l'Italie. Ainsi, qu'on dise que Mozart est le plus Italien des Allemands ou le plus Allemand des Italiens par droit de naissance, on est également à côté de la vérité. S'il a deviné le génie d'au delà des Alpes, c'est la part du don gratuit et de l'éducation, et non celle du climat et de la race. J'en suis fâché pour les thèses naturalistes ; mais les fées qui entourèrent le berceau de Mozart étaient des fées du Walhalla germanique, et non des muses du Panthéon antique.

Oubliez-vous, me dira-t-on, que les Salzbourgeois sont connus pour leur belle humeur, que la mère de Mozart lui transmit, dit-on, pour tout héritage, ce don d'inaltérable gaieté au milieu des soucis de la vie, et que, par ce côté au moins, l'esprit de Mozart conserve un goût de

terroir ? Je ne demanderais pas mieux que de rendre les armes devant ces documents irréfutables d'atavisme et d'hérédité, si le père de Mozart n'avait pas été le premier de sa race qui vécut à Salzbourg, si ses ancêtres paternels n'avaient pas été de père en fils relieurs à Augsbourg, et si sa mère n'avait pas été la fille d'un brave receveur des droits à Heldenstein, en Bavière. Je ne vois donc que de braves buveurs de bière dans l'arbre généalogique de Mozart, et si l'Italie a passé par là, c'est par contrebande et non en vertu du libre-échange.

On ne renonce pas aisément aux thèses sentimentales. Allons ! me disais-je en cherchant dans Salzbourg le logis du maître, il faut bien convenir que Mozart est un pur Allemand ; mais il doit être né dans quelque beau rayon de soleil, il a respiré dès sa naissance le parfum des roses et des œillets du jardin paternel. La nature doit avoir de splendides réveils en ces beaux lieux, quand s'attiédit la brise des montagnes. Ainsi disais-je en errant à travers les rues de Salzbourg, après avoir salué au passage la statue un peu lourde que Schwanthaler a élevée au maître sur la place où il habita vers la fin de sa vie. Mais, hélas ! ce n'est ni aux confins de la ville et de la campagne, ni au milieu des jardins qui touchent au pied des montagnes qu'il faut chercher le berceau de Mozart. Enfoncez-vous au milieu des rues les plus sombres, les plus tortueuses, et Dieu sait si Salzbourg en manque ! c'est là que vous trouverez le terme de votre pèlerinage ; c'est au point que je fus tenté de rire au nez du passant qui m'indiqua l'antre obscur dans lequel il fallait m'engager pour arriver au *Mozarteum*. Des tonneaux d'huile et de mélasse, des caisses de chandelles et

de savon débordaient sur la rue, encombraient les humides couloirs, répandaient leurs fades senteurs depuis la cave jusqu'aux greniers. Triste privilège du négoce sur le génie ; la cassonade avait précédé Mozart en ce logis ; elle lui a survécu, et il a fallu le travail de plus d'une main pieuse pour réunir quelques reliques de celui qui l'a à jamais illustré, tandis que les tonneaux d'huile n'ont cessé d'y rouler depuis un siècle et demi à la plus grande gloire de l'épicerie germanique !

Au moins faut-il dire à l'honneur de la famille Hagenhauer, qui l'a occupé plus de cent ans, que ces honnêtes marchands furent très secourables aux Mozart, très appréciateurs de leur génie. Quoi qu'il en soit, cette demeure est sombre et obscure au delà de toute expression. Un escalier froid et humide s'ouvre à jour sur une cour qui pourrait aussi bien être un puits ; il vous mène lentement, au-dessus de la région de la mélasse, vers la partie supérieure de la maison où il faut chercher le logement de Mozart. Au second étage, au moment où l'on commence à émerger un peu des ténèbres, on se trouve tout à coup en face d'une lourde porte basse sur laquelle se lit non sans peine cette inscription *Mozart-Museum.* La porte s'ouvre au premier coup de sonnette, et avant d'avoir pu vous retourner, vous êtes au milieu même de la chambre où naquit Mozart, il y a cent trente ans.

J'avoue que j'ai senti tout d'abord une si vive émotion que je n'ai point aperçu dans l'ombre la bonne figure du gardien, j'allais presque dire du sacristain, qu'on a décoré du titre pompeux d'archiviste, ce qui ne l'empêche pas de recevoir, le bonnet à la main, la redevance réglementaire, et de vendre des photographies au plus

juste prix. Mais je ne lui marchanderai même pas le titre de conservateur, s'il peut lui être agréable ; car il a le bon goût de ne pas vous fatiguer de ces boniments appris par cœur, qui vous font tomber les bras de désespoir. Quand on arrive, on cherche d'instinct, en ce logis, la fenêtre par où pénétra le premier rayon de soleil qui illumina le visage du mélodieux bambin. On le croira à peine ; mais cette chambre n'a pas de fenêtre, ou plutôt l'ouverture qu'on découvre dans un coin ne communique pas directement avec le grand air, mais avec une espèce de puits qui s'ouvre lui-même sur une cour humide. Le jour n'y arrive donc que de troisième main. Je ne m'indigne que faiblement de cette ironie de la destinée, qui a fait sortir le plus lumineux des artistes du plus obscur des cachots. O génie ! voilà bien de tes niches aux théories naturalistes. Eh bien ! je sais gré maintenant à la princesse royale Stéphanie de n'avoir pas exigé, en acceptant le protectorat de l'association du *Mozarteum*, qu'une salle d'un musée national fût consacrée aux reliques du maître. J'aime mieux voir ce sombre logis illuminé tout entier par le souvenir de son inaltérable gaieté ; j'aime mieux découvrir dans ce coin obscur ce piano aux sons vieillots et chevrotants, le dernier sur lequel se soient posés les doigts de Mozart et sur lequel expirèrent les mélancoliques accords du *Requiem*, son œuvre suprême. Pendant dix ans, ce confident aujourd'hui muet de toutes ses joies, de toutes ses douleurs, l'a suivi partout ; il le faisait apporter pour tous les concerts auxquels il prenait part. Il en a tiré les mélodies les plus joyeuses et les plus graves : le *Mariage de Figaro* et le *Requiem*, des concertos, des symphonies, et ces

contredanses même auxquelles il dut plus d'une fois le pain de la journée. En entendant le prolongement de ses accords affaiblis, je songe à cet écho douloureux que laisse la voix de Dona Anna dans cette salle de théâtre où Hoffmann a rêvé son étrange apparition de Don Juan.

Quelle biographie saisissante écrite sur ces quatre murailles pour ceux qui connaissent la vie du grand artiste ! comme elles racontent bien cette existence si justement résumée dans l'inscription que la cantatrice Hasselt Bart grava sur la première pierre élevée sur sa tombe jusqu'alors oubliée : « Enfant prodige, tardivement célèbre, jamais compris. » Dans ce coin était l'humble couchette où venait, au retour d'un voyage de Vienne, se reposer l'aimable enfant chargé de caresses et de présents, rêvant du riche costume de gala donné par les archiduchesses, gardant peut-être sous son oreiller les portraits de la grande Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette, les bagues et les tabatières entassées sur ses genoux par des admirateurs enthousiastes. Journées triomphales suivies de lendemains amers ! Au-dessus du piano se détache d'un tableau le visage bon, quoiqu'un peu sévère, de ce père qui l'aimait, mais qui aima peut-être encore plus l'art divin, dont il sentait que cet enfant devait être un prophète. Il regarde avec admiration ses deux enfants qui jouent à quatre mains, et dans ce tableau même on découvre sur un mur le portrait de sa femme morte depuis deux ans, au moment où cette peinture fut exécutée. C'était, dit-on, le plus beau couple de Salzbourg. Le peintre a été un grand traître, ou Mme Mozart avait bien changé depuis son mariage. Voilà les temps de triomphe ; mais regardez sur ces murailles : vous

trouverez partout Mozart enfant ; de cinq à quinze ans, ce petit prodige ne pouvait répondre à tous les peintres qui voulaient faire son portrait; on l'attendait à la sortie des concerts pour l'entraîner dans les ateliers, et on peignait par surcroît le père, la mère et toute la famille. Mais cherchez Mozart devenu homme, arrivé à la plénitude de l'âge et du génie ; vous ne le verrez pas. Vous trouverez des apothéoses faites après coup, des portraits gravés d'après des souvenirs; mais une fois l'enfant prodige disparu, le jeune homme a passé sa vie à payer cette gloire trop précoce. Ironie bien plus amère encore ! on a conservé dans ce musée de souvenirs l'affiche de la première représentation de la *Flûte enchantée.* Vous vous attendez à y voir flamboyer le nom de Mozart. Point du tout ; l'homme important de la chose, le nom mis en vedette et qui écrase tout, c'est celui de l'illustre Schikaneder, l'impresario et l'auteur du libretto le plus extravagant qui fut jamais. Après l'avoir nommé, après avoir fait l'énumération de tous les acteurs, on daigne dire, comme en *post-scriptum :* « La musique est de M. Mozart, maître de chapelle de la cour. » Trente ans auparavant, le nom de Gluck lui-même pâlissait devant celui du petit prodige. Aujourd'hui, cent chefs-d'œuvre n'avaient pu fixer sa renommée.

Au reste, nous n'avons pas besoin d'aller à Salzbourg pour connaître Mozart enfant ; nulle part, sa tête intelligente, sa physionomie vive et sérieuse, ne sont mieux rendues que dans cette petite estampe où Carmontelle l'a représenté jouant du piano et accompagné par son père, debout derrière lui. Mais comment les Allemands, qui ont la prétention de tout savoir, qui n'ont jamais

oublié ni un texte, ni un document, ignorent-ils qu'il y a en France un monument bien plus intéressant que toutes ces glorieuses croûtes nationales de l'enthousiasme qu'inspira le jeune Mozart ? Oui, ces Français, si étrangers au grand art, ont eu l'idée d'immortaliser le souvenir du merveilleux enfant. On peut voir, au musée du Louvre, un tableau fort agréable d'Olivier, le *Thé à l'anglaise chez le prince de Conti*. Pendant que quelques grands seigneurs, le prince de Beauvau, le prince d'Hennin, M. de Pont de Vesle, le président Hénault, causent ou prennent du thé avec la maréchale de Luxembourg, la princesse de Beauvau et la comtesse de Boufflers (vous voyez que la Lorraine est bien représentée), Jelyotte chante en s'accompagnant de la guitare, et le petit Mozart est assis devant une grande épinette derrière laquelle il disparaît presque complètement. Ce souvenir si précis, encadré dans ces élégances suprêmes de la vieille société française, ne déparerait pas cette collection qui n'en a même pas une reproduction par la gravure. Si, comme je l'ai dit, on chercherait en vain sur ces murs un portrait de Mozart homme fait, tous ceux qu'un rayon de cette grande lumière a éclairés un instant y sont largement représentés. D'abord, tous ceux qui ont porté ce nom illustre, depuis son père, Léopold Mozart, jusqu'à ses deux fils, dont l'un, mort en 1844, fut un musicien des plus distingués, et l'autre, mort en 1858, pianiste habile aussi, ne trouva pas dans l'exemple de son père un encouragement à vivre de son art. C'est encore Paris qui, après avoir applaudi le père, consola la vieillesse du fils : les 50,000 fr. que produisit le festival donné en l'honneur du maître, trouvèrent son

fils petit employé du gouvernement autrichien à Milan; toute l'Allemagne, depuis plus de soixante ans que Mozart était mort, n'avait pas su faire ce que Paris fit en une seule soirée. Plus loin, c'est la sœur du maître, Marianne Mozart, la bonne Nannerl, petit prodige comme lui, et associée à tous les triomphes de sa jeunesse, mais qui eut le bonheur de ne pas avoir de génie, et se contenta d'épouser un homme excellent, le baron de Sonnenburg; elle lui survécut jusqu'en 1829, laissant une fille mariée, elle aussi, et dont le fils est aujourd'hui lieutenant dans le corps d'armée hanovrien. Voici maintenant le défilé des belles qu'aima Mozart, et qui prouverait moins en faveur de son goût plastique qu'en faveur de la facilité de son enthousiasme. D'abord, les filles du souffleur du théâtre de Mannheim, les demoiselles Weber, qui eurent toutes deux l'honneur de captiver son cœur; Aloysia, la coquette Aloysia, qui avait juré à quinze ans de n'aimer que lui, et qui l'oublia presque le lendemain pour épouser Lange, un médiocre chanteur. Quand Mozart revint d'Italie et la retrouva à Munich, elle ne fit pas attention à lui : alors il se mit au piano et chanta : « *J'oublie la fille qui ne veut pas de moi.* » Ce fut toute sa vengeance, et il composa pour elle l'air délicieux « *Non so d'onde viene* ». Son premier roman était fini. Le second, quoiqu'il se soit terminé par un mariage, ne fut guère plus heureux. Voici, en face d'Aloysia Weber, sa sœur Constance, qui daigna épouser le maître, qui vécut bien avec lui, mais qui ne le comprit jamais. Elle ne fut vraiment fière que lorsque, veuve de Mozart, elle eut l'honneur d'épouser un conseiller royal du roi de Danemark, le bon Nyssen, qui, lui au moins, a eu le mé-

rite d'écrire la première biographie complète du premier mari de sa femme. La voilà bien avec ses deux grands yeux qui ont plus l'air de s'ouvrir tristement à la vue d'une bourse vide que de s'extasier sur un chef-d'œuvre du maître. C'est pourtant à elle que Mozart écrivait : « Je ne t'écris pas une ligne sans avoir ton cher portrait devant les yeux. » Épaisse ménagère qui trouvait que le génie était une vraie calamité, et qui n'eut rien de plus pressé que de changer le nom illustre qui lui était légué. Elle n'a jamais su où se trouvait, dans le cimetière de Vienne, la tombe de son mari ; mais personne ne s'inquiétera jamais de savoir où est la sienne. Passons sur les collatéraux et les amis. Il y a autant de distance d'eux à Mozart que de son oreille, dont on a reproduit le modèle, à celle du type humain ordinaire ; cette oreille ressemble, en effet, à un pavillon de trompette, mais je suis persuadé qu'on peut avoir les oreilles aussi ouvertes en chantant faux et en entendant de même. Quittons cette salle en saluant l'affiche de la solennelle représentation de *Titus* donnée le 13 décembre 1878, et en regrettant de n'avoir pu assister à ce jubilé.

Je ne vous conduirai pas dans la salle voisine, celle qui fut, sans doute, la chambre à coucher des parents de Mozart, et qui, elle, donnait au moins sur la rue aux Grains. Voilà pourtant les véritables archives de sa gloire, celles que ni la maladresse des peintres, ni l'oubli des siens n'a pu altérer, les nombreuses partitions écrites de sa main, de cette petite écriture nette et rapide faite pour obéir à sa prodigieuse facilité, les soixante lettres originales qu'on a retrouvées et où ce génie de feu, fait de tendresse, de gaieté et d'amour, éclate en toute

liberté ; enfin, toutes ces bagues, ces tabatières, ces diplômes jaunis, ces cordons défraîchis par le temps, ces diamants qui ont perdu leur éclat. Quelque chose de triste, de sépulcral, s'exhale de ce musée d'un souverain de l'art. J'ai hâte de dire adieu à M. l'archiviste après lui avoir acheté quelques photographies, et de secouer au grand air ce mélange de souvenirs agréables et pénibles. Aussi bien, voici l'heure favorable pour aller voir au Capuziner, la dernière maison qu'habita Mozart, ce petit chalet ou plutôt cette gloriette que le désintéressement des Viennois a bien voulu céder à sa ville natale. Désintéressement facile, au reste ; car, vendue il n'y a pas bien longtemps à un entrepreneur dans un lot de démolitions, la maisonnette allait disparaître, lorsqu'elle fut sauvée par la générosité du prince de Stahrenberg et donnée par lui à l'Association mozartienne de Salzbourg, qui l'a fait reconstruire sur le Kapuzinerberg.

La ville de Salzbourg n'a pas dû se ruiner dans cette réédification. Sur cette demeure, encore mieux que sur celle que nous quittons, on aurait pu mettre l'inscription que nous lisons à la porte :

Non ebur, neque aureum
Med renidet in domo lacunar.

Mais je doute que l'*aurea mediocritas* d'Horace se fût contentée de ces quatre planches mal jointes. Il fallait qu'il fût facile à Mozart de se transporter dans le pays des rêves pour qu'il trouvât l'inspiration docile à sa voix dans cette masure d'un faubourg de Vienne. Le prince de Stahrenberg a fait copier les tables et les chaises qu'il a gardées, mobilier de pauvre dont nos ouvriers se con-

tenteraient à peine. Des couronnes fanées, des rubans déjà jaunis depuis l'année 1877, date de l'inauguration, et le tableau si connu de *Mozart au clavecin*, sont les seuls ornements de cette humble demeure ; mais dans un petit jardin de cimetière, au milieu duquel s'élève le buste du maître, j'ai cueilli quelques violettes, que le printemps renouvelle au moins tous les ans au milieu de toute cette friperie décolorée.

Nous passons vite auprès de ces souvenirs flétris et nous inscrivons notre nom obscur sur ce registre où, en remontant fort loin, je ne rencontre qu'un nom français. Est-ce parce que les Français ne voyagent guère ou bien plutôt parce que le nom de Mozart n'éveille chez nous qu'une admiration indifférente ? « Jamais compris », ce mot inscrit sur la première pierre de son tombeau, n'est-il pas vrai aujourd'hui comme il y a soixante ans ? Sans doute, le nom est illustre entre tous ; mais croit-on connaître Mozart parce qu'on siffle avec un souvenir agréable quelque ariette de la *Flûte enchantée* ou des *Noces*, ou même parce qu'on a trouvé quelque accent dramatique aux lugubres accords de la mort du Commandeur ? Sait-on ce qu'on dédaigne en laissant de côté tant d'œuvres symphoniques ou concertantes qui sont de purs chefs-d'œuvre ? Interrogez quelqu'un de ceux qui se piquent aujourd'hui d'un goût sérieux pour la grande musique. Il accordera quelque génie à Mozart comme compositeur d'opéra ; mais, quant au reste, cela est bon à faire jouer aux petites filles pour la fête de leur mère. Cherchez le nom de Mozart sur les affiches des sociétés qui font tant pour donner au public l'intelligence des grandes choses musicales ; vous ne l'y trouverez jamais

et le Conservatoire lui-même renoncera peut-être bientôt à jouer cette symphonie de *Jupiter* qui, au milieu de tant d'autres, donne l'idée de la véritable perfection musicale. Quant à moi, j'ai, pour mon malheur, bientôt quarante années d'expérience musicale non interrompue; j'ai été chercher les grandes œuvres et les grands artistes aux quatre coins de l'Europe, j'ai vu grandir et tomber plus d'un astre au ciel des compositeurs illustres. Je reconnais sans peine que la conception musicale de Beethoven a plus de profondeur que celle de Mozart et qu'il a agrandi tout ce qu'il a touché; mais je déclare, en me résignant à passer pour un amateur suranné, que jamais je ne cesserai de chercher l'idéal de l'émotion artistique dans l'œuvre de ce génie qui a réuni la suprême expression à la suprême élégance, qui a remué toutes les passions, mais qui les a portées dans cette sphère sereine et élevée où, suivant l'expression de Shakespeare, elles deviennent presque des vertus. En cela au moins, mon pieux pèlerinage ne m'a pas laissé de désillusion ni de regret.

VÉSICATION

PAR

SUGGESTION HYPNOTIQUE

NOTE

PAR M. JULES LIÉGEOIS

M. Focachon, pharmacien à Charmes-sur-Moselle (Vosges), après avoir assisté à quelques cliniques de M. le Dr Liébeault, de Nancy, s'est livré, depuis près de deux ans, avec beaucoup d'intelligence et de succès, à l'étude des phénomènes hypnotiques. Il vient de réaliser, dans des conditions qui paraissent présenter toutes les garanties désirables, une expérience des plus intéressantes et dont nous allons présenter un rapide historique.

La nommée Élisa N..., âgée de 39 ans, était atteinte d'hystéro-épilepsie ; ses attaques se produisaient depuis 15 ans, de trois à cinq fois par mois. M. Focachon, ayant réussi à la mettre en somnambulisme, a pu, par simple suggestion, éloigner d'abord, puis faire cesser ses crises.

L'amélioration est excessivement remarquable. La reconnaissance que cette femme a conçue pour celui qui l'a soignée avec tant d'intelligence, l'a portée à se soumettre à certaines expériences utiles aux progrès de la science.

Une première fois, M. Focachon produisit, par suggestion pendant le sommeil somnambulique, et sans l'intervention d'aucune idée émotive, d'abord le ralentissement (six pulsations de moins par minute), puis l'accélération (vingt pulsations de plus, pendant le même temps) des mouvements du cœur. Cette constatation fut faite au moyen du sphygmographe, au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Nancy, par M. le Dr Beaunis, professeur de physiologie, en présence de son collègue, M. le Dr Bernheim, et de MM. le Dr Liébeault, Liégeois, professeur à la Faculté de droit, et le Dr René, chef des travaux physiologiques. M. le professeur Beaunis a communiqué cette observation à la *Société de biologie* en 1884.

Une autre fois, la nommée Élisa N... étant atteinte d'une douleur au-dessus de l'aine gauche, M. Focachon eut l'idée d'essayer, en vue de la guérir, de lui suggérer pendant le sommeil provoqué, la formation d'un vésicatoire qui devait être et qui est resté purement fictif, mais qui n'en produisit pas moins un effet tout à fait comparable à celui qu'on aurait pu obtenir par les moyens ordinaires. Le lendemain, à l'endroit où elle devait se produire, il y avait une grande bulle remplie de sérosité. Peu après cette époque, l'ingénieux expérimentateur recourut au même procédé pour faire disparaître chez Élisa N... une douleur névralgique située à la région

claviculaire droite ; par simple affirmation verbale, faite pendant le sommeil somnambulique, il produisit des brûlures en tout semblables à celles qu'eût données l'application de pointes de feu ; ces brûlures bien nettement accusées, laissèrent des escharres réelles.

M. le Dr Liébeault et quelques autres personnes ayant été avisés de ces résultats si remarquables et, on peut le dire sans exagération, si extraordinaires, il leur parut utile de renouveler l'expérience dans des conditions qui offrissent toutes les garanties de contrôle et de vérification désirables.

M. Focachon amena la nommée Élisa N... à Nancy, chez M. le Dr Liébeault, le 2 décembre 1884. M. le Dr Bernheim indiqua, comme devant devenir le siège de la vésication, une partie du corps qui, située entre les deux épaules, ne pouvait être atteinte avec ses mains par le sujet mis en expérience. Malheureusement, la suggestion fut faite un peu tardivement, M. Bernheim ayant été retenu, jusqu'à 11 heures du matin, par son service d'hôpital ; il en résulta que l'effet produit par la simple suggestion ne put être constaté le jour même par les expérimentateurs nancéiens.

Quoi qu'il en soit, voici comment les choses se passèrent. M. Focachon et M. le Dr Liébeault surveillèrent la dormeuse jusqu'à 5 heures et demie du soir, sans la quitter. Durant ce temps, on lui fit des suggestions répétées et on ne la laissa éveillée qu'une heure et demie environ. A 5 heures et demie, on procéda à la vérification des effets attendus, en présence de MM. Bernheim, Liébeault, Liégeois, Dumont, chef des travaux physiques à la Faculté de médecine. On constata une rougeur, cir-

conscrite dans les limites tracées à l'avance, et en quelques endroits des points de couleur plus foncée présentant une certaine saillie. En outre, la nommée Élisa N..., qui, depuis le début de son sommeil provoqué, avait accusé de la chaleur, se plaignait d'une sensation de brûlure et de demangeaisons qui l'auraient portée, si on ne l'en avait empêchée, à se frotter le dos contre les meubles.

Cette expérience, interrompue par la nécessité où se trouvaient M. Focachon et la nommée Élisa N... de retourner à Charmes, ne fut pas jugée suffisamment concluante, et il fut convenu qu'on tâcherait d'en réaliser une autre plus complètement.

Cependant, le lendemain, M. Focachon envoyait à M. le D[r] Liébeault, d'abord un télégramme, puis une lettre contenant un certificat de M. le D[r] Chevreuse, de Charmes. Ce praticien avait constaté l'existence chez Élisa N... « d'un érythème vésiculeux entre les épaules ; la pression était douloureuse en cet endroit, et la partie de la chemise en contact avec la lésion était maculée d'un liquide purulent. On aurait pu croire à une petite brûlure. » Mais la somnambule avait échappé à toute surveillance pendant la nuit qui avait suivi son retour à Charmes. L'épreuve n'était donc pas concluante. On résolut de la renouveler. L'occasion se présenta à la suite d'un accès d'hystéro-épilepsie, qui, après 18 mois d'interruption, survint, par émotion, à Élisa N... Sous prétexte d'aller avec elle en consultation, et sans la prévenir aucunement de ce qu'on attendait d'elle, M. Focachon la conduisit de nouveau à Nancy, le 12 mai 1885. Elle fut

endormie, à 11 heures du matin, par M. Focachon, devant MM. les professeurs Beaunis, Bernheim, etc. On choisit, cette fois, un endroit situé sur l'épaule gauche et où la dormeuse ne pouvait porter la main ; on y plaça quelques carrés de papier à timbres-poste et l'on posa, afin de les bien maintenir, plusieurs bandelettes de diachylon. Ce pansement rudimentaire et purement fictif avait été proposé par M. Liégeois, afin de rendre l'esprit de la somnambule plus attentif à l'idée de la vésication et d'en mieux déterminer le champ. Le sujet, à qui l'on ne fit, durant son sommeil, que trois suggestions, de quelques minutes chacune, passa la nuit entière, isolée et enfermée dans une chambre préparée à cet effet.

Le lendemain, 13 mai, le pansement fut levé devant toutes les personnes qui s'étaient intéressées à l'expérience et le procès-verbal suivant fut rédigé par M. Beaunis, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Nancy :

« Le 12 mai 1885, à 11 heures du matin, M. Focachon endort Mlle Élisa N..., en présence de MM. Beaunis, Bernheim, Liébeault et de quelques autres personnes. Pendant son sommeil, on lui applique sur l'épaule gauche, huit carrés de timbres-poste gommés, en lui suggérant qu'on lui applique un vésicatoire. Le papier de timbres-poste est maintenu par quelques bandes de diachylon et par une compresse, puis le sujet est laissé dans cet état toute la journée, après avoir été réveillé deux fois, pour le repas de midi et celui du soir ; mais on la surveille et on ne la perd pas de vue. Pour la nuit, M. Focachon l'endort, en lui suggérant qu'elle ne se réveillera que le lendemain matin à 7 heures (ce qui eut lieu). Le lende-

main matin, à 8 heures un quart, M. Focachon enlève le pansement, en présence de MM. Beaunis, Bernheim, Liébeault, Liégeois, etc. Nous constatons d'abord que les carrés de timbres-poste n'ont pas été dérangés. Ceux-ci enlevés, le lieu de leur application présente l'aspect suivant : dans l'étendue de 4 centimètres sur 5, on voit l'épiderme épaissi et mortifié, d'une couleur blanc jaunâtre ; seulement l'épiderme n'est pas soulevé et il ne forme pas de cloche : il est épaissi, un peu plissé, et présente, en un mot, l'aspect et les caractères de la période qui précède immédiatement la vésication proprement dite avec production de liquide. Cette région de la peau est entourée d'une zone de rougeur intense avec gonflement. Cette zone a environ un demi-centimètre de longueur. Ces faits constatés, on replace une compresse sèche pardessus, pour examiner la peau un peu plus tard. Le même jour, à 11 heures et demie, la peau désignée présente le même aspect que le matin. »

Ont signé : MM. les professeurs Beaunis et Bernheim, de la Faculté de médecine ; le Dr Liébeault ; Liégeois, professeur à la Faculté de droit ; le Dr Simon, chef de clinique ; MM. Laurent, statuaire, et Brulard, interne de la Faculté de médecine.

Quelques jours plus tard, M. Focachon annonça à M. le Dr Liébeault que, lors de son retour à Charmes, le jour même où avait été dressé le procès-verbal qui précède, il avait constaté, sur sa somnambule et photographié, vers quatre heures du soir, trois ou quatre phlyctènes, à la place même où les expérimentateurs avaient reconnu la vésication en voie de se former. Cette photographie a été envoyée à chacune des personnes qui

avaient assisté à l'expérience de la matinée. Le lendemain, 13 mai, il s'échappait de la plaie une sérosité épaisse et laiteuse. L'épreuve était complète [1].

---

1. M. Beaunis a communiqué les faits ci-dessus relatés à la *Société de psychologie physiologique* de Paris, dans sa séance du 29 juin 1885 et présenté aux membres de la Société les photographies des deux vésicatoires. — Voyez aussi : *Études physiologiques et psychologiques sur le somnambulisme provoqué*, dans le 2e fascicule des *Recherches expérimentales sur les conditions de l'activité cérébrale et sur la physiologie des nerfs*, par M. Beaunis. Paris, J. B. Baillière et fils, éditeurs, 1886, in-8°, p. 30.

HYPNOTISME TÉLÉPHONIQUE

SUGGESTIONS A GRANDE DISTANCE

NOTE

PAR M. JULES LIÉGEOIS

Les questions qui se rattachent à l'hypnotisme présentent un intérêt considérable pour l'étude des lois de l'esprit humain, en dehors même de toute application pratique immédiate. A ce point de vue, j'avais désiré vérifier si l'on ne pourrait pas produire, *par communication téléphonique,* d'abord le sommeil hypnotique, ensuite des suggestions de différente nature.

L'occasion m'en a été offerte par M. Sordoillet, rédacteur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle* qui, non content de mettre son téléphone à ma disposition, a bien voulu me prêter, pour l'organisation des expériences, un concours personnel qui m'a été très précieux. Je me fais un plaisir de lui en exprimer ma sincère gratitude.

Le *Courrier* a une double installation : les bureaux et l'imprimerie sont situés rue Saint-Dizier, à Nancy, la salle des dépêches et la caisse se trouvent rue Stanislas. Le

tout est relié par un fil téléphonique qui, en y comprenant la station du bureau central, où s'établissent les communications, n'a pas moins de 1,500 mètres.

Trois séries d'expériences ont été instituées. En voici le résumé très succinct.

1re *série*. — Mlle X... que j'ai déjà antérieurement hypnotisée, reste au bureau du journal, avec M. Sordoillet, et je me rends à la salle des dépêches, d'où je compte faire des suggestions.

D'après les indications que je lui ai données à l'avance, mon collaborateur improvisé fait asseoir Mlle X... le dos tourné à la fenêtre, de manière qu'il soit possible d'appliquer sur ses oreilles les deux récepteurs du téléphone. Cela fait, il m'avertit que tout est prêt.

La communication une fois établie, je suggère par le téléphone l'idée du sommeil hypnotique. Au bout de deux ou trois minutes, je reçois l'avis que le sommeil est obtenu.

Dès lors, les récepteurs continuant d'être appliqués aux oreilles, je fais plusieurs suggestions qui ne devront se réaliser qu'en ma présence. Je dis à Mlle X... qu'elle dormira jusqu'à ce que je la réveille moi-même, et je me rends au bureau du journal, où je fais cesser le sommeil hypnotique.

Voici, dans l'ordre où les faits se sont produits, celles des suggestions faites téléphoniquement qui se sont réalisées :

1° Mlle X... ne voit ni n'entend plus, ni M. Sordoillet, [illegible] qui [illegible] El[illegible] [illegible]

elle s'en étonne d'autant plus qu'elle voit, dans la pièce où nous nous trouvons, M. P..., membre du conseil municipal de Nancy, qu'elle ne connaît pas. Je lui explique l'absence des deux personnes qu'elle croyait voir encore au réveil : l'une est allée faire quelques achats dans le voisinage ; l'autre corrige des épreuves au rez-de-chaussée. Ces explications sont jugées pleinement satisfaisantes. Alors, un léger souffle sur les yeux, et ma simple affirmation rendent de nouveau visibles M. Sordoillet et Mme N...

II. Après l'hallucination négative, vient l'hallucination positive. Mlle X... va à la fenêtre ; au lieu d'une cour assez petite, elle voit une grande rue, qui ne lui paraît pas fort animée. Soudain elle entend la musique militaire et voit paraître un beau régiment, qui s'avance au son de la *Marseillaise*. Ce sont des cuirassiers, elle les trouve superbes ; les casques reluisent, les cuirasses brillent au soleil ; elle est enchantée et appelle Mme N... pour lui faire partager son admiration.

III. Comme presque toutes les personnes qui arrivent facilement au sommeil hypnotique, Mlle X... aimerait à hypnotiser quelqu'une de ses amies. Elle propose à Mme N... d'essayer sur elle son pouvoir magnétique ; celle-ci y consent. Mais bientôt c'est Mlle X... qui dort elle-même, sans avoir pu obtenir la satisfaction désirée. Peut-être est-ce sous cette forme que son esprit a conçu et qu'il réalise la suggestion, que je lui ai faite par téléphone, de dormir du sommeil hypnotique, quelques instants après mon arrivée au bureau du journal.

IV. En 1884, j'avais provoqué chez Mme C... un saignement de nez 24 heures après la suggestion ; j'avais essayé

d'en faire autant, par le téléphone, avec Mlle X... ; mais cette suggestion n'a pas donné le résultat attendu. Il en a été de même d'une crampe, qui devait se produire au bras droit. Je me suis demandé si les suggestions, trop nombreuses et trop compliquées, ne s'étaient pas nui les unes aux autres.

2e *série*. — Mlle X... n'habite pas Nancy ; elle réside dans les environs ; elle avait offert avec une bonne grâce charmante de se prêter à de nouveaux essais ; mais elle ne put revenir que tardivement, ce qui me décida à demander à M. Sordoillet une seconde épreuve, tentée, cette fois, avec deux jeunes gens, âgés l'un de 16 ans et l'autre de 20 ans. M. le rédacteur du *Courrier de Meurthe-et-Moselle* y consentit et nous pûmes procéder de la façon suivante ; tout marcha bien plus rapidement que la première fois.

M... et R... seront assis l'un près de l'autre devant le téléphone ; on leur mettra successivement les récepteurs sur les deux oreilles ; après chaque suggestion, je ferai dire, à haute voix, à chacun d'eux : « C'est bien compris », et M. Sordoillet m'en avertira. Ils restent au bureau du journal et je me rends, rue Stanislas, à la salle des dépêches.

Toutes les suggestions furent faites en moins d'un quart d'heure ; je retournai ensuite au bureau et je montrai à M. Sordoillet le programme, écrit à l'avance, de ce qui allait se passer, si, comme je l'espérais, l'expérience réussissait. J'aurais voulu faire une suggestion simultanée à mes deux « sujets », mais l'un d'eux, M..., se trouva avoir l'ouïe un peu dure ; entendant bien le message téléphonique avec les deux oreilles, il l'enten-

dait mal avec une seule ; par conséquent je renonçai à ce projet.)

Les phénomènes ou les actes suggérés se présentèrent dans l'ordre exact où les suggestions avaient été faites.

V. M... est réveillé et on laisse dormir son voisin ; je lui demande son nom ; il l'a oublié, le mien, il l'a retenu ; le nom de la ville où nous sommes : Nancy ; d'autres choses encore ; il répond exactement. J'avais suggéré une amnésie totale ; je lui avais dit, par le téléphone : « Vous oublierez votre nom ; vous ne conserverez plus « aucune mémoire ; vous ne vous souviendrez plus de « rien, etc., etc. » Ce qui est le mieux entré dans son esprit, c'est l'oubli de son nom, et cet oubli s'est réalisé ; pour le reste, il a mal saisi ma pensée et la réalise comme il l'a comprise. Peut-être la dureté d'oreille, dont j'ai parlé, est-elle pour quelque chose dans ce résultat. L'amnésie est partielle et non totale.

VI. Je dis à M...: « Levez-vous ! » Il fait de vains efforts pour y parvenir ; il s'appuie fortement sur les mains et tente de se mettre debout ; mais ses jambes lui refusent tout service ; je les soulève, elles retombent ; elles ont cessé d'obéir à l'impulsion de la volonté. La paralysie des deux jambes, suggérée par le téléphone, est complète. Je la fais disparaître, jugeant l'épreuve suffisante, et je cesse de m'occuper de M... Nous le retrouverons cependant tout à l'heure, mêlé aux expériences dont son compagnon va, à son tour, être l'objet.

VII. Réveillé par moi, R... qui, jusque-là, a dormi d'un sommeil paisible, porte la main à sa poitrine et se plaint de ressentir une soif ardente. J'ai prévu le cas et j'ai fait monter un verre d'eau ; seulement ce verre d'eau est

pour lui du champagne, et du meilleur. Il le boit à petites gorgées, le déguste avec un plaisir évident; jamais il n'en a bu d'aussi bon; mais ce champagne est très capiteux, R... s'en aperçoit; il titube, ses idées se troublent, il est obligé de s'asseoir; toutefois, il continue à boire. Je veux le faire lever; impossible de le soutenir, même avec l'aide de M. Sordoillet; il retombe sur sa chaise, revient à son verre; mais il ne peut plus le tenir, le verre tombe et se brise. R... est bien moins affligé de cet accident: « C'est un verre de deux sous! » dit-il dédaigneusement, — que de voir répandu le reste du champagne qui lui avait été si libéralement offert. Un souffle sur les yeux et une simple affirmation font immédiatement cesser tous les symptômes de cette ivresse suggérée à 1,500 mètres de distance.

VIII. Ensuite je laisse en repos les deux jeunes gens mis en expérience, et ne semble plus m'occuper d'eux. Je cause de choses indifférentes avec les autres personnes présentes. Cependant, R... paraît agité, inquiet, il se plaint qu'une idée funeste obsède son esprit et me demande de l'en délivrer; je m'y refuse; alors, après une lutte assez longue, entre sa conscience et l'idée fixe d'un méfait à accomplir, il finit par céder à un penchant irrésistible et tire sur M. Sordoillet un coup d'un revolver qu'il croit chargé et que j'avais préalablement caché sous un journal. Pendant ce temps, M... a fort habilement dérobé une pièce de 5 fr., déposée sur un meuble; il l'a mise dans sa poche, et quand je me plains du vol commis, il accuse R...; invité à se fouiller, il exhibe l'objet du larcin et prétend que c'est R... qui, pour s'en débarrasser, l'a caché dans ses vêtements.

R... est fort mécontent d'avoir été accusé injustement. L'épreuve étant terminée, je fais oublier à l'un et à l'autre la double scène qui vient de se passer, et qui était la réalisation d'une double suggestion, et je les renvoie, réconciliés et satisfaits.

3e *série*. — Après ces deux séries d'expériences, on pouvait, je crois, considérer comme atteint le but que je m'étais proposé. Cependant Mlle X... ayant consenti à revenir passer plusieurs heures à Nancy, chez Mme N..., et à nous consacrer quelques instants, nous résolûmes, M. Sordoillet et moi, de profiter encore de sa bonne volonté. Les choses allèrent de mieux en mieux, et il n'y eut aucune suggestion qui ne fît son effet.

Nous étant replacés dans les conditions déjà indiquées, M. le rédacteur du *Courrier* retint Mlle X... dans son bureau, en présence de Mmes N... et H... ; quant à moi, je me rendis à la salle des dépêches ; puis, ayant fait des suggestions dont je n'avais parlé à personne, je retournai ensuite rue Saint-Dizier, où je trouvai le *sujet* endormi. D'après le programme que je fis voir, avant le réveil, à M. Sordoillet, j'avais suggéré l'accomplissement des faits ci-après : « Mlle X... bégayera, elle éternuera six fois de suite ; elle fermera la main gauche et cette main sera contracturée ; elle sera atteinte d'amnésie totale quand j'aurai frappé trois fois dans mes mains ; enfin, elle aura envie de chanter et chantera effectivement un air des *Noces de Jeannette*. »

IX. Dès qu'elle est éveillée, Mlle X... ne peut plus parler sans bégayer fortement, elle répète jusqu'à deux et trois fois, la première syllabe de presque tous les mots. Elle parle ainsi assez longtemps pour que les personnes

présentes soient bien édifiées sur la réalité du fait ; puis, comme cet état paraît la contrarier vivement, je lui rends, par simple affirmation, l'usage libre de la parole. Elle est alors très contente, en pleine possession d'elle-même et ne se souvient nullement de ce qui vient de se passer.

X. Bientôt, elle croit avoir pris un rhume de cerveau ; elle se mouche, ses yeux larmoient ; finalement elle éternue six fois de suite ; son rhume se passe et elle se retrouve de nouveau en bon état de santé.

XI. Je lui dis de fermer la main gauche et, à son grand étonnement, le poing reste contracturé. Mme N... s'efforce vainement de le lui ouvrir ; je souffle sur le poing fermé et tout rentre dans l'ordre.

XII. Je frappe trois fois dans mes mains et aussitôt Mlle X... perd absolument la mémoire conformément à la suggestion donnée. « Comment vous appelez-vous ? — « Je ne sais pas. — Êtes-vous homme ou femme ? — « Je ne sais pas. — Êtes-vous mariée ou célibataire ? « Où demeurez-vous ? Qu'avez-vous fait hier ? Que veut « dire le mot *hier*? Où irez-vous en sortant d'ici ? Sommes-nous sur la terre, au ciel ou dans l'enfer ? » A toutes ces questions, elle répond invariablement : « Je ne « sais pas. Je ne sais pas. Je ne sais pas. » — Mme N... lui montre un chapeau, elle ne peut nommer l'objet qu'on lui présente ; il en est de même pour un canif, un serre-papiers, un journal, une table, etc. Il y a bien, cette fois, amnésie totale ; la mémoire est abolie. Mais attendons la fin ! Un souffle sur les yeux, une affirmation et la mémoire revient, pleine et entière..., si ce n'est qu'il y a oubli complet de ce qui vient de se passer.

XIII. Enfin, je dis à Mlle X... que je sais qu'elle a une jolie voix ; elle offre de chanter et elle chante avec beaucoup d'agrément l'air si connu des *Noces de Jeannette :*

Parmi tant d'amoureux, empressés à me plaire, etc.

L'épreuve est terminée. Je remercie Mlle X... de sa complaisance ; elle est en parfaite santé et n'éprouve aucune fatigue, malgré les expériences auxquelles elle a bien voulu se prêter.

Rappelons, afin qu'on ne se méprenne pas sur le caractère de ces faits qui, au premier abord pourraient paraître relever uniquement de l'imagination et de la fantaisie, — qu'il y a rupture de tout souvenir entre l'état de sommeil et l'état de veille, et que les hypnotisés réalisent des suggestions qu'ils ont complètement oubliées. Disons enfin que tout le monde ne peut pas être ainsi endormi, et que nos expériences n'ont de signification qu'en ce qui concerne les personnes susceptibles d'être mises en somnambulisme.

Si nous cherchons maintenant à classer méthodiquement les observations qui précèdent, nous trouverons que j'ai pu produire, *par suggestion téléphonique,* trois sortes de faits, savoir : faits physiologiques, faits psychologiques, suggestions d'actes. Comme faits physiologiques : le sommeil hypnotique, la paralysie, la contracture, le bégaiement, l'ivresse, l'éternuement, l'illusion du goût ; comme faits psychologiques : l'hallucination positive, l'hallucination négative, l'amnésie partielle, l'amnésie totale ; comme suggestions d'actes : le chant et des actes délictueux ou criminels[1].

---

1. Évidemment, on ne donnera jamais sérieusement *par le téléphone,*

Je m'abstiendrai de tout commentaire. En matière d'hypnotisme, les faits sont encore trop peu nombreux, pour qu'on puisse, avec quelque chance de succès, proposer une théorie qui les embrasse et les explique tous, d'une manière satisfaisante. Tâchons d'abord d'accumuler les observations. Quand elles seront en nombre considérable, elles s'éclaireront l'une par l'autre et l'on peut espérer que la psychologie physiologique nous révélera quelques lois, ignorées jusqu'ici, de l'esprit humain.

En attendant, il m'a paru intéressant de réaliser des suggestions téléphoniques à 1,500 mètres de distance. Et, comme la longueur du fil importe peu, il s'ensuit que l'on peut, dès maintenant, faire des expériences d'hypnotisme de Paris à Rouen ou à Reims, que, peut-être demain, on en pourra faire de Paris à Nancy, et plus tard, de Paris à Rome ou à Vienne [1].

---

des suggestions d'actes criminels. Il n'y a donc là aucun danger social, et je ne voudrais pas qu'on m'attribuât le ridicule d'avoir signalé un péril aussi imaginaire. L'expérience rappelée ici n'a d'intérêt qu'au point de vue psychologique. Il en est autrement dans les cas de suggestions verbales, pouvant se produire dans le secret du tête-à-tête, et sur lesquels j'ai, en 1884, appelé l'attention du monde savant et du public. Je n'ai rien à effacer de ce que j'ai dit à cette époque. (Voy. *De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et criminel*, Mémoire lu à l'*Académie des sciences morales et politiques*, séances des 5, 19 et 26 avril, 3 et 10 mai 1884. — In-8°. Paris, Alphonse Picard, éditeur. — Ce travail a été inséré dans le précédent volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1884, p. 249.

1. Je suis convaincu qu'il est possible de faire avec le *phonographe* ce que j'ai fait avec le *téléphone*, mais je n'ai pu me procurer, à Nancy, aucun instrument de ce genre. L'essai pourrait être tenté à Paris. Je crois pouvoir en garantir, à l'avance, le succès.

LES COLLÈGES

DIRIGÉS EN LORRAINE PAR LES

CHANOINES RÉGULIERS DE NOTRE-SAUVEUR

1623 à 1789

PAR M. L. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

Chaque année, depuis 1862, j'ai eu l'honneur de vous apporter quelques pièces d'archives, quelques documents inédits pour servir à l'histoire de nos institutions scolaires avant 1789; de 1862 à 1867, je vous ai parlé de l'enseignement supérieur, de la création, des luttes, des gloires et aussi des revers de l'Université de Pont-à-Mousson; de 1868 à 1884, *magnum ævi spatium,* je vous ai exposé la situation de l'enseignement primaire dans les provinces du Midi, du Centre, de l'Est surtout, où je ne cesse d'explorer, avec une pieuse persévérance, les archives des villes et des villages. Aujourd'hui, je vous dirai, le plus brièvement possible, le nom et l'importance des établissements d'instruction secondaire dirigés, en Lorraine, par les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, de 1623 à 1789.

En cette étude rétrospective d'un passé peu connu et mal apprécié, je reste fidèle à la méthode que je me suis imposée, je repousse les hypothèses, les théories, je cite des dates, des faits, des documents, dont j'indique les sources[1].

I

DE LA RÉFORME DES CHANOINES RÉGULIERS EN LORRAINE.

Au XVI[e] siècle, les monastères des Chanoines réguliers ont perdu la ferveur, l'enthousiasme, la foi de leurs fondateurs, de celui de Chaumonzey, par exemple, qui, *excité par la voix du Sauveur, cherche un désert pour fuir le naufrage du monde, y vaquer à Dieu seul, y conquérir le repos éternel.* La prospérité a détruit la discipline, on a oublié les conditions essentielles de la vie monastique, le mépris des biens de la terre, la prière prolongée, l'effort continuel vers la perfection évangélique ; les abbés commandataires, « cette engeance maudite en l'Église de Dieu », comme l'écrit un moine lorrain, ont donné le scandale. En 1595, en 1604, le cardinal de Lorraine réunit les abbés de l'ordre, il échoue dans ses projets de réforme ; en 1621, l'évêque de Toul, Jean de Maillane des Porcelets, effrayé des progrès du mal, écrit à Pierre Fourier, chanoine régulier et curé de Mattaincourt : « Nous avons moisson et pas d'ouvriers et c'est une honte... Au nom de Dieu, Monsieur, s'il vous plaît,

1. Aux archives de Nancy, la série H comprend 42 registres, 62 liasses, 269 cartons, 268 sceaux, 34 cartes ou plans, soit un total de plus de 18,000 pièces relatives à l'histoire des Chanoines réguliers.

expédiez-vous et que vous soyez ici incontinent... après les octaves de la Fête-Dieu.., envoyez-nous ou apportez-nous toutes les constitutions que vous avez et venez à notre secours... En toute autre entreprise, vous auriez sujet de me laisser là, mais pour votre ordre, vous ne devez refuser de travailler, car je n'y suis qu'un instrument externe et vous y êtes intéressé de toutes autres parts. » Pierre Fourier, ce maître illustre en pédagogie, dont j'analysais, l'an dernier, *les vrayes constitutions*, répond à l'appel de son évêque; l'œuvre est nécessaire, mais elle est difficile: la réforme soulève des questions politiques et financières, il y a de graves intérêts à ménager. Nos archives de la Meurthe (H, 1322-1400) contiennent les conditions auxquelles la réforme fut successivement acceptée ; les négociations, les transactions, les mémoires, les lettrages, la correspondance, attestent la prudence, l'habileté, la persévérante énergie de l'évêque et du curé.

Une sorte de renaissance, de résurrection morale et religieuse couronne leurs efforts : le 2 février 1623, au jour de la Purification, en l'abbaye de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson, six religieux prennent le nouvel habit de la réforme : une soutane noire, chargée d'un petit rochet ou banderole de lin, dont les extrémités sont jointes, à gauche, en forme d'écharpe ; au chœur, ils portent le surplis, avec l'amuce et le grand rochet, avec la chape noire, l'hiver. Le lendemain, 3 février, l'évêque conduit lui-même, dans son carrosse, les six religieux à Saint-Remy de Lunéville, où sera le noviciat de la réforme.

Le 25 mars 1624, jour de l'Incarnation du Verbe, les

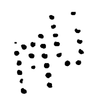
six profès prononcent leurs vœux et chacun d'eux en signe la formule, sur un registre: *Ego idem. Philippus, canonicus regularis, spondeo, voveo ac juro, sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei evangelia* (H, 1501). Le 10 décembre 1626, Fourier réunit, à Lunéville, les abbés et les notables de l'ordre, il leur soumet des règlements et des statuts, qu'ils approuvent, et l'on députe, à Rome, les PP. Guinet et Lemulier pour obtenir l'autorisation du pape.

Le 8 août 1628, le pape Urbain VIII, par une bulle, dont j'ai déchiffré la copie collationnée (H, 1500), institue la congrégation des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur, sous la règle de Saint-Augustin: « *Sub regula sancti patris Augustini et auspiciis et patrocinio beatissimæ Virginis Mariæ.* »

J'ai enfin trouvé un exemplaire de cette règle imprimée, sans date et sans indication de lieu, d'après un autographe mussipontain, dont je vous ai déjà signalé l'existence: « *hasce constitutiones propriâ venerandi.... Fourerii manu, ad iota unum exaratas, ut pretiosum testamentum pretiosissime conservamus* [1]. »

Cette règle, que je place sous vos yeux, comprend dix articles; il y en a cinquante-huit dans le Summarium « *a beato Petro Forerio hujusce congregationis reformatore*

1. La bibliothèque de Nancy possède un bel exemplaire des Constitutions: un vol. in-8° de 681 pages, imprimé en 1649; les monastères de l'ordre en ont une édition de 1690, qui leur sert de manuel. J'ai consulté, au couvent des Dames de la Congrégation à Lunéville, le premier jet de ces constitutions, un manuscrit précieux, avec ses ratures et ses corrections. Il y a chez les Dames de Mattaincourt une copie au net de ce manuscrit, *écrite entièrement de la main du bienheureux Père.*



exaratum ». L'article 56 concerne l'éducation : il faut enseigner aux enfants et aux adolescents, *pueris et adolescentibus,* ce qui peut en faire plus tard de bons citoyens, agréables à Dieu et aux hommes : « *eos docebunt prima fidei rudimenta, nec non et grammaticæ latinæ, sermonisque patrii elementa, eo potissimum spectantes, ut... tandem aliquando in viros optimos et Deo et proximo gratissimos evadant.* »

J'ai trouvé récemment dans une liasse (H, 1498) une copie de ce Summarium, avec des notes et des corrections, un gros cahier in-folio, de 160 pages. — Fourier témoignait pour l'éducation des novices la plus vive sollicitude ; il en parle sans cesse dans ses lettres : « Oh ! combien il importe à toute une religion de bien dresser les novices d'icelle ! De là dépend toute la perfection, tout le profit, tout l'avancement et tout le bonheur d'un ordre... Des jeunes gens se présentent et en assez bon nombre, Dieu merci, qui sont comme des tables toutes neuves, toutes nettes et toutes aplanies et polies pour y écrire tout ce que l'on voudra... ils ne demandent que d'être instruits... oh ! combien il importe qu'ils soient bien novitiés ! »

Le 25 janvier 1629, Fourier assemble, à Saint-Remy de Lunéville, le premier chapitre général de l'ordre réformé. Nous avons, de 1629 à 1788, la série complète des procès-verbaux de ces *chapitres* tenus, chaque trois ans, à Lunéville ou à Pont-à-Mousson, et aussi les procès-verbaux des *diètes,* qui ont lieu chaque année. Il y a là les matériaux d'une histoire véritable et sérieuse ; toutes les questions relatives à la discipline, aux études, à la direction spirituelle, à l'administration du temporel

y sont traitées, discutées, résolues, à la majorité des suffrages. En 1765, la Congrégation a compris et accepté la situation nouvelle que la Royauté impose aux communautés religieuses ; elle se montre sévère dans le choix des maîtres. Je lis dans un procès-verbal du chapitre général tenu à Pont-à-Mousson, le 10 septembre : « Comme les succès de la Congrégation dépendent en grande partie de ceux de ses études, personne ne sera député pour enseigner... qu'auparavant il n'ait été examiné... sur sa capacité... Le prieur et le professeur de la maison où le sujet, qui se présente au jury, aura étudié, seront consultés sur ses talents et ses mœurs. »

Le 10 septembre 1768 et le 8 avril 1769[1], les chapitres généraux examinent et revisent leurs constitutions, ils rédigent des statuts et des règlements, *qu'ils soumettent à l'approbation du Roi.*

Le 6 juillet 1769, le Roi félicite la Congrégation *de cette preuve de soumission à ses ordres, d'attachement à son institut et au maintien de la régularité;* il lui délivre des lettres patentes où je lis : « De l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons loué, autorisé et approuvé... lesdites constitutions... voulons que dans toutes les maisons de l'ordre et pour chacun des chanoines... elles soient exécutées selon leur forme et teneur. » Le Parlement de Metz registre les constitutions et la Congrégation les publie en un volume in-8° de 156 pages, sous ce titre : « *Statuta Canonicorum regularium Salvatoris nostri redacta Mussiponti, annis 1768 et 1769, et regio diplomate*

1. Arch. de la Meurthe, H. 1498.

confirmata, sextâ julii 1769[1]. » Le chapitre V (*De scholis publicis*) comprend vingt-quatre articles.

II

STATISTIQUE DES ABBAYES, PRIEURÉS, SÉMINAIRES ET COLLÈGES DE LA CONGRÉGATION.

Un manuscrit latin de 42 feuillets, que j'ai découvert aux archives de la Meurthe, dans une forte liasse (H, 1500), donne l'historique des maisons de l'ordre du xe au xviiie siècle, 1753. L'étude de ce manuscrit intitulé : *Epitome historicum abbatiarum cæterarumque domorum canonicorum regularium...*, m'a permis de compléter les documents que j'avais antérieurement recueillis dans le chartrier de chacune de ces maisons. Quelques dates et quelques faits indiqueront l'importance de chacune d'elles, surtout en ce qui concerne l'instruction secondaire.

1° *De abbatia Sancti Salv. de Domno-Apro*(*gallice* Domèvre). — Abbaye de Domèvre, fondée en 650, réformée en 1625. L'abbé tient des plaids en sa cour abbatiale. Il a l'usage de la crosse, de la mitre et du camail (H, 1382). Il exerce la juridiction spirituelle sur 21 paroisses. Il y entretient des maîtres d'école; il y perçoit dixmes et redevances (H, 1373). De 1195 à 1789, il y a des inventaires; des registres de recettes des pensionnaires; des livres de dépenses pour la nourriture, les habits, la bibliothèque, les domestiques, les ouvriers, les aumônes, les vacances des professeurs et des écoliers. En 1685, on donne au grand valet 110 livres, une paire de souliers, un chapeau. On lit en tête du *journalier,* bien tenu et bien écrit, ces

1. La minute du capitulaire général, avec les notes et corrections, forme un gros cahier in-folio de 160 pages (H, 1498).

mots de l'Ecclésiaste : « *Ubi manus multæ sunt, claude; et quodcumque trades numera et appende; datum vero et acceptum omne describe.* » (H, 1368-1371 à 1374-1487 à 1479.)

2° *De abbatia Sancti-Petrimontis.* — Abbaye de Saint-Pierremont, fondée en 1096 par la générosité de la comtesse Mathilde, réformée en 1625. « Ils s'occupent de l'instruction de la jeunesse et ils y réussissent », dit Durival. Le primat de la primatiale de Nancy, en vertu d'une bulle du 17 des kalendes d'août 1754, rend un décret de fulmination, supprime le titre abbatial, unit ses biens au collège royal de Metz, à charge d'y entretenir, nourrir et instruire 12 fils de gentilshommes choisis par le Roy (II, 1500).

3° *De abbatia Sancti-Remigii Lunævillensi.* — Abbaye de Saint-Remy, fondée en 990, réformée en 1623. Union de la cure de Saint-Jacques à l'abbaye (1184). Droit d'asile. Bulles d'Innocent II, de Célestin III. Chartes des évêques de Metz et de Toul (1492). Acte entre l'abbaye et Jean de Villey, recteur des écoles (1634). Les chanoines dirigent les grandes écoles. Le dimanche 1er octobre, le P. Fourier écrit de Bar au R. P. Supérieur général : « Nous sommes prêts à retourner à Lunéville, pour aviser, avec le P. Prieur, si on en peut trouver parmi nos Pères qui soient propres aux études, à cette Saint-Luc. » Le lundi 9 du même mois, il lui mande : « Notre école de Lunéville se porte *bien*..... quatre de nos pères et frères y demeurent tout coi. Dieu les y veuille aider » (t. VI, 299-307). Durant cent quarante-huit ans, le collège est prospère. Le 27 janvier 1792, le corps municipal, réuni à l'Hôtel de Ville, écrit au député de la Convention, Arbogast, un rapport qu'il faut citer. « Depuis un temps immémorial, il y a à Lunéville un collège, où les ci-devant chanoines de la Congrégation étaient chargés d'enseigner, gratuitement, depuis les principes de la langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement. La multiplicité des élèves a porté le zèle des religieux à tenir un cours de philosophie et de mathématiques. Le bâtiment du collège donne sur une belle et grande rue; il fait partie de la maison des chanoines; il a 44 pieds de longueur sur 22

de largeur ; il se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. » Déjà, en 1790, le 4 et le 23 août, le conseil, par deux délibérations motivées, avait sollicité le maintien du collège entre les mains des chanoines ; le 2 et le 11 octobre 1791, il avait exposé, dans un mémoire adressé au Directoire, que la nation devait payer les régents du collège, puisqu'elle disposait des biens de la maison de Saint-Remy, qui s'était toujours acquittée de cette charge (H, 1500 à 1512-1547 et arch. de Lunéville).

Professeur, en 1830, au collège de Lunéville, j'ai eu pour collègue un novice des Chanoines réguliers ; il était aussi savant que pieux ; il m'a souvent parlé du collège, dont il conservait le meilleur souvenir.

4° *De abbatia Bellocampensi* (*quasi pulcher ager*) [*gallice* Belchamp]. — Abbaye de Belchamp, fondée en 1225, réformée en 1625. Un chartrier important fournit les détails les plus intimes de la vie des religieux. Plans et devis de l'abbaye (H, 1280). Élections d'abbés avant et après la réforme. Mémoire sur les malheurs causés par la peste et la guerre (H, 1317). Liste des abbés. Lettres patentes de Charles III. Droit de faire dresser pilori et carcan (H, 1296). Pieds-terriers des héritages, biens et revenus. Lettrages. Plusieurs inventaires, dont le dernier enregistré à Nancy, le 10 mars 1791. Je lis sur le *journalier* de l'année 1789 : « 18 livres 9 sols, achat de bas et de chapeaux pour les écoliers ; 1 livre 10 sols pour le déjeuné et le dîné d'un étudiant ; 100 livres pour drap pour le billard ; 31 livres 17 sols 6 deniers pour 12 bouteilles de kirsch. » La bibliothèque est riche : du 25 février au 30 décembre, on paie au libraire Bontoux, de Nancy, une note de 75 livres 10 sols ; on achète les publications nouvelles : procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse à Nancy, 2 livres ; lettre de l'abbé Grégoire aux curés, 12 sols ; motion du même à l'Assemblée, 2 livres ; la reliure de l'*Imitation de Jésus-Christ,* 1 livre 3 deniers ; abonnement au *Journal des Débats,* 100 livres ; au *Bulletin d'Hœner,* à Nancy, 2 trimestres, 6 livres. En 1790, l'abbaye a offert 800 livres pour contribution patriotique. Une procuration donnée, en 1761, par Stanislas de Boufflers, ce libertin spirituel qui fut le dernier abbé commendataire de l'ab-

baye, à Me Marizien, porte à 10.500 livres le revenu de la mense abbatiale (H, 1279 à 1286—1307 à 1369).

5° *De abbatia Sancti-Leonis. Tulli Leucorum.* — Abbaye de Saint-Léon, fondée en 1094, réformée en 1626. Le chapitre de la cathédrale vit en parfait accord avec les Chanoines réguliers : « *Hujus cathedralis canonici ac canonici regulares indissolubilem inter se confraternitatem et unionem inierunt ita ut sub eadem cruce in processionibus procedant.* » Des maitres illustres enseignent, à l'école de Saint-Léon, le trivium, le quadrivium, les saintes Écritures, la philosophie et la science du droit. (V. mon *Pouillé* de Toul.) — 1418. Les religieux s'installent dans l'intérieur de la ville sur un terrein concédé par les Bourgeois. — 1634. L'évêque leur confie la direction du Séminaire : ils sont exclusivement chargés des grandes écoles. Elles sont inspectées, une fois par mois, afin de connaitre si la méthode des maitres est bonne tant pour les lettres que pour les mœurs. — 1686. Messieurs de Ville ordonnent que le latin ne soit enseigné en la cité que dans les grandes écoles, « *exercées présentement sous notre autorité, par les RR. PP. Chanoines réguliers* ». — 1692. Les chanoines se portent fort de tenir et gouverner les écoles, durant 9 années, sous les honoraires et reconnaissances de 400 livres barrois par an, au lieu de 250 livres et de 40 livres pour loyer de la maison. — 1693. On se plaint des maitres préposés aux écoles par les religieux ; « l'écolâtre ira les entendre expliquer les leçons et corriger les thèmes, pour ensuite être pourvu à ce désordre ». — 1742 et 1746. Traites avec la Ville ; l'enseignement sera gratuit. — 1770. L'évêque Drouas fonde le collège-séminaire Saint-Claude. M. de Calone fait défense à l'Hôtel de Ville de continuer la subvention aux chanoines. — Du premier abbé (1094), Sélière, au dernier, l'abbé Mélignan (1790), je compte 46 abbés, dont plusieurs évêques et archevêques. (H, 1500. — Archiv. de Toul.)

6° *De abbatia Sanctæ-Mariæ de Calmassiaco (gallice* Chaumonzey). — Abbaye de Chaumonzey, fondée en 1107, réformée en 1634. Pierre Fourier y avait fait ses premières études, avant d'aller à l'Université ; en 1585, il y prononça ses vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance ; il y

exerça la charge de *Pitancier* ; il nous a laissé le récit des persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses confrères dégénérés. Le chartrier est riche (H, 1500 à 1563 et surtout 1621).

7° *De abbatia Sancti-Nicolai de Prato Virdini.* — Abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, fondée en 1217, réformée en 1628. L'évêque de Verdun confie aux chanoines la direction du Séminaire ; ils la conservent durant 58 ans, 1695-1753 (arch. de la Meuse et de Verdun).

8° *De abbatia Sancti-Huberti de Alteriaco* (*gallice* d'Autrey). — Abbaye d'Autrey, fondée en 1150 par la comtesse Mathilde, réformée en 1656. Par la splendeur de son église, la richesse de ses fondations, elle fut l'une des maisons le plus en renom ; son noviciat était considérable, elle recevait des pensionnaires. La comptabilité est bien tenue, les registres prouvent qu'on exerçait la charité envers les pauvres voyageurs, les malades, les incendiés. « On prétend, écrit D. Calmet, y conserver une relique de saint Hubert. » Le pèlerinage a été célèbre ; on s'y rend encore pour conjurer la rage (H, 1500, surtout 1620).

9° *De Prioratu Hyrcevallensi* (*gallice* Hérival). — Prieuré d'Hérival, fondé en 1043, réformé en 1630. A une lieue de Remiremont, le prieuré réunit et instruit des novices. Je lis dans son règlement « *De Novitiis* » ce qui suit : « *frater, qui venit et pulsat ut recipiatur. .. misericordiam petat, sæculo et voluntati propriæ renunciet et obedientiam, junctis manibus, faciat..., postea tondeatur et* instruatur. » (H, 1504. — Arch. des Vosges.)

10° *De Canonia Domni-Martini ad Villam super Illionem.* Prieuré de Ville-sur-Illon, 1639. — A partir de la réforme, on ne crée plus d'abbayes : l'*Epitome*, dont j'ai adopté la nomenclature, appelle *Canonia*, c'est-à-dire Canonie ou Chanoinie ou Canonicat, les maisons données à la Congrégation pour y instruire des novices. (E, 398 et arch. des Vosges.)

11° *De Canonia du Tholy.* — Prieuré du Tholy, 1636. L'état du temporel, les archives des Vosges mentionnent son existence (B, H, E, 306), sans nous donner des renseignements, que j'ai vainement cherchés.

12° *De Canonia Nanceiana.* Hospice de Nancy. — Le 23 février

1715, Léopold accorde aux Chanoines réguliers le droit d'établir, dans sa capitale, une maison *en forme d'hospice*; le 29 de la même année, l'évêque de Camilly délègue l'abbé de Chaumonzey pour bénir la chapelle. Le début est modeste : le revenu total est de 2.381 livres 9 sols 10 deniers ; il en faut défalquer les charges : 987 livres 11 sols 9 deniers ; il reste 1.398 livres 16 sols 2 deniers (H, 1561) pour l'entretien de six religieux. Les motifs invoqués par la Congrégation sont sérieux : il est fâcheux pour les membres souvent appelés à Nancy par leurs affaires, par les cérémonies publiques, par les visites au Duc, de descendre dans les hôtelleries. Bientôt la maison de Nancy est l'une des plus importantes, des mieux rentées : la Congrégation a eu raison de s'établir au chef-lieu de la province : de 1772 à 1791, les inventaires, les expertises, les déclarations concernant les rentes et revenus, les maisons et bâtiments, les gagnages et les immeubles, le prouvent. Ils ont un collège dont les écoliers suivent les cours de l'Université ; en 1768, ils succèdent aux Jésuites. En 1791, ils ont encore un grand nombre d'élèves ; à la date du 24 janvier de cette année, « l'abbé Recteur s'est présenté au Conseil pour lui faire part que, le matin, il y a eu beaucoup de rumeur dans la cour du collège ; que le professeur de cinquième n'ayant pas prêté le serment, ses écoliers réunis à plusieurs se sont permis d'insulter les professeurs qui l'avaient prêté et se sont portés dans l'église, où ils empêchaient les personnes d'entrer, notamment M^de^ de Custines, en criant que les professeurs qui avaient obéi à la loi étaient des apostats, qu'il ne fallait pas entendre leur messe. Le Conseil décide que le poste de la porte Saint-Nicolas sera accru de vingt gardes nationaux, que le Substitut du procureur de la Commune et plusieurs membres du Conseil iront au collège pour information[1]. » Le 27 janvier, on condamne les mutins à la réprimande ; le 29, le Conseil ordonne l'arrestation des deux récalcitrants qui ont refusé de comparaître ; les professeurs sollicitent la grâce des coupables. Le 31 janvier, le Maire déclare au procureur-syndic qu'au-

1. Archives de la ville de Nancy, Reg. des délibérations.

cun ecclésiastique de Nancy n'a prêté le serment, si ce n'est MM. les professeurs de physique, de logique, de rhétorique, de mathématiques, de 2e, 3e, 4e, 6e et 7e, tous chanoines réguliers (arch. de Nancy).

13° *De Canonia Sancti-Ludovici Argentinensis.* — Maison de Strasbourg, fondée en 1686. Chargés de desservir la paroisse Saint-Louis, les chanoines établissent un collège. Les titres des rentes et immeubles, les registres de recettes et dépenses, conservés dans nos archives, de 1686 à 1785 (H, 1498), démontrent sa prospérité matérielle; une lettre autographe, que je trouve dans une liasse, prouve en quelle estime on tient les chanoines venus de Lorraine. Le 9 juillet 1712, le cardinal de Rohan écrit au Supérieur général de l'ordre : « Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon élévation au cardinalat, je n'ai rien tant à cœur que vous donner des preuves de ma reconnaissance, de l'estime et de la considération que j'ai pour vous et pour les Chanoines réguliers, qui travaillent à Strasbourg avec beaucoup de piété et d'édification. Je suis, Monsieur, très sincèrement et très parfaitement à vous. Le Cardinal DE ROHAN. »

14° *De Canonia Mussipontana.* — Séminaire de Pont-à-Mousson. — 23 août 1625. La veuve de Jean de Porcelets donne au Père Fourier une maison et une église presque entièrement bâtie ; il y établit un séminaire ; les novices de l'ordre y viendront suivre les cours de l'Université. — 1699. L'évêque de Toul confie aux Chanoines réguliers la direction de son Séminaire : « il y aura une classe où l'on enseignera gratis à lire, à écrire, la grammaire et les élémens du latin, selon les constitutions et procédés de Mattaincourt ». C'est à Pont-à-Mousson que se tiennent, en général, les chapitres généraux de l'ordre ; de 1625 à 1789, les procès-verbaux des délibérations sont inscrits sur des registres paraphés, bien tenus et bien conservés (H, 1571 à 1576 ; G, 988). C'est là qu'il faut étudier l'esprit de la Congrégation et les modifications successives de ses constitutions. J'ai parlé déjà de l'importance des résolutions de 1768 et de 1769 (H, 1498) au point de vue pédagogique ; les registres relatifs aux titres et actes de fondations, l'état des biens, rentes et revenus, les pieds-

terriers de chaque gagnage, avec leurs baux (H, 1554 à 1564) nous montrent l'économie et l'ordre de l'administration du temporel. Un registre in-folio de 82 feuillets (H, 1597) contient, de 1743 à 1765, les notes, les entrées et sorties des séminaristes venus de Champagne. Un collège est annexé au séminaire; les registres nous font connaître la recette, la dépense des pensionnaires de Lorraine et d'Alsace (H, 1597 à 1616), les frais d'entretien de la maison, de la bibliothèque, tout ce qui constitue la vie intérieure de la communauté. Il y a la petite et la grande pension, les prix varient de 300 à 420 livres; en 1744, on paie en deux termes: 180 livres en entrant pour le semestre de la Saint-Luc, 120 livres pour le semestre de Pâques; on ne diminue rien pour les absences, à moins qu'elles ne soient légitimes. On voit sur ces registres le nom des meilleures familles de la bourgeoisie de Nancy et de Lorraine. — « 1757, 28 août, au matin, Alliot est parti, il redevait ledit jour sur sa pension 15 liv. 18 sols 2 deniers que le s^r Prugnon a payé le 30 août. — 1759, 19 février, Noël père a fourni 300 bouteilles à 2 sols l'une, cy 31 livres, dont je fais état pour la pension de son fils. » La nourriture est bonne; les séminaristes sont sur le même pied que les élèves du collège; une entrée au dîné, les jours de classe, deux les jours de congé et de fête; de la salade et du dessert au souper. La bibliothèque est riche en tous genres, manuscrits, livres anciens, grecs, latins et français; on ne néglige pas les périodiques, on reçoit des gazettes, la *Clef du cabinet,* le *Journal de Metz;* on fait relier des livres; la note de Midon indique les prix (H, 1599 à 1618). — 1768. Un collège royal remplace l'Université transférée à Nancy; il y a un principal, huit professeurs, tous de l'ordre des chanoines réguliers. — 1776. Le Roi, par lettres patentes, accorde à la Ville les terreins, église, maison et dépendances des chanoines réguliers, qu'il met en possession des église, maison et dépendances des cy-devant Jésuites, qui étaient si parfaitement installés. — 1776. Le Roi annexe une école militaire à son Collège: il y entretient 60 boursiers; les chanoines conservent la direction des études; le programme comprend les langues française, latine, anglaise,

allemande, les mathématiques, la géographie, l'histoire, les belles-lettres, la philosophie, la religion, la morale, les fortifications, les principes de la marine, le dessin, l'escrime et la danse. Le personnel est augmenté : il y a un sous-principal, un procureur, douze professeurs, six préfets de salle ; un inspecteur spécial et un sous-inspecteur examinent chaque mois les élèves ; comme au temps des Jésuites, des exercices publics précèdent la distribution des prix. — 1790. Le procureur-syndic écrit au Directoire que les professeurs ont refusé le serment, que les élèves sont hostiles au nouvel ordre de choses ; il réclame une réforme dans le plan d'études, dans les conditions d'admission... surtout plus de prêtres. En 1791, on supprime les boursiers, les chanoines se retirent ; la Municipalité fait valoir leurs services ; elle réclame en vain leur maintien. Le décret du 9 septembre ferme le collège. (Arch. de Pont-à-Mousson.)

15° *De Canonia famicellana seu Sancti-Michaelis.* — Abbaye de Saint-Mihiel, fondée en 1559, réformée en 1634. Un chanoine de Verdun y crée en 1643 une école de latinité. Le chartrier, mieux informé que l'*Epitome,* nous donne des renseignements positifs. L'école est célèbre, au temps de Smaragdus, le commentateur de Donat ; elle jouit de privilèges. L'abbé de Saint-Mihiel est curé primitif (B, 295). Un prieur nous a laissé, en un volume in-4°, l'histoire de cette maison. — 1646. La Ville conclut un traité avec les chanoines pour diriger un collège. La minute de ce traité est aux archives de la Meuse. — 1754. Les chanoines adressent une supplique à Nos Seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et de Barrois : « par l'antiquité de leur ordre, la dignité cléricale, ils ont droit de préséance sur tous les réguliers, en toutes processions et actions publiques et privées. » Le mémoire comprend 12 pages in-8° (II, 1501).

16° *De Canonia et Collegio Sancti-Ludovici Metensis.* — 1669. Les chanoines chargés de la paroisse Saint-Simon, à Metz, ouvrent un collège. En 1753, au Collège royal, « *regium Collegium* », dit l'*Epitome,* on enseigne les lettres et les sciences : « *Cujusque generis scientias.* » On y forme à la piété, aux bonnes mœurs, aux études qui ouvrent l'accès

aux carrières libérales, une jeunesse nombreuse et choisie : « *Copiosæ juvenum multitudini* ». C'est un collège industriel, à côté du collège des Jésuites, qui est très florissant. — 1755. Le Roi accorde au collège les biens et les revenus de l'abbaye de Saint-Pierremont. « Il occupe », dit un Annuaire de Metz, en 1786, « une maison dégagée, bien aérée, entourée de places et de promenades agréables. » On y reçoit, en pension, outre les boursiers royaux, fils de gentilshommes, des enfants de bonnes mœurs et de familles honnêtes, pourvu qu'ils sachent lire et écrire suffisamment. Les chanoines n'ont jamais eu de démêlés ni avec le collège des Jésuites, fondé en 1622, fermé en 1762, ni avec le collège et les institutions des Réformés ; ils ont cherché surtout à développer ce que l'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire spécial ; leur programme comprend l'étude de la langue française, grammaire et littérature, de l'anglais et de l'allemand ; l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique dans ses explications, et aussi, dans une section distincte, des cours de philosophie, de rhétorique, d'humanités et de grammaire à partir de la 6e classe. On y préparait les écoliers à entrer à l'École militaire ou à s'occuper utilement de commerce et d'industrie. (Arch. de la Moselle, G, 1541-1903 à 1920.)

17° *De prioratu Vivarrensi vernaculi.* — Prieuré de Viviers (H, 1499).

L'*Epitome* ne parle ni du collège de Gray, ni de celui d'Aoste ; je répare cette omission par quelques pièces d'archives :

18° *Collège de Gray.* — 1636. Proscrit, le Père Fourier trouve un asile à Gray. Le 25 mai 1640, il écrit au Supérieur général : « Les bons Messieurs de la Ville ont un petit collège, lequel ils nous ont de leur grâce présenté depuis quelque tems, pour y faire notre résidence (ce qui n'est pas peu de chose) et enseigner leur petite jeunesse ès préceptes de la langue latine. Nous l'avons volontiers accepté, avec espérance d'avoir avec nous les RR. PP. Mansuy et Grillot, sans lesquels nous n'y pourrions rien faire que tromper le monde, qui se fie entièrement à nous... le succès est à ce prix ; je supplie Votre très digne Révérence

de nous les envoyer tout au plus tôt que faire se pourra. » Le 28 août, au sacré jour de fête du grand saint Augustin, Fourier rend compte au Supérieur : « Le P. Grillot nous est arrivé sain et sauf et joyeux, par la grâce de Dieu. Je crains que ce titre de collège ne fasse conjecturer... c'est seulement une école comme celle de Lunéville, où sont pour ordinaire quelque vingt écoliers... ce célèbre auditoire s'appelle ici Collège et sommes très aises d'y avoir été invités par les Srs Magistrats et bons bourgeois de la ville » ; et il signe, ce brillant élève de l'Université de Pont-à-Mousson aux jours de sa gloire : « Votre frère et serviteur indigne et inutile[1]. »

19° *Collège de Saint-Bening, à Aoste,* 1644. — Une correspondance très suivie entre le supérieur général des Chanoines réguliers et les autorités du duché prouve que les services de la Congrégation sont fort appréciés (II, 1698). Le 17 juillet 1650, Le Prévot, vicaire général d'Aoste, rend grâces au Révérend Père Supérieur « d'avoir fourni le collège de maitres aussi savants que dévoués... tout le monde est content de leurs bonnes manières... le P. Recteur a fait faire une explication publique à ses écoliers, il s'est certainement fait honneur. » Le 17 août 1717, l'évêque d'Aoste remercie de ce qu'on lui a donné pour la direction de son séminaire « un supérieur et un professeur de théologie aussi pieux que savants ». Le 7 août 1737, le commandant du duché écrit qu'il a présenté au Roi et à la Reine les religieux de la Congrégation ; ils ont été honorés d'une audience particulière, « ce qu'on n'accorde jamais aux autres réguliers ». — 1752. Le Roi de Sardaigne enlève aux chanoines la direction du Collège et du Séminaire ; il ne veut souffrir, en ses États, aucun maitre d'origine étrangère.

20° *Collège de Bouquenom.* — 1630. François II, « pour rétablir la foy catholique bannie du Comté durant l'usurpation des comtes de Nassau, ne peut rien faire de plus avantageux

---

1. Le savant et modeste aumônier de Saint-Joseph, à Verdun, l'abbé Rogie, a recherché, recueilli, classé et autographié les lettres du *bon Père*. — Cette publication comprend déjà sept volumes in-4° de 500 pages chacun. C'est un véritable service rendu à la vérité historique.

pour la gloire de Dieu, le bien et utilité de ses sujets que fonder un collège et le confier aux PP. de la Compagnie de Jésus. » Le collège est prospère, bien renté, bien installé ; des régents, sachant tous parler allemand, dirigent les classes de la sixième à la rhétorique. « On fera étudier à l'Université du Pont les écoliers capables de la philosophie et de la théologie ; le Collège fournira pour chacun an 1,500 livres à leur entretènement. » — 1768. Les Chanoines réguliers remplacent les Jésuites dans la direction du Collège ; il y a un principal et cinq régents ; le Roi accorde trois bourses en 1770. (Arch. de la Moselle, G, 718.)

21° *Collège d'Épinal.* — Fondé en 1632 par les Jésuites, le Collège passe en 1768 sous la direction des Chanoines réguliers. Les archives des Vosges, parfaitement tenues (C, 28, 60, 134 ; E, 318 à 398), celles de la Meurthe (B. 433 ; H, 2543) et celles de l'hôtel de ville d'Épinal m'ont fourni les documents les plus complets sur l'histoire de cet établissement, qui sera l'objet d'un mémoire spécial.

III

DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET PROFESSIONNEL DES CHANOINES RÉGULIERS ; LEURS PROGRAMMES.

En 1768, les Chanoines réguliers remplacent, en Lorraine, dans la direction de la plupart des collèges, les religieux proscrits de la Compagnie de Jésus. La tâche est difficile, ils le comprennent : de 1572 à 1768, les Jésuites ont exercé une heureuse influence sur la haute éducation intellectuelle de la province ; on rend justice à leur science, à leur vertu, à leur dévouement pour la jeunesse ; le démocrate Grégoire, qui leur ressemble si peu, en parle avec des paroles émues et une pieuse reconnaissance : « J'étudiai chez les Jésuites de Nancy, où je ne

recueillis que de bons exemples et d'utiles enseignements. »

L'arrêt d'exclusion portait un grave préjudice aux études ; comment pourvoir immédiatement, de régents capables, les chaires dont on a chassé les maîtres ? La Congrégation n'est pas assez nombreuse, elle a des missions, des cures, des bénéfices ; il lui faut recourir à des maîtres ès arts sans emploi et se hâter de former des professeurs selon les idées nouvelles et les plans des Parlements. Le chapitre V des statuts, dont j'ai parlé tout à l'heure, comprend, en 24 articles, un ensemble de mesures et de procédés concernant les maîtres, les écoliers, la discipline et les programmes. Les Chanoines n'ont pas, comme l'Oratoire, comme Port-Royal, un *ratio studiorum* spécial, une pédagogie qui leur soit propre, des grammaires, des traités, des classiques édités pour leurs collèges ; ils sont les disciples, les successeurs de la Compagnie de Jésus. Le seul livre de classe qu'ils aient publié est un traité fort complet de mathématiques, par le P. George, du collège d'Épinal.

Les articles de leur chapitre V (*De scholis publicis*) reproduisent exactement les principes, les procédés de ce *ratio studiorum* de 1599, dont Bacon faisait un éloge bien mérité, et les instructions contenues dans le *ratio discendi et docendi* du P. Jouvency.

Dans l'ordre des lettres, ils ont, comme les Jésuites, une classe de rhétorique et une classe d'humanités ou de poésie. On y étudie les orateurs, les historiens, les moralistes, les poètes latins et grecs. Voici, d'après un programme, le titre des classes et des auteurs. En troisième, on traduit les homélies de saint Jean Chrysostôme, de

saint Basile ; le *De amicitia*, le *De senectute*, les *Métamorphoses* expurgées, les *Pontiques*. En quatrième, les *Lettres* de Cicéron, Eutrope, le 1er et le 4e livre de Virgile. En cinquième, les *Fables* d'Ésope, de Phèdre, les lettres de Cicéron les plus courtes et les plus faciles.

Imitateurs et disciples des Jésuites pour les études classiques, ils sont en réalité des novateurs, des initiateurs pour un enseignement nouveau, technique et professionnel ; ils s'inspirent de l'esprit de Rollin : ils acceptent, dans les plans proposés par les parlementaires, tout ce qui n'a rien de contraire aux saines doctrines, à la morale, à la religion. Il y a dans leurs collèges une division spéciale où l'on fait une large part à l'étude du français, de l'anglais, de l'allemand, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences naturelles, de la physique ; ils ne négligent ni le dessin, ni la topographie, ni l'escrime, ni la danse ; les programmes de l'École militaire de Pont-à-Mousson en fournissent une preuve. J'ai examiné un grand nombre de palmarès, de programmes, la plupart imprimés, pour les exercices publics et les distributions de prix, et j'y ai trouvé, avec les traditions des Jésuites, les tendances de l'esprit moderne. D'une part, en effet, des drames sacrés et profanes, des thèses, « *theses ex logicâ et morali, theses ex physicâ generali et particulari* » ; des « *enigmata* » que doivent présenter des écoliers de rhétorique et de seconde, « *proponent et solvent* ». A la veille des distributions de prix, des élèves de quatrième tâcheront d'expliquer les épisodes des *Géorgiques* et *de répondre aux questions qu'on voudra bien leur faire sur la mythologie, l'histoire, la grammaire, les règles de versification et de poésie*. Des écoliers de 5e

expliqueront le quatrième livre des *Fables* d'Ésope, de Phèdre; ils réciteront de plus les fables correspondantes de La Fontaine, qu'on *leur fera l'honneur de leur demander*. D'autre part, des exercices publics sur la géographie, sur l'histoire contemporaine, démontrent qu'ils préparent les écoliers à la vie publique. J'ai, à la date de 1765, un programme imprimé pour un exercice public, par MM. les écoliers, les 12, 13 et 14 du mois de septembre (une brochure in-4° de 15 pages). Je le voudrais citer tout entier pour prouver que, dans nos colléges on ne faisait pas seulement des thèmes et des versions, mais que l'on savait initier les élèves à la vie publique par l'étude de l'histoire et de la géographie nationales. En ce qui concerne la rhétorique, le programme comprend 31 questions générales préliminaires; 104 questions sur le livre premier, *De inventione;* 40 questions sur le livre second, *De dispositione;* 143 questions sur le livre troisième, *De elocutione;* 8 questions sur le livre quatrième, *De memoria et pronunciatione.* MM. les écoliers doivent donner, soit en latin, soit en français, des exemples à l'appui de leurs réponses. En ce qui concerne la géographie de la France, 43 questions, *dites choisies:* « Où les quatre principaux fleuves de France prennent-ils leur source ? Quelles villes arrosent-ils et où est leur embouchure ? En combien de gouvernements se divise la France? Combien y en a-t-il à l'orient, à l'occident, au septentrion, au midi ? A qui appartiennent les petites souverainetés ? Quels sont les moindres gouvernements? Combien compte-t-on de parlements en France, quel est leur nom et comment les trouve-t-on au circuit du royaume, excepté Paris ? — 90 questions particulières et

historiques : En quoi est fertile l'Alsace ? Comment Strasbourg, sa capitale, est-elle distinguée par la noblesse de ses chanoines et la roture de ses magistrats ? Quelles prérogatives a l'évêque d'Autun ? Qu'est-ce que le pallium ? Le Dauphiné étant un pays montagneux, comment le fertiliser ? Qu'est-ce qui fait le plus grand commerce de la Guyenne ? Quelles sont les villes capitales des cantons principaux de ce gouvernement ? Laquelle des villes de Troyes, de Châlons et de Reims doit-elle être dite capitale, ayant chacune quelques prérogatives au-dessus des autres ? Quels archevêchés et évêchés, en France, ont le titre de duché-pairie et de comté-pairie ? — 43 questions sur la géographie des contrées de l'Europe : « Quelle est la capitale des Pays-Bas autrichiens, dont cinq provinces ont le même nom que leur ville ? Que disait Charles-Quint de la grandeur de la ville de Gand ? Outre le blé, le vin et les fruits dont abonde la Lorraine, quel usage y tire-t-on des puits dont l'eau est salée ? Comment se divisent, par rapport à la religion, les treize cantons de la Suisse ? Combien d'hommes peuvent mettre sur pied Fribourg et Lucerne, les deux plus puissants cantons ? »

Ces citations, qu'il me serait facile de multiplier, permettent d'apprécier, en connaissance de cause, l'esprit de progrès de cette congrégation essentiellement lorraine.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

L'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin occupe une grande place dans l'histoire religieuse de Lor-

raine ; il a été représenté aux États de la province par les chefs de ses abbayes. Il a eu sa période de pauvreté, de ferveur, et aussi ses jours de décadence et de scandale. Réformé en 1623, par le saint et vaillant curé de Mattaincourt, il a conservé la régularité au milieu de guerres effroyables et de fléaux sans nombre ; il a su unir l'action à la contemplation ; il a fondé et entretenu des écoles, des pédagogies, des séminaires, des collèges; il a contribué au développement de l'enseignement primaire et secondaire. Appelé, en 1768, au périlleux honneur de remplacer la Compagnie de Jésus dans la direction des collèges, il a apporté, en cette œuvre difficile, une intelligence, une sagesse, une habileté, qui lui ont mérité la confiance, l'estime et le respect. Sans méconnaître les aspirations légitimes, les vœux et les besoins d'une société nouvelle, il n'a rien sacrifié de ce qui a fait la beauté et la force de nos institutions scolaires ; aussi, lorsque la Révolution emporte et détruit les illusions, les théories; les plans de réforme des hommes de progrès, lorsqu'elle supprime les congrégations enseignantes, l'une des gloires du passé, les municipalités protestent et leurs réclamations, inscrites sur les registres de nos archives, rappellent et constatent les services rendus par les Chanoines réguliers, au double point de vue des études classiques et des études professionnelles.

LA COMMUNE

DE

LA BRESSE EN VOSGES

Par M. A. FOURNIER

I

Le Hoheneck (alt. 1,366 m.), sommet le plus élevé du massif central des Vosges, est le point de départ d'un grand nombre de vallées qui se dirigent dans tous les sens.

C'est du Hoheneck que descendent les deux affluents principaux qui — avec la branche venue de Bussang — constituent la Moselle : la Vologne, la Moselotte.

La Vologne se dirige de l'est à l'ouest ; puis, dans les gorges de Kichompré, de Granges, s'infléchit vers le nord.

Les deux branches qui, à l'origine, constituent la Moselotte, s'écoulent au fond de deux vallées qui prennent la direction nord-sud, formant ainsi un angle droit avec la Vologne.

Ces deux vallées, colline du Chajoux et colline des

Feignes-sous-Vologne, présentent — celle du Chajoux surtout — de remarquables traces de la période glacière, qui, jadis, avait pour ainsi dire recouvert toutes les Vosges centrales.

Les collines du Chajoux et des Feignes-sous-Vologne sont séparées l'une de l'autre par une arête montagneuse d'une altitude moyenne de 1,000 à 1,100 mètres et qui se termine brusquement au-dessus de la Bresse, au point où les deux vallées se réunissent ; cette arête porte le nom de Moyenmont.

Le côté *Est* (rive gauche) des Feignes-sous-Vologne est formé par la chaîne principale des Vosges ; le côté *Ouest* (rive droite) du Chajoux est limité par un massif montagneux qui le sépare de Gérardmer d'abord, de la vallée de Rochesson ensuite.

En haut de la colline du Chajoux, se trouve un ancien lac, à peu près comblé de tourbe : le lac Lispach.

Trois autres lacs écoulent leurs eaux dans la colline des Feignes-sous-Vologne ; deux, Blanchemer et le Corbeau, forment de ravissants sites ; le troisième, lac Marchet, est, comme Lispach, envahi totalement par la tourbe.

On pourrait trouver au moins singulières ces appellations de lacs données à de minuscules pièces d'eau ; étang conviendrait mieux sans doute. Mais dans cette région de Gérardmer, la Bresse, on emploie, pour désigner une pièce d'eau, un nom bien autrement prétentieux ; celui de *mer :* Gérard-*mer*, Longe-*mer*, Retourne-*mer*, Blanche-*mer ;* Marchet n'est qu'une transformation de *mer*-sèche, *mer* chesse (exactement comme on dit *chesser* pour *sécher*).

Il y a en plus un étang desséché qui porte le nom de *Sèche-Mer*. On le voit, dans le vieux langage, une *mer* était une pièce d'eau.

Aussi bien, toutes ces vieilles appellations, qui malheureusement tendent à disparaître, sont bien curieuses et parfois bien expressives :

Une *colline* constitue l'ensemble d'une vallée, flancs et fond ; en général, on applique ce mot à une vallée habitée, et on le retrouve un peu dans toutes les Vosges.

Une *basse* est un lieu profond, encaissé, boisé, souvent humide ; Grande-Basse, la Basse-la-Mine.

Un petit ruisseau prend le nom de *Goutte;* Creuse-*Goutte, Goutte* de Sèche-Mer, *Goutte* de Blanchemer, etc.

Feigne est un petit marécage ; on le retrouve dans toutes les Vosges, ayant le même sens ; il est appliqué à un petit marécage sous bois.

Il y a un nom qui revient souvent dans la région de Gérardmer et la Bresse, c'est le mot *Cercenée* et toutes ses transformations :

Les ducs donnaient des concessions de terrains plus ou moins boisées ; le bois n'ayant aucune valeur, on ne se donnait pas la peine de l'abattre, on le *cerçait,* on lui enlevait au pied son écorce pour le faire périr. De là les noms de *Cercée, Cercenée, Cerceneux, Surceneux*... donnés à ces concessions ; pour distinguer ces cercenées les unes des autres, on y ajoutait le nom du concessionnaire, du propriétaire : *Cercenée* Marion ; *Cercenée* du Capitaine, *Cercenée* Mougeot.....

A la jonction des deux collines des Feignes-sous-Vologne et du Chajoux, se trouve le village de la Bresse, ou plutôt le groupe central de la commune de la Bresse ;

car, comme toutes les localités de la montagne, la population est éparpillée sur une très grande surface. Celle-ci s'élève à 5,799 hectares, renferme les deux collines du Chajoux et des Feignes-sous-Vologne tout entières, la partie supérieure de la vallée de la Moselotte et s'étend des crêtes du Hoheneck à la Vieille-Montagne.

II

On ne possède aucune donnée certaine, dit M. Lepage[1], sur l'origine de la population de la Bresse : selon la tradition, une colonie venue d'Alsace au VIII[e] siècle peupla ce joli coin des Vosges ; bien des siècles après, suivant une autre tradition, des Rustauds fuyant leur vainqueur, le duc Antoine, seraient venus se réfugier à la Bresse et en augmenter considérablement la population.

Ce qui est certain, c'est que la Bresse fut en partie incendiée par les Suédois, quatre-vingts maisons furent détruites[2]. A peine avait-elle relevé ses ruines, que la population fut décimée par la peste, puis molestée, ruinée, encore une fois, pendant les guerres de Louis XIV.

« La Bresse[3], disent les intéressantes archives de cette commune, tire son étymologie d'une fontaine située à la Grande-Basse, lieu de La Bresse, qui se sépare ou se di-

---

1. *Statistique du département des Vosges :* mot *La Bresse.*

2. *Archives de la Bresse,* GG, 2 — Le 8 septembre 1638, furent tués par les Suédois : Bastien Claudel, Demenge, Humbert, Arnould George, Arnould Jacques, Demenge, Lefèvre, Didier-Laurent, Amet et André. Soit dix habitants. L'incendie de la Bresse eut lieu en août 1635. — GG, 2.

3. L'*Inventaire sommaire des archives de la Bresse* a été publié en 1870 par M. L. Duhamel. — Voir FF, 35. *Archives de la Bresse*

vise pour donner naissance à deux ruisseaux qui *embrassent* une montagne dite Moyenmont au pied de laquelle se trouve le village de la Bresse. »

Ainsi, le nom de cette petite ville dériverait du mot *Embrasse, L'embrasse*....

Dom Calmet fait venir ce nom du celtique *Brixia, Brexia,* bois, broussailles; ou encore de *Brix,* brissa, rupture, brèche. Certes, l'hypothèse de Dom Calmet est plus scientifique; mais comme M. Lepage, je préfère la première, d'autant qu'en aval de la Bresse, il y a deux îles formées — *embrassées* — par les eaux de la Moselotte qui portent le nom de *Bresse.*

C'est dans les archives de la Bresse que se trouve l'original de la coutume si curieuse, si intéressante pour l'histoire de notre ancien droit coutumier, qui a régi, jusqu'en 1789, cette commune.

Cette coutume, publiée au tome Ier des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges,* donnait à la Bresse le droit de rendre la justice [1].

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la coutume fut conservée et transmise de génération en génération par la mémoire des habitants; ce n'est qu'en l'année 1595 qu'elle fut « rédigée en escrit », afin d'obtenir de Charles III, duc de Lorraine, « lettres d'homologation », ce qui fut fait le 26 février 1603.

Au décès de Nicolas de Hattstatt (1585), la moitié de la Bresse fit retour au duc de Lorraine [2]; quelques années après (1593), G. de Savigny vendit au même duc,

---

1. Cette coutume est aussi insérée en entier dans l'*Inventaire des archives de la Bresse,* AA, 1.
2. *Statistique du département des Vosges*: mot *La Bresse.*

pour neuf mille francs barrois, l'autre moitié. C'est à ce moment que le duc, devenu propriétaire de la terre et seigneurie de la Bresse, fit mettre « en escrit » la coutume.

Celle-ci fut successivement approuvée par les ducs Charles IV (1661), Léopold (1699), François III (1730) et enfin par le roi Stanislas (1749).

Pendant l'occupation française, sous le règne de Louis XIV, elle fut également reconnue à diverses reprises, par des arrêts du Parlement de Metz, par une décision du Conseil d'État du Grand-Roi.

Plus d'une fois, les officiers des ducs de Lorraine, du roi Louis XIV, cherchèrent à enlever leurs privilèges aux habitants de la Bresse.

Après l'incendie allumé par les Suédois, le prévôt d'Arches s'empara du droit de justice; Charles IV, la Cour souveraine de Lorraine, restituèrent aux habitants leurs privilèges; le Parlement de Metz [1], le Conseil d'État de Versailles [2], ordonnèrent également aux officiers français l'observation de la coutume.

A partir du règne de Léopold, les *Bressaux* jouirent sans contestation de leurs privilèges jusqu'à la Révolution.

La justice était rendue par le maire et huit jurés; il y

1. Arrêts du Parlement de Metz : 9 juillet 1686 et 3 juillet 1687, maintenant les habitants de la Bresse dans leur droit de rendre la justice, créer maire, etc.....

2. Pouvoir donné par la communauté de la Bresse au curé Sommier d'offrir cinq ou six cents livres pour être maintenue à perpétuité dans son droit de rendre la justice, etc. (AA, 1. *Archives*.)

Copie d'un arrêté du Conseil d'État du Roi séant à Versailles qui, moyennant 500 livres, maintient à la Bresse le droit d'élire son maire suivant la forme accoutumée. — *Archives*. — AA, 1.

avait, de plus, un doyen qui remplissait les fonctions d'huissier, et un lieutenant du maire qui représentait le ministère public; tous les ans, au mois de mars, on élisait ces « officiers de justice » au plaid qui se tenait, sous la présidence de deux délégués du duc, sur le Champtel (*Champthil, Chantel*).

La veille de la réunion, le « mayour » (maire) assemblait sur le Champtel tous les habitants « ad ce d'ouyr les rapportz de tout ce que pendante l'année s'estant passée devant luy, il doibt au lendemain, à la tenue générale du dict plaid représenter par devant les dicts officiers » (représentants du duc).

Il commence par s'adresser aux jurés, au doyen, au lieutenant, leur fait lire son rapport, leur demande s'il n'a rien « obmis », leurs observations et enfin leur approbation.

Alors se retournant vers les habitants, il en fait l'appel, « par noms et surnoms, et passer l'un après l'autre, afin de recongnoistre ceulx qui n'ont comparu, pour, s'ilz ne sont suffisamment exoniez (excusés), être mulctez en amende de cinq solz au profit de la communaulté... »[1].

Cela fait, le mayour « faict commandement d'ouyr ses rapportz que pour se, il faict lire haultement »; puis il demande si rien n'est oublié, si tout est bien conforme à la vérité; il rappelle aux habitants que leur silence sera puni de cinq francs d'amende, si, plus tard, l'un d'eux s'avisait de signaler une omission et les « réadjourne

1. *Archives de la Bresse*, AA. 1. Tout ce qui va suivre et qui a trait à l'élection des « officiers de justice », se trouve dans le même cahier AA, 1.

pour se retrouver au lendemain et y tenir le plaid bannal comme de coustume ».

Le lendemain, sous la présidence du receveur et du contrôleur de la prévôté d'Arches, représentant tous deux le duc de Lorraine, avait lieu le plaid :

Les officiers du duc, assis, ordonnent aux habitants de s'approcher ; « ledit mayour demande auxdicts officiers un procureur et quelque vieil maire de son conseil pour rendre ses rapportz, et luy estans octroyé ledit conseil, au retour d'iceluy, il presante ses dicts rapportz qu'il offre soubstenir pas serement, proteste néanmoins que si il y avait quelque obmission, la rapporter dedans l'an et jour, venant icelle à sa congnoissance. Lesdicts rapportz receuz et leuz de rechef avec solennitez accoutumées, est proceddé à la création de nouveaux officiers de justice, aux fins de quoy sont lesdicts habitans commandés par lesdicts receveur et controlleur de faire élection de trois d'entre eulx pour estre maire et sy de ces trois ilz n'en trouvent qui soit pour ce capable, ils leur ordonne d'en nommer aultres trois, et sy encore ces trois nommez à une seconde fois ne leur aggréent, leur ordonnent, pour une troisième, la nomination d'aultres trois, faisans avec les précédentz le nombre de neuf, desquels trois lorz ils choisissent et nomment un pour porter ledit office de mayeur... »

« Quant au doyen, l'élection aussy faicte de trois par les habitans, en est choysi l'un par lesdicts officiers, et ces deux officiers ainsy nommez, y est donné à chacun, une petite bûche de bois, puis leur serement en tel cas requis... »

Puis arrivait le tour des jurés : quatre étaient dési-

gnés par les officiers du duc; les quatre autres par le peuple; comme le maire et le doyen, la bûche de bois à la main, ils juraient ensemble, devant les saints Évangiles, de « faire bonne et brève justice et sans porter faveur à l'une ni à l'autre des parties et que toutes les causes qui viendront pardevant eux il les videront et jugeront sainement au plus près de leur conscience ».

Enfin, sur la demande du maire, les représentants du duc désignaient le lieutenant; cela fait, ils « font banir (annoncer) le plaid par le doyen, de par Dieu et Son Altesse, comme l'on a accoutusmé »; puis le maire leur donnait quatre gros appelés « les quatre gros du bled » et s'asseyait ainsi que les jurés sous les deux tilleuls qui se trouvaient au milieu de la place et ils commençaient à rendre « justice a cui la requiert ».

A leur tour les officiers ducaux vidaient les appels portés dans l'année écoulée — ils étaient rares — contre les jugements du tribunal local; encaissaient les amendes « qui durant l'année se sont commises » et la séance était levée, le plaid relevé.

Alors, officiers de Son Altesse, anciens et nouveaux maires, jurés, doyens, lieutenants s'en allaient banqueter ensemble.

J'ai dit que le plaid se tenait sur le *Champtel,* aujourd'hui encore, il y a à la Bresse la place du *Champtel,* c'est-à-dire *Champ du Tilleul*[1]. Sous le règne de Léopold, un cordonnier de la Bresse, Laurent, avait obtenu

1. M. *Jouve* donne un autre sens à ce mot de Champtel : il le fait venir de Champ du Moté, Moutier; ou champ, place de l'Église. (*Lorraine,* article *Vosges,* p. 247.) — Les vieux textes, et encore aujourd'hui, disent Champ-*Thil, Tel,* et jamais, ou presque jamais

l'autorisation de construire une maison sur cette place; les Bressaux protestèrent : « De tout temps on rend la justice *verbalement* sur cette place, sous *deux gros tilleuls*, cette place n'est pas trop spacieuse, la construction de Laurent fera *mourir les tilleuls* et empêchera la circulation... »

Léopold fit droit à cette demande [1].

Ce tilleul, ce *tillot*, se retrouve dans nombre de localités des Vosges ; à Gérardmer, il est encore là, magnifique ; c'est lui qui a donné son nom à la petite ville du Thillot.

C'est sur le tilleul du Champtel, à la Bresse, qu'était attaché le carcan, signe de haute justice du lieu ; c'est sous ce *tillot* que le prévôt d'Arches vint, en 1585, prendre au nom du duc de Lorraine possession de la moitié de la terre et seigneurie de la Bresse.

C'était donc là aussi que, pendant la belle saison, se rendait la justice ; aux mauvais temps, le tribunal se réfugiait dans une grange, sous un auvent ; plus tard, à la fin du XVIII[e] siècle, il eut une salle spéciale.

Tous les samedis, il y avait justice ordinaire ; « l'extraordinaire tous les jours pour les defforains, exceptés ez jours de dimanche et festes commandées de l'Église et la peult en avoir trois fois le jour ; toutes fois, ne peuvent lesdicts habitans l'un contre l'aultre se servir de la justice extraordinaire ».

A côté du maire se tenait le lieutenant ; derrière, le

Champ-*té*. Du reste, la présence du tilleul : *Tillot*, *Tiot*, *Tilla*, *Té* (*Patois lorrains* par Adam) sur la place suffit pour prouver la vérité de cette étymologie.

1. *Archives de la Bresse*. — DD, 4.

doyen, véritable huissier, chargé de « banir » (annoncer) le plaid, appeler les causes ; à droite, les jurés désignés par les officiers de la prévôté ; à gauche, ceux élus par le peuple[1] ; pas de table ; la justice se rendait verbalement, par conséquent pas de greffier ; elle était gratuite, les amendes revenaient au souverain, seuls les « banvards » percevaient quatre gros pour leurs rapports.

Il n'y avait point de prisons à la Bresse, on conduisait les condamnés dans celles de la prévôté d'Arches ; dès 1597, le duc Charles III avait autorisé les « maïeurs, manans habitans la Bresse de conduire à leurs frais dans les prisons du château d'Arches les appréhendés et délinquans de la Bresse méritant emprisonnement[2] ».

« Il n'est loisible à personne plaidant par-devant la dicte justice former ni chercher incident frivole et superflu, ains faut procéder au principal ou proposer autres fins pertinentes afin que la justice ne soit prolongée[3]....

« Celui qui plaide par-devant laditte justice et qui se met en droict, fault (avant que les jurés donnent sentence)

---

1. La cause entendue, le maire « commençait à recueillir les opinions, en demandant celle du juré qui se trouvait le plus près de lui, il avait soin d'alterner. Les jurés pouvaient connaître les avis de leurs collègues ; mais le public, tenu à une certaine distance, les ignorait toujours. »

Ni le maire, ni le lieutenant n'émettaient d'opinion ; « seulement, en cas de partage de voix, le doyen pouvait être admis à donner la sienne ». — (Lepage et Charton, *Statistique du département des Vosges.*)

2. *Archives de la Bresse.* — FF, 60.

3. Toutes ces citations et celles qui vont suivre se trouvent dans *Archives de la Bresse.* — AA, 1.

qu'il asseure le droict qu'est de consigner chacun des dictes parties mises en droict quatre gros entre les mains du maire : celui qui gagne le droict, retire ses quatre gros et les autres quatre gros demeurent entre les mains du dict maire et appartiennent à la justice et s'en faict un repas la veille ou le lendemain du plaid bannal avec les dicts officiers de Son Altesse, et s'il y a peu pour fournir audict repas, le reste se prandt sur les habitans du dict village....

« Les parties produisantz et exhibantz quelques lettres, titres et documentz en plaidantz leur cause, s'ils sont subjects de la dicte Bresse, ils doivent pour chacun titre quatre gros ; s'ils sont defforains huict gros..... »

Les appels des jugements sont portés devant les officiers ducaux à Arches; mais ils doivent être « vuydés » à la Bresse et non « aultre part », le jour du plaid où l'on élit la justice ; si enfin, le justiciable n'était pas satisfait de la décision des officiers de la prévôté, il « pourra en appeler au buffet de Son Altesse en la chambre des comptes, dedans le delay....

« On ne peut appeler pour faict d'injures, pour dettes congnues, pour amendes merciées au ou il y a serement locqué, saulf la plaincte..... »

Quand il y avait descente et vue des lieux, ou qu'il fallait plaider à l'extraordinaire, celui qui perdait son procès donnait un repas aux officiers de justice « qui sont au nombre de onze ». Le prix de ce repas n'était pas limité et il y eut des abus. Le duc Léopold en fixa le prix à vingt sols par tête ; plus tard, sous le règne de Stanislas, on supprima ce repas et les vingt sous donnés aux juges : cela, « parce que le repas était trop frugal

ou trop somptueux et indécent et gênant pour l'administration de la justice[1] ».

La juridiction des bois dépendant de la commune de la Bresse revenait, en première instance, au tribunal local ; de par leurs privilèges, les habitants ne reconnaissaient d'autres juges que leur maire et jurés, leurs bois ne relevaient d'aucune gruerie autre que celle du lieu[2].

Voleurs, vagabonds, mendiants, faux-sauniers, contrebandiers, fraudeurs, délinquants de pêche, des forêts... comparaissaient devant ce tribunal :

« Dix francs d'amende à un cabaretier pour avoir éteint la chandelle lorsque les gardes entraient chez lui ; même amende à deux garçons du lieu qui buvaient audit cabaret.....

« Cinq francs d'amende à deux garçons qui causaient pendant les vêpres......

« Deux francs à un autre pour avoir débouché et lâché le cuveau d'eau bénite au bas de l'église.... »

Un habitant, pour se payer d'une dette de cent francs, voulut faire saisir la vache de Pierre Humbert, son débiteur ; celui-ci porta l'affaire devant le tribunal, invoquant une ordonnance ducale interdisant toute saisie de bétail, et présenta sa défense *par écrit;* le maire et gens de justice levèrent la séance, disant : « Humbert Pierre, suyvant nos droicts et coustumes, ainsi que sçavez, on ne plaide en ce lieu que verbalement et non par escrit. C'est pourquoi nous avons rejecté vos escritures sçachant bien, quand le temps viendra, ce qu'auront à faire[3]. »

---

1. *Archives de la Bresse.* — AA. 1.
2. *Archives de la Bresse.* — FF. 49.
3. *Archives de la Bresse.* — FF. 28.

Tout le monde connaît la mésaventure d'un avocat de Remiremont, Bexon, qui se permit devant le rustique tribunal de la Bresse une citation latine : le tribunal le condamna à cinq francs d'amende « pour s'être avisé de lui parler un idiome inconnu ». L'avocat, dit Dom Calmet, en appela à une juridiction supérieure. Ce fut en vain, la décision des juges de la Bresse fut maintenue.

Quoique jugeant au « plus près de leur conscience », les officiers de justice étaient parfois soupçonnés, insultés par leurs compatriotes.

Je trouve dans les archives (FF. 27) un « acte de réparation d'honneur par un habitant de la Bresse en faveur des gens de justice du lieu qu'il a traités de voleurs, fripons, au sortir de l'audience ; il déclare que les officiers de justice sont d'honnêtes gens, des juges très prudents, il leur demande pardon et donne un resal de seigle pour les pauvres du lieu. Pardon lui est accordé. »

Plus loin (FF. 48) : Requête des officiers de justice au lieutenant général du bailliage des Vosges, disant que Claude Abel cherche à ternir leur réputation et leur honneur, qu'il les traite de voleurs et de gens rendant la justice par vindication...... Claude Abel rétracte ses injures et déclare qu'il tient les officiers de justice de la Bresse pour gens de bien et d'honneur......

Un délinquant poursuivi pour délit forestier est condamné à cinq francs d'amende « pour avoir eu l'audace de comparaître devant la justice avec irrévérence et sans respect...... »

Parfois il y avait des procès très importants : Paul D., menuisier, avait fabriqué une fausse empreinte du marteau gruerial de la Bresse. Ce faux marteau fut

trouvé au domicile de Paul D., avec « une pièce de bois du contour du marteau de la gruerie de la Bresse et des aiguilles de toile de faux avec lesquelles on aurait pu faire les lettres, croix et autres marques du vrai marteau ». Le maire et son lieutenant vérifièrent « les tocs où ont été coupés les bois », mais ils ne purent reconnaître la fausse marque, la place étant hachée. Le lieutenant du maire, faisant, en cette qualité, les fonctions de partie publique, ordonna l'arrestation du faussaire; il sera « conduit sous bonne garde dans les prisons criminelles de Remiremont, aucune prison n'existant en la justice de ladite Bresse ». Paul D. avait pris la fuite: « Le doyen en la justice de la Bresse, assisté de deux cordonniers du lieu.... a assigné Paul D. à cris publics, à son de trompe, dans tous les carrefours.... où il l'a appelé à haute voix..... » Le même doyen se rendit au domicile de l'accusé, questionna sa femme, saisit ses biens et meubles. Paul D. fut condamné par la justice de la Bresse à trois années de *bannissement des terres et seigneurie de la Bresse,* « avec injonction de garder son ban sous les peines de droit, le condamnant en outre à dix livres d'amende envers le roi, en cent livres de dommages et intérêts envers la communauté de la Bresse..... » (1786-1787)[1].

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 50

Dans les mêmes archives, FF. 59, je trouve un fragment de procès fort intéressant : une ordonnance de Léopold prescrivait aux filles et veuves enceintes d'aller faire déclaration de leur grossesse devant le maire : J. Claudel, marcaire à la Bresse, avait une fille placée comme domestique. Elle devint enceinte. Le père s'en alla trouver le « médecin de Thann avec de l'eau de fille, lequel médecin lui déclara la maladie de sa fille. » Malgré cette déclaration d'un médecin qui avait, à

III

Aucun des produits de la Bresse ne pouvait être vendu au dehors ; de là un avilissement énorme dans la valeur de ces produits, et des tentatives de fraude que de nombreuses poursuites ne parvenaient pas à réprimer :

Procès-verbal contre un *officier de justice* qui « a conduit et trafiqué du poisson hors de la communauté ».

« Soixante francs d'amende et soixante francs de dommages et intérêts pour avoir vendu un demi-cent de planches à des étrangers ;.....trente francs d'amende et autant de dommages et intérêts infligés à deux habitants de Vagney pour avoir conduit nuitamment chacun une voiture de planches hors de la gruerie et communauté de la Bresse.... »

Le tribunal était très sévère dans cette répression ; le plus souvent l'amende et les dommages et intérêts étaient de beaucoup supérieurs à la valeur des objets que l'on cherchait à exporter :

« Sentence qui condamne une veuve de Cornimont à *trente francs* d'amende pour avoir conduit *huit planches* de la Bresse à Cornimont. Ces planches sont mises en

50 kilomètres, diagnostiqua la grossesse de la fille Claudel à la simple vue « d'eau de fille » ; le père ne se conforma à l'arrêté ducal que trois semaines après, sans doute après certitude absolue, et fut condamné à 250 fr. d'amende et à un resal de blé pour les pauvres ! La justice de la Bresse ayant pleine confiance dans l'affirmation du médecin de Thann. Claudel en appela à la prévôté d'Arches, qui moins confiante dans le diagnostic à distance du médecin de Thann, déféra le serment à Claudel afin qu'il affirme « qu'il a retiré sa fille aussitôt qu'il en a su la grossesse ».

vente et achetées par la même veuve pour la somme de *deux livres, huit sous, trois deniers.....*

« Sentence de la même gruerie qui condamne un habitant de Vagney à trente gros d'amende et autant de dommages et intérêts et un habitant de la Bresse à cinq francs d'amende et autant de dommages et intérêts, le premier pour avoir acheté, le second pour avoir vendu *le derrière d'un chariot, les ventes au dehors de la communauté, par les habitants de la Bresse étant défendues ;* la même sentence ordonne la vente du derrière du chariot ; il est acheté par le même habitant de Vagney pour la somme de *trois livres* au profit du roi....

« Jean-Nicolas Corizot, notaire royal à la Bresse, expose aux maire et gens de justice de la Bresse qu'il y a eu un grand incendie à Remiremont en 1741, que son gendre et son associé des domaines du roi en ont été victimes ; il demande auxdits de la Bresse une charité de trois cents planches, dont deux cents pour son gendre et cent pour son associé, sachant bien, lui Corizot, qu'il n'est pas permis d'en vendre, ni trafiquer hors de la paroisse, auquel usage il ne prétend pas déroger, se soumettant à telles peine et amende qu'il plaira aux gens de justice le condamner s'il donne à ses planches une autre destination ».....

L'exploitation des carrières de granit, si prospère aujourd'hui dans la vallée de la Moselotte, était inconnue à cette époque ; ce n'est qu'en 1776 que M. Patudeshautchamp créa, à la Mouline, près Ramonchamp, la première entreprise de ce genre.

Les habitants de la Bresse voulant agrandir leur église et la paver, demandèrent (1735) au souverain, l'auto-

risation d'aller chercher dans les montagnes voisines les blocs de grès nécessaires à cet agrandissement: « la nature leur ayant refusé le bénéfice d'avoir des carrières »....

Ils échangèrent des pavés contre des planches:

« Il a été toute la journée (22 mars 1775), sur la place publique dudit lieu, procédé au traité concernant un échange de planches de la commune contre des pierres pour paver l'église de la Bresse, auquel pavage un habitant de Remiremont, Étienne Serrier, a été admis moyennant la quantité de 3,490 planches. Ces planches ont été réparties sur tous les habitants[1] ..... »

---

1. Cette prohibition n'existait pas pour l'Alsace. Nous verrons plus loin que les relations commerciales étaient très grandes avec l'Alsace — l'Allemagne, comme disaient les Bressaux. — A la vérité, les bois ne pouvaient aller en Alsace, le transport en eût été impossible.

L'absence de chemins d'exploitation des forêts, l'impossibilité du reste d'écouler en bois, en dehors de la consommation locale, avaient mis les forêts de la Bresse dans un état déplorable.

Voir *Archives de la Bresse*. — FF. 43.

L'absence de carrière dont il est parlé vise la *pierre de taille*.

On ne se servait du granit que comme moellon.

Certains sommets voisins de la Bresse (le haut du Roc, par exemple sont couronnés de grès vosgien. C'est ce grès que l'on exploitait, il est probable que c'est au haut du Roc que la Bresse alla chercher sa pierre de taille. — Voir *Archives DD*. 10.

En l'an X, par ordre du ministère de l'intérieur, le préfet des Vosges Desgouttes, publia une statistique du département des Vosges : La « manufacture de granit » établie par M. Patudeshautchamp, commençait à se développer quand éclata la Révolution. Elle végétait à l'époque où fut faite la statistique des Vosges ; à ce moment-là elle était occupée à achever le pavé du Panthéon et « espère travailler pour la colonne nationale ». Le prefet Desgouttes appelait toute la sollicitude du Gouvernement sur cet établissement: « Les beaux granits et autres pierres dures, qui offrent beaucoup de variétés dans les Vosges, le rendent susceptible d'être porté à un haut degré de prospérité. » — *Statistique du département des Vosges,* par le citoyen Desgouttes, préfet — an X, p. 83.

IV

La paroisse de la Bresse dépendait du doyenné de Remiremont, et de l'évêché de Toul. L'abbesse de Remiremont nommait à la cure; la totalité des menues dîmes revenait au curé; « il n'y avait pas, dit le Pouillé du Diocèse de Toul, de grosses dîmes à cause de la stérilité du terrain; le curé a de plus ce qu'on appelle dans cette paroisse les bleds de Pâques »....

Ces blés de Pâques appelés *Tremezou* sont « une espèce de seigle sarrazin, laquelle dîme se paie au dixième[1] ».

En l'année 1563, il y avait eu accord au sujet de ces revenus de la cure, entre le curé et les habitants. Acte de cette convention avait été passé par-devant Claude Devaux, tabellion à Bruyères (2 octobre 1563) :

Chaque paroissien, devait tous les ans au curé ;

Une « charée de bois raisonnable et le curé tenu de leur donner pour chaque charée deux pains de seigle de la valeur d'un blan...... »

Quatre bons deniers d'Allemagne pour un poulain mâle......

Pour un veau, un balai......

Sur dix cochons de lait, un......

---

1. Bleds de Pâques, — parce qu'ils étaient semés à cette époque. On dit « faire les carêmes » pour les semailles qui se font à cette saison. Le tremezou était évidemment du seigle et du sarrasin. Le blé ne pousse pas à la Bresse. Aujourd'hui on n'y cultive plus le sarrasin. — *Archives de la Bresse*. — FF. 35.

Une gerbe de blé (?), sur dix si « c'est sur un champ d'héritage, sur onze si c'est terrain communal....... »

Pour dix pintes de *Brizieu* (miel), une[1] .....;

Chaque feu doit au curé une corvée, soit en carême, soit à Pâques; une corvée à la Saint-Jean pour faucher ses prés....;

On doit lui garder son bétail;

Le bouverot représentait un revenu de 1,399 livres; l'amodiation des dîmes montait à 1,000 livres;

Les pois, fèves, navettes, avoine, lentilles, sarrasin, millet, « se disment au dixième ».....;

Le chanvre et le lin étaient au dixième aussi, mais sans la semence; c'est-à-dire le « chenevis et la linouse » (graine de lin).....;

Plus tard, les corvées furent remplacées par une redevance d'un fromage; cette redevance s'appelait les « renoms ».....;

A la confession pascale, chaque habitant donnait un pain de beurre[2]......

Plus d'une fois, les habitants de la Bresse eurent maille à partir avec leurs curés; avec un surtout, George Aubert.

Celui-ci passa toute sa vie à plaider avec ses paroissiens; il en était venu à se faire justice lui-même:

« Le 15 octobre 1778, George Aubert, curé de la Bresse, envoya trois particuliers de ladite Bresse, chez Antoine Humbert, marchand aubergiste, lui demander un fromage et une voiture de bois, avec ordre de prendre et d'enlever des meubles si on refusait le fromage

---

1. *Archives de la Bresse*. — FF. 35.
2. Voir le long détail de ces droits dans *Archives de la Bresse*. — FF. 35.

et la voiture de bois; le suppliant étant absent, sa femme répondit qu'elle n'en voulait pas donner; alors ces trois particuliers, exécutant les ordres du curé, prirent et enlevèrent une couverture d'indienne piquée [1]... »

On comprend l'émotion que produisit à la Bresse un pareil procédé, et ce n'était pas sans raison que les officiers de justice pouvaient dire de leur curé: « Il est soutenu dans ses prétentions par une troupe de cabaleurs et chicaneurs comme lui..... »

Dans le courant du XVIIe siècle, un notaire — un tabellion — avait été installé à la Bresse. Celui-ci chercha à se soustraire à toutes charges, tailles et impositions. De là un procès qui dura deux années (1664-1666):

« Noel Remy, tabellion, disaient les habitants de la Bresse, refuse de payer sa part dans les charges communales,..... il n'est qu'un brouillon, un tracassier, un partisan des mauvaises affaires, un plaideur, un menteur, ils n'emploient plus son ministère depuis qu'ils connaissent le pèlerin [2] !..... »

De son côté, Noël Remy assurait que « les rôles des charges communales sont faits confusément, dans lesquels rôles on porte toutes sortes de charges pour frauder le suppliant, qui est âgé de près de quatre-vingts ans et chargé d'un fils âgé de quarante-cinq ans, extrêmement affligé d'un sort depuis l'âge de cinq ans. Il demande que les rôles soient faits séparément et lui soient communiqués... »

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 35.
2. *Archives de la Bresse.* — FF. 29.

On finit par s'entendre : Noël Remy devait payer « 18 gros par cent francs qui se lèveront à la Bresse ».

Il en est un surtout qui dut exaspérer « la justice de la Bresse » ; ce fut Claude Abel :

Pendant 22 années, ce ne fut que procès, chicanes de toutes sortes.

La communauté de la Bresse fait un arrangement avec les marcaires alsaciens au sujet des deux chaumes de Rothenbach, le droit de pâturage sera réciproque : Abel s'y oppose, « ses bestiaux ne pouvant manger après ceux d'Alsace, à cause de certaines racines que les Alsaciens donnent à leurs bêtes »....... (1728). A force d'intrigues, Abel obtient du duc de Lorraine, un accensement de cent arpents de pâturages aux Feignes-sous-Vologne ; la commune proteste, prétend que la bonne foi du souverain a été surprise, et voilà un procès qui dure treize années ! Pendant le cours de ce procès, George Courtois, avocat à Remiremont, s'était rendu à la Bresse pour affaires personnelles, il est aussitôt requis, raconte-t-il, par les maire et gens de justice du lieu, de leur prêter son ministère dans une affaire qu'ils avaient avec Claude Abel au sujet d'un accensement ; il y consent. Il dresse des actes d'opposition, et n'a pas été seulement remercié ; « au contraire, il est accusé de partialité par Jean Corizot, tabellion audit lieu, qui exploite les pauvres villageois, les épaule, fait le pédagogue, le prophète, l'oracle... » Il réclame trente francs pour ses honoraires, on les lui refuse ; il fait saisir le maire.....

Cependant, la commune gagne son procès, et la Cour souveraine annule l'accensement ; mais comme Abel a fait des frais, elle condamne la communauté à les lui

rembourser. Refus de payer, nouveau procès ; le maire condamné refuse encore de payer ; on le saisit..... (1721-1734).

De 1720 à 1729, Abel plaide pour une question d'irrigation.

Pendant trois autres années (1739-1742), il reparaît devant les tribunaux pour une scierie [1].....

Entre temps, il insulte la justice de la Bresse, est obligé de faire des excuses..... (1739).

Aussi bien, la justice de la Bresse était bien dans le vrai quand elle disait : « Claude Abel est un chicaneur, un ennemi de la paix..... »

Un pauvre, Claude Demenge, réclame à son profit, l'application du décret de Madame Régente au sujet des pauvres. Enquête est ordonnée. Voici la réponse des « maire, lieutenant, jurés, habitants et communauté de la Bresse : Ledit Demenge est comme un échappé d'Espagne qui, le poignard d'une main et le chapelet de l'autre, implore le secours des personnes charitables ou plutôt les force de les répandre, et en lui donnant sept livres de pain par semaine et deux sous six deniers d'argent, c'est lui accorder plus qu'il ne mérite..... » (1735) [2]. Ce qui fut fait.

V.

Pendant des siècles, la Bresse n'eut, pour ainsi dire, de relations qu'avec l'Alsace ; les échanges étaient très

1. *Archives de la Bresse.* — FF. 44 — FF. 45 — FF. 46 — FF. 47.
2. *Archives de la Bresse.* — GG. 22.

actifs avec la vallée de Munster et Colmar. La Bresse expédiait des fromages, du bétail, et ramenait du blé, du vin surtout ; tout se faisait à dos de chevaux, il se formait de véritables caravanes ; ce n'était pas un voyage facile cependant : il fallait, un instant, remonter la vallée des Feignes-sous-Vologne, monter au lac Marchet, gravir les pentes qui conduisaient à la Chaume des deux Rothenbach, franchir la crête des Vosges au col du même nom, et descendre vers l'Alsace en contournant les flancs escarpés du Rothenbach. Ce chemin, suivi si longtemps par les Bressaux, porte encore le nom de *Chemin des Marchands*. En été, tout allait bien ; mais en hiver, il fallait se risquer sur les hauts pâturages, sur les flancs rocheux du mont Rothenbach, la Roche d'Angoisse, comme on l'avait appelée, à juste titre, hélas ! et plus d'une fois des voyageurs périrent là, de froid ou accablés par les neiges[1].

1. Le col du Rothenbach était limité par deux sommets élevés, le Reinkopf (alt. 1.319 m.) et le Rothenbach (alt. 1240 m.).

Le col lui-même est à 1,150 mètres d'élévation.

Tout l'espace qui s'étendait d'un sommet à l'autre constituait un vaste pâturage — une chaume — qui fut longtemps l'objet de contestations entre les marcaires alsaciens et les habitants de la Bresse. On finit par faire un partage.

Il y avait au col une excellente fontaine qui existe encore aujourd'hui. C'était un lieu de halte, et quand on était en brouille, on se saisissait mutuellement bestiaux, chevaux quand ils passaient les limites respectives de chacune des chaumes. D'autres fois, c'étaient les fermiers de ces pâturages qui défendaient aux voyageurs de laisser manger leurs bêtes.

« Bail de la chaume de Rothenbach, territoire de la Bresse, au profit de Gaspard Flueler de Kruth...... Il s'oblige de laisser tous les marchands de la Bresse coucher et vain-pâturer leurs chevaux sur ladite chaume en allant et en revenant d'Alsace sans aucune indemnité. » 1733. — FF. 40, *Archives de la Bresse*.

Aujourd'hui le *chemin des Marchands* est dans le plus mauvais

« Le 23 novembre 1661, furent enterrés, Remy Melchior Laurent, George Mathias, Pierrat et Sébastien Guerre, qui, transis de froid et de vents, la nuit du 21 au 22 novembre, furent trouvés morts, le dernier d'eux au bas de la montagne, et les deux autres un peu plus avant que la Roche d'Angoisse, tous revenant de Solzmatt (Soultzmatt)..... et le 24 suivant, par le même malheur, fut aussi enterré Gœury qui, nonobstant toute diligence, ne put être retrouvé avec les précédents.....

état, des routes forestières mieux tracées l'ont rendu inutile. Sur le versant alsacien, il présente de très fortes pentes; incontestablement à l'époque dont je parle, ce chemin devait être en meilleur état, peut-être était-il entretenu.

La question des chaumes ou pâturages revient fréquemment dans les archives de la Bresse, les habitants « étaient tous marcaires et leur fortune consiste dans des troupeaux de vaches qu'ils envoient vain-pâturer.... »; aussi combien de procès, soit avec leurs voisins de Vagney, Xoulce, Gérardmer, et surtout avec les Alsaciens qui pendant des siècles exploitèrent exclusivement tous les hauts pâturages vosgiens, aussi bien sur leur versant que le versant lorrain; soit entre eux.

Voici un de ces procès: Humbert, boucher à la Bresse, envoya des moutons sur le parcours commun; réclamation des habitants de la Bresse qui font observer « que la fiente et l'urine des moutons causent aux vaches une maladie que l'on appelle les barbes ou barbillons, que par conséquent les habitants ont intérêt à ce que l'on n'envoie pas de moutons sur le parcours qui de temps immémorial a été interdit aux moutons sur les terres communales..... » Le bailliage de Remiremont donna raison aux habitants de la Bresse et condamna le boucher Humbert.

Le procès-verbal du bangard avait constaté que ce boucher envoyait *quatre* moutons seulement au pâturage !

Il y eut appel au Parlement à Nancy. Les maires de Bussang, Vagney, Saint-Amé, Cornimont, Ventron et Saulxures, prirent fait et cause pour la Bresse, et tous délivrèrent des certificats déclarant « qu'on ne met aucuns moutons sur le parcours dans leurs paroisses... » Le Parlement de Nancy acquitta le boucher, annula les sentences et rapports, et la communauté de la Bresse dut payer tous les frais. — *Archives de la Bresse*. — FF. 44 (1770-1776).

« L'an mil sept cent, le 12 novembre, est décédé Joseph Clément, âgé de 17 ans, sur les hautes Chaumes, lequel en allant en Allemagne (Alsace) avec son père et plusieurs autres, fut suffoqué de l'orage et du froid....

« Le 29 octobre 1667, il arriva tel orage à la Chaume que nos gens revenant d'Allemagne y pensèrent périr, trois chevaux y demeurèrent morts..... »

La sécurité laissait aussi à désirer et ce n'était pas sans raison que ces voyages se faisaient en caravane :

« Le 2 juin 1676, fut tué à Rotembach, proche la fontaine, Nicolas Paul de Gérardmer, demeurant à la Poussière, et ce, par trois voleurs, d'un coup de fusil[1].... »

La construction d'excellentes routes, qui ont mis la Bresse en communication facile avec tous les centres importants de la région, ont complètement fait cesser ces relations.

Aujourd'hui, le « Chemin des Marchands » n'est plus fréquenté que par des touristes, tous les ans plus nombreux, qui viennent visiter, admirer ce joli pays.

L'industrie des fromages existe toujours, mais nombre d'usines sont venues utiliser les forces naturelles hydrau-

1. « Le 6 mai 1673 arriva ici oncle Jean le Comte, parti de Saint-Maurice pour s'en aller à Gérardmer, lequel fut assassiné au Haut-de-la-Poussière et caché sous des branches d'arbres par l'espace de huit jours et jusqu'à tant que ses parents étant en peine de lui le retrouvèrent seulement.... ayant la gorge coupée et percée de plusieurs coups de couteau...

« La nuit du 23 au 24 octobre 1669, jour que Nicolas Valentin, maire, fit son festin, les larrons ont rompu la fenêtre et barreau proche l'autel Notre-Dame et étant entrés dedans ont volé l'église......, etc.

« La nuit du 10 au 11 avril 1667, on rompit la fenêtre près l'autel de la Vierge et on déroba les linges.... et probablement furent des pauvres de France... »

Archives de la Bresse. — GG. 2.

liques de la Moselotte et de ses affluents. Les vallées du Chajoux, des Feignes-sous-Vologne, de la Moselotte, sont remplies de scieries, tissages, filatures, où une bonne portion de la population trouve un travail assuré.

Qu'il semble loin, le temps où Pierre Derel, dans une requête au roi Louis XV, exposait que « les bois de la Bresse n'ont aucuns débouchés, que quantité gisent et périssent sur place, qu'une verrerie et quelques scieries à la Bresse procureraient du secours aux habitants malheureux, que la Bresse est un pays presque inhabité et que sa verrerie en augmenterait la population..... » (1768-1770)[1].

Les Bressaux n'entendirent pas de cette oreille, ils protestèrent, et dans un mémoire au roi, ils concluaient en disant : « ... Les habitants de la Bresse sont nés pour la culture, et non pour être verriers. »

1. Pierre Derel était « bourgeois de Paris ». Il y avait une verrerie à Wildenstein dans la vallée de Saint-Amarin, à une dizaine de kilomètres de la Bresse ; les habitants de la Bresse connaissaient donc bien cette industrie.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Je dois faire remarquer les différences très grandes existant entre le mode d'élection des maire, doyen, jurés, lieutenant, tel que je l'ai indiqué et reproduit, et les divers récits et descriptions qui en ont été faits avant ce travail :

Je suis certain de la rigoureuse vérité de ce que j'ai écrit, parce que je me *suis servi exclusivement de l'original même de la coutume de La Bresse.* Jusqu'en 1595, la coutume s'était conservée par la mémoire des hommes ; sur l'ordre du duc Charles III, elle fut mise en écrit dans cette même année ; c'est cette pièce qui se trouve aux archives de La Bresse, dont je me suis servi et qui a été reproduite par M. Duhamel, archiviste du département des Vosges, en 1868, dans le tome I[er] des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges* et dans l'*Inventaire sommaire des archives de La Bresse*, en 1870. Cette coutume, transcrite pour la première fois, en 1595, a été approuvée en 1603 par Charles III et successivement par divers ducs de Lorraine. Avant la publication de *l'original de cette coutume*, il y en avait eu d'autres ; une en 1754, entre autres ; c'est celle-là dont se sont servis MM. Lepage et Charton (*Statistique du département des Vosges* ; mot : La Bresse) ; elle n'est pas conforme à l'original.

II

Déclaration des maire et jurés de La Bresse, par laquelle ils reconnaissent tous les droits, cens, rentes, redevances,... qui composent le domaine de S. A. R. audit La Bresse.

Il est dû au domaine de S. A. une somme de 266 fr. 6 gros qui se paie annuellement. Cette somme de 266 fr. 6 gros était le résultat « d'un accommodement » entre la commune et les fermiers: les habitants payaient plusieurs « petits cens et redevances appelés *Barizels,* tant en argent qu'en beurre, huile et autres denrées, ce qui embarrassait les fermiers; pour y remédier, les habitants ont consenti avec les fermiers, une redevance fixe et annuelle de 266 fr. 6 gros. »

Il est dû un veau de lait, chaque Vendredi-Saint;

Il y a 38 places de maisons appelées *bennevises,* qui doivent alternativement par année une poule, et l'autre année deux blancs.

Au sujet de ces maisons *bennevises,* je trouve dans la coutume le passage suivant : « ..... Et sont les maisons *non trèsfoncières,* c'est-à-dire qui ne sont pas basties de murailles (hors mises celles qui communément sont dictes *Bennevises*) censées tenues et *réputées meubles,* non les dicts Bennevises de quelz matériaulx et estoffes elles soient basties..... »

Ces 38 places de maisons bennevises rapportaient au souverain tous les ans, 19 poules et 19 pièces de deux blancs, que le maire doit lever à la Saint-Martin.

Les moulins et scieries doivent trois gros par année; les étangs deux gros;

Toutes les amendes appartiennent à S. A.;

Les taverniers doivent chacun 10 francs par an;

Les habitants « qui meurent sans hoirs sont mainmorta-

bles de leurs meubles à S. A. ». Ainsi une *maison trèsfoncière* était considérée comme meuble et dans ce cas faisait retour au souverain.

Tout étranger qui voudra résider à La Bresse « d'après bons témoignages, paie un droit d'entrée de 60 francs, dont moitié à S. A. et moitié à la commune ».

S'il est allié à « une fille de La Bresse du gré des père et mère, tuteurs ou autres parents », il ne paie que 40 francs; si, au contraire, le mariage a eu lieu contre le gré de la famille, il paiera 100 francs.

En sus de tout ce qui vient d'être dit, la commune de La Bresse avait à payer une subvention ordinaire, ponts et chaussées et autres impositions; de ce chef, on payait en 1689: 2,541 fr.; en 1714: 2,210 fr.; en 1737: 3,703 fr.; en 1753: 4,564 fr.; en 1765: 4,473 fr.; en 1776: 6,016 fr.

Les recettes et dépenses communales donnaient les totaux suivants: 1779, recettes: 20,049 fr., dépenses: 3,143 fr.; 1783, recettes: 2,482 fr., dépenses: 2,456 fr; 1789, recettes: 3,778 fr., dépenses: 4080 fr.....

(*Archives de la Bresse.* — CC. 1, CC. 3.)

III

« Supplique du maire et habitants de La Bresse à S. A. R., disant que les fermiers du domaine d'Arches, par une nouveauté inouïe, veulent les obliger à payer les impôts des marchandises et denrées qu'ils transportent en Allemagne (Alsace) et au comté de Bourgogne, quoique de temps immémorial les receveurs ou fermiers dudit Arches n'aient eu aucune prétention semblable; qu'eux dits de La Bresse, n'ont jamais payé aucun impôt pour marchandises vendues et transportées en pays étrangers, qu'ils paient seulement pour celles qui se débitent en leur pays..... » (1663.)

« Sébastien Abel, demeurant à La Bresse, à lui joints les habitants du lieu, disant qu'ils sont en possession de temps immémorial d'aller quérir des vins en Allemagne (Alsace) par le val de Munster sans passer par la prévôté de Bruyères, ni payer pour ce sujet aucun droit en la prévôté dudit Bruyères, payant seulement à La Bresse le frédaulx; les fermiers et contrôleur de Bruyères veulent faire payer le susdit Abel pour le vin qu'il est allé chercher en Allemagne, bien qu'il n'ait pas passé par la prévôté de Bruyères, ni d'Arches, ils demandent à être déchargés de ce droit de passage qui leur est injustement réclamé.... » (1665.) Ce qui leur fut accordé.

(*Archives de la Bresse.* — CC. 11.)

ESSAI

D'UN

LEXIQUE GÉOGRAPHIQUE

Par M. J. V. BARBIER

AVANT-PROPOS

Dans les premiers mois de cette année, j'avais commencé la feuille XXVI de mon atlas — laquelle comprend une grande partie des pays de l'Extrême-Orient — quand, la planimétrie terminée, au moment de *faire la lettre,* je m'aperçus des difficultés énormes que j'aurais à vaincre pour orthographier convenablement tous les noms géographiques, tant, à cet égard, les sources sont discutables. Si je consultais des cartes françaises, officielles et autres, je constatais qu'elles sont toutes, pour le texte comme pour la planimétrie, en contradiction fréquente entre elles ; si je consultais les cartes étrangères, je constatais également que les cartographes allemands et anglais, bien moins fantaisistes sans doute que certains des nôtres, sont pourtant parfois aussi en opposition avec leurs

confrères de même nationalité : je vous laisse à penser ce qu'il pouvait advenir du rapprochement simultané des cartes françaises, anglaises et allemandes.

Comment sortir de là ? Copier aveuglément tel ou tel auteur, quand, à chaque instant, l'instinct de tout homme rompu à la manipulation journalière des cartes, à leur analyse comme à leur traduction, me révélait des inconséquences criantes sans que j'eusse aucun moyen d'y remédier ? C'est un rôle auquel ne se prête jamais un cartographe qui se respecte. Chercher dans les dictionnaires géographiques la transcription raisonnée des noms étrangers ? Mais nous n'en avons point de véritablement scientifique à ce point de vue. S'adresser aux auteurs d'outre-Rhin ou d'outre-Manche ? Mais ce serait faire de la transcription par ricochet et doubler les chances d'inexactitude [1]. Les voyageurs ? Il n'en est pas deux qui soient d'accord sur ce point. Les cartes officielles ? J'ai dit ce qu'il en était, et leurs auteurs, jusqu'ici, n'ont eu, que je sache, grand souci d'entrer dans ce détail.

Vous verrez, Messieurs, au cours de l'étude que nous allons entreprendre ensemble, comment, en présence d'un tel dilemme, l'homme le moins initié du monde,

1. Il est cependant des cas où, comme on le verra par la suite, il faut recourir aux transcriptions étrangères. C'est quand il s'agit, par exemple, de colonies occupées depuis longtemps par telle ou telle nation européenne et dans lesquelles, soit que la transcription officielle fasse loi, soit que les possesseurs aient aussi fidèlement que possible transcrit les noms originaux, on est obligé de se baser sur les transcriptions déjà faites, sauf à les contrôler en remontant aux sources, c'est-à-dire aux appellations étymologiques ou aux concordances phonétiques connues.

au début, est parvenu à le résoudre, comment il a l'audace aujourd'hui de vous présenter un travail de phonétique comparée et quasi-universelle.

Mais avant d'entrer en matière, je dois vous citer un fait topique et remplir un devoir.

Voici le fait. Au nombre des cartes que j'ai pu réunir se trouve la carte minuscule (au 1/3,500,000°) du Tong-King due à un voyageur très compétent et très écouté, M. Romanet du Caillaud. Dans le texte de cette carte, publiée en 1879 par la Société de géographie de Paris, l'auteur a conservé la transcription dite des missionnaires dont l'alphabet est, comme on sait, très compliqué par des signes diacritiques nombreux : source fréquente d'erreurs de la part de tous les géographes sans exception.

Rechercher donc la clef de cet alphabet, la valeur de tous ces signes fut l'une de nos plus pressantes occupations. Je m'adressai tout d'abord à M. Romanet du Caillaud qui me dit avoir modifié lui-même certains caractères de l'alphabet en question et tenir pour impossible de me donner la prononciation française, même approchée, de ses diverses lettres. Tout ce qu'il m'apprit de nouveau, c'est que l'alphabet annamite, dit des missionnaires, s'appelle l'alphabet *quoc-ngu*. A l'école des langues orientales vivantes, on ne le connaît pas sous un autre nom. M. le comte de Bizemont voulut bien m'aider dans la recherche de l'alphabet *quoc-ngu* et ne trouva rien dans la bibliothèque ni aux Missions étrangères. Il en référa à M. l'abbé Lesserteur, ancien directeur des mis-

sions en Indo-Chine de qui j'appris : 1° que l'alphabet *quoc-ngu* se trouvait dans la grammaire annamite de M. Aubaret, selon lui la meilleure, et 2° que le nom général d'alphabet des missionnaires s'appliquait à diverses transcriptions, suivant la nationalité où se sont recrutées les missions et le pays où elles se sont établies. Ces alphabets ont été acceptés par les linguistes ou modifiés par eux pour les adapter aux règles actuelles de la phonétique. Seul, l'alphabet *quoc-ngu*, pour les causes que nous dirons en temps utile, a subsisté intégralement chez les grammairiens, mais très altéré par les géographes.

M. Romanet du Caillaud, on l'a vu, a lui-même fait, assez arbitrairement, de ces altérations. Vous pouvez donc juger, dès maintenant, Messieurs, de la circonspection avec laquelle je devrai transcrire, d'après lui, les noms de la région tong-kinoise et vous demander ce que l'on doit penser de l'emploi, dans des cartes faites à l'usage de tous, d'un alphabet dont l'auteur même de ces cartes ne peut donner la prononciation approximative.

Je n'en suis pas moins reconnaissant, — et c'est ici le devoir qui me reste à remplir — à M. Romanet du Caillaud et surtout à M. de Bizemont, à l'un pour ses renseignements, à l'autre pour les nombreuses recherches dont il a bien voulu se charger pour moi. Je dois beaucoup aussi à M. Maurice Vélin qui m'a procuré une grammaire, des dictionnaires et surtout une excellente carte russes ; à M. René Basset, professeur de littérature

arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger pour ses judicieuses observations et ses conseils éclairés sur les transcriptions arabes ; à M. le général Parmentier dont les avis m'ont été précieux, et aux travaux duquel j'ai eu fréquemment recours, en dehors des sources nombreuses auxquelles j'ai puisé.

Je citerai celles-ci en leur temps. Je ne saurais oublier non plus, dans l'expression de ma gratitude, notre excellent collègue, M. Favier, conservateur de la bibliothèque, à l'aide de qui j'ai fait plusieurs découvertes intéressantes, ni M. Panigot, bibliothécaire, dont l'obligeance s'est montrée, comme toujours, inépuisable[1].

Dans une citation que vous trouverez plus loin, le général Parmentier a évoqué les souvenirs des linguistes de l'École de Nancy. Plusieurs ont illustré à ce point l'Académie de Stanislas, que j'éprouve une crainte bien légitime en venant à leur suite, dans un ordre d'idées différent toutefois, vous présenter cette étude. Mais la notoriété de mes auteurs, ma scrupuleuse sincérité à rechercher la vérité, l'intime conviction, sinon la certitude, de répondre à un besoin impérieux et général, me donnent quelque courage. Le seul caractère d'utilité de mon œuvre, à défaut de tout autre mérite, lui vaudra

---

1. Depuis lors, j'ai aussi quelque obligation à M. le ministre de la marine et à M. le vice-amiral, directeur général des services hydrographiques, pour les renseignements que j'ai reçus concernant les bases de la décision à intervenir au sujet de la réglementation des transcriptions géographiques dans les cartes marines.

Suivant qu'il y aura lieu, cette communication fera l'objet de notes spéciales ou d'une annexe à mon travail.

sans doute, Messieurs, un bon accueil de votre part, et peut-être ne la jugerez-vous pas, à ce titre, trop indigne de figurer à la suite de celle de mes illustres prédécesseurs.

I

HISTORIQUE ET ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION DE LA TRANSCRIPTION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

Il y tantôt quarante ans qu'un de nos géographes les plus autorisés, le cher et vénéré Eugène Cortambert, justement préoccupé des anomalies de notre langage géographique, soit au point de vue de la prononciation, soit à celui de l'orthographe, jetait le cri d'alarme et demandait, dans une communication publiée depuis lors par la Société de géographie de Paris[1] que l'on remédiât au plus tôt à un état de choses vraiment lamentable.

Cependant, — sans remonter jusqu'au roi Chilpéric qui s'est préoccupé, dit-on, de la transcription de quelques lettres de l'alphabet germanique par l'alphabet latin, — vers le commencement du siècle, en 1805, Volney avait publié son *Rapport sur les vocabulaires comparés de tous les peuples de la terre, du professeur russe Pallas*, et, en 1819, son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques.* Son système fut combattu par la majeure partie des orientalistes; mais cet échec ne

1. *Bulletin de la Société de géographie de Paris,* 1846.

le fit pas désespérer de la cause et, en mourant, il fonda un prix que beaucoup ont mérité sans avoir pourtant réalisé l'idéal de l'illustre philologue : l'alphabet universel des transcriptions, encore qu'il limitât son programme à la transcription des langues orientales.

En 1828, avant même que l'Institut crût devoir élargir, changer même ce programme, le prix fut décerné à M. Schleiermacher[1] pour son *Aperçu de l'alphabet harmonique pour les langues asiatiques.* En 1835, le même auteur[2] publiait en français, à Darmstadt, un grand in-8° sur *l'Influence de l'écriture sur le langage, suivie des grammaires Barmane et Malaie.*

L'année suivante, en 1836, M. Eichhoff publiait son *Parallèle des langues de l'Europe* dans lequel, paraît-il, les linguistes ont relevé des erreurs et des rapprochements non justifiés qu'il a fait disparaître en partie, depuis lors, dans sa *Grammaire indo-européenne*[3], sans avoir davantage trouvé grâce devant ses critiques.

Malgré cela, il me semble que, dans l'application toute spéciale aux transcriptions géographiques où, en somme, la phonétique tient la première place, les géographes eussent pu tirer un bon parti de la concordance alphabétique établie par Eichhoff entre le *sanscrit,* le *bengali,* le *zend,* le *phénicien,* l'*hébreu,* le *syriaque,* l'*arabe,* le *persan,* l'*éthiopien,* le *copte,* l'*arménien,* le *géorgien,* le *mandchou,* le *tibétain,* le *barman,* l'*indoustani,* aussi bien que des travaux de Schleiermacher et de Volney.

1. Le prix fut partagé.
2. Alors conseiller intime de son Altesse le grand-duc de Hesse.
3. Publiée en 1858 et en 1867 (1 vol. in-8°).

Mais M. Cortambert, aussi bien que les géographes de son époque — ceux-là mêmes qui, trente ans plus tard, firent avec lui partie d'une commission toute privée, aux fins de résoudre cette question — ne paraissent pas avoir connu ou utilisé ces travaux. Pendant cette longue période, pourtant, Bopp publia notamment son *Glossarium sanscritum, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur, et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis comparantur* (nouvelle édition, 1840), son livre sur les *Rapports des langues malaiso-polynésiennes avec les langues indo-germaniques* (1841) et sa *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (2e édition refondue en 1857), traduite en français, en 1868, par Michel Bréal; Müller (Max), — qui fut aussi lauréat de l'Institut et obtint, en 1849, le prix Volney avec son ouvrage intitulé : *De la philologie comparée des langues indo-européennes, par rapport à leur influence sur la civilisation primitive de l'humanité,* — son *Projet d'un alphabet à l'usage des missionnaires* (Londres, 1854); et Lepsius, son *Alphabet de linguistique universelle* (Berlin, 1855) dont une édition transformée parut en 1863 sous le titre d'*Alphabet destiné à réduire les langues à une orthographe uniforme en caractères européens.*

La question n'est donc pas d'hier, et l'on peut à bon droit s'étonner qu'aujourd'hui elle ne soit pas plus avancée. Les géographes, il est vrai, ne lui ont pas — à en juger par le peu de souci qu'ils en ont pris — accordé une égale importance. Certains d'entre eux la jugeaient et la jugent encore insoluble; d'autres, sans manifester

un dédain absolu à son endroit, disaient qu'il importait peu, pourvu que l'on se comprît.

Mais précisément, on a bien du mal de se comprendre avec ce mélange hétéroclite de mots empruntés à tous les idiomes, transcrits plus ou moins inexactement par des voyageurs ou des géographes de langues ou de nationalités diverses, et, si l'on n'y prenait garde, les livres et les cartes géographiques présenteraient bientôt une confusion à laquelle celle des audacieux édificateurs de Babel serait à peine comparable.

Il n'est pas besoin, pour le reconnaître, de sortir d'Europe. En France même, nos dénominations géographiques offrent des exemples d'inconséquence, tantôt dans l'orthographe, tantôt dans la prononciation ; c'est par centaines que les relève M. Cortambert dans son instructif opuscule. Je ne puis entreprendre de les citer ici et je renvoie ceux que la question intéresse à la publication du savant géographe.

A dire vrai, M. E. Cortambert s'est contenté de signaler le mal et d'appeler, sur ce point, l'attention des auteurs, des voyageurs et des cartographes. C'est en vain que l'on chercherait, dans sa note, les traces d'une conclusion, les prémisses d'une règle à suivre.

C'est qu'aussi bien la question est si complexe, elle semble exiger surtout un tel ensemble de compétences diverses, une si universelle connaissance des langues, que beaucoup de géographes de grand savoir et de linguistes réputés pouvaient hésiter à l'entreprendre.

Pendant une longue période, aucun remède ne fut proposé au mal signalé par M. Cortambert. Peut-être, dans

quelques congrès, de timides vœux furent-ils présentés et votés, mais ils ne reçurent aucune sanction.

Cependant le problème à résoudre n'a pas laissé de préoccuper les géographes les plus accrédités, voire même les plus illustres de ces derniers temps. E. Reclus a apporté déjà, sinon des règles définitives, car il ne s'est pas occupé de codifier les données d'après lesquelles il a orthographié les noms géographiques, mais des modifications essentielles dans plusieurs catégories de mots. Faute de cette codification, il n'a pas toujours été égal à lui-même et il n'a pas toujours eu un même souci de se montrer exact ou logique dans ces transcriptions. C'est fâcheux, car un ouvrage de l'importance de la *Géographie universelle* est de ceux où l'on devrait pouvoir puiser comme à une source originelle et trouver une solution à toutes les questions, des éclaircissements à tous les doutes.

Je me hâte d'ajouter que, malgré ces négligences partielles, aucun ouvrage encore ne rivalise, en France, avec celui-là; aucun auteur même n'a tranché avec plus de décision plusieurs des incertitudes qui pèsent sur la transcription des noms géographiques. Sans donc m'arrêter, pour le moment, à des critiques de détail, il me suffit de constater que notre grand géographe a réformé déjà bien des abus et a tenu quelque peu compte des avertissements de son prédécesseur. J'aurai à le citer d'ailleurs, dans le cours de ce travail préliminaire, pour appuyer de son témoignage plus d'une considération et plus d'un argument, aussi bien que pour relever telles des incorrections ou des négligences qui lui sont échappées.

On était en droit d'espérer, d'autre part, qu'une des plus grandes autorités en géographie, M. Vivien de Saint-Martin, n'aurait pas manqué de peser de toute son influence pour régler, dans son *Dictionnaire de géographie universelle,* cette question à double face. Rien cependant ne révèle le moindre souci de l'auteur à cet égard. Il n'en dit mot dans sa préface et son mode de transcription — si même il en a eu un — indique une trop grande variété dans l'application, pour que les exceptions n'aient pas emporté la règle. A l'origine de cette importante publication, le général Parmentier n'avait pas, il est vrai, commencé, non d'élaborer une méthode, mais, ce qui était d'un intérêt plus immédiat, de réunir les éléments, langue par langue, d'une transcription raisonnée. C'est en 1877 seulement, qu'il présenta au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences un mémoire modestement intitulé : *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques.*

C'est toute une révélation que ce mémoire. Non seulement il relève, à la suite de Cortambert, toutes les inconséquences de notre orthographe — je devrais dire notre manque d'orthographe — géographique ; mais il critique avec autant de vigueur que de logique notre déplorable habitude de tronquer, de dénaturer tous les noms géographiques sans plus de souci des étymologies que des similitudes phonétiques. Par la mauvaise raison — quand on en invoque une — de l'insuffisance reconnue notoire de notre alphabet et de difficultés très grandes, sinon d'impossibilités, à plier notre langue aux prononciations étrangères, nous francisons — ce qui ne serait qu'un demi-mal, — chacun selon sa fantaisie

— ce qui est cause de l'inénarrable gâchis dont ne semble pouvoir sortir notre *nomenclature* (?) géographique.

Bien plus, si, dans son mémoire, le général Parmentier hasarde l'énonciation de quelques règles — admises sans opposition du reste par le congrès — il le complète par un rapprochement entre tous les alphabets de caractères latins. Dans un premier tableau, il indique la manière de rendre les sons et les articulations élémentaires de notre alphabet dans les diverses langues; par contre, dans un second tableau, il donne, en caractères français, la valeur des lettres des alphabets étrangers qui s'écrivent en caractères latins.

Le général Parmentier ne s'est pas arrêté là; deux ans après, il publiait un autre travail sur la *Transcription pratique, au point de vue français, des noms arabes en caractères latins,* œuvre d'un tout autre ordre, car il s'agit là d'une langue dont les caractères n'ont rien de commun avec ceux de l'alphabet français; quelques-uns mêmes en diffèrent, au point de vue de la phonétique, à un tel degré que leur représentation en français devient absolument conventionnelle. Deux ans après encore, c'est-à-dire au congrès d'Alger, en 1881, il donnait un *Vocabulaire arabe-français des principaux termes de géographie.* En 1883, au congrès de Rochefort, il communiquait un *Vocabulaire magyar-français,* et, en 1885, au congrès de Grenoble, un *Vocabulaire turk-français.*

Tandis que se poursuivait l'œuvre du général Parmentier et lors du *Congrès national des Sociétés françaises de géographie,* tenu à Nancy, en 1880, M. E. de

Luze présentait le premier projet de codification des règles de la transcription géographique. Ignorant, paraît-il, jusqu'en ces derniers temps, les travaux du général Parmentier et, sans doute, quelque peu linguiste lui-même, M. de Luze s'est montré, dans ce premier travail, sinon d'une compétence incontestée, tout au moins d'une grande netteté de vues. Et s'il n'a pas, à mon avis, suffisamment assoupli son système aux exigences de certains usages et aux difficultés matérielles de la pratique, il n'en a pas moins déterminé le point de départ d'une méthode rationnelle de transcription des noms géographiques. Ce n'est cependant que dans un travail, publié en 1883, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris,* qu'il a complété l'exposé de ses recherches et les conclusions auxquelles elles avaient abouti. Il a donné un glossaire de certains termes géographiques étrangers, où bien des erreurs se sont glissées, et il s'est trompé lui-même en redressant ailleurs les erreurs d'autrui. Mais cela ne saurait lui rien ôter au sujet des règles qu'il a formulées.

Le général Parmentier, comme M. de Luze, devait avoir des imitateurs ; l'un et l'autre n'ont eu que des plagiaires trop encombrants pour avoir quelque valeur : de ceux-là, je ne parlerai pas[1].

---

1. Bien entendu nous ne comprenons pas sous cette sévère réserve les travaux de la commission spéciale de la Société de géographie de Bordeaux. Cette commission, nommée dès 1881, et intitulée *Commission de terminologie et de prononciation géographiques,* a travaillé activement depuis cette époque, et elle a successivement présenté à nos réunions du congrès national des Sociétés françaises de géographie le résultat de ses recherches. Seulement le cadre de celles-ci s'est limité à la France et n'a aucun caractère d'universalité ni, par conséquent, d'ana-

Les choses en restaient là [1], quand, l'an dernier, la maison Hachette publia son atlas, traduit de l'atlas allemand d'Andree, refondu et approprié à l'usage des Français. Pour la première fois, dans une publication géographique d'une certaine importance — quoique d'un prix assez en rapport avec les exigences de la vulgarisation, — était appliqué, sinon un système complet comme celui de M. de Luze, du moins un ensemble de règles analogues, une certaine méthode de transcription. Ses auteurs ont déclaré, dans leur préface, s'être principalement inspirés des données du général Parmentier. Cet atlas, précédé d'un glossaire [2] des mots les plus

---

logie avec les travaux des auteurs précités. Encore dois-je, en passant, constater l'indispensable utilité de l'entreprise de la Société de géographie de Bordeaux et je ne doute pas non plus qu'elle n'approuve celle à laquelle je me consacre ici, toutes réserves faites, du reste, au point de vue technique de mes conclusions.

1. Ceci n'est pas absolument vrai quant aux tentatives faites (voir « page 8, la commission à laquelle nous avons fait allusion). « Il y a « quelques années, m'écrit le général Parmentier, à la Société de géo- « graphie de Paris, une commission (sans mandat officiel) voulut faire pré- « cisément ce que vous avez entrepris. Son président était M. E. Cor- « tambert. On m'a fait l'honneur de me convoquer, en 1880, aux « séances de cette commission. J'ai assisté à quelques réunions et je me « suis vite convaincu que l'on marchait en pleines ténèbres... Aussi, après « trois ou quatre séances, j'ai écrit au secrétaire général de la Société « de géographie de Paris, pour me dégager de la commission dont je « faisais partie, pour ainsi dire, par surprise. »

Depuis lors, la mort ayant enlevé le digne et vénéré E. Cortambert, on n'a plus entendu reparler de cette commission.

Je viens d'apprendre en outre, au moment de mettre sous presse, qu'une nouvelle commission, indépendante sans doute de celle du ministère de la marine, vient d'être formée à la Société de géographie de Paris, par l'initiative de M. Bouquet de la Grye : aboutira-t-elle mieux?

2. A propos de glossaire, quelques personnes ont cru devoir me rappeler les travaux de M. le commandant Peiffer. Je puis dire que je les suis depuis leur origine. Je les ai même fait connaître, en 1882, au *congrès national des Sociétés françaises de géographie* siégeant cette

usités dans toutes les langues, marque un pas des plus décisifs dans la voie nouvelle désormais ouverte aux cartographes.

Cependant, cette publication, non plus, n'a pas tout résolu : elle contient encore des traces des errements du passé.

Lors du dernier congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, j'ai dit l'insuffisance des efforts tentés jusqu'aujourd'hui dans l'unification de la transcription des noms géographiques et signalé le besoin impérieux d'un *Lexique géographique* spécial.

Il faut avoir passé des années à manipuler, à consulter, à créer, à analyser, à traduire des cartes pour se rendre un compte exact, à la fois de la nécessité urgente de remédier au mal et des difficultés à vaincre pour y parvenir.

Encore dois-je dire, tout de suite, que ces difficultés ne sont pas insurmontables si, renonçant à un idéal de perfection et d'exactitude absolue, à jamais irréalisable, on apporte un égal scrupule à s'écarter le moins possible des données de la linguistique et à faire, des transcriptions géographiques, une langue susceptible d'être bien comprise, sinon bien parlée par tout le monde.

Mais n'anticipons pas, et, pour bien déterminer la position de la question, je citerai quelques-unes des considérations présentées par le général Parmentier.

---

année-là à Bordeaux, réparant ainsi, dans la mesure de mes moyens, l'ignorance et le délaissement du monde géographique à leur sujet, grâce sans doute à la négligence et au mauvais vouloir manifeste des éditeurs. Mais M. Peiffer n'a fait que du glossaire et non de la transcription générale.

« Le but que je me propose, dit-il, dans son premier « opuscule, c'est d'attirer l'attention sur une infériorité « réelle et fâcheuse de la cartographie et de la choro- « graphie françaises et de contribuer à la faire cesser « au plus tôt.

« Pour les noms de lieux, de peuples ou de peuplades, « les Allemands ont une orthographe allemande, les « Anglais, une orthographe anglaise, les Italiens, une « orthographe italienne. Seuls, les Français n'ont point « de règles d'orthographe en géographie et ils emprun- « tent, dans un pêle-mêle et une confusion qui frisent « parfois le ridicule, la manière d'écrire des Anglais ou « des Allemands, suivant la source où ils puisent leurs « renseignements. Il suffit de comparer diverses cartes « françaises de mêmes contrées, ou de suivre sur une « des cartes une relation de voyage, ou encore de lire « les journaux (et même les revues spéciales) dans les « moments où quelque événement politique attire l'at- « tention sur une contrée particulière du globe, pour « être frappé de ces diversités orthographiques que rien « ne justifie..... »

A l'appui de ce qui précède, le général Parmentier — c'était pendant la guerre turco-russe — signale les diverses manières d'écrire *Roustchouk, Bazardjik, Dobroudja*, etc..... Tous ceux qui ont suivi la campagne du Tong-King, savent combien ces réflexions s'appliqueraient même et surtout à l'orthographe officielle. Dernièrement encore, les lecteurs du journal *le Temps*[1], ont pu constater les méprises qu'il a signalées dans le

1. Dans le numéro du 27 septembre, si j'ai bonne mémoire.

récit des faits dont la ville de *Hoï-an'* et ses environs ont été le théâtre. Les dépêches officielles lui ont successivement donné quatre noms si diversement orthographiés qu'on a pu croire, un certain temps, qu'il s'agissait de quatre villes différentes.

Dans son second mémoire, le général Parmentier cite, comme exemple topique de la cacophonie complète du langage géographique, le mot *cheïkh* — qui veut dire à la fois : vieux, chef, notable — et il trouve cent soixante combinaisons auxquelles donnent lieu les diverses manières dant on a écrit ce mot.

« Aujourd'hui, dit-il ailleurs, ce sans-façon n'est plus « de mise : les géographes, les historiens de toute natio- « nalité s'efforcent de rendre les noms propres avec plus « d'exactitude ; mais je regrette d'être obligé de confes- « ser que, jusqu'à ce jour, ce ne sont pas les Français « qui y touchent de plus près. *Je pense donc que nos « géographes, sans se transformer en linguistes, doiven « pourtant se mettre à même de choisir, en connaissance « de cause, entre les transcriptions si diverses que su- « bissent les noms de lieux.....* »

Cette dernière déclaration — que j'ai soulignée à dessein — m'a mis tout à fait à l'aise. En forme de conclusion, au congrès de la Sorbonne, j'avais cru devoir adresser un pressant appel aux orientalistes, arabisants, sinologues, etc., pour créer, de première source, le *Lexique géographique* indispensable aujourd'hui à qui écrit ou consulte, dresse ou veut lire des ouvrages ou des cartes géographiques.

Malgré la publicité du *Journal officiel,* un seul homme répondit à mon appel : c'était M. de Luze. Malheureuse-

ment, comme on le verra par la suite, ses conclusions trop arrêtées rendirent toute entente impossible et tout projet fut indéfiniment différé.

Exposons d'abord le système de M. de Luze: voici les règles par lui énoncées.

« A. — *Noms propres.*

« 1° Conserver aux noms géographiques leur carac-« tère national et supprimer, autant que possible, les « noms francisés ou traduits en français.

« 2° Écrire les noms propres d'origine latine ou ger-« manique (italiens, espagnols, portugais, allemands, « hollandais, danois, suédois, anglais), conformément à « l'orthographe officielle adoptée dans les pays auxquels « ils appartiennent.

« 3° Transcrire, tels qu'on les prononce dans leurs « pays d'origine, les noms géographiques hongrois, po-« lonais, tchèques, croates, roumains, etc..... » (Cette règle vise donc spécialement les langues où l'alphabet latin est employé, mais avec des signes diacritiques qui leur donnent une valeur très différente.)

« 4° Adopter l'orthographe française pour les noms « géographiques des pays où l'on ne fait pas usage de « l'alphabet latin et les transcrire de façon à figurer « aussi exactement que possible, leur prononciation. » (Les langues dont il s'agit ici sont le grec, le russe, le bulgare, le turk, l'arménien, le persan, l'indoustani, le javanais, le japonais, l'arabe, le copte, le syriaque, etc.....)

« 5° Transcrire conformément à notre système pho-

« nétique les noms géographiques des pays où la langue « écrite n'existe pas, en se basant principalement sur la « nationalité des explorateurs qui en font mention. »

« B. — *Noms communs.*

« 1° Supprimer sur nos cartes les termes géogra- « phiques étrangers, ainsi que toutes les abréviations « qui ont le même sens et leur substituer partout le « terme correspondant en français.

« 2° Maintenir entre parenthèses les termes géogra- « phiques accompagnés d'un qualificatif quelconque et « les faire précéder de leur traduction en français. »

Cette classification est si claire, si méthodique que théoriquement, logiquement si l'on veut, on n'y voit aucune objection. Nous verrons ce qu'il en advient dans la pratique ; car là viennent échouer les auteurs de systèmes tout d'une pièce, ceux qui, ne tenant compte ni des traditions de la linguistique, ni de l'autorité des précédents les plus incontestés, ni des nécessités qu'imposent les circonstances, les usages les plus justifiés ou les mieux acquis, entendent tout plier à une règle d'autant plus impraticable qu'elle est plus logique en théorie et plus inflexible dans son application.

Il convient ici de rapprocher du programme précédent, la récente décision — car ce n'est pas simplement un vœu platonique — du conseil de la *Royal Geographical Society* de Londres sur le même sujet, laquelle comprend les huit articles suivants :

« 1° *On ne changera pas l'orthographe des noms* « *étrangers dans les contrées qui emploient les lettres*

« *romaines*. Ainsi, les noms espagnols, portugais, alle-« mands, français, etc., etc..., seront écrits comme chez « ces nations respectives.

« 2° Aucun changement ne sera fait non plus à la pro-« nonciation de certains noms qui ne sont pas écrits en « caractères romains, mais qui sont devenus d'un usage « long et familier chez les lecteurs anglais, tels que Cal-« cutta, Cutch, Celebes, Malacca, etc., qui sont mainte-« nus dans leur forme actuelle.

« 3° Le vrai son des mots, suivant la prononciation « locale, sera pris comme base de l'orthographe.

« 4° Par approximation, autant que possible, on visera « seulement à se rapprocher du son. *Un système dans « lequel on voudrait essayer de représenter mieux les « délicates inflexions de son et d'accent, deviendrait tel-« lement compliqué que seul il se détruirait lui-même.* « Ceux qui désirent une prononciation plus exacte de « l'écriture des noms doivent l'apprendre sur place, « par une étude de l'accent local et de ses particula-« rités.

« 5° Les grands traits distinctifs du système adopté « sont : *la prononciation des voyelles comme en italien* « et celle des consonnes comme en anglais.

« 6° Un accent seul est usité, l'aigu, qui marque la « voyelle sur laquelle on doit appuyer. Cela est vraiment « important, car les sons de nombreux noms sont entiè-« rement altérés par le déplacement de l'accent (*mispla-« cement of the stress*).

« 7° *Chaque lettre doit être prononcée.* Lorsque deux « voyelles viennent consécutivement, chacune donne un « son, quoique le résultat, lorsqu'on parle rapidement,

« soit parfois à peine distinct d'un son simple comme « dans *ai, au, ei.*

« 8° Les noms indiens sont acceptés comme ils sont « écrits dans la *Hunter's Gazette.* »

A la suite de ce véritable code, se trouve un alphabet de transcription établi conformément à l'article 5.

Ils n'y vont pas de main morte, MM. les Anglais, et ils se comportent là, comme toujours, en gens pratiques et s'embarrassant peu des détails. Pour eux, la linguistique, la philologie n'ont rien à voir en cette affaire et ce ne sont pas assurément les géographes anglais qui remporteront le prix Volney.

Cependant, il y a toujours quelque chose à prendre chez des gens pratiques, même quand ils ne sont pas gênés par les scrupules. J'ai souligné, à dessein, les points qui m'ont paru les plus dignes d'attention.

On est frappé tout d'abord de la simplicité de ces règles, malgré leur nombre, et de l'extrême facilité avec laquelle les Anglais empruntent les voyelles d'un alphabet étranger. La raison en est certainement dans les multiples variétés de consonnances que représente, suivant des cas très arbitraires et tout simplement d'après l'usage, une même voyelle en anglais. L'*a* a quatre sons différents; l'*e*, trois; l'*i*, quatre (avec l'*y*); l'*o* et l'*u*, chacun cinq. De la sorte et jusqu'aujourd'hui, le plus érudit des fils d'Albion a pu être fort embarrassé de rendre exactement la prononciation des mots écrits dans sa propre langue.

Quant à la préférence donnée aux voyelles de l'alphabet italien comme types de consonnance, j'avoue que je ne me l'explique guère. A cet alphabet, manquent les sons

eu et *u*. Le conseil de la *Royal Society* ne nous dit pas non plus dans quels cas le *th* anglais aura la valeur du θ ou du δ grecs. Avec des à-peu-près comme ceux-là, on se demande par quel scrupule les Anglais attachent tant d'importance à l'accent tonique.

A tant faire, ils eussent été mieux inspirés d'emprunter les voyelles de l'alphabet allemand, dont l'adoucissement par le tréma donne les sons qui manquent à l'alphabet italien. Sans recourir nous-même à un emprunt aussi radical et sans prétendre rendre exactement tous les sons des alphabets étrangers, sans viser non plus à cet excès de perfection qui serait, de l'avis fort juste de nos collègues anglais, la condamnation de tout système de transcription, nous entendons, pour notre part, utiliser toutes les ressources de notre alphabet et ne puiser dans les alphabets voisins que quand il y aura une lacune impossible à combler autrement ou quand il y aura un avantage de simplicité et de précision à préférer un caractère étranger.

Quoi qu'il en soit, et malgré les critiques qu'elle mérite, — ce qui est l'affaire de nos voisins d'outre-Manche et non la nôtre, — cette codification a ceci d'heureux, qu'elle est revêtue d'une double sanction scientifique et officielle. On sait, en effet, quelle autorité ont les publications de la *Royal Geographical Society* dans le monde entier ; d'autre part, les règles qu'elle vient d'adopter sont les mêmes que suivent les cartographes de l'amirauté.

Du rapprochement de la méthode anglaise avec la méthode de M. de Luze, il résulte, pour moi, que la vérité est entre les deux. M. de Luze en approche cer-

tainement le plus, mais il y a lieu d'élargir son cadre, de modifier ce qu'il peut avoir d'inexact ou d'inapplicable dans la pratique, d'assouplir telle de ses règles ou de ses interprétations à telles nécessités que la linguistique ou la force des choses imposent à quiconque voudra faire de la transcription géographique. J'entends justifier, d'ailleurs et pièces à l'appui, les modifications qui me paraissent indispensables, soit dans le texte même des règles posées par M. de Luze, soit dans les exceptions qu'elles doivent subir dans leur application.

C'est ici le lieu d'étudier le problème sous son aspect technique.

Écoutons d'abord ce que nous dit le général Parmentier à ce sujet :

« Même au point de vue restreint de la transcription « française, il faut distinguer deux sortes de transcrip- « tions: l'une que l'on pourrait appeler *scientifique*, l'autre « qui est surtout *pratique*. Le caractère essentiel d'une « transcription scientifique, c'est qu'on puisse revenir sans « peine et d'une manière certaine, d'un mot transcrit « au mot original. Pour cela, il faut qu'à chaque lettre « de l'alphabet étranger corresponde une lettre, ordi- « naire ou diacritisée, de notre propre alphabet. C'est « le système adopté pour la transcription du sanscrit « par la plupart des linguistes allemands, ainsi que par « l'École de Nancy, et c'est le seul rationnel quand il « s'agit d'une langue morte dont la prononciation n'est « connue que dans ses traits généraux, mais non dans « ses détails, ses nuances, ses caprices mêmes, pourrait- « on dire. Mais il faut bien avouer que la plupart des « langues vivantes se prêteraient fort mal à une pareille

« transcription, lettre pour lettre : pour que les mots ne « fussent pas devenus méconnaissables, il faudrait en « même temps indiquer les règles fort souvent compli- « quées de la prononciation. Je ferai peut-être mieux « comprendre la difficulté en face de laquelle on se trou- « verait par un exemple pris dans le russe. Les lettres A « et O, qui ont conservé la forme de notre *a* et de notre « *o*, ne pourraient être transcrites que par ces lettres ; « mais l'*a* russe se prononce *a*, *è*, *o*, suivant les cas, et « l'*o* russe se prononce souvent *a* et *eu* quand il n'est « pas accentué. La quatrième lettre de l'alphabet russe, « Г, est un *g dur*, mais cette lettre se prononce aussi « comme un *h* aspiré — par exemple, dans Господь, *sei-* « *gneur ;* — comme le χ *grec* ou le ch *allemand* — par « exemple, dans Богъ, *Dieu* — et même comme *v*, dans « aro, oro, ero, des adjectifs et des pronoms. Il en ré- « sulte que le mot Большаго (génitif de l'adjectif *grand*), « qu'on pourrait transcrire — abstraction faite de la « muette ь qui indique que л a sa valeur douce comme « celle de notre *l* — par *bolchâgo*, se prononce en réa- « lité *balchôva*, les deux *o*, l'*a* et le *g* ayant leur valeur « accidentelle. La transcription scientifique défigurerait « donc complètement la sonorité du mot. »

J'ai cité en son entier ce paragraphe de l'étude du général Parmentier, car il est topique. Peut-être eût-il été mieux inspiré en choisissant des exemples plus *géographiques*, si je puis m'exprimer ainsi, et il paraîtra sans doute intéressant de rapprocher de son opinion celle du grammairien dans lequel, peut-être, il a pris les mots cités.

Voici ce que dit M. Reiff dans sa grammaire, revue,

corrigée et refondue par M. Louis Léger, professeur de langue russe à l'École des langues orientales :

« Dans la transcription des mots russes, il n'y a point « à tenir compte de ces nuances qui sont le résultat iné- « vitable de l'action que les consonnes exercent les unes « sur les autres, ou de l'affaiblissement de la voix à la « fin des mots. On devra donc transcrire lettre pour « lettre, sinon on s'exposerait à faire confondre des mots « absolument différents au point de vue du sens et « de l'étymologie. Exemples : родъ, *le genre;* ротъ, *la* « *bouche;* обѣдъ, *le dîner;* обѣтъ, *le vœu.* »

Voilà qui est formel et l'argument du professeur l'emporte de beaucoup sur celui du général, à n'envisager la question que sous son aspect étymologique et purement linguistique.

Le général Parmentier convient bien qu'à l'exemple de l'École de Nancy et des philologues allemands, c'est le seul mode rationnel de transcription, mais seulement pour les langues mortes. Il y a cependant telle langue ancienne, — sans parler de l'éthiopien et de ses dérivés, — dont la prononciation a été modifiée, soit par le vulgaire contemporain, soit par les modernes, sans que l'on puisse, pour se conformer à la prononciation actuelle, renoncer à faire de la transcription scientifique.

Cependant les géographes eussent été assez mal venus à une certaine époque de transcrire le β, le δ et le ϑ grecs par *b*, *d* et *th* prononcés à la française, alors qu'ils ont toujours eu, l'un la valeur du *v*, les autres, les consonnances variables du *th* anglais. Par contre, ils ne seraient que logiques s'ils restituaient à ceux de nos mots transcrits du grec, le *k* pour le ϰ (kappa) au lieu et place du *c* initial

dur, transcription que nous avons reprise des latins d'autant plus à tort que nous n'avons pas su, comme eux et devant les mots d'origine grecque, le laisser dur devant les voyelles *e* et *i*. Une telle transcription est doublement fautive en ce que chez les grecs modernes, le κ est resté dur et ne peut vraiment être rendu en français que par notre *k*.

Et cependant, cette exception faite, il serait difficile de ne pas admettre, sous une forme générale, le mode de transcription indiqué par le général Parmentier. C'est aussi l'avis de M. de Luze.

Si, comme la plupart de nos appellations géographiques dérivées des langues latines ou teutoniques, la généralité des noms asiatiques ont une signification propre, une étymologie dont on ne peut pas ne pas tenir compte, il faut convenir que c'est par pur scrupule scientifique. Il s'agit avant tout — et tous les transcripteurs des noms géographiques, tous les cartographes sont d'accord sur ce point — de prononcer, le plus approximativement possible et d'une manière uniforme, accessible à tous et praticable par tous, les noms de tous les pays du monde. Et si, comme nous le verrons en maints passages de cette étude, le transcripteur ne doit cesser de s'appuyer sur les données de la linguistique, celle-ci n'en reste pas moins au second plan pour laisser la première place à la phonétique.

Mais alors comment le chercheur, l'analyste, l'homme qui fait de la géographie comparée ou de la géographie historique, retrouvera-t-il dans le nom *habillé,* pour ainsi dire, à la française et d'après des nuances phonétiques souvent insaisissables, la signification originelle

de ce nom ? Nos cartes sont déjà très chargées et tendent trop à le devenir tous les jours davantage pour songer un seul instant, à côté de la transcription *pratique*, à placer la transcription *scientifique* chaque fois que celle-ci différera de celle-là. La seconde est du domaine de la lexicographie et c'est dans un lexique qu'on doit la trouver.

On comprend donc maintenant comment j'ai été amené, tout en travaillant à un atlas, à réunir et à discuter les éléments d'un *lexique géographique* et combien même il est urgent que ce dernier devance l'atlas.

Cette remarque, toute incidente, serait peut-être mieux à sa place dans la conclusion de mon travail, car elle recevra, par la suite, des confirmations autrement concluantes. Mais il m'a semblé préférable de la faire dès maintenant, afin d'aider le lecteur à mieux se reconnaître au milieu du labyrinthe dans lequel nous allons entrer.

En séparant tout de suite la *carte* du *lexique*, en fixant le rôle de chacun d'eux en matière de transcription et malgré l'étroite solidarité qui les lie, le terrain est beaucoup plus libre, la voie à suivre toute tracée. Dans la *carte*, la transcription *pratique* d'après des conditions à déterminer ; dans le *lexique*, à côté de la transcription *pratique*, la transcription *scientifique* chaque fois qu'il en est besoin et qu'une différence sensible les distingue.

La préférence donnée à la transcription *pratique*, c'est-à-dire à la *phonétique* pour l'écriture des noms dans l'usage général, ne saurait nous faire perdre de vue que la transcription *scientifique* doit lui servir de base et qu'elle ne saurait à elle seule suffire au géo-

graphe, sans être, pour lui, une cause fréquente d'erreur.

Quand j'exposai mes premières idées et mes desiderata au congrès de la Sorbonne, j'eus l'occasion de parler de l'atlas déjà cité de la maison Hachette. M. Franz Schrader — directeur des travaux cartographiques de cette maison et l'un des dignes émules de nos géographes les plus autorisés, — M. Schrader, dis-je, déclara que, pour trancher toute difficulté d'interprétation des langues qui n'emploient pas l'alphabet latin, on avait fait prononcer, autant que faire s'était pu, successivement tous les noms douteux, soit par des nationaux, soit par des voyageurs, soit par des personnes versées dans la connaissance de chacune de ces langues.

Voilà qui est encore plus simple que la méthode de Luze ou que le procédé anglais, et, de cette façon, semblent s'évanouir toutes les difficultés. Arrière toutes les subtilités de la linguistique, les scrupules de l'étymologie : ce qui ne veut pas dire que l'on n'ait sérieusement envisagé les choses dans la publication de cet atlas ; le nom seul de M. Schrader est une garantie à nulle autre pareille, et je me suis plu, dès son apparition, à faire l'éloge du premier ouvrage cartographique de vulgarisation scientifique publié en France.

Malheureusement, et alors même que le moyen précité, d'apparence aussi simple qu'infaillible, ait pu être appliqué à tous les mots de toutes les langues, il ne faudrait pas savoir combien souvent, dans un même pays, le même mot est susceptible d'intonations différentes ; combien surtout nos oreilles européennes sont rebelles à saisir exactement toutes les nuances des idiomes étran-

gers ; combien, enfin, avec le plus sincère scrupule des voyageurs à s'affranchir des intonations, des dénominations mêmes empruntées à l'anglais, à l'allemand ou à l'espagnol, la pauvreté de notre alphabet en fait un instrument indocile et insuffisant de transcription ; — il ne faudrait pas, dis-je, savoir tout cela pour se rendre compte des erreurs auxquelles on est exposé par ce système.

Si les linguistes étaient tous des géographes, certes c'est à eux seuls qu'il faudrait avoir recours. Mais nous n'en sommes pas là, il s'en faut, et, suivant l'expression du général Parmentier, c'est aux géographes à s'aider de la linguistique, à la fois comme source de transcription sérieuse et comme moyen de contrôle des appellations données ou transmises par les voyageurs.

J'ai sous les yeux la carte de la Russie, publiée par l'état-major russe et je me demande si les traducteurs de l'atlas d'Andree ont fait de la transcription *scientifique* ou *pratique* quand ils ont écrit *Vilno*, s'ils ont sacrifié à l'usage quand ils ont écrit *Grodno* alors que l'*a* final russe, voyelle par laquelle se terminent ces noms, avec ou sans accent, se prononce toujours *a*. De même pour *Mitau*, que nos géographes ont écrit constamment à la manière allemande et qu'on eût toujours dû écrire : *Mitóva*. Cependant ces mêmes auteurs se sont montrés transcripteurs logiques en remplaçant une fois pour toutes, par un simple *v*, tous les *f* simples ou doubles (*ff*) par lesquels nous transcrivons le *B* (*v*) final russe.

Je constate, en outre, en passant, qu'à l'exemple de Reclus et du comité de la Société royale de géographie de Londres, ils ont emprunté des lettres aux alphabets

étrangers. Bien qu'il soit peu disposé en faveur de ces emprunts, le général Parmentier les accepterait peut-être dans une mesure très restreinte, mais M. de Luze y est absolument hostile. Seulement il reconnaît très bien qu'il n'est pas parvenu encore à rendre, à l'aide de notre alphabet, tous les sons et les articulations des langues étrangères et il cherche toujours par quelles combinaisons il pourrait y arriver.

Nous touchons ici à l'un des côtés les plus délicats et des plus décisifs de la question qui nous occupe, car c'est de la solution de cette partie du problème que dépendra tout le système alphabétique de transcription. Elle vaut donc la peine de s'y arrêter et c'est par là que nous commencerons la seconde partie de notre étude. Auparavant et maintenant que nous avons examiné les règles posées par mes prédécesseurs, il convient d'indiquer celles que cet examen m'a conduit à adopter.

M. de Luze, nous l'avons vu, n'entend maintenir, dans leur orthographe nationale, que les noms propres d'origine latine ou germanique.

Avec les traducteurs de l'atlas Hachette, avec le général Parmentier et les géographes allemands et anglais, il me semble juste et rationnel d'adopter la règle plus générale suivante :

1° *Maintenir sur nos cartes, dans leur orthographe nationale officielle, tous les noms des pays dont la langue s'écrit en caractères latins, de sons ou de valeurs divers indiqués ou non par des signes particuliers, et donner dans nos livres, comme dans le lexique, la prononciation entre parenthèses.*

Il va sans dire que les noms de lieux ou des villes des

régions frontières ayant plusieurs noms, dus aux diverses nationalités auxquelles ils ont pu appartenir, devront tous être mentionnés sur la carte, le nom actuel dominant les autres.

Cette règle englobe les trois premières catégories de noms visés par M. de Luze. Dans la suivante, je comprends la quatrième de cet auteur, en y apportant des modifications indispensables.

2° *Transcrire à l'aide de l'alphabet adopté les noms des pays où l'on ne fait pas usage de l'alphabet latin, de façon à figurer aussi exactement que possible, leur prononciation ; mais en se basant principalement sur les similitudes alphabétiques ou étymologiques et en tenant compte des transcriptions admises par la généralité des linguistes, surtout pour les consonnances que notre alphabet ne peut rendre que très imparfaitement.*

Ne tenir compte des variétés dialectiques locales que quand elles sont bien caractérisées et s'appliquent dans des régions assez étendues et bien définies où une orthographe plus générale et officielle n'est pas intervenue, ou lorsque toute autre transcription serait une cause de méprise et de confusion.

Quant à la troisième règle, je la maintiens à peu près dans les mêmes termes que la cinquième de M. de Luze.

3° *Transcrire, conformément à notre système phonétique, les noms géographiques des pays où la langue écrite n'existe pas, en se basant principalement sur la nationalité des explorateurs qui en font mention lorsqu'on ne possède pas surtout les éléments suffisants sur l'analyse linguistique des idiomes auxquels ces noms appartiennent.*

Au sujet des transcriptions qui relèvent de ces deux dernières règles, M. de Luze a émis un vœu que l'on ne saurait passer sous silence.

« Il serait à désirer, dit-il, que l'on adoptât le même « système pour les colonies appartenant aux Anglais, aux « Hollandais, aux Espagnols, etc... Nous ne parlons pas « des noms nouveaux qui ont été introduits par ces der- « niers dans les pays où ils ont établi leur domination. « Il importe de maintenir *Capetown, Georgetown*, etc., « au même titre que les étrangers doivent conserver sur « leurs cartes de nos possessions algériennes : *Philippe- « ville, Orléansville*, etc..., sans y apporter de change- « ment. Mais quant aux noms indigènes de ces colonies, « on devrait, croyons-nous, les transcrire conformément « aux règles de notre phonétique. En admettant, par « exemple, que les Anglais aient fidèlement reproduit « avec leurs caractères, la prononciation des mots *Kara- « chee, Hyderabad, Mysoor*[1], *Penjab, Nagpoor*, il fau- « drait par conséquent qu'on écrivît sur nos cartes : « *Karatchi, Haïderabad, Maïsour, Pendjab, Nagpour*, « etc., ce qui nous permettrait du moins de nous rendre « compte de la manière dont ils doivent être prononcés. »

Tout en m'associant à ce vœu et en désirant qu'il fasse loi, j'avoue que, de toutes, celle-ci subira le plus d'exceptions. Elle a dû inspirer les transcripteurs de l'atlas d'Andree, et leur carte de l'Indoustan est certainement faite dans cet esprit. Mais si vous regardez celle des Philippines et des îles de la Sonde, vous constatez

1. Cependant c'est avec regret que, pour ma part, je verrai disparaître les noms harmonieux, chantés par Méry, de *Mysore* (prononciation française), *Golconde*, *Nerbudda*, etc., etc.

des dérogations sans nombre à la règle. Dans les premières, des noms d'origine espagnole sont mêlés à d'autres traduits de l'espagnol en français, et beaucoup de noms relevant de la géographie physique sont restés transcrits en espagnol sans qu'on sache davantage pourquoi. De même, dans les secondes, pour quelques noms hollandais d'origine ou de transcription.

Ce contraste est la conséquence d'un fait dont les géographes ne se sont peut-être pas encore bien rendu compte.

C'est à toutes les marines du monde que l'on doit la découverte, lambeau par lambeau, non seulement de tous les archipels et de tous les accidents physiques des Océans, mais encore du littoral des continents peu connus encore à l'intérieur, comme une grande partie de l'Afrique, de la Chine, etc... Or, chaque explorateur maritime, si je puis m'exprimer ainsi, ne s'est pas préoccupé du nom indigène de chaque point nouvellement découvert ; il s'est cru le plus souvent obligé de lui donner un nom commémoratif qu'après lui toutes les cartes marines, de l'ancien comme du nouveau monde, ont fidèlement enregistré. Ce n'est que plus tard, quand la reconnaissance des pays s'est faite par l'intérieur, que les lieux postérieurement relevés ont reçu des appellations plus en harmonie avec les dénominations indigènes, quand il y en avait, mais avec les variantes inhérentes à la langue même de l'explorateur.

Ainsi s'explique cette mosaïque bariolée de noms de toutes provenances, dans des idiomes tout étonnés de se rencontrer ; ainsi s'explique encore que tant d'hommes de grande compétence et de profond savoir aient reculé devant toutes les tentatives de réforme qu'ils ont pu

rêver. D'autant plus que, pour les côtes de Chine, par exemple, on ne peut s'attendre, de longtemps, à voir exécuter un travail topographique aboutissant à l'établissement de la légende géographique indigène. Y procéderait-on, même dès maintenant, que, du jour au lendemain, les réformes les mieux fondées ne prévaudraient pas contre un usage universel et ne sauraient surtout provoquer la réfection immédiate des cartes marines du monde entier.

Il faut donc en prendre son parti et s'accommoder de cette *olla podrida* de noms anglais, français, espagnols, portugais, hollandais, malaisiens, chinois, polynésiens, africains que présentent les archipels ou les parties de littoral précitées. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout accepter aveuglément et sans se défendre contre les fantaisies nouvelles des découvreurs ou des géographes.

Assurément, les amis de la vérité scientifique, les patients chercheurs de sources, — et l'on m'a rendu cette justice que j'étais du nombre, — acceptent difficilement un état de choses n'ayant d'autre raison que la brutalité du fait accompli, d'autre justification que la notoriété du temps et de l'usage général ; mais aucune réforme durable ne sera possible que par le temps même, par les améliorations lentes et raisonnées apportées par les nations elles-mêmes dans la cartographie de leurs colonies actuelles ou futures, ou par les voyageurs dans leurs explorations. Jusque-là, il ne faut toucher qu'avec une extrême réserve aux appellations de la géographie maritime. C'est une question de mesure, de tact et d'expérience de la part du cartographe ; mais c'est là surtout pour l'auteur du *Lexique géographique* un devoir strict

de bien fixer le lecteur sur la nature de ces appellations et d'enregistrer scrupuleusement tout ce qui peut amener, par la suite des temps, des dénominations plus scientifiquement établies.

A considérer les îles Philippines, par exemple, la grande majorité des noms sont, comme je l'ai dit, d'origine ou de transcription purement espagnole et bon nombre se lisent tels quels en français. Il y aurait donc là puérilité à introduire, au moins d'ici bien longtemps, des transcriptions trop peu nombreuses pour bien marquer les différentes origines des noms. S'il nous arrive de franciser le nom de l'île de *Luzon* assez gauchement d'ailleurs, la chose ne se peut plus pour le cap *Engano* et n'a pas sa raison d'être pour la ville de *Lingayen* ou la *Sierra-Mariveles*.

Il n'en est pas tout à fait de même des îles *Borneo* et de la *Sonde*, de dimensions quasi continentales et dans la cartographie desquelles les Hollandais, au moins dans les régions qu'ils occupent, semblent s'être montrés fidèles transcripteurs des noms indigènes. Là, pas un nom de circonstance n'a été appliqué et, à de très rares exceptions près, on peut procéder à une transcription de seconde main d'après le texte hollandais. De même pour les appellations indigènes de l'Indoustan et des possessions anglaises, de l'Indo-Chine ou du Cap d'après le texte anglais : c'est ainsi qu'ont procédé les cartographes allemands et les transcripteurs de l'atlas d'Andree. Mais encore un coup, il faut toujours tenir compte des travaux et des traditions de nos linguistes aussi bien que de l'étymologie chaque fois qu'on en possède les éléments. J'ajouterai donc le corollaire suivant à ma troisième règle :

S'inspirer des précédents incontestés et des analogies raisonnées, pour qu'un même son ou une même articulation, impossibles en fait à transcrire exactement, soient toujours représentés par un même caractère ou un même signe diacritique.

La tâche des transcripteurs est donc bien définie en ce qui concerne les noms propres. Voyons maintenant les noms communs. Ces derniers forment une catégorie considérable et sont assujettis à des caprices aussi fantaisistes et souvent bien moins justifiables encore que les noms propres.

Dans un travail spécial publié en 1880 par l'éditeur de la Librairie asiatique, M. de Luze a fait ressortir les anomalies, grossières parfois, commises par les géographes, en général, et par les cartographes en particulier. Entre autres exemples, il cite les tautologies suivantes : Arpa *tchaï,* fleuve ; cap Indje *bouroun ;* île de Toacham *adasi ;* lac de Touzla *göl,* alors que les mots *tchaï, bouroun, adasi* et *göl* signifient respectivement : *fleuve, cap, île* et *lac.* De même en écrivant Monts T'ian *chañ,* commet-on un pléonasme. Un autre genre d'inconséquence consiste à traduire un mot, sans traduire son qualificatif, comme quand on dit *Kara fleuve* au lieu de *fleuve noir,* à moins qu'on ne maintienne complètement le nom de *Kara sou.*

On connaît les deux règles posées par M. de Luze pour remédier à ces redites et à ces bizarreries. Mais, avec un désir égal au sien de les empêcher, je préfère de beaucoup, avec les traducteurs de l'atlas d'Andree, avec les géographes anglais et allemands, avec Reclus lui-même, donner la priorité à la dénomination locale com-

plète, sauf, quand c'est possible, à placer entre parenthèses la traduction en français.

A côté de ces précédents autorisés, j'invoquerai encore un argument. La traduction demandée par M. de Luze aurait pour résultat de nous donner une dizaine au moins de *Monts Blancs*, entre autres le *Liban* (de l'hébreu *lebun*), le *Sefid koh*, l'*Ak-dagh*, le *Dawalagiri*, le *djebel Abyad*, etc....., et causerait une certaine confusion à laquelle remédierait faiblement l'indication du nom local mis entre parenthèses. Celui-ci, comme il arrive en pareil cas, placé au second rang, en caractères moins apparents, un peu plus difficile à retenir que la traduction française, serait infailliblement laissé de côté et oublié à courte échéance. Et puis cela suppose toujours que cette surcharge de noms ne contribuera pas à obscurcir nos cartes.

Une autre raison encore. Les noms locaux, indépendamment de la physionomie qui leur est propre et qui indique, avec un peu d'habitude, presque spontanément la contrée à laquelle ils appartiennent, sont souvent la source étymologique d'un certain nombre de dérivés. Ainsi la chaîne des *T'ian chañ* ou monts Célestes, dont je parlais tout à l'heure, donne son nom aux deux provinces chinoises de *T'ian-chañ-pé-lou* et de *T'ian-chañ-nan-lou*. La traduction du nom des montagnes entraînera celle des noms des provinces. Or, que signifieront, appliqués à des régions administratives, les mots de *Route septentrionale* ou de *Route méridionale des monts Célestes?* Il est sans doute très utile de les connaître au point de vue descriptif; mais cette traduction systématique aurait pour conséquence de jeter le désarroi dans

toute la nomenclature de la géographie physique et politique.

Les traducteurs de l'atlas d'Andree l'ont bien compris, eux. Et pour donner au lecteur, quand il le veut, le sens de tous les termes géographiques puisés dans les idiomes nationaux, ils ont placé, comme je l'ai dit, en tête de l'atlas même, un glossaire de tous ces termes. A ceux-ci sont ajoutés tous les mots dont la signification peut jeter quelque lumière sur l'étymologie des noms des villes, des provinces, etc..... Par mes recherches personnelles, aidé des vocabulaires du général Parmentier, de Reclus, etc., j'ai presque doublé déjà le nombre des mots du glossaire de l'atlas Hachette et peut-être, pour un grand atlas universel, ce nombre atteindra, s'il ne dépasse, cinq mille.

De même que le glossaire précède l'atlas, de même aussi est-il le complément obligé du *lexique géographique*, soit à part, soit réparti alphabétiquement dans le corps du lexique. Le cartographe ne sera nullement dispensé pour cela, lorsque l'espace et l'agencement général des cartes publiées séparément le permettront, de donner dans la légende, ou en regard même des noms indigènes, la traduction française de ces derniers.

Je libellerai donc, de la manière suivante, la règle relative aux noms communs :

Maintenir tous les termes géographiques étrangers et toutes les abréviations qui ont le même sens, sauf à indiquer simultanément, ou dans une légende spéciale, ou encore dans un glossaire, la traduction de ces termes et de leurs abréviations,

Nous savons que l'ignorance ou l'insouciance des car-

tographes a causé bien des méprises, lorsqu'ils ont copié des cartes étrangères, et qu'ils ont transcrit comme des lettres initiales les abréviations des termes géographiques. Mais ils ne sauraient faire longtemps encore illusion au public, éclairé aujourd'hui par des atlas accompagnés de glossaires.

Je ne suivrai pas M. de Luze dans tous les détails sur lesquels il appelle l'attention des géographes et je renvoie ceux que la question intéresse aux deux brochures qu'il a publiées. Il en est un cependant que je ne puis passer sous silence et c'est par là que je veux finir ce premier chapitre.

« Nous ne verrions aucun inconvénient, dit-il, à ce « que l'on changeât les noms des fleuves, suivant les « pays qu'ils arrosent. Le Danube prendrait ainsi les « noms de *Donau* en Allemagne, de *Dounaï* en Serbie, « de *Dounare* en Roumanie et de *Dounav* en Bulgarie. « Il ne saurait y avoir de confusion puisqu'il serait facile « de voir sur la carte qu'il s'agit d'un seul et même « fleuve. »

Sans doute ; mais à la condition pourtant de placer, entre parenthèses, au moins une fois, le nom de Danube qui, seul, servira certainement à toutes les relations, dans les correspondances, dans les livres d'histoire, dans les feuilles publiques, etc..... C'est même un repère indispensable pour le lecteur ordinaire, peu familiarisé à l'usage des cartes spéciales. Je suis persuadé que la plupart de ceux qui achètent aujourd'hui des cartes du théâtre de la guerre en Orient, seraient fort embarrassés de se reconnaître entre les trois noms de *Dounaï*, de *Dounare* et de *Dounav*, dont les deux derniers appliqués l'un

à la rive gauche, l'autre à la rive droite du Danube. Ce que je dis ici des rivières est également applicable aux autres délimitations physiques des pays : les chaînes de montagnes, par exemple. Sous cette réserve, j'adhère absolument à l'idée de M. de Luze qu'aucun géographe jusqu'ici n'avait appliquée.

(A suivre.)

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1885.

L. Aleman. — Grammaire élémentaire de la langue Quichée (A. Blommel); Copenhague, 1884, in-8°.

E. Audiat. — Des actions possessoires, thèse de doctorat; Paris, 1853, 1 vol. in-8°. — Droits du conjoint survivant sur la succession de l'époux prédécédé, rapport à la cour; manuscrit, 1 cahier in-f°.

Auricoste de Lazarque. — A propos de tableaux. — Notions élémentaires sur la peinture et les peintres; Metz, 1885, in-8°.

H. Bardy. — Le comte de la Suze et la seigneurie de Belfort, 1636-1654; Saint-Dié, 1884-1885, in-8°.

J. V. Barbier. — Les voyageurs inconnus: un Vosgien tabou à Nouka-Hiva; Nancy, 1885, in-8°.

J. V. Barbier. — France historique, présentant ses divisions territoriales successives; une carte in-f°.

Bon de Baye. — Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port; Paris, 1884, in-8°.

Bon J. de Baye. — Une sépulture de femme à l'époque gauloise (Marne); in-8°.

G. Belin. — Discours sur Alexis Rousset à Lyon (*Salut public,* 1885) et plusieurs autres articles.

A. Benoit. — Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des monastères des Trois-Évêchés, 1552-1790; Nancy, 1884, 1 vol. in-8°. (Ouvrage jugé digne d'une mention honorable dans le concours Herpin.) — Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790; in-8°.

Bernardakis. — Νεϱι του εν Ελλαδι εμποριου βραβευθεν; εν Αθηναις, 1885, 1 vol. in-8°.

E. Blanchard. — La dissémination des espèces végétales et animales et la connaissance des flores et des faunes dans son application à la géographie et à l'histoire du globe. 1 br. in-4°.

E. Blavier. — Influence des orages sur les lignes souterraines; Paris, 1885, in-8°.

Bleicher. — Essai d'une monographie du Mont-Sacré; quelques mots sur l'ancienneté de l'homme dans la vallée de l'Anio; 1885, in-8°.

Abbé Bluteau. — Monographie de la cathédrale de Chartres; n° 1; Chartres, novembre 1885.

F. Bouvier. — Les Vosges pendant la Révolution; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

Braconnier. — Description géologique et agronomique des terrains de Meurthe-et-Moselle; Nancy, 1883, 1 vol. in-8° avec cartes.

Catalogue de la bibliothèque de l'École polytechnique; Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

M. Clesse. — Les campagnes au moyen âge et sous l'ancien régime; Verdun, 1872, in-8°.

Fr. Combes. — Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, tome II, 1re liv. — Merlin de Thionville entre la France et l'Autriche pendant la Révolution.

Compte des recettes et des dépenses départementales. Exercice 1882; Nancy, 1884, in-4°.

Ch. Courbe. — Promenades historiques à travers les rues

de Nancy; 1883, 1 vol. in-8°. (Ouvrage jugé digne d'une mention honorable dans le concours Herpin.)

E. Courtonne. — La langue internationale néo-latine ou nouvel essai d'un langage simplifié; Rouen, 1875, in-8°.

A. Debidour. — L'impératrice Théodora, étude critique; Paris, 1885, 1 vol. in-12.

Ed. Deny. — Étude sur le rafraîchissement des salles d'atelier, d'habitation... en été pendant les grandes chaleurs; Paris, 1885, in-8°. — Technologie. Note sur un frein thermo-dynamique à réglage automatique; in-8°.

Département de Meurthe-et-Moselle. — Budget départemental des dépenses et des recettes. Exercice 1885; Nancy, in-4°.

A. Desjardins. — Jurisprudence criminelle en 1883-1884; Paris, in-8°.

E. Dietz. — Notice historique et documents inédits concernant l'ancienne seigneurie du Ban-de-la-Roche, 1878 à 1880; in-8°. — Climatologie de Rothau et de la vallée de la Bruche; Saint-Dié, 1885, in-8°. — Notes sur les observations météorologiques faites au Lessouto en 1865 par le docteur Casalis; in-8°. — Observations météorologiques de 1884; in-8°.

E. Duroselle. — Le rôle de l'atmosphère dans des sols stériles; Nancy, 1878, in-12. — Le mélilot de Sibérie dans les sols stériles; le blé et la cherté des subsistances; in-8°.

E. Duvernoy. — Des corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe siècle; 1 manuscrit in-4°. (Ouvrage couronné par l'Académie, prix Herpin.)

Faudel et Bleicher. — Matériaux pour une étude préhisto-

rique de l'Alsace, 4e publication; Colmar, 1885, 1 vol. in-8°.

J. Favier. — La bibliothèque d'un maître-échevin de Metz au commencement du xvie siècle; Nancy, 1885, in-12.

Fliche et Bleicher. — Recherches sur le terrain tertiaire d'Alsace et du territoire de Belfort; Colmar, 1885, in-8°.

Fliche et Grandeau. — Recherches chimiques et physiologiques sur la bruyère commune; in-8°.

Mme François, née Bataille, de Toul. — Étude sur l'art de l'imprimerie à Toul, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours; 1 manuscrit petit in-4°.

L. Germain. — Une erreur du nobiliaire de Dom Pelletier, Mercy-Morey-Mory. — L'érection du duché de Bar. — La famille des Richier. — De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville, 1550. — De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine; Nancy, 1885, 5 br. in-8°. — Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au musée historique lorrain; Caen, 1885, in-8°. — Le Chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine; Nancy, 1885, in-8°. — Récicourt, chapelle funéraire de la famille du Hautoy, 1 br. in-8°. — Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine en 1529; in-8°. — Une correction au nobiliaire de Dom Pelletier. Les familles Malvoisin; in-8°. — Guillaume de Marcillat, peintre lorrain; in-8°. — Pierre tombale de deux fils de Charles Hiérosine, à Dieulouard; in-8°. — Origine de la Croix de Lorraine; in-4°. — Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine, 1458-1604; Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory; Fragments d'études historiques sur le comté

de Vaudémont. Ancel, sire de Joinville; Nancy, 1884, 3 br. in-8°. — L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy; 1885. — Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au musée lorrain; 1884, in-8°. — Anciennes cloches lorraines; in-8°. — Le passage du pape Eugène III à Lion-devant-Dun; in-8°. — Des Androuins, note généalogique; in-8°. — La famille de Bourlotte. — Recherches généalogiques sur la famille d'Augy; Nancy, 1885, 2 br. in-8°.

A. Gigot. — La démocratie autoritaire aux États-Unis : le général André Jackson; Paris, 1885, 1 vol. in-12.

Gillant. — Notes sur le nobiliaire de Saint-Mihiel, erreurs généalogiques; in-8°.

E. Glasson. — Observations sur la famille et la propriété chez les Germains; Orléans, 1885, in-8°.

R. Goblet. — Discours du ministre de l'instruction publique, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; in-4°.

G. Gravier. — Examen critique de la géographie de la Seine-Inférieure de M. l'abbé Tougarel; 1883; Brau de Saint-Pol chez les Atchés; 1884. — Nouvelle étude sur Cavelier de Lasalle; 1885, Rouen, 3 br. in-4°.

A. Th. Guillaume. — Notice historique sur la ville de Sarrebourg (Réfutation de l'article de Dom Calmet); 1 manuscrit in-4°.

N. Haillant. — Indication et description sommaire des anciennes cartes de géographie conservées dans les Vosges; Épinal, 1885, in-8°. — Plan, divisions et table d'une bibliothèque vosgienne; Nancy, 1885, in-8°.

H. Hemmer. — La vigne en chaintres; Nancy, 1883, 1 vol. in-12.

HERRGOTT. — Le docteur Constant Saucerotte, de Lunéville; notice biographique; Nancy, 1885, in-8°.

L. HUMBERT. — L'œuvre de Stanislas dit le Bienfaisant; Nancy, 1884, in-8°. — Hygiène et salubrité; 1884, in-8°.

C. HUSSON. — Le pain et la farine dans l'antiquité et à l'époque moderne; 1 manuscrit petit in-4°. — Empoisonnement par les champignons à Essey-lès-Nancy et au Pont-d'Essey en septembre 1884; in-8°.

N. JOLY. — Étude de psychologie comparée; in-8°.

L. LALLEMAND. — Histoire des enfants abandonnés et délaissés; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

E. LALLEMENT. — Discours sur la tombe de M. E. Simonin; Nancy, 1885, in-8°.

C. DE LA MÉNARDIÈRE. — De la succession de frère à frère. Souvenirs slaves dans la très ancienne coutume du Poitou; Poitiers, 1885, in-8°.

LAPÔTRE. — Causeries agricoles; Vassy, 1881, in-8°.

E. LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy 1883-1884. — Rapport sur les concours, par M. Bourcart; 1884, in-8°.

E. LEDERLIN. — Notice sur le Code de procédure civile pour l'empire d'Allemagne; Paris, 1885, in-8°.

LESCUYER. — Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne; Saint-Dizier, 1885, in-8° avec tableau in-f°.

F. LIÉNARD. — Archéologie de la Meuse, tome III, texte et planches; Verdun, 1885, 1 vol. in-4°.

MARCOT (de Metz). — Observations sur les maladies de la vigne; 1 manuscrit petit in-f°.

MARTIN-SAINT-ANGE. — Iconographie pathologique de l'œuf humain fécondé en rapport avec l'étiologie de l'avortement; Paris, 1884, 1 vol. in-4°.

MASPERO. — Mémoires publiés par les membres de la mission

archéologique française au Caire; Paris, 1881-1884, 1 vol. in-4°.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Sujets d'études recommandés par la section des sciences économiques et politiques; in-4°.

PH. MILSAND. — Bibliographie bourguignonne ou catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne, sciences et arts; Dijon, 1885, 1 vol. in-8°.

L. MOUGENOT. — Mémorial des souscriptions recueillies en 1879-1880 pour les inondés de Murcie et en 1885 pour les victimes des tremblements de terre de l'Andalousie.

Le D[r] MOUGEOT. — La session mycologique d'Épinal.. Champignons observés dans les Vosges; in-8°.

A. NETTER. — La Fontaine et Descartes ou les deux Rats, le Renard et l'Œuf; Paris, 1885, brochure in-12.

L. NICOLE. — La vierge au sein dite de l'Incarnation, ou la Madone allaitant l'enfant Jésus (tableau de Raphaël); Lausanne, 1885, in-8°. — Observations sur les oiseaux. — Questionnaire ministériel.

FRÉD. PASSY. — Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail; 1885, in-12. — Discours à la Chambre des députés sur la modification du tarif général des douanes; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

O. PIRMEZ. — Jours de solitude (édition posthume donnée par la famille de l'auteur); Paris, 1883, 1 vol. in-12.

J. E. PLANCHON. — 50[e] anniversaire du professorat de M. Bérard, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier; 1883, 1 vol. in-8°. — Joseph Decaisne, notice biographique; in-8°. — Notice sur M. Jules Pagézy, sénateur; 1883, in-8°. — Les vignes des tropiques du genre *Ampelocissus* considérées au point de vue pratique; in-8°. — La botanique à Montpellier. Une vie inédite de P. Ma-

gnol; — La botanique à Montpellier. L'herbier de Chirac (de Magnol); 1884, 2 br. in-8°. — Notes mycologiques; in-8°. — Quels sont les remèdes employés jusqu'ici contre les ravages du phylloxera et quels résultats ont-ils donnés? in-8°. — La végétation de Montpellier et des Cévennes dans ses rapports avec la nature du sol; in-8°.

L. PLANCHON. — Les champignons comestibles et vénéneux de la région de Montpellier et des Cévennes au point de vue économique et médical; Montpellier, 1883, 1 vol. in-8°.

POÈTES SAVOYARDS. — Le concours de poésie de la fondation Guy pour 1884. Rapport par M. Descostès; Chambéry, 1885, in-8°.

L. POINCARÉ. — Recherches expérimentales sur les effets d'un air chargé de vapeurs de pétrole; in-8°. — Recherches expérimentales sur les couleurs d'aniline, dangers de leur fabrication et de leur emploi; Paris, 1885, in-8°.

POINCARÉ et VALOIS. — Recherches expérimentales sur les parfums artificiels employés par les confiseurs et les liquoristes; Paris, 1884, in-8°.

B. PROST. — Notice sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Julien (Jura), et sur ceux de Notre-Dame de Brou (Ain), dessinés par L. Clos; Lons-le-Saulnier, 1885, in-4°.

PUTON. — Les nouveaux pouvoirs confiés aux maires en matière de destruction des animaux nuisibles; in-12.

F. DES ROBERT. — Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-1644; Nancy, 1885, in-8°.

E. ROBIN. — Du droit des inventeurs à la justice et à la protection des académies. (31 mai 1885. *Gazette médicale de l'Algérie*, p. 74.)

G. SAIGE — Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenas, tome II (Société de l'histoire de Paris); Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

C. SAUCEROTTE. — L'esprit de Montaigne. Choix de morceaux de ses Essais; Paris, 1886, 1 vol. in-12.

H. DE SAUSSURE. — Prodromus Œdipodiorum insectorum ex ordine orthopterorum; Genève, 1884, in-4°.

M. THIRION. — Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin; Nancy, 1884, 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie, prix Herpin).

G. THOMAS. — Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique, discours prononcé à la rentrée de la Cour d'appel, le 16 octobre 1885; Nancy, in-8°.

CLAUDIO TOLOMEO. — L'ottica, publié par G. Govi (Académie des sciences de Turin); Torino, 1885, 1 vol. in-8°.

TOLSTOÏ (GRAF D. A.). — Ein Blick auf das Unterrichtswesen Russlands im XVIII Jahrhundert bis 1782 (P. v. Kügelgen); Saint-Pétersbourg, 1884, in-8°.

VAGNER. — Pèlerinage et réunion des conférences à Benoite-Veau; Nancy, 1885, in-8°.

L. VANDERKINDER. — 1834-1884. L'Université de Bruxelles. Notice historique; Bruxelles, 1884, 1 vol. in-4°.

WARTMANN. — Le rhéolyseur compensé et le polyrhéosileur; Genève, 1884, in-8°.

J. WOHLGEMUTH. — Recherches sur le jurassique moyen à l'est du bassin de Paris; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas, prix Herpin.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884-1885

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AGEN. — Académie Jasmin.

AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.

ALGER. — Alger médical.*

ALGER. — Bulletin de correspondance publié par l'École supérieure des lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.

AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.

ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Land en Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Institut géographique international.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

CAEN. — Académie nationale des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des Beaux-Arts.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) (Égypte). — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA (Norvège). — Université royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Agronome praticien.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

CORDOBA (République Argentine). — Academia nacional de ciencias (Bollatino de l').

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norvège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DUBLIN. — The transactions and proceedings of the Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE et DRESDE. — Nova acta Academiæ Cæsareæ Leopoldinianæ Carolinæ Germaniæ Naturæ Curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.

LONDRES (Angleterre). — The Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.

LOUVAIN (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.

LUXEMBOURG. — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Musée Guimet.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.

LYON. — Société linnéenne.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

Meaux. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

Mende. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

Metz (Lorraine). — Académie.

Metz. — Société des sciences naturelles.

Modène (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

Mons (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

Montauban. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. — Société d'émulation.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres.

Montréal (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

Moscou (Russie). — Société impériale des naturalistes.

Moulins. — Société d'émulation.

Mulhouse (Alsace). — Société industrielle.

Munich (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

Nancy. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Nancy. — Club alpin français, section vosgienne.

Nancy. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

Nancy. — Société centrale d'agriculture.

Nancy. — Société de géographie de l'Est.

Nancy. — Société de médecine.

Nancy. — Société des sciences.

Nantes. — Société académique.

New-Haven (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

Nice. — Société des lettres, sciences et arts.

Nîmes. — Académie du Gard.

Noyon (Oise). — Comité archéologique et historique.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association philotechnique.

PARIS. — Association scientifique de France.

PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — École polytechnique.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Journal d'oculistique.

PARIS. — Revue des sociétés savantes.

PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société de biologie.

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société indo-chinoise.

PARIS. — Société de médecine légale.

PARIS. — Société des antiquaires de France.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société française de géographie.

PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société philomathique.

PARIS. — Société philotechnique.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.

REIMS. — Académie.

RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.

ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROME (Italie). — Reale Accademia dei Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Revue médicale d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Naturhistoriches Hofmuseum.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United States Geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1886.

BUREAU.

—

Président : M. CHASSIGNET.
Vice-Président : M. BLEICHER.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. E. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. A. DE METZ-NOBLAT.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

1884. 19 Déc. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850, Titulaire depuis le 21 novembre 1850), place de la Carrière, 18.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838, Titulaire depuis le 2 février 1866), à Toul.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Doyen de la Faculté de Médecine, Professeur de médecine légale; Associé national de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Profess. de Droit administratif et chargé du cours d'histoire du droit à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique (Associé depuis le 16 février 1866); Associé national de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.



1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur d'histoire naturelle à l'École nationale forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie générale et de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur de Droit romain, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Doyen de la Faculté des Lettres, Professeur de langue et de littérature grecques, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine, 4.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), rue de Lorraine, 5.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames, 11.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances (Associé depuis le 2 juillet 1880), rue de Guise, 7.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine) [Associé depuis le 4 juin 1880], rue de la Ravinelle, 27.

M. DRUON, Proviseur honoraire, rue Girardet, 2 *bis*.

M. PUTON, Inspecteur général des Forêts, Directeur de

l'École nationale forestière (Associé depuis le 4 juin 1880), rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé depuis le 5 août 1881), rue de la Prairie, 1 *bis*.

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 (Associé depuis le 7 décembre 1883).

7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 23 janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, rue Saint-Dizier, 138 (Associé du 21 mars 1884).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-

Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier. Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 7, à Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

1857. 10 Juin. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877).

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES. Inspecteur d'Académie (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de

Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) [Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871], rue Bréa, 17, à Paris.

1872 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883).

2 Nov. M. E. MICHEL, Artiste Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881).

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté, rue des Frères, 19, à Strasbourg (Alsace) [Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873].

1874 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878).

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), à Paris, boulevard Malesherbes, 60.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, rue du Faubourg Saint-Honoré, 104, à Paris (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882).

M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 18.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie en retraite, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général en retraite, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard de Latour-Maubourg, 21, à Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École nationale forestière, Faubourg-Saint-Jean, 21, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain, 168, à Paris.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles (Meurthe-et-Moselle).

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, rue Montesquieu, 15, à Nancy.

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, rue du Point-du-Jour, 9, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Artiste-Peintre, à Malzéville.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 27, à Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy-Paris.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, rue de Lille, 45, à Paris.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences, Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. Alexandre D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. R. P. DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, faubourg Saint-Jean, 23, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, Grande-Rue, 13, à Nancy.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Conseiller général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences. Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, cours Léopold, 37, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Carcassonne.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, rue des Saints-Pères, 76 *bis*, à Paris.

M. Leopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, 17, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat, rue de la Monnaie, 5, à Nancy.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

1885. 20 Mars M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

1885. 20 Nov. M. Arthur BENOIT, Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. Maurice THIRION, Professeur d'histoire au lycée, rue de la Craffe, 2, à Nancy.

M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, à Nancy.

4 Déc. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 35, à Nancy.

18 Déc. M. A. NETTER, Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, rue Saint-Dizier, 87, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, Secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue Gilbert, 3, à Nancy.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, quai Voltaire, 32, à Paris.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, place de la Bourse, 31, à Paris.

M. FERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, rue du Port, 78, à Lorient (Morbihan).

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

15 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue de la Sorbonne, 2, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

1852. 16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon (Oise).

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, rue d'Altkirch, 32, à Mulhouse.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, rue de Babylone, à Paris.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, boulevard Saint-Michel, 24, à Paris.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, rue de la Pépinière, 7, à Nancy.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

1862. 5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Labordère, 8, à Neuilly-sur-Seine, près Paris.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 38, rue Cassette, à Paris.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président du Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, place de la Madeleine, 8, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, avenue de Wagram, 53, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Grande-Rue, 76, à Nancy.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine, rue du Manège, 33, à Bordeaux (Gironde).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises-Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cabors (Lot).

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue d'Aumale, 23, à Paris.

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 19 Déc. M. Charles GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue de Trévise, 25.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue d'Assas, 76.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, rue Valade, 38, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).
7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.
R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.
M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, rue de Beaune, 5, à Paris.
M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.
M. GAFFAREL, Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.
M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, rue Madame, 20, à Paris.
M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, rue du Dragon, 19, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).
M. BELLIN, poète, à Lyon.
M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.
3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).
1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).
6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.
7 déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

1884. 21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien, à Toul.
7 Nov. M. le comte d'HAUSSONVILLE (Othenin), rue Saint-Dominique, 45, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).
15 Mai. M. BOUVIER, Chef de division au ministère des finances, rue de Miromesnil, 78, à Paris.

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).
7 Mai. M. Eugène RENDU, Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, à Paris.
21 Mai. M. Ambroise TARDIEU, Homme de lettres, à Herment près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.
22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.
M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.
M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. **Nève**, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. **Colnet d'Huart**, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

17 Déc. M. E. **Muller**, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. **Bernardakis**, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria **Torrès-Caïcedo**, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, rue Fortuny, 21, à Paris.

M. **Haynes**, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar **Schmidt**, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron **de Hellwald**, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland*, à Cannstatt (Würtemberg).

M. **Blaise**, Professeur, à Luxembourg.

M. **Chil y Naranjo**, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. **Rivier**, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. Henri **de Saussure**, à Genève (Suisse).

TABLE DES MATIÈRES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1886

CXXXVIIe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME IV



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1887

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1886

CXXXVII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME IV



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1887

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 MAI 1887

M. ÉDOUARD MEAUME

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR M. CH. GUYOT

DISCOURS DE RÉCEPTION[1]

MESSIEURS,

Lorsque, prodiguant votre bienveillance en faveur d'un inconnu, vous avez bien voulu m'ouvrir vos rangs, votre but était sans doute de prouver une fois de plus votre sympathie pour l'École forestière à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

L'École forestière de Nancy a plus de soixante ans d'existence; exemple assurément rare, dans notre France si tourmentée, d'un établissement public qui a pu croître, s'améliorer et suivre tous les progrès de la science, sans être brisé dans la hâte funeste des réorganisations à outrance, dont on fut toujours chez nous si prodigue; exemple peut-être unique aujourd'hui, de cette sage dé-

1. Les parties entre crochets [ ] ont été supprimées, faute de temps, à la lecture publique.

centralisation qui admet qu'en dehors de Paris la province peut offrir encore les conditions de calme et d'application, les maîtres dévoués et les installations scientifiques nécessaires à l'éducation si complexe des jeunes fonctionnaires d'une grande administration de l'État.

Cette École, Messieurs, vous l'avez adoptée, puisque, depuis plus d'un demi-siècle, vous avez tenu à ce qu'elle fût représentée sans interruption dans votre Compagnie[1] ; et si, par malheur, Nancy venait à en être privé, je suis sûr que vous vous sentiriez quelque peu atteints, estimant qu'il manquerait désormais à notre Lorraine un fleuron de cette brillante couronne que les laborieux efforts de nos pères ont si vaillamment tressée, un membre de cette université provinciale placée sur la frontière, en face d'une autre race, d'autres méthodes, et d'un esprit qui ne fut jamais le nôtre.

Aussi, j'estime ne pouvoir mieux remplir la tâche imposée par votre règlement, qu'en essayant de retracer la vie d'un homme qui fut une des gloires de l'École forestière, l'ornement de cette Académie, et qui comptait parmi nous autant d'amis dévoués que de fervents

1. Professeurs de l'École forestière ayant fait partie de l'Académie de Stanislas : MM. Regneault, titulaire en 1834, mort en 1869; — Meaume, titulaire en 1851, mort en 1886 ; — Parade (directeur), titulaire en 1862, mort en 1864.

Anciens professeurs actuellement membres de l'Académie : MM. Mathieu (sous-directeur), correspondant du 18 mai 1846; — Broilliard, du 20 janvier 1881.

Professeurs aujourd'hui en exercice : MM. Fliche, correspondant du 6 mai 1874, titulaire du 17 mars 1876; — Puton (directeur), correspondant du 4 juin 1880, titulaire du 5 août 1881; — Guyot, correspondant du 19 janvier 1883, titulaire du 18 janvier 1884.

admirateurs : M. Édouard Meaume n'était pas lorrain[1], et pourtant son nom sera désormais inséparable de l'histoire littéraire de notre pays, tant il avait su se pénétrer de notre passé, de nos artistes, de notre civilisation locale, tout en gardant néanmoins cette pointe inimitable d'esprit normand, qui relevait la saveur du terroir lorrain, et faisait de lui ce causeur incomparable, cet épistolier plein de verve dont nous nous souvenons tous. C'est, vous le voyez, presque un compatriote, dont je vais m'efforcer de faire revivre le caractère et les travaux.

En 1842, M. Meaume[2], nommé juge suppléant à Nancy,

---

1. Il était né en Normandie, mais sa famille est originaire de Saintonge. Voir, à la fin de cette étude : *Notice généalogique.*

2. Né à Rouen, le 18 janvier 1812; professeur à l'École forestière le 28 mars 1842; admis à la retraite le 26 décembre 1873; mort le 6 mars 1886. — Articles et notices sur M. Meaume déjà publiés jusqu'à ce jour :

Mort d'Éd. Meaume, par E. Auguin, *Journal de la Meurthe* du 9 mars 1886.

M. Meaume, article nécrologique, par L. Lallement. Même journal, numéro du 10 mars 1886.

Paroles prononcées, le 8 mars 1886, sur la tombe de M. Meaume, par Ch. Guyot. Paris, Hennuyer. 1886.

M. Meaume, sa vie et ses œuvres, par A. Puton. Paris, Hennuyer. 1886. In-8° de 6 p. (Extrait de la *Revue des Eaux et Forêts*.)

M. l'abbé D. Mathieu, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, a aussi apprécié la vie et le caractère de M. Meaume dans son *Compte rendu* inséré aux *Mémoires de l'Académie*, 1885, 5e série, tome III, p. CVII à CX (Nancy 1886).

Enfin, dans le numéro du *Journal de la Meurthe* du 26 mars 1886, sous ce titre : *Une Lettre de M. Meaume*, M. L. Lallement a donné les principaux passages d'une lettre datée de Lucerne, le 11 juin 1885, très intéressante, en ce que l'auteur y expose son sentiment sur l'histoire lorraine, et fait part de ses nombreux projets, qu'il ne devait pas, hélas ! avoir le temps de mettre à exécution.

songeait à faire sa carrière dans la magistrature, quand un hasard heureux le désigna à l'attention de M. Parade, pour la chaire de législation de l'École forestière, en ce moment vacante. Fut-ce simplement un hasard, ou l'habile directeur eut-il quelque peu l'intuition de la valeur future du collaborateur qu'il allait s'adjoindre? On ne sait. M. Parade, observateur très fin, dont un des principaux mérites fut précisément de savoir grouper et retenir autour de lui un personnel dévoué, capable de servir ses vues et de concourir à son but, M. Parade estima sans doute que ce jeune homme à l'esprit alerte, à la conversation brillante, convenait merveilleusement pour donner à l'enseignement du droit le relief et l'ampleur qui lui faisaient quelque peu défaut à l'École, depuis 1838. Quoi qu'il en soit, le pacte fut conclu : il devait durer trente-deux ans, au grand profit de la science forestière, à l'honneur plus grand encore du jeune professeur, qui eût pu sans doute prétendre à des fonctions plus élevées, mais dont les admirables facultés eussent difficilement trouvé ailleurs un emploi plus utile et plus complet.

A peine installé, il ne tarda pas à donner sa mesure. Depuis la promulgation du Code forestier, en 1827, cette loi spéciale avait été l'objet de nombreux écrits, quelques-uns émanant de jurisconsultes en renom ; à l'École, le prédécesseur de M. Meaume, M. Tocquaine, avait analysé les principales dispositions du Code dans de judicieux mémoires, restés manuscrits. Toutefois, on attendait encore l'œuvre capitale destinée à fondre dans une même doctrine tant de théories éparses, et capable de s'imposer à la jurisprudence future. Il y avait,

dans cet ordre de travaux, une belle place à prendre : M. Meaume ne la laissa pas échapper. Dès 1843, l'année qui suit sa nomination à l'École, parut le premier volume du *Commentaire du Code forestier;* les deux autres se succédèrent en 1845 et 1846. C'était une œuvre considérable, si l'on estime au nombre des pages de ces gros in-octavo, et aux innombrables arrêts, scrupuleusement relatés, qu'il avait fallu tirer de la poussière des greffes ou rechercher dans les recueils spéciaux. C'était surtout une œuvre magistrale, si complète, que maintenant encore il est peu de questions qui ne s'y trouvent traitées; si fortement conçue, que la plupart des théories émises par l'auteur ont supporté parfaitement l'épreuve du temps et de la pratique, à la différence de tous ces ouvrages, qu'il serait facile de citer, dont la vogue momentanée a bien vite été remplacée par un discrédit profond.

Si l'on remarque que M. Meaume avait à peine trente ans lorsqu'il prit place à l'École forestière, et que l'année suivante il livrait à l'impression le premier volume de son *Commentaire,* on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la précocité de cet éminent esprit, de sa facilité d'assimilation ou de sa puissance de travail. Il avait largement rempli la promesse faite à son directeur en prenant possession de sa chaire; un nouveau lustre rejaillissait sur l'École tout entière, et le jeune professeur eût pu s'arrêter : il était déjà hors de pair, et son nom ne pouvait plus être oublié. Il comprit autrement, toutefois, son devoir professionnel : une longue série d'ouvrages didactiques, qui ne se clôt qu'avec sa vie, témoigne de l'intérêt qu'il ne cessa de porter à l'avancement

de la science et à l'éducation des élèves qui lui étaient confiés.

Ces devoirs du professorat, non seulement il s'y dévouait dans ses livres : c'est dans sa chaire, à son cours, qu'il fallait l'entendre, pour apprécier l'étendue et la valeur de son enseignement. Qu'on était loin du temps où, dans l'École forestière à peine formée, le professeur de sylviculture faisait simplement réciter, à la fin de la classe, quelques articles du Code et de l'Ordonnance ! On était sorti de ces langes; on ne s'adressait plus à la mémoire, mais à l'intelligence de l'auditeur, désormais capable de servir dignement son administration dans les procès si délicats et si variés qui intéressent le Domaine de l'État.

[Peut-être un jour, — plus tard, lorsque d'autres auront remplacé la génération actuelle, — il prendra fantaisie à quelqu'un d'étudier le développement des études à l'École de Nancy : ce sera sans doute une histoire intéressante, et je recommande spécialement à ce futur auteur le cours de Législation et de Jurisprudence. Il n'a cessé de se transformer, pour se prêter aux besoins du moment, et même depuis la retraite de M. Meaume, sous l'impulsion de son successeur immédiat, — votre confrère, M. Puton, — il comprend beaucoup de matières auxquelles on était loin de songer en 1845. Toutefois, parmi ces étapes successives, celle qui fut franchie vers cette époque est particulièrement remarquable; le progrès qui fut alors accompli constitue un des meilleurs titres de notre reconnaissance envers l'auteur du *Commentaire.*]

Il sera toujours possible de juger l'écrivain d'après

ses livres. Mais qui témoignera du charme et de l'habileté du professeur, alors que les trente promotions d'élèves qui écoutèrent sa parole auront successivement disparu? L'impression qu'ils reçurent fut profonde et durable : j'en appelle au souvenir de mes contemporains, malgré les vingt années qui nous séparent de cette époque. Pour moi, je revois encore très nettement ces leçons du soir, qui frappèrent agréablement, grâce à la parole vibrante du maître, mon imagination de collégien, saturée jusqu'alors de géométrie et d'algèbre. [M. Meaume ne s'astreignait point à des démonstrations trop subtiles, et ne cherchait point à épuiser les innombrables questions se rattachant à son programme. Il estimait sans doute qu'il suffit de donner aux élèves le goût des études juridiques, sans prétendre leur infuser à haute dose la science dans tous ses détails : libre à eux ensuite de combler par leur travail personnel des lacunes inévitables. Est-il préférable d'agir ainsi, ou bien le professeur doit-il autant que possible s'efforcer d'être complet? Je ne me chargerai pas de trancher cette question délicate. Tant vaut l'homme, tant vaut la méthode, et tout ce que je puis dire, c'est que M. Meaume tirait de la sienne d'excellents résultats.]

Je me souviens, notamment, d'une leçon sur les droits d'usage, faite pendant l'hiver de 1866; le professeur s'était borné, tout simplement, à nous raconter les péripéties d'une affaire importante de cantonnement qu'il avait traitée peu d'années auparavant, et pour laquelle il avait remporté un éclatant succès. Il nous exposait les origines, les recherches dans les archives, les résultats des expertises : le récit était vivant, si bien que de nos

bancs d'amphithéâtre, nous nous intéressions à ce procès qui eut pour objet une vallée perdue des Pyrénées; nous écoutions anxieusement les démêlés du seigneur de Montespan avec ses tenanciers du XVIe siècle, comme si les scieries de M. le duc d'Uzès eussent dû nous appartenir, comme si nous eussions pu prétendre une part des millions enfouis dans les forêts de Bareilles !

C'est ainsi que, dans la carrière de M. Meaume, l'avocat et le professeur se prêtaient un mutuel appui. Avocat, il ne parut qu'assez rarement à la barre, où pourtant son accent chaleureux, son éloquence communicative lui eussent assuré sans peine un rang distingué[1]. Mais à titre de conseil, et d'auteur de mémoires importants sur les questions forestières, il se créa promptement un monopole indiscuté, grâce auquel, de tous les points de la France, son avis était sollicité, comme celui du meilleur des arbitres. En cela encore, il fut remarquablement servi par les circonstances. Le Code forestier, qui permet aux propriétaires de forêts grevées de droits d'usage d'affranchir leurs immeubles de ces servitudes dévorantes, ne trace aucune règle précise pour arriver à ce résultat; et au moment où, sous une impulsion énergique, les cantonnements des forêts domaniales étaient entamés de toutes parts, il était nécessaire de donner un procédé simple et équitable, que pussent accepter à la fois les tribunaux et les parties. M. Meaume fit bientôt prévaloir une théorie qui régna, presque sans partage, pour la solution des grandes affaires forestières,

1. Admis au stage le 25 juillet 1835, M. Meaume fut inscrit au tableau de l'Ordre des avocats de Nancy le 25 juillet 1838. Démissionnaire du 9 novembre 1872, pour cause de départ.

[surtout depuis le décret de 1857 qui se l'appropria, donnant par cela même à l'opinion du professeur de Nancy une sanction considérable. La théorie de la capitalisation au denier vingt, qui triomphait ainsi pendant de longues années, devant la plupart des cours d'appel, est aujourd'hui fort discutée et perd sensiblement du terrain. Mais ce n'était là qu'une faible partie des questions si variées traitées dans les nombreux écrits qui parurent surtout de 1860 à 1878, et dans lesquels il faudrait observer de près la science de la composition, le développement magistral des sujets, la souplesse d'un talent habile à dénouer les difficultés les plus sérieuses, à imposer les solutions les mieux justifiées]. Montmeyan et Barcilles, de la Salle et Châtel-Chéhéry, Chiny, Tarzy, et tant d'autres, tous également remarquables, il serait trop long d'entrer dans le détail de ces procès importants, dont chacun fut l'objet d'une étude approfondie, d'une note, d'une lettre ou d'un mémoire, qui prennent souvent les proportions d'un volume.

[Tout au moins, voudrions-nous marquer brièvement les qualités maîtresses qui ressortent de ces discussions. D'abord, un grand souci de la forme littéraire, un grand soin de préparer les transitions, de gagner l'esprit du juge comme le ferait un orateur à la tribune ; et cela sans emphase, de ce style simple et mesuré qui n'appartient qu'aux bons écrivains. En second lieu, nous signalerons une grande indépendance de doctrine, un amour de la netteté qui lui fait délibérément rejeter toutes les assertions douteuses, d'où qu'elles viennent, du moment qu'elles ne satisfont pas son esprit si net et si clair. Ce n'est pas à lui qu'on pourra faire le reproche de s'in-

cliner servilement devant la parole d'un maître. Il revendiqua toujours la liberté de ses jugements et donna l'exemple de cette indépendance dans plus d'une question forestière. Ainsi, bien qu'il appelle Parade son oracle et la *Culture des bois* son évangile, il ne se fait pas faute de déclarer que l'estimation en fonds et superficie lui semble fort obscure, et qu'il ne comprend rien à la méthode de détermination de la possibilité des futaies.

Enfin, dans les procès compliqués, embrouillés comme à plaisir par le génie néfaste de la procédure, M. Meaume excelle surtout à découvrir, avec une lucidité parfaite, la solution simple et vraie, qui met à néant toutes les argulies et qui s'impose pour le succès. Ces savantes études, par leur nature même, échappent à l'analyse.] Je ne puis cependant résister au plaisir de rappeler ici certaine affaire de communes franc-comtoises, Hugier et autres, dont j'ai lu le volumineux dossier, grâce à la complaisance d'un de nos confrères, Mᵉ Louis Lallement, qui fit triompher à l'audience le système trouvé par M. Meaume et travaillé en commun. C'était un vieux procès datant de l'an II, qui avait traîné devant toutes les juridictions et motivé un nombre respectable d'arrêts, dont la mise à exécution paraissait impossible, car tous semblaient se contredire, et pourtant il fallait les mettre d'accord ! M. Meaume y parvint, évitant ainsi une cassation nouvelle, respectant les résultats acquis et rendant inutiles les frais d'une nouvelle expertise. Ce que j'admire le plus dans cette affaire, je l'avoue à ma honte, c'est bien moins la solution juridique que la remarquable série de lettres à son collègue dont elle fut l'objet, du 29 avril jusqu'au 28 juin 1876. C'est comme

un drame qui se déroule, depuis l'enfantement du système jusqu'à l'arrêt de Nancy qui donne gain de cause aux deux amis. Alors, M. Meaume n'essaie pas de dissimuler sa joie : « J'ai relu plusieurs fois ce magnifique « arrêt, écrit-il dans toute l'effusion du succès ; si je « connaissais le conseiller rapporteur, je ne pourrais « m'empêcher de lui exprimer mon admiration... » Il ne faut pas croire que ces lettres, malgré des préoccupations aussi vives sur l'issue du débat, ne parlent que d'Hugier : on y trouve bien d'autres choses encore. Nouvelles de famille, questions d'art et de littérature, voire même de la politique ; c'est un mélange très curieux à lire, composé d'un style toujours alerte, sans redites ni longueurs, par un professeur en retraite, de soixante-quatre ans au moins, auquel l'âge ne semble pas peser bien lourdement. Et combien de correspondances semblables sont enfouies pour toujours dans des dossiers, ou ont été détruites par des correspondants trop peu soucieux de pareils trésors !

Je me suis arrêté, peut-être plus longtemps qu'il n'eût fallu, en étudiant chez M. Meaume le jurisconsulte et le professeur. Vous me le pardonnerez, Messieurs : j'évoquais ainsi des souvenirs personnels, qui ont pour moi d'autant plus de prix que, dans la carrière où j'essaie de le suivre, il est resté mon guide, et que, semblable à ce poète antique, qui rappelle dans des vers fameux la doctrine de son maître, je retrouve à chaque instant, dans les mêmes sentiers, la trace de ses pas. Mais il convient d'envisager maintenant une autre partie de cette belle existence, et c'est par là que cet esprit si varié vous

appartient principalement; M. Meaume littérateur, historien de l'art en Lorraine et biographe de lorrains illustres, c'est ainsi qu'il est surtout connu de la plupart d'entre nous, et qu'il est peut-être le plus intéressant à connaître.

Beaucoup d'écrivains, parfois même d'écrivains de mérite, s'absorbent dans une œuvre unique, de laquelle on ne peut les faire sortir: ils se sont taillé leur lot, ils polissent et repolissent leur livre, ils ne veulent rien connaître au delà. A l'inverse de ces auteurs, on ne peut dire que M. Meaume ait été l'homme d'un seul livre. A côté de l'étude du droit, qui fut pour lui le métier, il sut se ménager d'autres horizons, plus larges et moins sévères, et partager ses loisirs entre de nombreux travaux de natures fort différentes. On a souvent remarqué combien cette alternance de sujets est favorable pour reposer l'esprit fatigué par des recherches tendant toujours au même but: c'est une hygiène excellente pour les intelligences qui peuvent y être soumises. J'ajouterai cependant qu'il n'est pas permis à tout le monde d'embrasser avec une égale supériorité des genres aussi disparates, et qu'il est surtout un facteur dont nous ne sommes pas maîtres: c'est le temps, si facilement gaspillé dans l'existence moderne, que nos journées se passent, très affairées et très inutiles, sans qu'il soit possible de les retenir.

M. Meaume ne parut jamais manquer de cet élément si indispensable: il sut toujours mener à bien toutes ses entreprises et les achever à l'heure voulue. C'est que sa vie fut entièrement vouée au travail, et qu'il fut assez fort pour ne point s'en laisser distraire. Dans les jeunes

années, une discipline morale aussi rigoureuse put sembler un peu dure à cette nature si sociable, à cet esprit né pour briller dans les réunions du monde. Mais, quand vinrent les tristesses de l'âge mûr, les deuils et les chagrins dont nulle existence n'est exempte, il trouva dans ces habitudes laborieuses le remède et l'apaisement. Au déclin de sa vie, à voir sa belle figure constamment éclairée d'un sourire, nul ne se fût douté de la blessure secrète qu'il portait inguérissable et dont rien ne transpirait au dehors. Allié de bonne heure à une honorable famille de Nancy[1], il recueillait de cette union toutes les joies du foyer, et deux enfants élevés avec une tendre sollicitude étaient pour lui le présage du plus bel avenir. Hélas! quelques années plus tard, la maison était déserte : une jeune fille charmante, enlevée à dix-huit ans; un fils, déjà magistrat distingué, succombant à une lente et implacable maladie[2]; auprès de tels désastres, tous les autres revers ne sont rien, et la fortune peut se montrer plus ou moins clémente, on devient insensible à ses coups. Accablée par ce double deuil, la pauvre mère est toujours restée inconsolable; frappé tout aussi profondément, mais fort des ressources de sa vive intelligence, M. Meaume ne se laissa pas abattre, montrant une fois de plus qu'après les espérances éternelles de l'autre vie, la sainte loi du travail donne le moyen le plus sûr de supporter les misères d'une existence brisée, si l'homme demeure jusqu'au bout fidèle au sentiment du devoir.

1. Marié le 14 novembre 1837, à Mlle Thouvenin.

2. Mlle Isabelle Meaume, le 12 août 1863 : — M. Georges Meaume, le 26 mai 1867.

Quel fut donc le résultat de ce labeur prolongé, diversion efficace aux plus amers chagrins? une œuvre triste et mélancolique? Non, Messieurs, une série d'études extrêmement attachantes, je dirai presque traversées d'un souffle constant de bonne humeur, et que leur multiplicité seule m'empêche de parcourir avec vous. Parlons au moins de son *Callot*, non le premier en date, mais le plus important de ces ouvrages, celui qui contribua le plus à la renommée de son auteur.

Malgré tant d'admirables compositions, qui sont si populaires, en France et à l'étranger, le célèbre graveur lorrain n'avait pas encore rencontré d'historien digne de lui. On trouvait sans doute des biographies de Callot, souvent inexactes et sans critique sérieuse; mais la description complète de ses travaux n'avait pas encore été essayée : c'était une lacune fâcheuse pour tous ceux qui s'intéressent à l'art. Sous le simple titre de *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot,* M. Meaume, après un travail de sept années consacrées au grand artiste, produisit un livre tellement complet et si heureusement préparé, que la matière est épuisée pour l'avenir, et qu'on peut souhaiter à chacun de nos maîtres un commentateur aussi habile, un critique aussi délicat. Après la biographie, expurgée de tous les hors-d'œuvre romanesques que la fantaisie avait successivement introduits, vient le catalogue, la partie la plus difficile : non point une sèche nomenclature, mais l'histoire, intéressante pour tout le monde, des planches sorties de la main de Callot, la succession des tirages, l'appréciation raisonnée des différents morceaux de ce long poème, où l'immortel graveur raconte à sa manière l'histoire

de son temps, telle qu'elle s'est déroulée sous ses yeux : les splendeurs de la Rome papale, la vie douce et facile de la campagne florentine ; puis, les fastueuses réceptions de Charles IV de Lorraine, les grands sièges, et enfin, lorsque sa patrie, foulée de toutes parts par les armées étrangères, va s'abîmer dans d'irrémédiables désastres, cette magnifique série des *grandes misères*, son testament d'artiste, où il pleure avec des larmes de sang la conquête, les massacres, tout le honteux cortège de la guerre et de l'ambition.

Grâce à M. Meaume, Callot se trouve désormais à sa vraie place dans la galerie de nos grands hommes : on sait que les productions fantastiques ne sont qu'une partie, la moins importante de son œuvre, on admire sa profonde originalité dans tous les sujets, son génie créateur par lequel il domine tous les graveurs anciens et modernes, et qui l'élève, bien au delà du genre réputé secondaire auquel il s'est livré, sur les plus hauts sommets de l'art.

Vous n'aviez pas attendu, Messieurs, cet important ouvrage de M. Meaume, par lequel il se révélait sous un jour tout nouveau, pour le recevoir dans votre Compagnie. Dès 1846 comme membre correspondant, dès 1851 comme titulaire, vous lui aviez donné droit de cité parmi vous[1] ; président en 1856, il prononça en séance

1. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* : Meaume (Édouard), membre correspondant du 14 mai 1846, membre titulaire du 6 février 1851. A la séance publique du 29 mai 1856, M. Meaume, *président*, répond aux récipiendaires, MM. de Metz, Nicklès et de Saint-Mauris.

L'Académie le dispensa de prononcer son discours de réception, comme il résulte du passage suivant, emprunté à une communication

publique un discours remarquable, dans lequel il venge les historiens modernes de la Lorraine du reproche qui leur fut injustement adressé de regretter la réunion de leur province à la patrie française : au cri de « vive la France ! » qui termine cette éloquente harangue, tous les assistants témoignèrent par leurs applaudissements des sentiments qui n'ont pas cessé de faire vibrer les cœurs lorrains, et que les malheurs de notre temps n'ont pu que fortifier encore !

Depuis lors, la série de vos Mémoires contient de nombreuses preuves de l'activité de M. Meaume, du soin qu'il apportait à vous communiquer le résultat de ses recherches, jusqu'au volume de 1886 où sera publié le dernier travail qui soit sorti de sa plume.

La plupart de ces productions sont des monographies de peintres et de graveurs lorrains. Si l'on y joint celles qui sont éparses dans d'autres recueils ou qui ont fait l'objet de publications séparées, on réunit ainsi tous les éléments d'une histoire de l'art en Lorraine, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe. Magnifique nomenclature, dont nous pouvons être fiers, car peu de provinces françaises ont fourni un pareil contingent à l'art national : les peintres commencent par Claude Henriet, se continuent par Deruet, Lalleman, Jean le Clerc et Nocret ; au-dessus d'eux tous plane le grand nom de Claude Gellée, le Lorrain, l'im-

---

de M. Simonin, secrétaire perpétuel : *Coup d'œil sur les travaux de l'Académie en* 1851 *et* 1852 (volume des *Mémoires* de 1852, p. XI) : « M. Meaume.... pour sujet de son discours de réception...., a choisi la « vie et les œuvres de Callot. La publication de ce travail dans les *Mé-* « *moires de l'Académie* n'a pas permis sa lecture en séance publique. »

mortel paysagiste ; quant aux graveurs, à la suite de Jacques Callot, ce sont Israël Henriet, Israël Sylvestre, Pierre Woeiriot et Sébastien Le Clerc.

Pour chacun d'eux, M. Meaume a écrit une notice, d'importance proportionnée à la valeur de l'artiste, habituellement divisée, comme son *Callot*, en deux parties : biographie et catalogue raisonné. Dans toutes, la science de la composition, la sûreté des appréciations et l'abondance des détails sont également remarquables. On peut s'étonner de tant de qualités réunies, si l'on réfléchit que l'auteur s'est formé lui-même, et que surtout dans ces matières la critique est à bon droit réputée périlleuse. C'est à propos de Claude Gellée que M. Meaume mentionne cet aphorisme de Poussin : « Juger des ouvrages de l'art est chose difficile ; il faut autant de « temps pour apprendre à les bien connaître qu'il en « faut à les bien faire. » Où donc avait-il acquis ce tact si parfait, ce jugement si sûr qui ne l'abandonne jamais? quel avait été le maître de ce jurisconsulte, de cet avocat, qui se mêlait d'apprécier les œuvres de nos peintres et de nos graveurs, sans avoir jamais touché lui-même le pinceau ni le burin ? Il faut bien croire que pour certaines intelligences le sentiment du beau s'exprime sans effort, et que la règle sévère de Nicolas Poussin ne concerne pas Édouard Meaume.

S'il nous est difficile d'établir une relation entre le professeur et le critique d'art, et s'il est malaisé de trouver l'enchaînement qui explique deux occupations de genres si différents[1], nous pouvons en revanche mieux

1. Le goût des études d'art lui est peut-être venu par la fréquentation de l'un de ses collègues du tribunal de Nancy, Justin Lamoureux,

comprendre comment le goût des études historiques s'imposa par degrés à cet esprit toujours en éveil, curieux de tous les problèmes, et habile à relever les erreurs d'écrivains trop superficiels ou trop peu consciencieux. Son amour des recherches lui donnait parfois l'occasion d'acquérir des documents nouveaux ou des correspondances inédites; son étude approfondie des graveurs du XVIIe et du XVIIIe siècle l'avait conduit à parcourir la plupart des livres illustrés de ce temps, et en regardant plus loin que la gravure, il lui arrivait parfois des découvertes heureuses. Sans doute, ces bonnes fortunes étaient rares; trop souvent le livre, si estimé des amateurs, ridiculement porté, par la vogue du moment, jusqu'à un prix insensé, était de la catégorie de ces *Métamorphoses* de Benserade, illustrées par Le Clerc, et que Grammont a si vertement appréciées :

« .... J'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine. »

Cependant, à la longue, la patience aidant, M. Meaume arrivait à se former un bagage intéressant, qu'il sut employer de la manière la plus attrayante pour élucider de nombreux problèmes historiques, dans une dernière série d'ouvrages, écrits surtout vers la fin de sa vie, dont il me reste à déterminer l'importance et le caractère.

---

dont le souvenir n'est pas perdu à l'Académie de Stanislas, et qui fut notamment un collaborateur important des grandes biographies *Michaud* et *Hœfer*.

Je ne puis m'arrêter, — car il faut faire un choix, dans cette œuvre si vaste, — sur les sujets d'ordre purement archéologique, ni sur certains épisodes d'histoire locale, biographique ou littéraire, qui ne se rattachent qu'indirectement aux faits importants dont notre pays a été le théâtre. Parmi les premiers, je ne citerai que deux études sur l'ancienne Chevalerie lorraine et sur le tribunal des Assises, que son fils n'avait pas eu le temps de publier, et que le malheureux père eut le courage de présenter à vos suffrages, pour les insérer dans les Mémoires de l'Académie. Je retiendrai donc seulement, parmi les travaux historiques de M. Meaume, ceux qui présentent l'intérêt le plus général, afin d'apprécier sa méthode et de résumer les jugements qu'il a portés sur les événements des trois derniers siècles.

Louise de Lorraine est son histoire du temps de la Ligue, de Henri IV en France et de Charles III dans notre province; *La Mère du chevalier de Boufflers* nous conduit aux règnes de Léopold et de Stanislas; *Palissot et les Philosophes*, *Les Lorrains révolutionnaires,* nous initient aux sentiments de notre auteur sur la seconde moitié du XVIII[e] siècle et la fin de l'ancien régime. Il manque sans doute à cet ensemble l'époque correspondant à Louis XIV et à Charles IV son adversaire; cette lacune, M. Meaume l'eût comblée certainement, car il avait projeté d'écrire, sur des documents nouveaux, « une vie de la douce Nicole, la malheureuse femme de « ce fou de Charles IV[1] », et il s'était occupé de re-

1. Le premier chapitre de cette vie de la duchesse Nicole est même achevé, nous l'avons eu entre les mains : il fait regretter vivement que les autres n'aient pu être amenés à leur perfection.

cueillir, aux Archives nationales et ailleurs, de nombreuses pièces pour une monographie sur M[me] de Chevreuse[1]. La mort l'a devancé : notre galerie lorraine reste ainsi incomplète ; nous ne saurions trop le regretter. Essayons cependant, avec ce qui nous reste, de reconstituer en quelques mots le système historique auquel M. Meaume se rallie dans ses écrits.

Lui-même a pris soin de nous donner sa devise : « Fidélité et vérité. » Et ailleurs, il s'approprie cette sévère maxime de Voltaire : « On doit des égards aux vivants, « on ne doit aux morts que la vérité. » Il estime en conséquence qu'il faut dire tout ce que l'on sait sur les personnages historiques, à l'inverse des auteurs de l'ancienne école, depuis Dom Calmet jusqu'à Digot, qui volontairement laissaient de côté bien des détails, omettaient bien des épisodes, aimant mieux les ensevelir dans l'oubli que de présenter à leurs lecteurs les récits scabreux d'écarts malheureusement trop fréquents. C'est donc surtout l'histoire anecdotique que nous trouvons dans les monographies de M. Meaume : je me hâte d'affirmer qu'elle est fort agréable à lire. *Louise de Lorraine* est parfaite de composition ; la belle figure de la reine se détache pure et majestueuse, au milieu des

1. Les deux premiers chapitres de cette monographie sont aussi à peu près terminés en manuscrit ; ils sont intitulés : *La Connétable de Luynes*, 1600-1621, et *La Veuve promptement consolée, — Un mariage royal*, 1622-1625.

Enfin, un travail presque complet a été retrouvé dans les papiers de M. Meaume, sur Améric Vespuce et Christophe Colomb. Une partie concernant « le Gymnase de Saint-Dié » est intéressante pour l'histoire littéraire de la Lorraine. L'ouvrage entier devait avoir pour titre : *Recherches critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages*.

intrigues et des misères de la triste cour du roi Henri III; quant à *Mme de Boufflers,* c'est une suite de portraits dans laquelle on aime à retrouver tous les personnages connus du XVIIIe siècle, habilement groupés autour de la « dame de Volupté » de notre petite cour de Lunéville. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'étude exquise que vous écoutiez l'année dernière sur le chevalier de Boufflers[1] : après avoir lu la brochure de M. Meaume, on comprend comment le chevalier marcha si facilement sur les traces de sa mère; les deux tableaux se complètent, dans des genres un peu différents.

Me sera-t-il permis, toutefois, de faire quelques réserves sur cette manière si brillante et si moderne de raconter l'histoire? Est-ce bien là l'histoire, telle qu'elle doit être entendue? Ce ne sont que ses *dessous,* une accumulation de petits détails, qui ne doivent pas faire illusion sur les résultats présumables des recherches minutieuses de tant de laborieux écrivains. Je m'explique : autrefois on ne racontait que les batailles, et l'on ne croyait pas que le reste fût digne d'intérêt : c'était trop peu. Aujourd'hui, on scrute avec ardeur la vie privée des rois et des grands, et l'on espère tirer de cette étude des conséquences jusqu'alors imprévues qui changeront de fond en comble les jugements portés par les anciens auteurs. C'est un peu trop de présomption, et de cette exagération nouvelle la vérité historique pourrait recevoir de graves atteintes.

[Ainsi, je vois Charles III accusé véhémentement de

1. *Le Chevalier de Boufflers*, par M. Druon. Discours de réception prononcé le 13 mai 1886.

duplicité et de fourberie ; à Léopold, on reproche amèrement ses prodigalités et les faiblesses de son cœur ; quant au bon Stanislas, n'a-t-il pas voulu, lui aussi, jouer au Louis XV dans les bosquets de Lunéville ? Ainsi, partout vices et corruption ! Et on conclut trop vite à la complète incapacité de ces hommes, qu'en d'autres temps, par une erreur tout aussi évidente, des courtisans portaient aux nues, dans leurs louanges intéressées. Mais quoi, parce qu'ils étaient princes, vous attendiez-vous donc à trouver des saints ? et parce qu'ils ne réalisent pas votre idéal impossible de la perfection humaine, irez-vous fermer les yeux sur leurs qualités et sur le bien qu'ils ont pu faire ? Stanislas le Bienfaisant n'a-t-il pas accompli son métier de roi avec toute la bonté compatissante qui était dans son rôle de souverain viager ? Enlèverons-nous à Léopold l'immense mérite d'avoir su panser les plaies d'un pays affreusement mutilé par cinquante ans de guerres, oublierons-nous ce glorieux surnom de père de la patrie, qui lui fut décerné par tout un peuple reconnaissant ? Charles III enfin, notre grand duc, placé dans les circonstances les plus difficiles, au milieu des complications politiques les plus graves, pouvait-il manœuvrer plus heureusement, et ne nous est-il pas vraiment trop facile de lui dicter une conduite meilleure et de gémir sur ses erreurs ?

Prenons garde, en nous appesantissant sur les petits côtés de l'histoire anecdotique, d'abaisser notre jugement et de méconnaître les grands faits de l'histoire véritable. Ne soyons pas non plus trop durs pour les rois et les grands, si nous voulons conserver une mesure équitable envers d'autres acteurs du grand drame histo-

rique, qui, pour n'être pas princes, n'en ont pas moins besoin de toute notre indulgence. Ainsi, dans *Les Lorrains révolutionnaires,* quelles tristes palinodies que celles de ce Palissot, quelle cruelle platitude chez ce François de Neufchâteau, dont la carrière politique commencée par une lâche insulte à la famille royale captive, se termine dans le fauteuil présidentiel du Sénat de l'Empire ! Mais toutes ces bassesses nous dispenseront-elles d'étudier l'action de ces hommes sur les affaires de leur temps et d'apprécier justement les actes auxquels ils ont participé ?]

Je ne pense donc pas que l'histoire anecdotique soit appelée à influer beaucoup dans nos jugements sur les grands événements d'autrefois. Les détails qu'elle expose servent sans doute à colorer d'une touche plus vive le tableau des siècles écoulés ; ils ont leur utilité pour l'harmonie de l'ensemble, mais ils ne peuvent remplacer les grands traits qui donnent la physionomie de l'œuvre, ni même les modifier gravement.

Continuons à exploiter ce filon, puisqu'aussi bien nos devanciers ne nous ont guère laissé d'autre besogne, mais que ce soit sans perdre de vue l'étude de ces faits vraiment importants, qui surtout doivent attirer notre attention et servir de base à nos appréciations. Un grain de sable a pu changer l'équilibre de l'Europe, mais ce chétif incident fût resté inaperçu, si l'événement qu'il servit à précipiter n'avait été préparé par une longue série d'actes d'un ordre supérieur, qui resteront l'objet essentiel des méditations d'un véritable historien. Ces réserves, M. Meaume les eût faites comme moi ; j'en ai pour garant ce sentiment si exact du vrai qui le caractérise, et qu'il

n'abdiqua jamais, même pour écrire *Louise de Lorraine* et *Mme de Boufflers*.

Ai-je réussi, Messieurs, dans le programme que je m'étais tracé de faire revivre devant vous une existence si bien remplie ? J'ai conscience de mon insuffisance et des lacunes de mon récit : votre bienveillance et les souvenirs de la plupart d'entre vous suppléeront à ce qui me manque. Je sais qu'il est encore bien d'autres faces sous lesquelles M. Meaume eût pu être envisagé avec profit. Ainsi, je ne vous ai pas parlé du voyageur, qui parcourut à plusieurs reprises l'Italie, cette terre promise de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des arts. [Il retrouvait à Florence de nombreux souvenirs lorrains ; il y participait à l'existence que menèrent autrefois les artistes dont il raconte la vie. A Rome, il se laissait aller au charme des souvenirs, si puissant pour tout esprit cultivé qui sait comprendre la Ville éternelle ; il admirait, non seulement les monuments, mais aussi cette sévère campagne romaine, qu'il décrit si bien dans une étude forestière sur la colonie de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines.] Habituellement, lorsque venaient les vacances, et qu'il voulait se reposer de dix mois de labeurs, c'était surtout vers la Suisse qu'il aimait à se diriger : Lucerne et son lac étaient devenus pour lui comme une seconde patrie ; il en revenait calmé, fortifié, prêt à reprendre une nouvelle tâche.

Depuis qu'il avait abandonné ses fonctions actives à l'École forestière [1], c'est à Paris que M. Meaume était venu

1. Bien que son admission à la retraite date seulement du 26 décembre 1873, cependant M. Meaume avait réellement abandonné Nancy dès le mois de juin 1872.

se fixer ; il y avait subi la Commune[1], en homme que les périls personnels n'émeuvent guère, avec la profonde tristesse de l'observateur clairvoyant qui assiste impuissant aux catastrophes qu'il avait pu prédire. Dès cette époque, il vivait à Neuilly, de cette vie du collectionneur que les trésors de la capitale contribuent à rendre si attrayante. Les collectionneurs ! jamais on n'en vit tant que de nos jours : les uns s'y mettent par mode, d'autres par désœuvrement, comme ils s'occuperaient de chevaux ou d'une fantaisie quelconque ; bien peu achètent avec un but précis et avec une entente vraie de l'art qu'ils sont censés étudier. M. Meaume ne séparait point de ses travaux projetés les objets qu'il disputait aux enchères ou qu'il allait comparer dans les galeries des amateurs en renom. Gravures, médailles, livres, autographes, toutes ces richesses étaient utilisées par lui dans l'ouvrage en préparation, dans la brochure dont il réunissait les matériaux. Aussi, résultat étrange pour bon nombre de collectionneurs sérieux, le travail une fois achevé, il se séparait sans regret de la plupart de ces pièces rares qu'il avait eu tant de peine à recueillir, pour en rechercher d'autres et continuer ainsi la suite de ses études[2].

1. M. Meaume avait quitté Paris le 18 août 1870 ; il séjourna en Normandie pendant la guerre, jusqu'au 15 mars 1871. De retour à Paris, qu'il comptait seulement traverser, il y fut retenu par une maladie de Mme Meaume, et ne put regagner la Lorraine que le 5 mai, peu de temps par conséquent avant la fin du second siège. — M. Puton possède une importante série de 56 lettres de M. Meaume, datant de cette époque, qu'il a bien voulu nous communiquer. C'est l'histoire journalière de ces temps douloureux, écrite sous le coup des événements, et contenant sur les hommes et les choses des appréciations remarquables. Trois de ces lettres surtout (22 déc. 1870, 16 févr. 1871 et 19 mars 1871) mériteraient bien d'être publiées.

2. M. Meaume a ainsi vendu successivement plusieurs parties de ses

Il pouvait donc prévoir, avec quelque mélancolie sans doute[1], mais sans le déchirement dont souffrent par avance la plupart de ses nombreux émules, la dispersion future de ce cabinet choisi qu'il s'était conservé jusqu'à la fin, dérogeant de loin en loin, par faiblesse d'artiste, à la règle qu'il s'était tracée. Plus heureux que tant d'autres, M. Meaume survivra certainement à ses collections, car son œuvre nous reste et la mort n'a pu nous le ravir tout entier. C'est à Neuilly qu'elle est venue le chercher, au milieu de ses études, poursuivies jusqu'aux derniers moments, entouré de tous les siens, — de Mme Meaume, à laquelle cette suprême douleur était encore réservée, de ses neveux, MM. Dareste, qui portent dignement, à l'Institut et à la Cour de cassation, un nom illustré dans la magistrature et dans les lettres[2].

La mort trouva M. Meaume prêt pour la grande séparation; il la reçut paisiblement, chrétiennement, première récompense accordée à une vie toute de travail et de de-

collections. Ainsi, des livres en 1861 (catalogue in-8°, 56 p. Paris, Potier); des estampes en 1874 (c. in-8°, 73 p., Renou et Maulde); encore des estampes en 1879 (c. in-8°, 146 p., *id.*). Ces deux derniers catalogues sont précédés de préfaces curieuses, dont l'auteur est évidemment M. Meaume.

1. « Il y avait autrefois en Lorraine quatre bibliophiles, intimement liés et passionnés pour les livres relatifs à l'histoire de ce petit pays. Trois ont disparu. A quand la dispersion des collections du quatrième devenu ermite à Neuilly ? C'est le secret de Dieu. » (Notice écrite par M. Meaume, en 1885, pour le *Catalogue des livres et estampes de M. G. Chartener.*)

2. M. Rodolphe Dareste de la Chavanne, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, neveu de M. Meaume par Mme Plougoulm sa sœur; M. Pierre Dareste, petit-neveu de M. Meaume, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. La sœur de M. Meaume avait épousé M. Plougoulm, magistrat distingué, auquel est dédié le *Commentaire du Code forestier.*

voir, récompense assurément préférable aux honneurs passagers auxquels aspire le vulgaire. Toutefois, malgré son peu de souci de la gloire, ses biographies artistiques lui auront procuré un genre de renommée qui a bien son prix : il contribua puissamment à rappeler l'attention et la popularité sur les grands hommes dont il a renouvelé l'histoire ; selon son désir, Callot a maintenant sa statue, celle de Claude Gellée ne tardera plus guère : aussi, par un juste retour, les Lorrains, pendant longtemps sans doute, associeront le nom de Meaume à celui de ces deux génies.

Lui pourtant, l'initiateur, l'homme de cœur et de talent, le maître bon et serviable, qui ne courut jamais au-devant des distinctions, n'aura-t-il donc point, dans sa ville d'adoption, quelque marque de souvenir servant à perpétuer sa mémoire, lorsque nous, ses contemporains et ses amis, ne serons plus là pour parler de lui ? Ne croyez pas, Messieurs, que ce soit une statue que je vienne réclamer pour M. Meaume : il repousserait bien loin ce bronze, pourtant si prodigué, dont sa modestie se trouverait froissée. Mais ne serait-il pas convenable, par exemple, qu'à la bibliothèque publique de Nancy, qu'il aimait, et dont il s'occupa pendant de longues années[1], une salle consacrée aux gravures, et particulièrement à Callot, reçut le nom d'Édouard Meaume, et qu'au-dessous d'un médaillon destiné à perpétuer ses traits, une courte inscription rappelât sa vie et ses travaux ? Et si la

1. M. Meaume fut membre de la commission de surveillance de la bibliothèque publique de Nancy depuis août 1853. Il remplit les fonctions de vice-president de cette commission depuis le 23 novembre 1871 jusqu'au 6 mars 1873.

bibliothèque de Nancy ne pouvait offrir un emplacement convenable, l'École forestière serait certainement honorée de recevoir ce souvenir de son ancien professeur. C'est un vœu pour la réalisation duquel nous réclamons avec confiance l'appui de l'Académie : la métropole lorraine ne peut, croyons-nous, faire moins pour le jurisconsulte et l'écrivain qui a si largement accru le patrimoine intellectuel de notre cher pays[1].

1. M. Louis Lallement a aussi proposé que la porte Saint-Georges, heureusement sauvée du marteau des démolisseurs, devînt le *Musée des graveurs lorrains,* et que la collection iconographique de M. Meaume, achetée par la ville de Nancy, y fût conservée. Aujourd'hui, ce dessein ne peut plus être exécuté; les collections de M. Meaume : livres, gravures, autographes et médailles, ont été vendues aux enchères (7-14 février 1887); la plus grande partie est échue à des amateurs parisiens, et bien peu de ces pièces rares reverront la Lorraine.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE MEAUME

(Extrait d'un article de M. le Dr A. Anfrun, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, janvier 1887.)

I. — *Guillaume Meaume*, cultivateur en Limousin, ép. Jeanne Martin, de Forges, dans la Haute-Marche.

II. — *Léonard Meaume*, ouvrier maçon à Saint-Jean-d'Angély, ép. Catherine Neau, en 1616.

III. — *René Meaume*, entrepreneur, architecte-mécanicien, ép. Jeanne Dulon (deux fils : Jacques, qui suit, et Charles, v. *infrà*, A).

IV. — *Jacques Meaume*, dit l'*Ame de bois*, architecte, puis receveur des consignations à Saint-Jean-d'Angély, ép. Jeanne Fromageau (deux fils : Jean, qui succède à son père dans la charge de receveur, et Jean-Jacques, qui suit).

V. — *Jean-Jacques Meaume*, avocat, décédé à Landes, ép. Marie Ouzanneau (quatre enfants : 1° Élisabeth, 2° Jacques-Germain, jurisconsulte à Saint-Jean-d'Angély, 3° Jean-Baptiste, qui suit, 4° Jean-Augustin, v. *infrà*, B).

VI. — *Jean-Baptiste Meaume*, négociant à Landes, mort le 12 fructidor an VII, ép. Suzanne Abelin (quatre enfants : 1° Jacques-Germain, 2° et 3° Jean-Ferdinand, frère jumeau de Jean-Jacques-Germain, qui suit, 4° Jacques-Jean-Baptiste, dont une fille se marie à Landes).

VII. — *Jean-Jacques-Germain Meaume*, ép., à Saintes, le 5 fructidor an VI, Renée-Marie Lagarosse; professeur à l'École centrale de Saintes (1786-1800), puis à La Rochelle, à Rouen, inspecteur d'Académie à Metz en 1829, retraité en 1830 (trois enfants : 1° Élisa, née à

Saintes, le 24 messidor an VII, 2° Jeanne, v. *infrà*, C, et 3° Édouard, qui suit).

VIII. — Édouard Meaume, né à Rouen en 1812, mort à Neuilly en 1886; ép. Anne-Charlotte-Joséphine-Émélie Thouvenin, de Nancy (deux enfants, Georges et Isabelle, morts en 1863 et 1867).

A

I. — *Charles Meaume.*

II. — *Jean Meaume,* arpenteur en 1729, négociant en 1739; achète, en 1748, la charge de trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle; épouse en secondes noces Henriette Maichin, dame de Trézance; achète, en 1750, la châtellenie de Ribemont-Mornay.

III. —*Jean-Baptiste Meaume,* seigneur de Mornay, procureur du roi honoraire au bureau des finances de La Rochelle, qualifié aux assemblées de la noblesse : écuyer, président-trésorier de France, mort célibataire à Nieul-sur-Mer, le 3 octobre 1789.

B

I. — *Jean-Augustin Meaume,* négociant à Saint-Pierre-d'Oléron en 1770, receveur de l'enregistrement et des domaines au même lieu, en 1792; ép. Marie-Magdelaine Boisrobert (quatre enfants, dont trois filles et un fils, Jean-Augustin II, qui suit).

II. — *Jean-Augustin Meaume* (2e du nom), engagé dans la marine en 1785, capitaine des *bleus* en 1793, président du directoire à Saintes en 1799, imprimeur du Gouvernement à Saintes en 1801, receveur à Saintes en 1803, chef de bureau de la préfecture à Tarbes en 1804, caissier de la recette de Marennes en 1815, mort en 1819 à 52 ans. Ép. Jeanne-Marie Tardival (cinq enfants, dont deux fils : l'un, Laurent-Jean-Au-

guste, receveur des contributions indirectes, 1808-1812, et Joachim-Jean-Augustin, qui suit).

III. — *Joachim-Jean-Augustin Meaume* (1788-1834), officier en 1808, puis précepteur, maître de pension en 1815, à Marennes et Saint-Pierre-d'Oléron. Ép. en secondes noces Geneviève Raoulx (quatre enfants, dont deux fils : Jean-Augustin-Alfred, commerçant, mort en 1876, et Louis-Philippe-Frédéric, qui suit).

IV. — *Louis-Philippe-Frédéric Meaume*, né en 1832, conservateur des hypothèques à Falaise. Ép. Maria Guérin (deux fils : René-Jean-Joachim-Augustin, né en 1867, et Louis-Raoul, né en 1869).

C

I. — *Isaure Meaume* (seconde fille de Jean-Jacques-Germain, et sœur d'Édouard; ép. à Rouen Pierre-Ambroise Plougoulm, avocat, puis procureur général, conseiller à la Cour de cassation. Décédée à Paris, 10 nov. 1886, dans sa 87e année.

II. — Sa fille (Marie-Amélie) ép. Rodolphe Dareste de la Chavanne, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation.

III. — Pierre Dareste de la Chavanne, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

BIBLIOGRAPHIE

NOMENCLATURE DES OUVRAGES COMPOSÉS PAR M. ÉDOUARD MEAUME, SEUL OU EN COLLABORATION

Nous avons relevé, avec tout le soin possible, les diverses publications de M. Meaume, et grâce aux communications de sa famille, ainsi que de ses amis, nous avons pu parcourir et apprécier la plupart des ouvrages dont nous allons donner la description. On remarquera, dans cette nomenclature, à côté des gros volumes, de très minces brochures, des articles de journaux formant à peine quelques pages, des notes ou des conclusions d'affaires parfois peu importantes : nous avons cru devoir ne rien omettre, chaque pièce pouvant présenter son genre d'intérêt pour quelque catégorie de lecteurs. Néanmoins, nous n'osons affirmer que notre liste soit complète : M. Meaume a beaucoup écrit, il a dispersé dans de nombreux recueils des articles dont il n'existe pas toujours de tirés-à-part ; si des omissions sont constatées, notre excuse sera d'avoir usé de tous les moyens d'information dont nous pouvions disposer, et d'avoir fait toutes les démarches susceptibles de nous rapprocher du but que nous voulions atteindre.

Pour plus de facilité dans les recherches, nous divisons cette bibliographie en trois parties : la première consacrée aux œuvres juridiques (ouvrages didactiques, mémoires composés à l'occasion de procès, thèses et

conclusions); la seconde comprend les ouvrages de littérature proprement dite, histoire et beaux-arts; enfin, dans la troisième, nous rangeons les rares productions qui ne peuvent être comprises sous les deux rubriques précédentes. Dans chaque série, nous détaillons successivement tous les articles, en suivant l'ordre chronologique, nous attachant à la date inscrite ou présumée, et donnant brièvement les indications nécessaires pour apprécier la disposition et l'importance des nombreuses pièces de ce recueil.

I. — Œuvres juridiques.

1. — Faculté de droit de Paris. *Thèse pour la licence*. L'acte public sera soutenu le 19 juin 1835, à une heure, par Édouard Meaume, né à Rouen (Seine-Inférieure). In-8°, 14 p. Paris, Ducessois. — Dédiée : à mon beau-frère, M. Plougoulm, hommage de reconnaissance et de dévouement. » (*De l'Usufruit*, droit romain et droit français.)

2. — *Commentaire du Code forestier, ouvrage présentant la solution des difficultés soulevées par l'interprétation de la loi du 26 mai 1827 et de l'ordonnance rendue pour son exécution*. 3 vol. In-8°. Paris, Delamotte, 1843. — (Le second volume porte comme titre : *Commentaire du Code forestier et de l'ordonnance rendue pour son exécution, ou Manuel du droit forestier, contenant : la discussion de toutes les questions controversées, la jurisprudence de la Cour de cassation, du Conseil d'État et des Cours royales, en matière forestière; avec les décisions, instructions et circulaires du ministère des finances et de l'administration forestière, et un grand nombre d'arrêts inédits, recueillis par l'auteur dans les greffes des différentes cours royales*. Paris, Delamotte, et Nancy, Grimblot et Raybois, 1845. — Le troisième volume a le même titre que le second; sa date est 1846.) — Le *Commentaire* est l'œuvre juridique capitale de M. Meaume : il suit l'ordre des articles du Code (auquel sont consacrés les deux premiers volumes), et de l'ordonnance (3ᵉ volume). Comme presque tous les ouvrages de M. Meaume, il n'a pas eu de seconde édition, bien qu'il ait été vite épuisé. De même que la thèse, il est dédié à M. Plougoulm.

3. — *Manuel de l'adjudicataire et du garde-vente des coupes dans les bois de l'État, des communes et des établissements publics.* — 1846, Paris et Nancy, Grimblot et Raybois, in-8° de 18 p. — Opuscule divisé en deux parties : 1° Cahier des charges des ventes de l'État avec commentaire ; — 2° Droits et devoirs du garde-vente procès-verbaux et actes de constatation ; formules.

4. — *Bulletin administratif et judiciaire des Annales forestières.* — Les volumes 2, 3 et 4 de ce recueil, correspondant aux années 1844-1849, portent la mention : « Publié sous la direction de MM. Loiseau, procureur général de la Cour d'appel de Besançon, et E. Meaume, avocat, professeur de législation à l'École forestière. — In-8°. Paris, au bureau des *Annales forestières.*

5. — *Jurisprudence générale (Dalloz). Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence...* Tome XXV, v° *Forêts.* — In-4° sur deux colonnes de 628 p. Paris, 1849, au bureau de la *Jurisprudence générale.* — Une note placée à la fin du volume fait mention de la collaboration « active et éclairée » de M. Meaume. En réalité, ce volume peut passer pour une reproduction du *Commentaire du Code forestier,* sur un autre plan, avec assez peu de changements. — La collaboration de M. Meaume a été aussi utilisée par MM. Dalloz pour d'autres mots de leur *Répertoire :* ainsi *Chasse* et *Pêche, Communes, Procès-verbal,* etc. Dans un tiré-à-part du mot *Usage,* destiné aux élèves de l'École forestière, on a ajouté le titre suivant : *Traité des droits d'usage dans les forêts,* par MM. Dalloz et Meaume (1861, in-4°, p. 1459- 1623).

6. — *Des Droits d'usage dans les forêts, de l'administration des bois communaux et de l'affouage.* — 2 vol in-8°. Paris, Aug. Durand, 1853. — Extrait des ouvrages précédents (*Commentaire* et *Répertoire*) sans modifications importantes.

7. — *Mémoire pour MM. Lévylier frères, Cerf, Lajeunesse et Aron, propriétaires indivis d'une partie de la forêt de Guirbaden, et M. le marquis de Querrieu, propriétaire du surplus de ladite forêt, appelants, contre la commune de Mollkirch-et-Laubenheim, représentée par son maire, intimée.* — Nancy, 1852 (?), Veuve Raybois et Cie, in-4° de 41 p. — Cette pièce est signée à la fin : J. Chauffour, avocat à la Cour impériale de Colmar, et Meaume, avocat à la Cour impériale de Nancy. Il s'agit de l'application d'un arrêt antérieur réglant l'exercice des droits d'usage.

8. — *Programme du cours élémentaire de législation et de jurisprudence professé à l'École impériale forestière.* — 1re partie (Cours

de 1re année), in-8° de 216 p., et 2e partie (Cours de 2e année), 241 p., en un seul volume, avec une seule pagination, en tout 451 p. Nancy, Grimblot et Raybois, 1854. — Dans un autre tirage, chaque partie a sa pagination spéciale : la 1re porte toujours la date de 1854, et la seconde celle de 1862. — Autre édition avec le même titre : 1re partie (Cours de 1re année), in-8° de 220 p. Nancy, Raybois, 1869. (La 2e partie n'a pas paru ?). — Ce programme contient l'exposé succinct des matières de droit forestier qui rentrent dans la pratique usuelle des agents. Les notions en dehors du droit forestier sont très brèves et se trouvent surtout dans l'ouvrage suivant.

9. — ***Introduction à l'étude de la législation et de la jurisprudence forestière.*** — In-8° de 339 p. Nancy, Grimblot, Raybois et Cie, 1857. Comprend des notions de droit civil et administratif, l'exposé de l'organisation judiciaire, un résumé des principes du Code de procédure civile et du Code d'instruction criminelle nécessaires pour l'exercice des actions forestières.

10. — ***Observations pour M. Louis Rœderer, propriétaire à Reims, contre M. le maire de Breteuil. Tribunal civil d'Évreux.*** — In-4° de 25 p. Évreux, A. Hérissey. 1858. — Consultation signée : E. Meaume, précédée d'observations par Me Avril de Buré, avocat plaidant, et suivie d'une adhésion de Me Choppin, bâtonnier du barreau de Reims. — Il s'agit de discuter les résultats d'une enquête ordonnée pour vérifier s les usagers de Breteuil ont joui conformément à leur titre.

11. — ***Note pour M. Louis Rœderer, appelant, contre le maire de la ville de Breteuil, intimé. Discussion et textes des enquêtes.*** — In-4° de 40 p. Nancy, Grimblot, veuve Raybois et Cie. 1858. — Signée par M. Meaume seul. Suite de l'affaire précédente.

12. — ***Explication de la loi modificative du Code forestier, sanctionnée le*** 18 ***juin*** 1859 ***et promulguée le*** 19 ***novembre de la même année (Défrichement, police judiciaire, pénalités, transactions, conversion des réparations pécuniaires en prestations). Contenant : tous les exposés des motifs, les rapports et la discussion au Corps législatif ; avec un commentaire doctrinal, les décrets réglementaires, les circulaires et les instructions de l'administration des forêts. — Par MM. Dalloz, avec la collaboration de M. Meaume*** (Extrait de la ***Jurisprudence générale*** de MM. Dalloz.) — In-8°, 71 p. Paris, Cosse et Marchal ; Nancy, Grimblot et Raybois, 1860. — Ce sont surtout des textes qui composent ce petit volume ; le commentaire est très succinct.

13. — ***Mémoire pour les dames de la Salle et pour les sieurs Layet, Puget, Garoty et Paul, appelants du jugement du tribunal***

civil de Brignoles du 26 janvier 1859, contre la commune de Montmeyan, intimée. Sur le cantonnement et le rachat des droits d'usage. — In-4° de 192 p. Marseille, veuve Marius Olive, 1860. — Ce mémoire est signé : Tavernier père, avocat du barreau d'Aix, et Meaume. Dans cette espèce, toutes les variétés d'usages se trouvent à peu près représentées, droits cantonnables et droits rachetables.

14. — *Cantonnements des forêts de Bareilles. Mémoire pour les héritiers de M. le duc d'Uzès contre la commune de Bareilles.* — n-4° de 459 p. Nancy, veuve Raybois, 1861. — Le mémoire de M. Meaume est suivi des consultations de MM. de Vatimesnil et Ravez (83 p.), puis de pièces justificatives (p. 85 à 206). L'affaire était extrêmement remarquable, d'abord par l'importance des intérêts en jeu, puis par la diversité des questions posées. Voir notamment la théorie des facultés légales imprescriptibles, puis la théorie complète du cantonnement et le choix du *denier* 20 comme taux de capitalisation. — A joindre , au sujet de la même affaire : — *Simple note pour les héritiers de M. le duc d'Uzès contre la commune de Bareilles. Documents à l'appui.* — In-4° de 80 p. Pau, Vignancour, 1861. Cette pièce, ainsi que la suivante, est signée de M. Meaume seul ; c'est la suite du Mémoire ; elle est intéressante surtout pour l'évaluation du sol dans une estimation forestière. — A joindre aussi : *Conclusions motivées pour les héritiers de M. le duc d'Uzès, appelants, contre la commune de Bareilles, intimée.* — Sans date. In-4° de 26 p. Pau, Vignancour.

15. — *Du Droit de réduction par le Conseil d'État des libéralités faites aux corps moraux.* — In-8° de 55 p. Paris, Cosse et Marchal, 1863. — Il s'agit dans cette étude d'une interprétation de l'article 910 du Code civil : le Conseil d'État peut-il seulement autoriser ou refuser l'acceptation, ou bien peut-il aussi réduire les dons et legs, en se fondant sur la situation de l'établissement bénéficiaire et sur celle de la famille du disposant ? C'est à l'occasion de l'affaire suivante que M. Meaume a été conduit à cette discussion.

16. — *Succession de la Salle. Mémoire pour les héritiers du sang contre les légataires éventuels non autorisés.* — In-4° de 87 p. Nancy, veuve Raybois, 1863. — Le testateur, en léguant sa fortune aux hospices de Nancy, avait déclaré qu'au cas où le Gouvernement n'autoriserait pas l'exécution complète de son testament, il instituait pour ses héritiers les princes d'Orléans ; cette clause est-elle licite ? — L'affaire se termina par une transaction ; mais, lors de la liquidation, survinrent d'autres difficultés, notamment pour l'attribution des fruits

des immeubles, principalement des chablis de la forêt de Taintrux, dans l'intervalle entre le décès du testateur et l'envoi en possession des légataires (Trib. de Nancy, 7 avril 1869).

17. — *Mémoire pour M. le maire de Châtel-Chéhéry, arrondissement de Vouziers (Ardennes), contre Mlle Jeanne-Marie de Salse, propriétaire, demeurant à Metz.* — In-4° de 162 p. Nancy, Raybois, 1863. — La commune est en possession immémoriale de *bois d'usages* que revendique Mlle de Salse, descendante des anciens seigneurs ; discussion des titres produits ; argument tiré de l'opération du *triage* ; différence avec l'aménagement-règlement. — A joindre : *Mémoire pour M. le maire de Châtel-Chéhéry, arrondissement de Vouziers (Ardennes), intimé, contre Mlle de Salse et consorts, appelants.* — In-4° de 92 p., plus 160 p. de pièces justificatives. Nancy, 1866. — C'est la suite de la même affaire, devant la cour de Metz ; ce mémoire est pour ainsi dire un cours complet de droit féodal.

18. — *Cantonnement de la forêt de Chiny. Consultation pour les propriétaires de la forêt de Chiny (Luxembourg belge).* — In-4° de 236 p. Nancy, Raybois, 1864. — Ce cantonnement devait s'opérer sous l'empire de l'ordonnance belge de 1782 ; de plus, la Cour de Liège n'admettait point le système, usité en France, de la capitalisation, mais une attribution proportionnelle au revenu absorbé par le propriétaire et les usagers. (Ce moyen de cantonner a été depuis rajeuni et complété par M. Puton, *Estimations concernant la propriété forestière*).

19. — *Consultation pour les communes de Châteauneuf-lès-Martigues et de Carri-le-Rouet, contre les sieurs Héraud, Roux et Mandine.* — In-4° de 35 p. Nancy, Raybois, 1861. — Application aux bois des particuliers de l'article 78 du Code forestier, relatif au pacage des moutons et des chèvres.

20. — *Mémoire pour : 1° M. le maire de Tarzy ; — 2° M. le maire de la Neuville-aux-Joûtes, arrondissement de Rocroy (Ardennes), appelants, contre M. le duc d'Aumale, intimé.* — In-4° de 116 p. Nancy, Raybois, 1867. — Situation semblable à celle de la commune de Châtel-Chéhéry (n° 17) : les habitants sont-ils usagers ou propriétaires ? Accessoirement, travail historique remarquable sur la généalogie de la maison de Guise, dans le but de décider si M. le duc d'Aumale a bien recueilli toute la succession de cette maison.

21. — *Mémoire pour les anciens usagers de Plaine, appelants, contre la commune de Plaine (ancienne principauté de Salm), intimée.* — In-4° de 132 p. Nancy, veuve Raybois, 1868, avec une carte topographique de la principauté et du comté de Salm. — Le droit

d'usage dont jouissaient les habitants de Plaine est-il un droit *communal,* ou bien constitue-t-il un droit *individuel* pour chaque propriétaire des maisons anciennes? La partie historique est très intéressante, relativement à la formation des communautés dans la montagne lorraine. M. Meaume soutient un système suivant lequel, jusqu'au XVIIe siècle, il n'y aurait pas eu de communautés dans la plupart des terres de l'ancienne abbaye de Senones.

22. — *Cour d'appel de Chambéry (chambre civile). Arrêt du 13 juillet 1874 (déféré à la Cour de cassation), suivi d'observations critiques, par M. Meaume, ancien professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière. Affaire Foussemagne contre Biboud.* — In-8° de 22 p. Paris, Hennuyer. — Extrait du Répertoire de la *Revue des Eaux et Forêts,* tome VI, p. 209-230. — Usage au pâturage dans un bois de particulier, application de l'article 119 du Code forestier, limite des droits du propriétaire grevé pour l'amélioration de sa forêt.

23. — *Affaire de l'ancienne prévôté d'Hugier. Lettre de M. Meaume à son ancien confrère, Me Louis Lallement.* — In-8° de 47 p. Neuilly, Bouzin-César, 1876. — [Voir, pour l'appréciation de cette affaire, *suprà,* p. X.]

24. — *Lettre de M. Meaume à son ancien confrère Me Louis Lallement. Affaire Demeufve, ancien notaire.* — In-8° de 47 p. Neuilly, Bouzin-César, 1876. — Il s'agit de déterminer la valeur des forêts de Sost ou de Barousse, successivement estimées deux millions sept cent mille francs, trois cent mille, puis cent mille seulement. Où est la vérité? Demeufve, en ce moment prisonnier, sous le coup d'une accusation infamante, n'est-il pas excusable de s'être trompé et d'avoir induit ses clients en erreur? Suit l'énumération lamentable des fautes commises par des estimateurs du métier pour la détermination de la valeur vénale de forêts irrégulières.

25. — *Ma justification. (Mémoire pour M. Demeufve, à l'appui de sa défense devant la 1re chambre de la Cour de Nancy.)* — In-8° de 214 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1876. — Bien que, dans cette brochure, ce soit M. Demeufve qui ait la parole, néanmoins il paraît certain que M. Meaume en est l'auteur. Ce mémoire est, en somme, la suite du précédent; c'est un plaidoyer hardi, vigoureux, où l'auteur n'hésite pas à flageller tous ses adversaires; c'est un *factum* dans le genre du dernier siècle. En commençant, M. Meaume fait allusion à Beaumarchais: il semble qu'il ait voulu imiter le fameux pamphlétaire, espérant conduire son client à une aussi bonne fortune. Comme œuvre

littéraire, c'est un morceau remarquable; mais il paraît que les vivacités dont elle est remplie ont été plus nuisibles qu'utiles à Demeufve dans l'esprit des juges de Nancy.

26. — *Cantonnement des forêts de Barousse. Mémoire pour M. Charles Lamoureux, de Nancy, représentant la branche aînée des héritiers de Luscan, contre : 1° les communes usagères de la vallée de Barousse ou se prétendant telles ; 2° M. le Préfet des Hautes-Pyrénées ; en présence : 1° de M. Janet ; 2° des représentants de M. Deprats.* — In-4° de 62 p. Nancy, Crépin-Leblond, 1878. — Il s'agit toujours de la même forêt, qui a causé la ruine du notaire Demeufve ; elle a été achetée par M. Lamoureux, qui veut la dégrever de ses droits d'usage. On a déjà procédé à une expertise, que M. Meaume déclare vicieuse quant à la détermination de la possibilité et à l'estimation du sol. Il faut obtenir du tribunal que, renonçant à une expertise nouvelle, et considérant les incertitudes de la question, il accorde purement et simplement un cantonnement au quart.

27. — *Domaine de Berthelévìlle, question affouagère.* — Autogr. 8 p. Daté de Meudon, 12 juin 1878. - Tout le territoire d'une section de commune est possédé par le même propriétaire, qui profite de tout l'affouage de la forêt sectionale ; l'établissement d'un chemin de fer entraîne la construction de maisons de gardes qui participeront à l'affouage ; y a-t-il de ce chef une indemnité à payer par l'État au propriétaire ?

28. — *Du Jugement des infractions en matière forestière, d'après le projet de loi sur l'organisation judiciaire.* — In-8° de 4 p. Paris, Hennuyer, 1882. Extrait de la *Revue des Eaux et Forêts.* — Il s'agit d'un projet supprimant les tribunaux correctionnels et attribuant aux juges de paix la connaissance des délits forestiers ; ce projet n'a pas abouti.

29. — *Conclusions motivées, pour les héritiers de Mme la duchesse de Mortemart contre la commune de Meillant et les sections d'Arpheuilles.* — In-4°, p. 85-103. (Saint-Amand, Destenay, 1885.) (Les pages 1-84 contiennent un rapport d'experts, attaqué par les demandeurs comme s'écartant de la mission tracée par un arrêt de la Cour de Bourges, du 19 mai 1884.) — Dans cette affaire se trouvent posées la plupart des questions relatives au cantonnement des droits d'usage, et notamment celles qui concernent les estimations en fonds et superficie.

30. — *Répertoire de législation et de jurisprudence forestières.*— Ce recueil a fait suite, en 1862, au *Bulletin administratif et judi-*

claire des Annales forestières. Les volumes 6 à 11 du répertoire, correspondant aux années 1874-1885, ont paru sous le nom de : M. E. Meaume, ancien professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière. — In-8°, Paris, au bureau de la *Revue des Eaux et Forêts.*

II. — Œuvres littéraires (histoire et beaux-arts).

31. — *Recherches sur quelques artistes lorrains : Claude Henriet, Israël Henriet, Israël Sylvestre et ses descendants.* — In-8° de 67 p. Nancy, Grimblot, 1852. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* — C'est une suite de biographies ; toutefois, la note 21 donne un catalogue des œuvres d'Is. Sylvestre. Claude Henriet (1540-1603), originaire de Champagne, se fixe à Nancy en 1586 et devient premier peintre de Charles III. Israël Henriet (1590-1661), ami de Callot et éditeur de ses œuvres, se fixe à Paris et enseigne le dessin à Louis XIII. Son neveu, Is. Sylvestre (1621-1691), étudie à Rome, vient en France et est reçu comme graveur à l'Académie ; le goût des arts se perpétue dans sa famille : son fils Louis meurt en 1760, directeur de l'Académie de Paris.

32. — *Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur lorrain* (1588-1660). — In-8° de 120 p. Nancy, Lepage, 1853. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.* — Comprend deux parties, la biographie et le catalogue de l'œuvre. Deruet, élève de Claude Henriet, étudie à Rome sous le Josépin ; revenu en Lorraine, il mène une vie de grand seigneur, à la cour de Henri II et de Charles IV ; il collabore avec Cl. Gellée, puis avec Callot. Moins patriote que Callot, il s'attache à Louis XIII et à Richelieu. Le catalogue énumère successivement : les tableaux, les eaux-fortes, les pièces gravées d'après les dessins de Deruet. L'étude se termine par des notes et pièces justificatives.

33. — *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot.— Suite au Peintre-graveur français de M. Robert-Dumesnil.* — In-8° de XII-137-704 p. Paris, veuve Jules Renouard. L'avertissement, placé en tête du volume, indique que la publication, commencée en 1853, a duré jusqu'en 1860 ; mais la 1re partie a paru d'abord dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1852. — L'ouvrage comprend trois parties : biographie (1-137), catalogue de l'œuvre (1-392), pièces douteuses (393-704). La première partie seule est susceptible d'être analysée ; elle est divisée comme il suit : Jeunesse, double fuite à Rome,

jusqu'au troisième départ pour l'Italie : — séjour à Rome ; — séjour à Florence ; — travaux en Lorraine ; — travaux à Paris ; — retour en Lorraine. (Cpr. cette partie avec l'*Éloge de Callot* de Ies Maretz, Nancy, 1828, couronné par l'Académie de Stanislas.) — Quant au catalogue, ses préliminaires racontent l'histoire des *planches* sorties de la main de Callot et énumèrent les différents tirages ; suit la liste chronologique et descriptive des ouvrages, en deux sections : histoire sainte et sujets de dévotion (nos 1 à 425), estampes pour livres et sujets profanes (nos 426 à 882). — Notons enfin que M. Meaume avait préparé une seconde édition de son *Callot ;* l'ouvrage devait être fort luxueux, toutes les pièces reproduites par l'héliogravure ; le texte et une partie des planches originales avaient été livrés à l'éditeur, Amand Durand, chez qui presque tout fut brûlé par accident ; le projet ne pouvait plus avoir de suite.

34. — *Étude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre* (1792-1800). — In-8° de 38 p. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* — L'auteur a voulu disculper Bernardin de Saint-Pierre des attaques dirigées contre sa vie privée ; s'appuyant sur une correspondance avec Mlle Félicité Didot, qui devint Mme de Saint-Pierre, il le montre doux et paisible, bon époux et bon père, tel enfin qu'on aime à se le figurer d'après ses écrits.

35. — *Réponse du Président* (M. Meaume) *aux récipiendaires* (MM. A. de Metz-Noblat, J. Nicklès et V. de Saint Mauris), à la séance publique de l'Académie de Stanislas du 29 mai 1856. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1855, p. CCIII à CCXX. — L'orateur commence en rendant hommage à la mémoire des membres de la Compagnie morts depuis la dernière séance : M. de Caumont, recteur de l'Académie de Nancy, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la restitution des Facultés lorraines ; — l'abbé Rohrbacher, auteur d'une importante *Histoire de l'Église,* — enfin, par une simple mention, M. Noel, qui malgré ses travers, eût peut-être mérité mieux, pour une vie consacrée presque tout entière à l'histoire lorraine et aux livres lorrains. Puis, le Président adresse une bienvenue à chacun des récipiendaires.

36. — *Légende du siège de Bréda.* — In-8° de 8 p. Nancy, A. Lepage, 1860. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* — Cette légende de l'un des grands sièges gravés par Callot avait été imprimée à part en 1628, sans ornements et était devenue fort rare. Elle est reproduite (quant à la version française) d'après l'exemplaire des collections de M. Meaume.

37. — *Note sur une découverte xylographique faite à Metz.* —

Journal de la Société d'archéologie lorraine, p. 43-46. — C'est une épreuve sur bois, de fabrication belge ou lorraine, certainement antérieure à 1460, et représentant quatre personnages, dont Godefroi de Bouillon. Le premier spécimen connu jusqu'alors de gravure sur bois date de 1423 et est d'origine allemande.

38. — *Palissot et les philosophes.* — In-8° de 92 p. Nancy, veuve Raybois, 1864. — C'est la vie de Palissot, l'adversaire — sans conviction, d'ailleurs — des encyclopédistes. L'histoire du *Cercle*, très vivement racontée, nous donne de curieux renseignements sur l'Académie de Stanislas en 1755, et sur les mesquines jalousies qui agitaient le monde littéraire d'alors.

39. — *Lamour (Jean-Baptiste), serrurier du roi de Pologne.* — *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1866, p. 90-94. — Notice très courte et fort sommaire sur le fameux serrurier de Nancy et sur ses œuvres.

40. — *Histoire de l'ancienne Chevalerie lorraine*, par feu G. E. Meaume. — In-8° de XVI-246 p. Nancy, Sordoillet, 1870. Une note placée à la fin de l'introduction apprend que l'ouvrage a été écrit en 1867. — A joindre : *Les Assises de l'ancienne Chevalerie lorraine*, par G. E. Meaume. — In-8° de 72 p. Nancy, Wiener, 1874. L'un et l'autre sont extraits des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* — M. Meaume a publié ces manuscrits laissés par son fils Georges. Le premier surtout est remarquable : c'est une histoire complète de la Lorraine au point de vue de la formation et des vicissitudes des libertés publiques. Les passages relatifs à Charles IV et à Léopold rappellent ceux où M. Meaume traite à son tour le même sujet à la fin de son ouvrage sur Mme de Boufflers (v. *infrà*) : le père s'est évidemment inspiré du fils, peut-être sans s'en rendre compte.

41. — *Catalogue des estampes gravées par Claude Gellee, dit le Lorrain, précédé d'une notice sur cet artiste*, par MM. Édouard Meaume et Georges Duplessis. Gr. in-8° de 64 p. Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1870. Extrait du tome IX du *Peintre-graveur français* de M. Robert-Dumesnil. (On lit au verso du premier feuillet : « Cette brochure, tirée à 50 exemplaires numérotés, ne sera pas mise dans le commerce ».) Cet ouvrage se confond avec le suivant, bien que les titres diffèrent.

42. — *Claude Gellée, dit le Lorrain.* — Notice insérée dans le XIe et dernier volume du *Peintre-graveur français* de A. P. F. Robert-Dumesnil, supplément par Georges Duplessis. P. 129-163. Paris, Bouchard-Huzard, 1871. — Enfin, sauf les cinq dernières pages, concer-

nant les eaux-fortes, la même notice a été insérée, avec le même titre, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1871, p. 222-247. — C'est une biographie très complète, dans laquelle M. Meaume, s'appuyant surtout sur le récit de Sandrart, contemporain et ami de Claude, rectifie les assertions erronées d'autres historiens. On peut y remarquer le détail des procédés d'étude du grand paysagiste, et la description du *Liber veritatis*, dont les deux cents dessins sont loin de correspondre à tous les tableaux du maître.

43. — *Pierre Wœiriot de Bouzey*. — Le *Peintre-graveur français*, par Robert-Dumesnil, tome XIe et dernier, supplément par Georges Duplessis. — Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1871, p. 324-352. — En note de la première page est relatée la collaboration de M. Ed. Meaume, « qui a fourni la biographie et plusieurs excellentes indications sur les estampes ». — La biographie comprend les p. 324-330. Elle est assez peu détaillée : la seule partie intéressante est relative aux origines de l'artiste, d'une famille d'orfèvres du Bassigny lorrain, et possédant par sa mère un fief noble à Damblain. Suivent ses études en Italie et son retour en Lorraine. Wœiriot grava surtout des estampes, mais aussi des médailles (1532-1599 ?). — Suit la description des estampes non comprises dans un article antérieur du même recueil (VII, 43).

44. — *Bibliothèque et publications de M. l'abbé Marchal. Acquisition des collections lorraines de M. l'abbé Marchal*. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, octobre 1871, 3 p. — Simple notice indiquant le caractère et l'importance de ces collections, achetées pour former la nouvelle bibliothèque du Musée lorrain. — A joindre : *M. l'abbé Marchal*. Notice nécrologique. Extrait du même journal, novembre 1871, 4 p.

45. — *Les Seigneurs de Ribeaupierre, famille de la Chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse*. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, p. 302-329. — Ce travail comprend deux parties : d'abord, les Ribeaupierre, pairs fieffés en Lorraine, peuvent siéger aux Assises, et l'auteur est ainsi conduit à indiquer comment se recrutait le corps de la chevalerie lorraine. Ensuite, vient la généalogie, depuis le temps de René II jusqu'à nos jours.

46. — *Médailles gravées par Pierre Wœiriot de Bouzey*. — *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1874, p. 171-175. — Suite à l'article relaté ci-dessus, n° 43. — Cette note est rédigée à l'occasion d'une belle médaille en argent de Charles III, 1572, qui tendrait à prouver que Wœiriot a été ciseleur de médailles avant de faire profession de la gravure en taille-douce.

47. — *Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé : Austrasiæ reges et duces.* Cologne, 1591. — *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 20-30. — Curieuse histoire de la publication d'un livre dont l'auteur, Clément de Treles, se proposait de démontrer que les princes lorrains descendent de Charlemagne. C'est seulement plusieurs années après la mort de Clément qu'a lieu l'impression ; encore est-elle entravée, parce qu'alors le temps des revendications est passé, Charles III prépare sa paix avec Henri IV. Les gravures devaient être primitivement tirées avec des cuivres gravés par Wœiriot; suivent les détails des différents tirages.

48. — *Médailles avec bélière servant de décoration. Les vrais et faux portraits.— Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 179-193. — Note rédigée au sujet de deux médailles en cuivre de la collection Gillet ; on avait émis l'idée que ce pouvaient être celles qui furent remises à Callot lors de son premier passage à Florence. M. Meaume réfute cette allégation. Suit une dissertation sur les médailles décoratives, en usage surtout du temps de Henri II et de Charles IV, puis sur le faux portrait de Callot qui se trouve aux Offices de Florence.

49. — *Madame de Ludre et Madame de Montespan*, 1674-1677. *Benserade et les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, 1676. — Gr. in-8° de 32 p. Paris, Téchener, 1875. Extrait du *Bulletin du bibliophile.* — C'est en s'occupant de l'œuvre de Sébastien Le Clerc que M. Meaume fut amené à s'intéresser aux *Métamorphoses* de Benserade et à éclaircir un point de l'histoire galante de Louis XIV : querelles entre Io et Junon, question de savoir si le règne d'une favorite a été éphémère, comme l'assure Saint-Simon, ou s'il a duré deux ans, ainsi que prétend la Palatine.

50. — *Le Prisonnier de Maxéville.* — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, p. 313-344. — Il s'agit de l'emprisonnement du duc Ferry III par ses vassaux révoltés. M. Meaume s'attache à combattre le système proposé par M. de Saint-Vincent, suivant lequel l'histoire racontée sous le nom de Ferry se rapporterait en réalité à Jean d'Anjou, et les preuves qu'il donne paraissent convaincantes. Mais depuis (*ibid.*, 1876), M. Lepage a démontré qu'il n'y a aucune interruption dans les actes du règne de Ferry III et que les personnages cités dans la légende des Armoises et Tillon, n'ont probablement pas existé en Lorraine à cette époque. De sorte qu'on se trouve ramené à l'opinion de D. Calmet qui relègue cette histoire au rang des fables.

51. — *Claude Gellée. Un mot sur ses tableaux, en réponse à*

M. A. Benoit. Reproduction de ses eaux-fortes par M. Amand Durand. — Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1876, p. 198-203. — Simple note au sujet d'un article de M. A. Benoit : « Souvenirs lorrains à Rome. Opinion sur l'authenticité de certains tableaux ; caractères auxquels on reconnaît les tableaux du Lorrain. »

52. — *George Lalleman et Jean Le Clerc, peintres et graveurs lorrains. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1876, p. 29-90. — Ce travail est divisé en deux parties : — I. George Lalleman (1575 ? — 1640 ?), en sous-titre : *Étude sur la peinture à Paris pendant les trente premières années du* XVIIe *siècle ;* suivie du catalogue de l'œuvre de Lalleman. — II. Jean Le Clerc (1588-1633), notice sur sa vie, suivie de la nomenclature des pièces gravées (deux seulement). — G. Lalleman, qui eut une grande réputation à Paris, avant Simon Vouet, est un peintre médiocre, quoique intéressant à étudier pour l'histoire de l'art. J. Le Clerc est le meilleur peintre d'histoire de la Lorraine ; ses œuvres à Nancy n'ont pas survécu, mais Venise conserve encore son chef-d'œuvre, l'*Alliance du doge avec les croisés,* qui peut être comparé aux toiles de Véronèse.

53. — *Sébastien Le Clerc et son œuvre. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz, orné d'une eau-forte rare, reproduite par Amand Durand, et d'un fac-simile de l'écriture de S. Le Clerc.* — Petit in-4° de 368 p. Paris, Baur-Rapilly, libraire, 1877. Tiré à 205 exemplaires. — L'ouvrage a été également publié dans les *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1875, p. 53-392. — Il est divisé en six chapitres et un appendice, suivi d'une table alphabétique des gravures. La biographie n'est pas mise à part, comme dans les études similaires de M. Meaume ; elle est fondue dans la description des œuvres, par ordre chronologique. S. Le Clerc (1637-1714) débute à Metz, sa patrie, dans une époque où les artistes manquaient déjà en Lorraine (1650-65). Il arrive ensuite à Paris, est admis à l'Académie (1672), devient pensionnaire du roi, et travaille aux Gobelins, sans interruption jusqu'à sa mort, avec une fécondité extraordinaire. Il produit surtout des estampes destinées à des illustrations de livres, et devient dans ce genre tellement supérieur qu'on a été jusqu'à le comparer au grand Callot : c'est du Callot style Louis XIV.

54. — *Étude bibliographique sur les livres illustrés par Sébastien Le Clerc.* — Gr. in-8° de 83 p. Paris, Léon Techener, 1877. Extrait du *Bulletin du bibliophile* et tiré à cent exemplaires. — Fait suite au volume précédent, et sert à rectifier le Manuel de Brunet quant aux ouvrages illustrés par Le Clerc, à Paris, de 1665 à 1715. Dans les

préliminaires, l'auteur combat l'engouement des bibliophiles et les variations de la mode, qui pour l'instant néglige le XVIIe siècle au profit exclusif des sujets dits *gracieux* du XVIIIe.

55. — *Sujets de tapisseries gravés par Sébastien Le Clerc. Exposition des Champs-Élysées de* 1876. — In-8° de 9 p. Nancy, E. Réau. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1876-77. — Il s'agit de tapisseries des Gobelins (Histoire de Louis XIV, les *Quatre Saisons* les *Quatre Éléments*), dont les sujets, donnés par Le Brun et Van der Meulen, ont été partiellement gravés par Le Clerc. Rectifications au catalogue dressé pour l'exposition organisée en 1876 par l'administration du Mobilier national.

56. — *Les Grands et les petits Chevaux* (*de Lorraine*). *Lettre adressée au président de la Société d'archéologie. — Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1877, p. 23-40. — Cette lettre a été écrite à l'occasion d'un article de M. H. Lepage sur cette question historique. Documents sur la matière, notamment une liste des membres de l'ancienne chevalerie vers 1635. Dissertation sur le titre d'écuyer. Conclusions conformes à celles de M. Lepage sur le défaut de fondement de cette distinction en grands et petits chevaux.

57. — *Boileau et Bussy-Rabutin.* — In-8° de 18 p. Paris, Téchener, 1877. Extrait du *Bulletin du bibliophile* de 1877. — La question est posée au sujet d'un livre rarissime de la collection Firmin-Didot, représentant des seigneurs et des dames de la cour de Louis XIII, — et le roi lui-même, — avec les costumes et les attributs de saints et de saintes. Le vers de Boileau (Satire VIII) : « Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy » — est-il une allusion à ce livre ? et quels étaient les rapports de Boileau avec Bussy-Rabutin ?

58. — *Tableaux faussement attribués à Jacques Callot.* — In-8° de 37 p. Nancy, L. Wiener, 1878. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1877. — C'est un complément des *Recherches sur Callot :* les tableaux attribués à Callot ne peuvent lui appartenir, sauf un seul peut-être, une esquisse, plutôt un dessin qu'une peinture.

59. — *Guillaume de Marcillat ou G. de Marseille.* — Journal *l'Intermédiaire,* 1879, col. 688-89. Article signé : E. Meaume. — Traité de l'origine de ce peintre barrisien, chargé par Jules II d'exécuter une partie des verrières du Vatican.

60. — *Étude historique et biographique sur les Lorrains révolutionnaires : Palissot, Grégoire, François de Neufchâteau.* — In-8° de 54 p. Nancy, Wiener, 1882. A d'abord paru en feuilleton dans le *Journal de la Meurthe,* numéros des 8-14 juillet 1882. — La première

partie peut servir de suite à *Palissot et les philosophes :* c'est Palissot devenu jacobin et théophilanthrope : il met une telle ardeur dans ses nouvelles idées que Robespierre lui-même trouve qu'il va trop vite. — Pour Grégoire, le désaveu des harangues sanguinaires publiées sous son nom en l'an II est-il bien justifié ? — Enfin, quant à François de Neufchâteau, l'histoire du Porc et de la Panthère, fable nouvelle, est racontée en détail ; pour le reste, l'auteur renvoie à la biographie de M. Lamoureux, aux *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1842.

61. — *Étude historique sur Louise de Lorraine, reine de France,* 1553-1601. — In-8° de 186 p., avec portrait. Paris, Téchener, 1882. — Belle monographie sur l'une des plus intéressantes figures du XVI[e] siècle ; — divisée en quatre chapitres : Avant le mariage, — Le mariage, — La reine, — La reine douairière ; — composée sur des ouvrages du temps, avec un grand nombre de lettres de la reine, de Henri III et de Henri IV, et des documents d'archives. Cette étude est aussi particulièrement remarquable quant aux affaires de la Ligue, qui eurent tant d'importance pour la Lorraine, sous le règne de Charles III.

62. — *La Duchesse de Lauzun.* — Journal *l'Intermédiaire,* 1884, col. 371-373. Article signé E. M. de N. — La maréchale de Biron et la duchesse de Lauzun-Biron ont-elles été exécutées le même jour ? L'auteur relève des inexactitudes qu'aurait commises M. Wallon dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire*. (*Nota :* Ce journal contient encore, sous la même signature, un certain nombre d'entrefilets, que nous avons jugés d'importance trop minime pour être signalés ; voir cependant, 1884, col. 406 : *Les Dames de Remiremont,* nombre de quartiers exigés pour leur admission.)

63. — *Catalogue des livres rares et precieux, principalement sur la Lorraine, composant la bibliothèque de feu M. Gustave Chartener, de Metz, avec la table des prix d'adjudication.* — 3 vol. in-8°. Paris, Labitte, 1885. La première partie est précédée d'une notice de 4 p. dont M. Meaume est l'auteur.

64. — *La Mère du chevalier de Boufflers. Étude sur les mœurs de la société en Lorraine et en France, d'après une correspondance inédite,* 1738-1785. — In-8° de 130 p. Paris, Téchener, 1885. — Comprend six chapitres et un appendice. Le premier chapitre est un préambule sur la cour de Lorraine du temps des derniers ducs ; les cinq autres suivent la vie de M[me] de Boufflers pendant le règne de Stanislas et jusqu'à sa mort. L'appendice est relatif à Léopold, duc de Lorraine, et à M[me] de Beauvau, mère de la marquise de Boufflers. —

Notons que l'auteur avait promis une revision de cette brochure, qu'il s'accuse d'avoir publiée avec trop de précipitation.

65. — *Les Tribulations d'un fermier général, à l'occasion de l'hôtel des Fermes, à Nancy (aujourd'hui l'Évêché).* — In-8° de 40 p. Nancy, Crépin-Leblond, 1885. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.* — L'origine de cette brochure est l'acquisition par M. Meaume de papiers concernant la famille de La Borde, l'un des fermiers généraux sous le règne de Stanislas. L'histoire ainsi racontée a son intérêt, en ce qu'elle montre comment le roi de Pologne s'y est pris pour édifier sa place Royale. C'est le récit circonstancié des petites chicanes suscitées à La Borde par le conseiller aulique Alliot, le même qui eut des démêlés avec Voltaire pendant son séjour à Lunéville.

66. — *Jean Nocret, peintre lorrain. Né à Nancy en 1617, mort à Paris en 1672.* — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1886, p. 1 à 43. — C'est une réparation bien due à la mémoire de Nocret, peintre célèbre en son temps, puis tombé dans un oubli profond, parce que ses meilleures œuvres ont été attribuées à Mignard. Nocret, sans doute élève de Jean Le Clerc, achève son éducation à Rome avec Mignard et s'y trouve en relations avec Claude Gellée. Il vient à Paris en 1645, est protégé d'Anne d'Autriche, puis peintre favori de Philippe d'Orléans. C'est surtout comme peintre de portraits que sa vogue fut grande; on a toutefois conservé de lui à Versailles un tableau représentant Louis XIV et sa famille; ses autres tableaux ornaient le château de Saint-Cloud.

67. — *Le Curé de Ludres*, 1757. — Mss. de 51 p. présenté à l'Académie de Stanislas et inséré dans le volume des *Mémoires* de 1886. — L'affaire du curé Marchal a déjà été traitée, notamment par M. H. Lepage, dans le Supplément de la statistique de la Meurthe (tiré à part in-8° sur deux colonnes, 15 p. sans date). M. Meaume a repris ce triste procès à l'occasion d'un manuscrit anonyme qui s'y rapporte et dont il a fait l'acquisition. L'auteur déclare absurde la légende populaire qui s'est attachée au nom de Marchal; il estime que la condamnation était fondée, mais il déplore les formes sommaires de la procédure et l'atrocité de la sentence. Ce mémoire est complété par des notes dues à M. L. Lallement.

III. — Œuvres diverses.

68. — *Étude sur la réorganisation de l'administration des forêts.* — In-8° de 14 p. Paris, Hennuyer, 1878. — Extrait de la *Revue des Eaux et Forêts.* — Cette étude a été composée au moment où les

questions de transformation passionnaient le plus les forestiers. Elle est assez sommaire ; la partie la plus remarquable est le commencement, où l'auteur décrit les différentes phases par lesquelles a passé depuis l'an IX l'administration forestière.

69. — *L'Eucalyptus à la colonie agricole des Trois-Fontaines, près Rome.* — In-8° de 36 p. Paris, bureaux de la *Revue des Eaux et Forêts*, 1882. Extrait de cette revue. — Souvenir d'un voyage fait à Rome pendant l'hiver de 1881-1882. L'article débute par un exposé de la condition hygiénique des côtes italiennes et des environs de Rome ; il raconte ensuite l'installation, en 1868, des PP. Chartreux, presque tous Français, à Saint-Paul aux Trois-Fontaines, leurs travaux, leurs procédés de culture et les résultats obtenus. Viennent enfin des considérations générales, d'après M. Thomassi, sur les travaux antiques des *cuniculi*, qui remontent à une époque antérieure aux Romains.

70. — *Notice bibliographique sur : « Le Dernier Directeur général des forêts »*, par M. de Venel. — *Revue des Eaux et Forêts*, 1884, p. 163-164. — Le livre de M. de Venel est l'histoire de l'administration forestière pendant le *novennat* de M. Faré, son dernier directeur général. Sans entrer dans les discussions irritantes soulevées à propos de cette période, qui va de 1868 à 1877, M. Meaume sait rendre un hommage délicat et mérité à l'auteur du livre et à l'ancien chef du service forestier : « à l'homme aimable et bon que nous avons appris à respecter et surtout à aimer. »

MADAME TASTU

(SABINE-CASIMIR-AMABLE)

1795-1885

Par M. F. DES ROBERT.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Messieurs,

Lorsque j'ai sollicité l'honneur de m'associer à vos travaux, je ne me dissimulais pas tout ce que cette prétention avait de téméraire. Vous avez, dans votre indulgence, répondu à mon appel, en voulant, sans doute, récompenser les efforts de l'historien qui a essayé de raconter quelques épisodes de votre histoire nationale.

Mais si, depuis 16 ans, Nancy est devenue ma ville d'adoption et si les souvenirs d'un bonheur perdu m'y attachent désormais, je n'ai pu oublier le pays messin où je suis né.

Aussi, Messieurs, vous me permettrez d'abandonner aujourd'hui les récits d'un passé lointain et de vous en-

tretenir d'une de mes compatriotes, morte récemment correspondante de notre Académie.

Amable Voïart naquit à Metz, le 31 août 1795, du mariage de Jacques-Philippe Voïart[1], inspecteur des vivres de l'armée, et de Jeanne-Amable Bouchotte[2], descendante d'une famille patricienne de Metz[3].

M. Voïart quitta cette ville en 1800 et vint se fixer avec sa femme et sa fille dans sa terre de Petit-L'Estang, près de Versailles.

A peine installé, M. Voïart vit décroître les forces de sa jeune femme dont les vertus et le jugement faisaient songer à ces bourgeoises messines auxquelles le Parlement de Metz, pour reconnaître leur simplicité et leur modestie, avait permis, dans un de ses arrêts, de revêtir les parures réservées aux femmes des gentilshommes[4].

---

1. M. Voïart naquit à Longwy en 1756 et mourut à Paris au mois d'août 1842. Il était le beau-frère de Jean-Baptiste Bouchotte, ministre de la guerre sous la Convention, né à Metz le 25 décembre 1754 et mort au Ban-Saint-Martin, près Metz, le 7 juin 1840. M. Voïart est l'auteur d'une notice sur Claude Gelée, des *Entretiens sur la peinture ; Choisy, épître en vers à mon ami*. Paris, 1829. On lui attribue à tort le portrait de Rouget de Lisle.

2. Neuvième enfant de Jean-Didier Bouchotte, né en 1721, mort en 1819, caissier de l'extraordinaire des guerres, et de Marie-Louise Georgy, mariés à Sainte-Ségolène de Metz. La mère de Mme Voïart mourut le 20 janvier 1823, à l'âge de 90 ans. Née en 1731, elle était la fille d'Henry Georgy, marchand tanneur. M. et Mme Bouchotte eurent douze enfants, dont neuf établis avec 30,000 fr. de dot.

3. Wiriat Bouchotte fut maître-échevin de Metz en 1390 et 1399.

4 *Arrêt du Parlement de Metz, en faveur des demoiselles de Metz*, 23 *juin* 1631. Recueil des édits, déclarations et lettres-patentes enregistrées au Parlement de Metz, tome I, p. 58.

Atteinte d'une maladie de poitrine, Mme Voïart voulut mourir à Metz, cette ville qu'aiment passionnément tous ceux qui y sont nés (1801).

Amable conserva jusqu'à sa mort le souvenir de la mère que Dieu lui avait enlevée, et, dans sa vieillesse, se rappelait encore les préceptes de conduite et de sagesse qu'elle en avait reçus. Le malheur, en la frappant si jeune, ne fit qu'accroître les heureuses dispositions dont la nature l'avait douée. Elle montra dès lors un tel amour de l'étude, que son père fut obligé à plusieurs reprises de l'arracher à ses lectures. Elle lisait tout indistinctement, mais Homère était son auteur favori[1]. Sa mémoire, dès l'âge de six ans, devint prodigieuse. Quelque temps avant sa mort, elle récitait sans hésitation de longues pièces de vers qu'elle n'avait lues qu'une seule fois dans son enfance.

Au sentiment inné de la poésie, Mlle Voïart unissait celui de la musique. Ses oreilles délicates étaient blessées par les notes malheureuses d'un chanteur trop audacieux. Dès qu'elle sut écrire, elle s'amusa à adapter des couplets de son invention à des airs connus. Cette enfant semblait prédestinée et frappait ceux qui l'approchaient par son air sérieux. Souvent, dit Sainte-Beuve, elle restait immobile, accroupie, repliée sur elle-même, indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle. On aurait dit qu'elle entendait les chants mystérieux d'une muse invisible[2].

---

1. Traduction de Bitaubé.

2. . . . . C'est une fée
Qui lui parle et qu'on ne voit pas.
(V. Hugo, *Odes et Ballades*.)

Après la mort de sa première femme, M. Voïart vendit sa propriété de Petit-L'Estang et vint se fixer à Paris. En 1811, il épousa à Nancy une jeune fille charmante, Mlle Petitpain-Wouters, qui appartint plus tard, comme son mari et sa belle-fille, à notre Compagnie et mourut dans notre ville en 1866.

Mme Voïart, avant son mariage, avait parcouru l'Allemagne et étudié avec fruit la littérature de ce pays que Mme de Staël avait révélée à la France. Par ses traductions de Schiller, Gœthe, Klopstock, Lessing, Kœrner et Auguste Lafontaine, Mme Voïart contribua, elle aussi, à mettre à la mode une langue que le grand Frédéric ne trouvait bonne que pour parler à ses chevaux et que Voltaire traitait de barbare.

M. et Mme Voïart vinrent habiter Choisy-le-Roi[2] après leur mariage.

De dix années plus âgée que sa belle-fille, Mme Voïart, sœur plutôt que mère, sut comprendre tout ce que l'âme d'Amable renfermait de tendresse et de poésie.

Mieux que tout autre, cette jeune femme pouvait diriger avec tact et discernement l'intelligence remarquable de celle que la Providence confiait à ses soins.

Guidée par ses conseils, Amable lut les œuvres de

---

1. Née à Nancy en 1785 et morte dans cette ville en 1866, rue Montesquieu. Elle fut l'auteur des *Six amours,* de la *Vierge d'Arduene,* etc., et fut la collaboratrice de Mme Tastu pour plusieurs ouvrages d'éducation.

2. Mme Tastu nous a laissé le souvenir de son séjour à Choisy-le-Roi dans son ode : *Les Scènes du passé :*

> Bords féconds, frais et riant théâtre
> Où, la lyre à la main, ma jeunesse folâtre
> Ouvrit le drame de mes jours.

Gessner, Ossian, Bernardin de Saint-Pierre et surtout celles de Châteaubriand, le chef incontesté de l'école romantique en France.

Après la chute de l'Empire, de toutes parts s'éleva la voix des poètes réveillés de leur long sommeil par l'aurore de la Restauration. Terrorisés par la Révolution, contrariés ensuite dans leurs inspirations par le bruit des armes, de concert avec les historiens et les philosophes, ils s'apprêtèrent à rompre le silence, grâce au retour d'une paix bienfaisante et de la liberté. « Le temps était passé, dit Lacordaire, où les restes de la République, descendus de l'échafaud, adoraient à genoux la fortune impériale. Le temps était passé où il n'y avait en France que la gloire et le silence. » Ce fut un magnifique renouveau. La poésie française se transforma comme au temps de Ronsard et de du Bellay. Ce fut dans ces conditions favorables que Mlle Voïart débuta dans la carrière des lettres en déclamant dans le salon de sa belle-mère, à Choisy-le-Roi, des vers simples et harmonieux[1], où elle chantait les oiseaux, les fleurs, la nature enfin. On a dit à tort que Mme Tastu n'avait été qu'un reflet, sans se rappeler qu'elle avait précédé ceux qui devaient être bientôt ses maîtres et la dépasser. Encouragée par les amis de sa famille qui se nommaient Béranger, Pongerville, Jordan, Rouget de Lisle, Bra, Huguenin, Tissot, Jouy et d'autres hommes célèbres, Amable Voïart sentit de plus en plus se développer en elle l'amour de l'idéal et le sentiment de la perfection littéraire.

1. Ils étaient, dit Coulmann, dans ses *Réminiscences*, en harmonie avec son air pur et virginal, ses yeux à fleur de tête, sa figure douce, languissante et inspirée à la fois.

Au commencement de la Restauration, parmi les femmes poètes brillait entre toutes, mais déjà à son déclin, la veuve d'un procureur du Châtelet, ruiné par la Révolution.

C'était Mme Dufrénoy qu'ont immortalisée les vers de Béranger et qu'à l'apogée de ses succès on avait surnommée la Sapho moderne. Appartenant par son âge à l'école littéraire du XVIIIe siècle, Mme Dufrénoy avait traduit dans le langage des dieux les sentiments inspirés par la passion la plus ardente.

Couronnée par l'Académie française en 1815, elle avait su, quoique pauvre et n'ayant plus les attraits de la beauté, attirer chez elle les hommes les plus marquants de son époque. Mme Voïart lui présenta sa belle-fille et la femme célèbre accueillit avec empressement la jeune débutante. Malgré ses succès de salon, Mlle Voïart, jusqu'à l'âge de 21 ans, n'avait jamais songé à livrer ses vers à la publicité [1].

Mais M. Voïart, indulgent comme tous les pères, porta à son insu quelques-unes de ses productions au *Mercure de France*, journal littéraire que publiait la librairie

1. « Mes vers, disait-elle, peuvent paraître agréables à mes amis et leur plaire à cause de ma jeunesse, mais ils ne sont pas assez bons pour être publiés. Voici donc ce que je propose : Si tu persistes à les montrer et à me faire suivre la carrière littéraire, je ne me marierai pas, je me consacrerai à la poésie, je travaillerai et, Dieu aidant, je te promets que j'aurai du talent. Si, au contraire, tu veux que je me marie, laisse-moi devenir une bonne femme, prête à faire le bonheur de mon époux et de mes enfants, et ne montre plus les vers que je compose pour moi et les miens, comme une distraction où le public n'a rien à voir. » (Lettre communiquée par M. Eugène Tastu, fils unique de Mme Amable Tastu, ancien consul général de France à Alexandrie, commandeur de la Légion d'honneur, né à Perpignan en 1817.)

Emmery, dont un jeune homme de Perpignan, M. Tastu, était le directeur.

Un jour, en 1816, M. Voïart était venu à Paris et avait laissé sa fille à Choisy-le-Roi. Quel ne fut pas son étonnement en recevant par la poste une lettre d'Amable où elle le suppliait de ne plus faire imprimer ses vers[1]? M. Voïart n'obéit pas aux injonctions de sa fille et alla immédiatement porter au *Mercure de France* une pièce de vers qu'il lui avait dérobée et qui était intitulée *Le Narcisse*.

En entrant dans les bureaux de la librairie Emmery, il y vit M. Tastu et lui fit lire la lettre qu'il venait de recevoir. Le jeune imprimeur, frappé d'une si grande modestie unie à une imagination aussi féconde, sollicita de M. Voïart l'honneur d'être présenté à sa fille, ce qui lui fut accordé. Les entrevues eurent lieu chez Mme Dufrénoy. Amable et Tastu se plurent et s'épousèrent : « Tastu est un brave homme, lisons-nous dans la *Correspondance de Béranger;* il a montré de l'esprit le jour où les autres en manquent, c'est lorsqu'il prit femme ; la sienne est un modèle. » Mme Dufrénoy écrivait à un de ses amis, le lendemain du mariage de sa protégée : « Hier Amable a reçu la main de Tastu. J'ai rempli l'office de mère. Amable a montré beaucoup de décence, de piété et de modestie, sans montrer de timidité, Tastu était brillant d'allégresse. Amable ne regardait jamais son époux, mais elle portait son regard sur chacun de nous avec un

1. Amable Voïart lut, en 1821, à la Société linnéenne, dont son père était le trésorier, deux pièces de vers dont l'une était intitulée : *Linnée*, stances, et l'autre : *Iris*, idylle.

doux sourire qui semblait nous dire : « Je suis sûre d'être heureuse[1]. »

Les deux époux allèrent se fixer à Perpignan où M. Tastu fonda une imprimerie. Sa femme, oubliant l'engagement qu'elle avait pris avec elle-même de renoncer à la poésie, si elle se mariait, envoya de 1820 à 1824 quatre pièces de vers à l'Académie des Jeux floraux qui comptait au nombre de ses mainteneurs Soumet et Rességuier. Mme Tastu fut quatre fois couronnée au Capitole.

Sous le beau soleil du Roussillon, tout semblait lui sourire. Et cependant, au retour d'un pèlerinage qu'elle fit à Notre-Dame de Consolation, dans les Pyrénées-Orientales, elle modulait ces vers empreints d'une secrète mélancolie :

Sur mes traits abattus, où la douleur est peinte,
De l'âge qui me luit on cherche en vain la fleur,
Et mon front jeune encor porte déjà l'empreinte
Que laisse un long malheur !

Dans une lettre adressée à un de ses parents, en 1817, quelque temps après son mariage, Mme Tastu lui parle d'un *chagrin secret* dont elle ne peut lui préciser le motif par écrit. Quel était-il ? Nous n'avons pas cherché à le savoir.

La Providence eut pitié d'elle et lui donna un fils qui devait faire honneur à son nom. Il devint l'objet de sa sollicitude et de ses préoccupations constantes. Ce fut le fond de sa vie. Elle pouvait lui dire ce que Mme de Sévigné écrivait à Mme de Grignan : « Cher enfant, vous m'êtes toute chose et je ne connais que vous. Je vous

1. Coulmann, *Réminiscences*.

aime comme je devrais aimer Dieu. » C'est en pensant à son fils qu'elle nourrit elle-même malgré une fièvre ardente, que Mme Tastu composa cette ode charmante, couronnée à Toulouse et intitulée : *La Nuit de Noël*[1] :

Le monde entier m'oublie et me délaisse,
Je n'ai connu que d'éternels soucis ;
Vierge sacrée, au moins donne à mon fils
Tout le bonheur qu'espérait ma jeunesse.

Plus tard, lorsque cet enfant eut grandi, Mme Tastu fut soutenue, au milieu de ses épreuves, par son amour maternel qu'elle poussa jusqu'à l'héroïsme.

Oui, je veux à ses pas aplanir la carrière,
A son nom jeune encor offrir l'appui du mien,
Pour le conduire au but y toucher la première
Et tenter l'avenir pour assurer le sien[2].

Le séjour de Mme Tastu dans le Midi fut de courte durée. En 1822, nous la trouvons à Paris, où son mari avait transporté ses presses. La capitale offrait à sa femme un champ plus vaste que la province. M. de Latouche venait de publier les œuvres d'André Chénier. Ce fut une révélation. Jusque-là on ne connaissait que quelques fragments d'élégies ou d'ïambes du jeune poète mort sur l'échafaud. Unissant à l'originalité et à la saveur exquise du style la connaissance approfondie

---

1. *La Veille de Noël* valut une fleur à Mme Tastu en 1820. *L'Étoile de la Lyre* mérita une amarante réservée en 1822. *Le Retour à la chapelle* obtint un lis réservé en 1823. Un an plus tard, l'ode intitulée : *Le Dernier Jour de l'année* fut couronnée. En 1832, Mme Tastu envoya aux Jeux floraux l'ode intitulée : *La Pauvreté,* et obtint en 1851 le titre de Maître ès-jeux floraux, titre décerné à Victor Hugo lorsqu'il était encore sur les bancs du collège.

2. L'*Ange gardien*.

de l'antiquité grecque, épicurien ramené aux idées graves par les orages de la Révolution et la vision d'une fin tragique, il personnifiait la transition naturelle de la poésie classique à l'école romantique. Chantre de l'amour comme Ovide, il chercha à étourdir sa mélancolie par l'ivresse des passions et n'eut pas le sentiment religieux qui caractérise les poètes de la Restauration. Si Mme Tastu imita Chénier dans quelques-unes de ses odes inspirées du génie grec, comme tous les poètes de la première moitié du XIXe siècle, elle chercha longtemps sa voie, ainsi qu'une langue et des idées nouvelles. Elle comprit que l'étude des écrivains étrangers aiderait à la régénération de notre littérature et essaya de les imiter. Shakespeare, Thomas Moore, Lord Byron, miss Landon l'inspirèrent tour à tour. Bientôt Victor Hugo et Lamartine apparurent sur la scène poétique. Mme Tastu s'affilia au Cénacle dont les réunions rappelaient les beaux temps de la Renaissance. Là, se rencontraient, sous la présidence de Charles Nodier, des poètes et des artistes tels que Hugo, Sainte-Beuve et de Vigny, les deux Deschamps, Rességuier, Boulangé, de Pons, David d'Angers, Deveria et Mmes Dufrénoy, Desbordes-Valmore, Delphine Gay et beaucoup d'autres dont le nom a été emporté par le vent de l'oubli[1]. Un salon, où le ton n'était plus celui de la camaraderie, attirait toutes les célébrités de l'époque, qu'elles appartinssent à l'aristocratie ou au monde des lettres. C'était celui de Mme Récamier, reine par la beauté et par le choix de haut goût que son cœur avait fait en

1. Mme Tastu collabora au *Mercure de France* et à la *Muse française*, dont Eugène et Victor Hugo étaient les principaux collaborateurs. Victor Hugo dédia à Mme Tastu *Moïse sur le Nil*.

se consacrant à la gloire un peu vieillie, mais toujours rayonnante de Châteaubriand. C'est dans ce petit salon bleu de l'Abbaye-au-Bois que Mme Tastu fit entendre à plusieurs reprises ses improvisations. Châteaubriand, qui lui rend justice dans ses *Mémoires,* lui dédia une ode sur Camoëns. Encouragée par les applaudissements qu'on lui prodiguait, notre compatriote se décida à publier ses poésies[1]. Ce fut son mari qui les imprima. Elles obtinrent un grand succès.

Les critiques les plus éminents du *Globe* et des *Débats,* Geoffroy, Dubois et l'abbé de Feletz décernèrent leurs éloges à la femme-poète. Ils lui reprochèrent cependant quelques rimes insuffisantes, l'insouciance du mot propre et l'abus des périphrases et des épithètes sonores. On a dit aussi que le rythme des vers de Mme Tastu était peu varié. Ces défauts, Mme Tastu les a avoués, elle-même, dans son ode à Victor Hugo :

. . . . D'un cri de liberté,
Jamais comme mon cœur mon vers n'a palpité,
Jamais le rythme heureux, la cadence constante
N'ont traduit ma pensée au gré de mon attente[2].

Mais Mme Tastu avait ce qui ne s'acquiert pas: la grâce et le naturel.

Est-ce que la femme, qui n'a d'autre génie que l'amour, peut atteindre à la perfection littéraire?

---

1. « Je vous le dis du fond du cœur, écrivait Mme Tastu à un de ses cousins, en 1826, si la fortune m'avait favorisée de ses dons, je n'aurais jamais songé à embrasser la carrière littéraire . . . . . Renoncez à la poésie, occupez-vous de vos intérêts et contentez-vous des joies de la famille. »

2. A M. Victor Hugo. *Poésies complètes.*

Oh ! laissez-lui charmer les heures solitaires,
Sur son luth ignoré laissez errer ses doigts,
Laissez naître et mourir ses notes passagères,
Comme une note plaintive dans les bois.

Ne lui demandez pas un travail au-dessus de ses forces, une conception trop élevée de son art. Pour revêtir sa pensée d'une forme parfaite, la couler dans un moule sans défaut, il faut plus que du talent, il faut du génie.

Si en vain Mme Tastu voulut tenter ces régions hautaines

Où sous l'azur des cieux nos aigles rassemblés
Tracent d'un vol hardi les cercles redoublés,

elle fut sensible à toutes les impressions qui lui venaient du dehors. Son œuvre a un charme secret, impalpable, une grâce discrète et pudique. Tout y révèle la chrétienne qui ne sépare pas la vertu de l'inspiration. Mais elle éprouva cette inquiétude secrète qui agite, bouleverse l'âme du poète lyrique et le prédispose, plus que tout autre, à se lasser du prosaïsme écœurant de cette vie. Ce fut surtout au commencement du XIXe siècle que la mélancolie envahit notre littérature et fit place à l'ironie de Voltaire et à la légèreté anacréontique de Boufflers et de Parny. Tous nos poètes semblaient avoir hérité de la tristesse de René. Leur mère les avait conçus dans l'affliction, et, par un phénomène étrange, leur âme, avide de bonheur, avait des aspirations inassouvies. Aussi ne soyez pas étonnés d'entendre Mme Tastu nous dire de sa voix plaintive :

Si quelques jours pouvaient renaître,
Il n'en est pas un seul, peut-être,

Que ma voix osât rappeler. . . .

. . . .

Le Temps de ses ailes rapides
Moissonne, stériles et vides,
Des jours qu'il aurait dû parer;
Chacune des feuilles que je cueille
Sous mes doigts se fane et s'effeuille;
Non, je ne veux plus espérer [1] !

Mme Tastu, d'une nature expansive, affectionnait l'élégie. Élève de Millevoye et de Soumet, elle aimait à se revêtir de ce long vêtement de deuil dont parle Boileau. Rarement on a pu dire d'elle ce qu'Homère a dit d'Andromaque, que le sourire se cachait sous ses larmes. Quoique Mme Tastu ait écrit :

Il suffit que mes chants des épouses, des mères
Bercent ou la joie ou le deuil,

elle berça plutôt leur deuil que leur joie. On ne peut rire et pleurer tout ensemble.

Lamartine, le poète des désenchantements, qui, lui aussi, avait souffert, lui écrivait en 1833 :

Ah ! pauvre mère, ah ! pauvre femme,
On ne trompe pas le malheur,
Les vers sont le timbre de l'âme;
La voix se brise avec le cœur.
Toujours au sort le chant s'accorde,
Tu veux sourire en vain; je vois
Une larme sur chaque corde
Et des frissons sous tes doigts [2].

Mme Tastu savait, comme Musset, « que les plus déses-

---

1. L'*Espérance.* Poésies complètes.
2. *La Cloche.*

pérés sont les chants les plus beaux ». Dans une de ses lettres écrites, le 5 juin 1822, à un de ses parents de Metz, en lui parlant de la peste noire dont on craignait l'invasion à Paris, Mme Tastu lui déclare qu'elle serait heureuse d'être emportée par le fléau en même temps que les siens, si personne n'était excusable de ne pas faire usage des armes qu'il a reçus, c'est-à-dire la raison et le courage. Jamais elle ne manqua de ces deux qualités et tous ceux qui la connurent purent dire d'elle : « Rien ne nous rend plus grands qu'une grande douleur. » Puisant dans sa raison la force nécessaire, Mme Tastu essaya de réagir contre cette tristesse native et profonde qui assombrit le front des penseurs. La prière, la vie de famille, quelques amis bien choisis et, avouons-le, le succès la consolèrent :

> Des maux qui ne sont plus l'amertume s'efface,
> Et quand la main du Temps en adoucit la trace,
> Le malheur est presque embelli.

D'ordinaire il n'est pas facile d'étudier les phases diverses par lesquelles a passé l'âme des poètes, chose légère et divine. Diverses circonstances influent sur ces êtres impressionnables. Un amour méconnu ou partagé, les événements, la joie ou la tristesse, l'ambition quelquefois, en modifiant leur existence et leurs convictions, se reflètent dans leur imagination et y laissent leur empreinte.

Mme Tastu fut toujours égale à elle-même. Aussitôt après son mariage, elle s'est plu à tracer le programme de sa vie dans l'*Ange gardien*.

Elle s'y dépeint tout entière, soit qu'elle se reporte à

son enfance studieuse et rêveuse, soit qu'elle envisage le temps présent, soit qu'elle prévoie l'avenir.

Malgré son penchant vers la rêverie, elle avait compris, dès l'âge de raison, que le rire est nécessaire à la nature humaine et surtout à l'enfance.

Elle entendit son bon ange lui dire :

Jouis des biens que le ciel fit pour toi,
Aux doux ébats de l'innocente joie
N'oppose plus un front triste et rêveur ;
Sous l'œil de Dieu suis ta riante voie,
Enfant, crois-moi, je conduis au bonheur !

Lorsque devant elle l'horizon de la vie se fut élargi, lorsque ses impressions se traduisirent en chânts harmonieux et lorsqu'elle rêva la gloire et l'indépendance que procure le talent, l'ange gardien lui enseigna la modestie :

Suis une route et plus humble et plus douce,
Vierge, crois-moi, je conduis au bonheur !

Après son mariage, Mme Tastu entendit une troisième fois la voix mystérieuse murmurer à son oreille :

Le rossignol élève sa voix pure,
Mais dans le nid du nocturne chanteur
Est le repos, l'abri, la nourriture ;
Femme, crois-moi, je conduis au bonheur.

Enfin, lorsque, jeune mère, elle veilla sur un berceau, l'ange ne lui dit-il pas, en lui montrant son fils :

Voilà ton but, ton espoir, ton ouvrage,
Mère, crois-moi, je conduis au bonheur ?

Mme Tastu ne faillit point à la tâche qui lui fut assignée. Cette femme d'élite fut la victime volontaire du devoir

et triompha de toutes ses désespérances; mais son sacrifice fut un mystère entre elle et Dieu.

Épouse chaste et fidèle, mère incomparable, elle eut le respect d'elle-même et, si son cœur battit vite, elle en cacha à tous les battements.

Mme Tastu, dont un deuil profond avait désolé la naissance et qui avait à peine connu les baisers maternels, ne rechercha pas ses inspirations dans le tourbillon des plaisirs. Elle s'interdit l'étude des passions. Elle ne regarda pas l'art comme la vie elle-même, mais elle l'envisagea comme un accident et une parure. Mme Tastu savait qu'au-dessus de la pensée il y a le cœur, qu'au-dessus de la gloire il y a le dévouement; que savoir n'est rien et que toute la destinée de la femme se résume dans un seul mot: Aimer[1]. De ce mot elle avait compris le sens divin et sublime. En montrant son fils à ses amis, elle avait coutume de dire: « Voilà mes bijoux, voilà ma plus chère poésie. » Mais, en dehors de ses affections maternelles, son cœur fut assez vaste pour que pût y prendre place l'amour de la patrie.

Depuis longtemps elle désirait, écrivait-elle en 1826, chanter la gloire ancienne et moderne de notre belle France :

Que de fois j'ai compté parmi soixante rois
Ceux dont le règne illustre ou dont les sages lois
La rendaient tour à tour plus heureuse et plus belle[2]!

Pourquoi donc méconnut-elle, en 1825, dans ses *Oiseaux du sacre* tout ce qu'avait eu de sublime la réconci-

1. Legouvé, *Du Mérite des femmes.*
2. *Chroniques de France*, Prologue.

liation solennelle de la France avec la vieille monarchie sous les voûtes séculaires de la cathédrale de Reims?

Dans ses *Chroniques de France*, Mme Tastu se proposait de suppléer à l'oubli des poètes des deux derniers siècles, qui, absorbés par les souvenirs de l'antiquité, ne nous ont laissé aucune épopée vraiment nationale. Combla-t-elle cette lacune vraiment regrettable ? Nous ne le pensons pas. Le temps nous manque pour analyser les trois premiers chants de son poème. Ce sont des épisodes empruntés à nos fastes religieux et héroïques. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas jugé à propos de consacrer quelques vers à Jeanne d'Arc, la Lorraine, dont les exemples et le souvenir nous consolent et nous encouragent au lendemain de nos désastres et dans la sombre prévision de l'avenir.

Le quatrième chant des *Chroniques de France* est une comédie où entrent en scène les principaux acteurs de la Fronde : *Comœdia in comœdiâ*, disait un d'entre eux. Il aurait fallu un pinceau plus habile que celui de notre compatriote pour peindre avec des couleurs durables un tableau aussi mouvementé. Cousin, lui seul, en supposant qu'il eût été doué du génie dramatique, aurait pu accomplir cette œuvre, épris qu'il était de ces femmes charmantes qui mêlèrent, sous la minorité de Louis XIV, les intrigues de l'amour à celles de la politique et tinrent en échec des hommes tels que Mazarin et Condé.

Si les quatre premiers chants des *Chroniques de France* présentent peu d'intérêt, celui qui termine le volume rappelle des événements auxquels Mme Tastu avait assisté dans sa jeunesse. Le héros se nomme Napoléon et le drame se déroule pendant les Cent-Jours.

Dans des vers que Delavigne n'aurait pas désavoués, Mme Tastu évoque le souvenir du débarquement fantastique du prisonnier de l'île d'Elbe, de la revue du Champ-de-Mai et de Waterloo. Si nous en croyons l'auteur de cette apothéose, « trop fière des succès qu'obtenait son pays », elle avait jadis senti son cœur « palpiter de sa gloire », en oubliant, dans son enthousiasme, « à quel prix s'achète une victoire ». Mais, lorsqu'elle écrivit ses *Chroniques de France*, Mme Tastu s'empressa de reconnaître les conséquences désastreuses de l'ambition personnelle.

Évidemment elle n'avait pas perdu le souvenir de l'épopée napoléonienne et elle conservait dans son cœur le culte de l'homme, qui, nouveau Prométhée, expia ses fautes sur le rocher de Sainte-Hélène. Le gouvernement de Juillet n'eut pas plus ses sympathies que celui de la Restauration.

Toujours brûlant du feu sacré qui consume les poètes, un jour, elle se rencontra face à face avec Dante Alighieri et se rappela que, comme elle, il avait pleuré sur les maux de sa patrie, livrée aux factions, et exhalé ses plaintes en vers harmonieux. Elle essaya d'interpréter dans notre langue quelques canzones de celui dont l'Italie a retenu les hymnes sublimes. S'identifiant avec le poète toscan, dont l'inspiration n'avait été qu'une foi ardente en son Dieu, son parti, sa gloire et son génie, Mme Tastu, dans une invocation superbe à Florence, fit allusion aux troubles politiques qui agitèrent la France au lendemain de la Révolution de Juillet. On dirait, à entendre notre compatriote, que notre patrie n'avait pas encore atteint l'idéal auquel elle aspire de-

puis si longtemps et qui, mirage trompeur, toujours lui échappe :

Qu'importe qu'à grands frais ton sénat bien ou mal,
A ta bouche rétive ajoute un frein légal,
Si la bride est flottante et si la selle est vide,
Car la place est peu sûre et la chute rapide.

Après la mort de Lafayette, en 1834, au lendemain des émeutes de Paris et de Lyon, Mme Tastu fit entendre de nouveau sa voix, et conjura la jeunesse libérale de mettre un frein à ses impatiences. Née avant le siècle, ayant vécu sous des régimes divers, Mme Tastu pouvait mieux que tout autre, après avoir été le témoin des apostasies des hommes politiques, dont le peuple avait fait ses idoles ou ses victimes expiatoires, s'écrier avec les accents de la vérité :

Foi, liberté, mots qu'en vain l'on répète,
Nobles erreurs, fantômes décevants,
Peuplez du moins les songes du poète,
Seul univers où vous soyez vivants.

Une ode nous a surtout ému dans les dernières poésies de Mme Tastu. C'est celle qui est intitulée : *Le Temps*. L'auteur y critique l'insouciance dont les égoïstes font parade dans cette vie, tandis que quelques-uns ayant foi dans l'avenir et que d'autres, oubliant le vers célèbre de Dante, se consolent du présent par le souvenir du passé :

Ainsi dans Aujourd'hui leur âme harmonieuse
Sent vibrer Hier et Demain.

Hélas ! quand les années s'accumulent sur notre tête, nous pouvons aimer à nous souvenir d'un passé lointain, si toutefois le bonheur qui n'est plus, qui s'est évanoui

comme un rêve, après la mort de l'être aimé, peut compenser les douleurs présentes. Mais à quoi bon songer à *Demain;* qui sait ce qu'il nous promet ; l'homme, en accomplissant son devoir a-t-il jamais semé le bonheur ?

Comme on le voit, Mme Tastu n'est pas seulement un poète élégiaque, d'une sensibilité exquise ; elle possède également l'âme d'un philosophe. Mais, ainsi qu'elle le dit, bien peu de ceux qui ont lu ses vers ont connu son âme et ses amis seuls ont compris tout ce qu'elle possédait de tendresse, de résignation et d'idées élevées. Oui, son esprit captif battait en vain les murs de sa prison ; c'était le feu invisible qui ne s'aperçoit au dehors que lorsque tout est consumé.

Comme les vrais poètes, Mme Tastu se plaignait de ne pas pouvoir exprimer d'une façon suffisante les pensées qui l'obsédaient.

Relisez l'ode qui a pour titre : *Découragement :*

> Si vous deviez aux voûtes éternelles,
> Dès le berceau, fixer mes faibles yeux,
> Pourquoi, mon Dieu, me refuser ces ailes
> Qui d'un effort nous portent dans vos cieux ?
> Moi, qui du monde aisément détachée,
> Aspire à fuir les chaînes d'ici-bas,
> Dois-je glaner, vers la terre penchée,
> Ce peu d'épis répandus sur mes pas ?

Ne pouvant se consoler de ne pouvoir s'envoler vers les sphères au-dessus desquelles ont plané Victor Hugo et Lamartine, Mme Tastu, lorsque vint l'âge mûr, sentit renaître ce malaise de vivre dont elle avait tant souffert pendant sa jeunesse. A l'âge où les illusions s'évanouissent, la femme-poète crut s'apercevoir que ses

premiers vers avaient pâli et avaient perdu de leur fraîcheur printanière. Ceux qui les suivirent — et ce furent les derniers — dévoilent une souffrance inguérissable, quoique atténuée par une résignation imposée par la sagesse : souvent même le désespoir s'empare de l'âme meurtrie de Mme Tastu et elle se compare au Christ :

Seigneur, jusqu'au lieu de torture
Faut-il encor traîner sa croix ?
Elle est trop pesante et trop dure,
Mon corps succombe sous le poids.

En 1835, notre compatriote s'aperçut qu'elle n'était plus l'enfant gâté du public et que le silence allait se faire autour d'elle.

. . . . Je ne sais quelle ombre,
S'allongeant à mes pieds, grandit derrière moi !

Le rationalisme avait pénétré en vainqueur dans les intelligences. Si la poésie ne mourut pas et si, libre de tout frein, elle sembla prendre un nouvel essor, chaque poète s'isola, le Cénacle fut dissous et, comme l'a dit Nettement, chaque rayon aspira à devenir centre à son tour.

Sainte-Beuve, revenu, lui-même, de ses illusions, brisa sa lyre dont la passion avait tendu les cordes jusqu'à les faire éclater, et engagea Mme Tastu à l'imiter.

Sans plus chercher au bout la pelouse rêvée,
Acceptons ce chemin qui se brise au milieu
Sans murmurer, aidons à l'humaine corvée,
Car le maître, c'est Dieu !

La crise industrielle qui suivit la Révolution de Juillet plongea M. Tastu dans de grands embarras financiers et

le força à se défaire de son imprimerie. Grâce à la protection de Béranger, son ami, et celui de M. et de Mme Voïart, il fut nommé bibliothécaire à Sainte-Geneviève. Son fils, sorti du collège Louis-le-Grand, entra au ministère des affaires étrangères, en 1835.

Vers cette époque, Mme Tastu renonça à la poésie. Elle s'efforça de couvrir de cendres ce feu secret qui dévore le poète[1] et de faire de Pégase un cheval de labour. Il fallait vivre et la poésie ne nourrit pas. Dire que, comme dans la ballade de Schiller, Pégase, emporté par ses ailes vers les mondes inconnus, n'essaya pas quelquefois de rompre ses traits, ce serait peut-être mentir. Mais Mme Tastu, comme un bon laboureur, maintint le coursier fougueux et creusa son sillon avec courage[2].

Parmi les nombreux ouvrages publiés par elle, quelques nouvelles furent très remarquées. Sans dénoter une grande originalité, elles présentent un intérêt soutenu, des situations neuves et des caractères bien décrits. Le style en est châtié et la moralité y règne, peut-être trop de moralité. Vous n'y trouverez, Mesdames, qu'un amour bon enfant, correct, bien élevé, quittant les genoux de Vénus, sa mère, pour présider à de chastes fiançailles.

---

1. « Faut-il quêter, dans la moisson commune,
Mon lot chétif de peine et de plaisir,
Quand il n'est point de si haute fortune
Que de bien loin ne passent mes désirs ! »
(*Découragements*. Dernières poésies.)

2. Voici ce que Mme Desbordes-Valmore écrivait de Mme Tastu, en 1837 : « Mme Tastu est le modèle des femmes... C'est une âme pure et distinguée qui lutte avec une tristesse paisible contre sa laborieuse destinée. Son talent est, comme sa vertu, sans tache. Je l'aime, je la trouve souffrante. Douce femme que je voudrais sœur. »

Ce n'est point assurément l'esprit qui manquait à Mme Tastu; mais elle écrivait surtout pour la jeunesse dont l'oreille doit être respectée.

En 1840, notre compatriote, malgré l'obscurité relative à laquelle elle s'était condamnée, récolta quelque regain de gloire.

Elle fut couronnée par l'Académie française pour son *Éloge de Mme de Sévigné*[1]. Elle était la première femme, depuis Mlle de Scudéry, qui remportait le prix d'éloquence. Villemain, rapporteur du concours, se félicita au nom de l'Académie, de ce que Mme de Sévigné eût pour panégyriste une mère aussi bonne qu'elle-même, peut-être moins grande dame, mais qui savait, comme la châtelaine des Rochers, unir la simplicité et le bon sens à l'imagination et à l'art d'écrire.

Le triomphe de Mme Tastu ne fut qu'une lueur passagère qui vint égayer quelques instants son cabinet de travail, où levée dès l'aube, elle écrivait, entre autres livres, un *Cours d'histoire de France pour les jeunes filles*, des *Lectures en vers et en prose*, un *Tableau de la littérature allemande*[2], *les Enfants de la vallée d'Andlau* et enfin *l'Éducation maternelle*, publiée en 1843. Dans ce manuel à l'usage des enfants, Mme Tastu, suivant les préceptes donnés par Fénelon, Mme de Maintenon et Mme Guizot, sut répondre à la fois à la curiosité, à l'ima-

---

1. Ce fut en 1842 que Mme Tastu fut nommée par acclamation correspondante de l'Académie de Stanislas. Le président de cette Compagnie était alors M. Regnauld, professeur à l'École forestière. M. et Mme Voïart furent aussi membres correspondants de notre Académie.

2. On y trouve les morceaux les plus remarquables des grands écrivains de l'Allemagne avec leur biographie succincte.

gination et au raisonnement de la jeunesse, sans bannir l'enseignement chrétien. L'auteur de l'*Ange gardien* ne pouvait oublier les paroles du Christ : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Elle fut la grande éducatrice de l'enfance.

Oui, messieurs, Mme Tastu put dire à la fin de sa vie littéraire : « Ce que j'ai fait est bien. » La supériorité de son esprit lui avait appris que la plus courte façon d'arriver à la gloire, c'est de faire pour notre conscience ce que nous faisons pour cette gloire. C'était aussi l'avis de Montaigne.

Aussi Mme Tastu, par l'éclat de ses vertus qu'on ne pouvait apprécier à leur juste valeur que dans l'intimité, contracta-t-elle de solides et durables amitiés[1]. Malgré les louanges prodiguées à la muse messine par tous les hommes célèbres de son siècle, sa modestie la défendit contre les vertiges de l'orgueil. Chez elle la femme aimable faisait oublier la femme de lettres. Elle affectait de dissimuler sous des dehors gracieux les tressaillements secrets de l'inspiration. C'est le propre des femmes d'esprit de faire en sorte qu'on ne s'aperçoive pas, auprès d'elles, que leur jeunesse et leur beauté disparaissent. Mme Tastu, grâce à la séduction de sa personne, à la distinction de ses manières, aux charmes de son accueil, eut ce privilège si envié. La réserve et la dignité de son caractère frappaient tous ceux qui l'approchaient. Forcée d'imposer des entraves à son imagination, rési-

1. Nous avons eu la bonne fortune de lire quelques lettres de Mme Tastu à M. et Mme Bouchotte et à M. Valette, de Remilly, ses cousins. Nous remercions vivement M. Simon et M. Derts de nous avoir communiqué ces souvenirs précieux.

gnée à son sort, n'écrivant plus que pour vivre, lorsque la maturité de la raison et de l'âge lui eurent attiré le respect de tous, elle sentit que le travail lui donnait une fierté nouvelle et l'amour maternel lui fit oublier ses peines. Elle montra que dans le malheur les âmes s'élèvent et que l'accomplissement du devoir fait aussi partie de l'idéal. « Suivre humblement, disait-elle, la voie qui nous est tracée et accepter au jour la journée, la tâche prescrite, n'est-ce pas le vrai moyen d'arriver au seul bonheur qui nous soit accordé ici-bas.... à la paix[1] ? »

Ce qui fit surtout la réputation de Mme Tastu ce fut la moralité de son œuvre.

« Je n'ai aimé que trois choses, l'entendait-on dire souvent, Dieu, mon fils et ma patrie[2]. » La droiture et l'honnêteté éclataient dans toute sa personne. Elle était vraie en tout. Chose rare chez la femme, elle reconnaissait ses vrais amis et était fidèle et non fantasque dans ses affections. Dans la conversation, elle était plutôt élégante, juste et ferme que particulièrement spirituelle. Ce n'était qu'à la longue, dit Sainte-Beuve, qu'on pouvait entrevoir dans l'expression de son visage[2] le rayon et le sourire presque éteints de la Muse. Cependant, goû-

---

1. *Les Jalousies vertes,* roman paru dans le *Correspondant* en 1848.

2. M. Eugène Tastu possède un buste de sa mère dû au ciseau d'Etex. Il est un peu lourd, mais très ressemblant. M. Tastu montre également à ses visiteurs un médaillon du sculpteur David, belle œuvre d'art, mais qui reproduit imparfaitement les traits de Mme Tastu. Très réussi est le portrait peint par Mlle Mayer et retouché par Prud'hon, son maître. Il date du lendemain du mariage de Mme Tastu. Au musée de Perpignan on peut admirer un pastel de Mlle Mayer, reproduisant avec une étonnante fidélité les traits de la jeune Muse.

tant l'esprit chez les autres, elle accueillait chaque saillie par une gaieté d'enfant.

Toute joie disparut pour elle, lorsqu'en 1848, il lui fallut se séparer de son fils nommé consul de France à Malte. Un an plus tard, son mari mourait à Paris. Alors, n'écoutant que son cœur, Mme Tastu, malgré ses 55 ans et ses douleurs, quitta la France et alla en 1850 rejoindre son fils à Larnaca, dans l'île de Chypre. De Larnaca M. Tastu fut envoyé à Jassy pendant la guerre de Crimée, et sa mère l'y suivit, ainsi qu'à Badgad où ils assistèrent à la guerre des Anglais contre les Perses. La femme-poète parcourut le chemin tracé par Alexandre et les Dix Mille et plus tard elle put écrire à Sainte-Beuve qu'elle avait marché entre l'antiquité, la religion, la poésie, l'histoire, la Bible et les *Mille et une Nuits*. Elle visita Alexandrie, Antioche, Alep, Orfa, Diarbekir, Mossoul et les ruines de Babylone.

Mais elle sentit tout à coup, quelques mois après son arrivée à Bagdad, sa vue se troubler. Son fils fut frappé de l'examen anxieux qu'elle faisait subir à son visage. Un jour elle lui dit d'un ton navrant : « Je ne te vois plus. » Elle était devenue aveugle !

Ce malheur frappait Mme Tastu dans un pays où elle était la seule Européenne et où l'on passe, neuf mois de l'année, le jour sous terre et la nuit sur les terrasses, à cause des chaleurs extrêmes.

Mais comme il arrive, dit-on, aux rossignols dont on crève les yeux pour les faire mieux chanter, Mme Tastu laissait échapper de ses lèvres des strophes harmonieuses. Son fils avait de la peine à transcrire assez vite les vers qu'elle improvisait. M. Grenier, l'auteur de *Francine*, a

eu le bonheur de lire les œuvres posthumes de Mme Tastu. Il nous écrit que, selon lui, les derniers vers de la muse messine surpassent ceux de sa jeunesse et de son âge mûr. Espérons que bientôt nous pourrons les lire et juger combien son séjour en Orient a pu apporter d'images nouvelles aux inspirations de sa vieillesse.

Ce ne fut qu'en 1861, après quatre ans d'agonie, que le consul de France put ramener sa mère à Paris, à la suite de mille péripéties, en passant par le golfe Persique, Bassora, Bashir, Muscate, Bombay, Aden, Suez, Le Caire et Alexandrie. Un orage surprit les voyageurs pendant la traversée d'Égypte à Marseille. On resta onze jours en mer et Mme Tastu fut renversée plusieurs fois de sa couchette. A Paris, un chirurgien habile tenta l'opération de la cataracte ; elle réussit et depuis ce temps Mme Tastu put lire, écrire et se conduire. En 1862, à peine guérie ou plutôt soulagée, elle partit avec son fils pour Belgrade. Il venait d'y être nommé consul général de France.

Installée à l'hôtel, dans la capitale de la Serbie, Mme Tastu sortit peu pendant l'hiver de 1862. Elle se plaisait à contempler à travers les vitres de sa chambre bien close, « la ville et les montagnes toutes blanches de neige, le Danube glacé et au-dessus, écrivait-elle, un beau soleil dans un ciel bleu. »

Dans le pays hospitalier où son fils représentait dignement la France, Mme Tastu se fit une vie bien tranquille et, grâce à de grandes précautions, se maintint à ce degré de mauvaise santé qui rend heureux, à ce que prétend Joubert.

A cette époque régnait en Serbie le prince Michel, fils

de Miloch Obrenowitch, qui avait été renversé du trône et y était remonté deux ans avant de mourir (1858). Aucun séjour ne pouvait être plus agréable à Mme Tastu que celui que la Providence lui assignait. Elle vivait désormais au milieu d'un peuple guerrier et poète, émancipé une première fois par Kora-Georges, que les *Pesmas,* chants héroïques du pays, célèbrent sous le nom de *Grand géant.* Elle pouvait entendre chanter par les laboureurs serbes ces poèmes naïfs où apparaissaient tour à tour les vampires et les sorciers, les guerriers légendaires, tels que Marcho, Douschan, Lazare et Kora-George, ainsi que les blondes jeunes filles aux robes blanches, aux longs cheveux, habitantes des ondes du Danube et de la Save.

Après avoir arraché à la Turquie une indépendance chèrement achetée, à la suite de leurs dissensions intérieures, les Serbes avaient perdu, en 1860, une partie des libertés octroyées par la nation suzeraine.

Le prince Michel ne fut pas reconnu par la Porte comme prince héréditaire et ses agissements furent surveillés par une garnison turque casernée dans la citadelle. Il avait épousé à Vienne une belle et noble Hongroise de la famille historique des Hunyades. Élevée à la cour d'Autriche, cette jeune princesse avait l'esprit cultivé et aimait les lettres. Aussitôt qu'elle connut la présence de Mme Tastu à Belgrade, elle vint la trouver dans sa retraite, en mettant de côté toute étiquette. C'était l'hommage rendu par la noblesse du sang à la vertu et au talent.

La princesse de Serbie plut infiniment à Mme Tastu, car il était impossible d'être plus gracieuse et plus natu-

relle que cette jeune femme. Mais le bonheur relatif dont jouissait Mme Tastu, qui avait su conquérir une amitié si flatteuse pour elle, ne dura pas.

Au lieu de se confiner dans la citadelle, les Turcs, pendant l'été de 1862, prétendirent avoir le droit de garder les portes de Belgrade et d'y exercer la police concurremment avec les troupes indigènes. Les Serbes réclamèrent contre ces empiétements et une note diplomatique fut envoyée à la Porte. On attendait le commissaire turc.

Un dimanche, le 15 juin, vers le soir, après plusieurs querelles ou vengeances particulières, un soldat turc tua un jeune Serbe. La gendarmerie indigène accourut pour se saisir du meurtrier ; elle rencontra la patrouille impériale. Celle-ci fit feu sur elle. On se fusilla dans la ville. Les consuls se réunirent chez M. Tastu et passèrent toute la nuit avec le pacha. Il consentit à consigner ses troupes dans la citadelle jusqu'à l'arrivée du commissaire ottoman. M. Tastu accompagna Garachanine, ministre serbe, qui alla en porter la nouvelle aux insurgés, suivi par tous les consuls. Tous deux escortèrent le pacha jusqu'à la citadelle pour protéger ses soldats contre la population irritée.

On arbora le lendemain le drapeau blanc. L'hospodar était en voyage et avait laissé sa jeune femme à Belgrade. Les troupes régulières, organisées par un officier français, firent preuve de la plus grande discipline et ne prirent part à la lutte que pour arrêter le désordre.

On croyait tout terminé lorsque, le mardi suivant, un parlementaire vint trouver le premier ministre serbe de la part du pacha qui le mandait à la citadelle. Garacha-

nine fit prier les consuls et ses collègues de l'accompagner, mais avant qu'ils pussent se mettre en route, une fusillade se fit entendre du côté de la citadelle et un obus brisa la fenêtre de la chambre de Mme Tastu. Les gendarmes serbes firent alors irruption chez elle, afin de riposter en tirant par les fenêtres.

Elle leur enjoignit de s'éloigner, de ne pas violer la neutralité du consulat de France et ces hommes lui obéirent. Toutes les femmes du consulat se réfugièrent dans la cave. Une bombe et quatre boulets avaient atteint les murs de l'hôtel, pendant que Mme Tastu descendait l'escalier en toilette de nuit. Son fils vint la chercher, sans lui laisser le temps de s'habiller et lui fit traverser Belgrade avec le personnel du consulat, malgré la mitraille qui pleuvait de toutes parts. On se réunit chez le consul d'Angleterre, loin de la citadelle, et l'on y décida que toutes les femmes partiraient pour Topgidéré, maison de plaisance du prince Michel, où la princesse, prenant les devants, s'était réfugiée. Le bombardement continua jusqu'à midi. Les consuls protestèrent. Le soir, le prince arriva à Topgidéré. La princesse alla à sa rencontre et voulut l'accompagner à Belgrade. Mme Tastu et quelques dames s'embarquèrent à 10 heures du soir sur un vapeur autrichien qui les mena à Semlin, en passant sous le feu de la citadelle de Belgrade.

Entre temps, les troupes régulières avaient pu s'organiser et attendaient des ordres. Les troubles pouvaient cependant recommencer avant l'arrivée du commissaire turc. C'est alors que, pour éviter un nouveau conflit, M. Tastu montra un courage héroïque. Suivi d'un drogman et de son domestique, il alla s'enfermer dans la

citadelle et y fit dresser sa tente sur le rempart, tandis que le consul d'Angleterre, ami des Turcs, et le consul de Russie faisaient dresser les leurs, surmontées de leurs pavillons, dans les positions occupées par les troupes indigènes. Tout resta dans cet état jusqu'à l'arrivée du commissaire turc.

Au mois de novembre 1862, M. Tastu fut nommé consul général à Alexandrie. Le gouvernement impérial, en lui assignant ce nouveau poste, avait voulu le récompenser des services signalés que, depuis 20 ans, il rendait à la France.

La mère et le fils arrivèrent en Égypte au commencement du printemps. C'est vers cette époque que le sultan Abdul-Aziz vint visiter l'Égypte. C'était la première fois, depuis 300 ans, qu'un chef des croyants faisait cet honneur au pays des Pharaons. M. Tastu se signala par un zèle surprenant dans ses nouvelles fonctions, rendues difficiles par l'installation du nouveau khédive et l'inauguration du canal qui unit la Méditerranée au lac Timsah. Puis commença le percement de l'isthme de Suez, entreprise grandiose dont les débuts furent entravés par la malveillance de la Turquie, encouragée par l'Angleterre et par les députés français de l'opposition.

Pendant son séjour à Alexandrie, Mme Tastu reçut la visite du prince Napoléon, de M. de Saulcy, membre de l'Institut, et de deux de ses compatriotes, le commandant Lambert et M. G. Marly. Elle leur fit les honneurs du nouveau consulat dont l'installation exigea de longs mois.

C'est en 1866 qu'elle revint avec son fils à Paris, en

regrettant de ne pouvoir assister au triomphe de M. de Lesseps.

M. Tastu, malgré ses talents diplomatiques, qui avaient égalé sa modestie, fut mis en disponibilité.

La vieillesse était enfin venue avec ses infirmités accabler Mme Tastu, mais les soins de son fils atténuèrent pour elle ce que la vie a d'âpreté pour tous : « Souffrir et attendre, disait cette femme résignée, c'est là le fond de la vie. »

S'oubliant elle-même, elle s'intéressait à tout ce qui concernait ses parents et ses amis. Son cœur resta jeune et affectueux ; son esprit garda toute sa lucidité et sa gaieté. Ses amis de Paris, que la mort avait épargnés, la revirent avec plaisir et reconnurent en elle la raison, l'intelligence virile, la bonté du cœur et la netteté du jugement qui l'avaient toujours distinguée entre toutes. Elle avait, ce qui est rare, l'indulgence du cœur. Aussi avait-elle toujours encouragé les débuts de ceux qui, comme elle, avaient embrassé la carrière littéraire.

Entourée de la sympathie générale, Mme Tastu pouvait espérer achever dans le calme les années qui lui restaient à vivre. Si la renommée dont elle avait joui pendant la première moitié de sa vie s'était trouvée amoindrie par son éloignement prolongé de la mère-patrie, si le cercle de ses admirateurs et de ses amis s'était resserré, elle pouvait se complaire au souvenir d'un passé glorieux et sans tache. Mais Dieu, qui ne ménage pas la douleur à ceux qu'il aime, voulait encore l'éprouver avant de la rappeler à Lui. Elle endura toutes les angoisses du siège de Paris; elle entendit siffler les boulets ennemis et vit :

. . . . du combat les vapeurs enflammées
Et l'éclair du fusil sur le front des armées,
Et, le soir, quand, hélas ! sur les monts d'alentour,
Les bivacs étrangers s'allumaient tour à tour,
Nos légions passer mornes et consternées,
Comme si dans un jour s'effaçaient vingt années !

Elle assista à l'entrée triomphale des Allemands sous cet arc de triomphe construit en l'honneur de celui dont sa muse, comme celle de Delavigne, Béranger et Hugo, avait chanté la gloire et les malheurs.

Elle vit notre patrie courber enfin son front puissant et elle

. . . . essaya, dans sa triste veille,
De dérober à son oreille
Le bruit des tambours ennemis [1].

Lorsque la paix fut signée, Mme Tastu resta à Paris et fut le témoin des crimes de la Commune dont elle faillit être la victime. Des canons et des mitrailleuses furent braqués pendant 48 heures à sa porte et les Fédérés l'expulsèrent, elle et son fils, de la maison qu'ils habitaient rue d'Assas. On allait brûler leur demeure. Ils traversèrent Paris sous le feu et à travers les barricades. Ils s'arrêtèrent à Bercy et de là ils entendirent l'explosion de la poudrière du Luxembourg. Elle aurait ruiné leur quartier, si par bonheur on n'eût déjà enlevé une partie des munitions. M. et Mme Tastu passèrent trois nuits sans sommeil et sans nouvelles, traqués par les Fédérés qui mirent le feu à l'église et à la mairie de Bercy. Enfin, ils furent

1. *L'Orage*, poésies de Mme Tastu.

délivrés par l'armée régulière et ils purent revenir chez eux, après avoir traversé le théâtre des combats précédents. Les morts n'avaient pas encore été enlevés et ils furent obligés de passer au-dessus d'un monceau de cadavres. Leur quartier était brûlé et saccagé ; par miracle le corps de logis où ils habitaient était seul resté debout.

Mais ils trouvèrent tout détruit dans leur appartement : les rideaux étaient déchirés, les portes avaient été enfoncées et les meubles avaient été brisés ou fouillés. Mme Tastu se remit vite de ses tribulations, car, comme elle l'écrivait quelques jours après le rétablissement de l'ordre à Paris, Dieu qui envoie le fardeau envoie aussi la force. Ce qui avait surtout brisé le cœur de cette femme courageuse, ce n'étaient point les maux qu'elle avait soufferts, l'anéantissement des rêves d'ambition qu'elle avait formés pour son fils dont la carrière était brisée. C'était l'état lamentable auquel elle voyait réduite sa patrie. C'était la perte, peut-être irréparable, de Metz, sa ville natale, prise, occupée, violée par l'ennemi.

Sa famille maternelle avait été forcée de quitter Metz. Si Mme Tastu n'avait pu assister à la fête touchante célébrée, en 1868, à l'église de Saint-Vincent de Metz, à l'occasion de la cinquantième année de mariage de M. et Mme Bouchotte, ses cousins-germains, elle leur adressa à cette occasion des vers charmants. M. Bouchotte, bien que plus jeune que Mme Tastu, la précéda dans la tombe et s'éteignit à Nancy, le 5 septembre 1878, après une longue, laborieuse et honorable carrière.

Mme Tastu ne devait plus longtemps lui survivre. Fixée avec son fils à Palaiseau, après la Commune, elle sentit

peu à peu ses forces décliner : « Je n'ai plus de bon que le cœur », écrivait-elle à M. Bouchotte, à la fin de l'hiver de 1873. L'auteur de l'*Ange gardien* se prépara à mourir : « Je suis prête, disait-elle, j'ai demandé mes passeports à Dieu. »

Bientôt elle perdit la parole et l'ouïe. . . Son agonie dura 17 ans. Enfin, Mme Tastu mourut le 19 janvier 1885, à l'âge de 90 ans, entre les bras de celui qu'elle avait tant aimé[1]. Elle entendit pour la dernière fois la voix de son ange gardien lui dire :

. . . . L'âme est au Seigneur,
L'heure est venue, entends frémir mes ailes ;
Viens, suis mon vol, je conduis au bonheur !

---

1. Quoiqu'appréciant à sa juste valeur les talents administratifs de son fils, Mme Tastu, à ce qu'elle nous apprend dans une de ses lettres, l'avait toujours empêché, ce que la modestie de M. Tastu lui rendait facile, « *de devenir grand homme* ».

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. CHASSIGNET

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Si notre auguste fondateur — qui souhaitait voir l'Académie réserver, en ses travaux, une large place à l'histoire provinciale — pouvait apparaître ici, il serait assurément satisfait de la preuve de fidélité exemplaire aux traditions originelles que donne la Compagnie, après un siècle et demi bientôt d'existence, par la conjonction fortuite, en une même séance solennelle, de deux récipiendaires ayant, l'un et l'autre, comme principaux titres d'admission, des études sur le passé de la Lorraine, en des genres trop divers d'ailleurs pour ne pas éloigner tout soupçon d'un étroit esprit de routine systématique et j'imagine aussi, qu'agréablement surpris de reconnaître le salon, affecté par lui-même aux réunions académiques, le bon roi Stanislas nous chargerait d'exprimer ses remerciements à la municipalité de Nancy qui permet qu'une fois, chaque année, cette salle de l'Hôtel de ville revienne à sa destination primitive.

Monsieur,[1] trop exclusivement préoccupé des événe-

---

1. M. Guyot.

ments politiques ou militaires, l'histoire jadis ne se montrait pas seulement dédaigneuse, comme vous l'avez remarqué, des détails anecdotiques, trop souvent frivoles, elle n'accordait, en outre, qu'une attention superficielle aux questions sociales et économiques, devenues l'objectif spécial de l'école moderne qui, écartant les généralités et les théories vagues, banales ou hypothétiques dont auparavant on se contentait trop aisément, s'applique, en cette grave matière, à décrire les faits avec une rigoureuse exactitude, à discerner leurs causes directes ou indirectes et à exposer leurs conséquences immédiates ou lointaines. Pour cette tâche délicate, il faut à l'érudition, qui recherche les documents et en constate l'authenticité, joindre l'intuition rétrospective, propre à l'historien qui, avec des matériaux épars, inertes, incohérents, sait reconstituer le tableau d'un ordre de choses disparu. Mais cette intelligence de la vie intime des temps antérieurs acquiert plus de vivacité et de précision par la connaissance de l'organisation administrative contemporaine, unie à une certaine expérience pratique du maniement des affaires ; car le présent, tout dissemblable qu'il soit du passé, en procède toujours de quelque façon et en garde d'ineffaçables empreintes. Docteur en droit et fonctionnaire d'un important service public, vous aviez, Monsieur, cette double préparation préalable, ajoutée aux qualités maîtresses de l'historien ; de là le grand et légitime succès de votre beau *Mémoire sur la Condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine*. Il n'y a plus à revenir sur cet excellent travail, couronné par l'Académie et apprécié ici même, avec une autorité bien supérieure à la mienne, par un docte et très

regretté confrère[1]; il me suffit donc maintenant d'observer qu'une telle œuvre posait d'elle-même votre candidature ; je dirais plutôt qu'elle l'imposait, si cette expression n'impliquait une apparence de contrainte bien opposée aux sentiments d'une Compagnie non moins sympathique à votre personne que convaincue de votre talent et, sans que cette considération lui fût nullement nécessaire, comme a voulu le supposer votre modestie, charmée de resserrer encore les rapports qu'elle n'a pas cessé d'entretenir, depuis plus de soixante ans, avec cette savante École forestière, si populaire en nos contrées, où sa place est naturellement marquée, et à qui Nancy doit l'enviable prérogative de posséder un centre d'études, unique en France, attirant, par l'universelle renommée de son enseignement, des élèves venus jusque de l'extrême Orient. Comment l'Académie de Stanislas, si zélée pour la réputation intellectuelle de l'ancienne capitale lorraine, n'eût-elle pas saisi avec joie l'occasion d'appeler, à côté de ceux qu'elle est fière de compter déjà, un nouveau membre du professorat forestier, désigné d'ailleurs hautement par le mérite de travaux juridiques, techniques ou archéologiques, accomplis sans préjudice pour de laborieuses fonctions et attestant l'activité d'esprit ainsi que la variété d'aptitudes de l'auteur.

Parmi ces publications, déjà nombreuses, j'aurais aimé à distinguer, au moins, afin de faire ressortir leurs sérieuses qualités de fond et de forme, l'*Histoire des forêts* et celle d'*Un domaine rural en Lorraine,* instructifs et dignes compléments du Mémoire sur les classes agri-

1. M. Pariset.

coles, mais ces ouvrages sont trop bien connus pour qu'il soit utile d'insister sur eux et l'heure me presse de ne pas tarder davantage à vous remercier, au nom de notre Compagnie, du portrait dans lequel, heureusement inspiré par vos souvenirs et vos sentiments personnels, vous avez su faire revivre, avec une saisissante vérité, la physionomie du savant, spirituel et lettré, à la fois et non sans une rare distinction, jurisconsulte, lotharingiste, iconographe, bibliophile et numismate, dont la perte n'a pas été moins sensible à l'Académie de Stanislas qu'à l'École forestière. En quelques traits nets et corrects, tracés d'une main habile et reconnaissante, vous avez rappelé le sens juridique, le zèle professionnel, la rectitude de jugement, la sûreté de goût, l'aménité de caractère, l'urbanité de mœurs et la fermeté d'âme qui ont assuré à M. Meaume un rang si élevé dans l'estime et l'affection de tous ses confrères et ses collègues. Après votre éloquent discours, que pourrait-il rester encore à dire sur lui? Rien, ce me semble, qui vaille la peine d'être écouté et, malgré tout mon désir de rendre moi-même hommage à sa mémoire, en raison de la longue liaison d'études et d'amitié qu'il eut avec un autre archéologue lorrain, enlevé depuis plus de vingt ans à notre Compagnie, M. le conseiller Gillet — un oncle à qui je dois trop de reconnaissance quasi filiale pour que, vivants ou morts, ses anciens amis me soient indifférents — je me garderai d'ajouter un seul mot à ces quelques pages, d'une élégante concision, où, en louant M. Meaume comme il eût aimé à l'être, avec tact, mesure, esprit et compétence, vous avez montré à vos auditeurs que vous eussiez été pour lui, si nos statuts admettaient le rem-

placement direct, un digne successeur à l'Académie. Elle se félicite d'accueillir aujourd'hui un historien de votre valeur, à un âge tel que son passé, si bien rempli soit-il, laisse encore l'espoir d'un plus fécond avenir et, attendant de vous la continuation de ces belles et savantes études qui projettent de si pénétrantes clartés sur les mœurs et les institutions de nos ancêtres, trop longtemps laissées dans un regrettable oubli, elle vous souhaite, par ma voix, la plus chaleureuse des bienvenues.

Avec vous, Monsieur[1], dans cette consciencieuse *Histoire des campagnes de Charles IV*, qui, n'en déplaise à votre modestie, vous a fort justement concilié les suffrages de l'Académie, on se trouve replacé, — le titre seul l'indiquerait — au point de vue de l'ancien système historique et on est loin de s'en plaindre[2], puisque, sur une époque des plus intéressantes, vous avez su, quoiqu'elle ait été maintes fois étudiée, découvrir des faits inédits, lever des doutes persistants et rectifier quelques anciennes erreurs, par vos sagaces et patientes investigations dans les archives publiques ou privées. Combien pourtant vos débuts littéraires semblaient peu conduire vers cette voie des austères travaux d'érudition où vous vous êtes résolument engagé, vous qui d'abord, d'une plume émue et juvénile, aviez écrit le gracieux recueil de poésies intitulé : « *Larmes et Sourires* », plus de larmes, hélas ! que de sourires, dont la tendre et mélancolique inspiration révélait un fervent disciple de l'illustre chan-

1. M. des Robert.

2. *Historia quoquo modo scripta placet* (Pline le jeune).

tre des *Méditations* et des *Harmonies,* vous encore qui, plus tard, dans ces « *Chants messins* », salués par le poète patriote Deroulède, exhaliez la plainte indignée et vibrante d'un cœur ulcéré des désastres nationaux. Mais cette évolution intellectuelle de la poésie à la prose est, hélas ! dans l'ordinaire destinée de ceux qui, au matin de la vie, se sont écriés avec Alfred de Musset :

J'aime surtout les vers, cette langue immortelle !

Heureux encore le privilégié — *non omnibus datum est* — qui, favorisé, ne fût-ce que durant une trop courte période, du don charmant de poésie, sut entendre et « plier aux douces lois des vers » les accents de la voix intérieure, mystérieux écho des émotions de l'âme aux heures radieuses de la jeunesse ; on découvrira toujours dans le prosateur refroidi par les approches de la maturité, quelques signes du poète d'antan — *pristini vestigia splendoris.* — N'est-ce point ainsi une réminiscence de vos premiers penchants qui a fixé vos préférences d'érudit sur l'époque de Charles IV ? C'est un vrai roman de cape et d'épée, des plus féconds en péripéties, que la vie de ce trop fameux prince, stigmatisé, dans sa conduite politique, par un mot sanglant de Saint-Simon : « Ami de tous les partis, fidèle à aucun » et dont, pour ses mœurs privées, la pauvre duchesse Nicole eût pu dire : Ami de toutes, fidèle à aucune. Prouesses de guerre et d'amour, captivités et évasions, mariages secrets ou fictifs, intrigues galantes ou diplomatiques, vastes projets et folles aventures, s'y mêlent comme dans la plus capricieuse des fictions.

Mais ce sujet, choisi en homme d'imagination, vous

l'avez traité en scrupuleux érudit, n'avançant aucun fait sans preuves authentiques et débrouillant toutes les dates avec une exactitude bénédictine ; fidèle d'ailleurs au précepte de Quintilien : *Scribitur ad narrandum non ad probandum* [1], jusqu'à ne pas vous permettre, après une brève allusion aux analogies entre les événements du XVII[e] siècle et ceux du XIX[e], de faire, en indiquant leurs profondes dissemblances, justice d'assimilations qu'il est peut-être bon de ne pas laisser sans réfutation.

Après l'échec des tentatives réitérées pour la constitution d'un solide État indépendant entre la France et l'Allemagne, depuis surtout le retour à la patrie originaire des autres contrées austrasiennes détachées, lors de la dislocation de l'Empire carlovingien, de la Gaule dont elles avaient toujours fait partie, la nationalité lorraine, sans racines ethnographiques ni géographiques, était fatalement destinée à s'éteindre dans une agonie plus ou moins lente. « Les moments de répit, que l'amour de la vie a pu lui faire prendre pour un retour à la santé, n'ont été que de courtes haltes vers le tombeau », observait, à ce propos, un des anciens membres les plus éminents de notre Compagnie, où son nom est encore si dignement représenté, M. Alexandre de Metz-Noblat. Il y a deux cents ans, l'extrême irrégularité des frontières, l'union de la Lorraine propre au Barrois mouvant, les liens religieux avec le siège épiscopal de Toul, les souvenirs de fréquentes alliances, la grande mémoire de Jeanne d'Arc et l'ingérence même de princes lorrains dans les affaires intérieures de la France, tout concourait

1. Instit. orat. X, 1.

à préparer une solution prévue et nécessaire, quoique temporairement retardée par le vif attachement des Lorrains aux institutions locales et à la dynastie ducale. Ce fut l'unique cause de l'énergie d'une résistance que ne motivait ni antipathie de race ni antagonisme d'intérêts et dont les ardeurs n'engendrèrent aucune de ces haines vivaces, susceptibles de survivre longtemps aux hostilités. Deux faits, relatés dans votre livre, Monsieur, sans nulle arrière-pensée d'argumentation, prouvent, ce semble, qu'au milieu même des déplorables violences de la lutte, l'animosité des belligérants n'avait rien de durable : ce ne fut pas auprès de leurs prétendus défenseurs d'Outre-Rhin, mais chez leurs adversaires de France, que les Lorrains, contraints, en foule, par la misère, à s'expatrier, cherchèrent un asile et ce fut de la France, non de l'Allemagne, que vinrent à l'infortunée Lorraine les abondants secours, recueillis par l'évangélique charité du grand Saint-Vincent de Paul. Enfin, la réunion à peine effectuée, la France ne trouva nulle part plus braves soldats et citoyens plus dévoués qu'en cette province, si obstinée à défendre son autonomie.

De nos jours, au contraire, quand fut violemment brisée l'unité, mieux scellée dans les cœurs qu'inscrite dans les traités, sa rupture provoqua un immense exode vers les vaincus, la plus spontanée et la plus significative des protestations nationales de notre siècle. Si nombreux qu'ils fussent, ces départs n'ont pourtant pas suffi à réaliser le mode germanique de pacification flétri par Tacite — *ubi solitudinem fecerunt pacem appellant* — et, sous une domination fortifiée par les tout-puissants prestiges de la victoire, les familles retenues au pays na-

tal par d'inéluctables nécessités, n'ont pas cessé, après tant d'années déjà, de garder, dans le secret du foyer domestique, le culte chéri de la patrie perdue.

La similitude des deux époques se réduit donc aux maux endurés, en chacune d'elles, par la Lorraine, inévitable suite immédiate de toute grande commotion politique, que les conséquences ultérieures en soient bienfaisantes ou néfastes. La souffrance n'accompagne-t-elle pas les espoirs du berceau comme les regrets de la tombe? Pour étendre plus loin l'analogie entre les événements contemporains et ceux des XVII[e] et XVIII[e] siècles, il faudrait avoir volontairement fermé les oreilles au cri désespéré de l'Alsace et de la Lorraine, arrachées à la France, à ce cri qu'entendront toujours, tant qu'ils n'auront pas cessé de battre, les cœurs où il a si douloureusement retenti.

Vous êtes, Monsieur, l'un de ces patriotes messins, chassés du lieu natal par amour de la patrie et, pénible pour tous, le sacrifice dut l'être particulièrement pour vous; car, à ces remparts qu'il fallait abandonner se rattachait comme un glorieux titre de famille, la mémoire de plusieurs de vos parents, officiers supérieurs ou généraux du génie ayant, sous la direction immédiate des Vauban, des Cormontaigne ou de leurs successeurs, travaillé à ces magnifiques fortifications qui, tandis que notre grand et patriotique Strasbourg veillait sur la rive française du Rhin, firent à notre frontière mosellane, jusqu'à un jour mille fois maudit, — *excidat illa dies œvo* — une inexpugnable citadelle avec cette vaillante ville de Metz, si militaire d'esprit et d'âme si française, unie encore aujourd'hui dans les souvenirs de tant d'officiers

de l'artillerie ou du génie de notre armée aux vieux et chers souvenirs de la première épaulette, de ces jours de jeunesse, de travail, de folles gaités parfois et de patriotiques aspirations, enveloppées désormais d'un long voile de deuil.

Rapatrié à Nancy, vous avez, Monsieur, cherché un remède contre les amertumes du présent dans l'étude du passé et c'est à elle encore que, frappé, il y a quelques mois, du coup le plus sensible dans vos affections intimes, vous avez demandé d'ajouter à la résignation, puisée dans vos sentiments religieux, l'apaisement que le travail ne refuse jamais, au milieu des plus rudes épreuves de la vie. Votre cœur maintenant ne se complaît pas moins que votre esprit en ces recherches historiques, encouragées naguère par l'aimable intérêt de Celle qui a laissé un vide si cruel au foyer qu'elle ornait comme une fleur exquise de grâce et de bonté.

La période des annales lorraines, que vos études vous ont rendue si familière, abondait en curieuses matières biographiques, pour votre discours de réception ; mais, dans une pensée de courtoisie — dont on doit vous savoir gré — vous avez tenu à ne pas prendre votre sujet hors de notre Compagnie et vous avez su faire un choix des plus heureux parmi nos rares associées correspondantes. Durant sa longue, laborieuse et estimable carrière, que se partagèrent le culte des lettres et l'amour maternel, Mme Amable Tastu fut, en effet, comme vous l'avez si bien rappelé, activement mêlée au puissant mouvement intellectuel de la première moitié du XIXe siècle ; elle y tint un rang des plus honorables, sans courir après des succès de mauvais aloi, par les exagé-

rations du style, la licence des descriptions ou la dépravation des pensées et, dans sa conduite privée, elle ne cessa jamais de se montrer la digne enfant d'une cité où les femmes ne se distinguaient pas moins par les vertus domestiques que les hommes par les vertus civiques.

Monsieur, l'Académie de Stanislas qui acquiert en vous l'un de ces zélés lotharingistes dont le concours lui est précieux pour ne pas déserter la mission assignée par son fondateur, ne s'applaudit pas moins d'accorder de nouveau sa plus cordiale hospitalité à l'un des fils exilés de l'illustre sœur aînée de Nancy, de la chère et noble ville

Qui porte des martyrs l'auréole à son front [1].

---

1. F. des Robert, *Chants Messins*.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR

M. O. CUVIER

MESSIEURS,

Si l'Académie de Stanislas, érigée en jury, avait reçu la mission de récompenser les vertus qui sont la marque de notre haute origine et de notre destinée immortelle, l'idéal auquel nous aspirons, et l'apanage des meilleurs, son rapporteur, au lieu de présenter à votre admiration quelques personnes d'humble condition, la plupart mères ou filles, devrait faire passer devant vous des lauréats pris dans toutes les classes, les plus humbles et les plus élevées, même un académicien, aussi modeste que bienfaisant.

Les sentences que nous aurions à prononcer, déjà si délicates, dans les conditions qui nous sont imposées, deviendraient tellement difficiles à rendre, pour des jurés qui n'ont aucune prétention à se poser en modèles,

qu'aucun des membres de notre Compagnie n'eût accepté cette mission.

Si nous ne l'avons pas refusée, c'est que le généreux bienfaiteur qui nous fournit si libéralement, chaque année, les moyens de distribuer nos modestes prix, a sagement limité notre choix et précisé la vertu que nous aurions à couronner : le dévouement et, mieux encore, le dévouement au sein de la famille.

Nous saluons, avec respect, la vertu du soldat qui expose sa vie, en défendant sur les champs de bataille l'indépendance de sa patrie et son sol sacré ; — du médecin que le danger de la contagion d'un mal mortel n'éloigne point du lit du malade ; — de la sœur catholique ou de la diaconesse protestante qui, par charité, se fait la servante des pauvres, des infirmes ou des vicieux ; — du missionnaire, à quelque Église qu'il appartienne, exilé volontaire du monde civilisé, qui va, sous des climats homicides, vivre chez les sauvages, afin de propager sa foi. Nous les admirons, nous applaudissons à leur généreuse abnégation, mais nous n'avons pas de couronnes à leur décerner.

Pour être plus modeste, notre tâche est cependant encore belle et bien douce à remplir. Car nous avons à rechercher et à récompenser, selon les intentions de notre vénéré et affectionné confrère, le dévouement des parents pour leurs enfants et celui des enfants pour leurs parents ; l'amour maternel et la piété filiale, deux vertus sans lesquelles la vraie famille n'existe point.

Le fondateur de nos prix de vertu a voulu, de plus, que nos lauréats appartinssent aux plus humbles conditions. Certes l'amour maternel et la piété filiale se

rencontrent, Dieu merci, dans toutes les classes. Mais ceux qui manquent du nécessaire ont à surmonter des obstacles, à repousser des tentations, et à s'imposer des renoncements qui rendent la pratique de ces excellentes vertus doublement méritoire.

Pour prétendre à l'un de nos prix, il faut encore, d'après les termes de la fondation, que le dévouement n'ait pas été l'effet d'un bon mouvement instantané, mais qu'il ait persévéré sans faiblir, durant des années. Cette condition, qu'on ne saurait qu'approuver, explique pourquoi l'Académie couronne moins d'hommes que de femmes.

La femme, sans doute, l'emporte sur l'homme en abnégation et en dévouement; il serait injuste de dire qu'il n'en est pas capable.

A lui les actes, parfois héroïques, qui impliquent le courage, l'élan, l'entraînement, la passion. Il se précipite dans l'eau profonde ou dans les flammes, il s'aventure dans un frêle canot sur l'océan furieux, ou descend au fond de la mine bouleversée par l'explosion, il brave l'épidémie pour arracher à la mort, au péril de sa vie, son père ou sa mère, sa femme ou son enfant, même un inconnu, même son ennemi; il renonce à son bien pour sauver l'honneur du nom paternel compromis par la faute d'un frère. A certains moments il fait les plus grands sacrifices. Mais la femme, à qui Dieu a donné le cœur aimant et compatissant d'une mère, est seule capable de ce constant oubli de soi-même, de ce renoncement joyeux à toute jouissance, de ces sacrifices, insignifiants et légers en eux-mêmes, qui deviennent si pénibles et si lourds par leur continuité, de

ces longues veilles et de ces soins patients, de cette abnégation en un mot qui ne se relâche point, mais qui dure aussi longtemps que la vie des êtres aimés auxquels elle s'est consacrée tout entière.

Telle est la vertu, digne d'estime, parfois même d'admiration dont nos lauréats de ce jour nous offrent des exemples.

DÉVOUEMENT MATERNEL.

Mme *Catherine Merson,* née en 1846 à Metz, est venue à Nancy en 1872, à la suite de la grande fabrique de chaussures pour laquelle elle travaille depuis 22 ans. De plus en plus malheureuse en ménage, le temps vint où à bout de forces et n'en pouvant plus, elle s'enfuit avec ses enfants du domicile conjugal. Maître du logis, son mari s'empara du modeste mobilier et abandonna sa femme, à laquelle il laissait la charge de trois enfants dont l'aîné avait six ans. Il y a dix ans de cela. Elle gagnait à peine 1 fr. 50 c. par jour, grâce à un travail acharné, à faire des boutonnières de bottines. Toutefois, son courage ne fléchit point et toujours elle pourvut aux besoins de ses enfants à force d'ordre et d'économie, veillant à leur instruction, et surtout à leur éducation morale et religieuse. Aujourd'hui Edmond, qui a seize ans, fait sa quatrième année d'apprentissage de compositeur d'imprimerie et passe ses journées de loisir au patronage de Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre. Sa fille, âgée de treize ans et demi, est apprentie chez une couturière qui fait son éloge et elle fréquente le patronage de Saint-François-Xavier. Son deuxième fils suit une école de frères et s'y prépare à la première communion.

Cette estimable femme, dans sa situation précaire, eût été néanmoins relativement heureuse si son indigne mari l'eût laissée en paix et n'eût tenté de lui enlever ses enfants, l'aîné surtout dont il convoitait les premiers gains. Afin de se soustraire à ses entreprises et de s'assurer la direction exclusive de sa famille qui fait sa consolation, elle a obtenu aisément, tant sa demande était justifiée, grâce à l'assistance judiciaire, un jugement de séparation de corps. L'Académie appréciant l'honorabilité, le dévouement de cette excellente mère et le succès de ses soins pour l'éducation de ses enfants, lui accorde un prix de 200 fr.

Mme *Louise Clément,* née à Essegny (Vosges), en 1842, avait épousé un refugié polonais, *Sikorski,* mécanicien de son état, qui, après sept ans de mariage, la laissa veuve et mère de trois enfants.

Ne gagnant de son métier de brodeuse que 1 fr. 50 c. au plus et souvent moins, elle eut vite épuisé ses modiques épargnes, elle vendit successivement les pièces de son mobilier dont il ne lui était pas impossible de se priver, puis elle porta au mont-de-piété du linge et des vêtements, sans jamais réussir à les en retirer. Cependant elle ne songea point à se décharger de ses enfants, mais, à force de travail, d'économie et de privations, elle parvint à pourvoir à leurs nécessités les plus pressantes.

Aujourd'hui, moyennant un loyer mensuel de 12 fr. 50 c., elle habite deux pauvres mansardes où la lumière pénètre par de petites fenêtres percées au niveau du plancher. C'est là qu'à broder elle compromet sa vue.

Son aîné, garçon de treize ans, gagne depuis peu des journées de 75 cent. dans un magasin de papeterie et contente son patron.

Une fille de huit ans fréquente assidûment l'école et, en dehors des heures de classe, au lieu de jouer et de courir au grand air, comme il le faut à son âge, fait de la broderie anglaise afin d'apporter sa pite dans la bourse commune.

Sa troisième fille, enfant de onze ans, anémique, estropiée, marchant à l'aide d'une béquille, va à l'école et tricote. Cédant à de pressantes sollicitations, sa mère avait consenti un instant à ce que la pauvre petite fût admise à la Maison de secours, où elle recevait une nourriture fortifiante qu'elle ne pouvait lui donner. C'était un bien gros sacrifice, car, comme à toutes les bonnes mères, sa fille lui était d'autant plus chère qu'elle était plus à plaindre et lui coûtait plus de soucis et de larmes. Mais, dès qu'elle sut qu'il n'y avait pour sa chère infirme aucun espoir de guérison, elle la reprit sans hésitation, malgré son extrême pauvreté, pour avoir la douceur de lui prodiguer ses soins aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de la lui laisser. Telle est la situation, digne de pitié et qui n'est pas près de finir, de cette femme aussi estimable comme veuve que comme mère.

Aussi l'Académie accorde-t-elle à Mme Sikorski un prix de 200 fr.

PIÉTÉ FILIALE.

La famille de Mlle *Juliette Fischer* a d'abord connu l'aisance. Le père était doreur-encadreur à Nancy. Des circonstances défavorables, puis l'occupation prussienne

de 1870 portèrent à ses affaires un coup dont elles ne se relevèrent pas.

Il fallut que la famille se réfugiât dans un étroit logement, garni d'une portion de son mobilier, sauvé du désastre par le frère de M. Fischer. Aucun des quatre enfants ne pouvait alors gagner sa vie. Ce n'était encore que le début de ses malheurs. Mme Fischer tomba dans un affaissement qui ne fit que progresser jusqu'à sa mort, survenue au mois de janvier 1881. Son fils aîné avait succombé un mois auparavant à une phthisie qui avait duré dix-sept mois. Les demoiselles Fischer auraient pu, par un travail assidu, suffire tant bien que mal aux besoins de la famille, si leur mère n'eût été frappée d'apoplexie. La paralysie ne fit que s'aggraver, la tête s'affaiblit, les membres devinrent incapables de se mouvoir. Ne pouvant plus quitter le lit, elle dut être entourée et soignée, à toute heure du jour et de la nuit, comme un petit enfant, et dix mois avant sa mort, la gangrène attaquait ses pieds et en faisait tomber les orteils l'un après l'autre.

Durant la longue maladie de Mme Fischer son frère se chargea du loyer, l'une des deux sœurs pourvut par son travail aux dépenses de la famille, tandis que Mlle Juliette se consacrait tout entière au service de sa mère, dont elle ne consentit jamais à se séparer, pansant ses plaies, non sans danger pour sa vie, respirant un air méphitique, infatigable et ne proférant aucune plainte, aussi simple qu'admirable dans son renoncement qui ne prit fin que le 5 janvier 1887.

Depuis deux ans, toutefois, elle a été secondée par un mari digne d'elle. En effet, le 14 mars 1885, M. Evrard

avait épousé M[lle] Fischer, ne se laissant point rebuter par la présence de la mère infirme dans son ménage, résolu, tout au contraire, à lui prodiguer aussi ses soins. Quoi d'étonnant ! M. Evrard, mécanicien à la manufacture des tabacs, aux appointements de 100 fr. par mois, avait déjà révélé la bonté de son cœur en servant une pension à sa vieille mère et en aidant une sœur restée veuve avec quatre enfants.

L'Académie accorde à M[me] *Evrard* en lui associant son mari un prix de 200 fr.

En 1879 mourait à Nancy un tisseur nommé Husson, qui, bien que secondé par sa femme et malgré une conduite irréprochable, ne laissait que des dettes.

Leur fille, *Eugénie-Marguerite Husson,* n'hésita pas à accepter ces dettes comme un héritage d'honneur, bien que ses gains insuffisants lui permissent à peine de pourvoir au plus strict nécessaire du ménage. Vêtements et linge étaient fort usés et l'on ne pouvait songer à les renouveler. Il fallait aviser à trouver un gagne-pain plus lucratif que la broderie. On lui offrit l'emploi de distributrice de journaux, une tâche rude pour une femme. Elle l'accepta néanmoins, dans l'espoir de procurer à sa mère un peu de bien-être.

La voilà donc parcourant la ville du matin jusqu'à midi et de deux heures à sept heures du soir, allant de Bon-Secours aux Trois-Maisons et par tous les temps, interrompant parfois sa course pour voir un instant sa mère ou prendre un peu de repos bien nécessaire pour ne pas succomber à la peine. Tout en distribuant les journaux qu'elle est chargée de remettre à domicile,

elle en achète à son compte, qu'elle revend à des abonnés. Voilà des années que Mlle Husson mène cette vie fatigante et continue vaillamment ce dur métier. Mais sa mère bien-aimée a quatre-vingts ans et, grâce à elle, ne manque de rien. Mlle Husson nous est un bel exemple de l'abnégation, du courage, des sacrifices dont est capable une fille qui aime sa mère et dont la piété soutient l'amour filial. L'Académie lui décerne un prix de 150 fr.

C'est un prix de même importance qu'elle donne à Mlle *Maria Geoffroy*.

M. Geoffroy, ébéniste, secondé dans son travail par ses deux fils, ne réussissant pas, par sa faute, à pourvoir aux besoins de sa famille, renonça à sa profession et obtint l'emploi d'allumeur de gaz. Dans son nouveau métier, il ne se souvint pas mieux de ses devoirs de mari et de père. Sa femme dut plus d'une fois prendre sa place qu'il désertait. Il mourut en octobre 1872 et sa veuve lui succéda. Durant trois ans, elle résista à la fatigue des longues courses et des courts sommeils, se levant avant le jour pour éteindre les becs de gaz. A bout de forces elle tombait malade en 1876 et mourait l'année suivante. De ses deux fils l'un était mort et l'autre, marié, ne lui était d'aucun secours. Mlle Geoffroy sollicita de suppléer sa mère; on hésitait à cause des avanies auxquelles sa jeunesse devait l'exposer de la part des coureurs de nuit, dont elle eut, en effet, plus d'une fois à se défendre. On céda néanmoins et elle s'acquitta de son rude métier pendant onze mois. Sa mère morte, elle entra en service dans une maison où elle demeura sept ans.

Durant sa dernière maladie, sa mère avait exprimé le regret de n'avoir pu acheter une concession où ses restes mortels fussent réunis à ceux des siens; Mlle Geoffroy se promit de réaliser ce pieux désir. Dès qu'elle eut économisé 300 fr., elle fit l'achat d'un terrain où reposent ses trois morts. Le temps n'était pas encore venu de songer à elle-même. Son frère était atteint d'un mal incurable et sa belle-sœur, occupée à la manufacture des tabacs, ne pouvait surveiller ses trois enfants. Maria Geoffroy se chargea de la fille, âgée de dix ans, qui fréquentait fort peu l'école, mais beaucoup de mauvaises camarades, et la fit admettre à Saint-Stanislas, s'engageant à payer pour sa nièce, pendant 8 ans, une pension réduite à 200 fr. il est vrai, mais encore bien lourde pour elle. Aujourd'hui elle est femme de ménage et c'est sou par sou qu'elle prélève cette somme sur ses gains, non sans plus d'une privation qu'elle s'impose joyeusement.

Mme *veuve Drot, née François*, a passé aussi par de grandes épreuves.

Il y a quatorze ans que son mari est mort, après une maladie de six années, lui laissant un fils unique. Celui-ci, employé de chemin de fer à Paris et marié, fait pour sa mère le peu qui lui est possible.

Mme Drot a deux frères qu'elle a aidés, dans leur enfance, l'un marchand de vin, l'autre menuisier, qui la secourent dans la mesure de leurs ressources, c'est-à-dire fort peu. Depuis 24 ans, elle travaille à la manufacture des tabacs où jamais elle n'a reçu aucun reproche. C'est avec un gain de 2 fr. à 2 fr. 25 c. qu'elle a pu

secourir son père mort à Saint-Julien en 1886 et subvenir aux besoins de sa mère. Elle a toujours été une fille exemplaire. Dès sa première jeunesse elle était son appui, elle l'encourageait et l'aidait, par sa tendre affection, à supporter les épreuves et le chagrin d'une union qui ne lui avait pas apporté le bonheur. Sa mère habite avec elle depuis quatorze ans; assez valide encore pour vaquer au soin du ménage, elle est âgée de soixante-dix-sept ans, aveugle d'un œil et faible de nerfs. Estimées de tous elles vivent heureuses de leur mutuelle affection.

L'Académie lui accorde un prix de 100 fr.

Mlle *Honorine Vaster*, lingère, née en 1850 à Saint-Médard, près Château-Salins, habite Nancy avec sa famille depuis 1859 et travaille depuis 15 ans pour la même maison, où l'on ne dit d'elle que du bien.

Dès le moment qu'elle a su manier l'aiguille, elle a remis ses gains à sa mère et, depuis le mariage de ses frères et sœurs, elle est restée l'unique soutien de ses vieux parents qu'elle n'a cessé d'entourer de soins affectueux et qui n'ont jamais manqué de rien. Son père est mort; mais sa mère, incapable de travailler, est encore à sa charge. Il y a six ans, l'un des frères fut atteint d'une maladie qui l'enleva au bout de six mois. L'entretenir en même temps que sa mère, et lui procurer la nourriture fortifiante ordonnée par le médecin, avec un gain de 2 fr. à 2 fr. 25 c. était absolument impossible. Mlle Vaster pourvut à cet accroissement de dépense en se faisant, chaque soir, durant une heure, la lectrice d'une dame malade.

Le travail et les veilles ont affaibli sa santé, sans dimi-

nuer son dévouement et son abnégation. Les personnes qui la connaissent le mieux la signalent comme un modèle de piété filiale et de résignation chrétienne. A elle aussi l'Académie décerne un prix de 100 fr.

La famille *Kern*, originaire de Bouxwiller (Bas-Rhin), habite Nancy depuis 1880. Le père, ouvrier mineur pendant près de 30 ans, par suite d'une chute grave est affligé de deux hernies et d'une raideur de cou qui l'empêche de tourner la tête; on a dû lui amputer un orteil. La mère est atteinte d'une maladie de foie. Ils reçoivent les faibles secours que distribue le bureau de bienfaisance et font leur possible pour gagner quelques sous.

Leurs deux fils aînés, absents, mariés et chargés d'enfants, ne leur sont d'aucun secours.

Henry, le plus jeune de sept enfants, était boulanger et se suffisait largement à lui-même. Mais, désireux de recueillir chez lui et de soutenir ses parents, il dut se mettre en quête d'une profession moins dépendante et plus lucrative et trouva de l'ouvrage à l'usine de Jarville, où peu à peu il parvint à gagner 3 fr. 75 c. par jour. Il habite avec eux et sa femme, car il s'est marié, une pauvre maisonnette de planches. Si chargé qu'il soit, il a dû parfois venir en aide à sa sœur momentanément délaissée par son mari et morte depuis. Il est à craindre qu'un avenir prochain lui impose de nouveaux sacrifices, dont il ne paraît pas s'effrayer et auxquels, on peut le croire, il ne se dérobera pas.

L'Académie accorde à *Henry Kern* un prix de 100 fr.

Dans une chambre des plus modestes, dont l'ordre et

la propreté sont le seul ornement, se voient avec quelques vieux meubles deux lits, celui d'un vieillard de quatre-vingt-six ans, infirme et marchant avec peine, jadis maçon et qui il y a quelques mois n'avait pas cessé tout travail, et celui de sa fille, Mlle *Nathalie Grandcolas*, qui prend soin de lui comme une mère de son enfant. Depuis leur arrivée de Vézelise à Nancy, sauf une absence d'une année, ils n'ont pas quitté le faubourg Saint-Pierre.

Apprentie de la maison fondée par l'abbé Harmand, Mlle Grandcolas a été chemisière jusqu'au moment où l'affaiblissement de sa vue l'a obligée à se faire lessiveuse au lavoir de Nabécor. C'est avec un gain habituel de 1 fr. 25 c. qui, par exception, s'élève plus haut, qu'elle suffit aux dépenses du ménage.

Sa vie nous présente un nouvel exemple de ce fait aussi fréquent qu'attristant, savoir : des enfants mariés ou absents, sans souci de leur vieux père ou de leur vieille mère, lesquels languiraient dans la misère et l'abandon, si à côté de ces ingrats ne se trouvait un fils ou une fille reconnaissante et dévouée qui remplit leur devoir avec le sien, sans récriminer ni se plaindre, bien au contraire, joyeuse de son sacrifice.

Grâce à la libéralité de l'un de nos confrères qui n'a pas révélé son nom, l'Académie peut, cette année, disposer exceptionnellement d'un prix de 100 fr., qu'elle accorde à Mlle Grandcolas.

Ni le fondateur de nos prix de vertu, ni l'Académie qui les décerne ne prétendent distribuer de véritables récompenses. On ne récompense pas le dévouement par de l'argent et d'ailleurs il n'y aurait aucune proportion

entre les sommes modiques que nous allouons et les sacrifices inspirés par un cœur rempli d'amour.

Nous voulons simplement honorer, selon leur mérite, les mères et les enfants qui remplissent fidèlement et joyeusement leur devoir et leur fournir, dans la mesure de nos ressources, le moyen de continuer leur bonne œuvre.

Et puis, nous avons foi dans la puissance de l'exemple et nous croyons que la publicité que nous donnons à ces vies humbles et obscures, sanctifiées par l'amour maternel ou la piété filiale, inspirera peut-être à quelques-uns de ceux qui en entendront parler, la noble ambition de les imiter.

Nous estimons, enfin, que dans un temps où les uns s'efforcent d'abaisser l'homme et nient l'obligation morale et la conscience, où d'autres perdent courage à la vue du vice qui s'affiche et s'étale en toute liberté, il est bon, pour rendre la confiance et l'espérance à ceux qui doutent de l'avenir moral et de la grandeur de notre patrie, de leur signaler quelques-unes des vertus qui restent chez notre peuple, semblables à la semence salutaire cachée dans la terre, qui lèvera et deviendra un grand arbre chargé de fruits abondants, à l'heure qu'il plaira au Maître souverain de répondre à nos vœux ardents.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1886-1887

PAR

M. A. DE METZ-NOBLAT

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Il y a vingt-neuf ans à pareille date, mon père rendait compte à votre Compagnie des travaux de l'année 1857.

Si je dois, pour la plus grande part, au nom dont j'ai reçu l'héritage, l'honneur d'aborder aujourd'hui cette même tâche pour 1886 ; si le souvenir qui m'est cher, demeuré vivant dans cette enceinte, m'est un précieux encouragement à m'en acquitter, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse en portant mes regards en arrière ; je ne serais point digne de parler devant vous, si j'en voulais aujourd'hui refouler l'expression.

Parmi ceux qui, en 1858, constituaient l'Académie de Stanislas, que de savants, que d'esprits éminents, que d'hommes charmants et distingués, dont j'apprenais dès l'enfance à éprouver la bienveillance et à saluer le talent ! Messieurs, la mort, la fatigue de carrières laborieusement remplies, le départ, l'avancement mérité de professeurs de nos Facultés, ont réduit cette liste

à un chiffre que je n'oserais énoncer, si le seul titulaire de cette époque demeuré dans vos rangs ne personnifiait en lui toutes les traditions et tous les mérites d'un passé déjà lointain.

A mon souvenir de piété filiale, qu'il me soit permis d'associer un reconnaissant hommage aux maîtres dont j'ai reçu les enseignements ! Au tribut respectueux adressé à la mémoire des morts, au salut de fidélité envoyé aux absents, j'ai à cœur de joindre le témoignage de ma profonde gratitude envers ceux qui, après avoir été, dans les années suivantes, les collègues de mon père, ont été naguère mes guides et mes parrains au seuil de l'Académie.

Ce n'est point, — rassurez-vous, Messieurs, — que je me croie le devoir de reprendre ici le nécrologe de vingt-neuf années. Des voix autorisées ont, en leur temps, payé à ceux qui ne sont plus le tribut d'éloges et de regrets que leur devait votre Compagnie. Les académiciens passent, et l'Académie reste ; et de même qu'après avoir rendu les honneurs à la dépouille d'un officier, la troupe défile baïonnette au canon, aux accents d'une fanfare guerrière qui l'appelle à de nouveaux combats, ainsi une compagnie comme la vôtre poursuit sa marche en avant, après s'être un instant arrêtée, pour saluer ceux de ses membres que la mort a frappés en chemin.

I.

Si l'an dernier, à pareille époque, au moment de descendre du fauteuil, M. Viansson avait le rare bonheur de se voir entouré du même nombre de confrères, et

des mêmes, que lorsqu'il y était monté, peu de jours après, celui qui lui succédait devait, par deux fois, et coup sur coup, accomplir cette douloureuse partie des devoirs présidentiels, de retracer, devant une tombe ouverte, les travaux et les mérites d'un membre de l'Académie.

M. Pariset était entré dans vos rangs en 1880, après un stage de quelques mois seulement dans la classe de vos correspondants lorrains, à laquelle sa modestie l'avait rattaché tout d'abord. Ses titres étaient de ceux qui ouvrent les portes toutes grandes. Ils vous sont connus, et ce volume en contiendra l'éloquente énumération ; je n'essaierai point de la renouveler. Pourtant, si j'ai eu l'honneur de représenter une société amie à côté du cercueil de notre confrère, qu'il me soit permis d'insister sur « le goût si vif des choses rurales et cette connaissance intime des populations agricoles » qui tenaient une si grande place chez M. Pariset. Sa jeunesse passée à la campagne lui avait laissé de profondes et durables impressions : sa carrière de dix-huit ans dans le notariat lui avait fait pénétrer ce que nos paysans savent si bien dérober aux regards: leurs affaires de famille et d'intérêt. M. Pariset était donc bien préparé à leur appliquer la féconde méthode de son maître, M. Le Play ; il n'hésita pas à choisir le rude habitant de nos montagnes, le *Bûcheron de Dabo,* pour objet de ses observations : il l'étudia, le décrivit, et près de vingt ans après, reprit encore le sujet dans lequel il avait inauguré ses études sociales.

Entre temps, les fonctions de receveur des finances

avaient transporté M. Pariset dans le Sud-Ouest : à l'autre extrémité de la France, c'est encore l'économie rurale, celle du Lauraguais d'abord, celle de la Montagne-Noire ensuite, que cet ami de la campagne voulut observer. Il en fit, non point deux notices, mais deux livres, qu'honorèrent et les plus flatteuses appréciations de M. L. de Lavergne, et les plus hautes récompenses de la Société nationale d'agriculture.

Rentré dans son pays natal, M. Pariset n'oublia pas ses premiers amis, ses compatriotes, les cultivateurs, les ouvriers ruraux, dont il avait à cœur d'améliorer la condition. Il leur donna d'abord une étude sur le *Morcellement du sol, les réunions territoriales et les chemins d'exploitation.*

Une *Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle* venait d'être fondée : sa place y était marquée, et il lui apporta le précieux concours de son expérience et de son savoir. Il lui dédia un important travail intitulé : *Souvenirs et impressions du village.* S'il y a été — son âge l'y autorisait — *laudator temporis acti,* c'est que, dans son incessante préoccupation du sort des populations rurales, il voulait restaurer les antiques vertus de la race lorraine et les mettre à la base de l'édifice. C'est pour la même société que notre collègue venait de terminer, lorsque la mort l'a saisi, une étude sur l'œuvre éminemment utile de l'orphelinat agricole d'Haroué.

Ce que M. Pariset a fait pour votre Compagnie, M. le Président vous l'a dit, en retraçant le cours d'une existence employée à faire le bien : je ne tenterai pas de le redire après lui. Mais vous m'auriez à bon droit repro-

ché de vous taire une partie importante des titres de notre collègue aux regrets et à la reconnaissance de ses concitoyens.

En M. Morey, vous avez perdu l'un de ces membres vénérés, que vos statuts vous permettent de conserver en tête de vos listes, dans toutes les prérogatives des titulaires, en reconnaissance d'une longue et laborieuse association à la vie académique. Comme celui qui l'a précédé de quelques jours dans la tombe, M. Morey n'avait passé que peu de mois dans la classe de vos correspondants; et c'est seulement après trente-cinq années qu'il a, en demandant l'honorariat, cherché un repos que ses nombreux et importants travaux lui avaient amplement mérité.

Ce n'est pas à Nancy qu'il est nécessaire d'énumérer ou de vanter les œuvres de cet éminent architecte : *lapides clamant*. Si, dans les siècles à venir, notre ville est épargnée par les catastrophes ; si quelque guerre plus acharnée, si quelque engin de destruction plus puissant que ceux du passé, ne viennent pas anéantir jusqu'à nos murs, les monuments élevés par M. Morey porteront son nom — et celui de Mgr Trouillet — à des générations lointaines, pour lesquelles la plupart de nos illustrations locales auront depuis longtemps disparu dans l'ombre des âges accumulés.

Les titres académiques de M. Morey étaient des plus sérieux, lorsqu'en 1850 il prenait place dans vos rangs : comme l'a si bien exprimé votre président, il rentrait dans sa ville natale « précédé d'une réputation méritée de talent et de science ». Depuis, les distinctions les plus

élevées, la croix de la Légion d'honneur, les ordres de François-Joseph et de Saint-Grégoire-le-Grand, les titres de correspondant de l'Institut de France et de correspondant de l'Institut britannique, étaient venus consacrer cette réputation croissante, et assise sur des œuvres qui demeureront de pair avec celles des grands architectes lorrains des siècles précédents.

En devenant vôtre, M. Morey entendait vous faire profiter de ses incessantes études. A part son discours de réception prononcé en 1853 (et dont il avait emprunté le sujet, *Découvertes archéologiques dans la Troade,* à sa mission en Orient), il a enrichi vos mémoires de nombreuses études artistiques, scientifiques et historiques. Je citerai : *La Force du recul appliquée à la marche des aérostats et des bateaux plongeurs ; Emmanuel Héré, sa vie et ses œuvres ; Notice sur la vie et les œuvres de Germain Boffrand ; Richard Mique, architecte du roi Stanislas ;* la *Vénus de Milo ; l'Ex-voto du duc Antoine de Lorraine ; les Artistes lorrains à l'étranger ; la Vapeur d'eau utilisée comme force motrice en Lorraine dans le cours du* XVIIIe *siècle ;* enfin, celui qui clôt pour vous sa bibliographie académique, *la Maison de campagne de Schifflique,* publié dans l'un des plus récents volumes. Ce ne sont point, d'ailleurs, les seules publications de votre laborieux confrère : il vous a fait, en leur temps, hommage de divers autres travaux, de remarquables travaux archéologiques, en particulier : ils sont conservés dans votre bibliothèque.

Vous avez perdu l'un des plus lorrains, sinon le plus lorrain de vos associés, M. Laprévote, qui avait en 1869

pris rang dans la première et plus proche catégorie de vos correspondants. A cette époque, il vous était recommandé par M. Bretagne comme un chercheur infatigable, curieux de notre histoire et de nos souvenirs locaux, et bien décidé à faire profiter autrui de ses recherches et de ses trouvailles. Il n'avait encore publié qu'un fragment détaché de sa *Notice biographique et historique sur la ville de Mirecourt :* l'épisode lamentable du supplice de l'avocat Florentin Le Thierriat, pendu pour un simple délit de presse, après s'être, il est vrai, imprudemment brouillé avec les tribunaux. Les promesses de votre rapporteur n'ont point été vaines. A cette histoire de sa ville natale, M. Laprévote ajouta de nombreux travaux archéologiques : *Notice sur un bronze antique, Trois monnaies lorraines,* et *Numismatique lorraine, atelier de Lunéville.* Numismate et bibliophile, M. Laprévote occupait une place éminente au sein de la Société d'archéologie : il en était devenu le secrétaire perpétuel, et un hommage en rapport avec ses mérites lui a été rendu par M. Henri Lepage.

M. Edmond Berlet vous appartenait depuis 1862. Son *Essai sur les femmes germaines* et sa thèse sur le *Chef de famille* en droit romain l'avaient alors désigné à vos suffrages ; votre rapporteur, M. Édouard Cournault, signalait l'érudition ingénieuse, les vues historiques élevées, les aperçus politiques qui se faisaient jour dans ces écrits. Quelques années plus tard, M. Berlet figura, avec plusieurs membres de votre Compagnie, au nombre des libéraux qui constituèrent le comité de décentralisation de Nancy. Au lendemain de nos désastres, il fit partie de la

députation élue par le département de la Meurthe ; en 1876, 1877 et 1881, le mandat de député lui fut renouvelé par les électeurs de la première circonscription de l'arrondissement de Nancy ; en juin 1883 enfin, à la mort de l'honorable M. Varroy, il alla représenter au Sénat le département de Meurthe-et-Moselle.

Dans sa carrière politique, M. Berlet fit preuve d'un complet désintéressement et manifesta des convictions généreuses, dont l'ardeur ne lui fit jamais oublier ce qu'il devait à des adversaires loyaux. C'est avec une parfaite courtoisie qu'il savait contredire ou combattre, soit au Parlement, soit même au plus vif des luttes électorales. Serviable et dévoué aux intérêts qu'il représentait, il ne ménagea ni son temps, ni ses peines, ni sa santé. C'est dire qu'après une vie trop courte il laisse beaucoup d'obligés. Son caractère mérite un éloge plus rare : il n'est personne qui puisse lui imputer l'amertume d'une carrière brisée, ou les remords d'une capitulation de conscience, ou la détresse d'une situation perdue.

En M. Wartmann, ancien recteur et doyen de l'Université de Genève, vous avez perdu un savant de premier ordre, qui a occupé de hautes situations dans les différents centres intellectuels de la Suisse ; qui fut membre des jurys des grandes expositions internationales ; qui fut associé aux Académies des sciences de Munich, de Naples, de Turin, et dignitaire des sociétés savantes de son pays natal, par-dessus tout président et collaborateur assidu de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. C'est dans les Mémoires de cette Société que l'on peut retrouver la trace de son activité scientifique :

l'Académie doit regretter que M. Wartmann ne lui ait pas adressé séparément ses nombreux travaux sur les *Balances à réflexion*, sur la *Polarisation de la chaleur*, la *Conductibilité des minéraux*, le *Daltonisme*, etc. M. Wartmann a spécialement étudié les manifestations et les applications du fluide qui a une si grande part dans les progrès du XIXe siècle : le travail sur lequel M. de Haldat recommandait son admission parmi vous, en 1844, avait trait à la vitesse de l'électricité : plus tard, l'ingénieux physicien étudiait les moyens d'échanger simultanément plusieurs dépêches sur un fil unique, dans le même sens ou en sens contraire.

Ce problème, étonnant, il faut le dire, pour les profanes, a aussi occupé l'un de vos anciens titulaires, M. Blavier, inspecteur général des télégraphes, commandeur de la Légion d'honneur. Notre collègue avait dû s'éloigner de Nancy pour occuper à Paris la haute situation de directeur de l'École supérieure de télégraphie. M. Blavier a témoigné à votre Compagnie de sa fidélité, en lui adressant des œuvres multiples, toutes consacrées à une spécialité dans laquelle il s'était fait une notoriété européenne. Dans les congrès étrangers où il fut appelé, à plusieurs reprises, à représenter la France, il exerçait une autorité incontestée. A Nancy, pendant les cinq années qu'il vous a appartenu, il avait conquis l'estime et l'amitié de nombre de nos concitoyens. C'est donc deux fois que vous regrettez l'un des confrères qui ont porté le plus loin et le plus haut le renom de l'Académie.

A ce trop long nécrologe s'ajoute la perte d'une illus-

tration de l'Alsace, M. Théodore-Élysée Braun, ancien conseiller à la Cour de Colmar, ancien président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg en France, ancien membre du Conseil impérial de l'instruction publique.

Tous ces titres, M. Braun les sacrifia après les funestes événements de 1870-1871, pour ne conserver dans sa retraite de Scharrachbergheim que son indépendance de patriote, rehaussée quand même, et comme par une muette protestation, de la notoriété et des souvenirs d'un grand passé.

M. Braun vous appartenait depuis 1858 : il vous avait été présenté comme traducteur en vers français du *Théâtre de Schiller*. Depuis lors, en 1876, à cette importante œuvre poétique, il avait ajouté un volume de vers intitulé : *A la ville et aux champs*, dans lequel il démontrait et au delà que, si son cœur était purement français, sa muse non plus n'était point tributaire des souffles d'outre-Rhin.

II.

Vous vous êtes attaché par de nouveaux liens M. Audiat, conseiller à la Cour de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur, votre correspondant depuis le 4 décembre 1885. Ses titres écrits vous étaient connus : la fréquentation assidue de vos séances vous a fait apprécier mieux encore l'homme instruit, éclairé, laborieux que vous vous étiez associé, et dont la place était marquée d'avance parmi les titulaires. Vous le possédez maintenant sans réserve, et en manifestant par vos suffrages les senti-

ments de haute estime que vous inspire sa personne, vous avez aussi, une fois de plus, consacré l'étroite et traditionnelle alliance qui subsiste entre la haute culture intellectuelle et l'exercice des fonctions judiciaires.

La classe de vos correspondants lorrains s'est complétée de quatre nouveaux associés.

Le premier d'entre eux, M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres, a conquis, de son premier effort, le titre de lotharingiste, en faisant connaître à son attentif auditoire les annales de l'Alsace et celles de la Lorraine. « Vous avez l'esprit et le cœur d'un historien », lui disait M. Fustel de Coulanges, directeur de l'École normale supérieure, au sortir de la soutenance de sa thèse de doctorat : l'esprit et le cœur d'un historien de la Lorraine ne pouvaient pas ne pas être appréciés de votre Compagnie.

M. Pfister est l'auteur d'une œuvre historique importante : *Études sur le règne de Robert le Pieux.*

Après un historien, un philosophe. Sous le titre d'*Essai sur l'esthétique de Descartes,* c'est un remarquable et délicat ouvrage de critique philosophique que vous a présenté M. Émile Krantz : il est professeur à cette Faculté des lettres qui vous a, depuis son origine, donné tant et de si brillants confrères.

A celui-ci, nous savons que les sourires de la muse dramatique égaient parfois les sévérités de la philosophie. Ceux qui connaissent *Miss Fanfare* assurent même qu'elle est américaine, et point du tout cruelle.

Comme M. Audiat, M. Gabriel Thomas appartient à la

première compagnie judiciaire de Nancy. Docteur en droit et licencié ès lettres, il a prouvé dans ses écrits la maxime que j'invoquais tout à l'heure ; à ses titres d'entrée — *Étude sur la servitude réelle et usagère dans les forêts* et deux discours prononcés à la rentrée des Tribunaux, — ce laborieux magistrat vient d'en ajouter un plus important encore, en vous faisant hommage de son *Histoire des révolutions politiques de Florence*. M. G. Thomas allie un remarquable talent de parole à la connaissance approfondie du droit et de la philosophie de l'histoire ; à coup sûr donc son concours honorera votre Compagnie.

Encore un docteur, Messieurs, mais cette fois un docteur en théologie, par surcroît licencié ès lettres.

M. l'abbé Vacant appartenait par sa naissance au diocèse de Metz et, au moment critique, il a eu à faire un choix difficile entre deux manières également respectables de pratiquer le patriotisme : rester dans la place et tenir quand même, avec le grand évêque[1] dont Metz et la Bretagne se réunissent pour pleurer la perte ; ou se rattacher à cette portion de la Lorraine dans laquelle l'espérance n'est pas devenue un crime.

Vous n'aurez pas à vous plaindre de ce que votre confrère ait opté pour ce dernier parti. D'une part, la théologie est la plus haute expression de la philosophie ; de l'autre, l'histoire, la critique historique et littéraire sont parmi les études favorites de M. l'abbé Vacant : il a montré qu'il y excellait, dans la tâche qui lui est incom-

1. Mgr Dupont des Loges, mort le 18 août 1886.

bée d'examiner des lettres attribuées à Bossuet : la poussière secouée, il a fait justice d'une légende complaisante et de pieuses illusions.

Est-ce parmi vos correspondants lorrains qu'il faut classer M. Mathieu de Vienne ? Oui, si l'on s'en rapporte à son lieu d'origine et aux liens nombreux qui l'y rattachent ; non, si on s'en tient à sa résidence actuelle — Versailles — où le fixe son emploi de capitaine en 1er au 22e régiment d'artillerie. Dans le doute, je vous demande la permission de parler de lui sur les confins où m'amène ce compte rendu.

Les questions spéciales ou techniques qui ont, pour la plus grande part, occupé son esprit et sa plume, ne sont sans doute pas de celles qui intéressent habituellement l'Académie : mais M. de Vienne est aussi un linguiste et un lettré, lecteur assidu d'Horace et des classiques trop négligés aujourd'hui, et par-dessus tout un critique historique. Il a l'horreur des emprunts successifs que les auteurs se font trop souvent les uns aux autres au préjudice de la certitude ; et en recourant aux originaux, il constate souvent, et non sans malice, l'inanité de préjugés historiques trop largement répandus.

En ouvrant ses rangs à M. de Vienne, l'Académie a sans doute aussi voulu honorer l'armée : l'armée a honoré, honore et honorera l'Académie.

Vous avez élu deux correspondants nationaux : MM. Eugène Rendu et Ambroise Tardieu.

M. Eugène Rendu, inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, avait de qui tenir.

Son père, M. Ambroise Rendu, après avoir pris une part importante à l'organisation de l'Université de France, fut pendant près de quarante années l'inspirateur et « comme le magistrat suprême de l'enseignement primaire ».

Le fils se voua lui-même à cette branche, tous les jours plus importante, de l'instruction publique. D'une mission en Angleterre, et, peu après, d'une visite à ce terrible maître d'école prussien, qui est censé valoir autant et plus que M. le maréchal de Moltke, M. Eugène Rendu rapporta des observations alors bien nouvelles, des comparaisons fructueuses dont il fit profiter son pays, en 1852 et 1855. Comme ces deux ouvrages, la plupart de ses publications se rattachent à l'enseignement : l'une d'elles, le *Manuel d'enseignement primaire*, a été couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques.

Quatre de ses écrits se rattachent à la politique italienne : dans l'un d'eux, il a cherché, jusque dans le moyen âge, à pénétrer les origines des querelles contemporaines, à éclairer les si difficiles questions qui divisaient alors la Péninsule, et surtout ceux qui s'intéressaient à ses affaires. A peu près tous y ont perdu leur latin. Comme la plupart de celles du même ordre, elles n'ont reçu de solution que par la brutale *ultima ratio regum.*

La piété filiale non moins que l'amour du bien ont dicté à M. Eugène Rendu la vie de son père, sous ce titre : *M. Ambroise Rendu et l'Université de France* ; — comme l'esprit de famille lui a fait consacrer deux notices aux illustrations religieuses de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, et de Sœur Rosalie Rendu.

Par ses talents, ses mérites, et sa haute situation, votre nouveau confrère est à coup sûr de ceux dont le nom honore les listes sur lesquelles il est inscrit.

En M. Ambroise Tardieu, vous vous êtes attaché un de ces hommes laborieux qui consacrent leur activité à leur province et en font revivre le passé pour mieux en défendre le présent : vous savez trop bien ce que la Lorraine et Nancy doivent à quelques-uns de ces hommes de science et de cœur, pour ne pas estimer à toute sa valeur le champion de l'Auvergne qui a recherché votre alliance. Ses œuvres se rattachent principalement à l'histoire provinciale, à l'archéologie : l'une d'entre elles, et non la moins importante, le *Dictionnaire iconographique des Parisiens*, est une vaste entreprise biographique : d'autres rappellent les voyages de l'auteur en Italie, en Tunisie, en Espagne.

M. Tardieu est membre de l'Institut archéologique de Rouen, et des Académies de Madrid, de Clermont-Ferrand, de Toulouse, de Marseille, etc. L'importance et la valeur de ses titres justifient ce concours de suffrages.

III.

Le volume de vos Mémoires contiendra la plus grande partie des travaux qui ont occupé vos séances : à part l'incompétence de votre secrétaire, il serait donc oiseux d'en tenter ici autre chose ou plus qu'une rapide énumération.

Votre président, M. Chassignet, a voulu compléter

pour vous les *Souvenirs du Liban* qu'il vous avait jadis présentés en discours de réception : il vous a, cette fois, guidés au delà de la montagne biblique pour vous conduire, en une rapide et intéressante excursion, au delà du camp de Kab-Élias, jusqu'aux profanes et imposantes ruines de Balbeck.

M. Fliche a consacré une importante notice à l'un des membres les plus vénérés de votre Compagnie, — M. Godron, — au maître dont il avait partagé les savantes recherches, et dont il était, mieux que personne, en état de retracer, avec sa netteté habituelle, la vie et les travaux.

Ce sont aussi la vie et les œuvres de l'un des vôtres qui ont occupé M. Puton, lorsqu'il vous a fait part de sa *Notice biographique sur M. Meaume,* le jurisconsulte forestier dont il est devenu le successeur. M. Puton vous a en outre exposé, dans ses recherches sur le *Tarif des douanes et les produits forestiers,* les transformations de l'industrie des bois, et les conséquences économiques qui en découlent, comme il a indiqué le parti que devrait tirer le commerce français des initiatives de l'étranger.

M. Ch. Benoît a poursuivi ses études sur la comédie grecque, dont il vous avait l'an dernier fait connaître les naïves et antiques origines : cette fois, c'est par la *Comédie politique d'Aristophanes* qu'il vous a continué ses fines communications sur la littérature ancienne.

a déjà fourni tant de précieux éléments, *les Estimations concernant les propriétés forestières ;*

M. Fliche, ses travaux botaniques : *la Nervation, la Répartition ancienne des espèces forestières* et *Flore terrestre, étage rhétien.*

Et M. Barbier, son *Essai d'un lexique géographique.*

Les envois de nos correspondants sont plus nombreux encore, et vous y voyez, Messieurs, le gage précieux d'une confraternité qui ne connaît ni distances ni frontières.

La famille de M. Meaume a tenu à vous adresser un ouvrage posthume de ce confrère distingué et regretté : *Les Tribulations d'un fermier général.*

Vous avez en outre reçu :

De M. Louis Lallement, une *Notice biographique sur feu M. Vicq, avoué à Saint-Mihiel et auteur poétique,* et la *Brochure inaugurale du buste de M. de Serre,* où l'auteur s'efface trop modestement derrière les collaborateurs d'une œuvre dont il a été le principal artisan ;

De M. J. Duchesne, les traductions en vers du *Ruisseau,* idylle de Tennyson, et du *Roi des Aulnes* de Gœthe, et *Joseph Rousse, un héritier de Brizeux ;*

De M. A. Benoît, *le Buste de saint Adelphe, judis à Neuwiller* et *Dernier mot à un iconographe poitevin* à propos d'un buste alsacien ;

De M. Ch. Cournault, une notice biographique et artistique : *Jean Lamour, serrurier du roi Stanislas ;*

De M. G. Gley, une *Étude littéraire sur « Tibère »,* tragédie de Marie-Joseph Chénier ;

De M. d'Arbois de Jubainville, professeur de langue

celtique au Collège de France, une étude grammaticale, *Celtes et Germains,* et un travail agricole: *Rapport de la commission voyageuse du comice de Neufchâteau ;*

De M. Ch. Grad, deux notices biographiques alsaciennes: *Édouard Collomb* et *le Curé Müller*, et son discours politique prononcé au Landesausschuss: *L'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains ;*

De M. N. Haillant, *Flore populaire des Vosges* et *Dictionnaire phonétique et étymologique des patois vosgiens ;*

De M. Lescuyer, une *Étude sur les étangs de Baudonvilliers ;*

De M. Albert Babeau, une *Étude sur une traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley,* et un envoi considérable ne comprenant pas moins de trente brochures historiques et archéologiques, qu'il serait trop long d'énumérer;

De M. Waldemar Schmidt, professeur à l'Université de Copenhague, une importante *Histoire d'Assyrie et d'Égypte ;*

De M. Colnet d'Huart, de Luxembourg, une *Nouvelle théorie servant à calculer le mouvement de la lumière dans les cristaux ;*

De M. L. Quintard, la *Description d'une trouvaille de monnaies messines des* x^e^ *et* xie *siècles ;*

De M. Léon de Rosny, *Les Populations danubiennes, la Patrie des Romains d'Orient ;*

De M. Tisserant, le *Compte rendu financier et des travaux de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle ;*

De M. Burnouf, *Les Chants de l'Église latine, restitu-*

tion de la mesure et du rythme d'après la méthode naturelle ;

De M. Gaspard Bellin, deux articles de journal : *Un peu de statistique médicale* et *Les Prévisions du capitaine Delaunay ;*

De M. Salmon, son *Discours prononcé à l'inauguration du buste de M. de Serre,* et une *Notice sur M. Lionnet, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, fondateur de l'Association philotechnique ;*

De M. l'intendant général Robert, trois notices : *Quelques noms gaulois,* les *Médailleurs de la Renaissance* et *Un florin d'or de Robert, duc de Bar ;*

De M. X. Mossmann, *La Vie de M. F. Engel-Dollfus ;*

De M. Henri Lepage, une description archéologique : *Les Seigneurs, les châteaux et la châtellenie de Turquestein ;*

De M. A. Fournier, une notice sur *la Verrerie de Portieux ;*

De M. Deny, une *Étude sur les fontes ;*

Et enfin de M. Nève, l'*Arménie chrétienne.*

Des sociétés savantes du monde entier avec lesquelles vous êtes en relations d'échange, vous avez reçu, Messieurs, de nombreux, de considérables envois. Études et observations scientifiques, documents littéraires, travaux originaux de la plus haute valeur sont venus enrichir une bibliothèque déjà magnifique et dont vous concédez libéralement l'usage aux nombreux et intelligents travailleurs que renferme la ville de Nancy. C'est donc à deux titres à la fois que, se faisant l'interprète de ses concitoyens, votre Compagnie adresse

à ces sociétés un témoignage de haute estime et de reconnaissance.

Dans le courant de cette année, vous êtes entrés en rapport avec l'Académie des sciences de New-York au delà des mers et, plus près de nous, avec l'École de la paix sociale, qui, à Paris et dans toute la France, s'efforce de continuer l'œuvre de son illustre fondateur, M. F. Le Play. Vous ne pouvez que vous féliciter de ce nouveau développement de vos relations avec l'élite intellectuelle du monde entier.

Après avoir remercié ses membres de leurs envois, votre Compagnie doit exprimer ses félicitations à ceux dont les travaux et les mérites ont reçu des récompenses et des distinctions.

M. le pasteur Cuvier, l'un des réfugiés de l'Académie de Metz à qui vous avez ouvert vos rangs, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. Bleicher et Faudel ont reçu de la Société industrielle de Mulhouse un prix pour leur ouvrage en collaboration : *Matériaux d'une étude préhistorique de l'Alsace*.

Enfin, un savant des plus distingués, dont la renommée l'avait précédé dans votre Compagnie, M. Albert Babeau, a reçu l'honneur envié d'être nommé correspondant de l'Institut.

Tel est, Messieurs, le chapitre que vous avez ajouté à vos annales : il est certes digne de ceux qui le précèdent dans la série, déjà longue, de vos fastes académiques.

DISCOURS PRONONCÉ

le 20 juin 1886

SUR LA TOMBE DE M. PARISET

PAR M. CHASSIGNET

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Les coups de la mort ne retentissent pas moins douloureux dans les cœurs, quand ils atteignent quelqu'une de ces vieillesses déjà avancées mais où, dans l'inévitable décadence des forces physiques, s'est conservée la plénitude des facultés intellectuelles, que s'ils arrêtent brusquement une carrière à demi-parcourue. Ce n'est pas aux chances perdues de prolongation de l'existence qu'au moment suprême se mesure l'intensité des regrets, mais à la profondeur du vide laissé par celui qu'a retiré de ce monde l'arrêt de la Divine Providence. Ne l'a-t-on pas senti lorsqu'avant-hier soir la triste nouvelle de la mort de M. Pariset s'étant soudain répandue, on s'est aperçu à combien d'œuvres utiles manquerait son concours, à combien de parents ou d'amis, son affection ! Retenu, cet hiver, loin de nos séances qu'il suivait avec une exactitude exemplaire, il avait reparu naguère, si bien rétabli, qu'on pouvait espérer jouir longtemps encore de cette intelligence si ouverte, de cette bienveillance si

cordiale, de cette sagesse et de cette modération dans les conseils qui lui avaient mérité une place si distinguée dans l'estime et les sympathies de notre Compagnie.

Né, en 1807, à Bremoncourt, près Bayon, il avait passé à la campagne, sur le domaine patrimonial, ces premières et trop fugitives années dont les impressions ne s'effacent jamais. De là, ce goût si vif des choses rurales et cette connaissance intime des populations agricoles, sensibles dans tous ses écrits. Plus tard, les vicissitudes d'une existence que n'épargnèrent pas les deuils les plus cruels et qui eut à ressentir le contre-coup des commotions politiques, lui fournirent l'occasion d'étudier sous d'autres faces les phénomènes de la vie sociale. Successivement, en effet, notaire, employé supérieur de ministère, membre d'une commission d'exposition universelle, en Angleterre, receveur des finances et maire d'un chef-lieu d'arrondissement, il fut mêlé, par les côtés les plus divers, au maniement des intérêts privés et des affaires publiques. Il eut, durant son séjour à Londres, en 1862, l'honneur insigne d'être distingué par l'éminent commissaire général français de l'Exposition, M. Le Play, et initié par ce grand rénovateur de la science sociale lui-même à sa méthode si sûre et si féconde. Trop bien préparé pour ne pas la comprendre aisément, M. Pariset l'appliqua bientôt dans cette belle monographie du *Bûcheron de Dabo*, où est décrite, avec une scrupuleuse exactitude et une rare perspicacité d'observation, la rude mais paisible existence des habitants de l'ancien comté. Ces braves montagnards étaient français alors et, malgré leur patois germanique, prouvaient, sous les drapeaux, qu'ils étaient d'excellents Français.

Moins de vingt ans plus tard, hélas! l'auteur était réduit à remanier sa description, non sans une patriotique tristesse, afin de constater les funestes conséquences de l'annexion sur ce pauvre pays. Là aussi, maintenant, dans ce coin perdu des Vosges, au milieu de la profonde forêt, on souffre, on attend et on espère.

M. Pariset profita ensuite de son séjour dans le Midi pour peindre la vie rurale en des contrées offrant d'intéressants contrastes avec le pays de Dabo et ses deux *Mémoires sur l'économie rurale du Lauraguais et de la Montagne Noire* valurent, chacun, à leur auteur une médaille d'or, récompense éminente de la Société nationale d'agriculture.

Rendu, vers la fin de 1876, à la vie privée, notre compatriote, résistant aux instances d'amis qu'il avait su se créer en une région ordinairement peu accueillante pour les gens du Nord, revint en sa chère Lorraine.

Quatre ans après, il entrait à l'Académie de Stanislas et ses collègues, qui avaient apprécié son mérite d'écrivain, ne tardèrent pas à goûter encore plus l'homme lui-même. Nul ne se montrait d'un plus agréable commerce et si parfaite était son obligeance qu'il consentit à se charger plusieurs fois des laborieuses fonctions de rapporteur de la commission de comptabilité, sans s'excuser sur son grand âge ni sur sa santé déjà chancelante.

Ces obstacles n'arrêtaient pas davantage son ardeur au travail et, encore récemment admis, il lisait à l'Académie un excellent rapport à propos du savant Mémoire présenté par notre confrère M. Guyot sur *La Condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine*. Puis, successivement, il traça un doux tableau *De la vie au*

village dans la première moitié du XIXe *siècle*, et publia une *Étude sur le morcellement des terres dans notre région ;* enfin, quand la mort l'a saisi, il venait de terminer une intéressante *Monographie sur l'Orphelinat agricole d'Haroué*. Faire connaître cette utile institution et lui attirer ainsi de nouveaux bienfaiteurs, c'était mieux qu'une œuvre littéraire, c'était une bonne action ; elle couronnait dignement une vie d'intelligents labeurs, animée par le zèle du bien et vouée à la propagation des vrais principes d'économie sociale.

A l'exemple de l'illustre fondateur des *Unions de la Paix sociale*, M. Pariset avait été ramené, par la voie indirecte des études sociologiques, en même temps que par les réflexions d'un libre et droit esprit, vers la religion catholique et il en pratiquait les devoirs sans ostentation comme sans faiblesse, avec cette simplicité correcte qui était le trait saillant de son caractère. La foi de ses jeunes années devint ainsi la consolation de sa vieillesse et lui procura, au milieu de souffrances parfois très vives, présages trop assurés de la fin, cette paix que le monde ne saurait donner.

Si, pour le chrétien, la mort ne cesse pas d'être un redoutable passage et une cruelle séparation de ceux qu'on laisse ici-bas, elle est aussi, pour lui, l'instant de la réunion avec les êtres chéris qui l'ont précédé dans la tombe et, en même temps, la porte ouverte sur l'Éternité bienheureuse, préparée pour ceux qui, réconciliés avec Dieu, s'endorment dans le Seigneur. Puisse cette pensée rendre moins amers les regrets de son fils à qui nous offrons ici le témoignage de la part sympathique prise par toute notre Compagnie à sa profonde

douleur ! Longtemps l'Académie de Stanislas gardera un fidèle souvenir du vénéré confrère en qui elle honorait la rare et inappréciable union d'un beau talent, d'une haute raison et de la plus touchante bonté.

In memoriâ æternâ erit justus.

DISCOURS PRONONCÉ

le 8 juillet 1886

AUX OBSÈQUES DE M. MOREY

PAR M. CHASSIGNET

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il y a des années néfastes. L'Académie de Stanislas se remettait à peine de la pénible émotion causée par la mort de notre cher confrère, M. Pariset, qu'un coup non moins sensible venait la frapper et me voici appelé, de nouveau, à être, au bord d'une autre tombe, le trop insuffisant interprète de notre douleur et de nos regrets. Le deuil qui atteint aujourd'hui notre Compagnie est des plus profonds ; elle perd un de ses vénérés doyens, investi de l'honorariat, récompense insigne d'une participation longue, assidue et distinguée à nos travaux, et le seul survivant des membres titulaires qui la rattachaient naguère, par le titre de correspondant de l'Institut de France, à la plus illustre Société savante du monde. Ainsi s'effeuillent les générations — *Eheu, fugaces* — et disparaissent, l'un après l'autre, les témoins des brillantes prémices d'un siècle dont nous sommes désormais réduits à contempler, dans une morne tristesse, la fin assombrie.

Grand prix de Rome dès 1831, auteur, dans les années suivantes, de judicieux projets sur la restauration du Forum de Trajan et de l'Acropole d'Athènes, ainsi que de mémoires remarqués sur le temple de Pœstum et la cathédrale de Messine; chargé, en 1838, d'une mission scientifique et artistique en Orient, avec le célèbre archéologue Raoul Rochette ; puis, au retour, de l'achèvement de la colonne de la Grande-Armée, à Boulogne, et de la restauration de l'église ainsi que de l'abbaye de Saint-Omer; appelé, plus tard, à diverses fonctions attestant en quelle haute estime il était tenu dans le monde des arts, à Paris; ce fut, précédé d'une réputation méritée de talent et de science, qu'en 1850, M. Morey, âgé alors de 44 ans, revint à Nancy pour y occuper l'emploi d'architecte municipal, attiré surtout, dans sa ville natale, par les chers souvenirs de l'enfance. Admis bientôt à l'Académie de Stanislas, il ne tarda pas à y prendre, par l'aménité de son caractère et la sûreté de son commerce non moins que par l'intérêt de ses communications, une place des plus distinguées. Questions d'archéologie, recherches technologiques, études biographiques sur les artistes lorrains, il trouvait le loisir de traiter ces divers sujets, avec la plus sérieuse compétence, sans rien négliger d'un service en voie d'incessants développements et où il se montrait le digne successeur des grands architectes lorrains, les Boffrand et les Héré.

Il ne m'appartient pas de vous entretenir des travaux qui font sa gloire et lui valurent successivement la croix de la Légion d'honneur en 1860, celle de François-Joseph, en 1867, et, en 1870, l'Ordre pontifical de Saint-

Grégoire-le-Grand; mais je ne saurais me dispenser de signaler deux faits montrant, l'un, la scrupuleuse exactitude qu'il apportait, dans l'exercice de sa profession, et l'autre, le plus noble désintéressement. Jamais les prévisions de dépense de ses devis ne furent dépassées et, satisfait de l'honneur, il refusa toute rémunération pour la construction de la basilique Saint-Epvre, faisant ainsi à l'œuvre un royal cadeau d'une centaine de mille francs. Sa générosité fut la même envers l'église Saint-Nicolas. Un autre fait, à ma connaissance personnelle, prouve quelle confiance l'opinion publique avait en son équité et de quelle autorité morale il jouissait. En 1873, j'obtins qu'il consentît à se charger de la délicate mission d'examiner, comme arbitre, les réclamations locatives des trois ou quatre cents propriétaires de logements loués par l'État, pour l'occupation ennemie, et ses décisions furent acceptées par toutes les parties, de sorte qu'une affaire épineuse, susceptible de susciter des centaines de petits procès, fut, par cette intervention, terminée à l'amiable, en toute équité, sans frais ni difficultés.

A cette conscience professionnelle, à ce rare désintéressement, à cette droiture de caractère et à cette rectitude de jugement, se joignait, chez cet habile et savant architecte, une merveilleuse souplesse de talent, révélée par la variété des édifices construits ou restaurés par lui avec tant de succès; dans nos murs seulement, sans parler du dehors : deux marchés couverts, un palais universitaire, une porte de ville, trois églises, diverses de style et d'importance, un immense hôpital enfin, digne couronnement de cette utile et féconde carrière. Aussi la postérité ne sera-t-elle que juste en associant le nom

et le souvenir de Prosper Morey au nom et au souvenir des deux grands promoteurs de la splendeur du Nancy moderne : notre inoubliable président d'honneur, le baron Guerrier de Dumast, et le prélat vénéré[1], dont celui que nous accompagnons ici fut le zélé coopérateur dans l'érection de cette magnifique basilique, où l'un a mis tout son génie d'artiste et l'autre tout son cœur d'apôtre.

Grâce à une puissance exceptionnelle de travail soutenue par une robuste constitution, notre éminent confrère est parvenu à poursuivre, sans faiblir, jusqu'à un âge avancé, une belle mais lourde tâche où bien d'autres se fussent usés prématurément. Mais Dieu lui avait accordé plus encore, le meilleur auxiliaire que puisse souhaiter un artiste dévoué à son œuvre, le plus énergique et le plus doux réconfort dans une vie de labeurs intellectuels, une compagne éprise comme lui des choses de l'art, conseillère intime d'un goût délicat et sûr, en même temps qu'épouse aimante et femme à l'esprit le plus vif et le plus agréable. Elle a été, pour lui, le rêve enfin réalisé de sa jeunesse, la gaieté, la grâce et le charme de son foyer, durant la maturité de sa vie, le soutien, la consolation de ses vieux jours, et ils ont ainsi traversé l'existence,

« . . . la main à la main et l'âme à l'âme unies, »

heureux, dans leur mutuelle affection et leur commune foi religieuse, de se sentir rattachés, l'un à l'autre, pour l'éternité, par les liens sacrés de ce mariage catholique,

1. Mgr Trouillet.

indissoluble dans la vie, indissoluble dans la mort, selon la parole de l'apôtre saint Paul :

Neque vita, neque mors potest separare.

Mais, pour passagère que soit la séparation et pour rassuré qu'on puisse être par une fin d'une piété exemplaire, sur les destinées de celui qu'a retiré de ce monde la volonté Divine, la mort n'en produit pas moins de cruels déchirements et, si ma voix s'est élevée ici, c'est bien moins pour apporter un inutile tribut d'éloges à un artiste loué par ses œuvres mieux que par les plus éloquentes paroles, qu'afin d'adresser aux siens l'hommage de la profonde sympathie éprouvée par l'Académie de Stanislas pour leur immense et légitime douleur.

HISTOIRE
D'UN
DOMAINE RURAL
EN LORRAINE

PAR M. CH. GUYOT

PRÉLIMINAIRES

En 1884, le Comité des travaux historiques et scientifiques, constitué au ministère de l'Instruction publique, a recommandé quatre sujets d'études, pour la section des sciences économiques et sociales, parmi lesquels se trouve l'*Histoire d'un domaine rural*. On comprend que des monographies de ce genre, répétées sur divers points de la France, soient fort utiles pour un tableau d'ensemble des diverses phases par lesquelles a passé l'agriculture dans notre pays. Nous avons voulu apporter notre tribut de recherches à une œuvre aussi intéressante et nous avons essayé d'esquisser l'*Histoire d'un domaine rural en Lorraine*.

Le premier soin consistait à choisir un type autour duquel il fût possible de grouper les renseignements

essentiels qu'on doit s'attendre à trouver dans une enquête de ce genre. Or, il nous a semblé difficile de nous en tenir à un type unique. Sans doute, considérée dans la masse du territoire français, la Lorraine est d'étendue restreinte et peut passer pour suffisamment homogène; cependant, quelle diversité, si l'on entre dans les détails de la condition agricole! D'abord, deux climats bien distincts, la plaine et la montagne: le but de la culture est tout différent, la constitution de la propriété n'est pas la même, la formation historique présente des dissemblances caractéristiques. En second lieu, le domaine peut être composé, tantôt d'une seule parcelle ou d'un petit nombre de pièces de terre, tantôt d'une quantité de morceaux d'étendue minime, disséminés sur tout le finage: suivant qu'il s'agit de terres morcelées ou compactes, les bases de la culture changent, et l'avenir de la propriété n'est plus le même. Enfin, pour la période antérieure à la Révolution, le domaine peut être une terre noble ou une terre de roture: les relations entre le paysan et le seigneur sont tellement importantes, qu'il faut les apprécier séparément suivant l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Ce n'est donc plus un seul domaine, mais plusieurs, que nous avons choisis, correspondant à chacune de ces situations dans lesquelles peuvent se trouver les propriétés rurales. Et même, dans chaque classe, il nous a été difficile de nous borner à un seul exemple: quelque riches que soient les sources d'informations auxquelles nous avons puisé, il est extrêmement rare de rencontrer une série de documents sans lacunes, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à l'époque actuelle.

Nous avons alors réuni plusieurs études semblables, qui se complètent l'une l'autre, en ayant soin, pour éviter les redites, de ne pas insister sur les points déjà examinés ; grâce à ce procédé, il nous a été possible de passer en revue la plupart des grandes questions historiques relatives à l'économie rurale en Lorraine.

La plaine, géographiquement plus considérable, nous retient aussi le plus longtemps; nous y distinguons les domaines compacts et ceux à terres morcelées. Les domaines compacts nous offrent deux variétés, suivant qu'il s'agit de propriétés nobles ou roturières; celles-ci nous donnent le sujet de notre première étude, sur la cense de Saint-Pancrace; nous décrivons les autres en traitant des francs-alleux de Spalmail et d'Ormange. Les gagnages Jobal et Bagneux nous servent de types d'héritages à terres divisées. Enfin, pour la montagne, nous avons choisi l'arrentement de Demenge-Champ, comme représentant la situation rurale de cette partie de notre province.

Nos sources sont principalement les Archives de Meurthe-et-Moselle, où, grâce à l'inventaire laborieusement composé par M. Henri Lepage, il est maintenant facile de se guider au milieu du trésor des documents anciens. Nous nous sommes également adressé, surtout en ce qui concerne la période moderne, aux propriétaires actuels et aux personnes du pays capables de nous instruire ; partout nos demandes ont été accueillies, on a mis à notre disposition des papiers de famille et beaucoup de renseignements qu'il nous eût été impossible de trouver ailleurs : notre travail est ainsi plus complet et les résultats de notre enquête sont plus considérables.

On ne trouvera pas dans cette étude, qu'il s'agisse de domaines nobles ou roturiers, de nombreux détails sur les redevances et les services, c'est-à-dire sur les relations qui unissaient, dans la communauté rurale d'autrefois, les paysans au seigneur. Dans les domaines que nous étudions, il y a des censitaires, des locataires ou fermiers, mais il n'y a point de serfs et de manants : nous avons cru devoir nous borner à l'histoire d'un *domaine ;* aller plus loin serait y substituer l'histoire d'un *village*. Notre sujet est bien circonscrit et assez intéressant déjà ; l'autre est beaucoup plus vaste, nous l'aborderons peut-être quelque jour.

I. — La Cense de Saint-Pancrace[1].

(*Maison franche, terres non morcelées, plaine de Lorraine.*)

Le domaine de Saint-Pancrace, autrefois appelé Grimauvillers, est situé dans le département de Meurthe-et-Moselle, l'arrondissement de Lunéville et le canton d'Arracourt. La commune de Bures, dont il fait partie, n'est séparée de la Lorraine annexée que par le territoire de Réchicourt-la-Petite. Saint-Pancrace est très voisin d'Hénaménil, village auquel il fut uni longtemps par des relations d'ordre religieux ; au delà est bâtie la ferme de Bonneval, qui demeura pendant plusieurs siècles entre

1. M. Henri Lepage, le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle, a consacré à Saint-Pancrace une notice, insérée dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1878, p. 214-223.

les mains des mêmes propriétaires. En allant toujours vers le sud, on arrive à la forêt de Parroy, important massif reposant sur des alluvions anciennes et dont le sol n'est propre qu'à la production du bois. Au contraire, le finage de Bures et une partie de celui d'Hénaménil se trouvent dans une contrée franchement agricole, où l'on rencontre des terres fortes, appartenant aux marnes irisées. Le sol est mamelonné, sans présenter pourtant de grandes déclivités, et les eaux d'un petit ruisseau qui arrose Saint-Pancrace sont recueillies par le Sanon, affluent de la Meurthe, après avoir alimenté un réservoir assez considérable, destiné au service du canal de la Marne au Rhin.

L'origine de ce domaine est très ancienne : nous le voyons déjà constitué au milieu du XIIe siècle et on peut sans témérité le faire remonter jusqu'à l'époque franke, car ce fut vers le Ve et le VIe siècle que s'organisa la propriété rurale, suivant des bases qui persistèrent pendant tout le cours du moyen âge. Les domaines ainsi créés, lors de l'immigration germaine, furent très souvent le cadre dans lequel se groupèrent les communautés rurales, les villages tels que nous les voyons de nos jours. Mais, tandis que les uns se sont maintenus longtemps dans leur intégrité, divisés en manses tributaires entourant le manse dominical ou terre salique[1], d'autres se sont promptement désagrégés et la propriété seigneuriale est restée seule, sans redevances ni services : c'est

1. Voir la description de cette organisation rurale dans le bel ouvrage de M. Guérard : *Prolégomènes du Polyptyque d'Irminon, passim.* La Lorraine a suivi à cet égard les mêmes règles que les autres provinces françaises du Nord-Est.

ce phénomène qui s'est réalisé pour Saint-Pancrace, sans qu'on puisse préciser l'époque de ce démembrement : tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il est antérieur au XII[e] siècle, date des premières chartes qui nous sont parvenues.

Lorsque le régime féodal s'introduisit, en Lorraine comme en France, les propriétaires libres entrèrent dans les rangs de la noblesse et furent distingués d'après la qualité des terres dont ils étaient détenteurs. Il y eut des terres nobles et des terres roturières : pour les premières, les unes constituèrent des hautes justices, attribuant à leurs possesseurs l'intégralité des droits féodaux ; les autres furent seulement des fiefs de moyenne ou basse justice, relevant immédiatement d'un seigneur plus puissant. Quant aux terres de roture, elles étaient en principe toutes soumises à un droit identique, mais au point de vue des charges, les unes jouissaient de franchises plus ou moins étendues, dont les autres étaient dépourvues. Bien qu'en général l'ancien manse dominical ait gardé le caractère de terre noble, des déchéances ultérieures ont pu se produire, surtout lorsque le domaine n'avait pas conservé les manses tributaires qui en dépendaient à l'origine. C'est le cas pour Saint-Pancrace : nulle part on ne lui reconnaît le caractère d'un bien noble, nulle part il n'est question à son sujet des droits de justice, caractéristiques de la hiérarchie féodale.

Dans le titre le plus ancien, qui date de 1157, le duc Simon confirme la donation des dîmes d'Hénaménil, qu'Olry de Neuviller a faite au couvent de Mureau, *pertinentes de grangiâ de Grimavilier,* attachées à la

grange de Saint-Pancrace ; ce mot de *grange* ne s'applique pas d'ordinaire à une demeure seigneuriale. En 1159, l'évêque de Metz, énumérant les dons faits à l'abbaye de Mureau par la dame Adelaïde, parle ainsi de Saint-Pancrace : « *locum qui dicitur Grimauvillier, cum* « *suis appendiciis....* ». C'est donc une terre roturière, mais une terre franche, comme le montre une charte du duc Thierry, en date du 20 janvier 1217 : « *Quia nuper* « *in grangiâ vestrâ de Grimaviller devotam capellaniam* « *in honorem Sancti Pancratii construxistis..., ipsam* « *favore dignam reddidistis ideo liberam et immunem* « *esse, et iisdem franchisiis quibus prioratus vester Bo-* « *nævallis aliæque domûs exemptæ gaudere volumus...* » Le domaine de Grimauvillers était donc à l'origine soumis aux mêmes impôts que les terres environnantes, et c'est seulement en considération de la chapelle élevée en l'honneur de saint Pancrace, que le duc Thierry lui accorde la franchise. Il ne faut pas interpréter autrement cette charte de 1217 : malgré le mot d'*immunité* qui s'y trouve prononcé, on ne doit pas y voir une concession de justice séparée ; les chartes d'immunité proprement dites concernent exclusivement des domaines nobles. Une pareille franchise n'en constituait pas moins un privilége fort important, que les propriétaires s'appliquèrent à conserver de leur mieux.

Ils n'y réussirent pas toujours. Sans doute nous voyons que, le 13 novembre 1440, sur une réclamation des religieux de Mureau, le duc René fait défense au maître charrier de Lorraine de lever aucun charroi sur la grange franche de Saint-Pancrace. Mais en 1555, à l'occasion d'une quasi-aliénation consentie sous forme d'emphy-

téose perpétuelle[1], les bailleurs ont soin de mettre à la charge de l'emphytéote « toutes tailles, impôts et subsides « du prince, si aucuns étoient accordés, dus ou levés « par force ou autrement ». Cette mention semble indiquer que, dans les circonstances critiques, lorsque le trésor ducal était vide, on n'hésitait pas à frapper tous les domaines, quelles que fussent leurs franchises. Peut-être aussi cette réserve était-elle de style, de même qu'une autre clause que l'on trouve dans ce contrat de 1555, à la suite de la description du domaine et de ses dépendances : après les rentes, cens et dîmes, il y est question des « seigneurie, autorité, juridiction, hommage », droits qui n'ont jamais appartenu à la grange de Saint-Pancrace.

Pendant le XVII[e] siècle, les franchises du domaine furent sérieusement menacées. C'était en 1664, après les longues guerres qui avaient bouleversé la Lorraine, dans un de ces courts intervalles pendant lesquels le duc Charles IV avait repris possession de ses États; les officiers de la recette d'Einville voulurent imposer Saint-Pancrace, sous le prétexte que les droits des religieux de Mureau n'étaient pas clairement établis. La réclamation des propriétaires fut renvoyée par le duc à la Chambre des Comptes, devant laquelle ils furent admis à faire leur preuve. Un arrêt de cette Chambre souveraine, du 2 août 1664, déclare expressément que « le « fermier demeurant à Saint-Pancrace jouira de toutes « franchises, et sera exempt de toutes tailles, levées,

1. Cette pièce, ainsi que celles qui précèdent ou qui suivent, se trouve aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, fonds de Mureau, H. 1087 et 1088. Nous indiquerons la provenance des documents qui ont une autre origine.

« impositions, contributions, fournitures, logement des « gens de guerre et toutes autres charges quelconques ». On pouvait croire qu'ainsi la question était définitivement réglée. Cependant, en 1707, le droit se trouvait de nouveau perdu, car dans un bail passé le 12 septembre, après la stipulation d'un canon de 650 fr. barrois, on trouve cette clause : « Au cas que l'on viendrait à obtenir « une franchise pour le preneur en ladite ferme, il la « paiera aux laisseurs suivant qu'ils en conviendront, et « par experts des villages voisins, par-dessus les sommes « ci-dessus ». Dans un autre bail de 1725, on déclare le fermier obligé « d'acquitter les cens et autres droits « seigneuriaux que ledit gagnage peut être chargé, au « cas qu'il s'en trouve ». Il semble donc que les privilèges anciens se trouvaient entièrement supprimés. Il est impossible actuellement de se rendre compte d'une manière exacte de l'importance de ces franchises et de les chiffrer en argent : plus les impôts étaient lourds, plus la franchise avait de valeur. Nous dirons seulement qu'aujourd'hui les impôts que paie le fermier du domaine se montent à environ un dixième du canon annuel.

Nous devons enfin mentionner, parmi les exceptions au droit commun dont bénéficiaient les détenteurs de Saint-Pancrace, la faculté d'avoir troupeau à part, c'est-à-dire d'exercer le vain pâturage sur les terres du ban, après la récolte, sans être obligés d'envoyer les bestiaux de la ferme avec le troupeau de la communauté. Depuis une époque fort reculée, sans doute depuis le démembrement des manses primitifs, Saint-Pancrace ne formait pas un ban distinct, mais faisait partie du ban de Bures : le vain pâturage s'exerçait donc sur toute l'étendue du

finage, en ce sens que Saint-Pancrace pouvait envoyer son bétail sur les terres de Bures, et que réciproquement les habitants du village avaient la même faculté sur les fonds composant le gagnage. Et même, si l'on en juge par l'issue d'un procès que soulevèrent les religieux en 1631, ils se trouvaient à cet égard dans une situation particulièrement rigoureuse : d'après la coutume de Lorraine (titre XV, art. 5), les prés sont en défense et par conséquent le vain pâturage doit prendre fin à la Notre-Dame en mars, c'est-à-dire à la fête de l'Annonciation ; les habitants de Bures prétendaient au contraire avoir prescrit par une longue possession la prolongation de la vaine pâture jusqu'à la Saint-Georges, 23 avril. Les religieux soutenaient que la prescription n'est recevable en cette matière qu'après contradiction formelle ; mais la Cour leur donna tort, en admettant les habitants à faire preuve de leur possession paisible et publique : on se hâta de transiger sur les frais, qui furent payés par le fermier de Saint-Pancrace.

Le droit de troupeau à part est mentionné pour la première fois dans un acte d'acensement de 1566 ; on le retrouve exercé sans contestation lors du procès de 1631, puis dans des baux de 1663 et 1674. Plus tard, il n'en est plus question, de sorte qu'on peut se demander si cette franchise eut le même sort que les autres, et disparut en même temps qu'elles, dans le cours du XVIII[e] siècle.

Avant d'étudier en détail l'histoire de Saint-Pancrace, la composition du domaine et le mode d'exploitation, il convient de parler d'un accessoire très important, uni depuis un temps très reculé sans doute à l'héritage prin-

cipal, et qui resta jusqu'à la fin incorporé dans les mêmes mains : ce sont les dîmes d'Hénaménil, village voisin, que la plus ancienne de nos chartes désigne par ces termes : « *Decimas omnes pertinentes de grangiâ de* « *Grimavillier.* » On sait que les dîmes, impôt perçu en nature sur les récoltes de tout genre, étaient originairement destinées à pourvoir aux frais du culte ; qu'elles furent très fréquemment usurpées ou acquises par les seigneurs, aux IXe et Xe siècles, et qu'en 1153 le concile de Latran légitima ces aliénations, en précisant les charges des décimateurs. Souvent aussi, dans la suite, les dîmes firent retour à des abbayes, par suite de donations que consentaient les seigneurs, de sorte que le décimateur n'était pas nécessairement propriétaire foncier dans le village où la dîme était perçue à son profit[1]. Telle était précisément la situation pour Saint-Pancrace, enclavé dans le ban de Bures et jouissant des dîmes d'Hénaménil.

On distinguait les dîmes en grosses et menues, les premières portant sur les récoltes en grains, les secondes sur les autres produits de la terre. Saint-Pancrace levait à la fois les dîmes grosses et menues d'Hénaménil. Sans doute, dans le plus ancien contrat d'amodiation, datant de 1467, il n'est question que des « gros dismes » ; en 1600, 1612, 1623, les dîmes sont louées sans qualificatif ; mais à partir de 1663, on fait mention expresse des « menus dixmes », et en 1678 on fixe le canon annuel séparément pour les unes et pour les autres. Nulle part d'ailleurs on ne trouve l'énumération détaillée des pro-

---

1. Voir, sur les dîmes en Lorraine, M. l'abbé Mathieu, *l'Ancien régime*, p. 136 et suivantes.

duits soumis à la redevance, non plus que sa quotité, éléments fort variables suivant les différentes localités de la province : la grosse dîme se levait d'ordinaire à la onzième gerbe ; mais pour la menue, le taux variait du onzième au quarantième des produits. On mentionne enfin, dans un titre de 1726, la dîme des *novaux* ou novelles, c'est-à-dire des cultures nouvellement introduites, de la pomme de terre, par exemple, pour lesquelles la perception, ne pouvant se fonder sur la coutume, était réglée successivement, par une entente amiable ou à la suite d'une instance judiciaire.

Les charges du décimateur étaient de natures fort différentes ; toutes à peu près se trouvent relatées dans les titres de Saint-Pancrace. D'abord l'obligation de pourvoir à l'entretien du curé d'Hénaménil. La règle à cet égard était que le curé devait profiter du tiers des dîmes, grosses et menues, si mieux il n'aimait faire fixer en argent sa *portion congrue*. Dans les amodiations de dîmes, on prévoit toujours l'éventualité de cette option ; ainsi, dans le bail du 27 juin 1678, conclu moyennant 250 fr. barrois pour les grosses dîmes et 100 fr. pour les menues, il est stipulé que « si M. le curé d'Hénaménil « vient à faire élection de la portion congrue, le preneur « la lui paiera, sans autre réduction de canon que la somme « de 100 fr. ». D'après une convention de 1726, les ressources de la cure sont assurées par un tiers des grosses dîmes, toutes les menues, et les produits d'un *bouverot*, corps de biens attaché au presbytère et provenant sans doute de quelque libéralité antérieure.

Un autre genre de charges du décimateur consiste à contribuer aux réparations de l'église. A cet égard, la

coutume faisait à chacun sa part : le curé s'occupait du chœur ou sanctuaire, le décimateur de la nef, enfin les habitants de la tour et du clocher. Le 1er juillet 1675, nous voyons les religieux de Mureau envoyer sommation au mayeur et aux habitants d'Hénaménil, pour les mettre en demeure de pourvoir aux réparations de la tour qui menace ruine ; à défaut de quoi, ils déclarent n'être pas responsables des dégradations qui pourront en résulter pour la nef. En 1726, c'est l'église tout entière qui nécessite une réfection : la population s'est accrue, il est question d'agrandir l'ancien bâtiment ; mais au dernier moment, sans doute de peur des dépenses, les habitants ne veulent plus rien faire. Les religieux, à la date du 16 avril, réitèrent une sommation quant aux travaux du clocher « dont les marnages sont en pourriture et dis« jonction ». Les habitants ne cèdent que devant une menace d'interdit de l'évêque de Metz, et une note du dossier nous apprend que la nef et la tour ont été reconstruites en 1727.

Enfin, les propriétaires de Saint-Pancrace devaient, toujours à titre de décimateurs, fournir les bêtes mâles au troupeau communal, à savoir : le taureau, le bélier et le verrat. Dans une transaction qui intervint en 1663 avec les habitants d'Hénaménil, au sujet des menues dîmes, les religieux de Mureau cherchèrent à s'exonérer de cette charge, en abandonnant la menue dîme, objet de la contestation. Mais il faut croire que cette transaction ne fut pas exécutée, car dans des baux postérieurs, nous voyons imposer de nouveau la fourniture des mâles au fermier des grosses et menues dîmes : ainsi notamment en 1678 et 1684. Nous trouvons aussi, à la date

du 9 mars 1676, un jugement d'avant-faire-droit du bailliage de Lunéville, au sujet d'une demande des habitants qui revendiquaient la levée des dîmes de la troisième charrue, pour servir à la rétribution d'un marguillier faisant fonction de régent d'école ; il y avait en effet des exemples en Lorraine de distractions de ce genre aux dépens du décimateur. Le bailliage se borne à ordonner que les demandeurs feront preuve de leur possession immémoriale, ou du moins pendant un temps suffisant pour prescrire. Il est douteux que cette preuve ait pu être faite, car nous ne trouvons plus de pièces relatives à cette affaire, qui est assez curieuse cependant, en ce qu'elle nous montre comment il était pourvu aux frais de l'instruction primaire, dans un village lorrain, au XVIIe siècle.

Malgré toutes les obligations qui incombaient aux décimateurs, le produit net des dîmes ne laissait pas d'être considérable pour les propriétaires de Saint-Pancrace. Les moines ne levaient pas eux-mêmes les dîmes d'Hénaménil; ils en disposaient par voie de location, et les preneurs versaient annuellement un canon en argent. Nous avons relevé un grand nombre de ces contrats d'amodiation, qui varient quant à la durée et aux autres conditions. Le premier est conclu en 1467, pour 12 ans, au profit de demoiselle Biétrix de Germiney; le canon n'est pas indiqué. De 1555 à 1635, les dîmes sont laissées avec le gagnage, c'est-à-dire avec le domaine agricole; mais on prend soin d'ordinaire de distinguer dans le canon la part qui correspond à la jouissance des dîmes : ainsi, en 1600, sur 450 fr. de canon, 200 fr. sont payés pour ce motif, en 1635, on stipule 500 fr. pour le ga-

gnage et 700 fr. pour les dîmes. Ces baux ont une durée habituelle de 9 ans. A partir de 1663, les dîmes font l'objet d'une amodiation distincte. Sauf en 1678 et 1681, où le bail est fait à des laboureurs, le preneur n'est autre que le curé d'Hénaménil, qui réunit de cette manière au tiers, équivalent de sa portion congrue, les deux tiers dont les religieux avaient la disposition. On contracte avec le curé comme avec un fermier ordinaire ; outre son canon, il s'engage à supporter toutes les charges, sauf les *vilains fondoirs* de l'église, c'est-à-dire les grosses réparations. En 1726, au lieu d'un bail à courte période, c'est une amodiation viagère qui est faite au curé, moyennant 200 livres « pendant tout le temps de sa vie curiale », et cette situation se prolonge jusqu'en 1789.

Nous avons dû nous étendre un peu longuement sur cette jouissance des dîmes, qui ne constitue qu'un accessoire du domaine de Saint-Pancrace. C'est que des droits analogues existaient fréquemment en Lorraine : la propriété des dîmes d'Hénaménil complète donc la physionomie générale du tableau que nous avons entrepris. Revenons maintenant à l'héritage proprement dit, et voyons quelle fut son histoire depuis l'époque de la donation faite, au XII[e] siècle, à l'abbaye de Mureau. Cette histoire est fort simple : sauf une période de 40 ans, dans le cours du XVI[e] siècle, Saint-Pancrace est resté dans les mêmes mains pendant six siècles, jusqu'en 1791, exemple très fréquent alors de stabilité dans la propriété foncière, ordinaire surtout dans les domaines ecclésiastiques, et qui contraste singulièrement avec nos habitudes modernes, par suite desquelles le patrimoine

subit, presqu'à chaque génération, un complet bouleversement.

Il suffit donc de nous arrêter sur cette période, qui va de 1555 à 1599, espèce d'interrègne, pendant lequel les moines de Mureau, sans avoir entièrement aliéné Saint-Pancrace, ont cependant cessé de percevoir les droits utiles de ce domaine. C'est l'effet d'un de ces contrats, usuels au moyen âge, par lesquels la propriété se trouvait démembrée, de telle sorte qu'il ne restait plus rien entre les mains du propriétaire originaire, si ce n'est l'éventualité d'une réversion dans des circonstances déterminées, et une rente minime stipulée *in recognitionem dominii*. Le contrat du 16 mai 1555, passé par l'abbé commandataire et les religieux de Mureau, au profit de Mᵉ Étienne de Bayon, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit de Toul, est qualifié d'emphytéose perpétuelle, et constitue un exemple assez rare d'une stipulation de ce genre en Lorraine. L'emphytéose emporte le transfert de la jouissance complète de l'immeuble, et entre autres particularités, s'applique principalement à des domaines en ruines ou déserts, qu'il s'agit de restaurer et de remettre en culture. Ce contrat a une parenté fort étroite avec l'acensement, qui transfère également au censitaire la quasi-propriété, tellement que bien souvent les deux termes de laix à cens et d'emphytéose sont synonymes. D'après une distinction plus théorique que réelle[1], la concession faite par un seigneur de fief avec clause de retour est un acensement, et la même concession, lorsque

1. Voir cette définition dans Denisart, *Décisions nouvelles*, vº *Emphytéose*, nº 1.

l'objet du bail est un franc-alleu roturier, prend plus spécialement le nom d'emphytéose. A cet égard, notre contrat rentre parfaitement dans la règle ainsi tracée.

Il résulte de l'acte de 1555 qu'à cette époque le domaine se trouvait en fort mauvais état et que les religieux étaient dans l'impossibilité de pourvoir aux reconstructions nécessaires; tel est le motif évident d'une concession qui semble à d'autres égards désavantageuse pour le couvent, si l'on considère le revenu dont l'immeuble était susceptible. Les maisons et les terres, les bois et les dîmes, tout est cédé, sans deniers d'entrée, à la seule condition d'une *pension* modique de 60 fr. de Lorraine, payable annuellement en deux termes, à la Saint-Jean et à Noël. Il faut croire qu'alors la situation financière du couvent était fort gênée, car la même année, mais par contrat distinct, l'emphytéote rembourse le capital équivalant à une rente de 50 fr., de telle sorte qu'il n'est plus tenu qu'au versement annuel d'une somme de 10 fr., dernier vestige des droits de propriété sur Saint-Pancrace, dont la maison de Mureau se trouvait ainsi dessaisie. Les clauses diverses de l'acte emphytéotique ne présentent rien de remarquable : obligation de mettre en état et de conserver les immeubles, sans aucune diminution du canon, soit pour défaut de jouissance, soit pour grosses réparations ou *vilains fondoirs ;* obligation en cas de mutation, pour le nouvel entrant, de faire la reprise entre les mains des religieux; enfin, *commise* ou déchéance pour défaut de paiement de trois *pensions* successives ou pour refus trois fois réitéré d'accomplir les autres obligations de la concession. La seule particularité relative à cette commise, c'est que le

titre semble exiger une mise en demeure préalable adressée à l'emphytéote, tandis que, d'après l'article 31, titre XII, de la Coutume de Lorraine, « celui qui tient « biens à titre d'emphytéose est tenu de payer la pension, « encore qu'il n'en soit aucunement interpellé, et s'il « cesse par trois ans de satisfaire, il est privable de la « chose ». Le censitaire, au contraire, d'après l'article 32 du même titre, n'encourt la commise que s'il y a eu interpellation formelle.

Il est très rare de voir appliquer en Lorraine le nom d'emphytéose à un contrat de jouissance perpétuelle. Les quelques exemples de ce contrat que nous ayons rencontrés s'appliquent à des parties de la province qui dépendaient de l'Alsace et suivaient le droit romain; ainsi, dans le comté de Dabo, les emphytéoses perpétuelles sont fréquentes. Il y a généralement stipulation de deniers d'entrée, en outre de la pension annuelle; en cas de mutation, la quotité des lods et ventes se trouve fixée à un taux assez élevé, ainsi au dixième du prix, dans un acte de 1767 [1]. Dans la Lorraine propre, il est quelquefois question d'emphytéoses temporaires, au terme de 99 ans [2]. Mais le plus souvent, toutes les locations à longues années sont confondues sous le nom d'acensements, et vraiment les différences pratiques qui peuvent être relevées entre les deux genres de contrats

1. Bail emphytéotique au profit d'Ulric Müller d'Engenthal, consenti le 1er décembre 1767, par le comte de Linange, au sujet de six jours 1/4 de terre et d'un droit de grasse pâture en forêt. (*Archives de la Meurthe*, E. 74.)

2. Bail emphytéotique conclu pour 99 ans, le 16 avril 1754, d'un jardin sis à Ludres, moyennant un canon et des deniers d'entrée. (*Ib.*, H. 520. — Voir aussi, *infrà*, l'emphytéose du domaine d'Ormange.)

sont tellement minimes, que cette confusion est parfaitement explicable.

L'emphytéose de 1555 ne fut pas, pour les moines de Mureau, une opération heureuse. Sept ans après avoir conclu ce contrat, l'emphytéote, Étienne de Bayon, transporta ses droits à la demoiselle de Beaujeu, moyennant 2,700 fr. de Lorraine : si l'on se rappelle que la rente ou pension était de 60 fr. seulement, on voit que le taux de placement était assez faible, à moins que le preneur n'ait fort amélioré l'immeuble pendant la courte durée de sa jouissance. En 1566, les religieux envoyèrent deux des leurs sur les lieux, pour vérifier de quelle manière les obligations du contrat étaient remplies par le nouveau détenteur ; au dire des députés, le domaine se trouvait alors dans un état lamentable : les bâtiments tombaient en ruines, les bois étaient dévastés, et plusieurs pièces d'héritages avaient été usurpées par les riverains. De pareils abus motivaient suffisamment la déchéance ; en effet, un contrat du 18 octobre 1566 transfère le gagnage, à titre d'acensement perpétuel, sous la simple redevance de 10 fr., à noble homme Melchior Henry, conseiller et secrétaire des commandements de Mgr le Duc. Toutefois, ce nouveau contrat ne paraît pas avoir reçu son exécution. En 1599, le prince Éric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé de Mureau, voulut faire rentrer Saint-Pancrace dans la possession de l'abbaye et intenta dans ce but une action en revendication contre les détenteurs d'alors, les frères Jean et Antoine Midard, dont le premier est qualifié écuyer, seigneur de Villiers-sur-Suize, et le second conseiller du Roi, son avocat à Langres. L'abbé s'attaque exclusivement à l'emphytéose de 1555, et s'applique à

démontrer qu'elle doit être rescindée comme faite en fraude des droits du couvent; il n'est pas question de l'acensement postérieur, et les Midard sont représentés comme les ayants cause directs de la demoiselle de Beaujeu et d'Étienne de Bayon. Une transaction intervint : Saint-Pancrace fut rendu aux moines dans son état actuel, moyennant paiement aux sieurs Midard de 2,000 fr. barrois, quittance de la rente de 10 fr. et mainlevée de toutes répétitions possibles au sujet des améliorations ou réparations dues; enfin les Midard réservèrent aussi les fruits dus par le *moitrier* du domaine à la Saint-Martin de 1599.

Saint-Pancrace rentrait ainsi dans le patrimoine de Mureau, pour ne plus en sortir jusqu'en 1791. A cette époque, il fut vendu à titre de bien national et adjugé le 1er juillet, par-devant les administrateurs du district de Château-Salins, au sieur J. B. Gadel, négociant à Emberménil, pour une somme de 20,300 livres. Un acte notarié du 21 septembre 1791 prouve que Gadel transféra presque immédiatement le domaine au citoyen Pierre-François Perrin, résidant à Lunéville, lequel est qualifié, sur le repli de l'acte, médecin du Roi et de l'hôpital de Lunéville[1]. Vers 1827, Saint-Pancrace fut acheté par M. Jean-Jacques Schmerber, de Lunéville, moyennant 46,000 fr. Le propriétaire actuel, M. Armand Michaut, est son petit-fils.

Avant d'énumérer les contrats qui eurent pour objet l'exploitation du domaine, à partir de 1599, il convient

1. *Archives de la Meurthe*, biens nationaux, 1re origine. District de Château-Salins, commune de Bures, série Q, n° 11.

de rechercher quelle était sa contenance et de quels terrains il se composait. Les documents anciens ne nous donnent aucun renseignement à cet égard : « *locum cum appendiciis* », le gagnage avec ses dépendances, tels sont les termes habituellement employés. On ne peut donc savoir s'il y eut des démembrements ou des acquisitions de parcelles, dans cette longue période qui va jusqu'au XVI[e] siècle. A dater de cette époque, toutes les pièces importantes concernant Saint-Pancrace sont conservées aux archives, et nous fournissent une base sérieuse d'appréciations. Nous n'y trouvons qu'un seul acte relatant un démembrement temporaire : les religieux avaient acensé à perpétuité, moyennant une redevance annuelle de 9 gros barrois, une parcelle de trois jours, provenant d'un bois défriché, à Claude Thiédrich, cultivateur à Bathelémont. Sur ces entrefaites, la *réforme* fut introduite au couvent, et les religieux réformés soutinrent que leurs prédécesseurs n'avaient pas le droit d'aliéner ainsi perpétuellement. Par transaction du 28 janvier 1622, l'ancien contrat est remplacé par un bail de 18 ans, au bout duquel la pièce de terre rentrera dans le domaine. Postérieurement, il n'y a plus traces d'actes semblables ; nous pouvons donc penser que Saint-Pancrace demeura sans changement, au moins depuis le XVII[e] siècle jusqu'à nos jours.

C'est à partir de la même époque que commence la série des baux à court terme, qui se suivent sans interruption, et qui renferment, parmi les obligations diverses imposées aux fermiers, celle de fournir avant la fin de sa jouissance, d'ordinaire la troisième ou quatrième année, un pied terrier authentique, dressé par-devant

les membres de la justice du lieu, donnant la description du domaine avec les contenances des différentes pièces. Ces pieds terriers se ressemblent tous. Ainsi, celui qui date du 27 août 1686 est fait par Me Nicolas Parisot, arpenteur juré, sur la déclaration des anciens fermiers, qui ont cultivé l'immeuble pendant 23 ans. Les contenances sont données à la mesure de l'évêché de Metz, que nous évaluons à 23 ares 42 centiares pour le jour de terre, et 17 ares 56 centiares pour la fauchée de pré [1]. Les terres labourables se composent de 11 parcelles, faisant 227 jours 1/4; les prés sont en une seule parcelle de 25 fauchées; les bois et les *perrières* (carrières) ne sont pas arpentés, non plus que la surface occupée par les maisons, meix et jardins. Le total arpenté se monte ainsi à 57 hectares 61 ares.

La *livraison* du 20 mai 1745 est aussi faite à la mesure ancienne d'évêché, le jour de terre composé de 320 toises et la fauchée de pré formée de 240 seulement. Les terres labourables sont distribuées en trois saisons, disposition habituellement suivie dans tous les actes de l'espèce:

La saison de Grand-Champ se compose de 4 parcelles, valant . . . . 75 jours.
— Champ-Chapel, une seule parcelle, y compris les carrières . . . . 78 —
— Grand-Traix, 7 parcelles. . 65 — 3/4.
Les prés contiennent en tout 32 fauchées 3/4.

1. Voir, pour les mesures agraires, la table n° 3 donnée par M. de Riocour, aux *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1884, p. 37.

Enfin, la contenance des chenevières, toujours très minime, n'est pas donnée.

Le total arpenté, pour cette livraison de 1745, représente 56 hectares 98 ares.

En 1827, la ferme contenait environ 60 hectares; depuis, elle a été augmentée par des acquisitions successives, notamment des prés situés sur les territoires d'Hénaménil et Arracourt; de telle sorte qu'elle est actuellement estimée à près de 70 hectares. Il n'est question, dans cette étendue, d'aucune parcelle boisée. Autrefois cependant, le domaine comprenait une petite forêt, défrichée à une époque incertaine. En 1600, à l'occasion d'un contrat de bail, il est fait mention du bois des Sept-Chapels ou Sept-Chapeaux, pour l'excepter de la jouissance du preneur. Au contraire, dans un autre bail de 1612, il est dit que l'amodiateur du gagnage pourra *lever une coupe de souille,* c'est-à-dire exploiter une fois le taillis sur toute la superficie du bois. En 1635, on distingue une parcelle de 80 arpents, qui vient d'être essartée, et pour laquelle le fermier paie un loyer à part de 150 fr., il est fort probable que c'est du bois des Sept-Chapels qu'il s'agit; en ajoutant, en effet, ces 80 arpents au reste du domaine, on arrive à un total de 75 hectares, un peu supérieur à la contenance actuelle. Il est à remarquer toutefois que le pied terrier de 1686 parle encore de bois non arpentés, tandis que ces bois ne sont plus désignés en 1745.

Les documents qui précèdent ne nous donnent que des renseignements imparfaits sur la disposition des parcelles qui composent chaque saison: on peut croire cependant que dès l'origine ces parcelles ont été d'un

seul tenant et que les divisions faites dans les pieds terriers correspondent seulement à des différences de culture. Nous devons enfin rappeler, pour compléter cette description du domaine, l'existence de la chapelle de Saint-Pancrace, déjà mentionnée dans le titre de 1217 ; depuis cette époque, elle subit sans doute plusieurs reconstructions, mais il nous est impossible de donner aucun détail sur son importance ni sur son architecture, car elle n'est déjà plus mentionnée dans l'adjudication de 1791, et maintenant il n'en reste aucun vestige : on signale seulement, à proximité des bâtiments actuels, une sorte de butte sur laquelle cette chapelle était probablement assise. A l'origine, les moines de Mureau la faisaient desservir par un chapelain, qui jouissait de certains terrains formant enclos tout autour. Au XVIII[e] siècle, le service divin ne s'y célébrait plus ; nous voyons qu'en 1745 les habitants de Bures élèvent la prétention de nommer le gardien et revendiquent ainsi la propriété de cette partie du domaine : ils passèrent même, à la date du 27 février, un bail à vie avec un nommé Melchior Pierson, un des leurs, moyennant un canon annuel de 10 livres tournois, ce qui prouve que les dépendances ainsi affectées au gardien, étaient assez considérables. Sur la réclamation des religieux de Mureau, les habitants de Bures se désistèrent pourtant de leurs prétentions, et l'affaire fut terminée par une sentence du bailliage de Lunéville, du 28 juillet 1745, condamnant la communauté à payer les dépens, liquidés à la somme de 88 fr. 8 gros.

Il nous reste à étudier de quelle manière les moines de Mureau exploitaient Saint-Pancrace, et la nature des

contrats qui ont été passés pour cette exploitation. Il est douteux que les Prémontrés aient jamais cultivé directement le domaine. Saint-Pancrace ne formait pas un prieuré, aucun membre du couvent n'y résidait à demeure, et Mureau était trop éloigné pour qu'il fût possible d'exercer à distance une surveillance continuelle sur la culture. Les propriétaires eurent donc nécessairement recours à des intermédiaires, qui sont désignés sous le nom de moitriers, admodiateurs, gagnagers, et dont la situation a probablement varié plusieurs fois. Nous n'avons pas entre les mains les contrats primitifs qui précisaient les rapports de ces intermédiaires; sans doute les stipulations étaient orales et conformes aux habitudes du pays. On ne peut donc formuler que des hypothèses, jusqu'au XVIe siècle, date de nos premiers actes d'amodiation. Jusqu'à cette époque, nous croyons que les moines choisissaient de véritables régisseurs, chargés de louer des ouvriers dans les villages voisins, de les faire travailler et de les payer. Ces régisseurs remplissaient ainsi les fonctions dévolues aux maires, qui, dans les domaines complets, entourés de manses tributaires, dirigent les corvéables et veillent à l'exploitation du manse seigneurial. Saint-Pancrace, nous l'avons vu, n'avait pas de tenanciers de ce genre; il fallait donc chercher au dehors des salariés temporaires, car nous ne croyons pas qu'à aucune époque les bâtiments du domaine aient servi de demeure permanente à tous les travailleurs.

Dès 1599, il est question d'un *moitrier* logé à Saint-Pancrace. D'après l'étymologie de ce terme, on pourrait croire qu'il intervint alors un contrat de métayage, véri-

table association entre le propriétaire foncier et l'exploitant, d'après laquelle tous deux auraient partagé les produits du domaine par moitié ou suivant toute autre proportion déterminée. Nous ne croyons pas cependant qu'il y ait eu jamais un métayage proprement dit pour Saint-Pancrace. Ce genre d'exploitation de la terre joue un rôle très important dans l'histoire agricole de beaucoup de provinces françaises; en Lorraine, il n'a jamais été qu'exceptionnellement en usage. Cependant, il est possible d'en trouver des exemples[1], mais les mots *moitrier* et *métairie* peuvent aussi désigner une situation toute différente. Le moitrier est parfois un cheptelier, qui reçoit des vaches du propriétaire, à condition d'en partager le croît[2]; le plus souvent, ce moitrier n'est autre qu'un fermier ordinaire, payant un canon fixe, en argent ou en nature, et la métairie n'est qu'un *gagnage,* une ferme, destinée à la production du grain et des autres denrées agricoles, aussi bien qu'à l'élève du bétail[3]. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le terme de moitrier, pour le domaine de Saint-Pancrace. Si, en effet, la situation de ce tenancier peut paraître obscure au XVI[e] siècle, parce que nous n'avons plus trace écrite de ses engagements, plus tard le doute est entièrement levé; en 1600, et même en 1709, alors que depuis fort longtemps des baux ordinaires sont employés pour met-

1. Voir notamment, à la date du 2 avril 1619, un véritable contrat de métayage, passé sous le titre de laix et amodiation, par le comte de Linange, au sujet de ses terres de Réchicourt-le-Château (*Archives de la Meurthe,* E. 129); le partage des produits s'y fait par moitié.

2. *Sic,* les *moitriers* de Bosserville, en 1669. (*Ib.,* H. 681.)

3. Exemple, *Archives de la Meurthe,* H. 986, la *métairie* de Bassing, ferme louée moyennant un canon d'un certain nombre de resaux.

tre en valeur les terres, les fermiers sont encore désignés sous leur vieux nom de moitriers. Nous croyons donc qu'à l'origine, Saint-Pancrace a pu être géré par des régisseurs, auxquels ont succédé les fermiers proprement dits ; jamais, très probablement, le métayage n'a été employé.

Le plus ancien des contrats de bail ou d'amodiation date de 1600 ; les autres se succèdent depuis cette époque jusqu'en 1791 ; nous en avons relevé quinze. Leur durée est toujours la même, 9 ans ; deux seuls font exception et durent respectivement 3 et 6 ans. Ce terme de 9 ans est donc depuis très longtemps dans les habitudes de la province ; maintenant encore il est usuel. Il ne faudrait pas croire que les termes d'amodiation des biens ruraux aient décru constamment depuis le moyen âge : on suppose parfois qu'à l'ère des acensements, des emphytéoses et des laix à vie succède historiquement l'époque des amodiations temporaires ; c'est une erreur, au moins en Lorraine. Ces diverses espèces de tenures ont existé concurremment ; ainsi, pour Saint-Pancrace, nous voyons que le censitaire de 1599 avait lui-même un moitrier, qui exploitait dans les mêmes conditions que les fermiers du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Les stipulations contenues dans ces baux sont à peu près toujours les mêmes. L'entrée en jouissance part de la Saint-Georges pour les versaines, mais le fermier n'engrange ses premières récoltes que l'année suivante. Le preneur s'engage à labourer, cultiver et amender toutes les terres, sans les dessaisonner ni les laisser friches ; il entretiendra les prés à faux courante, relèvera les biefs et fossés, de manière à rendre le tout en bon état,

à dire d'experts, lors de l'expiration du bail. Il est défendu de relaisser ou sous-louer sans l'agrément du propriétaire ; enfin, si le fermier désire continuer sa jouissance au delà du terme fixé, un contrat de 1725 l'oblige à donner avis aux laisseurs trois mois au moins avant l'expiration de ce terme. A ces clauses il faut joindre les règles générales de la coutume, et surtout l'article 27 du titre XII, suivant lequel « vendage, mort ou mariage défont tout louage ». C'est du laisseur qu'il s'agit dans ce texte : mais étant donnée la nature du propriétaire de Saint-Pancrace, on voit que les prévisions de la coutume n'avaient guère de chance de se réaliser ici.

Une autre série de dispositions concerne les réparations aux bâtiments du domaine. Le simple moitrier ou fermier se distingue nettement à cet égard de l'emphytéote, dont l'obligation essentielle est d'améliorer et que son contrat oblige par conséquent à faire toutes reconstructions et réparations, quelle que soit leur importance : l'emphytéose de 1555 contient à cet égard une clause formelle, d'ailleurs superflue. Le fermier, au contraire, n'est tenu, d'après la nature de son engagement, qu'aux menues réparations, celles qui, sous le nom de *locatives*, sont encore de nos jours imposées aux preneurs. Toutefois, une convention spéciale pouvait à cet égard aggraver la situation du fermier : ainsi, dans le bail du 14 novembre 1600, François Drazey et George Thouvenel s'engagent « à mettre et à rendre en bon et suffisant état la maison et demeurance dudit gagnage, comme les murailles, toitures et autres choses nécessaires au logement des moitriers ». De même, dans le bail de juin 1635, Claude Mangetaire doit « faire mettre à ses frais de nou-

velles portes de chêne, les vieilles dépouilles lui demeurant; encore faire faire à moitié un trait qu'il convient redoubler pour la toiture du bâtiment ». A défaut d'aggravations semblables, on se sert d'un terme spécial pour indiquer la nature des réparations qui n'incombent pas au fermier : on dit qu'il n'est pas tenu, sauf sa coulpe ou négligence, des *vilains fondoirs* de l'immeuble ; ce terme désigne les grosses réparations des bâtiments, tels que les murs et les toitures. Cette exemption est complète, d'après la nature du bail; mais conventionnellement elle peut être limitée : ainsi, en 1623, Pian Barrotin consent à réparer le vilain fondoir, jusqu'à concurrence de 25 fr. seulement.

Lorsqu'il s'agit de reconstructions proprement dites, les frais sont à la charge du bailleur; ou bien, si le preneur en fait l'avance, il stipule sur son canon une réduction équivalente. C'est ainsi qu'en 1622, les religieux n'ayant pas l'argent nécessaire pour reconstruire les bâtiments qui tombaient de vétusté, le sieur de Vergy, alors admodiateur du domaine, consent à rebâtir incessamment le logement du gagnager et les écuries, moyennant une réduction de 900 fr. barrois sur l'ensemble de son bail. En 1658, la maison ayant été détruite, sans doute pendant les guerres, les religieux ont passé marché avec un entrepreneur, Me Jean Colas; le fermier Claudin Duche s'oblige à faire tous les charrois et doit avancer le paiement de toutes les ferrailles qu'il faudra pour les portes, en déduction néanmoins de son canon. Enfin, en 1709, de nouvelles réfections étant indispensables, le curé de Hénaménil, fondé de pouvoirs des moines, traite d'abord avec un maître maçon, moyennant 40écus

de 3 livres, pour refaire une grande muraille de la maison et raccommoder une brèche dans le mur qui sépare la cour de la grange; puis avec un maître charpentier, qui se charge, pour 162 livres tournois, de fournir tous les bois de chêne et de sapin nécessaires, conformément au devis. Le fermier n'intervient pour rien dans ce marché.

Les canons stipulés comme condition principale de la jouissance, sont habituellement en argent; le bail de 1623 contient seul une exception, en ce que le fermier s'oblige à donner, au commencement de chaque année, outre 1,000 fr. barrois, un drap d'autel de 7 aunes de Provins de longueur et 5 quartiers de largeur, cœur de femelle (de chanvre), plus, au bout de la quatrième année, un cheval âgé de 4 ans, nourri à la maison. Les baux en nature étaient cependant très fréquents en Lorraine et les redevances, payées surtout en resaux de blé et d'avoine, s'étendaient aussi communément à tous les autres produits que pouvait récolter le fermier, tels que pois, lentilles, paille, beurre, poules, etc.; le propriétaire recevait ainsi tout ce qui lui était nécessaire pour l'entretien de sa maison. La distance considérable qui séparait Mureau de Saint-Pancrace était sans doute un obstacle au transport des denrées et motivait suffisamment une exception aux habitudes du pays.

Ces canons sont payables à l'abbaye, aux frais et risques du preneur, et généralement en une fois. La date habituelle est la Saint-Martin d'hiver; cependant les baux de 1725, 1738 et 1747 divisent les versements en deux termes égaux, la Saint-Martin et la Purification, ou bien la Purification et la Saint-Jean-Baptiste. Les paiements ont

lieu ainsi en cours de jouissance, année par année, et non par avance. Exceptionnellement, dans le bail de 1623, le fermier s'engage à effectuer son premier paiement à la Saint-George, lors de son entrée ; à cette époque, les religieux pouvaient choisir entre de nombreux concurrents et, par conséquent, étaient maîtres de modifier à leur profit la règle traditionnelle. Bien plus, en 1612, Michel de Vergy, seigneur de Hénaménil, en amodiant pour 9 ans le gagnage et les dîmes, consent à verser d'un coup le montant des neuf années de fermage : c'était un emprunt indirect que contractait ainsi le couvent, dont les finances se trouvaient obérées. On pense bien que le sieur de Vergy se faisait rémunérer de cette avance : la *souille* du bois de Sept-Chapels constituait l'escompte abandonné au prêteur. C'est la seule fois, du reste, depuis la fin des emphytéoses, que l'amodiateur du domaine est autre qu'un laboureur.

Les frais des actes sont supportés par le preneur et sont payés par lui au tabellion chargé de la rédaction de l'instrument authentique. Les parties mettaient d'abord par écrit, sous leurs simples signatures, les conventions principales, mais cet écrit préparatoire n'était pas même considéré comme capable de faire naître des obligations. Nous voyons, en effet, les religieux conclure sous seing privé, le 8 août 1623, moyennant 1,000 fr. barrois, pour la reprise de l'amodiation du sieur de Vergy, qui doit seulement prendre fin en 1627 ; dans l'intervalle, d'autres concurrents se présentent et le signataire primitif, Pian Barrotin, consent, à la date du 10 juin 1626, une augmentation, pour la ratification des promesses antérieures : «... Et du depuis, ledit Barrotin, bien averti

et informé qu'autres enchérisseurs auraient couru sur sa mise, jusqu'à la somme de 1,200 fr., pour obvier à l'ambition de telles gens, est recouru aux vénérables prieur et religieux, et les a priés de ne permettre qu'il soit inquiété et troublé en sa jouissance, leur offrant librement et volontairement leur payer chaque année 50 fr. barrois de plus... »

Les premiers baux ne contiennent pas mention de deniers d'entrée; ce genre de paiement, effectué une fois pour toutes au commencement de la possession du preneur, caractérise surtout les tenures à long terme, telles que les acensements. Toutefois, en 1684, il est question pour Saint-Pancrace de 21 fr. d'entrée et 14 fr. de francs-vins ; des francs-vins sont aussi stipulés en 1707 et 1717. Dans les adjudications, ces francs-vins se partageaient entre les officiers chargés de procéder, et se *consommaient* sur place, ce qui montre qu'à l'origine au moins on les percevait en nature. Mais au XVIII[e] siècle, les francs-vins ne se consomment plus, et sont perçus par les bailleurs, comme les deniers d'entrée ordinaires.

Il est enfin une stipulation remarquable, très usitée en Lorraine, et que nous retrouvons dans les baux de Saint-Pancrace, relativement aux circonstances dans lesquelles le fermier peut obtenir un dégrèvement entier ou partiel de son canon. C'est la clause dite *des trois f*, dont nous ne connaissons pas l'origine, mais qui doit remonter à une antiquité respectable, car le premier de nos baux, celui de 1600, la mentionne déjà comme usuelle : « réservant néanmoins les *fff* accoutumées, pour y avoir tel égard que de raison. » Ces trois lettres cor-

respondent aux mots *feu, famine, force majeure*[1]; l'une ou l'autre de ces circonstances peut motiver une action du fermier, et les juges, à défaut d'entente amiable, déterminent dans quelles proportions le canon doit être diminué. Quelquefois la clause n'est pas pure et simple, et les parties ont soin de préciser, comme dans le bail de Saint-Pancrace pour 1635, quelle doit être l'importance du dégât causé pour que l'action puisse être accueillie. D'après notre texte, il faut qu'un tiers au moins de la récolte ait été perdu : « Réservé les choses accoutumées, cas de force signifiés par les *fff*, pour icelles échéantes, non par la faute dudit preneur, y avoir réduction au-dessus de ce qui sera du tiers, lequel tiers le preneur sera obligé de porter seul. »

La comparaison des canons stipulés depuis l'an 1600 est fort instructive, et traduit d'une manière intéressante les variations de la fortune publique en Lorraine, pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime[2]. Toutefois, pour que cette comparaison soit possible, il faut auparavant réduire à une valeur commune les différentes unités monétaires employées dans les contrats, savoir le franc barrois et la livre de Lorraine : l'opération consiste à les évaluer en francs, monnaie actuelle, d'après les quantités d'or et d'argent que contenaient les anciennes pièces aux différentes époques[3]. On voit alors que le

---

1. *Sic* Lemoine, *Diplomatique pratique*, Metz, 1765, p. 319 : « Ces « trois lettres », dit l'auteur, « ont la même signification en Lorraine « que le mot *verrières* en France. C'est une clause de retenue qu'on « ne voit oubliée dans aucun bail à ferme, depuis plus de trois siècles. » Dans d'autres textes, on traduit par *feu, foudre* et *force ;* voir *infrà.*

2. Voir le tableau à la page suivante.

3. Cette réduction a été faite d'après les Tables 3 et 5 de M. de

chiffre des canons augmente jusque vers la moitié du XVII[e] siècle, époque à laquelle ils éprouvent brusquement une diminution énorme, de plus des neuf dixièmes : c'est qu'à ce moment le pays est désolé par la guerre, les campagnes sont ruinées, les villages détruits, et, sans

---

Riocour, annexées à son ouvrage des *Monnaies lorraines*, 1883, p. 88 et 89. On obtient ainsi les valeurs intrinsèques, en francs et centimes, des francs barrois et des livres de Lorraine.

Comparaison des canons de 1600 à 1884 :

Dates des baux.	Noms des preneurs.	Durée.	Nature et quotité du canon annuel.	Évaluation en argent (valeur actuelle intrinsèque).	Observations.
		Ans.	Francs barrois.	Francs.	
1600	Drazey et Thouvenin.	9	200	382	Les dîmes : 250 francs barrois.
1612	Le seigneur de Vergy.	9	200	382	450 francs, gagnage et dîmes.
1623	Plan Barrotin.	9	466	755	1050 fr. gagnage et dîmes. Plus 7 aunes de drap d'autel et 1 cheval.
1635	Cl. Mangetaire.	9	650	1033	Dîmes 700, gagnage 500, bois essarté 150.
1658	Cl. Duche.	9	100	90	60, 100 et 110 par périodes de 3 ans (gagnage seul).
1663	Th. Hulart.	9	200	162	250 les 4 dernières années.
1674	Le même.	3	200	162	»
1676	J. et S. Hulart fils.	9	250	202	»
1681	J. Mengin.	6	300	243	21 fr. d'entrée et 14 fr. de francs-vins.
1707	J. Laurent.	9	650	351	50 fr. de francs-vins.
			Liv. de Lorraine.		
1717	Le même.	9	300	303	10 livres de francs-vins.
1725	N. Huguenin.	9	750	412	»
1738	F. Marie.	9	750	600	»
1747	Le même.	9	800	610	»
1791	Morcel.	9	900	702	Évalué au 15[e] de la mise à prix d'adjudication.
1823 1844	Marchal.	»		2500	Plus 307 francs d'impôts et charges.

nul doute, Saint-Pancrace n'a pas échappé au sort commun. A partir de 1663, la situation s'améliore, mais fort lentement, jusqu'en 1739 : le bail de cette année présente une augmentation d'un tiers sur le précédent; cette augmentation progressive persiste jusqu'à la Révolution, mais il est remarquable qu'en 1791 on n'a pas encore récupéré les hauts prix de 1635.

Depuis 1828, l'exploitation de Saint-Pancrace a été laissée dans les mêmes mains, les baux étant successivement renouvelés à leur échéance. M. Marchal père a géré jusqu'en 1863; à cette époque, son fils Eugène, fermier actuel, lui a succédé. Le canon est resté à peu près identique durant cette longue période; seulement, il était d'abord payé en nature et fixé à 80 paires de resaux; actuellement il est converti en une somme fixe de 2,500 fr. Cette durée de près de 60 ans, pendant lesquels Saint-Pancrace n'a changé ni de fermier ni de propriétaire, constitue un phénomène bien digne de remarque dans notre temps, où les baux sont rarement continués aux mêmes preneurs. Une pareille situation prouve en faveur des deux parties contractantes; elle est fondée sur l'estime réciproque et des relations affectueuses : le tenancier est aussi laborieux qu'intelligent; lauréat de la prime d'honneur et jouissant d'une belle aisance, il n'a pas cru devoir pour cela quitter le métier de son père; le maître ne délaisse pas son immeuble, il y dépense en améliorations des sommes importantes; dernièrement encore, il a construit une bergerie, une marcairerie et de nouveaux engrangements; il n'a pas augmenté le canon des années prospères, aussi le conserve-t-il intact dans la période de crise que nous tra-

versons. Si chacun entendait ainsi ses intérêts véritables, combien les souffrances de l'agriculture seraient moins vives, et comme elles seraient plus facilement supportées[1]!

II. — Les frans-alleux de Spalmail et d'Ormange.

(Domaines nobles, terres non morcelées, plaine du Barrois et de l'Évêché de Metz.)

Spalmail ou Sparmail[2] est situé dans le canton de Conflans-en-Jarnisy, arrondissement de Briey, partie restée française du département de la Moselle ; la ferme est englobée dans le territoire communal de Boncourt ; ses bâtiments, placés sur une éminence, dominent le cours de la petite rivière d'Orne, affluent de la Moselle. En amont se trouvent Jeandelize et Olley, au nord Thumeréville et Abbéville, qui furent en relations avec l'ancien domaine. C'est un pays de collines, aux terres fortes et argileuses, très propres à l'agriculture[3].

Ormange fait partie de la commune de Gélucourt,

1. Les renseignements qui précèdent nous ont été donnés, tant par M. Marchal, fermier, que par M. A. Michaud, grand-père du propriétaire actuel. D'autres détails, également fort utiles, proviennent de M. Monet, instituteur à Bures.

2. L'orthographe de ce mot a beaucoup varié : dans les plus anciens documents, c'est Pargnemaile ou Espargnemale; plus tard, Pailmail, Sparmail ou Spailmail.

3. La plupart des titres mentionnés ci-après proviennent des *Archives de Meurthe-et-Moselle*, fonds de Sainte-Marie, H. 1171, 1173 et 1174. Les renseignements sur l'époque moderne nous ont été donnés par M. Lescœur, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, propriétaire actuel, et par M. Henrion, instituteur à Boncourt.

canton de Dieuze, dans l'arrondissement de Sarrebourg, maintenant annexé à la Prusse. A peu de distance au sud se dresse, sur une éminence, Marimont, ancien château féodal; au nord-est on rencontre la cense de Widelange ou Widrange, qui a donné son nom à une famille encore existante; les villages les plus voisins sont Bourdonnay, Donnelay et Guéblange. Derrière un rideau de forêts se trouve, au nord, le grand étang de Lindre, que les vieux auteurs lorrains comparaient à une mer. Le sol est le même qu'à Saint-Pancrace, dont la distance, vers le sud, n'est pas très considérable; et pourtant, la physionomie de la contrée est toute différente: les étangs et les bois lui donnent un caractère spécial[1].

Ces deux domaines sont l'un et l'autre d'un seul tenant, tous deux très anciens, et se sont maintenus à peu près dans leur intégrité à travers les siècles. Ce sont des terres nobles: à Spalmail, il n'est question que d'une exploitation agricole; à Ormange, outre les cultures, l'exploitation forestière et la production du poisson dans les étangs sont également importantes et donnent lieu à des particularités remarquables.

Spalmail et Ormange sont deux terres saliques, dépourvues dès le XII[e] siècle de manses tributaires. En 1140, le duc Mathieu confirme la donation de la *Cour* de Sparmail, faite à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, ordre de

1. Nos sources pour Ormange sont, aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, le fonds de Haute-Seille, H. 542, 605 et 606. Beaucoup de pièces importantes ont été enlevées de ces liasses, à l'époque révolutionnaire, et remises à l'adjudicataire. Ces pièces se trouvent entre les mains de M. Edmond Élie, propriétaire actuel, qui a bien voulu nous les communiquer, en même temps que celles qui ont pour objet le domaine, depuis 1793 jusqu'à nos jours.

Prémontré, par Guillaume de Conflans. En 1187, à la suite de donations et d'acquisitions partielles sur Bero de Haracourt, sa femme et ses enfants, l'*alleu* d'Ormange est entièrement réuni dans les possessions de l'abbaye cistercienne de Haute-Seille. L'ancien mot cour ou *curia*, les termes de fief, alleu ou franc-alleu, sont considérés comme synonymes et servent à distinguer la terre noble du bien roturier. Sans doute, nous ne rencontrons ici, non plus qu'à Saint-Pancrace, ni redevances ni services, puisqu'il n'y a point de tenanciers anciens; mais nous trouverons des droits de justice, apanage exclusif de la propriété nobiliaire.

On sait qu'à l'origine de la féodalité, les justices étaient patrimoniales, c'est-à-dire que le propriétaire organisait son tribunal, chargé de juger ses tenanciers. Ce droit, qui se maintint ensuite dans les domaines nobles, est rappelé par la désignation ancienne *curia:* la cour du seigneur, c'est l'assemblée qui juge au civil et au criminel, et par extension c'est le domaine tout entier. Ces cours féodales, dans les domaines ruraux, avaient partout une composition identique: elles étaient constituées par un certain nombre d'échevins, choisis parmi les paysans, suivant des modalités très diverses; leur président était le maire, représentant du seigneur, qui n'avait pas voix délibérative et se bornait à l'exécution de la sentence; enfin un doyen ou sergent, des messiers, forestiers et bangards, correspondaient aux huissiers et aux agents actuellement chargés de la constatation des délits. Les justiciables étaient les tenanciers du ban, qui relevaient du tribunal en toute cause, civile ou criminelle. Cette organisation judiciaire des campagnes fut peu à

peu modifiée, à mesure que le pouvoir central devint plus fort : le droit d'appel à une juridiction supérieure, déjà reconnu dans des chartes anciennes, fut régularisé ; et surtout, les coutumes introduisirent la distinction des justices hautes, moyennes ou basses, suivant l'importance des causes et la gravité des infractions.

Une pareille distribution de la justice, qui se conçoit parfaitement pour des agglomérations analogues à nos villages actuels, est plus difficile à admettre pour des domaines imparfaits, tels que Spalmail et Ormange, où les justiciables semblent faire complètement défaut : pas de manses tributaires, pas de tenanciers habitant sur le ban, pas de village ; personne, si ce n'est le fermier du propriétaire et sa famille, ou encore des censitaires domiciliés au dehors, qui ont reçu, à titre d'amodiation perpétuelle ou à long terme, quelques parcelles de l'immeuble. C'est pourtant avec ces éléments peu nombreux que les justices ont été maintenues dans les domaines pareils à ceux que nous étudions. Comme dans les villages des environs, on y trouve un maire et des échevins, compétents en matière civile et répressive. La justice du ban de Sparmail se tient sous le colombier, on la voit intervenir pour recevoir des déclarations du fermier, statuer sur la résolution des baux, établir des tutelles, régler des inventaires, constater la possession d'un droit de pêche ; les appels sont portés au bailliage de Saint-Mihiel. Il y a peu d'exemples d'affaires criminelles : cependant, en 1698, le séducteur d'une fille est condamné à une amende et aux dommages-intérêts : c'est la seule preuve à l'appui des prétentions de hauts justiciers dont se prévalaient les moines de Sainte-Marie ; dans d'autres

textes, en 1682, par exemple, on se borne à déclarer que le fief de Sparmaille possède la justice moyenne et basse. Enfin il est remarquable que, vers la même époque, les seigneurs de Sparmaille empruntent la juridiction de la haute justice de Boncourt, qui intervient ainsi en dehors des limites de sa compétence territoriale ordinaire, par suite d'un accord qui devait être fréquent dans des circonstances semblables, lorsque les propriétaires voisins vivaient en bonne intelligence.

A Ormange, ce sont surtout des affaires de pâturage et de mésus champêtres qui sont déférées à la justice du ban. Mais nous voyons que ses sentences sont rarement respectées ; leur exécution est presque toujours entravée par des actes de violence, qui donnent lieu à des recours devant le bailliage de l'Évêché de Metz séant à Vic, et qui motivent de longues procédures, dans lesquelles l'abbaye de Haute-Seille n'a pas toujours gain de cause. C'est qu'Ormange a des voisins fort turbulents : le seigneur de Marimont, comte de Réchicourt, s'inquiète fort peu des sentences que rend contre ses gens la justice de l'abbé de Haute-Seille. Ainsi en 1570, à la suite de délits de pâturage dans les bois, les sergents d'Ormange ont gagé les bestiaux de Marimont et les ont emmenés sous séquestre : le comte envoie ses hommes d'armes à Ormange, fait saisir un domestique de l'abbé, et ne le relâche qu'après avoir retenu son épée, son chapeau et son manteau pour contre-gage ; le lieutenant-général du bailliage de l'Évêché ordonne au comte de rendre les habits indûment enlevés, sous peine d'une amende de 6 marcs d'argent, et assigne les parties pour décider sur le fond. Les habitants de Gélucourt et d'Ommeray,

ceux de Widelange, ne sont pas plus respectueux des condamnations prononcées contre eux pour faits de grasse ou de vaine pâture, et comme ils relèvent directement de l'évêque de Metz, le recours de la justice d'Ormange n'en présente que plus de difficultés. L'abbé de Haute-Seille se prétend haut justicier, mais la preuve d'un pareil droit nous semble fort douteuse : elle se fonde uniquement sur une instruction criminelle de 1623, dirigée pour crimes d'inceste et de bestialité contre un nommé Jean Masson, autrefois moitrier à Widelange, ensuite journalier à Ormange ; ce Jean Masson est appréhendé au corps par les gens de la justice du lieu, qui ne font ainsi fonction que d'officiers de police judiciaire, et remettent immédiatement le criminel entre les mains des officiers de l'Évêché, qui le réclament, « attendu qu'il n'est sujet d'Ormange et qu'il n'a pas délinqué en la seigneurie. »

Malgré des contestations fréquentes et les déboires que leur occasionnait l'exercice de leur droit de justice, les moines de Haute-Seille, aussi bien que ceux de Sainte-Marie, avaient grand intérêt à faire maintenir l'exercice de ce droit, et cet intérêt était surtout pécuniaire. Pas plus que de nos jours, la justice d'autrefois n'était gratuite : posséder un tribunal, quelque minime qu'il fût, c'était d'abord le privilège de ne pas s'adresser aux justices voisines pour toutes les causes intéressant le domaine ; c'était ensuite le droit de percevoir, sous forme d'amendes et d'émoluments divers, à l'occasion de tous procès, civils ou criminels, des sommes relativement considérables, qui appartiennent à l'État dans notre organisation moderne, mais qui grossissaient alors le ca-

suel de la seigneurie. Ce motif, bien plus que le privilège d'échapper aux juridictions ordinaires du pays, explique l'âpreté des revendications seigneuriales et surtout les prétentions si fréquentes à la haute justice, considérée comme l'expression la plus parfaite du pouvoir féodal.

Les alleux, tels que Spalmail et Ormange, sont terres franches, à cause de leur caractère seigneurial, et sans qu'il soit besoin d'aucun titre formel. A cause de cette présomption invincible, nous ne trouvons que très peu de documents sur cette franchise, qui n'a pas été sans doute contestée, sauf cependant une seule fois, pour Ormange, en 1591 : l'abbaye refusa de payer les cotisations auxquelles le domaine avait été taxé, les collecteurs saisirent un cheval et le vendirent; cet acte fut l'objet d'une protestation immédiate, qui a dû produire son effet, car il n'est plus question ensuite d'entreprise semblable. Ces franchises ne s'appliquaient, bien entendu, qu'aux impôts qui pouvaient être levés au sujet de la possession de la terre. Mais, en outre, chaque seigneur percevait sur son domaine un certain nombre de taxes, motivées, par exemple, par le transit des marchandises et l'usage des routes, fluviales ou terrestres; pour en être affranchis, les propriétaires voisins, nobles ou non, avaient besoin de chartes spéciales : ainsi, en 1221, le seigneur de Conflans remet à perpétuité aux moines de Sainte-Marie les taxes perçues pour le passage sur sa seigneurie : « *exactiones curruum et quadrigarum* », pourvu qu'il s'agisse seulement des produits de la cour de Sparmail; tous autres transports donnent lieu à la perception du *pedagium*.

Les dîmes, accessoire important du domaine de Saint-Pancrace, ont beaucoup moins de valeur pour les propriétaires de Spalmail et d'Ormange. Spalmail, non seulement ne paie rien pour ses cultures, mais de plus, a, dès le XIVe siècle, une part dans les dîmes du village voisin d'Olley ; cette part, que nous ne trouvons pas précisée dans les titres, ne devait pas être considérable, car en 1545 son amodiation ne rapporte que 4 quartes de froment au couvent de Sainte-Marie. Ormange payait primitivement la dîme à Saint-Laurent de Dieulouard ; mais dès 1207, Saint-Laurent a fait complètement abandon de son droit. Les moines de Haute-Seille ont de plus acquis, à une époque antérieure au XVIe siècle, les dîmes de Nullange et une partie de celles de Gélucourt. Ces dernières ont donné lieu à de nombreuses contestations, motivées surtout parce que, les moitriers d'Ormange étant paroissiens de Gélucourt, le curé réclamait une part proportionnelle dans les produits perçus par l'abbaye ; on transigea pour une rente annuelle de 6 quartes de blé et 6 quartes d'avoine, que paie le fermier en 1596. Les réparations de l'église, la charge des mâles du troupeau communal, donnent lieu à des affaires analogues à celles dont nous avons parlé au sujet de Saint-Pancrace.

Depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution, nos deux domaines n'ont pas changé de maître. En 1791, Spalmail est vendu comme bien national, en même temps qu'un gagnage de 54 jours situé à Béchaux ; l'un et l'autre appartenaient alors aux Prémontrés de Pont-à-Mousson, de la maison de Sainte-Marie-aux-Bois ; le prix est de 32,200 livres, l'adjudicataire M. de Fischer, de Bon-

court[1]. M. de Fischer ne garda pas longtemps cet immeuble, qui passa, nous ne savons à quelle époque, entre les mains de M. de Chelaincourt, de Metz ; M. Moizin l'acheta, le 16 décembre 1837, et le transmit en 1849 à sa nièce M[me] Lescœur, dont les enfants sont actuellement propriétaires. En 1851, le domaine total était estimé 124,000 fr.

Quant à Ormange, son adjudication comme bien national date seulement du 4 mars 1793 ; ce retard provient peut-être de l'existence d'une emphytéose temporaire, dont nous parlerons plus loin ; le citoyen David Braunn, de Fénétrange, fut acquéreur moyennant 85,100 livres[2]. Le 11 juillet 1808, David Braunn vend Ormange, moyennant 80,000 livres tournois, faisant 79,012 fr. 35 c., à M[me] Marie-Lucie Falconnet, épouse de M. de Jankowitz, qui possédait déjà le château et la terre de Marimont. M[me] de Jankowitz vend à son tour, le 23 janvier 1833, à M. Claude Maubon, rentier à Blénod, pour 150,000 fr. ; enfin, M. Edmond Élie, de Nancy, achète en 1855, sur les héritiers Maubon, pour 145,000 fr.

Nous avons avancé que, dans la longue période de six siècles qui va jusqu'à la Révolution, les deux domaines n'ont pas subi de démembrements : nous devons toutefois donner quelques détails à ce sujet, surtout en ce qui concerne Spalmail. Nous trouvons en effet l'occasion d'étudier ici un contrat fréquent au moyen âge, l'acensement, qui eut en Lorraine une importance très consi-

1. *Archives de la Moselle*, domaines nationaux, 1[re] origine. Briey, n° 85. Communication de M. E. Sauer, archiviste à Metz.

2. Papiers de M. Edmond Élie. Domaines nationaux, 1[re] origine. Dieuze, n° 312.

dérable, tandis que l'emphytéose, dont nous avons parlé au sujet de Saint-Pancrace, a toujours été fort peu employée. L'acensement, au contraire, a été le moyen le plus actif de morcellement et de transmission des immeubles ruraux entre les mains des roturiers. A l'origine de la période féodale, les *latifundia* des seigneurs gallo-franks avaient déjà subi un premier démembrement, résultant de la constitution des manses tributaires, dont les tenanciers étaient quasi-propriétaires, à condition de se soumettre aux charges imposées d'une manière générale et immuable par la coutume de la terre. Plus tard, mais surtout à partir du xv[e] siècle, la part que le seigneur s'était réservée pour son exploitation directe, l'ancien manse dominical, fut entamé à son tour : c'est l'ère des acensements, qui s'appliquèrent aussi bien à des parcelles d'étendue minime qu'à de vastes domaines, et qui permirent de diviser à l'extrême les terres que le seigneur ne voulait pas conserver dans ses cultures. L'emploi très usuel de ce contrat, aussi bien que la règle coutumière du partage égal des successions, expliquent comment les grandes propriétés étaient déjà si rares en Lorraine, au commencement de ce siècle.

Nous trouvons à Spalmail des exemples nombreux d'acensement à partir de 1493; il y en eut peut-être aussi antérieurement. Ces acensements se font à des habitants des villages voisins, de Boncourt, Thumeréville et Abbéville, moyennant des redevances de grains ou d'argent.

Ainsi, en 1493, les moines de Sainte-Marie abandonnent 12 jours de terre, moyennant 2 quartes de froment et une quarte d'avoine; en 1494, 4 jours, terre et pré,

sont laissés moyennant 8 bichets de grains et 6 deniers messins; enfin, en 1497, le censitaire paie pour une pièce de pré, 10 gros messins seulement. Dans les amodiations ultérieures du domaine, on énumère, à côté des terres que le fermier devra cultiver, celles pour lesquelles il se borne à percevoir les rentes, censes et redevances : cette seconde source de revenus devient bientôt aussi importante que la première. Nous avons des dénombrements de ce genre en 1682 et 1703; ils énumèrent, village par village, et saison par saison, les rentes et redevances dues, mais les contenances des terrains acensés ne sont pas toujours indiquées, de sorte que nous ne pouvons nous faire une idée exacte de l'importance des parcelles qui ont été ainsi successivement aliénées; on voit seulement qu'en 1682, il est dû, sur Boncourt et Jeandelize, 142 bichetels et 5 poignets deux tiers; sur Thuméréville, 87 bichetels de blé et 60 d'avoine[1]. Les déclarations de 1703 et de 1740 sont les plus détaillées : outre les cens en grains, il en est d'autres en argent et en poules; tous se recueillent par le maire de Sainte-Marie, quinze jours après la Saint-Martin. On distingue, pour cette perception, les terres dites *pâquis* ou pâtis, qui paient chaque année, en argent, poules ou œufs, et les autres terres, qui ne donnent que des grains de la récolte de l'année : « blé quand il y a du blé, à l'avoine avoine, et au *sommart* (versaine) rien. » Lorsque l'un de

1. La quarte de Briey contient 70 litres 48; le bichet ou bichetel en est le quart, soit 12 litres 82. Voir M. de Riocour, *les Monnaies lorraines*, 2e partie, tables nos 12 et 13, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1884.

ces héritages change de mains, chaque héritier ou acquéreur doit un gros pour droit de revêture.

A Ormange, les acensements ont été bien moins considérables, et n'ont pas dû entamer sérieusement le domaine. Nous n'avons que deux contrats de cette nature : en 1362, c'est une pièce de terre dont la contenance n'est pas marquée, pour laquelle on paie annuellement 3 sols, monnaie de Marsal ; en 1582, deux bourgeois de Gélucourt prennent à perpétuité une autre parcelle, dite le Bois-Brûlé, moyennant la 12ᵉ gerbe outre la dîme, et 3 gros par chaque journal non ensemencé.

Bien que nous ayons relevé un certain nombre de baux temporaires dans lesquels le fermier s'engage, suivant la coutume, à donner une « déclaration exacte et spécifique » des immeubles qu'il cultive, les pieds terriers complets sont fort rares, pour Spalmail comme pour Ormange, de sorte qu'il est impossible de suivre les variations des contenances éprouvées par les terres en culture. A Spalmail, l'unique pièce de ce genre date de 1621 ; nous y voyons d'abord que le domaine n'a pas de ban à part, mais s'étend sur les finages voisins de Boncourt, Thumeréville et Olley. L'évaluation des contenances est faite avec deux mesures différentes : celle de Briey, de 400 verges au journal, la verge de 10 pieds ; puis la mesure propre de Spalmail, de 320 verges. D'abord un enclos, renfermant la maison, la chapelle, entourées des jardins et d'une vigne, est compté pour 3 journaux et demi et 18 verges, mesure de Briey, ou 3 journaux 40 verges, mesure de Spalmail. Puis viennent les terres labourables, distribuées en trois saisons.

Saison de la Grève, 5 pièces.	35 jours 3/4, mesure de Briey. 45 jours, mesure de Spalmail.
Saison sous la Maison, 2 pièces.	47 jours 53 verges, mesure de Briey. 58 jours, mesure de Spalmail.
Saison sous la Fontaine-Saint-Joubert, 1 pièce.	39 jours 1/4, mesure de Briey. 48 jours 1/2, mesure de Spalmail.

Les prés, en 8 pièces, contiennent 56 jours et demi, mesure de Spalmail, plus 7 et demi qui sont abandonnés d'ancienneté aux officiers de justice pour leurs gages; au total, 64 jours. La somme des contenances est ainsi de 215 jours et demi, mesure de Spalmail, ou 56 hectares en prenant le jour de 25 ares 99 centiares.

Lors de l'adjudication de 1791, Spalmail est désigné comme « composé d'une maison, grange, écuries, jardins potagers, une corvée de 2 jours et demi, 135 jours de terre, 4 fauchées et demie de prés, ensemble plusieurs rentes foncières... » Si ces évaluations sont faites, comme nous le supposons, à la mesure de Briey, le total est de 46 hectares 13 ares[1]. Les rentes foncières sommairement indiquées sont sans doute les cens, qui, d'après les lois de l'époque, étaient rachetables au denier vingt. (Loi du 18 décembre 1790, tit. III, art. 2.)

En 1849, Spalmail comprenait environ 97 hectares en comptant des parcelles acquises en 1840. En 1861, le propriétaire détacha une pièce de 40 hectares, qui fut vendue 48,000 fr.; la contenance actuelle n'est donc plus que de 57 hectares.

Nous n'avons de pied terrier pour Ormange que celui de 1806; il se trouve annexé à l'acte d'acquisition de

---

1. Le jour de 400 verges fait environ 32 ares 49 centiares. M de Riocour, *loc. cit.*, donne pourtant au jour de Briey 26 ares 16 centiares.

Mme de Jankowitz, et les contenances sont inscrites à la fois en jours de Lorraine et en hectares. Voici le résumé de cette pièce :

Terres labourables. Saison des Grandes-Roies (6 parcelles).			22h 74a 74c
— des Bareaux (4 —).			27 74 48
— de Widelange (1 —).			19 18 12
Prés (5 parcelles)			12 40 42
Pâtures (3 —)			10 03 30
Bois (2 —)			4 25 84
Étangs :	les Moines	21h 07a 08c	34 03 »
	Ormange	6 82 48	
	les Châtelains	6 13 44	
Maison, cour, jardin			» 73 60
	Total		131h 13a 50c

Mme de Jankowitz augmenta notablement Ormange, surtout en bois. Ces bois, autrefois partie intégrante du domaine, et dont l'exploitation présentait, nous le verrons, des particularités intéressantes, avaient été démembrés à l'époque révolutionnaire, et se trouvaient maintenus dans le patrimoine national, après la vente de la maison et des cultures. Vint la loi du 25 mars 1817, transférant les forêts à la Caisse d'amortissement et autorisant leur aliénation partielle; les anciens bois d'Ormange et de Xirxange furent adjugés, le 29 juin 1822, au sieur Joseph Lévy, de Nancy, qui, pour deux cantons, se déclara command de Mme de Jankowitz : le Pâquis, de 19 hectares 34 ares, au prix de 14,000 fr., et le Grand-Bois, de 34 hectares 18 ares, au prix de 26,587 fr. 70 c. Une troisième parcelle, le Petit-Riswinkel ou les Rossignols, de 4 hectares 60 ares, achetée aussi par Lévy pour 5,450 fr., ne revint à Mme de Jankowitz que le 8 juillet 1825, dépouillé sans doute de sa superficie, moyennant

1,917 fr. seulement. Les Rossignols furent d'ailleurs complètement défrichés vers cette époque. L'autorisation de défrichement avait aussi été demandée, en 1832, pour deux cantons de 29 hectares, mais elle fut refusée par l'administration. Lors de la vente à M. Maubon, tous les bois furent rattachés à la terre de Marimont; le nouveau propriétaire n'eut que quatre parcelles de peu d'importance, qui furent aussi défrichées dans la suite, car actuellement Ormange n'a plus de forêts.

Un certain nombre de parcelles, formant une contenance totale de 15 jours de terres et 4 fauchées trois quarts de prés sur les territoires de Gélucourt et de Bourdonnay, furent aussi acquises par Mme de Jankowitz de 1826 à 1828; depuis cette époque, elles n'ont plus été séparées du domaine d'Ormange, dont la contenance actuelle est ainsi d'environ 150 hectares.

Avant d'énumérer les contrats passés pour l'exploitation agricole, nous devons mentionner certaines charges actives ou passives des domaines, qui présentaient une réelle importance : les vains pâturages, la grasse ou vive pâture, les usages forestiers, la chasse et la pêche.

La vaine pâture consiste dans le parcours des bestiaux après l'enlèvement de la récolte principale; elle est de droit commun, d'après la coutume de Lorraine, dans toute l'étendue du ban, et même d'un clocher à l'autre; elle s'exerce sur les terres, les prés et les bois défensables, sauf modifications résultant de titres ou d'usages locaux. Cette vaine pâture était considérée comme très importante autrefois, parce que l'agriculture ancienne comportait dans une large mesure l'élevage du bétail, et qu'en l'absence de prairies artificielles, la pénurie de

fourrages était bien plus fréquente que de nos jours. Chaque propriétaire pouvait ainsi vain-pâturer sur l'héritage d'autrui, à charge de réciprocité; ce fut seulement au XVIII[e] siècle que les bois furent exceptés et que l'édit des clôtures permit de soustraire au parcours une partie des terres du finage.

Spalmail était compris dans le ban de Boncourt; cette situation ressort clairement des déclarations du domaine, notamment en 1682. Les plus anciens titres, ceux de 1140 et de 1200, mentionnent spécialement l'*usus banni*, le pâturage sur le ban, et en 1702 nous trouvons un certificat des gens de justice de Boncourt, constatant que le fief et franc-alleu de Spalmail jouit du vain pâturage sur leur territoire. A l'inverse, l'admission des gens de Boncourt sur les terres de Spalmail ne semble jamais avoir fait l'objet d'une discussion; seulement, et par droit spécial, l'enclos entourant la chapelle et la maison est, en 1621, déclaré franc de toute ancienneté « tant à l'égard de ceux de Boncourt, Conflans, qu'autres pour leur bestails ».

A Ormange, la vaine pâture fut l'objet de fréquentes difficultés. Bien que le domaine formât un ban distinct, les seigneurs de Marimont et les habitants de Gélucourt prétendaient avoir, de temps immémorial, la possession du parcours, et il en résultait des *reprises* de bestiaux, soit sur les terres, soit dans les bois, des rixes entre les gens de l'abbaye et les pâtres, enfin des procès qui, portés jusqu'au bailliage de l'Évêché, ne paraissent pas avoir tranché bien nettement la question. Il ne faut pas confondre avec la vaine pâture coutumière ce que l'on appelle à Ormange les vains pâturages : ce sont des portions

du domaine, qui momentanément ne sont pas cultivées pour la récolte des céréales, et qui sont louées d'habitude en même temps que les étangs et les bois : ainsi en 1570 et 1596. — Quant à la vive ou grasse pâture, qui consiste dans le droit de mettre des porcs pour la glandée dans la forêt d'autrui, elle ne pouvait s'exercer qu'en vertu d'un titre, et les forêts d'Ormange n'en étaient point grevées : au moins, les procès-verbaux dressés contre les fermiers de Widelange, pour reprises de porcs, en 1535, 1594 et 1598, ont toujours abouti à des transactions emportant désistement au profit de l'abbaye.

A côté des droits de pâturage, on rencontrait souvent, comme accessoires des domaines lorrains, des droits d'usages forestiers fort anciens, donnant aux détenteurs de l'immeuble rural une participation plus ou moins complète aux produits des forêts voisines. De semblables usages n'ont jamais existé pour Ormange, duquel dépendaient d'ailleurs des bois assez étendus, possédés en pleine propriété par l'abbaye de Haute-Seille. Les moines de Sainte-Marie, qui n'avaient point de forêt à Spalmail, étaient en revanche usagers, au moins à l'origine, dans celles du seigneur de Boncourt. Les deux chartes de 1140 et de 1200 mentionnent cet *usus nemoris,* sans plus de détails : c'était sans doute un usage complet, affouage et maronage, c'est-à-dire le droit au bois de feu et au bois de construction. Postérieurement, à la suite d'une donation du seigneur, les forêts grevées passèrent dans la propriété de la communauté de Boncourt, et à partir de cette époque, l'exercice de l'usage donna lieu à des difficultés auxquelles mit fin une transaction du mois de mai 1334. Dans cet acte remarquable, auquel inter-

viennent non seulement l'abbé de Sainte-Marie et les *hommes* de Boncourt, mais aussi le seigneur, à cause de certains droits qu'il s'était réservés, il n'est plus question d'usages, et la communauté de Boncourt est reconnue pleinement propriétaire, à condition de payer à l'abbaye, par feu ou ménage, un bichet d'avoine et deux petits tournois : c'est là sans doute le prix de la renonciation, qui se trouve sous-entendue. Les habitants peuvent vendre leur part dans les produits de la forêt communale, mais alors l'église de Sainte-Marie doit avoir le dixième du prix de vente. Les stipulations de ce genre sont assez fréquentes dans la partie du Barrois située vers Briey; seulement, la quotité du droit varie, et peut aller jusqu'au tiers. Des transactions semblables à celles de 1334 ont été peut-être l'origine du *tiers denier,* dont la perception se généralisa dans la suite et s'étendit à toutes les ventes dans les bois de communautés, au profit du seigneur haut justicier.

Le premier titre relatif à Ormange mentionne les forêts qui faisaient partie du domaine en 1187. Nous ne savons quelle en était l'importance; elles sont confondues avec celles de Xirxange, autre terre voisine, appartenant aussi à l'abbaye de Haute-Seille. Dans le bail de 1570, les fermiers ont la jouissance des *souilles* ou taillis, en même temps que des vains pâturages et des étangs; mais on leur trace des règles qu'ils ne peuvent enfreindre à peine de dommages-intérêts : « Seront tenus de garder et entretenir nos souilles, en leur entier, sans les anticiper ni avancer de couper hors leurs saisons, et y nourrir les jeunes chênes comme nous avons commencé. » En 1596, le fermier peut prendre au bois d'Ormange,

au moins mal, pour son chauffage, et doit s'y comporter en bon père de famille, sans dégât ni abus. S'il veut bâtir ou réfectionner, il doit avertir l'abbé, qui fera marquer les bois nécessaires; enfin, les produits de la paisson se partagent avec l'abbaye. Lors d'une emphytéose temporaire conclue en 1701, on abandonne à l'emphytéote 30 arpents de bois pour ses besoins, et le reste est administré par les religieux, en même temps que les forêts de Xirxange.

Il résulte de ce qui précède que les bois d'Ormange n'étaient point dépourvus d'arbres de futaie : ce n'étaient pas des taillis simples. On aurait pu supposer le contraire, en les voyant affectés d'une manière à peu près constante, au moins à partir du XVI[e] siècle, à l'alimentation des salines de Marsal et de Moyenvic. Ces salines, qui furent vers la même époque monopolisées au profit du domaine ducal, ainsi que toutes les autres du pays, consommaient une quantité considérable de combustible pour l'évaporation des eaux salifères, car nulle part jusqu'à nos jours, pas plus à Moyenvic qu'à Dieuze, à Marsal qu'à Rosières, on ne songeait à extraire le sel gemme des profondeurs du sol. Pour *cuire le sel* dans les immenses *poëles* disposées à cet effet, on ne se servait que de fagotage, d'où l'habitude fut bien vite prise, dans les forêts domaniales affectées au roulement de chaque usine, d'exploiter à de très courtes révolutions, dix ans au maximum, sans conserver de réserves. Le même régime fut appliqué aux forêts voisines, appartenant à des communautés ou à des particuliers, dans lesquelles, à la suite de contrats plus ou moins librement consentis, les officiers du domaine ducal venaient compléter leur ap-

provisionnement. Il y avait, toutefois, des exceptions, comme nous le montrent les forêts d'Ormange, et d'une manière générale, on peut dire qu'à partir du XVIIIe siècle les révolutions deviennent plus longues et la présence des réserves est plus fréquente.

Les premières ventes de bois aux salines remontent pour Ormange à 1569, au moins d'après nos documents ; elles se poursuivent sans interruption jusqu'en 1747, et très probablement elles ont dû se continuer jusqu'en 1789. Les prix ne sont pas toujours indiqués ; ainsi, de 1569 à 1575, on mentionne seulement le nombre de chars exploités, à raison de 60 *faxins* par char : en 1569 on a coupé 5,270 chars ; en 1570, 1,267 et demi ; en 1572, 3,780 chars, et 4,387 en 1575. On ne nous dit pas comment se faisait cette exploitation : sans doute par les ouvriers des salines, après entente sur le prix de la marchandise pour l'année courante, et avec la surveillance des propriétaires. En 1584, on procède différemment : l'abbé de Haute-Seille amodie pour 12 ans les *souilles* et *taillies* de Xirxange et d'Ormange au gouverneur des salines de Marsal, moyennant un loyer annuel de 300 fr. et 3 muids de sel ; le gouverneur doit en outre permettre aux moitriers de l'abbaye de prendre du bois pour leur nécessité et pour la clôture des héritages, ainsi que d'introduire leurs troupeaux « de toutes sortes de bestials » dans les cantons défensables. Si des délits sont relevés, les amendes appartiennent intégralement à l'abbé et les dommages-intérêts au gouverneur. Si l'on exploite des *souccates*, c'est-à-dire les souches d'arbres des coupes précédentes, les produits en sont partagés par moitié. L'abbé se réserve la faculté

d'essarter seulement un petit canton situé près de l'étang d'Ormange; enfin, il promet au gouverneur un arbre chêne propre à faire des *exendres* ou bardeaux. Il nous a semblé intéressant de relever les dispositions principales de ce bail forestier, parce que des contrats pareils intervenaient fréquemment vers la même époque, notamment dans les forêts des ecclésiastiques, et presque toujours avec une durée de jouissance plus longue. Ici, les 12 années du bail nous semblent être la durée d'une révolution.

Cette amodiation a-t-elle été renouvelée à l'expiration de la jouissance? Nous ne pouvons l'affirmer; il semble plutôt qu'on se bornait, dans la suite, à vendre successivement les coupes annuelles aux officiers des salines, après que le martelage avait été effectué par les soins de la gruerie. Ces ventes se font tantôt à l'arpent, avec indication de la contenance totale, tantôt en bloc : ainsi en 1604, 7 arpents sont vendus pour 130 fr.; dans le cours du XVIIIe siècle, la contenance habituelle est de 40 à 50 arpents; toutefois, en 1727 on exploite 109 arpents, et en 1729, 173 arpents. Le prix de 44 arpents, vendus suivant l'ordre de gruerie, est de 500 livres en 1741, 1742 et 1744. D'ordinaire, ces ventes comprenaient uniquement le taillis; lorsque exceptionnellement l'adjudicataire y joignait des arbres de futaie, le prix s'accroissait en conséquence : ainsi, en 1740, l'abbé de Haute-Seille ayant par extraordinaire vendu à un autre marchand que le gouverneur des salines, Jean Paquy de Maizières emporte, en même temps que le taillis, les arbres surnuméraires qui ont été abandonnés par les officiers de la maîtrise de Vic, à l'exception de 24 pièces

que l'abbé veut faire fabriquer en bardeaux; le prix de cette coupe, dont la contenance était sans doute comme les autres, de 44 arpents, se monte à 850 liv., cours de Lorraine[1], moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Remy.

Un accessoire ordinaire des domaines ruraux, et surtout des domaines forestiers, est le droit de chasse, dont l'importance était plus grande autrefois que de nos jours, à cause de l'abondance du gibier. Quand une communauté rurale se trouvait groupée autour du manoir seigneurial, la coutume ou des chartes spéciales réglaient, suivant des modes très divers, la participation des tenanciers à la chasse sur toute l'étendue du ban. D'abord les tenanciers intervenaient souvent, à titre de corvéables, pour aider aux chasses du seigneur : c'était une charge qui leur était imposée, analogue aux autres obligations dérivant de la possession de la terre. En outre, les habitants participaient, dans une mesure assez large, à la jouissance du droit de chasse, surtout en ce qui concerne le petit gibier; en cette matière, les coutumes lorraines sont libérales pour les roturiers, et ce ne fut qu'à partir du XVIe siècle qu'on vit apparaître des règles de plus en plus restrictives. Nous n'avons pas à entrer dans de plus grand détails, puisque, dans nos deux domaines, le propriétaire n'a pas de tenanciers roturiers; c'est donc lui ou son représentant qui jouit de l'intégralité du droit de chasse. C'est seulement pour Ormange qu'il en est ques-

---

1. Valeur intrinsèque, 680 fr. (M. de Riocour, *op. cit.*, table n° 5). L'arpent forestier a même contenance que le jour, soit 20 ares 40 centiares.

tion, dans un bail de 1570 : le laisseur se réserve « pour lui, ses commis et serviteurs, l'usage de chasser et tirer venaison ou gibiers, toutes et quantes fois lui plaira ». Il semble, d'après cette clause, que le fermier peut aussi chasser, concurremment avec le propriétaire.

Les restrictions fondées sur la qualité des personnes, qui entravèrent dans les derniers siècles l'exercice de la chasse en Lorraine, ne s'étendirent jamais à la pêche, toujours considérée comme un produit ordinaire des immeubles, et dont l'exercice fut laissé jusqu'à la fin au propriétaire foncier, sauf les droits d'usage et les autres contrats de droit civil qui pouvaient lui être applicables. La pêche dans les cours d'eau appartenait aux seigneurs, justiciers ou non, sauf l'usage des habitants du ban, et sauf aussi la participation de personnes étrangères à la seigneurie, en vertu de concessions spéciales. Des concessions de ce genre accompagnaient souvent les conventions relatives aux moulins : ainsi, pour Spalmail, une charte de 1200 contient donation aux moines de Sainte-Marie d'un moulin au-dessous de Boncourt, avec le droit de pêche toutes les fois que l'abbé séjournera dans le domaine. Il s'agit, dans cette donation, du moulin de Saint-Jean, que nous voyons, en 1545, laissé en acensement moyennant une redevance de 12 quartes de froment. Mais le droit de pêche fut conservé dans la possession directe de l'abbaye : la déclaration de 1682 le relate expressément, et en 1684 le prieur de Sainte-Marie, voulant éviter la prescription, se fait délivrer un certificat par les gens de justice de Boncourt et Spalmail, portant qu'en vertu du droit de pêche qui appartient à l'abbaye dans la rivière d'Orne, depuis Boncourt jusqu'à

Conflans, deux domestiques du prieur « ont, sur son commandement, jeté filet, pêché et pris poisson, sans opposition ni trouble quelconque ».

A Ormange, il n'est pas question de pêche dans les cours d'eau, parce qu'il ne s'en trouve pas à proximité du domaine ; en revanche, l'exploitation des étangs était d'une grande importance. Il serait difficile de préciser à quelle époque remonte la construction de ces étangs ; dans toute la Lorraine, mais surtout dans cette partie du territoire confinant à la Seille, on avait, depuis un temps fort reculé, trouvé ce moyen d'utiliser les prairies humides, en élevant des barrages partout où la disposition des lieux le permettait. Les espaces, souvent considérables, ainsi couverts par les eaux, n'étaient pas définitivement perdus pour l'agriculture : à des intervalles déterminés, les étangs restaient à sec ; ils étaient alors pâturés, ou même remis temporairement en culture. Pour Ormange, cependant, il n'y eut jamais rien de régulier dans ces alternatives, et lorsque les étangs n'étaient pas en eau, comme en 1686, par exemple, c'est que la digue était en ruines et qu'on travaillait à la réparer. Ces étangs ont sans doute varié de dimensions, et peut-être de nombre. Dans le titre le plus ancien, en 1368, il n'est question que d'un seul ; à partir de 1443, on en mentionne deux ; enfin en 1653 on en décrit trois, le grand et les deux petits. Ces trois étangs se retrouvent dans le pied terrier de 1806 : les Moines pour 21^{h},07, Ormange pour 6^{h},82, et les Châtelains pour 6^{h},13. L'abbaye de Haute-Seille détenait aussi, en 1570, l'étang de Lezey, qui fut probablement racheté dans la suite par le seigneur du lieu.

Les étangs d'Ormange étaient principalement destinés à la production des carpes : dans les ventes, c'est cette espèce de poissons qui est le plus recherchée ; les autres, brochets, perches, brêmes et rousses, sont considérées comme peu importantes et n'arrivent que comme appoint. Aussi s'occupe-t-on principalement de fixer le prix de la carpe : en 1686, le cent de grosses carpes est arrêté à 3 écus blancs, ou 17 fr. 50 c. de notre monnaie ; l'alevin se vend, au millier, 5 écus ou 29 fr. 50 c. [1].

C'était autrefois, comme maintenant, une exploitation fort rémunératrice, à une condition cependant, c'est que les digues fussent maintenues en bon état. Or les réparations de ce chef sont fréquentes et coûteuses ; si l'on ne remédie promptement aux fissures qui se produisent dans le barrage, à la première crue tout l'ouvrage est emporté. Dans les seigneuries de ce pays qui sont constituées à l'état d'agglomérations rurales, les principales corvées des tenanciers ont pour but la réfection des étangs : fourniture et charroi des matériaux, pierres, bois de charpente, fascines et *conroy* ou terre glaise destinée à boucher les fuites d'eau ; travail des maçons, charpentiers et *tarillons* ou terrassiers. La plupart des chartes locales entrent dans de grands détails sur la nature et l'exécution des travaux. Mais Ormange n'avait pas la ressource des corvéables, et, de plus, les propriétaires n'étaient pas toujours sur les lieux pour découvrir les réparations urgentes. Aussi est-il fréquemment ques-

1. Vers cette époque, en 1698, l'écu blanc de France vaut 8 fr. 5 gros barrois (de Riocour, *op. cit.*, table 13) ; et le franc barrois vaut 0 fr. 70, valeur intrinsèque (*ibid.*, table n° 3).

tion de grosses dépenses, auxquelles l'abbaye ne se trouve pas toujours en état de pourvoir. En 1368, les digues sont rompues, et l'abbé n'a d'autre ressource que d'engager la moitié de l'étang, l'engagiste se chargeant d'exécuter le travail. Après que cet engagement a pris fin, en 1433, onze ans plus tard les deux étangs sont tombés en ruine: il faut les amodier pour 30 ans, moyennant une redevance modique de 6 gros de Lorraine, à charge par le preneur de les remettre en état: c'est une véritable emphytéose. En 1687, ce sont les religieux qui traitent directement avec deux entrepreneurs pour la réfection des chaussées: Joseph Boubelle, le charpentier, doit refaire les *attachements* et la *hutte*, en bois de chêne qui lui seront fournis dans les forêts d'Ormange; on lui paiera pour sa main-d'œuvre 7 écus blancs, après réception; Jean Gigoulx et Étienne Cordier, tarillons, doivent mettre du conroy et éteindre les gouttières, moyennant 11 écus et demi. Malgré cette dépense, lorsqu'en 1700 les étangs furent donnés en emphytéose avec le domaine tout entier, le preneur fut obligé de les relever encore complètement.

Les étangs d'Ormange furent rarement loués avec la ferme; nous avons cependant un exemple de cette réunion, en 1570. L'abbaye de Haute-Seille les louait ordinairement à part, et ce n'est que dans l'intervalle, entre deux locations successives, que nous voyons parfois les religieux exploiter eux-mêmes, c'est-à-dire procéder à la vente du poisson, soit en bloc, soit au détail. Les baux sont d'une durée ordinaire de 9 ans, comme en 1653 et 1659; le canon se paie à chaque pêche, c'est-à-dire tous les trois ans; il consiste principalement en une somme

d'argent, 300 et 450 fr., avec fourniture de poisson, 50 carpes, par exemple, et l'obligation d'entretenir, à l'exception des *vilains fondoirs*. On détermine aussi les quantités d'alevins nécessaires au repeuplement, qui doivent être jetées à l'étang, à l'époque de la mise en eau. En 1550[1], la pêche du grand étang est laissée en bloc, au commencement du carême, à Didier Pierson, d'Amenoncourt, et George Enotte, de la Garde ; les preneurs paient 1,500 fr. dont 20 écus d'arrhes, le reste à la Saint-Remy et à Noël suivant; on leur laisse la jouissance de la maison de pêche, du bateau et des filets. En 1660, la pêche du grand étang est vendue à la même somme de 1,500 fr. Enfin, pour 1686, nous avons la description d'une vente au détail, à laquelle procède le prieur de l'abbaye : le grand étang est ouvert le 27 novembre; on détaille le poisson, par quantités souvent fort minimes, à des habitants de Gélucourt, Bourdonnay, Donnelay, Maizières, Assenoncourt, Vic, Moyenvic et Marsal ; il en vient même d'Emberménil et de Cirey. Le 14 décembre, la gelée survenant, il faut fermer l'étang ; ce qui reste dans la fosse est laissé pour 50 écus blancs ou 350 fr. barrois : la recette totale s'est montée à 1,271 fr. 5 gros.

Pour achever la description complète des domaines, il nous reste à parler de la chapelle, accessoire souvent important, dans les terres possédées par des ecclésiastiques. A Ormange, les titres n'en font pas mention ; mais à Spalmail, elle a dû être construite vers le XIIe

1. Date approximative, l'année ne se trouvant pas inscrite sur l'acte que nous relatons.

siècle, car c'était une coutume des religieux Prémontrés de pourvoir ainsi aux besoins spirituels de leurs tenanciers ou fermiers, aussitôt qu'ils entraient en possession d'une terre de quelque importance. Saint-Pancrace nous a déjà fourni un exemple de cette pieuse habitude. Toutefois, c'est seulement en 1594 qu'il est question, dans les titres, de la chapelle de Spalmail : le fermier s'engage à l'entretenir et à y faire célébrer la messe au moins une fois tous les ans, le jour de la Saint-Laurent. Vers la même époque, les moines de Sainte-Marie confièrent la garde de leur chapelle à un ermite, mentionné dans les baux de 1612 et 1623, auquel le fermier dut laisser la jouissance d'un petit héritage ou *meix*, situé autour de l'édifice. Ces ermites se rencontrent assez souvent en Lorraine ; la plupart menaient réellement la vie religieuse, ils furent réunis en congrégation vers 1676[1]. Mais d'autres étaient simplement des sacristains, gardiens de la chapelle et se livrant habituellement à la culture : ainsi, en 1669, dans une déclaration des personnes franches, habitant la cense de Spalmail, on mentionne, outre l'amodiateur et sa famille, « un hermite marié ». La chapelle existe encore : elle sert d'étable et de cellier ; les quatre fenêtres en ogive ont une hauteur d'environ un mètre ; le portail est intact et ses colonnes sont surmontées de chapiteaux antiques.

Nous n'avons trouvé nulle part une description détaillée des autres bâtiments de Spalmail, ni mention

---

1. Voir, sur les ermites lorrains, *l'Ermitage de Saint-Joseph, de Messein*, par J. Renauld, aux *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, p. 61-96. Le règlement de la Congrégation de Saint-Antoine date du 3 janvier 1676.

des reconstructions auxquelles ils doivent avoir donné lieu. En 1673, à l'occasion d'une saisie pratiquée sur un des fermiers pour retards dans le paiement du canon, le sergent exploitant ne parle que de la cuisine et de l'étable : il est probable cependant que la maison contenait encore d'autres pièces, sans doute non meublées. Cet exploit, des 15 et 16 juin 1673, est assez curieux, en ce qu'il nous donne le détail des objets composant le mobilier d'un ménage de pauvres gens d'alors. Ce sont surtout des ustensiles de cuisine : salières, terrines, pintes et chopines, aiguières, plats, assiettes, le tout en étain ; des chaudrons d'airain, un réchaud de cuivre ; un gril, des marmites et un poêlon de fer ; puis de la literie : une couche de chêne sur laquelle il y a un petit plumon, deux draps toile d'étoupe, une garniture façon de tapisserie. L'énumération s'arrête là ; nous soupçonnons le fermier récalcitrant, quelque modeste qu'ait été son train de vie, d'avoir écoulé en lieu sûr une bonne partie de ses meubles, en prévision de la saisie. L'étable est mieux garnie : 15 bêtes à cornes, bœufs et vaches ; deux veaux d'un an ; 100 moutons ou brebis et quatre cochons d'un an ; pour un domaine de 50 hectares environ, cette quantité de bestiaux paraît suffisante.

Les titres relatifs à Ormange sont à peu près muets sur les bâtiments, qui ont dû cependant être plus importants qu'à Spalmail, à cause de la différence des contenances. Les baux de 1570 et 1596 réservent un logement pour les religieux, qui venaient notamment pour la surveillance des pêches. Lors de l'emphytéose temporaire de 1700, le bâtiment principal était détruit ou menaçait ruine, car le preneur s'engage à le reconstruire sur la

longueur des anciens fondements et avec une largeur de 70 pieds. Aujourd'hui, il ne reste plus rien des vieilles constructions d'Ormange : le propriétaire actuel a non seulement relevé les étables, la bergerie et le logement du fermier, mais de plus a édifié une maison de maître, distincte des locaux affectés à la culture.

Nous terminerons par les baux relatifs à Spalmail et Ormange : ils ne nous arrêteront pas longtemps, car sur beaucoup de points ils ressemblent à ceux que nous avons étudiés pour Saint-Pancrace.

Ormange présente à ce sujet une particularité remarquable : c'est une emphytéose temporaire, consentie en 1700, au profit de Nicolas Dieulin, pour 99 ans. Ce contrat a un caractère différent de celui que nous avons rencontré en parlant de Saint-Pancrace. L'emphytéose de Saint-Pancrace était perpétuelle : c'était une quasi-aliénation, très voisine de l'acensement, et ne laissant au concédant que des chances fort aléatoires de rentrer dans son domaine. L'emphytéote d'Ormange est un locataire à long terme, et ne se distingue des amodiateurs ordinaires que par la durée de sa jouissance et par une obligation plus étendue relativement à la reconstruction des bâtiments détruits; mais l'abbaye conserve le droit certain de recueillir la propriété pleine à l'expiration du temps stipulé, en dehors des autres causes éventuelles qui peuvent motiver la rescision du contrat.

Nicolas Dieulin prenait en 1700 possession de la terre d'Ormange avec les trois étangs, la justice et les dîmes; on lui délivrait pour son affouage un canton de bois de 30 arpents, le reste demeurant à l'abbaye, sauf le droit de grasse pâture pour 30 vaches et 50 porcs; le canon

annuel était fixé à 400 livres. En 1723, l'abbé de Haute-Seille regrettait déjà d'avoir abandonné si longtemps la jouissance du domaine; les conditions lui semblaient beaucoup trop douces pour le preneur; au moment de gêne pendant lequel on avait traité en 1700, succédait une période d'aisance : bref on eût bien voulu rompre le contrat, et dans ce but on demandait des consultations aux praticiens de Nancy et de Paris. Le principal argument développé dans les mémoires qui nous sont parvenus consiste à dire que l'emphytéose, même temporaire, ne peut s'appliquer à des fiefs et à des droits de justice, dont le casuel varie tellement d'une année à l'autre, que l'évaluation du revenu est entièrement aléatoire et ne peut servir de base à une cession de jouissance. L'occasion d'engager l'instance se présenta vers 1725, à cause du retard que mettaient les héritiers Dieulin à s'acquitter de leur canon; une sentence fut rendue contre eux, en 1726, mais nous ne savons quelle en fut la teneur. Un arrêt du Conseil du roi du 12 mars 1726 vint, sur les entrefaites, ordonner à tous les détenteurs de biens des communautés, dans l'étendue des Trois-Évêchés et le ressort du Parlement de Metz, de représenter leurs titres « pour être par Sa Majesté ordonné ainsi qu'il appartiendra », c'est-à-dire pour statuer sur la remise en possession des communautés qui seraient trouvées frauduleusement privées de leurs héritages. L'instance recommença sur cette base nouvelle, entre l'abbaye et les enfants de Nicolas Dieulin; après le dépôt des titres, les parties comparurent devant le commissaire spécial délégué par le bailliage de Vic, le sieur Fabre, maître particulier des Eaux et Forêts, qui recueillit les dires et dépositions.

Pour l'abbaye, on soutint que les communautés étant toujours mineures, pouvaient à tout moment demander l'annulation des contrats passés par leurs représentants, même avec les formes légales, mais en fraude de leurs droits ; et la preuve de la fraude était établie par la modicité extrême du canon, eu égard à l'importance du domaine. Pour les héritiers Dieulin, on répondait en énumérant toutes les dépenses nécessitées par la mise en état des immeubles, les frais annuels de l'exploitation et en accusant les religieux de spéculer sur la situation actuelle et de vouloir s'enrichir aux dépens d'autrui. La décision, qui fut rendue en 1732 seulement, est défavorable aux religieux : le Conseil du roi, sans donner de motifs, déclare qu'il n'y a lieu d'annuler le contrat d'emphytéose, qui recevra son entière exécution. L'abbé de Haute-Seille consulta bien encore, pour trouver des moyens de faire revenir sur l'arrêt, — nous trouvons de ces consultations jusqu'en 1742, — mais les avocats donnaient tous des réponses décourageantes. Il fallut se soumettre, et les héritiers Dieulin restèrent en possession jusqu'en 1793.

Les autres baux d'Ormange sont donc antérieurs au XVIIIe siècle ; nous n'en avons qu'un petit nombre, le plus ancien et le plus complet date de 1570 ; il s'étend à la totalité du domaine, y compris les bois, les étangs et les pâturages, ainsi que les dîmes qui relevaient d'Ormange. Ce bail est conclu pour 18 ans : le canon consiste en 100 quartes de froment et autant d'avoine, 12 chapons, 12 fromages et 12 quartes de beurre, pour le loyer des terres et des dîmes ; pour les pâturages, les *souilles* et les étangs, 800 fr. de Lorraine, par moitié à la Saint-

Martin et à la Saint-Georges; enfin moitié de la cire des abeilles et le tiers fruit d'une vigne qui doit être plantée. On détermine aussi dans cet acte la quantité de terres qui doivent être cultivées: 60 jours seulement, à raison de 20 par saison, le reste devant être maintenu en pâturages. Deux autres baux, de 1596 et 1602, sont à peu près identiques, sauf que leur durée respective est de 9 et 12 années. La clause des *trois f* est soigneusement reproduite; enfin, en 1596, il est fait accessoirement mention d'une espèce de cheptel très en usage en Lorraine pour le petit bétail: c'est le laix *à hôte* ou *à la teste,* rappelé dans l'article 29 du titre XV de la coutume; dans le cas où le fermier d'Ormange introduirait à la grasse pâture des porcs qu'il s'est procurés par un contrat de ce genre, la moitié des profits doit revenir à l'abbaye.

Quant aux baux passés depuis le commencement de ce siècle, nous voyons que les époux Marchal détiennent Ormange en 1828; à cette époque, ils renouvellent pour une durée de 3, 6 ou 9 années: aux terrains dont ils jouissaient auparavant, on joint le défrichement du Riswinckel et le grand étang, dit des Moines; ces fermiers paient un canon de 3,000 fr. pour les terres et le bois défriché, 1,200 fr. pour l'étang et toutes les contributions. En 1832, autre renouvellement, avec les mêmes preneurs; le propriétaire retient tous les bois, les étangs et un pré précédemment réuni au domaine; il ajoute de nouvelles pièces récemment achetées: le canon est de 3,600 fr., 80 livres de lard, deux charrois à Nancy et 120 fr. pour le loyer des nouvelles pièces, avec les contributions jusqu'à concurrence de 800 fr. Quand M. Élie acquit

Ormange, en 1855, le loyer était de 6,500 fr.; peu de temps après, un nouveau fermier, le sieur Rouyer, prit le bail pour 7,500 fr. Son fils cultive encore aujourd'hui, à la suite de renouvellements successifs, et à des conditions à peu près identiques. L'effet de la crise actuelle a donc été nul, et les relations sont restées excellentes entre les fermiers et le propriétaire: il est vrai que celui-ci a dépensé plus de 50,000 fr. en améliorations profitables à la culture, notamment pour la construction de bâtiments et de fontaines; il est vrai, de plus, qu'Ormange se trouve dans le pays annexé, où les embarras des cultivateurs sont moindres, jusqu'à présent, que dans la partie de la Lorraine demeurée française.

A Spalmail, jusqu'au XVIe siècle, l'amodiation en détail semble avoir été habituelle. Non seulement, ainsi que nous l'avons vu, de nombreuses parcelles, données en acensement, étaient ainsi détachées perpétuellement du domaine; mais le reste des terres, divisé en petits lots de quelques jours d'étendue, faisait l'objet de baux à vie, dont nous avons des exemples en 1305, 1397 et 1541. Ce dernier est même constitué pour la vie du preneur et celle de son fils [1]. En 1612, un bail à vie s'applique à la totalité des terres non acensées; c'est le dernier: les autres amodiations en gros ont une durée habituelle de 9 ans. En 1594, on va pourtant jusqu'à 14 ans, mais en 1675 on descend jusque 6 ans. En 1545, le domaine est encore divisé en deux gagnages, mais à partir de cette

1. Voir, comme exemples de baux à vie, ceux du domaine de Burthecourt, en 1710 et 1716 (*Archives de la Meurthe*, H. 969). A l'inverse de Spalmail, ils succèdent à des amodiations de courte durée, 9 et 6 ans.

époque, il n'y a plus qu'un seul amodiateur, qui cultive les terres libres, perçoit les dîmes et les cens. C'était en somme une assez petite culture, équivalant seulement à une charrue en 1682.

Les clauses diverses de ces amodiations n'offrent rien de remarquable, sauf qu'en 1661, nous signalerons une convention de cheptel avec le fermier, qui n'avait pas assez d'argent pour se monter complètement en bétail : les religieux donnent au fermier Petitgand, pour 3 ans, la jouissance de 3 vaches, moyennant 7 quartes de beurre fondu et la moitié du croît; si l'un de ces animaux meurt, le fermier doit payer 30 fr. en supposant la perte arrivée par cas fortuit, et 60 fr. s'il y a faute de sa part. Nous nous bornerons ensuite à relever les prix de location, qui sont fort variables : en 1594, Warrion paie 220 fr. 6 gros et 20 livres de cire ; le frère Claude Messin, amodiateur à vie en 1612, donne 300 fr., 12 livres de cire, 6 quartes de beurre fondu, et doit dépenser annuellement 50 fr. en réfections de bâtiments. Le bail de 1623, au profit de la veuve Baulmont, se monte à 500 fr. et 6 livres de cire ; mais nous entrons dans la période désastreuse du XVIIe siècle, et en 1646 le gendre de la veuve Baulmont ne rend plus que 100 fr. et 6 livres de cire. Ensuite, la situation s'améliore : de 160 fr. en 1668, nous passons brusquement à 450 fr. en 1673 ; il est vrai que le fermier ne paie pas et qu'il faut le saisir ; enfin, en 1675, on revient à un chiffre moyen de 350 fr. : c'est le dernier document que nous ayons jusqu'en 1789.

Depuis, nous le savons, Spalmail a subi plusieurs changements de contenance. En 1849, alors que le domaine comprenait 97 hectares, le fermier payait

3,800 fr., 45 kilos de lard et tous les impôts. Vers 1850, l'exploitation devint mauvaise, le fermier abandonna la culture et les terres demeurèrent quelque temps en friche. Un bail conclu en 1862, pour 12 ans, avec des canons s'élevant successivement de 1,700 à 2,000 et 2,300 fr., ne fut pas entièrement exécuté : le domaine était alors réduit à 57 hectares ; il fallut résilier avec un arriéré considérable, et jusqu'en 1881, le propriétaire tira directement parti de son immeuble. Le bail en cours a été conclu pour une durée de 12 ans, moyennant 1,600 fr. pour les six premières années et 1,800 fr. pour les six dernières, avec les impôts en sus ; le propriétaire s'engage à faire plusieurs améliorations, et notamment des travaux de drainage.

La conclusion de cette double étude sur Spalmail et Ormange sera la même que pour Saint-Pancrace ; les conditions de l'amodiation de ces domaines reflètent fidèlement les vicissitudes de la situation du pays : avantageuses dans les siècles d'abondance et de paix, difficiles et médiocres dans les périodes de guerre et de calamités. Ce résultat était facilement présumable, à cause des relations intimes qui unissent l'agriculture aux autres sources de la richesse sociale. Quant aux temps présents, particulièrement durs pour la propriété rurale, il faut que le possesseur puisse consacrer à son domaine des capitaux importants : l'outillage doit être renouvelé, les bâtiments agrandis, les améliorations de tout genre doivent être intelligemment prodiguées, sans quoi les conditions de la production deviennent de plus en plus onéreuses.

III. — Le gagnage Bagneux, à Forcelles-Saint-Gorgon, et le gagnage Jobal, à Besange.

(*Domaines roturiers, terres morcelées, comté de Vaudémont et Évêché de Metz.*)

Les domaines d'un seul tenant, tels que ceux dont nous avons précédemment décrit l'histoire, ont toujours été rares dans la plaine lorraine. Depuis un temps très reculé, nous l'avons vu, les *latifundia* de l'époque gallo-franke ont subi les effets d'un travail constant de désagrégation, qui devait nécessairement les faire disparaître. Après la constitution des manses tributaires, ce furent les acensements et autres contrats à titre perpétuel qui s'attaquèrent à la partie primitivement réservée par le seigneur, tellement qu'on peut s'étonner de retrouver encore quelques domaines qui aient échappé, à travers les siècles, aux conséquences de cet émiettement universel; surtout dans la plaine, où la population agricole, nombreuse et généralement prospère, s'est toujours fait remarquer par son désir passionné d'acquérir la terre, considérée jusqu'à nos jours comme le signe par excellence de la richesse du paysan.

Les grands domaines furent donc partagés en un nombre très considérable de parcelles, souvent de contenances minimes, que se distribuèrent les tenanciers. Mais pendant que se produisait ce morcellement de la propriété foncière, un phénomène inverse de reconstitution des immeubles ruraux se manifestait, grâce aux transactions, sous forme de ventes et d'échanges, dont

étaient l'objet les parcelles antérieurement acensées. Ces tenanciers, à peine sortis du servage ou de la mainmorte, arrivèrent promptement à l'aisance, et dans chaque village, à côté des manœuvres dont le salariat restait la principale ressource, on vit se former la classe des laboureurs, propriétaires de *gagnages*, d'importance souvent fort grande, constitués par le travail successif de plusieurs générations. Ces gagnages résultent de la juxtaposition d'un nombre variable de parcelles, de 50 à 100 par exemple, disséminées sur toute l'étendue du ban, et dont la réunion d'un seul tenant, à peu près impossible, bien que poursuivie avec une ténacité remarquable, ne pouvait s'opérer que par voie d'échanges amiables, toujours difficiles à conclure. La constitution normale d'un gagnage était en outre soumise à certaines règles, motivées par les exigences de la culture ancienne : toutes les terres cultivables du finage étant distribuées en trois *saisons*, alternativement destinées à la production du blé (wayn ou wayen), à celle de l'avoine et des graines de printemps (tramois), ou aux jachères (sommart, versaines), il était nécessaire que les contenances des parcelles fussent réparties aussi également que possible entre ces trois grandes divisions, afin d'éviter des différences trop brusques dans le revenu annuel. Il fallait de plus établir une certaine proportionnalité, déterminée par l'expérience, entre les cultures proprement dites et les prairies permanentes, absolument indispensables pour la nourriture du bétail, pendant les moments de l'année où la vaine pâture était interdite. Telles étaient les considérations qui présidaient à la constitution du gagnage, ainsi composé de plus ou moins

de parcelles, distribuées en une quantité de jours à chaque saison sensiblement égal, plus un nombre variable de *fauchées* de pré, sans compter les jardins et les chènevières, terrains de peu d'étendue, de première qualité, et situés d'ordinaire dans le voisinage des habitations. Les gagnages s'évaluent souvent en *paires,* c'est-à-dire suivant la quantité de grains, blé et avoine, qu'ils peuvent *rendre* dans une location normale : ainsi, un gagnage de de 20 paires est celui qui donne à son propriétaire un revenu de 20 resaux ou quartes de blé et autant d'avoine. Pareillement, la *paire* désigne quelquefois la contenance de terre et de pré, variable suivant les terrains, nécessaire pour fournir ce produit d'un resal de blé et d'avoine.

Les gagnages morcelés sont la règle suivie dans toute la plaine lorraine. Ils constituent des domaines éminemment instables, susceptibles de transformations bien plus fréquentes que les immeubles d'un seul tenant. Suivant les nécessités diverses de la vie, le laboureur sépare très facilement de son exploitation un certain nombre de parcelles ou de *paires* de culture, à condition de ne pas rompre l'équilibre qui doit subsister entre les trois saisons : paiement de dettes contractées, partages de famille, mariages des enfants, telles sont les principales et très fréquentes occasions de démembrements. A l'inverse, le propriétaire qui fait des économies les place tout naturellement dans l'acquisition de parcelles nouvelles : de sorte que le gagnage peut subir des modifications pour ainsi dire incessantes. Dans l'étendue du ban de la communauté rurale, rien ne distingue les domaines appartenant à différents maîtres :

ils sont enchevêtrés l'un dans l'autre ; leurs maisons, au lieu d'être placées au milieu des cultures, sont toujours groupées en une seule agglomération ; ils n'ont pas de personnalité, de physionomie distincte.

Il semble donc que l'histoire d'un gagnage ainsi constitué soit inutile et d'ailleurs à peu près impossible. Nous avons cependant choisi deux exemples qui nous ont paru offrir quelque intérêt : les contrats d'acquisition de parcelles, lorsqu'ils sont nombreux et se rapportent au même finage, donnent des indices précieux sur la valeur de la terre aux différentes époques ; ils montrent aussi par quel travail de patience une famille de laboureurs parvenait à réunir dans le même patrimoine une exploitation souvent considérable. De plus, les baux et les aliénations, lorsqu'exceptionnellement le gagnage n'a pas subi de variations importantes, servent à déterminer quel était le revenu et le taux de placement des immeubles ruraux. Nos deux gagnages, formés tous deux à l'origine par des cultivateurs du lieu, sont ensuite arrivés, après différentes vicissitudes, entre les mains de maisons religieuses, et ont acquis ainsi une certaine stabilité, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Le premier, acheté dans le cours du XVIIIe siècle par les Pères Minimes de Bonsecours, était situé sur le territoire de Forcelles-Saint-Gorgon, près de Vézelise, dans une plaine où les terres sont excellentes, et où de tout temps la culture du blé a été suivie avec succès[1]. Le second,

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*. Minimes de Bonsecours, H. 1031. Manuscrit relié de 200 pages. — Biens nationaux, 1re origine, Forcelles, n° 2.

formé à Besange-la-Grande dans le cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, fut ensuite possédé par les Carmes de Vic: Besange se trouve aussi dans un bon pays de culture, à proximité de Nancy, bien que déjà dans le bassin de la Seille; ce village est actuellement limitrophe de la frontière du pays annexé, mais fait encore partie du département de Meurthe-et-Moselle [1]. Nous avons désigné ces gagnages par le nom que leur donnent les religieux dans leurs livres de compte: c'est le nom de la famille qui détenait la terre au moment de la transmission de propriété.

Le gagnage Bagneux, à Forcelles-Saint-Gorgon, fut constitué par la famille Willaume [2], au moyen d'acquêts successifs. Le premier contrat que relate le registre des Minimes est du 21 janvier 1545, mais il est à peu près certain qu'il en existait beaucoup d'autres de dates antérieures; le rédacteur du registre qui nous est parvenu n'a inséré que les pièces qui lui semblaient présenter encore quelque intérêt lors de la prise de possession par le couvent, c'est-à-dire en 1741 : on comprend donc qu'un grand nombre de vieux actes aient dû paraître inutiles, et pour ce motif rejetés de la collection. Aussi les acquêts anciens sont-ils assez rares: ce sont tous des *lettres de tabellion*, c'est-à-dire des contrats passés pardevant notaire; plusieurs n'indiquent pas la contenance des parcelles, qui sont seulement désignées par le nom du canton, les tenants et aboutissants. Lorsque cette

1. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, Carmes de Vic, H. 972, 973 et 974. — Biens nationaux, 1[re] origine, Besange, n° 9.

2. Le nom de cette famille est diversement orthographié : Willaume, Willermin et Willermy.

contenance est indiquée, le document a plus de valeur. Il résulte ainsi de quelques documents puisés à cette source [1] qu'au XVIe siècle la fauchée de pré valait, à Forcelles-Saint-Gorgon, environ 45 fr. barrois (ou 450 fr. de notre monnaie pour un hectare [2]); quant aux terres cultivables, le jour, en 1632, reviendrait à 94 fr. (ou 750 fr. l'hectare [3]), mais ce prix unique doit être exceptionnel, car habituellement la terre vaut moins que la prairie.

Ces Willaume ou Willermy, qui formaient ainsi le gagnage aux XVIe et XVIIe siècles, étaient des cultivateurs aisés de leur communauté; plusieurs d'entre eux ont rempli les fonctions de maire du seigneur : ainsi Guiot Willaume, de 1545 à 1571 ; de même Gabriel Willermy, de 1634 à 1676. Ce Gabriel Willermy maria une de ses filles à François Baigneux ou Bagneux, qualifié marchand et bourgeois de Toul, lequel, à la mort de son beau-père, vers 1690, acheta la part des cohéritiers et mourut lui-même vers 1724. Sa fille Marguerite avait épousé noble Pierre Petitdidier, avocat suivant la Cour, demeu-

---

1. En 1545, une fauchée de pré, à la Jonchère, et un sauleis, en Prèle, sont vendus moyennant 56 francs de Lorraine, principal et vins. En 1571, une demi-fauchée de pré, en Prèle, pour 15 francs de principal et 6 gros de vins. En 1593, une demi-fauchée de pré, en Prèle, et le tiers d'un demi-jour de terre, Derrière-Vià, pour 25 francs de principal et 1 franc de vins. En 1615, un pré de 2 omées, en Maxprey, moyennant 8 francs, principal et vins. En 1632, un jour de terre au chemin de Larrey, plus un demi-jour, aux *bans mêlés* de Forcelles et de Praye, « franc héritage sauf la dîme », pour 140 francs. En 1634, le tiers par indivis d'une maison, pour 400 francs de principal et 10 francs de vins. Enfin, en 1676, 6 omées de pré, en Martimprey, pour 40 francs.

2 et 3. Tables de M. de Riocour, *op. cit.*, n° 3, p. 88.

rant à Nancy, qui vendit le gagnage aux Minimes, par contrat du 22 avril 1741.

Cette filiation nous semble intéressante; elle nous montre comment le cultivateur d'autrefois pouvait s'élever de génération en génération, dans la hiérarchie sociale. Il est vrai que les premiers termes de cette évolution nous font défaut : combien d'annés, de siècles peut-être, fallut-il aux ancêtres des Willaume pour devenir laboureurs et pour mériter ces fonctions de maire dont nous les voyons investis dès le milieu du XVIe siècle? Ce premier échelon fut sans doute le plus difficile à atteindre. Ensuite, le gagnage passe dans une famille de marchands; les nouveaux propriétaires ne résident plus à Forcelles, ils ne sont pas paysans; s'ils conservent les terres de leurs parents, c'est à titre de placement de fonds et en les faisant cultiver par des fermiers. Les Bagneux se sont vite enrichis; leur héritière est recherchée par un noble, qui continue pendant quelque temps à amodier le gagnage; mais ces terres, fécondées par les travaux de tant d'ancêtres, il n'y tient plus, il ne les connaît même pas. Aussi, à la première occasion, peut-être pour acheter une charge ou une maison à la ville, on ne sait, il s'en défait au profit des religieux, qui représentent les capitalistes de l'époque. Au moins les religieux, propriétaires impérissables, conservent le domaine dans son intégrité : de nos jours, Pierre Petitdidier se fût adressé à un marchand de biens, et le gagnage Bagneux eût été démembré 50 ans plus tôt, au moyen d'une vente en détail.

De 1741 à 1791, nous n'avons rien à signaler, qu'un acquêt de 12 omées et demie de terre, moyennant 155

livres tournois; cet acte est de 1745. Sauf cette augmentation, le gagnage est resté tel qu'il avait été constitué par les précédents propriétaires. Nous avons plusieurs pieds terriers ou déclarations, dont la plus ancienne remonte à 1694, tandis que la dernière a été fournie en 1753. Celle-ci, la plus complète, se compose de 86 jours environ de terres labourables aux trois saisons, douze fauchées de prés, plus les jardins et chènevières. Soit 28 jours par saison, avec un peu moins d'une demi-fauchée pour chacun d'eux [1]. La comparaison de cette contenance avec le revenu consigné dans les baux est remarquable. Nous avons relevé huit de ces baux, depuis 1718 jusqu'en 1789 [2]. C'est le premier qui donne le canon le plus considérable; nous constatons une décroissance constante jusqu'en 1771, puis les locations augmentent jusqu'à la fin. Le dernier fermier paie 27 paires de resaux, un bichet de pois et une douzaine de serviettes, ce qui équivaut sensiblement à autant de paires de resaux qu'il y a de jours de terre à chaque saison : relation très simple, qui semble être normale à Forcelles, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le gagnage Bagneux a été vendu deux fois, à 50 ans d'intervalle. En 1741, les Minimes l'ont acheté de Pierre Petitdidier, moyennant 13,050 livres tournois, 209 # 5s de coiffe et les vins à 5 p. 100 du principal. En ce moment, le canon était de 29 paires, valant environ 755 livres tournois, ou 650 sans les charges; c'était donc de l'argent placé à 4,8 p. 100. En 1791, les officiers du district de Vézelise avaient estimé au taux de 4 1/2 p. 100

1 et 2. Voir à l'Appendice, pièces A et B.

à 11,794# 7s8d, mais le prix fut porté aux enchères à 16,300# [1]. L'acquéreur, Vincent Godot, ne comptait donc tirer de ses capitaux qu'un intérêt de 3 1/3 p. 100. Cet exemple tendrait à prouver que la vente des biens nationaux ne produisait pas encore à cette époque l'avilissement du prix des immeubles, au moins dans cette partie de la Lorraine, — ou encore que la valeur des terres avait profité d'une augmention notable pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il ne faut pas oublier non plus qu'avec les terres on vendait la maison de culture et d'habitation, dont l'importance nous est inconnue[2].

A Besange-la-Grande, le gagnage Jobal se trouvait déjà partiellement constitué au XVIe siècle, mais les premiers actes d'acquisition nous font défaut. En 1544, le propriétaire, Demenge Guillermin, est déjà dans une large aisance : il possède des terres à Moncel, localité voisine ; il rachète en 1563 et 1592 les biens de son frère, chanoine à Metz, et de sa sœur, mariée dans le village de Mailly. Ce Demenge Guillermin devient un personnage d'une certaine importance : maire du seigneur en 1544, il est qualifié en 1592 « noble homme, conseiller au bailliage de l'Évêché de Metz » ; il jouit d'assez de crédit pour obtenir en 1595 des lettres de franchise pour sa maison et métairie de Besange, avec droit de colombier et de troupeau à part, privilège recherché, qui donnait aux immeubles une plus-value considérable. Dès

1. Voir à l'Appendice, pièce B.

2. Il faut tenir compte aussi, pour l'évaluation des prix de vente, dans ce domaine et les précédents, de la dépréciation des assignats, qui se faisait déjà sentir en 1791 (10 p. 100 environ).

cette époque, Guillermin ne peut donc plus être classé parmi les cultivateurs : bien que sortant certainement d'une souche de laboureurs, il est maintenant arrivé aux emplois élevés, et plus encore ici qu'à Forcelles, les étapes de cette transformation, antérieure au XVIe siècle, nous sont inconnues, par suite de l'absence de documents se rapportant à cette époque [1]. En 1598, la succession de Demenge Guillermin passe à ses petits-fils, les frères Jobal, Clément et Gilles. Pendant toute leur existence, ces deux frères ont conservé une entière communauté d'intérêts ; ils n'ont jamais partagé, et les acquêts nombreux par lesquels ils ont successivement augmenté leur héritage sont presque tous conclus à leur profit commun. Les frères Jobal n'ont sans doute jamais habité Besange d'une manière régulière ; Clément, qui ne paraît pas s'être marié, est qualifié « conseiller en l'Évêché de Toul ». Gilles, qui a épousé une demoiselle Baillivy, d'une bonne famille touloise, était auditeur en la Chambre des Comptes de Lorraine et seigneur de Pagny-lès-Going ; son fils François est écuyer, conseiller du roi, et, en 1644, lieutenant-général au bailliage et siège royal de Toul. On voit quel chemin avait parcouru, depuis un siècle, la descendance du maire de Besange.

Les frères Jobal, dans une période de 37 ans, semblent avoir eu pour préoccupation constante d'acquérir tous les immeubles à vendre sur le territoire de Besange. Ils avaient choisi ce moyen de placer leurs économies, et la liste de leurs acquisitions est fort longue. Ces contrats sont remarquables en ce qu'ils s'appliquent au

1. Voir à l'Appendice, pièce C.

même lieu et aux divers genres de propriétés rurales : terres, bois et vignes. Si les prés font défaut, en tant que parcelles séparées, il s'en trouve fréquemment dans les gagnages déjà constitués que les deux frères achètent en bloc, et pour des sommes importantes. Nous pouvons en déduire des moyennes suffisamment exactes, qui représentent la valeur des terres à Besange, dans le premier tiers du XVIIe siècle, c'est-à-dire à une époque de grande prospérité, avant les guerres qui devaient pendant si longtemps ensanglanter la Lorraine. Les terres arables se vendent 60 fr. barrois l'arpent (373 fr. l'hectare, valeur intrinsèque) ; les bois ne valent guère que le tiers, soit 22 fr. barrois l'arpent (153 fr. l'hectare), ce ne sont probablement que de petits taillis ; enfin les vignes coûtent quatre fois plus que les terres, 237 fr. barrois l'arpent (1,560 fr. l'hectare) [1]. Si l'on joint à ces résultats intéressants ceux que nous avons obtenus pour Forcelles, à une époque à peu près identique, on voit que les prés s'estiment, à surface égale, environ un tiers de plus que les terres, ce qui complète ainsi notre tableau de valeurs relatives des immeubles ruraux les plus usuels.

Pour tirer parti de leurs propriétés de Besange, les frères Jobal estimèrent utile de les diviser en deux exploitations d'importance inégale ; le grand et le petit gagnage, constitués chacun avec une maison et ses dépendances, furent ainsi maintenus, par les détenteurs successifs du domaine, jusqu'à la Révolution. Nous n'avons de déclaration détaillée que pour le grand gagnage : c'est en 1664, à la mort de Gilles Jobal, que cette pièce fut

1. Voir à l'Appendice, pièce D.

rédigée : elle donne environ 65 jours de terre à chaque saison, autant de fauchées de pré, puis des chènevières, des vignes et des bois. La désignation sommaire faite en 1761 répète à peu près les mêmes chiffres : il n'y a donc pas eu de changements dans les contenances, depuis la transmission de propriété aux Carmes de Vic, vers 1690. Nous pouvons supposer qu'il en fut de même pour le petit gagnage, au sujet duquel nous n'avons que la désignation de 1791 : 57 jours à la saison, et un peu moins du nombre de fauchées de pré correspondantes, 50 seulement. Quant aux bois, dont la contenance est incertaine, ils étaient administrés à part, et lors de la vente des biens du clergé, ils furent maintenus dans le domaine national[1].

Nous avons relevé 22 baux se rapportant aux gagnages Jobal, depuis 1665 jusqu'en 1791. Un seul comprend à la fois les deux gagnages, c'est celui de 1665 : le canon est de 130 paires de quartes, c'est-à-dire à peu près exactement une paire pour chaque unité de culture, composée d'un jour de terre à chaque saison et d'une fauchée de pré : c'est, on le voit, la même relation qu'à Forcelles, sauf qu'ici les prés sont en quantité double. Les autres baux doivent être distribués en deux séries, l'une pour le grand, l'autre pour le petit gagnage ; ils présentent cette particularité, que les fermiers sont pendant longtemps de la même famille : Dominique Zabel pour l'un, Christophe Zabel pour l'autre, ce qui ne laisse pas d'occasionner certaines difficultés, lorsqu'on veut se rendre compte des exploitations que les différents

1. Voir à l'Appendice, pièce E.

baux concernent. Le petit gagnage est loué en nature jusqu'en 1752; outre les paires de quartes blé et avoine, sensiblement égales au nombre de jours, les canons comprennent diverses redevances, telles que pois, lentilles, foin, paille, charrois; en échange, le fermier reçoit les produits de quelques arpents de bois (de 1 à 3 arpents) dans les forêts des propriétaires. A partir de 1752, les paires de quartes du petit gagnage sont remplacées par leur valeur en argent. Pour le grand gagnage, dont nous ne possédons les baux que depuis 1720, il en est toujours ainsi, et d'après les sommes stipulées, il est aisé de se rendre compte qu'elles correspondent aussi à un nombre de quartes égal aux jours de terre à la saison qui constituent l'exploitation[1].

Nous n'avons pas retrouvé l'acte qui constate la translation de propriété de la famille Jobal aux Carmes de Vic : y eut-il vente, ou donation de la part de Barbe Baillivy, veuve de Gilles Jobal? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Il ne nous reste donc que l'adjudication des 16 et 20 mai 1791 pour apprécier le taux de placement des terres dans la localité; il résulte des prix de cette adjudication et des canons payés par les fermiers à la même époque, que le grand gagnage a été vendu sur le pied de 1,81 p. 100 et le petit gagnage sur le pied de 3 p. 100. Ces deux taux, le premier surtout, sont bien faibles et tendraient à faire croire qu'à cette époque les terres avaient une valeur très considérable à Besange. Mais nous répéterons l'observation que nous avons déjà faite pour Forcelles: il est impossible d'apprécier l'im-

1. Voir à l'Appendice, pièce F.

portance des bâtiments compris dans les gagnages, et ce qui peut expliquer la différence du taux de capitalisation entre deux corps de ferme situés dans le même finage, c'est que le grand gagnage comprenait la maison principale, appelée dans le pied terrier de 1664 « la maison franche de M. Jobal », sans doute un petit manoir pouvant servir de lieu de résidence aux propriétaires, et auquel ne correspondait aucun revenu payable par les fermiers.

L'histoire de ces domaines s'arrête en 1791. Que sont-ils devenus depuis? en combien de mains ont passé les parcelles qui en faisaient partie, et combien de fois ces parcelles elles-mêmes ont-elles été subdivisées? Ces questions, nous l'avons dit, ne peuvent recevoir de réponse ; il y a eu dans ces immeubles d'incessantes transformations qui se continuent encore, et les mêmes phénomènes se reproduisent dans tous le pays. Au moins, peut-on se demander quel mode de constitution de la propriété semble préférable et quel doit être le but de l'avenir.

Il serait certainement fâcheux que les terres fussent partout constituées en grands domaines, parce qu'il est utile, à beaucoup de points de vue, que celui qui cultive le sol puisse devenir propriétaire. Mais lorsque tout le territoire est morcelé, ainsi qu'il arrive dans la plaine lorraine, lorsque les grandes propriétés d'un seul tenant ne se comptent plus que comme de très rares exceptions, on se heurte à un autre danger : dans les temps de crise, pareils à ceux que nous traversons, la dépréciation peut atteindre des proportions beaucoup plus fortes sur les propriétés divisées que sur les domaines agglo-

mérés. Le propriétaire qui ne cultive pas de ses propres mains ne s'attache pas à de pareils immeubles; par suite, il ne s'impose aucun sacrifice pour améliorer, d'autant mieux que dans une situation semblable les améliorations sont difficiles à réaliser; voyant son revenu diminuer, il vend à vil prix, heureux s'il trouve encore des acheteurs dans la classe des paysans, saturés de terres, et pouvant à peine venir à bout de celles qu'ils exploitent. Nous subissons à cet égard les conséquences d'un état de choses créé déjà depuis plusieurs siècles, et auquel il sera difficile de porter remède[1]: la division du sol, qui fut autrefois une cause de prospérité pour la plaine lorraine, constitue aujourd'hui un inconvénient qu'il faut supporter et atténuer autant que possible, mais qui pèsera longtemps comme un élément défavorable de notre économie rurale.

---

1. En Allemagne, dans les provinces où se fait sentir l'inconvénient que nous venons de signaler en Lorraine, une législation spéciale permet à la majorité des propriétaires d'une commune de forcer les autres à une opération appelée *Verkoppelung* en Hanovre, *Kommassation* en Autriche. (Lois du 17 janvier 1883 pour l'Empire d'Allemagne et du 7 juin 1883 pour l'Autriche. Voir *Annuaire de Législation étrangère*, tome XIII, p. 176-182 et 370-378.) Cette opération consiste à réunir toutes les parcelles du territoire, pour attribuer ensuite à chaque propriétaire un domaine d'un seul tenant, de valeur équivalente à celui des immeubles qu'il possédait auparavant. Nous doutons, — et nous sommes loin de désirer, — qu'on ose jamais proposer en France un moyen aussi énergique.

A comparer les résultats de notre étude avec le livre si complet et si intéressant de M. A. de Foville, *Le Morcellement* (in-12, Guillaumin, Paris, 1886). L'auteur signale très justement (p. 155 et suivantes) les résultats heureux des *remembrements* effectués en Lorraine, pour atténuer les inconvénients de la dissémination des parcelles, sous l'administration des deux derniers directeurs des contributions directes de Meurthe-et-Moselle, MM. Bretagne et Baudesson. Voir enfin, sur la même question, la publication de M. Bretagne, intitulée: *Nouvelle Étude sur le cadastre et les abornements généraux*. Nancy, Wiener, 1870.

APPENDICE.

A. — (Page 79.) Déclaration du gagnage Bagneux.

Du 21 septembre 1694. — Une maison, avec jardin fruitier derrière, clos de haies, contenance non indiquee.

Terres labourables :		Contenance :		
Saison de Derrière-les-Meix,	28 parcelles.	23	jours	1 omée.
— Raimbémont,	20 —	17	—	1 —
— Quartier,	25 —	26	—	7 —
Total pour les terres. . . .		66	jours	9 omées.
Prés, 11 parcelles (pour deux les contenances manquent)		8	fauchées	8 omées.
Chènevières (2 parcelles)		»		4 —
Sommes des contenances indiquées (86 parcelles).		76	jours	1 omée.

Du 20 mai 1724. — Cette déclaration doit être jointe à celle du 22 avril 1710 : le nombre des parcelles est le même dans l'une et dans l'autre. La *métairie* se compose de deux parties : héritages dont le sieur Petitdidier est seul propriétaire, et *petit gagnage* possédé indivisement avec Cl. Robert.

Déclaration du grand gagnage : Maison et jardin, contenances non indiquées.

Terres labourables :		Contenance :		
Derrière-les-Meix,	28 parcelles.	28	jours	7 omées.
Raimbémont,	21 —	24	—	» —
Quartier,	22 —	27	—	9 —
Total pour les terres. . .		80	jours	6 omées.
Prés, 16 parcelles (pour trois les contenances manquent)		12	fauchées	3 omées.
Chènevières, 4 parcelles.		»		8 —
Sommes des contenances indiquées, 91 parcelles.		93	jours	7 omées.

Déclaration du petit gagnage (possédé par indivis) :

Derrière-les-Meix,	4 parcelles.	Contenance :	2 jours 8 omées		7 j. 8 om. pour les terres.
Quartier,	4 —	—	2 — » —		
Raimbémont,	4 —	—	3 — » —		
Prés,	3 —	—	1 — 8 —		
Total du petit gagnage, 15 parcelles.			9 jours 6 omées.		

Le 19 juin 1753, on procède au partage du petit gagnage. Le lot obvenu aux PP. Minimes est ainsi composé :

Derrière-les-Meix,	2 parcelles.	Contenance :	1 jour 1 omée.
Raimbémont,	2 —	—	1 — 1/2.
Quartier,	2 —	—	1 — 1/4.
Prés,	1 —	—	1 fauchée.
Total pour 7 parcelles. . . .			4 jours 3/4 plus 1 om.

La dernière déclaration est du 26 juin 1753. Toutes les parcelles s'y trouvent décrites avec leurs dimensions en longueur et largeur. C'est sur ces contenances qu'il faut se baser de préférence.

			Contenance :	
Derrière les-Meix,	30	parcelles.	30 jours 2 omées 1/2	85 jours 9 om. 1/2.
Raimbémont,	21	—	26 — 7 —	
Quartier,	23	—	29 — » —	
Prés,	15	—	12 — 5 — 3/4.	
Chènevières,	4	—	» — 7 — 1/4.	
Maison et jardin,	»	—	3 — 2 —	
Total général.	93	parcelles.	102 jours 4 omées 1/2.	

B. — (Pages 79 et 80.) Baux du gagnage Bagneux.

Du 10 mai 1718. Bail des enfants Bagneux à Jean Jacquinet, pour 6 ou 9 ans, moyennant 33 resaux, blé et avoine, qui doivent être conduits à Nancy ou à Toul, au gré des laisseurs. — Du 11 décembre 1740. Bail de noble Pierre Petitdidier à Nicolas Sorel, pour 6 ou 9 ans, moyennant 29 paires de resaux et 3 chapons gras, vifs et en plumes. — Du 8 janvier 1748. Bail des PP. Minimes à Vincent Pariset, pour 6 ou 9 ans, moyennant 26 paires de resaux, 2 bichets de pois, 1 bichet de lentilles et 12 serviettes de toile de chanvre d'une aune et demie de long sur 5/4 de large. — Du 2 mai 1757. Renouvellement du bail précédent, moyennant 24 paires de resaux, et les accessoires comme ci-dessus. — Du 18 février 1766. Mêmes conditions avec Jeanne Perrette, veuve de Vincent Pariset. — Du 12 juillet 1771. Bail pour 6 ou 9 ans, au profit de Charles Richard, moyennant 26 paires et les mêmes acces-

soires. — Du 15 décembre 1781. Renouvellement avec le même fermier : 27 paires de resaux, 1 bichet de pois et 1 douzaine de serviettes évaluée 30#. — Renouvellement identique le 25 novembre 1789.

Enfin, le 22 juin 1791, pour arriver à l'estimation du gagnage, le revenu en argent est ainsi évalué :

Les 27 paires, à 22#4s de France l'une. . . .	599#17s »
Le bichet de pois, à 10#10s le resal.	2 12 6d.
Les serviettes : 30# de Lorraine font, argent de France.	23 5 »
Total du canon, sans les charges. . . .	625#11s 6d.
A déduire : les charges foncières, à raison de 11#6s8d par 100#, font.	89 12 »
Reste pour le revenu net.	536# 2s 6d.

C. — (Page 81.) Actes relatifs au gagnage de Besange, antérieurs aux frères Jobal.

Du 15 novembre 1544. Le maire Demenge Guillermin amodie pour 6 ans son gagnage de Moncel, moyennant 4 quartes de blé et autant d'avoine. — Du 14 janvier 1563. Acquêt par Demenge Guillermin, sur son frère Nicole, chanoine de Saint-Sauveur à Metz, d'une maison à Besange, avec ses usuaires, dite *la haute maison ;* avec ce, une poule que doit Colas, fils de Claudon Philippe pour une allée qu'il tient du derrière de ladite maison ; moyennant la somme de 500 francs barrois. — Du 22 avril 1592. Noble homme Demenge Guillermin, conseiller au bailliage de l'Évêché de Metz, reçoit un engagement de Jean Cunin, maire à Mailly, et d'Ysabel Guillermin, sa femme, un gagnage par indivis, ainsi qu'il se contient, au ban de la Grande-Besange, jusques à réachat, moyennant la somme de 200 francs que les engageurs confessent avoir reçue. — Du 28 décembre 1595. Lettres d'érection de la maison et métairie franche de Besange, avec droits de colombier et troupeau à part pour les bêtes rouges et blanches, ne pouvant dépasser le nombre de 200 laitières.

D. — (Page 82.) Actes d'acquêts et de partages au profit des frères Jobal.

Du 24 avril 1598. Acquêt par Clément et Gilles Jobal, sur Jean Buratte et sa femme, du quart par indivis dans un gagnage à Besange, composé de 11 journaux de terre à chaque saison, avec prés, bois, haies et chènevières, moyennant 300 francs de Lorraine en principal et vins. — Du 30 mars 1607. Partage pour nobles Clément et Gilles les Jobal, de la succession de feue dame Claudon Guillermin... et de celle de feu noble homme Demenge Guillermin, vivant conseiller au bailliage de l'Évêché de Metz, leur père-grand. Portion obvenue aux frères Jobal : moitié d'une maison, avec 2 jardins et une poule de rente ; 34 jours 1/2 de

terre aux trois saisons, 8 jours 3/4 de prés et 20 jours 1/2 de bois; plus 2 chènevières. — Du 8 avril 1608. Acquêt par les frères Jobal de 2 journaux de bois, en nature de fagotage, moyennant 36 francs de principal et vins. — Du 1er mars 1613. Acquêt par les mêmes sur Jean Calais et sa femme, de 13 jours 1/2 de terre aux trois saisons, 2 fauchées 3/4 de pré et 4 arpens 1/4 de bois, en tout 20 jours 1/2, moyennant 650 francs de principal et 20 francs aux vins. — Du 25 février 1617. Acquêt par les mêmes sur Thiébaut Calais, de 3 jours 1/2 de terre, plus le quart dans le pré du Breuil, ledit quart portant deux bonnes charrées de foin; moyennant 210 francs de principal et 15 francs aux vins. — Du 4 avril 1618. Acquêt par les mêmes de 3 jours 1/4 de terre, moyennant 120 francs de principal et 4 francs aux vins. — Du 1er juin 1618. Acquêt de 4 jours 1/4 de terre, plus une fauchée 1/4 de pré, moyennant 232 francs de principal et 3 francs aux vins. — Du 18 mars 1619. Acquêt sur Houart Collain, de 7 jours de terre, plus un pré de 2 fauchées, moyennant 360 francs de principal et 30 francs aux vins. — Du 14 novembre 1620. Acquêt de 5 jours 1/4 de terre, moyennant 135 francs de principal et 8 francs aux vins. — Du 15 décembre 1621. Acquêt sur Antoine Guillermin, marchand à Lunéville (oncle de Clément et Gilles?), d'un gagnage, ban de Besange, présentement tenu *à moyage* par Thiébaut Callant, moyennant 2,000 francs de principal et 50 francs aux vins. — Du 3 mars 1627. Acquêt pour nobles Clément et Gilles les Jobal, conseiller en l'Évêché de Toul et auditeur en la Chambre des Comptes de Lorraine, sur noble Sébastien Didelot, avocat, d'un gagnage situé au ban de la Grande-Besange, comprenant 29 jours 3/4 de terre aux trois saisons, 4 fauchées 1/2 de pré, 20 jours 3/4 de bois, une chènevière comme elle se contient et un chapon de rente, avec les charges foncières et cens d'ancienneté; le tout moyennant 2,700 francs de Lorraine en principal et 50 francs de coiffe. — Du 29 mars 1628. Acquêt sur les mineurs Corcol, de 72 arpens de bois à Besange, portés par adjudication à 27 francs 6 gros de Lorraine l'arpent. — Du 24 mars 1629. Acquêt sur Me Florent Gouvenoux, avocat au bailliage de l'Évêché de Metz, d'un gagnage à la Grande-Besange, comprenant 31 jours aux trois saisons, 6 fauchées de pré, 21 jours 1/2 de bois, une chènevière comme elle se contient et un chapon de rente (ce gagnage semble être la contre-partie de celui acheté en 1627), moyennant 2,999 francs de Lorraine, principal et vins. — Du 19 mai 1629. Acquêt de 2 journaux de bois, ban de Besange, en une pièce de 9 journaux dite la pièce Esselin, moyennant 40 francs en principal et vins. — Du 7 janvier 1630. Acquêt (par Bernard Marchal) d'un quart de vigne franche, ban de Besange, moyennant 50 francs de principal, 2 francs de couvre chef et 4 francs aux vins. — Du 8 février 1631. Acquêt par les frères Jobal de 10 jours de bois, 1 jour de terre et un pré comme il se contient, terres franches, moyennant 400 francs. — Du 10 mai 1631. Acquêt (par la

veuve de Mathis Jacquot) d'un demi-jour de terre franche, moyennant 50 francs. — Du 19 février 1633. Acquêt (par Denis Greffe) d'un journal de vigne, moyennant 250 francs, principal et vins. — Du 30 juillet 1633. Acquêt par les frères Jobal d'un jour et demi de terre, moyennant 76 francs de principal, avec les coustenges. — Du 27 février 1635. Acquêt pour noble Gilles Jobal, sur les enfants Jaffray, de 2 jours 3/4 de terre en trois parcelles, dont l'une chargée d'un chapon de cens, mais pour le reste franches et quittes, moyennant 249 francs 11 gros.

E. — (Page 83.) Déclaration des gagnages Jobal.

Requête adressée aux maire et gens de justice de Besange, par le procureur spécial de damoiselle Barbe Baillivy, veuve de défunt noble Gilles Jobal, vivant seigneur de Pagny-lès-Going, et François Jobal, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siège royal de Toul, — à fin d'assigner Didier Arnoulph, ci-devant moitrier audit défunt, ensemble François Barret, François Neglat, Jean Pierrot, François Clasquin, Nicolas et César les Comte... tous habitants dudit Besange, pour déclarer par serment, moyennant salaire raisonnable, les terres et héritages qui dépendent tant des deux gagnages dudit sieur Jobal que de tous autres qu'il a ci-devant acquestés de divers particuliers... pour rédiger les déclarations par écrit en bonne et due forme... Suit la déclaration, en date du 21 juin 1644 :

Saison de la Pesche,	35 parcelles.	62 jours 1/2.
— — Grande-Fin,	46 —	60 — 1/2.
— du Woye,	51 —	72 —
Total pour les terres. .	132 parcelles.	195 jours.

Prés : 36 parcelles. Contenances non indiquées; pour quelques-unes, on mentionne cependant le nombre de charrées de foin qu'elles peuvent produire. — Bois : 11 parcelles; 2 sans contenance; les 9 autres ensemble font 56 jours 1/4. — Chènevières : 4 parcelles, comme elles se contiennent. — Un jardin, comme il se contient. — Vignes, 4 parcelles, présentement en friches, 3 jours environ. — Une maison au village de Besange, dite : « la franche maison de M. Jobal ».

Lors des ventes de biens nationaux, des 16 et 20 mai 1791, le grand gagnage (district de Château-Salins, Besange, 1re origine, n° 6) est declaré pour 194 jours de terre aux trois saisons, 69 fauchées de pré, un jour de chènevières, plus une maison et ses dépendances. Le petit gagnage (*Ibid.*, n° 9) comprend 173 jours de terre, 50 fauchées de pré, un jour de chènevières, plus encore une maison et ses dépendances. Le premier est adjugé 42,400^{tt} au sieur Gérard, receveur des deniers patrimoniaux à Vic; le second, 22,800^{tt} seulement, au sieur Louis-Joseph Pichancourt.

F. — (Page 84). Baux des gagnages Jobal.

Dates des baux.	Noms des preneurs.	Durée.	Nature et quotité du canon annuel.	Évaluation en argent (valeur actuelle intrinsèque).	Observations.
		Ans.		Environ :	
1665	J. et C. Compte.	6	130 paires de quartes et 12 chapons.	1,040 fr.	Grand et petit gagnages.
1681	Jean Zabel.	9	72 paires de quartes et 12 livres chanvre.	830	Petit gagnage.
1691	Le même.	6	70 paires de quartes et 2 bichets de pois.	718	Id. (3 arpens de bois.)
1720	Christophe Zabel	9	66 paires, 2 bichets de pois, de lentilles, un millier de foin, un de paille, charroi de 4 voitures de bois.	740	Petit gagnage.
1729	Le même.	9	Mêmes conditions.	402	Id.
1737	Le même.	9	Mêmes conditions, sauf le charroi, qui est de 4 cordes et 100 fagots.	470	Petit gagnage.
1746	Domin. Zabel.	9	100 paires, le reste comme ci-dessus.	1,080	Petit gagnage? (1 arp. de bois.) (Il semble que ce bail ne fut pas exécuté.)
1752	Christophe Zabel	9	800 livres de Lorraine.	640	Petit gagnage.
1754	Nicolas Pierron.	9	800 livres de Lorraine (619₶ 6s argent de France).	610	Id.
1762	J.-Claude Robert	9	618₶ de France.	610	Id.
1770	Nicolas Bour.	9	700₶ de France.	726	Id.
1774	Sébast. Voinier.	9	700₶ et un bichet de lentilles.	730	Id.
1731	Le même.	?	800₶ de France, 1 bichet lentilles, charroi de 4 cordes 1/2 et 450 fagots.	830	Petit gagnage.
1720	Domin. Zabel.	9	550₶ tournois, 1 quarte pois ou lentilles, un millier de foin et un de paille, charroi de 4 cordes de bois.	430	Grand gagnage (1 arp. de bois).
1729	Le même (depuis plus de 30 ans).	9	700₶ tourn., une quarte pois et une lentilles, charroi de 4 cordes de bois.	734	Grand gagnage.
1737	Marien Zabel.	9	700₶ tourn. et le reste, plus logement des laisseurs dans une chambre garnie.	744	Id.

Dates des baux.	Noms des preneurs.	Durée.	Nature et quotité du canon annuel.	Évaluation en argent (valeur actuelle intrinsèque).	Observations.
		Ans.		Environ :	
1754	Christophe Zabel	9	1,200 ## de France, charroi de 4 cordes et le logement comme ci-dessus.	1,245 fr.	Grand gagnage (200 fagots à délivrer au preneur).
1758	Nicolas Bour.	6 ou 9	1,100 ##, charroi de 4 cordes, une quarte de pois et le logement.	1,140	Grand gagnage (400 fagots et 2 cordes).
1767	Le même.	6 ou 9	851 ## 12s 3d de France.	883	Id.
1774	Le même.	?	900 ## de France.	933	Grand gagnage.

Les éléments du tableau qui précède sont puisés dans les *Tables* de M. de Riocour, pour les monnaies, et pour le prix des grains, dans les registres de hallages de la ville de Nancy (*Archives municipales*, lay. 100). La quarte dont il est question ci-dessus est celle de Vic; elle se divisait en 4 bichets et contenait en blé 65 litres, en avoine 100 litres.

IV. — L'arrentement de Demenge-Champ[1].

(*Domaine agricole et forestier de la montagne vosgienne ; terres non morcelées.*)

Nous n'aurions rempli qu'imparfaitement notre programme, si, nous bornant à la plaine, nous ne complétions notre étude en recherchant l'histoire d'un domaine de

1. Tous les documents concernant ce chapitre nous ont été fournis par M. Puton, inspecteur général des forêts, dont la famille possède actuellement le domaine. Nous n'y avons joint que quelques indications sur la condition des personnes au XVIe siècle, extraites des comptes de contrôle de la recette d'Arches (*Archives de la Meurthe*, B. 2465 et suiv.).

la montagne. La montagne, en Lorraine, offre à l'agriculture des conditions toutes différentes de la plaine ; le sol n'est plus le même, aux céréales succèdent les herbages et les forêts. La constitution de la propriété présente aussi de graves dissemblances ; la formation des domaines ne s'est pas faite de la même manière et les populations ne se sont pas groupées dans les mêmes circonstances. Nous devons donc trouver ici des relations caractéristiques, dont le récit ne fera pas double emploi avec les détails que nous avons fournis précédemment.

Le domaine de Demenge-Champ et celui de la Rosière, son annexe, se trouvent à l'entrée de la montagne des Vosges, lorsqu'on remonte la Moselle depuis Épinal, en se dirigeant vers Remiremont. C'est un îlot de grès bigarré, entouré par les puissantes assises du grès vosgien. Le pays est fort accidenté : de nombreux sommets ou *têtes*, tantôt boisées, tantôt nues, alternent avec des dépressions profondes, qui découpent le terrain sous les noms de *basses* et de *faings*. Demenge-Champ ou le Haut-du-Bois, pour nous servir de l'appellation moderne, est à une altitude d'à peu près 600 mètres, dans l'angle formé par la Moselle et la Vologne. Toute cette partie de la montagne constituait autrefois le ban de Tendon ; maintenant, le Haut-du-Bois est du territoire de Xamontarupt, et la Rosière dépend de Docelles, deux communes dont les chefs-lieux sont situés au nord, sur un affluent de la Vologne. L'agglomération la plus importante au sud est Éloyes (jadis les Loyes), dans la vallée de la Moselle.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de ces contrées, il est curieux de faire la comparaison avec une des feuilles

qui figurent les arrondissements de la plaine, Mirecourt par exemple. Ici, en dehors des villages, régulièrement espacés à des distances de plusieurs kilomètres, aucune désignation ne vient rompre l'uniformité du dessin. Là, au contraire, les noms se trouvent pressés et ne laissent en blanc aucune partie du plan : ce sont les *granges*, habitations rurales éparpillées à l'infini dans les vides de la forêt, qui sont ainsi figurées. Le village n'existe plus, comme dans la plaine, avec ses maisons serrées les unes contre les autres ; fréquemment, le chef-lieu n'est composé que par l'église et les autres bâtiments servant à l'usage public : chaque famille habite au milieu de son pré, chaque héritage est souvent clos par un mur de grosses pierres amoncelées, et rien n'est plus pittoresque, sur le versant d'une colline, que ces chaumières avec leurs fontaines, leurs vaches au pâturage et les bandes de toile qui blanchissent au soleil.

Toute cette contrée ne s'est peuplée qu'assez tard, vers le XV[e] et le XVI[e] siècle ; elle n'a pas connu l'organisation en manses seigneuriaux et tributaires que les Franks imposèrent au bas-pays. Relevant d'abord exclusivement de la puissante abbaye de Remiremont, qui dut ensuite admettre en partage le duc de Lorraine, cette région de la montagne reçut la majorité de ses habitants par suite d'acensements successifs, grâce à une émigration constante des paysans de la plaine, qui vinrent ainsi coloniser des espaces à peu près déserts[1]. Suivant

1. Nous avons décrit ce phénomène, si intéressant pour la montagne vosgienne, dans notre livre intitulé : *Les Forêts lorraines.* (Nancy, 1886.) Voir p. 62-69.

les lieux et suivant les clauses du contrat d'accensement, les tenanciers relevaient, tantôt à la fois des deux co-seigneurs, le duc et Saint-Pierre, tantôt de l'un ou l'autre seulement. Les hommes du duc sont ordinairement désignés sous le nom d'*arrentés,* ceux de Saint-Pierre sont les *ecclésiaux;* les uns et les autres reçoivent des terres moyennant une rente et des deniers d'entrée, puis des droits d'usage dans les forêts et les pâturages du ban dont ils font partie.

C'est ainsi que fut formé, en 1506, le domaine dont nous allons suivre l'histoire. Par lettres du 20 octobre, signées du receveur général de Lorraine, le duc laissa à Pierre Tocquart de Chamontarupt, sous forme d'acensement perpétuel, une place vague au ban de Tendon, lieu dit à la Fain, où se trouvait autrefois un petit village[1]; il y construira une maison dont les habitants seront hommes du duc seul, relevant uniquement de la juridiction de son bailli de Vôges, et jouissant des mêmes droits et avantages que les autres censitaires du ban. La redevance annuelle est fixée à 3 fr., monnaie de Lorraine, et il a été payé un florin d'or pour deniers d'entrée. D'autres lettres, datées du 20 février 1532, ajoutent à cette concession primitive des terres à Demenge-Champ, nom que va prendre dorénavant l'ensemble du domaine. La famille Tocquard s'y trouve ainsi implantée pour une durée de près de trois siècles; son chef s'appellera désormais Tocquard de Demenge-Champ, tout comme un

1. Aujourd'hui, la maison principale de Demenge-Champ a sa porte surmontée d'une pierre sculptée, d'un style ancien, avec le millésime 1111 ; cette pierre provient sans doute d'une construction de l'ancien hameau, peut-être d'une chapelle.

seigneur qui prend le nom de sa terre, et nous allons retracer les efforts patients de dix générations de laboureurs pour conserver et agrandir l'exploitation primitive. Nous aurons par là même un exemple remarquable de ces familles-souches, comme les appelle Le Play, qui se perpétuent grâce à un accord non interrompu de tous leurs membres, et par une délégation tacite de l'autorité faite entre les mains du chef, seul représentant de la communauté. Car, il faut bien le rappeler, en Lorraine il n'y a pas de droit d'aînesse : la loi du partage égal, s'imposant à chaque décès, venait donc, comme de nos jours, menacer périodiquement l'héritage, sans parvenir toutefois à le démembrer, parce que le grand souci du père de famille était d'acquérir, en dehors du domaine, des immeubles que l'on distribuait ensuite aux puînés, et parce que des arrangements amiables permettaient de désintéresser ceux des enfants qui ne succédaient pas à la gestion de l'exploitation principale. Nous reconnaîtrons ainsi que ce n'est pas la loi seule qui fait la famille-souche, qu'il s'agisse des siècles passés ou des temps actuels : ce sont les mœurs, un ensemble de sentiments de respect pour l'autorité paternelle, d'amour du lieu natal, de sacrifices et de travail sans trêve ; la nature des exploitations y aide aussi puissamment, lorsque le morcellement ne leur est que difficilement applicable.

Il ne suffisait donc pas aux Tocquard de Demenge-Champ d'arrondir et de compléter leur domaine ; il fallait aussi prévenir les démembrements, soit par des acquêts au dehors de terres destinées aux enfants, soit au moyen de conventions passées avec divers membres de la famille, et ayant pour but le rachat, par voie d'échange ou à

prix d'argent, de leurs portions d'héritage. Les deux arrentements de 1506 et 1532, bien que constituant l'origine principale et le noyau de la propriété, ne sont pas les seuls titres d'acquisition qui s'y rapportent. A côté des terres qu'ils tiennent du duc comme censitaires, les Tocquard en possèdent d'autres, que nous voyons appelées plus tard *francs héritages,* pour les distinguer des premières : c'est ainsi qu'en 1636, Demenge Tocquard acquiert, sur Remy Jeanremy Deycimont, une grange et les terres en dépendant, situées aussi à Demenge-Champ, c'est-à-dire à côté de l'arrentement primitif. D'autres acquêts du même genre ont pu se faire dans la suite, dont nous constatons seulement les résultats : en 1765, sur une contenance totale de 597 arpents, 164 seulement sont désignés comme provenant d'anciens acensements, le surplus ayant été successivement adjoint à titre de franc héritage ou par acensements postérieurs.

Un complément indispensable s'imposait aux propriétaires de Demenge-Champ : sur ce plateau élevé, les prairies sont insuffisantes et ne se rencontrent que plus bas, dans les petites vallées qui descendent vers le Nord. L'une d'elles surtout, à cause de sa proximité, constitue un accessoire très commode de l'exploitation principale : c'est la Rosière, que les Tocquard s'efforcèrent patiemment, pendant tout un siècle, de 1575 à 1673, d'englober dans leur domaine. Depuis, cette enclave a toujours fait partie du Haut-du-Bois. La Rosière était, à l'origine, un arrentement de même nature que Demenge-Champ : des lettres du 1er décembre 1547, signées « Christine de Danemark », concèdent l'étang de la Rosière, avec un pré valant une charrée de foin ; d'autres, du 11 septembre

1558, obtenues de Nicolas de Lorraine, « administrateur du pays », autorisent Jean Moyne à élever une grange à la Rosière et à jouir des mêmes droits de pâturage que ceux du ban de Tendon, moyennant 6 gros de cens et 6 gros de garde, payables annuellement au trésor ducal. En 1575, Valentin Tocquard achète la moitié de la grange et des terres de la Rosière ; en 1597, Nicolas-Jean devient propriétaire de la moitié de l'étang, pour 60 fr. barrois, en principal et vins ; le même Tocquard se rend maître de l'autre partie de l'étang, en 1602, moyennant 45 fr. De 1655 à 1673, Demenge et Jacques Tocquard réunissent enfin la seconde moitié de la grange et des terres : c'est à grand'peine qu'ils arrivent à ce résultat ; ils achètent un lambeau après l'autre de cette grange si convoitée, et déboursent ainsi, en diverses fois, la somme relativement importante de 568 fr. 6 gros. Encore ont-ils à supporter toutes sortes d'ennuis : ce sont des parents des vendeurs qui veulent exercer le retrait lignager et dont il faut obtenir le désistement (moyennant 28 fr. 6 gros, en 1662) ; c'est un tuteur qui, en 1673, a vendu le bien de ses pupilles sans les formalités requises, et il faut parer aux suites de l'éviction prononcée à la requête des enfants devenus majeurs. Enfin, les Tocquard sont arrivés au but : le domaine a atteint ses limites naturelles, il ne sera pas démembré jusqu'à l'aliénation finale, sauf pourtant une vente faite en 1738, sans doute dans un moment difficile, par Jeanne Tocquard, veuve Nirpot ; il s'agit seulement de deux pièces de *hagis*[1], valant 1,800 fr. barrois.

1. *Hagis* vient de *haie*, haie, petit bois. C'est, dans la montagne, un bois de peu d'étendue, couvert d'une futaie jardinée.

En dehors de Demenge-Champ et de la Rosière, les Tocquard avaient acheté, à différentes reprises, un certain nombre d'immeubles aux environs, qui ne demeurèrent pas d'une manière aussi stable dans l'héritage de la famille, sans doute parce qu'ils furent donnés à titre de dots aux filles, lors de leur mariage. La liste des contrats se rapportant à des acquisitions de ce genre est fort longue, principalement au xviie siècle ; dans une pièce de 1640, nous voyons que la famille possède une grange *hommagère,* c'est-à-dire provenant aussi d'arrentement, au Jardinel ; une portion dans une autre grange, au Faing-Morel ; une autre encore au Faing-Labourel ; puis des immeubles importants au Pont-de-Dounoux, ces derniers patiemment acquis, champ par champ, depuis 1627 jusqu'en 1662, et que les Tocquard cultivèrent jusqu'au commencement du xviiie siècle. Nous trouvons aussi d'autres biens plus éloignés, jusqu'à Saint-Étienne, près de Remiremont, qui provenaient sans doute d'apports par mariages, et que l'on échangeait contre d'autres, de gestion plus facile. C'est ainsi que les maîtres de Demenge-Champ, pareils aux princes qui distribuent des apanages lointains en ayant soin de conserver les provinces centrales de leurs États, arrivaient à pourvoir leurs fils et leurs filles sans démembrer le Haut-du-Bois, l'héritage principal.

Une parfaite concorde a toujours régné dans cette famille ; les nombreux règlements de succession que nous avons entre les mains en font foi. Aucune difficulté n'a jamais été soulevée lorsqu'il s'est agi d'évaluer les parts dues aux frères et sœurs. Ainsi, Nicolas-Jean, qui avait continué l'exploitation de Demenge-Champ après

le décès de Jean Tocquard, son père, reconnaît devoir, en 1615, à Claudotte, sa sœur, femme de Bastien Thiriat, du Faing, une somme de 450 fr. de principal et 17 fr. aux vins, « pour tout ce que celle-ci peut et doit avoir dans les lieux et districts dudit Demenge-Champ. » En 1620, mort de Nicolas-Jean ; ses fils Jacques, Demenge et Gegout, restent dans l'indivision et donnent à Marie, leur sœur, femme de Jean Marquel François de Champdray, 254 fr. pour sa part, plus une maison. Nicolas-Jean avait encore une fille, Jeannon, mariée à Nicolas Beurnot de Rehaupal ; l'accord est conclu entre celle-ci et ses frères, en 1640, sous forme d'un échange dans lequel la valeur des immeubles ne se trouve pas estimée. Gegout meurt en 1646 ; il faut liquider avec ses enfants et payer de ce chef 260 fr. aux Frémiot du Roulier, 1,200 fr. aux Jacquemin de Chéniménil : les parts d'héritage deviennent ainsi de plus en plus considérables, preuve de la prospérité croissante de la famille. Demenge et Jacques vont alors exploiter ensemble Demenge-Champ. Jacques, resté garçon, fait en 1680 donation entre vifs de ses biens à son frère, pour le rémunérer de tous les services rendus, tant par le donataire que par ses quatre enfants, depuis 15 à 16 ans ; Demenge s'oblige à payer les dettes de Jacques, à le nourrir, habiller, entretenir « tant en santé que maladie », et pourvoir à ses services, obsèques et autres frais funéraux. A cette époque, Jacques devait déjà être fort vieux ; il avait pourtant prévu le cas où « il viendrait à prendre parti de mariage ou de religion » ; alors la donation se trouvait annulée. Mais en 1690, chargé de maladies continuelles, hors d'état de travailler, il confirme irrévocablement l'acte de 1680,

à condition que son frère lui fera dire 150 messes, incontinent après son décès, lequel sans doute ne tarda pas longtemps.

Un dernier exemple d'arrangements de ce genre date de 1767. Jeanne Nirpot, petite-fille de Demenge Tocquard par Curien, son père, cède sa part d'héritage à sa sœur Jeanne-Marie, épouse de Pierre-François Théveney, marchand, demeurant au Haut-du-Bois. Cet acte nous explique que les deux sœurs étaient restées seules propriétaires du domaine par suite de la démission de biens de Jeanne Tocquard, leur mère, et d'un échange conclu avec Marguerite, leur tante. La moitié du Haut-du-Bois (appellation nouvelle de Demenge-Champ, qui date de la fin du XVII[e] siècle) est évaluée à 20,272 fr. 5 gros, monnaie de Lorraine (environ 6,900 fr., valeur intrinsèque); les dettes de la venderesse entrent en déduction pour 4,272 fr. 5 gros, tant constitutions de rentes que promesses diverses. Il est prévu que Jeanne Nirpot continue à faire ménage avec sa sœur et son beau-frère, et alors on ne lui compte pas d'intérêts pour les 16,000 fr. qui lui sont dus ; mais elle est nourrie et entretenue gratuitement. En cas de séparation, seulement, ces intérêts courent sur le pied de 4 p. 100.

Avec Pierre-François Théveney, la descendance des Tocquard abandonne le Haut-du-Bois, en 1788, après une possession de 282 ans, et la première période de notre récit se trouve terminée. Ce Théveney semble avoir eu une existence assez tourmentée : successivement laboureur, marchand, officier, propriétaire des eaux minérales de Bussang, où il transfère sa résidence, sa situation financière ne paraît pas brillante, lors de la

vente de 1788 : sur le prix total de 71,000 livres de Lorraine (65,400 fr., valeur intrinsèque), plus 248# de *coiffe*, il ne touche que 24,822# 17s; le surplus, près des deux tiers, est absorbé par les dettes. Peut-être eût-il mieux valu pour lui rester simple paysan, comme les Tocquard ses ancêtres, dont par sa faute le souvenir est pour toujours perdu : car sans doute la messe fondée à leur intention en l'église paroissiale de Docelles, pour laquelle les propriétaires de Demenge-Champ payaient une rente de 50 sous de Lorraine, cette messe n'est plus célébrée depuis que la famille est dissoute et que personne n'est plus là pour veiller à ce que ce dernier hommage lui soit rendu.

Mais avant de suivre le Haut-du-Bois entre les mains de ses nouveaux détenteurs, il convient de revenir sur plusieurs détails intéressants que nous avons omis, relativement à l'état des personnes au XVIe siècle, et aux droits d'usage attachés à l'arrentement.

Tous les arrentés de la montagne n'avaient pas la même condition personnelle. L'uniformité n'existait que pour les tenures, dont la *rente* se trouvait irrévocablement fixée par les lettres de concession. Quant aux détenteurs, les uns étaient mainmortables, d'autres francs, quelques-uns même nobles. A cette époque, il n'y avait plus une relation aussi étroite qu'autrefois entre la terre et son possesseur, de sorte que les maisons hommagères n'imposaient aucune condition caractéristique aux familles qui les habitaient. Au XVIe siècle, les Tocquard étaient mainmortables, comme il ressort d'une mention du contrôleur de la recette d'Arches pour 1559 : si l'un d'eux venait à décéder « sans hoirs procréés de son corps »,

sa succession mobilière était acquise au duc, à moins de rachat suivant un prix fixé par adjudication.

Assez souvent, dans ces circonstances, c'est un membre de la famille qui se porte adjudicataire ; cependant, à Demenge-Champ, lorsqu'on vendit « à la chandelle » les mortemains de Collotte, Jeannon et Jacquotte, enfants de Valentin Tocquard, l'adjudicataire fut Grandjean Buol, d'Archettes, déclaré preneur pour 25 écus d'or, valant 100 fr. barrois (environ 260 fr., valeur intrinsèque), somme relativement considérable, si on la compare aux autres mainmortes du même exercice [1]. Cette situation se maintint plus longtemps pour les habitants de la montagne que pour ceux de la plaine ; nous ne savons à quel moment elle prit fin pour les tenanciers de Demenge-Champ : elle dura peut-être jusqu'au XVIIIe siècle, car ce fut le duc Léopold qui en effaça les derniers vestiges.

La mainmorte n'empêchait pas les descendants de Pierre Tocquard de jouir, quant à leurs immeubles, de privilèges importants qu'ils tenaient des lettres de concession de 1506 et 1559. Ils sont spécialement déclarés « francs et exempts de toutes servitudes, aides ou exactions quelconques, en quoi ceux du ban de Tendon sont tenus », c'est-à-dire qu'une fois leur rente payée, ils ne doivent plus rien au souverain et sont garantis de toute

1. Les comptes du domaine ducal donnent quelquefois l'inventaire des meubles adjugés sur des mainmortables. Ainsi nous trouvons, pour 1619 (Compte du domaine d'Arches, *Archives de la Meurthe*, B. 2571), la description suivante au sujet d'un nommé Jean Thiriat, natif du Haut-du-Bois, habitant sans doute l'une des granges achetées ensuite par les Tocquard : « Deux chemises ; — un pourpoint futaine noir et un haut-de-chausses de peu de value ; — un petit lit de peu de value ; — un travers et une couverture, le tout adjugé 4 fr. »

augmentation ultérieure. C'était, certes, un bénéfice important et une prime considérable ainsi donnée à ceux qui venaient coloniser ces âpres régions. En 1663, les officiers ducaux ayant voulu taxer les arrentés de Demenge-Champ sur le même pied que les autres contribuables du ban de Tendon, Mengeon et Jacques Tocquard réclamèrent, et un décret du 21 janvier les maintint « en jouissance des anciennes franchises et exemptions portées aux lettres d'acensement ». Plus tard, il est vrai, lorsque les impôts furent organisés sur une autre base, les anciens privilèges ne purent garantir les maîtres de Demenge-Champ contre l'application de la Subvention et des Vingtièmes[1]: du moins, lorsqu'en 1754, Jeanne Tocquard, veuve Nirpot, demande à être déchargée, elle se fonde uniquement sur ce que le revenu de ses biens a été estimé trop haut, eu égard aux dettes considérables qui les grèvent.

L'état de mainmortable n'impliquait pas nécessairement une situation misérable, même aux temps où la mainmorte était exercée avec toute sa rigueur. On rencontre, en effet, des inventaires, au XVe et au XVIe siècle, qui témoignent d'une certaine aisance. Nous n'en avons aucun de cette époque pour la famille Tocquard; mais nous en possédons un de 1715, fort détaillé et qui contient des particularités intéressantes[2]. L'habitation se compose de trois chambres, outre le poêle et la cuisine; point de luxe, mais tous les objets nécessaires à une

1. La subvention était l'impôt foncier de l'époque. Les vingtièmes étaient un impôt sur le revenu et s'appliquaient à tous les habitants, privilégiés ou non.

2. Voir l'Appendice.

exploitation rurale ; les approvisionnements ne font pas défaut, le linge surtout se trouve suffisamment représenté. D'après la nature des réserves, on peut juger des produits de la culture ; les champs donnent du seigle, du sarrasin et de l'avoine, pas encore de pommes de terre ; on file et on tisse beaucoup, à la maison sans doute, le chanvre et le lin. Mais c'est surtout l'élevage du bétail qui est l'occupation essentielle des habitants de Demenge-Champ : avec les trois paires de bœufs qui servent au labourage, on trouve à l'écurie un taureau et neuf vaches, dont quatre avec leur veau ou prêtes à mettre bas ; sept chèvres et des poules complètent ce matériel ; on ne fait pas mention des porcs, qui probablement venaient d'être tués au moment où l'inventaire a été rédigé. Sur une estimation totale de 2,836 fr., représentant l'ensemble du mobilier, le bétail entre pour un tiers environ, proportion qui semble très respectable, étant donnée l'étendue des terres formant l'exploitation.

Ces terres, nous l'avons vu, avaient une double origine : les arrentements et des acquêts postérieurs. Les lettres de 1506, 1532 et 1558[1] n'indiquent pas les contenances comprises dans les concessions : elles étaient sans doute sommairement fixées sur le terrain, par les officiers ducaux, et probablement on ne prenait pas la

1. Ces trois arrentements ne sont certainement pas les seuls qui furent consentis par le domaine ducal au profit des maîtres de Demenge-Champ ; nous en avons relevé un autre, en 1597 : « Jean Tocquart et « Pierron Thiriat, demeurant à Demenge-Champ, ont retenu par accen- « sement 12 jours de bois rapailles qu'on dit dessus l'allonfaing, en « payant 6 gros... » (*Archives de la Meurthe*, B. 2557. Comptes du gruyer d'Arches.) Il en est probablement encore d'autres que nous n'avons pu connaître.

peine de procéder à des abornements réguliers. Le sol avait peu de valeur, la population était encore clairsemée: on fermait les yeux sur les empiétements des censitaires, qui parfois augmentaient dans des proportions considérables les limites des acensements primitifs. Sans doute, dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle, on voit parfois le grand-gruyer se livrer à des vérifications, lorsque les anticipations étaient par trop notables aux dépens de la forêt; mais il faut aller jusqu'au règne de Léopold pour rencontrer un ensemble de mesures capables de garantir la propriété domaniale. Les officiers des prévôtés et des grueries firent alors un remembrement complet des terres acensées, dont les détenteurs furent tenus d'exhiber les titres; puis, en comparant avec les anciens pieds-terriers, ils estimèrent l'importance des anticipations commises; enfin ils évaluèrent le surcroît de cens qui devait être payé comme conséquence de ces extensions. Pour Demenge-Champ, le résultat de cette vérification fut que l'acensement primitif devait être de 150 jours, et que depuis le XVIe siècle 50 jours avaient été indûment ajoutés; les Tocquard furent donc taxés à 13 fr. de surcroît, qui s'ajoutèrent à une même somme de 13 fr. auparavant payée. En vain, par une requête du 5 novembre 1732, Léopold Tocquard réclama contre ce supplément, prétendant qu'une erreur avait été commise, et qu'il n'y avait aucune augmentation de contenance provenant des terres du domaine ducal; un arrêt du Conseil du 25 novembre 1732, et un second du 24 mai 1735, signés Élisabeth-Charlotte, régente, confirment purement et simplement la décision des officiers de la prévôté d'Arches. En 1757, dans la

déclaration du fermier des Domaines, la veuve Nirpot se trouve encore taxée à la même somme de 26 fr. pour ses deux maisons hommagères et les terres, comprenant 196 jours, dont 35 fauchées et demie avec une grange à la Rosière, et 50 jours de surcroît. Si nous comparons ce chiffre avec la contenance portée au plan de l'arpenteur Pierrot, en 1765, nous voyons que les héritages non acensés se montent à près de 400 arpents.

Ce n'est pas uniquement sur cette étendue de 600 arpents, ou environ 120 hectares, qu'il faut juger l'importance de Demenge-Champ. Ses habitants jouissaient en outre de droits d'usage, précieux à la fois pour l'entretien des maisons et pour la nourriture du bétail. Ils étaient à cet égard confondus avec ceux du ban de Tendon et recevaient leurs délivrances dans la forêt de Fossart, important massif situé au sud-est, du côté de Remiremont : un arrêt du Conseil du 11 février 1704, rendu sur l'avis des commissaires généraux réformateurs des Eaux et Forêts, maintient dans leurs droits anciens les habitants du ban de Tendon, parmi lesquels sont compris les arrentés de Xamontarupt, et en même temps cet acte entre dans des détails circonstanciés sur l'importance et les conditions des délivrances. L'usage est aussi étendu que possible : pâturage, chauffage, bois de bâtiments, bois de clôtures, entretien de fontaines et autres nécessités. Le chauffage peut aller jusqu'à 10 et 12 cordes par ménage ; les bois de bâtiments sont marqués sur devis spécial. Des rétributions minimes sont dues aux forestiers qui opèrent la marque, et de plus chaque usager paie tous les ans à la Saint-Martin une redevance de 2 fr., moitié au duc, moitié à Saint-Pierre. La seule

restriction apportée à une jouissance aussi étendue est la prohibition de vendre ou de commercer avec les bois délivrés, à peine de déchéance; cette défense était d'ailleurs de droit commun dans toute la Lorraine.

Les censitaires disséminés dans la montagne étaient rattachés, pour l'organisation administrative, à la communauté sur le territoire de laquelle leurs habitations étaient situées. Parfois cependant, lorsqu'ils étaient nombreux, ils constituaient à eux seuls une communauté distincte, ayant son administration séparée et ses biens, tels que pâturages, terres vagues ou forêts. C'est ainsi que 26 des maisons hommagères du ban de Tendon formaient la communauté dite des « Arrentés de Xamontarupt », dans laquelle se trouvait compris l'arrentement du Haut-du-Bois, comme il ressort d'un rôle de répartition dressé en 1738, au sujet d'une redevance due par cette communauté. Il résultait de cette situation que les arrentés jouissaient d'un patrimoine communal distinct, qu'ils géraient suivant les règles alors encore fort larges imposées aux communautés. L'arrêt du Conseil du 11 juin 1704 fait avec soin la différence entre les forêts usagères, appartenant au duc et à l'Église, dans lesquelles les arrentés ne peuvent que demander la délivrance, et leurs bois communaux qu'ils exploitent eux-mêmes suivant l'Ordonnance, sous la surveillance seulement des officiers de la maîtrise forestière.

Telle était la situation des habitants du Haut-du-Bois, lors de la vente consentie en 1788, par Pierre Théveney. L'acquéreur était Nicolas Krantz-Dorvasy, propriétaire de la papeterie de Vraichamp, paroisse de Docelles, dans la famille duquel les immeubles sont restés jusqu'à ce jour.

Nicolas Krantz fut mis en possession par le notaire André, à la date du 11 novembre, en observant toutes les formes symboliques de la procédure ancienne : on lui fit ouvrir et fermer les portes des maisons, allumer du feu dans les cheminées, prendre en main de la terre et du gazon, puiser de l'eau de l'étang, couper du bois de la forêt; à ces conditions seulement, la tradition et le transfert de propriété se trouvaient accomplis. D'après une mention spéciale de l'acte d'acquisition, le nouveau propriétaire tient avant tout à pouvoir couper immédiatement les 200 arpents de bois que comprend le domaine ; ils sont estimés à part 24,000 livres, (18,720 fr., valeur intrinsèque), pour régler les droits du vendeur en cas d'éviction ou de retrait, circonstances qui ne se sont pas produites. Le 28 pluviôse an III, Nicolas Krantz saisit l'occasion de rattacher définitivement les 25 arpents de *hagis* aliénés en 1738 par Jeanne Nirpot ; ces bois, qui complètent très heureusement l'enclave de l'ancien Demenge-Champ, étaient passés des mains de l'acquéreur primitif, François Demontzey, prévôt de Bruyères, dans celles de M. de Chainel, son petit-fils, qui émigra et dont les biens furent vendus révolutionnairement. Les 25 arpents, estimés autrefois 1,000 livres seulement, échurent par adjudication à Nicolas Krantz pour 4,150 livres, ce qui prouve que depuis 1738 ils s'étaient fort améliorés. Cette acquisition fut régularisée le 21 fructidor an X, et moyennant une somme de 600 livres, les époux Chainel ratifièrent le transfert de propriété effectué en l'an III.

Nous ne suivrons pas dans tous ses détails la dévolution, depuis l'an VII jusqu'en 1856, parmi les héritiers

de Nicolas Krantz-Dorvasy. Un premier partage eut lieu, le 16 fructidor an VII, entre ses deux enfants, Claude Krantz-Chardart et Claude-Nicolas Krantz-Reiset ; à cette occasion, le Haut-du-Bois fut divisé en deux lots, comprenant chacun des prés, des terres labourables et des bois[1] : cette division, au moins en ce qui concerne les prés et les terres, a subsisté jusqu'à nos jours. La part des enfants Krantz-Reiset fut cédée en 1819, pour 18,000 fr., à Sébastien Resal, époux de l'une des filles de Claude Krantz-Chardart. Le 27 mai 1829, les dix enfants Krantz-Chardart partagent à leur tour ; les biens du Haut-du-Bois et de la Rosière sont subdivisés en trois lots, et il semble ainsi que le domaine est en voie de s'émietter irrévocablement. Cependant Mme Puton, fille de Sébastien Resal, est propriétaire de l'un des lots formés en l'an VII ; ses deux fils, MM. Alfred et Auguste Puton, parviennent, le 6 novembre 1856, à acquérir le surplus, moyennant 24,000 fr. : le Haut-du-Bois et la Rosière sont de nouveau réunis dans la même famille et administrés sous une même direction.

Le vieil arrentement de Demenge-Champ a donc traversé sans encombre la période révolutionnaire ; il importe cependant d'examiner comment ont été tranchés

1. Lot A, obvenu à Claude Krantz-Chardart :

Prés,	3 parcelles.	52 jours 3 omées		
Terres,	5 —	110 — 3 —	}	280 jours 6 omées.
Bois,	4 —	118 — » —		

Lot B, aux enfants de Cl.-Nicolas Krantz-Reiset :

Pres,	2 parcelles.	40 jours 8 omées		
Terres,	8 —	156 — 1 —	}	297 jours »
Bois,	4 —	120 — 1 —		

Contenance totale. . . . . . 597 jours 6 omées.

les liens qui le rattachaient au domaine national, et ce que sont devenus les droits d'usage, les droits de propriété communale, dont jouissaient avant 1789 les anciens détenteurs.

Juridiquement, et sans parler des terres acquises à titre de franc héritage, le Haut-du-Bois et la Rosière se composent de deux parties : l'une est l'ancien acensement de 150 jours, constitué bien avant 1600, date adoptée pour la mise en vigueur, dans la province, du principe d'inaliénabilité ; l'autre est le surcroît de 50 jours, reconnu seulement dans l'arrêt du Conseil de 1735. Quant aux 150 jours, les lois domaniales ne modifient en rien la situation du possesseur ; sa propriété est définitivement reconnue, il est de plus admis, en vertu de la loi du 21 nivôse an VIII, à racheter la rente foncière de 26 fr. barrois dont il est redevable au Trésor. Claude Krantz se hâta de faire ses soumissions pour arriver à l'extinction de cette rente ; la liquidation fut effectuée sur le pied de 8 fr. 63 c. pour les 26 fr. barrois, la somme à racheter fixée à 129 fr. 45 c. ou 15 fois la rente annuelle et le paiement réalisé entre les mains du receveur de Bruyères, à la date du 29 prairial an VIII.

Les 50 arpents de surcroît étaient considérés comme *domaines engagés,* dans le sens de la loi du 14 ventôse an VII. Pour cette catégorie de biens, la propriété revenait en principe à la nation ; toutefois, les détenteurs pouvaient consolider leur possession, lorsqu'il s'agissait de parcelles en nature de bois, en payant un quart de la valeur du sol, taillis compris, et la totalité de la valeur des futaies composant la superficie. Tel était le tarif fixé par la loi de l'an VII et par celle du 11 pluviôse an XII.

Ce fut seulement en 1808 que Claude Krantz se mit en mesure d'y satisfaire. Un arrêté du préfet des Vosges, en date du 3 septembre, rendu après double expertise, liquida la valeur du fonds à 2,000 fr., dont un quart payable par l'engagiste ; les futaies ne comprenaient qu'un chêne et quelques baliveaux, en tout 93 fr. La somme totale de 593 fr. fut acquittée en 1809, au bureau du receveur des domaines d'Épinal. Claude Krantz, déclaré ainsi propriétaire incommutable, se tirait à assez bon compte des revendications autorisées par les lois de cette époque ; il avait eu la bonne fortune de conserver ses titres et il pouvait démontrer d'une manière certaine la date de l'entrée en possession de ses auteurs ; beaucoup d'arrentés de la montagne ne furent pas aussi heureux que lui.

Les droits d'usage dans les bois de l'État, si importants autrefois pour Demenge-Champ, n'existent plus aujourd'hui. Ils ont été éteints au commencement de ce siècle, sans compensation et sans réclamation des intéressés, par suite de la suspension des délivrances pendant plus de trente ans. C'est un phénomène remarquable et à coup sûr exceptionnel ; il arriva bien plus fréquemment que, pendant la période d'anarchie qui suivit la Révolution, les usagers parvinrent à étendre abusivement leurs droits ou même à usurper la propriété pleine. Au moins, le Haut-du-Bois a conservé sa part dans les forêts communales de l'ancien ban de Tendon, et c'est sans doute à cause de la valeur de ces forêts que les usages ont été peu à peu délaissés. Le ban de Tendon et de Saint-Joseph, suivant l'ancienne dénomination officielle, comprenait dix communautés, d'importance variable, dont

les biens étaient restés indivis, comme il arrivait très fréquemment autrefois dans les vallées vosgiennes. En 1822, les représentants de ces dix communautés s'entendirent pour arriver à un partage amiable. Toutes n'avaient pas été érigées en communes, lors de l'organisation administrative de l'an VIII ; un certain nombre, descendues au rang de sections, avaient perdu leur autonomie et se trouvaient rattachées, pour la gestion de leurs biens, à des communes voisines. Ainsi, les arrentés que nous avons vus en 1738 constitués en corps de communauté, font maintenant partie des communes de Xamontarupt, Tendon et Docelles, et les délégués de ces communes comparaissent, en leur lieu et place, dans l'acte de transaction du 15 décembre 1822. On ne forma pas, dans cette opération, autant de parts qu'il y avait de groupes d'ayants droit : la commune de Tendon et la section des arrentés de Xamontarupt reçurent notamment pour leur lot tous les terrains communaux en nature de bois situés sur le territoire de Tendon. La différence pour les arrentés consistait donc en ce qu'au lieu d'être indivisément englobés parmi tous les habitants de l'ancien ban, ils recevaient dorénavant leur affouage avec les seuls habitants de la commune nouvelle de Tendon.

A partir de 1825, tout en maintenant cette indivision de la propriété du fonds, on divisa la jouissance : les arrentés de Xamontarupt reçurent une coupe spéciale, équivalant aux deux quinzièmes de l'ancienne coupe. Parmi eux étaient toujours compris les habitants du Haut-du-Bois et de la Rosière ; en 1827, leur qualité ayant été contestée, un jugement du tribunal de Remire-

mont, rendu sur la demande de MM. Krantz et Resal, contre les communes de Tendon et de Xamontarupt, défenderesses, reconnut les possesseurs de l'ancien arrentement en droit de *propriété communale* sur les forêts dévolues en vertu du partage de 1822; ce jugement ayant été attaqué par les communes, fut confirmé par arrêt de la Cour de Nancy, du 22 avril 1828. Il résulte de ces faits une situation administrative assurément fort compliquée : pour la distribution de la coupe annuelle, qui se monte à 67 ares, trois communes doivent intervenir, au nom des sections qu'elles représentent, et, de plus, l'une de ces sections, la Rosière, qui n'est composée que d'un seul feu, a légalement autant de droits dans l'administration que les autres, comprenant le surplus des anciens arrentés.

Ces détails nous ont semblé intéressants, en dehors même du domaine dont nous achevons l'histoire, parce que des situations pareilles se rencontrent fréquemment dans la montagne des Vosges. Mais revenons une dernière fois au Haut-du-Bois, pour étudier la gestion des propriétaires actuels, et ses résultats depuis 1838.

Cette gestion comprend deux parties : l'une est relative à l'exploitation agricole, l'autre à l'exploitation forestière. Pour la première, on a conservé la division en deux fermes, créée à la suite du partage de l'an VII. Elles ont reçu le nom des branches de la famille Krantz qui ont possédé chacune d'elles : la ferme Resal comprend $18^h,42$ dont $12^h,47$ de champs, $4^h,29$ de prés, 85 ares de pâtures, le reste chemins et étangs; la ferme Mougeot, réunie en 1856, contient $31^h,34$, savoir : $19^h,69$ de champs, $11^h,09$ de prés, le surplus jardins et étangs.

Au total, 49h,76 pour l'exploitation agricole [1]. Chacune de ces fermes a ses bâtiments voisins l'un de l'autre, et séparés seulement par un pavillon réservé au propriétaire ; une machine à battre, une féculerie avec séchoir, ont été construites pour l'usage commun. Les terres sont surtout utilisées en vue de la production des pommes de terre, et les prés pour la nourriture de vaches laitières. Ces deux branches de la culture se prêtent un mutuel appui : les détritus de la féculerie, qu'alimentent les pommes de terre récoltées sur le domaine, enrichissent les eaux d'irrigation de la prairie, et les pulpes restant après l'extraction de la fécule contribuent à la nourriture du bétail. L'un des fermiers entretient 2 chevaux, 4 bœufs et 8 vaches ; l'autre 1 cheval, 2 bœufs et aussi 8 vaches, sans compter les porcs ; en tout 25 têtes de gros bétail, soit 1/3 en plus environ de ce que possédait Curien Tocquard en 1715.

La ferme Resal, la plus petite des deux, est louée, depuis 1835, moyennant un canon annuel de 650 fr. Il faut déduire de cette somme, d'abord la part de contributions afférente, soit 45 fr., ensuite les améliorations faites, surtout dans la maison ; elles se sont montées, de 1857 à 1885, au chiffre de 6,534 fr. Le revenu net de cette période de 29 années n'est donc plus que de 380 fr., soit à l'hectare 12 fr. 10 c. La ferme Mougeot est aussi louée à la même famille depuis 1830, et pour le même

1. Il est à remarquer que la composition des deux fermes actuelles ne concorde pas avec celle des deux lots de l'an VII. C'est que, depuis cette époque jusqu'en 1856, il y eut de nombreuses modifications à la suite des transferts de propriété dont nous n'avons indiqué que les plus importants.

canon de 1,090 fr. Les contributions à la charge du propriétaire peuvent être évaluées à 80 fr.; les réparations faites pendant la même période de 29 ans ont coûté 8,555 fr. : le revenu net se réduit ainsi à 715 fr. ou 23 fr. l'hectare. La féculerie, construite en 1872, moyennant 2,550 fr., est louée à part pour 85 fr., la machine à battre pour 25 fr. L'ensemble de l'exploitation agricole rapporte donc seulement 1,095 fr. au propriétaire, soit environ 22 fr. l'hectare.

La forêt a une contenance totale de $66^{h},33$, dont $49^{h},33$ pour la série des coupes ordinaires, $14^{h},03$ pour la réserve, et $2^{h},97$ de terrains abandonnés au garde[1]. La première série est peuplée de hêtres, avec quelques chênes et quelques sapins. Elle est aménagée sur le terrain depuis 1856, en 28 coupes, dont les contenances varient entre $1^{h},49$ et 2 hect. Auparavant, on exploitait en bloc de grandes étendues et les ventes n'avaient aucune régularité : ainsi, en 1848, on avait vendu, pour 22,000 fr., $17^{h},42$ qui produisirent 472 cordes de chauffage (la corde = $4^{st},75$), 454 cordes de charbonnette (la corde = $2^{st},25$) et 17,000 fagots (100 fagots = 4st). La corde était estimée à 23 fr. et le cent de fagots à 12 fr. Les futaies abandonnées entraient pour 1/7 environ, ou 3,300 fr. seulement, dans le prix total d'adjudication. Depuis 1856, on n'exploite jamais plus d'une coupe par an; le propriétaire vend en détail les produits, après façonnage. Les martelages, depuis 1856, donnent une moyenne par coupe de 250 baliveaux et 70 modernes.

---

1. Ces terrains et le logement forment le salaire du garde, qui est d'ailleurs employé et payé à part pour les travaux du domaine.

Quant à la réserve, elle se compose de onze petites parcelles, dont la plupart ne sont que des accrues, en bordure des forêts voisines, surtout à la Rosière. Ces parcelles ne sont peuplées que de résineux, sapins, épicéas et mélèzes; il était difficile d'y établir un roulement de coupes; les exploitations d'arbres s'y font d'une manière irrégulière.

Pendant la période de 31 ans qui s'écoule de 1856 à 1886, on a exploité dans la série ordinaire 7,964 stères de bois, qui ont été vendus à 7 fr. en moyenne, pour 55,687 fr., soit annuellement 257 stères pour 1,796 fr. Il faut en déduire les impôts, les frais de façonnage et d'entretien ; ces derniers sont peu considérables : quelques semis, des émondages de réserves, des murs de clôture; l'ensemble peut s'évaluer au sixième du produit brut ; il reste net 1,497 fr. Le produit net à l'hectare est ainsi ramené, pour 5^{ht},20, à 30 fr. environ. Quant à la réserve, dans la même période de 31 ans, on y a coupé 2,106 stères vendus 15,879 fr. ; la valeur brute du stère est donc de 7 fr. 54 c., un peu plus élevée que dans l'autre série, à cause du peuplement en résineux. Annuellement, l'exploitation a donc porté sur 68 stères valant 512 fr. Les déductions sont les mêmes que précédemment ; il reste net 425 fr., soit à l'hectare, pour 4^{ht},80, environ 30 fr., la même somme que ci-dessus. Au total, l'hectare boisé a donc rapporté, en matière, 5 stères ou 3^{mc},330, et en argent, 30 fr.

La comparaison entre la forêt et l'exploitation agricole est intéressante. Les fermes comprennent les quatre dixièmes du domaine, la forêt les six dixièmes. A surface égale, les fermes ont un produit net inférieur d'un quart

au produit de la forêt. Il est aussi remarquable que le propriétaire est obligé de dépenser un tiers environ du produit brut en réparations ou améliorations pour la culture agricole, tandis que cette déduction du produit brut descend à un sixième pour les bois. Enfin, les coupes se vendent facilement, les paiements se font régulièrement à l'échéance, sans préoccupations ni risques ; tandis que, pour les fermes, si les propriétaires n'avaient eu la sagesse de s'abstenir de toute augmentation de canon depuis 50 ans, ils seraient sans doute fort embarrassés maintenant pour faire cultiver les terres. A tous ces points de vue, les avantages de la forêt sont très considérables.

Si, enfin, nous examinons la plus-value acquise au sol depuis le commencement du siècle, nous reconnaîtrons que, malgré des améliorations coûteuses, les champs n'ont certainement pas plus de valeur qu'à cette époque, peut-être moins. La forêt, au contraire, a doublé ou triplé d'importance, grâce à une administration prudente et au choix judicieux d'une bonne méthode de traitement. Cette méthode consiste à ne considérer le taillis que comme une production secondaire, et à tenir le sol constamment couvert d'arbres de toutes grosseurs. On constitue ainsi une *futaie étagée* que l'on éclaircit tous les 28 ans, en exploitant seulement les arbres mûrs, et ceux dont les cimes trop serrées souffrent dans leur développement : on ne fait ainsi que suivre, parfois sans le savoir, la règle de conduite imposée par les anciennes ordonnances forestières, et qui fut en vigueur en Lorraine jusqu'au XVIIIe siècle. Un pareil procédé peut être appliqué dans toutes les forêts feuillues ; il est surtout

convenable aux forêts mélangées de hêtre et de sapin, parce qu'en évitant les coupes rases, il maintient sur le sol une fraîcheur constante, favorable au repeuplement; pour le même motif, il est excellent lorsque la base minéralogique est le grès vosgien : on évite ainsi les végétations parasites, bruyères et myrtilles, qui envahissent les taillis et font obstacle à toute amélioration du peuplement. Aucune limite d'âge ou de grosseur n'est assignée pour le maintien des arbres, l'augmentation de valeur étant d'autant plus considérable que le volume de chaque sujet est plus grand et son âge plus avancé. Lorsqu'une exploitation de ce genre est modérée, le capital de la forêt s'améliore constamment et le revenu suit la même progression[1]. Si donc notre domaine peut valoir aujourd'hui au moins 150,000 fr. (dont 100,000 fr. pour les bois), au lieu des 70,000 livres de 1788, c'est uniquement à la forêt que cette plus-value doit être attribuée.

Les propriétaires de domaines ainsi constitués doivent se considérer comme extrêmement favorisés; ils peuvent envisager sans crainte les difficultés au milieu desquelles se débat la culture agricole : la crise, quelque longue et intense qu'elle soit, ne les atteint que faiblement. Leur revenu principal provient de la forêt ; il

---

1. Cette amélioration se fonde sur un double principe. D'une part, l'augmentation en volume suit une progression constante avec l'âge. Ainsi, tandis qu'un arbre de $0^{m},30$ de diamètre, par exemple, cube $0^{mc},900$, avec $0^{m},40$ de diamètre, il cubera $1^{mc},600$, soit plus des 2/3 en sus, pour un décimètre d'accroissement. D'autre part, plus les bois sont gros, plus l'unité de volume se vend cher ; le mètre cube de gros bois vaut ainsi trois ou quatre fois plus que le mètre cube de petit bois. Ces deux facteurs rendent avantageux le maintien de l'arbre, quelles que soient ses dimensions, tant qu'il est sain.

leur arrive régulièrement, avec une progression constante, pourvu qu'ils sachent résister à la tentation de réaliser d'un coup, en détruisant l'aménagement, le capital accumulé par les générations précédentes. Ce résultat, si évident pour les forêts de la montagne vosgienne, l'est également pour la plaine; là aussi, les possesseurs de futaies sur taillis doivent soigneusement conserver et augmenter les premières, car s'ils ont quelque chance d'échapper à la dépréciation générale dont nous souffrons tous, c'est à la condition de ne livrer à la hache que des bois de fortes dimensions.

APPENDICE.

(Page 105.) Inventaire de Curien Tocquard, de Demenge-Champ.

Inventaire dressé le 28 février 1715, par Jean Mougel, tabellion général en Lorraine, procureur d'office de la foresterie du ban de Vagney, au nom de M. le procureur de S. A. R., juge tutélaire du bailliage de Vôges, — comprenant tous les meubles et effets trouvés en la maison mortuaire de Curien Tocquard de Demenge-Champ, autrement dit le Haut-du-Bois, arrenté de Chamontarupt, — à la requête du sieur Claude-François Didier, marchand à Épinal, oncle maternel, tuteur de Léopold et Barbe, ses enfants mineurs d'ans, et de Jacques-Claudinel Jacquemin, de Cheniménil, parent paternel au quatrième degré, leur curateur... (Mention est aussi faite de Jeannette, autre fille du défunt, alors majeure.)

Au devant du logis : Un chariot de bois avec ses ferrements, une hache et un merlin, estimés à 17 fr. 6 gros (à cette époque, le franc barrois vaut 0 fr. 54 c. de notre monnaie; il se divise en 12 gros).

A l'entrée du logis : Trois vieilles faux avec leurs manches, 1 fr. 9 gr.

A la cuisine : Une hache à main, 2 fr.; — une houe, 1 fr. 2 gr.; — une hache de roye, 1 fr.; — un paulx de fer, 4 fr.; — deux chaînes coupées, 7 fr.; — une masse de fer cassée, 2 fr.; — une hache, 2 fr.

— un marteau de maçon, 2 fr.; — un vieux couteau de charrue, 3 fr.; 2 *fosseux,* 2 fr. 4 gros; — un *chappe* de fer, 1 fr.; — une serpe, 7 gr.; — deux scies, 5 fr.; — deux jougs, avec les ferrements, 4 fr.; — le *boquin,* 4 fr.; — trois vieux chaudrons d'airain, 42 fr.: — deux vieilles poeles d'airain, 5 fr.; — une poele de fer, 2 fr.; — un pot de fer, 8 fr.; — trois autres petits pots de fer, 6 fr.; — une caisse de fer, 5 fr.; — une lanterne, 2 fr.; — 19 livres et demie d'étain façonné, à 2 fr. 4 gr. la livre, 45 fr. 6 gros; — dix fourchettes et six cuillères d'*arquemin,* 3 fr. 6 gros; — un arrosoir de fer-blanc, 7 gros; — de la vaisselle de terre, 1 fr. 1 gr.; — un poêlon de fer, 1 fr.; — une assiette d'étain de une livre et quart, 1 fr. 11 gr.; — deux *lumières* de fer et une fourchette, 1 fr. 5 gr.; — une broche de fer, 1 fr.; — trois bandes de lard, pesant 70 livres, 70 fr.

Au poële : Deux fusils et un pistolet, 16 fr. 4 gr.; — un *mat* de bois, 3 fr. 6 gr.; — 40 aunes de toile d'étoupe, à 6 sols l'une. 28 fr.; — de *la* chanvre pilée, 14 fr.: — 3 imaux de chénevés, à 20 sols l'imal, 7 fr.; — un demi-imal de linouze, 2 fr.; — un miroir, 1 fr. 6 gr.: — deux feuillettes et un *brail,* 3 fr.; — un imal, 4 gr.; — un petit baril à huile, 7 gr.

A la chambre derrière la cuisine : Deux lits entoilés, avec un travers et un oreiller à chaque, chacun un linceul et une vieille toile sur la paille, 84 fr.; — un vieux coffre cassé, 5 fr.; — un autre de sapin, 5 fr.: — un peigne de chanvre, 3 fr. 6 gr.; — deux vieux avirons et une gouge de fer, 1 fr. 9 gr.; — dans le coffre, 4 imaux de pois, 9 fr. 4 gr.; — dans la *huge* de sapin. 28 aulnes de toile de lin blanche, à 1 fr., 28 fr.; — dans la même, 12 aunes de serviettes, à 1 fr. 6 gr. l'aune, 19 fr. 6 gr.; — aussi dans la même, un justaucorps d'étoffe gris, trois jupes de femme, trois corselets de femme et trois vieilles cravates de toile, le tout, 31 fr. 6 gr.

A la chambre dessous la maison : Un lit entoilé et un drap de toile dessous, 40 fr.; — un vieux peigne de chanvre, 1 fr.; — six livres de plumes, à 20 sols, 14 fr.

A la chambre haute, dessus le poêle : Un lit entoilé, avec un vieux lit, un drap de toile dessous et un oreiller aussi en toile, 42 fr.; — une table de sapin, 2 fr.; — un coffre, 7 fr.; — huit toiles de lit, tant vieilles que neuves, 48 fr.; — 8 draps de lit, 24 fr.; — 5 nappes, 14 fr.; — 4 resaux seigle, à 20 fr. le resal, 80 fr.; — 2 resaux sarrasin, à 12 fr. le resal, 24 fr.; — 7 resaux avoine, à 7 fr. le resal, 49 fr.; — une platine de fer fondu, façonnée, 30 fr.; — 10 livres de fil de chanvre, à 10 sols, 11 fr. 8 gr.; — 6 livres de fil d'étoupe, à 6 sols, 4 fr. 3 gr.; — 4 livres de fil de lin, à 18 gr. l'une, 6 fr.; — deux chars de bois, 18 fr.; — une herse à dents de fer, 5 fr. 10 gr.; — la charrue, avec le fer et les rouelles, 7 fr.; — du vieux fer, pour 10 fr. 6 gr.

Sur le grenier : Environ 12 voitures de foin en un tas, 168 fr.; — 3 voitures de paille, 24 fr.; — un autre tas de 2 voitures de regain, 35 fr.

A l'écurie : Une paire de bœufs de 10 ans, sous poil rouge, 350 fr.; — deux autres bœufs de 8 ans, sous poil fleuri de noir et blanc, 322 fr.; — une paire de taureaux de 2 ans, l'un sous poil noir, l'autre fleuri de blanc, 140 fr.; — une génisse de 3 ans, sous poil cendrier fleuri de blanc, fruit portante, 84 fr.; — une génisse même âge, aussi fruit portante, sous poil noir, 70 fr.; — une autre de 2 ans, sous poil noir, ne portant fruit, 56 fr.; — une vache de 12 ans, sous poil noir piqueté de blanc, fruit portante, 63 fr.; — une autre sous poil noir, âgée d'environ 9 ans, 70 fr.; — une autre sous poil piqueté noir et blanc, ne portant fruit, 56 fr.; — une autre de 14 ans, sous poil rouge, ne portant fruit, 50 fr.; — une autre sous poil noir, de 4 ans, 84 fr.; — une autre avec son veau, sous poil blanc et gris, âgée de 6 ans, 70 fr.; — un taureau sous poil noir, de 2 ans, 42 fr.; — sept chèvres, fruit portantes, deux petits boucs et huit petits de l'an dernier, en tout 175 fr.; — huit poules et un coq, 9 fr.

Estimation totale du mobilier : 2,836 fr. 4 gr.

(Suit la déclaration des titres, papiers et documents divers de la succession. La plupart des actes dont nous avons parlé s'y trouvent relatés.

Puis l'énonciation des créances, en tout, 2,050 fr.

Enfin l'énumération des dettes, en tout, 2,118 fr., dont 470 fr. au tabellion et 297 fr. de menues sommes dues pour l'entretien du ménage, ainsi que pour les services et autres frais funéraires.)

CONCLUSION

Dans le programme dressé par le Comité des travaux historiques et scientifiques, on recommande aux auteurs de donner surtout des faits et de s'abstenir d'appréciations. Sans doute, on peut trouver à bon droit téméraire de conclure du particulier au général, et d'ériger en règle absolue ce qui peut n'être qu'accidentel. Nous savons trop bien quelle diversité présentent les faits sociaux pour tomber dans ce travers. Toutefois, en laissant de côté de nombreux détails, nécessairement contingents et variables, il nous semble permis de dégager quelques grandes lignes du sujet, d'autant mieux que les résultats du travail qui précède concordent parfaitement avec nos recherches antérieures sur l'agriculture lorraine.

Quant à la condition matérielle des classes rurales, c'est une conception fausse que de se représenter le paysan d'autrefois comme voué irrévocablement à la misère, sans espoir d'en sortir. Il y avait certainement alors, comme aujourd'hui, des paysans misérables, mais beaucoup parvenaient par leur travail, malgré la dîme et la corvée, à se créer une situation aisée. Dans les

siècles anciens comme de nos jours, il montait incessamment, du village vers les classes élevées, une légion d'hommes laborieux, artisans de leur fortune, et que n'arrêtaient nullement les inégalités sociales, bien plus tranchées cependant qu'elles ne le sont maintenant. L'armée, la magistrature, le commerce, l'Église, se recrutaient ainsi dans ce grand réservoir des forces vives de la nation.

Quant à l'agriculture proprement dite, ce qui frappe surtout lorsqu'on parcourt son histoire, c'est l'immutabilité presque parfaite des procédés; dans un espace de dix siècles, il n'y a presque rien de changé, et c'est seulement depuis cinquante ans que la transformation s'accentue. Comme autre remarque générale, la puissance de résistance de la classe agricole est surprenante: quelque nombreuses que soient les guerres et les autres catastrophes qui l'accablent, elle se relève toujours cependant, avec une facilité qui permettrait de se rassurer en face des difficultés présentes, si d'autres éléments dissolvants, d'introduction récente, n'entraient en ligne de compte. La Révolution française, en supprimant sans indemnité les charges féodales, a été sans doute extrêmement favorable au paysan; mais l'essor très réel qui l'a suivie a fait place à une période de gêne et de découragement. C'est que les impositions publiques ont considérablement augmenté, et remplacent largement les prestations autrefois dues au seigneur; c'est qu'en outre l'agriculture est devenue une science, répudiant la routine tant de fois séculaire et demandant non seulement du travail, mais encore beaucoup d'instruction et de capitaux. Le petit paysan commence à se sentir inca-

pable ; il émigre vers la ville, où tant de séductions l'attirent ; la culture de la terre va devenir une entreprise industrielle, que les propriétaires ne pourront soutenir qu'à force d'argent et avec un outillage perfectionné, destiné à remplacer autant que possible les bras, dont le défaut irrémédiable se fait de plus en plus sentir.

LE TARIF DES DOUANES

ET LES PRODUITS FORESTIERS

PAR M. A. PUTON.

I

On ne peut parler du *Tarif général* des douanes sans soulever les délicates questions qui divisent les économistes protecteurs et libre-échangistes ; mais, sans vouloir entrer dans ce passionnant débat, nous pensons qu'une excursion à travers cet énorme volume in-4° de plus de 600 pages, dont la dernière édition date du mois de septembre 1885, ne saurait être inutile aux propriétaires de bois et à tous ceux qui s'intéressent, en France, à la propriété forestière. Sans cette étude, en effet, il arrive qu'on connaît mal la matière, que les termes employés sont même ignorés et que, faute de se renseigner ou de s'entendre, les partisans d'une doctrine s'épuisent avec leurs adversaires en controverses confuses et stériles.

Fort heureusement, le tarif des droits de douane échappe, pour les bois, à cette complication que les économistes ne manquent jamais de critiquer et qui exerce à chaque instant l'intelligence des préposés, en même

temps que la sagacité des commerçants importateurs, habiles à trouver des combinaisons pour éviter ou pour diminuer les droits qu'ils doivent payer à la France.

On sait qu'en outre du *Tarif général,* applicable à toutes les nations avec lesquelles nous n'avons pas de traités de commerce, il y a des *Tarifs conventionnels,* intervenus à la suite d'accords particuliers avec différents États. Or, il est arrivé que toutes les nations avec lesquelles nous avons traité, ayant stipulé à leur profit la clause de la nation la plus favorisée et nous ayant, en retour, offert le même avantage, il n'y a, en réalité, que deux tarifs : l'un dit *général,* l'autre *conventionnel.* Le premier est, en ce qui concerne les produits forestiers les plus usuels, assez rarement appliqué ; le second forme, en réalité, la règle habituelle de nos relations avec l'étranger pour l'approvisionnement des bois utiles au travail national. Le tarif conventionnel s'applique, en effet, à 12 États : la Belgique, l'Italie, le Portugal, la Suède et Norvège, la Suisse, l'Angleterre, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Hollande, y compris le Luxembourg, la Russie, l'Allemagne et la Serbie. Ces traités prennent fin le 1er février 1892 avec les huit premiers de ces États ; ils sont d'une durée indéfinie, avec faculté réciproque de dénonciation, avec l'Autriche-Hongrie, la Hollande et la Russie. L'Allemagne a exigé, par le traité de Francfort, les conditions des conventions faites avec les *autres nations.* Il en résulte que nous ne pouvons reprendre notre liberté avant le 1er février 1892, et peut-être même, avant le 18 juillet 1893, date à laquelle expire le traité conclu avec la Serbie, petit pays riche en forêts, où les grandes exploitations commencent à s'installer.

Le *Tarif général* et le *Tarif conventionnel* atténuent les droits pour les matières premières non encore fabriquées et sur lesquelles le travail de nos nationaux doit s'exercer; ils les augmentent, au contraire, sur les objets fabriqués, selon leur degré plus ou moins avancé d'utilisation directe. Tel est du moins, et sauf quelques exceptions, le caractère général de nos droits de douane. L'intérêt porté au travail national en est le motif. Aussi le Tarif est-il divisé en quatre parties, dont la dernière est de beaucoup la plus grande :

Matières animales,
Matières végétales,
Matières minérales,
Fabrications.

Le bois, cette matière aux usages si multiples et si fréquents qu'on citerait à peine un usage de la vie pouvant s'en passer, figure naturellement aux *matières végétales* et aux *fabrications,* mais dans celles-ci il y a des gradations, c'est-à-dire des fabrications plus ou moins avancées ou perfectionnées. Les fabrications les plus simples sont les *ouvrages en bois ;* les autres rentrent dans la catégorie où elles sont connues par leur usage et leur nom spécial : *meubles, vannerie, carrosserie, bimbeloterie,* etc.

Naturellement nous n'avons rien à dire de ces fabrications spéciales : le bois n'y entre que sous une forme en quelque sorte accessoire et pour une valeur voilée par le travail qui l'a mis en œuvre. En cet état, le bois ne s'introduit en France que pour des quantités qui n'ont pas d'influence sur la situation de la propriété forestière.

Le bois, considéré comme *matière végétale,* figure au Tarif sous cinq dénominations :

Bois d'ébénisterie,
Bois odorants,
Bois de teinture,
Bois communs,
Écorces à tan.

Nous n'avons rien à dire des trois premières catégories, qui nous arrivent le plus souvent des pays d'outre-mer, ou qui sont rarement produites par nos forêts. Les bois communs et les écorces à tan forment la partie principale de notre production forestière.

On appelle *bois communs,* ceux qui, par leur état ou leur débit, sont propres à des usages multiples et indéterminés : ils sont, comme leur nom l'indique, communs à toutes les applications du travail : bois de chauffage, bois ronds ou en grume de toutes dimensions, depuis la grosse bille jusqu'à la perche, avec ou sans écorce, bois imparfaitement équarris (sur un seul ou sur plusieurs côtés, à la base ou sur toute la longueur), bois exactement équarris (à sections d'hexagones, de carrés ou de rectangles), par la hache ou par la scie mécanique ou à la main ; planches sciées de toutes longueurs et épaisseurs. Tous ces états divers de première façon rentrent dans les bois communs ; mais, dès que la varlope ou le rabot interviennent pour unir les surfaces, le travail est considéré comme étant déjà assez avancé pour faire perdre au bois sa qualité de matière végétale et le ranger dans la catégorie des *ouvrages en bois.*

Les bois communs et les écorces à tan (brutes ou mou-

lues) sont exempts de tous droits et entrent en France sans rien payer, aussi bien en vertu du Tarif général que du Tarif conventionnel des douze nations avec lesquelles nous avons traité [1]. Il n'y a que deux exceptions, imposant un droit de 0 fr. 10 par mille feuilles de bois en éclisses (lames de bois minces pour fabriquer les seaux, tamis, boîtes de sapin, etc.) et de 0 fr. 25 par mille perches ou étais de mines. De pareils droits équivalent à l'exemption !

Le Tarif général distingue les bois *importés en droiture*, c'est-à-dire directement du pays de leur origine (européenne ou extra-européenne) et les bois importés d'ailleurs que du pays de production. Il exempte les premiers de tous droits et impose une taxe de 1 fr. par cent kilogrammes aux bois provenant des pays européens non directement importateurs. Le Tarif conventionnel n'est fait naturellement qu'en vue des produits provenant du pays avec lequel on a traité et entrant ainsi chez nous en droiture, c'est-à-dire directement. Mais, par une clause additionnelle à tous ces traités, tous les bois communs qui entrent par la *frontière de terre* sont exempts de cette taxe de 10 fr. par tonne ; ils sont affranchis de tous droits, qu'ils entrent en droiture ou autrement, que les bois de Russie, par exemple, nous arrivent directement par navires ou indirectement par chemins de fer à travers l'Allemagne. On peut donc dire que les bois communs à tous les usages arrivent en France sans rien payer au Trésor public, car il n'y a que de rares excep-

---

1. Les écorces à tan ne sont affranchies de tout droit que depuis le 13 octobre 1881.

tions pour quelques produits et dans des circonstances assez inexpliquées. Aussi voit-on tous les trains des chemins de fer étrangers transporter le bois à bas tarifs et converger vers ce bienheureux pays où tout se paye cher et qui offre un débouché gratuit aux propriétaires de forêts d'Allemagne, de Russie, de Suède, de Norvège, d'Autriche et jusqu'à ceux de Serbie et de Bosnie.

Quant aux *ouvrages en bois,* il s'agit non plus d'un débit commun à tous les usages, mais d'une fabrication déjà spécialisée et dont le caractère est d'être toute en bois (balais, sabots, futailles, boîtes en bois, cuveaux, boissellerie, etc.). On y range ainsi les pièces de charpente et de charronnage brutes, équarries ou sciées et façonnées, mais dont le caractère est d'être prêtes à être posées et employées à un usage déterminé, et les *planches* de bois dur (chêne, orme, noyer, etc.), ou de bois tendre (pin, sapin, tremble, etc.), mais à la condition qu'elles soient rabotées, rainées et bouvetées, c'est-à-dire prêtes à être immédiatement employées en planchers, parquets ou autres ouvrages de menuiserie.

En général, ces fabrications en bois payent des droits à l'entrée, mais l'ouvrage le plus important pour les propriétaires de forêts, les pièces de charpente et de charronnage sont exemptes, aussi bien dans le Tarif général que dans le Tarif conventionnel. Les planches rabotées, rainées et bouvetées payent, d'après le Tarif conventionnel des douze États européens, 1 fr. 50 les 100 kilogr. en bois dur et 0 fr. 50 en bois tendre. Aussi, les exploitants forestiers d'Allemagne et d'Autriche qui nous envoient des quantités énormes de planches en sapin et de chêne ont vite imaginé de nous les expédier rainées,

bouvetées, mais non rabotées. Par cette combinaison ils font rentrer leurs planches dans la classe des bois communs et ne payent aucun droit ; mais les procédés de sciage mécanique sont maintenant si parfaits, que les planches sont réellement prêtes à être employées en planchers et parquets et n'ont plus besoin que d'un très léger travail au rabot *au moment de la pose.*

II

Notre voyage à travers le Tarif serait sans intérêt si nous n'exprimions notre sentiment et nos impressions.

Deux faits très importants caractérisent la situation forestière : l'augmentation incessante de l'importation des bois de travail et la diminution des prix que les propriétaires de forêts obtiennent actuellement pour ces mêmes bois.

Nous importons actuellement pour environ 280 millions de bois entièrement similaires à ceux que produisent nos forêts :

Bois communs.	275	millions.
Écorces à tan	2	—
Ouvrages en bois.	4	—
	281	millions.

Les 275 millions de bois communs sont presque uniquement des bois de service et de travail, car les bois de chauffage et le charbon n'entrent que pour 5 millions dans l'importation de 1884. C'est donc environ 270 millions de bois de service que notre travail demande à l'étranger ; c'est beaucoup plus que le *revenu* total

annuel de nos 9 millions d'hectares de forêts, que la statistique dressée en 1878, par les soins de l'École forestière, évaluait à 236 millions [1].

D'un autre côté, le prix des produits forestiers, qui a été toujours en croissant jusqu'en 1875, a subi depuis ce moment d'apogée une diminution graduelle, mais constante et devenue très sensible actuellement. Le revenu des forêts de l'État, qui était de 37 millions en 1875 pour 1 million d'hectares, est tombé à 25 millions en 1885. Les bois de chauffage ont assez peu diminué de valeur, mais nos deux principales essences d'industrie, le chêne et le sapin, ont subi une diminution d'au moins 30 p. 100 sur les prix de 1875.

Quelles sont les causes de cette diminution ?

A ne considérer que les deux faits qui viennent d'être exposés et mis en présence, on serait tenté de penser que l'importation est la seule cause de la diminution du prix et que ceux-ci fléchissent sous la concurrence des bois étrangers, à mesure que le chiffre de l'importation augmente. On constate que nos forêts suffisent à la consommation du bois de chauffage ; on soutient, dès lors, que si celui-ci a peu baissé de prix, c'est que les bois étrangers de cette nature ne viennent pas faire concurrence à notre production, tandis que pour les bois de service et d'industrie, les produits de l'étranger se substituent peu à peu aux nôtres et en font abaisser le prix.

1. Ces 236 millions sont la partie du prix acquise aux propriétaires des forêts. Quand les bois sont abattus, façonnés et transportés aux lieux de consommation, ils acquièrent une plus-value qui forme le prix auquel les consommateurs les payent (*valeur actuelle* de l'Administration des douanes). Ce prix n'est pas inférieur à 400 millions.

Certes, on ne saurait nier que du moment où l'offre d'une marchandise augmente dans un pays, le prix de cette marchandise doit s'affaisser. Mais il ne faudrait pas soutenir que l'importation est la seule et unique cause de la diminution du revenu annuel des propriétaires de forêts. A notre avis, cette diminution tient à des causes multiples, parmi lesquelles l'importation joue un rôle important, mais non unique et exclusif. La preuve en est qu'en 1875, année de *maximum* pour le prix des bois, nous importions déjà pour 165 millions de bois communs, qui n'avaient aucune influence sur nos ventes de coupes. Les 270 millions de bois étrangers qui arrivent en France étant tous des bois de travail ou d'industrie, cette concurrence ne peut évidemment faire baisser les bois de chauffage et ne doit avoir d'influence que sur les bois de travail; or ces bois de travail n'entrent que pour 2/5 dans la production en argent de nos forêts, les 3/5 sont du bois de foyer; celui-ci ayant peu baissé de prix, le revenu de nos forêts aurait dû diminuer seulement de 30 p. 100 sur 2/5 ou 12 p. 100, tandis qu'il a baissé de 30 p. 100 sur la totalité. On conviendra que la crise agricole et industrielle, ainsi que bien d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer, ont leur influence dans cette diminution du revenu de la propriété forestière.

Nous avons tenu à dégager les éléments de la question pour mieux étudier les effets de la franchise accordée aux bois étrangers.

En ce qui concerne les bois de service et de travail, les faits analysés ci-dessus montrent que la concurrence de ces bois pour 270 millions ne peut manquer de faire

baisser, dans une certaine mesure, le prix de nos sapins et de nos chênes de service, c'est-à-dire les produits les plus précieux et les plus rémunérateurs de nos forêts. Les wagons rivalisent avec les navires pour nous apporter des bois de Suède, de Russie, d'Autriche, d'Allemagne et même d'Amérique, prêts à être posés et employés dans nos constructions. Dans les montagnes des Vosges, des marchands de bois, clients habituels de nos sapinières, achètent des planches d'Allemagne à plus bas prix que celles du pays ; les cultivateurs qui vont au marché de Remiremont s'asseyent sur des bancs en *Picht-Pin* d'Amérique ; les touristes marchent dans les nouveaux hôtels de la montagne sur des planchers en bois du Nord, et déjà on constate que les ouvriers de Paris ne veulent plus travailler d'autre bois de chêne que celui du Danube, parce que le grain est plus facile à l'outil que celui de nos robustes arbres de Lorraine et de Bourgogne. Aussi nos propriétaires de forêts savent seuls à quels prix infimes ils vendent actuellement leurs sapins et leurs chênes séculaires.

III

Quel est le remède à cette situation et comment peut-on relever le prix des bois de travail ? Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'à un fait économique constaté, il y a un remède unique et souverain : les causes qui donnent naissance à ce fait sont toujours multiples, souvent indéterminées et connexes à d'autres circonstances. Il y a certainement plusieurs sources d'améliorations futures pour le revenu des forêts, en ce qui

concerne les bois de service. Nous sommes loin de les connaître toutes et nous nous bornerons à en indiquer deux : ce ne sont, hélas ! que des conseils.

1° Quand une marchandise arrive sur un marché en grande quantité et en franchise de tous droits, le public producteur ne manque jamais de réclamer un droit fiscal pour modérer cette concurrence. Le sentiment public se trompe rarement dans ses appréciations et nous avouons partager entièrement cette manière de voir. Nous faisons des vœux pour qu'un droit d'au moins 10 p. 100 de la valeur soit établi sur les bois communs, les écorces à tan et les ouvrages en bois. Nous savons bien qu'avant 1892, ce droit ne saurait frapper les bois européens des douze États avec lesquels nous avons traité, mais il pourrait dès maintenant entrer dans le Tarif général et frapper notamment les bois d'Amérique, qui commencent à nous arriver en grande quantité.

Vainement dira-t-on : vous voulez protéger, aux dépens du travail national, les propriétaires de forêts, gens de grande fortune et dont le sort doit peu toucher les pouvoirs publics. Ceci est un de ces arguments de mots dont on abuse trop souvent : la propriété forestière n'est plus ce qu'elle était au siècle dernier et les 6 millions d'hectares que possèdent les particuliers sont aujourd'hui plus divisés qu'on ne le croit. Et d'ailleurs, quand on établit un droit protecteur de l'agriculture ou de l'industrie, a-t-on jamais examiné si le blé provient du champ de l'ouvrier ou de la grande exploitation agricole ? Tous les producteurs ont droit, sans distinction, au bénéfice d'une mesure, si elle est jugée utile et sans qu'il y ait lieu à distinguer entre les grands et les petits. Quand bien même,

enfin, un droit de 10 p. 100 sur les bois de service viendrait à faire hausser les prix, les propriétaires particuliers en profiteraient peu, car ils produisent surtout du bois de foyer et très peu de bois de service. Les communes et l'État, pour leur domaine forestier, en bénéficieraient presque seuls. Où serait le grand mal si leur budget s'en améliorait un peu? Quant au public consommateur, il est très probable qu'il ne s'en apercevrait même pas, car une augmentation de 10 p. 100, à supposer qu'elle se produise, est très peu sensible sur la quantité relativement minime employée pour chaque ouvrage et se trouve comprise dans les limites habituelles des variations de prix du marché.

Dans le raisonnement précédent, nous avons supposé qu'un droit de 10 p. 100 serait réellement protecteur, c'est-à-dire qu'il aurait pour effet de faire hausser de 10 p. 100 les bois de service français. Nous avons l'intime conviction qu'il n'en serait rien et que le droit serait simplement fiscal.

Un droit de douane n'est protecteur, en effet, que lorsque le consommateur le paye, c'est-à-dire lorsque le droit arrive à faire augmenter dans le pays importateur le prix de la marchandise importée. Si, par exemple, le prix du mètre cube de sapin est tel en France que l'étranger ait encore intérêt à nous le vendre en payant le droit de douane, les prix français ne varieront pas et l'étranger seul payera et subira le droit. C'est ce qui est arrivé pour le blé, qui n'a pas haussé de prix en France par suite du droit de 3 fr., substitué dernièrement au droit de 0 fr. 50 c. par quintal. Le droit de douane ne produit un effet protecteur que lorsque deux circons-

tances se réunissent : pénurie de la matière dans le pays importateur et prix assez élevé dans le pays exportateur pour que le vendeur ne supporte pas le poids du droit de la marchandise qu'on lui demande.

Or, qui oserait soutenir que cette double circonstance se réalisera fatalement ? Quel est l'économiste, le marchand de bois ou le forestier connaissant assez le marché européen pour affirmer que nos consommateurs français payeront le droit sur le bois, en totalité ou en partie, alors surtout qu'on voit les immenses exploitations des propriétaires forestiers de Russie, d'Autriche et de Suède, maintenir les prix faibles dans ces pays de grande production ligneuse ?

Nul ne saurait rien affirmer quant à l'effet plus ou moins protecteur d'un droit sur les bois, mais personne ne saurait méconnaître qu'un droit de 10 p. 100 ferait entrer dans les caisses du Trésor public 25 à 30 millions par an. Est-ce une ressource à dédaigner, en notre temps de pénurie budgétaire, alors surtout que l'étranger en payerait peut-être la totalité et très certainement la plus forte partie [1] ?

2° Tout en conseillant un droit de douane de 10 p. 100 sur les bois étrangers, nous pensons qu'il sera plus au

1. Un droit de cette nature serait d'autant plus équitable que les nations voisines savent très bien faire payer les bois qui entrent chez elles et que nous ne pouvons ainsi rien exporter d'une marchandise qui se déprécie chez nous. Le tarif allemand impose aux bois communs (durs ou tendres, sans distinction) 0 fr. 25 c. les 100 kilogr. ou 1 fr. 50 c. le mètre cube, s'ils sont *bruts ou ronds*, 0 fr. 50 c. les 100 kilogr. ou 3 fr. le mètre cube, s'ils sont *équarris*, et 1 fr. 25 c. les 100 kilogr. ou 7 fr. 50 c. le mètre cube, quand ils sont *sciés*. Les bois de chauffage sont seuls exempts. — Le libre-échange ne saurait se comprendre qu'avec la réciprocité.

profit du Trésor public que des propriétaires de forêts, et nous n'avons pas la prétention d'en déduire le relèvement du prix des bois français. Il faut que ce relèvement vienne d'une autre source plus sûre et plus immédiate : le perfectionnement de l'outillage forestier.

La valeur d'un mètre cube de bois a deux éléments pour facteurs : le *transport* jusqu'au lieu de consommation et la *façon* depuis l'abatage en forêt jusqu'à l'emploi aux usages les plus variés. Ce qui reste après la rémunération due au transport et à la façon forme le prix payé au propriétaire. Il peut arriver que le transport et la façon absorbent presque toute la valeur du bois sur pied et que sur un mètre cube, payé très cher par le consommateur, il reste fort peu de chose au propriétaire forestier. Il faut donc s'appliquer à diminuer le plus possible ces deux facteurs absorbants : le transport et la façon. Un mètre cube de sapin employé en menuiserie coûte dans les environs de 80 fr. à celui qui bâtit une maison. Sur ce prix, il revient à peine 20 fr. au propriétaire de la forêt ; c'est donc sur les 60 fr. absorbés par le transport et la façon que le producteur de bois doit chercher l'amélioration de son sort.

En ce qui concerne le transport, si le réseau des chemins de fer et des routes nationales ou vicinales approche d'assez près nos forêts, il existe encore, entre la route et la forêt, une lacune difficile à franchir, une zone souvent impraticable aux lourds charrois : c'est celle des chemins ruraux et des chemins d'exploitation, qu'il faut à tout prix améliorer par des subventions et par des syndicats d'entretien, dont la loi du 20 août 1881 a autorisé la création. Tant que cette zone ne sera pas améliorée, les

revenus de la forêt seront à la merci des voituriers locaux, qui commencent à se faire rares et qui préfèrent gagner leur vie avec des transports plus faciles.

Dans l'intérieur des forêts, la situation est plus grave encore : il n'y a de routes forestières que dans les massifs des grands propriétaires, tels que l'État et les communes. Le débardage de la coupe au chemin rural ou forestier s'opère par les moyens les plus primitifs et les plus onéreux. Il faut modifier cet antique outillage et introduire dans nos forêts le chemin de fer aérien, le tramway économique, le porteur Decauville, le plan incliné automoteur, les câbles articulés en fil de fer et tous les moyens perfectionnés de nos grandes industries. Quand une entreprise souffre, on peut être certain qu'elle se relève par le capital mis savamment à sa disposition. Lorsqu'on a établi les premières routes forestières empierrées dans les forêts de l'État, on a vite constaté que ces routes rapportaient 15 à 20 p. 100 par an du capital qui y avait été employé : il en sera de même de celui qui sera affecté à ces moyens perfectionnés de vidange et de débardage. Sans doute, il faudra à son emploi un peu de la science de l'ingénieur ; sans doute, aussi, les propriétaires particuliers pourront difficilement entreprendre des travaux de cette nature dont la dépense serait hors de proportion avec de petites forêts. Que les grands propriétaires comme l'État et les communes leur servent de modèle, que l'instruction en mécanique des agents forestiers soit poussée jusqu'aux confins de celle des ingénieurs et que des syndicats se forment entre petits et grands propriétaires pour exécuter ces travaux sur la base des intérêts réciproques. Le salut est dans cette

voie, et si l'on tarde trop à y entrer, il en coûtera bientôt aussi cher pour sortir un chêne ou un sapin des forêts lorraines que pour tirer un arbre des plus âpres montagnes que la route forestière n'aborde point encore[1].

Il en est de même des frais de façon : on ne peut les diminuer que par l'emploi des moyens mécaniques les plus perfectionnés. A cet égard, l'histoire du passé est de nature à convaincre les plus incrédules.

Jadis les bois de sapin des Vosges, pour ne citer qu'un seul exemple, se vendaient à peu près ronds, pour la charpente ; les ouvriers des villes se chargeaient de les équarrir à la hache pour en faire les poutres des étages et les pièces des toitures. Aujourd'hui, on ne trouverait peut-être plus un ouvrier charpentier pouvant ou voulant équarrir une pièce de charpente ; la scie mécanique à moteur hydraulique ou à vapeur s'est substituée à la hache de l'ouvrier. Les anciennes et informes scieries à bloc ont été transformées en des mécanismes plus parfaits et on vend maintenant dans les Vosges les charpentes sur commande et prêtes à être posées. Ce perfectionnement de l'outillage a été la cause d'une plus-value dans le revenu des forêts par l'utilisation des déchets, jadis perdus dans l'équarrissage à la hache, et par l'économie de la façon mécanique sur le travail manuel.

La même évolution doit s'opérer pour les planches. Aujourd'hui encore nos exploitants forestiers ne vendent que des planches uniformes, débitées sur le même modèle et sans plus de soins qu'aux siècles passés ; or, les

1. On doit citer pour exemple le tramway forestier que M. Michaud a établi dans les forêts de Badonviller. (*Revue des forêts*, 1883, p. 490.)

hauts salaires de la main-d'œuvre dans les villes ont fait hausser considérablement le prix du rabotage, de la rainure et de tout le travail que la machine sait accomplir maintenant à très bon compte. Les entrepreneurs vont aux bois étrangers qui nous arrivent du Nord et de l'Allemagne rabotés, gravés, rainés, débités en frises, en lames de parquets, en moulures courantes, en planchettes de boiserie, etc., etc. Ils y trouvent économie de transport et de main-d'œuvre, ainsi que l'avantage d'offrir à leurs ouvriers un travail plus rapide et moins pénible.

Si donc nous voulons lutter contre la concurrence des bois étrangers, il faut que nos exploitants abandonnent l'ancien débit parallèle au diamètre, qui fournit de la mauvaise et peu durable marchandise ; il faut qu'à côté de nos usines, déjà perfectionnées pour le débit en charpente, s'installent des usines à raboter, à graver et à fabriquer toutes les pièces usuelles de la menuiserie, avec appareils à sécher les bois pour les adapter à un emploi immédiat. Nos propriétaires de forêts y gagneront toute l'économie réalisée sur les transports, sur l'utilisation des déchets, sur le travail et sur les pertes d'intérêts.

Or, pour de pareilles usines, il faut des capitaux, et si nos marchands de bois n'y sont pas encouragés et aidés, ils iront aux produits étrangers comme ils le font déjà en dédaignant nos coupes. Nos marchands de bois sont, en effet, à la fois exploitants et commerçants. L'exploitation des coupes est un dur métier qui leur demande peines et travaux en la dure saison. S'ils trouvent à gagner leur vie dans les seules opérations d'achat et de revente des bois étrangers, ils abandonneront de plus en plus l'exploitation forestière pour se livrer à un com-

NATURE DES PRODUITS.	UNITÉS sur lesquelles porte le droit.
1° Bois communs.	
Bois à construire (chêne, orme, noyer et autres) bruts ou équarris ou sciés de toutes dimensions	100k bruts
Mâts, espars, pigouilles, manches de gaffes, de fouines, de pinceaux à goudrons, rames	100k b.
Merrains	Id.
Bois en éclisses	1,000 feuilles
Bois feuillards	100k b.
Perches et échalas	le mille.
Liége brut râpé ou en planches	100k b.
Bois à brûler et charbons de bois	100k b.
Autres bois communs	100k b.
Bois communs d'origine européenne importés autrement qu'en droiture et par la frontière de terre	»
2° Bois d'ébénisterie.	
En bûches ou sciés à plus de 2 décimètres d'épaisseur, buis ou autres bois	100k b.
3° Bois odorants	100k b.
4° Bois de teinture.	
En bûches	100k b.
Moulus	100k b.
5° Écorces à tan.	
Moulues ou non	100k b.
6° Ouvrages en bois.	
Futailles vides, neuves, montées ou démontées — cerclées en bois	100k b.
Futailles vides, neuves, montées ou démontées — cerclées en fer	100k b.
Balais communs	100k b.
Pièces de charpente et de charronnage, brutes, équarries ou sciées ou façonnées	100k b.
Moules de boutons	100k nets.
Sabots communs	100k nets.
Sabots peints, vernis ou garnis de fourrure	100k nets.
Boîtes de bois blanc	100k b.
Planches et frises ou lames en parquet, rabotées, rainées et bouvetées — en chêne ou bois dur	100k b.
Planches et frises ou lames en parquet, rabotées, rainées et bouvetées — en sapin ou bois tendre	100k b.
Boissellerie grossière ou fine	100k b.
Autres ouvrages en bois — chêne ou bois dur / sapin ou bois tendre	100k b.

TARIF GÉNÉRAL.				TARIF conventionnel.
PRODUITS d'origine européenne		PRODUITS d'origine extra-européenne		
...mportés ...ectement ...la pays ...oducteur.	importés d'ailleurs que du pays producteur.	importés directement d'un pays hors d'Europe.	importés des entrepôts d'Europe.	Produits importés en droiture.
...xempts.	1f »	exempts.	3f 60	exempts.
...xempts.	1 »	exempts.	3 60	exempts.
Id.	1 »	Id.	3 60	Id.
0f 10	0f 10 les mille feuilles plus 1 fr. les 100k b.	0f 10	0f 10 les mille feuilles plus 3 fr. 60 les 100k.	0f 10
...xempts.	1f »	exempts.	3f 60	exempts.
0f 25	0f 25 le mille plus 1 fr. les 100k b.	0f 25	0f 25 le mille plus 3 fr. 60 les 100k b.	0f 25
...empts.	1f »	exempts.	3f 60	exempts.
Id.	1 »	Id.	3 60	Id.
Id.	1 »	Id.	3 60	Id.
»	»	»	»	Tarif général mais exempts du droit de 1 fr. les 100k b.
...xempts.	1 »	exempts.	3 60	exempts.
Id.	1 »	Id.	3 60	Tarif général.
Id.	exempts.	Id.	3 60	Tarif général.
Id.	3f »	Id.	3 60	Id.
...xemptes.	exemptes.	exemptes.	3 60	exemptes.
2f »	2f »	2f »	5 60	exemptes.
2 50	2 50	2 50	6 10	1f »
...xempts.	exempts.	exempts.	3 60	exempts.
Id.	Id.	Id.	3 60	Id.
13f »	13f »	13f »	16 60	13f »
12 »	12 »	12 »	15 60	12 »
25 »	25 »	25 »	28 60	25 »
2 »	2 »	2 »	5 60	2 »
2 »	2 »	2 »	5 60	1 50
1 »	1 »	1 »	4 60	0 50
4 »	4 »	4 »	7 60	4 »
7 »	7 »	7 »	10 60	7 » 5 »

NOTICE

SUR

D. A. GODRON

SA VIE ET SES TRAVAUX

Par M. FLICHE

Un travail inséré dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas (alors Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy) attira pour la première fois, en 1840, l'attention du monde botanique sur son auteur, M. Godron. Depuis cette époque jusqu'à la fin de sa longue et laborieuse carrière scientifique, il laissa passer peu d'années sans soumettre au public les résultats de ses recherches et de ses observations; tantôt il les consignait dans des ouvrages considérables comme la *Flore de Lorraine*, la *Flore de France*, le *Traité de l'espèce et des races*, tantôt, et le plus habituellement, c'étaient des opuscules de moindre étendue mais dont quelques-uns, ceux, par exemple, consacrés à l'étude de l'hybridité chez les végétaux, non seulement fournissaient d'importantes données à la science, mais constituaient des séries dans lesquelles tous les travaux partiels étaient reliés par une idée maîtresse.

Afin de résumer son œuvre importante, afin aussi de

faciliter les recherches des naturalistes qui auraient à la consulter, M. Godron avait rédigé, avec le soin qu'il apportait en toutes choses, une liste bibliographique complète des livres et des opuscules qu'il avait publiés; il m'avait laissé le soin de la faire imprimer. L'Académie de Stanislas, qui avait encouragé les débuts du jeune naturaliste, où il n'avait jamais trouvé que des amitiés qui lui étaient particulièrement chères et qui voyait un honneur pour elle dans la grande notoriété acquise à des travaux dont bien souvent elle avait eu la primeur, a décidé que cette publication serait faite dans ses Mémoires. Afin de rendre un hommage plus complet à l'éminent confrère qu'elle venait de perdre, elle a accepté la proposition, que je lui faisais, de joindre à la liste bibliographique une notice que je comptais rédiger, la communauté d'études, en même temps que de longues et intimes relations m'ayant mis à même de connaître très complètement M. Godron. Telle est l'origine des pages qui vont suivre; elles n'ont point la prétention d'être un éloge académique; on s'efforcera d'y mettre en lumière simplement, avec toute liberté d'appréciation, les titres de M. Godron comme naturaliste. Il a toujours semblé à l'auteur que l'exagération dans l'éloge, l'absence de toute critique, n'étaient pas seulement de graves défauts chez un biographe; qu'elles constituaient aussi un véritable manque de respect pour la mémoire qu'on prétend honorer. La simplicité, la rigoureuse probité scientifique de celui dont il va parler, auraient suffi à lui rappeler ces vérités, s'il avait été tenté de les oublier.

Si le naturaliste et l'appréciation de son œuvre doi-

vent tenir une grande place dans une notice consacrée à M. Godron, on ne perdra pas de vue que c'est l'homme tout entier que l'Académie appréciait et qu'elle désire voir revivre dans ses Mémoires. C'est ce que l'auteur s'efforcera de faire dans la mesure de ses forces. Heureux sera-t-il s'il a pu réussir et montrer, à côté du naturaliste, le citoyen dévoué à son pays et à sa ville d'adoption, l'homme privé digne de l'estime et de l'affection générales dont il était l'objet.

Dominique-Alexandre Godron est né le 25 mars 1807, dans l'arrondissement de Thionville. Hayange[1], sa ville natale, bien petite alors, a grandi avec le développement pris en Lorraine depuis quelques années par l'industrie du fer; mais elle fait partie du pays que la malheureuse guerre de 1870 a violemment arraché à la France pour en faire un territoire allemand. L'industrie qui devait si profondément modifier Hayange existait déjà depuis longtemps au commencement du siècle et le père du futur naturaliste Alexandre Godron exerçait les fonctions de caissier dans la forge appartenant à la famille de Wendel. Issu d'une ancienne famille de cultivateurs du pays, il avait épousé Barbe Habay, de Moyeuvre, dont la famille, par de longs, utiles et fidèles services dans l'industrie métallurgique, avait mérité l'estime et la confiance de la famille de Wendel. De santé assez chétive pour inspirer de sérieuses inquiétudes à ceux qui l'entouraient, Dominique-Alexandre avait le malheur de perdre son

1. Sa maison paternelle se trouvait sur l'emplacement de la nouvelle église.

père le 12 décembre 1812 ; c'est donc sa mère seule qui eut l'honneur en même temps que le souci de son éducation. Il y avait d'ailleurs entre elle et lui une de ces affinités spéciales qui, dans la ressemblance des enfants avec les parents, rapprochent si souvent au physique et au moral les fils de leur mère. Un portrait en miniature de Mme Godron nous montre, avec des analogies toutes matérielles dans les traits, le regard intelligent mais surtout si profondément bon qui caractérisait la physionomie de l'ancien doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

Mme Godron trouva pour l'assister dans la lourde tâche qui lui incombait les avis et l'aide très effective du curé d'Hayange, parent de son mari. Obligé par la tourmente révolutionnaire de quitter la France, afin de ne pas trahir ses devoirs de prêtre catholique, l'abbé André s'était créé des ressources en donnant des leçons de français et de latin. Il mit son expérience de l'enseignement au service de son jeune cousin et lui apprit les éléments de la langue française, du latin en même temps qu'un peu d'allemand. Il paraît que, si le maître savait son métier, il était d'une bonté qui n'était pas exempte de faiblesse ; à en croire la confession de son élève, celui-ci en aurait abusé et il aurait connu alors ce que sont la dissipation et la paresse. Je crois qu'il faut beaucoup rabattre de l'épithète d' « exemplaires » qu'il leur inflige dans sa modeste et sincère autobiographie ; l'enfant si paresseux pourrait bien n'avoir existé que dans la mémoire, infidèle cette fois, par exception, de l'homme qui plus tard menait de front le soin d'une clientèle assez nombreuse, deux enseignements, la rédaction de la *Flore de France,* et celle de plusieurs mémoires botaniques.

Paresseux ou non, l'enfant devait faire des études secondaires complètes. Son père, qui en comprenait la grande importance, quoiqu'il n'eût reçu que l'instruction primaire, avait fait promettre à sa femme, en mourant, de consacrer au besoin à cet objet une partie de leur modeste avoir. Lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, Mme Godron, fidèle à sa promesse, voulait envoyer son fils au lycée de Metz; l'abbé André préférait le petit séminaire de la même ville. On finit par choisir le collège Stanislas à Paris, où le jeune Godron devait trouver d'excellents correspondants en M. et Mme de Wendel, dont les enfants étaient élevés dans le même établissement. Les événements de la Révolution avaient acquis à la famille Habay des droits particuliers à la reconnaissance des propriétaires de l'usine d'Hayange. Les témoignages ne cessèrent de lui en être donnés, d'une façon également honorable pour le chef et pour ses fidèles employés. Godron aimait à le rappeler jusqu'à la fin de sa vie.

C'était alors un grand voyage que celui de Metz à Paris; l'enfant, quelles que pussent être les inquiétudes du cœur maternel, dut être confié seul à la diligence. Après un voyage qui ne fut pas sans péripéties, puisque à Verdun des gendarmes, peu perspicaces assurément, crurent trouver en lui un fugitif du petit séminaire, et l'auraient arrêté sans l'intervention d'un député de la Moselle qui voyageait dans le même véhicule. Il vint prendre place dans la neuvième du collège Stanislas. C'est alors, dit-il, qu'il prit la résolution d'être laborieux, et tous ceux qui l'ont connu peuvent affirmer que rarement promesse fut aussi fidèlement tenue, que celle que se fit à lui-même cet écolier de douze ans.

Ses études complètement et honorablement terminées, il revint dans son village natal, ne sachant trop quelle carrière embrasser; il y trouva sa mère atteinte d'une grave maladie chronique. La piété filiale mit immédiatement un terme à ses hésitations et, pour ne pas abandonner sa mère dans la situation pénible où elle se trouvait, il accepta un modeste emploi de commis dans les forges d'Hayange, sacrifiant à son devoir, à l'impulsion de son cœur les espérances légitimes que pouvaient lui donner des études complètes et bien faites; renonçant, chose plus difficile, à l'attraction déjà prononcée qui l'entraînait vers l'étude de la nature. Enfant, sortant presque de son berceau, il avait failli se noyer en voulant aller cueillir au delà d'un petit cours d'eau qui bordait le jardin de la maison paternelle des fleurs qui avaient attiré son attention; jeune homme, il utilisait ses heures de liberté en recueillant et déterminant des plantes et des animaux sauvages. Tenter de semblables études et les poursuivre, sans guide, avec l'aide d'ouvrages plus qu'élémentaires, en prenant sur les quelques heures que lui laissait une existence professionnelle très laborieuse, c'était assurément faire preuve de vocation naturaliste, c'était aussi témoigner d'une grande force de volonté, et peut-être l'éminent naturaliste n'eut pas à se repentir, plus tard, de ces années passées à la forge, à peu près perdues en apparence pour ses études favorites, mais pendant lesquelles se formait l'homme qui ne devait pas se contenter du travail facile, père de toutes les œuvres médiocres.

Quoi qu'il en soit des motifs qui le portèrent à accepter cette première position, et des avantages qui en résul-

tèrent pour sa formation morale, Godron faisait un de ces sacrifices qui, même courageusement acceptés, ne sont point sans troubler parfois l'âme d'une façon profonde. Connut-il ces orages intérieurs? J'ai lieu de penser qu'ils furent épargnés à sa douce nature, mais l'impulsion qui le dirigeait vers les sciences naturelles était trop forte pour qu'il ne s'empressât pas de lui obéir dès que son cœur et sa conscience, d'une égale délicatesse, ne lui feraient plus entrevoir d'obstacles.

Ce fut par une des grandes douleurs de la vie que la liberté lui fut rendue de suivre la voie où l'appelaient ses plus intimes aspirations.

Le 11 janvier 1827, Mme Godron succombait, laissant son fils sous le coup d'une émotion qui fit revivre un instant les alarmes qu'enfant il avait données par sa débile santé. Quittant les forges, il se fit inscrire comme étudiant à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Il ne songeait point encore d'ailleurs à se faire une place dans l'enseignement supérieur. D'une extrême modestie de goûts, profondément attaché à son pays natal, il voyait dans la profession médicale un moyen de gagner le pain de chaque jour, tout en revenant s'établir dans la maison à laquelle se rattachaient pour lui de pieux souvenirs, et en satisfaisant sa passion de plus en plus décidée pour les sciences naturelles.

Homme de devoir avant tout, Godron, étudiant en médecine, ne négligeait aucune partie des études qui devaient le conduire au doctorat. Des premiers prix de sciences accessoires, de chirurgie et d'accouchements, la place d'aide de clinique obtenue au concours, prouvent qu'il occupait le rang le plus honorable parmi ses condisciples;

ils expliquent pourquoi la Faculté, le suivant dans sa carrière scientifique, était heureuse des succès de son ancien lauréat. Maîtres et élèves aimaient d'ailleurs cet étudiant affable, serviable, dont la physionomie traduisait si bien la bonté que le souvenir en est resté très présent dans la mémoire de ses camarades.

Si Godron était un élève modèle de tous les cours, s'il avait l'estime de tous ses maîtres, il y en avait un cependant dont il était le disciple préféré, dont il suivait le cours avec passion ; c'était Nestler, professeur d'histoire naturelle. Botaniste très distingué, celui-ci ne se bornait pas à faire un cours suivi à la Faculté de médecine, il initiait les jeunes gens à la connaissance des végétaux par de fréquentes herborisations où il leur donnait toute son âme et toute sa science. En général, c'était la flore si intéressante des environs immédiats de Strasbourg qui était l'objet de ces promenades. Mais aux grands jours, le maître, suivi des plus zélés parmi ses élèves, allait étudier la flore de cantons plus éloignés : celle des Vosges, par exemple, aux environs de Wissembourg, au Champ-du-Feu ou bien au Hohneck. Godron était de toutes ces excursions ; des rapports familiers s'établirent ainsi entre lui et le maître ; il devint un des fréquents commensaux de sa table ; et ceux qui y étaient admis avec lui se rappellent les longues conversations botaniques qui succédaient au repas, dans la bibliothèque de Nestler.

Un jour, le professeur fut particulièrement fier de son élève[1] : dans un examen, un de ses jeunes collègues,

1. Lettre de Nestler à Mougeot (10 mars 1832).

homme distingué d'ailleurs, mais de ces esprits qui, manquant de souplesse et d'étendue, se complaisent dans l'objet de leurs études, et dénigrent celles qu'ils ne comprennent pas, fit, à propos d'une question adressée par Nestler à Godron, une observation fort désobligeante sur la botanique médicale. Le candidat vengea, dans une remarquable réponse, l'honneur d'une science qui, je le crois, lui était déjà plus chère, pour elle-même, que pour ses applications. Eut-il à payer son succès, comme le dit Nestler, par une interrogation de chimie rendue à dessein un peu plus approfondie que pour ses camarades? Je ne sais; tout ce que je veux retenir, c'est que, pour cette science comme pour la botanique, il obtint la note la plus élevée, prouvant ainsi la conscience de l'étudiant qui ne néglige rien, et révélant déjà le maître futur qui savait que, dans les sciences naturelles, comme dans les autres, on n'édifie rien que sur de solides études générales. Le même motif le poussait, malgré une prédilection marquée pour l'étude des végétaux, à être un des auditeurs les plus assidus du cours où Duvernoy enseignait l'anatomie comparée et la zoologie telles qu'elles venaient d'être renouvelées par le génie de Cuvier.

Les vacances elles-mêmes étaient employées à des travaux scientifiques; c'est alors que, sortant de France, il fit en Suisse, au Saint-Gothard notamment, avec son ami Deubel, des herborisations qui, après avoir été l'objet d'enthousiasmes juvéniles, restaient un souvenir sur lequel il aimait à revenir dans sa vieillesse. C'est alors aussi qu'un voyage en Allemagne[1] le conduisit jusqu'à

1. Lettre du 21 août 1833 à Mme Godron.

Francfort, mais il ne paraît pas avoir laissé grandes traces dans son esprit; j'en ai seulement trouvé une mention dans sa correspondance et il n'en parlait jamais.

L'étudiant menait ainsi une vie tranquille et studieuse, lorsqu'une maladie inconnue jusque-là, qui avait terrifié Paris par la soudaineté et la multiplicité de ses coups, vint répandre aussi la terreur à Metz et dans les campagnes environnantes. Le service médical ordinaire était devenu insuffisant et le Préfet de la Moselle eut recours au doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg pour obtenir de jeunes auxiliaires pris dans le personnel étudiant. Godron, qui ne sut jamais marchander avec un devoir, fut au premier rang des volontaires et pendant plus de deux mois, si la science était trop souvent impuissante à les guérir, il consola au moins de sa présence et de ses soins environ 250 cholériques.

Cette campagne où l'étudiant eut, comme un soldat en expédition, à faire preuve de patience, de résignation, de courage, a été décisive pour son avenir. On a vu que toute l'ambition de Godron consistait, au moment où il se faisait inscrire comme étudiant à Strasbourg, à revenir dans son village exercer la profession médicale, les sciences naturelles formant l'emploi des heures que lui aurait laissées celle-ci. Après avoir fait pendant deux mois l'épreuve de cette existence où le médecin n'a, pour le récompenser de visites et de soins, rendus plus pénibles par les distances à parcourir et alors par la difficulté des communications, que peu ou pas de reconnaissance et une rémunération fort insuffisante pour un homme dont la vie ne pouvait être assurée que par son

travail, il renonça à un projet auquel il était resté jusque-là fermement attaché.

Il semblait que dès lors sa voie était même tracée en dehors de la pratique médicale. Étudiant en médecine distingué, il avait déjà une certaine notoriété comme naturaliste, non seulement à Strasbourg, mais en France, comme le prouve la correspondance botanique qui s'établissait entre lui et un jeune maître de Toulouse, destiné à se faire un nom dans la science[1]. Aussi ceux qui connaissaient sa valeur l'engageaient-ils à se fixer à Strasbourg et à tenter de rentrer comme maître, par voie de concours, dans cette Faculté de médecine où il terminait ses études.

Une considération qui a toujours été toute-puissante sur l'âme de Godron est venue immédiatement détruire l'effet des conseils qui lui étaient donnés. On a vu quelle intime affection l'attachait à sa mère; il me semble certain que du jour où elle lui fut enlevée, il songea à se créer un nouveau foyer où il retrouverait cette vie de la famille dont il se voyait privé et qui lui était nécessaire ; ce fut le rêve de sa vie de laborieux étudiant. Aussi dès que, docteur en médecine, il put entrevoir le moment où son travail lui assurerait une position honorable, il songea à le réaliser. Telle est la raison pour laquelle il est venu se fixer dans la ville dont il a fait son pays d'adoption. Dès la fin de l'année où il terminait ses études, le mariage le faisait entrer dans une honorable famille dont le chef était alors inspecteur d'académie à Nancy. Ce mariage,

1. Lettre de Moquin-Tandon du 3 août 1833. Il lui envoie des plantes et lui en demande, particulièrement des cryptogames.

arrêté à la fin de 1833, fut célébré au commencement de 1834. En même temps que le jeune médecin fondait une nouvelle famille, il voyait commencer pour lui une série d'années singulièrement laborieuses et dont la perspective aurait pu décourager bien des bonnes volontés.

On sait tout ce que la pratique médicale demande de temps et de fatigues, tout ce qu'elle présente d'incertitudes aussi, lorsqu'un jeune médecin ne peut offrir aux malades d'autre recommandation que sa bonne volonté et sa science, attestée par un diplôme universitaire dans lequel ils n'ont pas une confiance illimitée ; on ne peut leur faire un crime de ce scepticisme. Godron, par sa bonté, sa sollicitude, sa délicatesse, l'empressement avec lequel il acceptait les missions médicales dont le chargeait l'administration municipale, est arrivé assez vite à se faire une clientèle qui lui assurait le pain de chaque jour auquel ont droit tous ceux qui mettent leur science et leur travail au service du public.

Tout en s'adonnant à l'exercice de son art, l'ancien lauréat de la Faculté de médecine, l'ancien élève de Nestler et de Duvernoy ne perdait pas de vue la science pure, ni cette carrière de l'enseignement vers laquelle voulaient déjà le diriger ses maîtres et ses amis de Strasbourg. En venant s'établir à Nancy, il n'avait pas été sans songer à pénétrer dans le corps enseignant de cette École secondaire de médecine où se conservaient les traditions de l'ancienne Université lorraine, et qui devait être le noyau de l'enseignement supérieur que Nancy a vu s'installer, grâce à l'indomptable activité de cet homme dont la foi et l'enthousiasme pouvaient amener un sou-

rire sur la physionomie des sceptiques, mais leur arrachaient ce qu'il jugeait utile dans l'intérêt de la vérité et de la justice.

Si l'École secondaire restait un germe, il faut convenir qu'il était singulièrement restreint. Cinq professeurs seulement étaient chargés d'enseigner aux élèves l'énorme somme de connaissances sur lesquelles s'édifie et dont se constitue la science médicale. Au moment où Godron arrivait à Nancy, l'École, secondée par le ministre de l'instruction publique, songeait à augmenter un personnel qui succombait à la tâche, en se faisant adjoindre quelques professeurs suppléants ; déjà elle avait arrêté sa liste de propositions, lorsque le concours fut demandé par Godron et Blondlot, qui tous deux devaient faire honneur à l'établissement scientifique où ils cherchaient à pénétrer.

A la suite de ce concours accordé par le ministre, tous deux atteignent leur but, et le 10 novembre 1835 M. Guizot, ministre de l'instruction publique, nomme Godron professeur suppléant et le charge en cette qualité des opérations médicales et des accouchements. Cette attribution peut sembler singulière, elle était cependant justifiée par la thèse de doctorat du nouveau professeur, qui, d'ailleurs ne cherchait qu'à entrer dans l'enseignement public, bien sûr de ne pas tarder à échanger la chaire qu'il venait d'obtenir, contre une autre plus en harmonie avec les goûts et les aptitudes qui l'entraînaient vers les sciences naturelles. En effet, le 15 octobre 1836, un arrêté le chargeait de la matière médicale et de l'histoire naturelle ; il est vrai que, par suite de cette tendance qu'on a eue trop souvent, en France, à se faire

un enseignement supérieur par les procédés d'Harpagon pour constituer une maison, on le chargait en outre de la suppléance du cours de physiologie. Il est juste d'ajouter qu'il ne garda pas longtemps cette dernière charge, que dès le 5 octobre 1837, le ministre, constituant définitivement l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale, en chargeait Godron, destiné à devenir titulaire six ans plus tard [1].

Une clientèle médicale assez étendue et l'enseignement formaient déjà une lourde tâche ; elle ne suffit point à Godron poussé par la curiosité scientifique, et le désir, d'abord vaguement entrevu, mais qui ne tardait pas à prendre corps, sa correspondance en fait foi, d'obtenir une position qui lui permît de se soustraire à une profession qui fatiguait son corps et inquiétait sa conscience délicate jusqu'au scrupule, de se donner aussi entièrement à la science. Il continuait avec ardeur, dans un pays nouveau pour lui, ces herborisations, déjà si attrayantes lorsqu'il était étudiant ; il faisait chaque jour plus ample connaissance avec les espèces, soit avec celles que leur taille, la complexité de leur organisation, avaient depuis longtemps rendues l'objet de l'étude des botanistes, soit avec toutes ces cryptogames, encore fort mal connues, si intéressantes cependant et dont le rôle se montre sans cesse plus important, dans l'économie générale de la nature. Doué chaque jour d'une science plus complète et plus sûre, il ne se contentait pas de recueillir des échantillons, d'acquérir une science toute faite, déjà il commençait ces recherches personnelles qui devaient bientôt

1. 20 octobre 1843.

aboutir à la publication d'un premier mémoire, et qui ne devaient cesser d'occuper son esprit, toujours en éveil, jusqu'au dernier jour de sa vie.

On peut se demander comment Godron a pu suffire aux lourdes tâches qui ont pesé si longtemps sur ses épaules, puisque, commencée en 1835, son existence de médecin exerçant, de professeur et de botaniste, livrant incessamment au public d'importants mémoires et des ouvrages considérables comme la *Flore de Lorraine* et les premiers volumes de la *Flore de France*, ne s'est trouvée un peu allégée qu'en 1850, par sa nomination aux fonctions de recteur départemental. Tous ceux qui ont vécu dans son intimité sont à même de résoudre le problème : d'abord il employait le procédé qui a permis, dit-on, à un illustre chancelier de France de composer un gros livre, dans ces minutes d'attente que la déférence pour autrui amène dans toutes les existences, si bien réglées soient-elles, il ignorait ce qu'est une perte de temps. Et puis il savait s'imposer de véritables sacrifices pour arriver au but. Ses voisins se rappellent encore une fenêtre qui, dans son modeste appartement [1], restait obstinément éclairée jusqu'à une heure avancée de la nuit. C'était celle du cabinet où Godron se reposait d'une journée de visites médicales et d'enseignement, en étudiant ses chères plantes, en résolvant quelque difficile question de botanique descriptive, en rédigeant un mémoire ou quelques pages d'une de ses grandes flores. Cette excessive application avait son charme pour une nature comme la sienne, elle n'était pas sans danger ; j'ai dit que sa

1. Rue des Ponts, 26.

constitution n'était pas très robuste ; déjà en 1840 sa santé n'était pas sans inquiéter l'affectueuse vigilance de son vieil ami le docteur Mougeot ; depuis l'expression de ces premières craintes, la correspondance de Godron nous montre que divers symptômes venaient, de temps à autre, l'effrayer ; que bien souvent il lui fallait un véritable courage pour continuer ses travaux, et que l'idée d'une mort prématurée n'est pas sans s'être présentée à son esprit. Je tiens à citer un fragment de lettre au moins à l'appui de ce que je viens d'avancer, parce qu'il est à la fois un témoignage des peines que lui faisait endurer une constitution qui se prêtait mal à ce qu'exigeait son énergique volonté, et aussi de l'extrême délicatesse de son âme. « Je le vois bien[1], écrit-il à son collaborateur Grenier, en m'engageant à vous seconder dans cette belle entreprise, j'ai consulté bien plus mon courage que mes forces ; je ne sais rien faire à demi et c'est par trop d'ardeur que je me suis livré au travail, voulant faire à la fois de la clientèle, et malheureusement il faut que j'en fasse (*primo vivere*), de l'enseignement et de plus un grand ouvrage comme celui que nous avons entrepris ensemble. C'était trop pour ma chétive constitution ; le travail de cet hiver m'a épuisé, je croirais manquer de loyauté en vous cachant ma position de santé ; car si, comme je le crains, elle continue à s'altérer, tout le poids de l'entreprise retombe sur vous, d'après nos conventions écrites. Or, ce serait mal à moi de vous laisser vous engager plus avant dans une entreprise qui dans peu, peut-être, pèsera sur vous seul.

1. Lettre du 15 mars 1847.

« Si vous désirez continuer la chose, je ferai pour vous seconder ce que mes forces me permettront de faire, mais du moins dans la résolution que vous prendrez à cet égard, vous vous prononcerez en toute connaissance. »

Aux souffrances, aux tristes préoccupations que révèlent ces lignes vinrent s'ajouter, surtout au début de la carrière de Godron, des ennuis d'un autre genre qui lui furent assez pénibles, sa nature étant d'une grande sensibilité vis-à-vis des procédés bons ou mauvais qu'on pouvait avoir envers lui. Malgré ce qu'il y a de déplaisant à cette partie de ma tâche, je ne dois pas la laisser complètement dans l'ombre ; elle intéresse la fidélité du portrait que je prétends tracer, elle jette aussi un jour curieux sur des difficultés que Godron n'a pas été le seul naturaliste à connaître.

« *L'histoire naturelle,* écrivait Joseph de Maistre à un ministre de l'instruction publique en Russie, cette science ressemble à la poésie. Elle illustre ceux qui la poussent au dernier degré et ridiculise les autres [1]. » En s'exprimant ainsi, l'illustre publiciste donnait le relief de son puissant style à une opinion qui était générale en France, il y a peu d'années encore ; aujourd'hui, il s'est fait sous ce rapport une grande modification dans les esprits, et les jeunes gens, qui débutent dans les sciences naturelles, ne sont plus à même de se douter qu'il fallait une certaine force d'âme à leurs aînés pour suivre la même voie qu'eux. Car, il faut le reconnaître, tous ne sont pas destinés à parvenir sur

1. Deuxième lettre au comte Rasoumowsky, ministre de l'instruction publique. (*Lettres et opuscules inédits de Joseph de Maistre,* 4e édition, tome II, page 297.)

ces sommets où de Maistre veut bien admettre que le naturaliste est de pair avec ce qu'il y a de plus grand dans les hommes voués à la recherche de la vérité ; de plus, aucun signe ne distingue ces privilégiés, au début, pour une foule qui, par la force des choses, admire ou dénigre d'instinct, sans pouvoir se rendre compte des choses. Il fallait donc affronter le ridicule, ou, ce qui en est bien souvent, à tort, le synonyme, la singularité ; or, on sait que c'est là un épouvantail qui, en France surtout, ce pays de la sociabilité, met facilement en déroute les plus fermes courages. Les conséquences pratiques qu'entraînent des occupations peu comprises du public, peuvent d'ailleurs être quelque peu périlleuses pour celui qui s'y adonne. J'ai connu un jeune fonctionnaire dont la carrière faillit se trouver fort mal de son goût pour les sciences naturelles ; de rares et obscurs mauvais vouloirs exploitaient le même thème contre le professeur de matière médicale de l'École secondaire. On n'était pas fâché, paraît-il, d'insinuer que le temps dévolu à l'enseignement et à d'inutiles études était enlevé à son perfectionnement dans les sciences purement médicales. Godron s'exagéra même l'inconvénient de semblables commérages, et sans renoncer à ses herborisations, il crut bon d'empêcher l'attention de trop s'arrêter sur elles.

Un incident auquel donna lieu son enseignement lui sembla dû également à des mauvais vouloirs occultes. Mais ici, je crois qu'il y eut erreur de sa part. Il semblait assez naturel que le Jardin botanique fournît les éléments de ses démonstrations ; il adressa une demande, à cet effet, à l'administration municipale ; l'autorisation fut accordée, mais sous des conditions la rendant tellement

illusoire, que le professeur la considéra comme non avenue ; il dut, avec raison, se contenter de montrer à ses élèves les plantes et leurs organes sous forme de figures à la craie, jusqu'au jour où le ministre, à la suite d'une inspection d'Orfila, mit fin, par une injonction formelle, à ce ridicule état de choses.

Ici encore il est difficile aujourd'hui de comprendre ce que je viens de raconter. Le Jardin botanique, ouvert à tous, donne libéralement et sans formalité tout ce qui est nécessaire, non seulement aux diverses chaires de botanique, mais même aux études de tout travailleur sérieux. Lorsque Godron débutait dans l'enseignement, il était bien loin d'en être ainsi. Le directeur du Jardin, chimiste éminent, mais complètement étranger aux choses de la botanique, s'en remettait de tout au jardinier, homme sachant d'ailleurs fort bien son métier. Il ne lui avait guère fait qu'une recommandation : « Méfiez-vous des botanistes, ce sont tous des voleurs »; et son subordonné, dont ces paroles flattaient les plus secrets instincts, s'était hâté de leur donner une sanction pratique. Un article du règlement, interprété dans cette lettre qui tue, et à laquelle n'avaient certainement pas songé ceux qui l'avaient édicté, faisait de l'École, pour les personnages dangereux qui lui étaient signalés, quelque chose comme le second cercle de l'enfer dantesque, où l'on est condamné à une circulation sans relâche. Quant à fournir des objets de démonstration, même pour une chaire publique, c'était une telle dérogation à tout ce qui s'était fait jusqu'alors, qu'on ne pouvait, dans le cas où pareille énormité serait autorisée, prendre trop de précautions pour sauvegarder la responsabilité du jardi-

nier, suivant les expressions du directeur, rapportées par le maire [1].

J'ai hâte de sortir de toutes ces misères, pour montrer que, malgré les peines qui lui venaient de sa santé, des plaisanteries intéressées et quelques tracasseries, Godron ne tardait pas à conquérir cette place, que les hommes mettent quelquefois du temps, mais finissent toujours par accorder à l'intelligence, au travail et à la dignité de la vie. En même temps que le médecin se faisait une clientèle, qualifiée par lui-même d'assez considérable, et qui appréciait en lui l'aménité, le dévouement aussi bien que la science, le professeur était assez en vue à l'École pour que, la direction étant venue à vaquer, il y fut nommé, malgré certaines répugnances de sa part. Il ne pouvait songer sans quelque peine au temps que l'administration enlèverait à ses études. En même temps, la confiance de l'autorité municipale l'appelait à divers services, qui favorisaient ses études et assuraient à la ville un précieux concours pour la garde et le développement des établissements scientifiques qu'elle possédait. Devenu l'ami du directeur du Jardin, qui avait assez de valeur pour comprendre qu'il gagnerait à se décharger de fonctions pour lesquelles il n'était pas fait, afin de consacrer tout son temps à la chimie, qu'il renouvelait par ses belles découvertes, il ne tardait pas à prendre la direction effective du Jardin et surtout à suppléer définitivement, à partir de 1846, Braconnot dans la chaire de botanique annexée à l'établissement.

C'est en suivant le cours qu'il y faisait pendant l'été

1. Lettre de M. Welche, maire, en date du 3 avril 1838.

de 1850, que je suis, pour la première fois, entré en relations avec Godron; le souvenir de son enseignement m'est resté très présent, et je saisis cette occasion de dire ce qu'était le professeur, non seulement dans ce cours assez élémentaire, mais encore dans la chaire d'ordre plus élevé qui lui fut confiée quatre ans plus tard. Godron avait trop de conscience, il respectait trop la dignité du professeur, pour ne pas apporter dans toutes les chaires qu'il occupait les qualités qui faisaient le fond de son être: travail, zèle, intelligence et parfaite lucidité. Le temps, lui faisant défaut, le forçait à condenser ses leçons; mais il n'abaissait pas la science jusqu'à en faire une simple distraction d'oisifs. Il savait, comme l'a dit un esprit éminent: « qu'il n'y a point de méthodes faciles pour apprendre les choses difficiles[1]. » Le perfectionnement des microscopes n'avait point encore renouvelé l'anatomie végétale, mais la morphologie, éclairée par le principe des métamorphoses entrevu par la poésie de Gœthe comme par sa philosophie, avait donné naissance à des vues alors nouvelles sur l'organisation des végétaux. C'est sur cette base solide que le professeur avait fondé son enseignement, et lorsqu'après avoir étudié la plante dans sa structure et dans ses fonctions, il arrivait à un groupement systématique des espèces, on sentait le maître dont le nom faisait autorité en botanique descriptive.

En inaugurant ce cours du Jardin botanique, Godron était, à Nancy, un initiateur. Il y avait bien eu, sous l'Em-

---

1. Lettre à Constance de Maistre. *Lettres et opuscules inédits du comte Joseph de Maistre*, page 193.

pire, un professeur qui, sans avoir acquis un grand renom, devait avoir le sens de la botanique et le don de l'enseigner, puisque c'est à son école que se sont formés des hommes comme Soyer-Willemet et Suard, auxquels nous devons les premières notions exactes sur la flore des environs de Nancy. Supprimé en 1815, sous le prétexte de l'économie qui a rarement amené la suppression d'une sinécure, mais qui a souvent servi à faire disparaître les fonctions ou les hommes qui ont cessé de plaire, le cours, rétabli plus tard, avait été confié à Braconnot, que rien ne préparait à un semblable enseignement et qui, fort sceptique en toutes choses, l'était, paraît-il, très particulièrement en matière de botanique. « Est-ce que c'est une science? » disait-il. On peut juger de l'heureuse surprise des auditeurs, lorsqu'ils virent devant eux un professeur qui, non seulement pensait qu'il était chargé de l'enseignement d'une science, mais qui apportait dans la chaire la flamme que donne la passion; flamme discrète, toutefois, restant un peu intérieure, tant le maître, jaloux d'instruire, avait crainte de troubler l'intelligence de l'élève par une exposition quelque peu tumultueuse. Godron aurait pu souscrire cette belle page où la délicate conscience d'Amiel, s'examinant à la fin d'une année scolaire, trahit des doutes, des inquiétudes, mais aussi affirme le souci du bien qui l'anime, la noblesse de la tâche qu'il a acceptée [1]. « Est-ce que cette étude, courte, substantielle, serrée aura été utile à mes élèves? Je l'ignore. Ai-je été goûté de mes étudiants cette année? Je n'en suis pas sûr, mais je l'espère. Il me

1. Amiel. *Fragments d'un Journal intime*, t. II, page 265.

semble seulement que si j'ai été agréé, ce ne peut être en tout cas pour moi qu'un succès d'estime; je n'ai visé à aucune palme oratoire. Je n'aspire qu'à faire pour eux la lumière dans un sujet compliqué et difficile. Je me respecte trop et je respecte trop mes étudiants pour faire de la rhétorique; mon rôle est de les aider à comprendre... Une leçon scientifique doit être avant tout claire, instructive, bien liée, convaincante. Il ne s'agit pas de courtiser les élèves ou de faire parader le maître, il s'agit d'une étude sérieuse et d'une exposition impersonnelle. Une concession sur ce point m'apparaît comme une bassesse utilitaire. Je répugne à toute captation, à tout enjôlement. Tout cela c'est de la poudre aux yeux, c'est de la coquetterie et du stratagème. Un professeur est le prêtre de son sujet, il en fait les honneurs avec gravité et recueillement. »

En même temps que Godron recevait des pouvoirs publics le témoignage de l'estime dans laquelle ils tenaient sa personne, ses travaux et son enseignement, il trouvait auprès de quelques hommes plus âgés que lui et qui, en Lorraine, se livraient avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, un accueil fort agréable, fort utile aussi à cette nature si peu faite pour l'isolement. Au premier rang nous trouvons Soyer-Willemet, qui avait déjà publié son premier travail botanique[1], mais qu'on jugerait mal sur son œuvre imprimée. Homme d'une vaste érudition botanique, il se plaisait à former un herbier considérable, à s'entourer de livres. Godron

1. *Observations sur quelques plantes de France, suivies du Catalogue des plantes vasculaires des environs de Nancy*, 1828.

trouvait chez lui une source d'informations difficiles à rencontrer en province, surtout à cette époque, et qui étaient mises à sa disposition avec une bonne volonté que le propriétaire de ces trésors eut, je suis heureux de lui rendre ce reconnaissant témoignage, jusqu'à la fin de sa vie, pour le plus modeste débutant comme pour le maître qui s'était fait un nom dans la science. Il rencontrait aussi en Soyer un esprit critique, désireux de précision, qui fortifiait de son autorité une disposition naturelle chez lui : l'horreur du vague, de l'à-peu-près, pour l'appeler par son nom. Les relations entre les deux botanistes devinrent rapidement et absolument amicales ; elles ne tardèrent pas à mettre Godron en rapport avec Mougeot. Il n'était point un inconnu pour lui. Dans une lettre, en date du 6 décembre 1837, la première d'une correspondance suivie que la mort seule devait interrompre, le médecin de Bruyères rappelle qu'ils se sont déjà rencontrés au Hohneck, dans une de ces herborisations que faisait faire à ses élèves préférés son cher Nestler. La détermination de quelques champignons épiphytes avait donné lieu à ce premier échange de lettres, bientôt suivies de quantité d'autres, de visites, où les botanistes discutaient tout ce qui tenait à leur science préférée, mais où les hommes ne tardèrent pas à faire échange de leurs pensées sur toutes choses et de leurs affections.

L'amitié de Soyer-Willemet et de Mougeot ne tardait pas à pousser Godron dans une voie qu'eux-mêmes étaient destinés à fort peu parcourir, celle de la publication. Ils ont joué vis-à-vis de lui ce rôle d'inspirateur, qui, pour être plus modeste, n'en est pas moins plus

utile souvent que celui d'acteur principal. C'est en partie à leurs affectueuses, mais pressantes instances, qu'est due la composition du premier mémoire botanique de Godron [1]; leur amitié lui fournissait aussi l'occasion de le publier, en l'engageant à le présenter à la Société royale de Nancy, devenue aujourd'hui l'Académie de Stanislas, pour en obtenir le titre de membre correspondant, qui lui fut accordé, et qui ne tardait pas à se changer en celui de titulaire, le 5 mars 1840.

J'étonnerai certainement mes lecteurs en leur disant qu'en le recevant, la Société crut s'agréger non un naturaliste, mais un médecin. Le rapporteur de sa candidature, membre fort honoré du corps médical, ne vise que cette thèse, qui avait déjà servi de prétexte pour lui donner un enseignement tout autre que celui qui lui convenait. C'est uniquement le spécialiste en matière d'obstétrique qu'il présente à ses confrères. Étrange exemple de l'erreur dans laquelle on tombe souvent quand on veut juger un jeune homme, puisque, malgré mon incompétence en matière de clinique, je crois pouvoir affirmer que l'obstétrique n'aurait pas perdu grand chose à la non-publication de la thèse de Godron, si estimable fût-elle, tandis que l'*Essai sur les Renoncules à fruits ridés transversalement* annonçait déjà un naturaliste de race.

Ce premier travail était le commencement d'une longue série à laquelle les *Mémoires de l'Académie* devaient donner l'hospitalité. Godron a gardé jusqu'à la

---

1. *Essai sur les renoncules à fruits ridés transversalement.* Extrait des Mémoires de la Société royale des sciences et arts de Nancy pour 1839.

fin de sa vie, à la Compagnie, une vraie reconnaissance de l'accueil qu'elle avait fait aux premières œuvres de sa jeunesse ; alors que toutes les publications scientifiques lui étaient ouvertes, il aimait à enrichir le recueil de ses *Mémoires*, comme il tenait à assister à ses séances. Bien souvent, à la fin de sa vie, lorsque les sorties du soir étaient devenues nuisibles à sa santé, il fallait à sa famille, à ses amis, beaucoup d'affectueuse insistance pour l'y faire renoncer. La vie académique, avec la variété de ses travaux, les relations qu'elle entraîne, les formes d'antique urbanité qu'elle conserve, convenait à cet esprit curieux, à cette âme éminemment douce et sociable.

Tout en rédigeant des mémoires sur quelques sujets spéciaux, entre autres une publication d'exsiccata cryptogamiques, dont la première centurie paraissait au commencement de 1841, Godron réunissait et mettait en œuvre les éléments de sa *Flore de Lorraine*, dont il envoyait la première feuille à Mougeot à la fin de février 1843 ; celle-ci était rapidement suivie de plusieurs autres, et, avant la fin de l'année suivante, l'ouvrage entier était livré aux étudiants, dont il devenait le manuel d'herborisation ; au monde botanique qui, pour la première fois, était mis en possession d'un tableau exact et complet de la végétation lorraine, si intéressante à plusieurs égards. Toutes les espèces introduites arbitrairement par Buc'hoz et Willemet dans leurs ouvrages, étaient biffées, celles qu'ils avaient omises étaient signalées ; les stations et les localités précises des espèces étaient indiquées ; enfin, des coupes spécifiques et génériques, des descriptions bien faites, portaient la trace évidente de grands travaux exécutés récemment en

Allemagne et demeurés à peu près inconnus en France. J'aurai, lorsque je chercherai à exposer et à juger l'ensemble de l'œuvre scientifique de Godron, à revenir sur l'influence exercée sur lui par l'Allemagne ; je tiens à dire dès à présent que, dès l'origine, il mit à profit les recherches de ses confrères allemands, comme les maîtres savent le faire, en les jugeant, en rejetant ce qui est faux, chimérique, en gardant les résultats vraiment acquis pour en faire le point de départ de progrès nouveaux.

La *Flore de Lorraine* reçut l'accueil qu'elle méritait ; plusieurs lettres de botanistes faisant autorité vinrent prouver à l'auteur que sa science et sa conscience commençaient à lui assurer une légitime réputation; aussi n'est-il pas étonnant que Grenier, sollicité de prendre part à la publication d'une *Flore de France,* par Decaisne et Lemaout, ait songé à s'assurer sa collaboration; il la lui demandait par une lettre du 6 février 1845. Il fallait du courage pour entreprendre une œuvre semblable, mais on a déjà vu que Godron n'en manquait jamais quand il s'agissait de se mettre au travail ; aussi acceptait-il immédiatement l'offre qui lui était faite. Avec l'ardeur qu'il mettait dans tout ce qui regarde la science, il traçait déjà le programme de l'entreprise, et il cherchait les meilleurs moyens de la mener à bonne fin.

Elle ne devait pas marcher aussi vite qu'il le supposait. Il se rencontre presque toujours quelques difficultés lorsqu'il s'agit d'une collaboration destinée à la composition d'une œuvre considérable ; qu'est-ce donc quand les auteurs sont au nombre de quatre, qu'ils habitent des villes différentes et que le hasard plutôt qu'une pensée commune les a réunis ? Elles ne tardèrent pas à

se produire et à devenir telles, qu'au bout d'un an, les deux botanistes parisiens qui avaient eu la première idée de la publication, se retiraient en laissant tout le poids aux deux professeurs de Besançon et de Nancy. De bonne heure, Decaisne s'était un peu tenu à l'écart, c'est Lemaout qui paraît toujours dans les négociations; aussi est-ce de lui qu'émane la lettre qui y met fin[1]. Elle montre, comme les précédentes, que s'il cède à des considérations surtout d'ordre matériel, son estime pour la valeur scientifique et le caractère de Godron était restée très grande.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que toutes les difficultés de l'œuvre aient disparu par la retraite de deux des collaborateurs; elles restaient au contraire fort grandes. La première de toutes paraissait à première vue devoir résider dans les natures profondément dissemblables des deux hommes qui en restaient chargés. Elle fut très vite écartée par leur égale bonne volonté, et même l'œuvre a rencontré un élément de succès dans ce qui semblait devoir la faire sombrer. Grenier mit à son service un esprit alerte, quelque peu aventureux, une grande activité physique qui lui faisait entreprendre de nombreux voyages que rendait plus faciles, au début, son état de célibataire. C'est lui surtout qui, par d'importantes herborisations, recueillait de nombreuses observations sur la distribution des espèces, contrôlait celles qui se trouvaient dans les ouvrages des devanciers, ou dans les notes fournies par les contemporains; c'est à lui aussi qu'incombait en grande partie le soin de com-

1. 20 février 1846.

l'exactitude et la clarté qui avaient présidé à la rédaction. A partir de ce fascicule, il en paraissait successivement cinq autres, et, en 1856, les botanistes avaient en entier la description la plus complète, la plus exacte qui eût encore été donnée de la végétation de la France.

Pendant ces huit années, Godron avait pu abandonner sa clientèle et arriver, après avoir accepté une position transitoire dans l'administration universitaire, à ce qui, je l'ai déjà dit, avait été de bonne heure l'objet de sa secrète ambition, une chaire dans une faculté des sciences.

Le 18 novembre 1844, il avait conquis à Strasbourg le grade de docteur ès sciences, en soutenant deux thèses, dont l'une, principale, était consacrée à une question qui devait l'occuper jusqu'à la fin de sa vie : L'Hybridité dans le règne végétal[1]. Mais si le doctorat était nécessaire pour ouvrir l'enseignement supérieur, il était alors bien difficile à qui en était pourvu d'obtenir une chaire : la France avait complètement perdu la notion de ce qu'est une faculté de sciences ou de lettres. Au lieu d'y chercher une haute école, d'où la science sort, comme d'une source vive, pour féconder les enseignements primaire et secondaire, elle n'y voyait qu'un tribunal destiné à conférer des grades, le baccalauréat surtout; dont les membres devaient, dans ce que certains auraient volontiers appelé le temps perdu, faire quelques cours, se livrer à des recherches, utiles sans doute pour l'illustration du pays, mais objets de luxe après tout, et qui ne devaient pas lui coûter trop cher. Aussi les chaires

1. La seconde, œuvre de pure érudition, était une thèse de géologie : *De l'Origine des eaux thermales.*

étaient-elles fort peu nombreuses; en dehors des professeurs titulaires et de leurs suppléants, on ne trouvait que des places de préparateurs mal rétribuées. De là, de grandes difficultés pour le jeune homme qui voulait diriger de ce côté son activité afin de s'y faire une carrière. Chercher en dehors de Paris une chaire consacrée exclusivement à la botanique était presque un rêve. Godron consentait, comme tous le faisaient alors, à un enseignement mixte d'histoire naturelle.

Un instant il crut toucher au but. La création d'une faculté des sciences à Marseille était décidée; il avait les titres les plus sérieux pour être chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle, il avait des appuis dans le monde botanique; des considérations d'ordre extra-scientifique, fortes sous tous les gouvernements, l'évincèrent sans qu'il ait eu beaucoup le temps de le regretter. Bientôt, en effet, la révolution de 1848 balayait pour plusieurs années le projet de faculté à Marseille; en même temps, elle conduisait Godron, par une voie qu'il n'aurait pu rêver, à cette position dont il avait le chagrin de se voir privé.

La loi de 1850 sur l'instruction publique avait créé, comme on le sait, des recteurs départementaux; cette position fut offerte à Godron; il avait peu de goût pour l'administration, mais sa santé très éprouvée et le désir légitime de continuer la publication de la *Flore de France* l'obligeaient à choisir entre la clientèle et les fonctions universitaires, au lieu de les mener de front; sa position à l'École secondaire de médecine était trop peu rétribuée pour qu'il pût la garder seule; il se décida pour l'acceptation, et un premier décret lui confia, le

10 août 1850, l'académie de Vesoul, qu'il échangea quelques mois après contre celle de Montpellier.

Là, sa féconde activité s'exerce sur tous les ordres d'enseignement, sur les écoles primaires en particulier, pour lesquelles le département de l'Hérault avait alors beaucoup à faire, sur les écoles normales qui doivent leur assurer un personnel enseignant capable. Il ne fallait rien moins que le profond sentiment du devoir qui a toujours animé le recteur pour lui faire consacrer à l'administration tout le temps nécessaire pour réaliser ces importantes améliorations. J'ai déjà dit qu'elle lui agréait peu; sa correspondance contient maintes preuves de ses sentiments à cet égard. Je citerai seulement un passage d'une lettre à son ami Mougeot, qui nous le montre aussi pratiquant à Montpellier la recette donnée par Bossuet : Se reposer en substituant un travail à un autre : « Mais, hélas! je ne suis plus à moi. Chaque jour apporte avec lui sa peine, traduisez : *une masse de paraphes*. J'aimerais mieux voir arriver chaque matin un tas de foin, cela irait mieux à mes appétits phytophages. Mais, hélas! ma loupe s'ennuie souvent et mon Koch se couvre de poussière (*sic transit gloria mundi*).

« Cependant, quand un petit instant de repos luit pour moi, mes instincts reprennent leur empire (*chassez le naturel, il revient au galop*) et alors je m'extasie devant une étamine. J'ai commencé un *Florula juvenalis*, qui renferme 350 espèces exotiques, dont un certain nombre de nouvelles. »

Ce n'était pas seulement ce *Florula juvenalis*, devenu classique, qu'il élaborait pendant qu'il habitait une ville depuis longtemps célèbre dans les fastes de la botanique ;

il poursuivait son grand ouvrage, faisait à son intention quelques-uns des voyages rappelés plus haut, et recueillait de nombreuses observations, dont quelques-unes étaient immédiatement publiées, tandis que d'autres devaient l'être plus tard. Un esprit doué d'autant d'ardeur pour l'étude des plantes ne pouvait qu'être vivement frappé par l'admirable végétation des bords de la Méditerranée ; aussi aimait-il à revenir sur des herborisations pour lesquelles le recteur utilisait quelquefois ses tournées.

Très apprécié dans le corps enseignant, heureux de se trouver dans un milieu favorable par ses traditions, par la riche flore du pays, aux études botaniques, Godron pouvait attendre à Montpellier, comme recteur, cette chaire d'enseignement supérieur qui restait pour lui la position la plus désirable pour un homme de science. Mais la vie administrative a parfois des heures cruelles, où les meilleurs, parmi les serviteurs du pays, les plus capables et les plus honnêtes, victimes de misérables intrigues, reçoivent pour prix de leurs services une disgrâce imméritée. Godron était destiné à subir cette épreuve. Une chaire d'anatomie était devenue vacante à la faculté de médecine ; ce corps célèbre, jaloux de maintenir les traditions qui avaient fait son originalité et sa réputation, voulait y appeler un docteur qui avait reçu son enseignement ; le ministre pensait que le candidat convenable pour une chaire de pathologie n'avait pas fait des preuves suffisantes comme anatomiste. En vertu de ses instructions, le recteur entame une négociation qui réussit, grâce à la confiance dont il jouit auprès de la faculté ; mais bientôt surviennent de hautes in-

fluences du même ordre que celles qui l'avaient écarté de la future faculté de Marseille : une intrigue de bureau s'y joint ; le ministre se sent ébranlé par cette petite tempête, et Godron, désavoué, doit songer à un autre rectorat. Le beau rôle dans cette affaire avait été pour lui. Il savait que le parti auquel il s'était arrêté n'était pas sans danger, mais il n'avait pas reculé ; aussi, plus tard, dans les notes intimes écrites pour ses enfants, pouvait-il se rendre ce simple, mais beau témoignage : « Je savais que je m'exposais à mécontenter M. X..., mais j'ai cru devoir rester fidèle au principe : *Fais ce que dois, advienne que pourra* ; ce qui n'est pas toujours politique, mais ce qui du moins est honnête. »

Il faut d'ailleurs rendre cette justice au ministre que, s'il n'eut pas le courage de soutenir son subordonné, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour lui assurer des compensations. Le 2 mars 1854, un décret appelle Godron à diriger l'Académie de Besançon, celle qui, après Montpellier, pouvait lui convenir le mieux, puisque, habitant la même ville que son collaborateur Grenier, il devait voir le travail de la *Flore de France* se simplifier. Le 24 août de l'année suivante, une lettre très élogieuse du ministre lui annonce que le décanat de la nouvelle faculté des sciences de Nancy lui est réservé, et un arrêté ministériel du jour suivant ratifiait ces promesses. Par un décret du 29 novembre, Godron goûtait enfin une des plus grandes jouissances que puisse éprouver un homme, celle d'avoir atteint un but longuement et courageusement poursuivi. Cette mâle satisfaction entraînait d'ailleurs des devoirs et un travail, qui auraient pu faire reculer une volonté moins forte

que celle qui s'alliait chez le nouveau doyen à une grande douceur.

La France n'était pas sortie des errements dont j'ai déjà parlé : si l'on créait de nouvelles facultés, on leur donnait un nombre de chaires dérisoire. Godron, pour sa part, était chargé de la totalité des sciences naturelles et en même temps il devait, comme doyen, pourvoir à l'installation d'une faculté qui, accueillie avec faveur, ne trouvait aucun bâtiment pour la recevoir ; aucun matériel d'enseignement non plus, en dehors du jardin botanique et de quelques collections très insuffisantes d'histoire naturelle.

Avec beaucoup de sagesse, Godron a, de prime abord, renoncé à peu près complètement à faire des cours de géologie ; si quelquefois il l'a abordée, c'est par des questions connexes plutôt que par l'exposition complète d'une science dont il n'avait jamais fait une étude spéciale. Quant à la zoologie et à la botanique, il les menait de front, réservant l'hiver à l'étude des animaux, l'été à celle des végétaux. Même réduit à la science des êtres organisés vivants, le cours avait encore un cadre excessif, et j'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui ont eu à enseigner des matières aussi étendues et aussi variées, pour témoigner du travail et de la fatigante tension de l'esprit qu'elles durent exiger du professeur. Ce qu'il était dans la modeste chaire du Jardin botanique, il l'était dans l'amphithéâtre de la Faculté ; je n'ai pas à revenir sur ce que j'ai déjà dit de la conscience de ses recherches, de la clarté de son exposition. En même temps que le professeur fondait le haut enseignement des sciences naturelles à Nancy, le doyen devait pourvoir

à l'installation matérielle de la Faculté. On peut facilement imaginer ce qu'il fallait de démarches, de négociations avec l'administration municipale et le ministère pour assurer la construction des bâtiments, la réunion de tout le matériel d'enseignement, livres, instruments, collections. Il faut dire que l'esprit conciliant de Godron, son désintéressement, l'estime dont il était entouré, la confiance que lui accordaient et ses concitoyens et les autorités universitaires, lui créaient des facilités qu'un autre n'aurait pas rencontrées.

Son esprit n'avait jamais connu l'exclusivisme. Aussi mettait-il son influence au service de tous ses collègues, et c'est avec justice que le doyen actuel de la faculté des sciences a pu dire sur sa tombe : « Ceux qui, comme moi, l'ont vu à l'œuvre dès 1854, peuvent seuls mesurer la reconnaissance que lui doit le haut enseignement de Nancy, pour le zèle ardent, pour le labeur infatigable, au prix desquels il a constitué les collections de la Faculté, organisé et développé ses divers services. » Parmi les collections, il en est sur lesquelles son action a été directe, celles qui devaient servir à son enseignement. Pendant dix-sept ans, du jour de sa nomination à celui de sa retraite, il ne cessa de les soigner, de les augmenter avec amour, l'expression n'est pas trop forte, mais aussi avec une profonde intelligence de ce que doivent être des collections destinées, non à l'amusement du public, ni à satisfaire cette monomanie de l'amateur, qui a inspiré à Labruyère quelques-unes des pages merveilleuses de précision et de malice des *Caractères*. Ce que Godron tenait à placer dans les vitrines de la Faculté, ce n'étaient pas les objets brillants; ce n'étaient pas, fussent-elles

même très rares, les répétitions des mêmes types ; mais bien ces formes fondamentales qui dominent toutes les questions de morphologie et de classification ; ce n'était pas tant la parure, souvent brillante, formée par les poils, les plumes ou les écailles aux vertébrés, que leurs organes internes, et en particulier cette charpente solide qui donne à l'animal sa forme générale, et dont l'étude n'intéresse pas moins le paléontologiste que le naturaliste qui porte ses efforts sur la forme vivante. Sous ce rapport, le musée municipal et universitaire de Nancy ne tardait pas à être un des plus riches en province.

Godron avait trouvé, pour commencer cette œuvre considérable, un précieux collaborateur dans un ancien chirurgien militaire, le docteur Vincent, dont il n'est que juste de rappeler le nom ici. Laborieux, consciencieux, modeste, il était de ces hommes rares qui n'ambitionnent pas les premiers rangs, mais qui se font volontiers les auxiliaires infatigables et dévoués de qui leur inspire confiance et amitié, par la supériorité intellectuelle, la valeur morale et l'affabilité. Quel bonheur c'était, pour Vincent comme pour Godron, de voir arriver échantillons minéralogiques, fossiles, herbiers, fruits, squelettes, animaux montés ; mais aussi que de démarches faites par le doyen ! C'était une correspondance active avec tous ses amis, dont il mettait l'obligeance à contribution [1]. C'étaient des voyages *à ses frais*, à Paris, pour visiter les magasins des marchands ou pour obtenir des pièces précieuses enfouies dans les doubles du Muséum,

1. Voir notamment sa correspondance avec Mougeot et Grenier aussitôt après sa nomination à la faculté des sciences de Nancy.

c'étaient enfin des instances auprès du ministre ou de l'administration municipale pour obtenir des fonds. Un habitant de Nancy partait-il pour quelque lointain voyage, les instances et la bonté de Godron le transformaient en commissionnaire du musée de Nancy pour l'acquisition de pièces rares que le commerce ne fournissait pas ou livrait à des prix trop élevés pour le modeste budget de l'établissement.

Tout en organisant la Faculté, en y créant avec l'enseignement des sciences naturelles les collections qui devaient en former la base, Godron n'oubliait pas que les professeurs de l'enseignement supérieur doivent concourir à l'avancement de la science. La *Flore de France* achevée, un mémoire publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* devenu le livre important de l'*Espèce et des races,* des recherches de la plus haute valeur sur l'hybridité dans le règne végétal, prouvaient, avec de nombreux mémoires consacrés à la botanique, à la zoologie, aux questions anthropologiques et préhistoriques, quelle était, sous ce rapport, l'activité du doyen.

En même temps, directeur du Jardin botanique, il entreprenait une transformation de l'établissement. Membre de plusieurs commissions municipales ou départementales, il continuait à rendre à ses concitoyens les services gratuits qu'il avait si facilement assumés dès sa jeunesse.

Le labeur était énorme, on le voit, mais il n'avait jamais effrayé Godron ; il n'était plus troublé par les scrupules, les incertitudes qui l'avaient agité au temps où il devait poursuivre en même temps la pratique médicale et la

carrière de l'enseignement; en tout, il goûtait un bonheur qu'il n'avait pas connu précédemment. Son fils lui donnait une des grandes joies de sa vie, lui-même le disait plus tard, en entrant d'abord à l'École polytechnique, puis dans le corps dont il était destiné à devenir un des membres les plus distingués; ses concitoyens lui témoignaient chaque jour davantage de l'estime qu'ils avaient pour lui; enfin son nom avait acquis dans le monde botanique une notoriété d'autant plus flatteuse qu'elle tenait simplement au mérite, car jamais homme ne connut moins l'art médiocre, mais si cultivé, de se faire valoir.

En revenant à Nancy, Godron retrouvait des amis, dont plusieurs étaient comme lui des botanistes; si la science des végétaux avait été longtemps à trouver des adeptes dans la capitale de l'ancienne Lorraine, les choses avaient bien changé, et cela en grande partie grâce à l'action qu'exerçait Soyer-Willemet [1]. Il y avait longtemps qu'il avait organisé chez lui des réunions où, chaque dimanche, les botanistes en séjour ou de passage à Nancy se rencontraient pour causer de leur science de prédilection, se soumettre leurs doutes, proposer et recevoir des solutions aux difficultés qui se présentaient. Le maître de la maison les recevait dans son cabinet [2]; une fort riche bibliothèque y était mise à leur disposition; dans une pièce voisine se trouvait l'herbier considérable qui appartient aujourd'hui à la faculté des sciences; il fournissait de précieux éléments de comparaison et de discus-

1. Je trouve la première indication à ce sujet dans une lettre de Mougeot à Godron, en date du 11 septembre 1864.

2. Au second étage de la maison n° 29 de la rue des Dominicains.

sion en matière descriptive. Godron avait été heureux de reprendre sa place à ces réunions ; elle était naturellement considérable, quoique d'ailleurs tout le monde fût reçu sur le pied de la plus complète confraternité et sans l'ombre de vanité personnelle. « Attendons Godron, me disait Soyer, un jour que je lui soumettais une difficulté qu'il avait d'ailleurs parfaitement résolue, il en sait plus long que moi sur ces végétaux, et il nous donnera son opinion ». A l'occasion, Godron en disait tout autant de son ami ou de tel autre botaniste.

Logé d'abord au centre de la ville[1], il devenait, en 1869, propriétaire d'une maison[2] à l'entrée d'un faubourg. Si je m'arrête à ce petit détail de son existence privée, c'est qu'il touche aux travaux de Godron. A la suite de difficultés avec le jardinier chef, vis-à-vis duquel il n'avait à se reprocher qu'une bonté, au cas particulier, un peu excessive, il avait à peu près cessé de pratiquer au Jardin botanique des expériences qu'il n'y croyait pas en complète sécurité. L'immeuble dont il devenait le possesseur renfermait un jardin, en sorte qu'il pouvait installer à côté de lui les végétaux qui servaient à ses études particulières, ceux qui lui permettaient de continuer ses belles recherches sur l'hybridité dans le règne végétal. C'est dans ce paisible asile qu'il eut la douleur de voir arriver l'ennemi, après nos premiers désastres. N'occupant aucune position qui le mît à même de défendre contre lui les intérêts de ses concitoyens, il n'eut à subir aucune vexation particulière ; mais son âme, animée du plus ardent patrio-

1. Rue de la Monnaie, 8.
2. Rue Désilles, 3.

tisme, subit un choc terrible de l'invasion d'abord, puis de la cession à l'Allemagne d'une partie du territoire national sur lequel se trouvait, pour ajouter à sa douleur, la ville où il avait vu le jour et qui lui était si chère.

Sa santé, toujours délicate, qui avait lutté péniblement contre les fatigues de tout genre qu'il s'était imposées, reçut de vives atteintes de cette torture morale. Ce ne fut point cependant, comme on l'a cru généralement, pour cette unique raison qu'il se décida à demander un repos bien mérité, qui lui fut accordé par décret en date du 15 novembre 1871. Une lettre du ministre de l'Instruction publique[1], en lui conférant l'honorariat, révèle le véritable mobile auquel il a obéi. M. Jules Simon, après avoir rappelé, dans un langage qui lui fait honneur, les services importants rendus à la science et à l'université par le doyen de la faculté des sciences, déclare que c'est avant tout le désir de laisser une place aux collègues plus jeunes chassés de Strasbourg par la conquête germanique qui lui a fait demander sa retraite. J'ai tenu à citer cette lettre parce qu'elle montre à quelles inspirations élevées Godron savait obéir, quelle était aussi son extrême et réelle modestie, puisqu'il n'en laissait rien voir au public.

A peine était-il déchargé des fatigues de l'enseignement et de l'administration, que la mort de Mme Godron lui apportait une nouvelle douleur; l'assistance et la tendresse de sa fille, qui devait rester jusqu'à la fin la com-

1. Lettre de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique (21 novembre 1871).

pagne de sa vie, lui en adoucit l'amertume ; le travail, qui continuait à occuper toute son existence en dépit de la retraite, ne tardait pas non plus à exercer sa puissance d'apaisement, non d'oubli ; il est des âmes qui ne le connaissent jamais. Incessamment de nouvelles formes créées dans son jardin venaient ajouter aux importants documents qu'il avait déjà fournis à l'étude de l'hybridité chez les végétaux. Son esprit, gardant les ardeurs de la jeunesse, se portait sur quantité d'autres sujets. Des séjours auprès de son fils, attaché alors à l'arsenal maritime de Lorient, lui donnaient occasion d'étudier la flore de nos côtes de l'Ouest ; les recueils publiés par diverses sociétés savantes à Nancy et hors de Nancy bénéficiaient de ses études.

En même temps une correspondance étendue le maintenait en relations avec les naturalistes de toute l'Europe qui souvent lui donnaient la meilleure preuve de la valeur qu'ils lui attribuaient, en lui demandant son avis et ses conseils.

C'est dans cette paisible retraite où il vivait entouré de respect, d'estime, d'affection, qu'il obtint un titre, dont il disait à un de ses successeurs au décanat qu'il avait été une des grandes joies de sa vie, qu'il avait apporté à sa vieillesse une précieuse récompense d'un demi-siècle de travail consacré à l'avancement d'une science qu'il cultiverait jusqu'à son dernier souffle. Le 2 juillet 1877, l'Académie des sciences l'avait nommé correspondant, après la mort de Lestiboudois.

Sa santé déclinant constamment, il dut renoncer à quelques-unes des fonctions gratuites qu'il remplissait, même à la direction du Jardin botanique ; puis un peu

plus tard au conseil de surveillance de cet établissement. Sa présence à l'Académie de Stanislas devenait plus rare. Malgré cela il continuait à s'intéresser à tout ce qui concourait au développement intellectuel dans sa ville d'adoption, à s'associer à tous les efforts qui se faisaient dans ce but. Déjà cloué sur le lit qu'il ne devait plus quitter vivant, il demandait ce qui se passait au congrès des sociétés de géographie qui siégeait en ce moment à Nancy, et il tenait à ce que ses confrères de la Société de géographie, une des dernières venues parmi les associations scientifiques de la Lorraine, fussent bien persuadés que la maladie seule pouvait le retenir loin d'eux à cette occasion.

Cette maladie devait avoir bientôt raison de son énergie, et le 16 août 1880, après quelques jours de cruelles souffrances, il s'éteignait avec la sérénité du bon ouvrier qui a vaillamment accompli sa tâche sur cette terre. La science perdait un naturaliste éminent, sa famille et ses amis un homme excellent, la cité un de ses meilleurs et de ses plus dévoués citoyens.

Personne ne songera à me contredire si j'ai réussi à le faire quelque peu revivre dans sa biographie ; je voudrais cependant, avant d'examiner ce qu'a été son œuvre imprimée, chercher à rassembler en quelques pages les principaux traits de sa physionomie morale. Doux, bienveillant, modeste, il avait le sentiment profond du devoir, cette volonté assez rare, que rien ne rebute lorsqu'il s'agit de l'accomplir, qui triomphe de tous les obstacles, du plus grand de tous, de celui qui gît dans l'effort continu, sans repos et sans faiblesse.

Sa bienveillance aimait, ce qui est fort légitime, à être

payée de retour : très sensible à un bon procédé, à l'affection, il ne l'était pas moins aux rudesses de la vie telles que les rencontrent parfois même ceux qui n'ont rien fait pour les mériter.

Cette douceur, cette bienveillance n'étaient pas d'ailleurs de ces vertus négatives et de peu de mérite qu'on rencontre chez certaines natures ; on a déjà vu à quels sacrifices elles l'avaient conduit après les malheurs de la patrie ; elles en faisaient aussi l'homme le plus porté à rendre service, aux dépens même des travaux auxquels il avait voué un intérêt si passionné. Je l'ai vu à plusieurs reprises interrompre, non pas une heure, mais pendant des journées entières, la recherche d'un problème qu'il poursuivait avec ardeur, pour faire par exemple de difficiles déterminations nécessaires à l'édification de l'œuvre d'autrui.

Sa bienveillance se manifestait aussi d'une façon remarquable par l'absence complète de tout esprit d'exclusivisme dans ses relations. La politique même, qui a le don de diviser si profondément les hommes, alors qu'elle devrait être avant tout l'art de les faire vivre en paix, n'avait pas prise sur lui, pour le faire repousser ceux qui étaient d'opinion contraire à la sienne. Très modéré, il était cependant porté par nature, dans les conflits politiques, à se rapprocher de ceux que la stabilité des institutions préoccupe avant tout. Ce n'était pas une raison pour qu'il ne fît pas le meilleur accueil à ceux dont les tendances étaient contraires à la sienne. Les relations si affectueuses qui, à leur honneur réciproque, ne cessèrent d'exister entre lui et son collaborateur Grenier, en disent plus que toutes mes paroles. Il

était impossible de rencontrer, sous ce rapport comme sous d'autres, hommes plus différents.

La bienveillance ne l'empêchait pas de remplir les obligations parfois pénibles, qu'imposent vis-à-vis des personnes les fonctions administratives. Sa conscience ne savait pas transiger avec un devoir, et on a vu comment il sut, dans une circonstance grave, lui faire un sacrifice qu'il savait pouvoir être fort pénible pour lui.

Cette droiture qui, dans le maniement des affaires et des hommes, lui faisait trouver d'instinct la voie qu'il fallait suivre, il la portait en tout et personne n'eut à un plus haut degré que lui le sentiment de la probité scientifique. Son intelligence répugnait aux hypothèses, aux aventures ; fidèle aux règles les plus sévères des sciences naturelles, il restait dans le doute devant des observations incomplètes ; il refusait de s'incliner devant une simple vue de l'esprit, si brillante fût-elle, tant qu'elle n'avait pas une base certaine dans le domaine des faits. Mais une opinion longtemps douteuse venait-elle à recevoir une éclatante confirmation par des recherches bien faites, Godron n'avait point de ces résistances dues à un amour-propre dont nous ne nous rendons pas toujours compte ; il n'était pas de ceux qui, suivant la belle expression de Joubert,[1] « ne se rétractant jamais, s'aiment plus que la vérité ». Il se rendait immédiatement et devenait souvent un des premiers et des plus ardents défenseurs des idées qu'il avait combattues, tant qu'elles n'avaient pas présenté à son esprit les caractères de la certitude.

C'est ce qui lui est arrivé au sujet de la coexistence de

1. *Pensées de Joubert*. 3e édition. Paris, 1862, II, p. 147.

l'homme et des grands mammifères éteints de l'époque quaternaire. Longtemps il l'avait niée avec Cuvier et pour les mêmes raisons que lui, les observations sur lesquelles on se fondait pour l'admettre semblant, à ces esprits critiques, prêter à de fortes objections ; mais dès qu'il s'en présenta de bien faites, Godron fut un des premiers à reconnaître le mérite des belles recherches de Boucher de Perthes, à les vulgariser autour de lui, à les compléter par ses études sur les cavernes de la Lorraine.

Personne non plus ne supportait mieux la contradiction ; je dirais volontiers qu'il la recherchait, sachant bien que l'erreur est facile parfois, et que du choc des idées, mieux encore des observations et des expériences, naît la lumière et par suite le triomphe du vrai. C'est ce qui lui faisait écrire, à propos d'un livre destiné à combattre une théorie qu'il n'a cessé, avec raison, de défendre : « Merci de la communication que vous avez bien voulu nous faire de l'ouvrage de Thurmann. Cela m'intéresse vivement, bien que je sache qu'il combatte toutes mes idées ; mais, dans ce monde, chacun a droit d'avoir son opinion et il n'est pas étonnant qu'on diffère sur une question si délicate et qui a été jusqu'ici trop peu étudiée[1] .»

Ce même amour de la vérité le portait à poursuivre des recherches qui pouvaient fournir de sérieux arguments aux adversaires de ses idées théoriques, à en publier les résultats sans atténuation, sans se soucier du parti qu'on pourrait en tirer pour le combattre. Un Darwinien convaincu me disait un jour qu'il se faisait fort de fournir une solide démonstration de ses doctrines,

1. Lettre à Mougeot du 28 avril 1850.

rien qu'à l'aide des faits découverts par le doyen de Nancy. C'était aller beaucoup trop loin ; il faut convenir cependant que les transformistes ont rarement apporté à l'appui de leur thèse des observations aussi importantes que la permanence de l'*Ægylops speltæformis* ou l'hérédité des pélories.

Cette absence complète de parti pris, Godron la porta dans ses opinions religieuses, dont il me reste à parler pour achever d'esquisser sa physionomie morale. Jeune homme, il avait été très frappé des différences qui existent entre un blanc et un nègre ; il y avait vu un argument contre l'unité de l'espèce humaine et par suite contre les dogmes religieux qui s'y rattachent si intimement. La question lui semblait cependant assez importante pour nécessiter une étude approfondie ; de là sont nées les recherches considérables qui aboutirent à la publication du livre sur l'espèce et les races. L'objection s'était évanouie ; le polygénisme se montrait entièrement dépourvu d'autorité scientifique, impuissant à justifier les horreurs qui lui faisaient alors trouver des défenseurs quelque peu intéressés de l'autre côté de l'Atlantique. Quelques autres objections aux dogmes chrétiens avaient eu le même sort dans l'esprit de Godron ; il revint à la foi de son enfance et de sa jeunesse sans y conformer d'abord entièrement son existence ; comme cela arrive si fréquemment, ce fut une blessure du cœur qui plus tard le fit s'incliner sans réserve devant la figure compatissante du Christ, franchement, mais modestement, simplement, comme il faisait toutes choses ; il sa-

1. Lettre du 25 septembre 1819 à Mme Godron.

tisfaisait un besoin de son âme, s'inquiétant fort peu de ce que les hommes pourraient dire ou penser de lui. Il ne recherchait pas leur approbation et ne redoutait pas leur critique.

Comme je l'ai dit au commencement de cette notice, Godron était naturaliste d'instinct; les formes extérieures et la structure des êtres l'intéressaient avant tout. Il n'était point complètement insensible à cette émotion dont l'âme est saisie devant les grandeurs ou les grâces de la nature. La beauté du lac de Genève, des Alpes et du Jura s'opposant sur ses rives dans un harmonieux contraste, pouvait bien lui arracher un cri d'admiration, mais des plantes qu'il n'avait point encore vues, surtout si elles présentaient des formes non encore décrites, leurs associations, les relations qu'elles offraient avec le sol ou le climat sollicitaient beaucoup plus vivement son attention.

Il portait la même façon de sentir et d'exercer l'activité de son esprit dans les questions étrangères aux sciences naturelles. Il lisait quelquefois, pour se délasser de ses travaux habituels, des œuvres de pure littérature et ne dédaignait même pas absolument les romans; toutefois ce n'était qu'à titre fort exceptionnel, et il trouvait beaucoup plus d'intérêt à l'histoire, à la géographie et surtout à ce qui constitue un des matériaux les plus précieux pour la description de la terre, les récits des voyageurs.

Il produisait facilement et volontiers des travaux concernant les sciences naturelles, il a même quelque peu abordé l'histoire à propos d'anthropologie, mais il n'a jamais fait d'excursions sur le domaine littéraire pro-

prement dit ; sans y pénétrer complètement, un homme de science est quelquefois obligé de l'aborder dans la forme que doivent revêtir ses communications au public. Il ne recherchait pas les occasions de le faire, elles lui agréaient toujours fort peu. « J'adresse au cher docteur, écrivait-il à son vieil ami Mougeot[1], un exemplaire du compte rendu de notre séance d'installation, vous y trouverez les plus ou moins beaux discours qu'on nous fait faire, à nous dont ce n'est pas le métier ; éplucher une plante cela fait bien mieux mon affaire. »

Il ne donnait pas alors grand développement à sa pensée, et son style restait strictement ce qu'il était dans ses travaux d'ordre scientifique, clair, précis et généralement d'une grande simplicité.

Naturaliste, Godron a touché à l'ensemble de la science, et je ne saurais entrer dans l'examen détaillé de ses nombreuses publications ; les grandes lignes de son œuvre courraient grand risque d'y perdre de leur netteté et ce sont elles que je tiens à faire ressortir.

J'ai déjà dit que, tout en s'intéressant à la géologie, il ne s'en était jamais que fort peu occupé, aussi peut-on à peine dire qu'il ait rien publié sur cette science. Ses travaux zoologiques sont plus importants ; toutefois, ce n'est pas là non plus qu'il a donné toute sa mesure. C'est en anthropologie, mieux encore en botanique et dans l'étude des questions d'histoire naturelle générale, qu'il a montré tout ce qu'il valait, qu'il a fourni d'importants contingents à l'édification de la science.

Zoologiste, il a produit quelques observations intéres-

---

1. Lettre du 1er février 1855.

santes parce qu'elles se rattachent aux grandes questions que je viens de rappeler ; c'est ainsi qu'il s'est occupé de l'hérédité de quelques anomalies ; il a le premier déterminé rigoureusement en Lorraine les restes des animaux que l'homme a rencontrés lorsqu'il est arrivé dans les forêts et les prairies de l'époque quaternaire, puis examiné comment cette faune primitive avait perdu des espèces, en avait gagné d'autres, pour arriver à se constituer telle que nous la voyons aujourd'hui, formée d'animaux restés sauvages ou soumis à notre empire. Cette faune actuelle, il a cherché à en dresser le catalogue, non plus seulement en ce qui concerne les mammifères, objet des travaux que je viens de rappeler, mais dans l'ensemble du règne animal. Godron, pour mener à bonne fin cette vaste entreprise, n'a pu naturellement se borner à ses observations personnelles, il a dû recourir aux indications qui lui étaient fournies par les spécialistes ; il n'a pu attendre non plus que tous les groupes eussent été l'objet d'études approfondies ; il n'est donc pas étonnant que son travail présente des lacunes ; qu'il s'y soit glissé des erreurs ; mais telle qu'elle est, la *Zoologie de la Lorraine* n'en a pas moins le mérite d'être le premier travail consacré à une énumération complète de la faune du pays, la base de tout ce qui se fera désormais dans cette direction.

Le plus grand travail anthropologique de Godron se rattache trop intimement aux questions d'histoire naturelle générale, pour que je n'en remette pas l'examen aux pages dans lesquelles j'étudierai les vues de l'auteur de l'*Espèce et des races* sur la philosophie de la science.

En dehors de ses recherches sur l'unité de l'espèce humaine, il a étudié quelques questions spéciales et avec une remarquable rigueur, chaque fois qu'il s'est tenu sur le terrain qui était le sien, celui de l'observation et des conclusions qu'on en peut légitimement tirer. C'est ainsi qu'il a parfaitement établi les caractères ostéologiques des populations lorraines et montré qu'elles ne sont autre chose qu'une branche de la grande famille celtique. D'importantes trouvailles faites aux environs de Toul par M. Husson et par lui dans une caverne ayant servi de lieu de sépulture, lui ont permis de décrire aussi les caractères du squelette chez les hommes qui ont occupé le pays aux âges préhistoriques, probablement vers la fin de l'emploi exclusif de la pierre[1] pour la fabrication des outils tranchants et des armes.

Ces populations sur lesquelles l'histoire est muette l'intéressaient particulièrement; aussi ne se bornait-il pas à recueillir et à étudier les débris de leurs squelettes; il déterminait, comme je l'ai déjà dit, les restes des faunes qui ont vécu en même temps qu'eux ; il se mettait en relations avec tous ceux qui recherchaient leurs outils, leurs armes, leurs poteries, leurs ornements, et l'archéologue, qui voudra traiter complètement les questions préhistoriques en Lorraine, lui devra les premiers travaux d'ensemble sur les pierres taillées dans notre pays, qu'elles soient simplement éclatées, ou polies. Appartiennent-elles toutes à une époque où les métaux au-

---

1. Il est à peine besoin de faire observer que ces expressions s'appliquent seulement à la Lorraine, qu'à l'époque où, dans ce pays, on n'utilisait pas les métaux, il pouvait, il devait même en être autrement ailleurs, dans le bassin méditerranéen par exemple.

raient été inconnus, comme on l'admettait à l'époque où Godron écrivait ; ou bien l'emploi de ces instruments aurait-il persisté après l'arrivée du bronze ? Des observations plus nombreuses, plus rigoureuses, conduisent de plus en plus à cette dernière manière de voir.

En botanique, Godron a publié des observations originales dans toutes les branches de la science, sauf la paléontologie, la physiologie de la nutrition et l'anatomie qui commençaient à peine lorsqu'il avait fait son éducation scientifique. Le perfectionnement du microscope, l'application des réactifs chimiques aux recherches faites avec cet instrument, leur assuraient un magnifique développement pendant qu'il poursuivait ses grands travaux descriptifs, ses importantes recherches sur l'hybridité ; avec l'absence de toute étroitesse, de toute préoccupation personnelle, il applaudissait aux découvertes qui renouvelaient la science, il en sentait parfaitement l'importance, mais fort sagement il restait sur le terrain qui était le sien et sur lequel j'ai maintenant à le suivre.

Sa première publication botanique était d'ordre purement descriptif. Une observation étendue et juste, la connaissance des travaux de ses prédécesseurs, une critique sagace montraient déjà ce dont l'auteur était capable, et l'accueil fait à son travail lui indiquait la voie dans laquelle il devait entrer pour se faire un nom. Deux autres mémoires spéciaux lui avaient encore donné quelque notoriété dans le monde botanique, lorsque parut en 1843 le premier volume de la *Flore de Lorraine*. Pour la première fois, les plantes qui vivent dans cet ancien état et sur les territoires que la langue usuelle y réunit,

se trouvaient énumérées complètement, sans intrusion d'espèces que jamais collecteur n'y avait rencontrées, les diagnoses étaient précises, ne permettant pas de confusions; enfin des listes de localités, si elles n'étaient pas encore complètes, fournissaient, aussi bien que de remarquables considérations préliminaires, des documents certains à la géographie botanique.

Un des caractères importants de la *Flore de Lorraine*, c'est l'emploi considérable et fort judicieux que l'auteur avait fait des travaux publiés en Allemagne depuis une vingtaine d'années, dont le *Deutschlands Flora* de Koch venait de constituer le brillant couronnement.

Sous ce rapport, ses relations avec Mougeot et Soyer-Willemet, et l'échange de leurs riches bibliothèques, lui avaient donné un sérieux avantage sur la plupart des botanistes français. Comme cela se vit trente ans plus tard pour l'anatomie et la physiologie, il y avait eu chez nos voisins, relativement à la partie descriptive de la science, tout un ensemble de recherches auquel nous restions un peu trop étrangers[1]. Mougeot, pour des raisons que j'ai exposées dans une notice consacrée à ce doyen des naturalistes lorrains, était très au courant de ce qui se faisait au delà du Rhin ; il en entretenait son ami Soyer, fort disposé par nature à réunir tous les travaux relatifs à ses études, à en profiter, se rappelant qu'un naturaliste, comme le disait excellemment Jacque-

1. Pas complètement toutefois ; sans sortir de ce qui touche à la végétation du Nord-Est de la France, la *Flore de la Moselle*, (2e édition, Metz) 1842, par Holandre, portait la trace évidente des travaux allemands, due surtout, semble-t-il, aux relations de l'auteur avec F. G. Schultz.

mont, un ardent patriote, « n'est ni Français, ni Allemand, ni Anglais, mais naturaliste seulement[1] ».

Mis en possession par ses amis des travaux allemands, Godron, avec son esprit si juste, vit parfaitement l'usage qu'il devait en faire, et il nous le dit lui-même dans une lettre à Grenier, au moment où ils entreprenaient ensemble la *Flore de France*. « C'est à la manière des Allemands que nous procéderons, mais en y mettant plus d'ordre, moins de verbiage qu'on ne le fait de l'autre côté du Rhin ; en un mot, c'est un travail allemand habillé à la française qu'il faudra faire. »

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, l'auteur de la *Flore de Lorraine* ne se bornait pas à utiliser les publications de ses confrères d'outre-Rhin et à les critiquer ; il ajoutait son contingent d'observations et arrivait à faire une œuvre vraiment originale. Il en a été de même pour le grand ouvrage qu'il entreprit avec Grenier : les deux auteurs n'ont cessé de réunir tous les documents imprimés relatifs aux plantes dont ils avaient à s'occuper ; mais aucune diagnose n'était établie, aucune coupe générique arrêtée, dans les cas difficiles, sans qu'une étude approfondie sur des échantillons d'herbier et souvent sur le vif, leur eussent permis de se faire une opinion personnelle. Tous les points litigieux étaient ensuite discutés entre eux, avec un soin, un intérêt extrêmes, leur correspondance en fait foi. On peut dire qu'ils y mettaient de la passion, la plus noble de toutes, celle de la vérité ; leur langage même s'en ressent ; Grenier, par

1. Lettre au baron Gérard, mai 1828. Correspondance inédite de V. Jacquemont Paris, 1877, II, p. 340.

exemple, parlera de « la grave question du *Lepidium Villarsi* »[1].

Qu'on ne soit pas tenté de sourire ; y a-t-il rien d'absolument petit dans le domaine de la science, et n'est-ce pas plaisir de voir des hommes qui ne veulent rien avancer qui ne soit devenu parfaitement clair pour eux ? Dans cette œuvre commune, chacun des auteurs, après discussion, gardait une certaine liberté d'allures, puisque chaque famille était signée par celui qui l'avait plus spécialement élaborée. La méthode de Godron avait, comme je l'ai déjà dit, plus d'unité que celle de son collaborateur. Sans se limiter aux résultats de Linné et de ses successeurs immédiats, *juste milieu incarné* et se méfiant plus que lui du *Jordanisme* et du *Reichenbachisme,* pour me servir de ses expressions[2], il avait en général une vue très nette des formes qu'il convenait, pratiquement, de séparer comme espèces distinctes.

Malgré quelques divergences dans l'exécution, dues à la tournure d'esprit si différente des auteurs, la *Flore de France* n'en présente pas moins une réelle unité ; étudiée avec une extrême conscience, elle reste jusqu'à présent le meilleur guide pour l'étude des plantes de notre pays. Sans doute, il y aurait, comme cela sera toujours dans un travail de ce genre, des espèces, des localités à ajouter, des erreurs à corriger ; Godron, lorsque l'occasion s'en est présentée, en a reconnu quelques-unes avec sa loyauté habituelle ; mais elle a rendu

---

1. Lettre du 20 octobre 1848.
2. Lettre à Mougeot du 7 juillet 1850.

et continue à rendre les plus grands services ; dire qu'elle est savante, claire, consciencieuse, n'est-ce pas en faire le plus bel éloge ?

Tout en rédigeant cette grande œuvre, Godron publiait quelques travaux descriptifs de moindre importance, au premier rang desquels il faut placer le ***Florula juvenalis;*** mais, lorsque le dernier volume de la Flore eut paru, il cessa d'exercer son activité dans ce sens pour n'y revenir qu'à la fin de sa vie.

A quels mobiles cédait-il ? Un peu à la satiété qui arrive souvent à la fin d'une longue publication, beaucoup au froissement qu'il éprouvait, en constatant l'injuste dédain que commençaient à montrer un grand nombre de botanistes pour la partie descriptive de la science. Il est permis de regretter sa résolution, il était vraiment un maître dans l'art de délimiter les espèces et de les décrire ; il se distinguait par une observation précise, le sens des coupes spécifiques ; ses descriptions sont claires, suffisamment développées sans être prolixes, et si, dans toute la maturité de son talent, il eût porté son activité sur quelque monographie de famille, nul doute qu'il n'eût produit une œuvre excellente.

Ses travaux morphologiques et tératologiques, tout en présentant un réel intérêt, en fournissant même à la science des observations de grande importance, celles, par exemple, relatives à l'hérédité de certaines anomalies, à l'influence de la compression sur la forme des organes, ou à l'influence des milieux sur les plantes submergées, ne feraient pas complètement taire ces regrets. Il n'en est pas de même des mémoires que Godron a consacrés

à la géographie botanique et à la question de l'hybridité dans le règne végétal. La trace qu'il a ici laissée dans la science est considérable, magistrale en ce qui concerne les hybrides. En dehors des considérations préliminaires de la *Flore de Lorraine*, sa première publication spécialement géographique est consacrée aux migrations des végétaux à l'époque actuelle ; elle lui fut suggérée par l'étude qu'il fit, durant son séjour à Montpellier, de la flore adventive du Port-Juvénal. Il montre avec beaucoup de raison qu'aujourd'hui l'homme est le grand facteur qui modifie les aires des espèces, que son action est infiniment supérieure à celle de tous les agents naturels. Il insiste aussi sur ce fait que les flores actuelles ne s'expliquent bien que par l'étude de celles qui les ont précédées aux âges géologiques antérieurs au nôtre. Les progrès de la paléontologie végétale ne permettent plus d'admettre complètement la façon dont, suivant lui, les flores se sont constituées successivement. Il n'y en avait pas moins là une idée juste qui apparaissait dans la science, et qui depuis a été largement développée. Dans le domaine de la géographie botanique, aussi, il accordait une grande influence à l'action chimique du sol sur la distribution des espèces, il fournissait des observations fort intéressantes à l'appui de sa manière de voir et contribuait pour sa part à combattre les exagérations de la théorie des influences purement physiques émise par Thurmann, un instant presque triomphante et aujourd'hui de plus en plus ébranlée. Il a exposé ses idées à ce sujet dans diverses publications, notamment dans sa *Géographie botanique de la Lorraine,* où, reprenant et complétant les considérations publiées en tête de la première édition

de la *Flore,* il étudie la distribution des végétaux dans ce pays et les lois auxquelles elle a obéi.

Godron a abordé la question de l'hybridité dans le règne végétal, pour la première fois, dans sa thèse de doctorat. Il se borne alors à rappeler les travaux de ses devanciers, à les discuter et à décrire toutes les formes qui, au nombre de douze, lui semblent des hybrides spontanés en Lorraine. Il cesse ensuite de rien publier sur la question, sauf un rapport bibliographique à la Société d'agriculture de Nancy, et c'est en 1854 qu'il rentre en scène par un opuscule de quelques pages qui est une œuvre de maître : la *Fécondation* des *Ægylops* par les *Triticum.* Par des expériences complètes et rigoureuses, il porte la lumière sur un point extrêmement obscur et de la plus grande importance par les conclusions qu'on tirait d'observations incomplètes. Il montre que l'*Ægylops triticoides* est un hybride, qu'il ne faut pas voir en lui un stade du passage des *Ægylops* au blé, comme l'avaient légèrement admis plusieurs botanistes.

A partir de ce moment, il s'adonne avec passion à l'étude expérimentale de l'hybridité dans le règne végétal, il complète ses recherches sur les *Ægylops,* découvre des faits nouveaux ou vérifie ceux qui sont découverts par d'autres expérimentateurs : l'autofécondation, par exemple, de certains hybrides de première génération. Dans le domaine des recherches qui lui sont absolument personnelles, il fait connaître la permanence de forme de l'*Ægylops speltæformis* se poursuivant pendant un nombre indéfini de générations, donnant ainsi l'exemple du seul produit hybride dont, jusqu'à présent, l'analogie

avec les espèces légitimes soit extrême. Il montre en outre que plusieurs formes sauvages, restées énigmatiques pour les descripteurs, ne sont autre chose que des hybrides, sans qu'il en voie partout, comme on le lui a quelquefois reproché. Il cherchait au contraire, avec grand soin, à se prémunir contre ce travers intellectuel; j'en trouve une preuve curieuse dans sa correspondance[1]. « J'espérais, dit-il, trouver dans cette plante (le *Drosera obovata*) l'occasion de faire une petite semonce aux botanistes qui voient des hybrides partout et, pas du tout, c'est vraisemblablement moi qui la recevrai, car je ne puis douter aujourd'hui que le *D. obovata* ne soit un hybride. »

Une fois, en 1862, à l'occasion d'un concours de l'Académie des sciences, il a consacré à l'ensemble de ses recherches sur l'hybridité un travail inséré dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, puis dans les *Annales des sciences naturelles*. Il n'y faudrait chercher ni la totalité de ses recherches sur ce sujet, ni sa pensée dernière sur les problèmes qu'il pose. Il n'a cessé de s'en préoccuper, et, au moment de sa mort, plusieurs expériences étaient en cours d'exécution dans son jardin. A plusieurs reprises, depuis la publication du mémoire dont je viens de parler, il a communiqué le résultat de ses recherches aux naturalistes, laissant ainsi un ensemble de travaux, dont M. Focke, une autorité en semblable matière, a pu dire, après en avoir fait ressortir l'intérêt : « En fait d'observations nouvelles sur les propriétés des hybrides, nous devons plus à Godron qu'à aucun des

---

1. Lettre à Mougeot, sans date; probablement de 1851.

autres expérimentateurs du XIXe siècle[1]. » Hommage d'autant plus significatif que l'auteur sait rendre justice aux travaux des émules du botaniste lorrain, qu'il est légitimement fier des recherches faites sur l'hybridité dans son propre pays.

Un des motifs qui avaient dirigé Godron vers l'étude de l'hybridité dans le règne végétal était la poursuite du grand et difficile problème de l'origine et des modifications des formes organiques qui n'a cessé de le préoccuper. Plusieurs de ses travaux de détail, même en dehors de ceux qui sont consacrés à l'hybridité, touchent à cette question ; j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer. Il ne lui suffisait pas d'apporter ainsi quelques pierres à la construction de l'édifice, il a voulu le construire en s'appuyant, non seulement sur ses propres recherches, mais encore sur les travaux d'autrui. Après deux essais insérés dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas[2], il faisait paraître un ouvrage important intitulé : *De l'Espèce et des races dans les êtres organisés et spécialement de l'unité de l'espèce humaine*. Tout en étant fort connue, cette œuvre n'a peut-être pas eu, par suite d'un fait que l'auteur ne pouvait prévoir, tout le succès qu'elle méritait. L'année même de sa publication paraissait, à Londres, un livre destiné au plus prodigieux succès qui ait accueilli ouvrage d'histoire naturelle. Dans l'*Origine des espèces*, Darwin apportait à des opinions philosophiques, redeve-

1. « An neuen thatsæchlichen Erfahrungen über die Eigenschaften der Hybriden, verdanken wir Godron mehr als irgend einem der anderen Experimentatoren des 19. Jahrhunderts. » *Die Pflanzen-Mischlinge*. Berlin, 1881.

2. Alors Société des sciences, lettres et arts de Nancy. 3 Volumes de 1847 et 1849.

nues très puissantes, la genèse qui leur était nécessaire ; aux naturalistes de profession, il soumettait des observations d'une extrême sagacité en même temps que des vues fort ingénieuses ; enfin, tout en se rattachant très directement à Lamarck, il donnait une forme tellement nouvelle à sa doctrine, que désormais partisans ou adversaires du transformisme ne trouvaient plus guère devant eux que la sélection naturelle, pour l'étayer ou soumettre au public les graves objections qu'elle comporte. L'attention générale ne s'arrêtait guère aux travaux où elle n'était pas nommée.

Il n'est pas étonnant qu'au milieu de la mêlée à laquelle a donné lieu le livre du célèbre naturaliste anglais, l'ouvrage de Godron, qui ne répondait plus complètement aux nouvelles préoccupations de l'esprit humain, ait passé un peu inaperçu. Les hommes compétents ne s'y trompèrent pas cependant. Darwin, tout le premier, vit dans Godron un des plus solides tenants de la doctrine opposée à la sienne. Non seulement il le citait, mais il entrait en relations personnelles avec lui, et je suis heureux de leur rendre ce témoignage, ces deux hommes qui, appartenant à des camps opposés, étaient l'un et l'autre d'éminents observateurs et n'avaient d'autre souci que l'amour de la vérité, n'ont cessé de s'estimer l'un l'autre à leur juste valeur.

Même en se plaçant au point de vue de Godron, ses idées sur la fixité de l'espèce étaient, au moment de la publication de son traité, un peu exagérées. Tout en n'étant, pas plus que lui, disposé à admettre la variabilité illimitée de l'espèce et la production de toutes les formes organisées par la sélection naturelle, en partant

de quelques formes fondamentales ou, plus logiquement, de la cellule primitive, je dois relever le contraste exagéré qu'il établit entre l'action de l'homme et celle des forces naturelles pour modifier les espèces. En réalité, elles sont de même nature et, si nous semblons les plus puissants, c'est uniquement parce que nous pouvons plus facilement et plus rapidement modifier complètement les conditions de milieu auxquelles nous soumettons un être organisé, l'empêcher aussi de se croiser avec des individus non atteints de variation, conserver enfin certaines formes profondément modifiées, mais tellement anormales qu'elles ne pourraient se soutenir dans cette lutte pour l'existence, sur laquelle Darwin a dirigé, avec tant de raison, l'attention des naturalistes. Aussi rencontre-t-on dans la nature de véritables races spontanées, ce que Godron niait, ce qu'il finit ensuite par reconnaître avec sa loyauté habituelle. Lui-même en donnait de remarquables exemples dans ses mémoires sur les *Datura* et sur les *Primula*. Ces réserves faites, il est impossible de ne pas admirer tout ce que ces deux volumes renferment de vraie et bonne érudition, de recherches personnelles, de véritable esprit critique. Sans doute la doctrine qu'il soutient n'a pas pour elle aujourd'hui les suffrages du plus grand nombre, sans doute aussi, pas plus que celle de Darwin, elle n'est complètement vérifiable par les procédés habituels des sciences de la nature, puisque l'origine des espèces échappera toujours, quoi qu'on fasse, à ce déterminisme rigoureux qui en devient de plus en plus la loi absolue ; mais il faut bien reconnaître que Godron avait le droit de se refuser à admettre comme démontrée une simple hypothèse, fût-elle même

appuyée d'arguments très spécieux, mais qui ne sont pas de ces preuves de fait irréfragables, devant lesquelles un naturaliste n'a plus qu'à s'incliner. On a parlé souvent de dogme en pareille matière; les moins dogmatiques ne sont peut-être pas ceux qui partent de l'*à priori* du transformisme, pour ensuite l'étayer de tout ce qui lui semble favorable, sans toujours s'inquiéter suffisamment des fortes objections qu'il soulève.

J'ai hâte d'abandonner tout ce qui pourrait ressembler à de la polémique ; je n'y ai pas grand goût et Godron, tout en étant très ferme dans sa manière de voir, ne l'aimait guère plus. Je préfère revenir à son livre, à ce qui en forme le couronnement, l'étude de l'homme, de sa place dans la nature, de ses variétés, de son unité originelle. Il aurait pu mettre pour épigraphe à cette partie de son œuvre ce passage d'une lettre de Jacquemont, où cet esprit si net et si original exposait des vues élevées avec le style d'une spirituelle simplicité dont il avait le secret : « J'ai toujours trouvé l'homme le plus intéressant, le plus curieux de tous les *objets d'histoire naturelle*. Je parle là en philosophe français, en idéologue qui met bien haut la zoologie. Ce langage est inexact, car je n'ai pas l'honneur d'être idéologiste du tout, et je ne suis pas convaincu que la *science* de l'homme ne soit absolument qu'une branche de celle des animaux. Si tant est que l'homme ne soit qu'un animal, que nous ont appris les zoologistes sur cet animal-là[1] ? » Pas plus que Jacquemont, Godron n'était idéologue ; pas plus que lui

1. *Correspondance inédite de V. Jacquemont.* Paris, 1877, p. 256. Lettre au docteur Koreff, 2 janvier 1829.

il ne plaçait l'homme complètement avec les animaux. Avec son observation si précise et son amour de la vérité, il faisait remarquer la ressemblance profonde qui existe entre son corps et celui des mammifères, les différences aussi qui ne permettent pas de le rattacher directement aux plus élevés d'entre eux. Ces constatations faites, il n'a pas de peine à établir que son intelligence crée un abîme entre eux et lui, qu'il occupe une place à part dans la création. Mais, revenant à ce corps qui est partie intégrante de son être, et donnant quelque peu tort à la boutade qui termine la citation que je viens de faire, il rend évidente la plus étroite corrélation entre les caractères des races humaines et de celles des animaux domestiques, dont l'unité spécifique est le mieux établie ; il en conclut celle de l'humanité; ici les Darwiniens les plus convaincus peuvent et doivent être d'accord avec lui, quelles que soient leurs divergences sur l'origine première de l'homme. Je n'ai jamais très bien compris comment on avait pu parfois essayer de souder le polygénisme à leur doctrine.

Arrivé au terme de ses études sur les êtres organisés, sur leurs variations, Godron leur donnait donc pour conclusion la fraternité humaine; pour lui l'Européen le plus fier de sa supériorité physique, intellectuelle et morale, et le Boschisman ou l'Australien le plus dégradé, étaient bien réellement frères ; la science était d'accord avec la philosophie morale et la religion pour protester contre le pouvoir honteux que le fort s'est trop souvent arrogé sur le faible, qui, dans les temps anciens, était considéré comme le fruit légitime de la victoire, que, dans les temps modernes, on a parfois cherché à cou-

vrir de je ne sais quel droit primordial des races supérieures.

Comme cela se présente fatalement pour tout naturaliste qui pousse la science jusqu'au bout, Godron était arrivé à ces questions qui n'appartiennent en propre à aucune branche des connaissances humaines, qui forment l'objet de nos plus hautes et de nos plus nobles préoccupations. Si j'ai réussi à le montrer tel qu'il était, on a vu que s'il ne s'en était jamais désintéressé, il en a poursuivi l'étude en marchant rigoureusement dans la voie qu'il s'était tracée. En le suivant dans le cours de sa laborieuse vie, en admirant combien il fut un patient, sagace et consciencieux observateur, je me suis rappelé bien souvent ce que me disait, il y a quelques années, un de ses émules qui, lui aussi, s'est fait un nom dans la science par l'emploi des mêmes qualités : « Godron est un des meilleurs botanistes que j'aie connus », je ne saurais rien ajouter à ce témoignage si noble dans sa simplicité et sa sincérité.

NOTES

A

Plusieurs discours ou notices sur Godron ont déjà été imprimés ; voici ceux dont j'ai eu connaissance :

Discours prononcés sur la tombe au nom de la Faculté des

sciences et de l'Académie de Stanislas, par MM. Grandeau Lemonnier et Ch. Benoit.

Notices nécrologiques dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, la *Botanische Zeitung*, l'*Annuaire du Club Alpin français* (J. Lejeune), le *Bulletin de la Société botanique et horticole de Provence* (Ed. Heckel).

En dehors de ces publications et de mes souvenirs personnels, j'ai eu à ma disposition beaucoup de sources d'informations. J'ai dépouillé les lettres de nombreux correspondants de Godron, déposées par lui à la Bibliothèque publique de Nancy.

Plusieurs de ses amis et de ses parents, au nombre desquels je dois citer MM. Tourdes, doyen de la Faculté de médecine; Oberlin, le regretté directeur de l'École supérieure de pharmacie; Mathieu, ancien sous-directeur de l'Ecole forestière; A. Mougeot et Krisman, m'ont fourni quantité de renseignements intéressants. Je dois une mention spéciale à M. A. Mougeot, qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu me communiquer les lettres de Godron à son père, et une intéressante lettre de Nestler; je le prie d'agréer mes bien vifs remerciements. Les enfants de Godron, non seulement ont répondu avec la plus extrême complaisance à toutes mes questions, mais encore ils ont mis entre mes mains, avec la plus grande libéralité, tous leurs papiers de famille; les pièces officielles se rapportant à la carrière de leur père, les nombreuses lettres qu'ils possèdent et l'autobiographie qu'il avait rédigée à la fin de sa vie, en 1874, sous le titre de : *Quelques notes sur ma vie pour mes enfants*. Je les remercie cordialement de leur si complète et si confiante amitié.

J'aurais désiré avoir aussi communication des lettres adressées par Godron à son collaborateur pour la *Flore de France* ; Mme Grenier a répondu à un de ses parents qui avait bien voulu être mon intermédiaire auprès d'elle, qu'elle avait le regret de ne pouvoir satisfaire à ma demande, parce que ces lettres ne s'étaient pas retrouvées dans les papiers laissés par son mari. Cette perte n'est pas aussi regrettable qu'on

pourrait le supposer, parce que Godron avait gardé minute des lettres les plus importantes.

B

Voici les dates importantes de la carrière universitaire de Godron :

Bachelier ès lettres, 6 février 1830.

Bachelier ès sciences, 17 avril 1830.

Aide de clinique, 6 janvier 1832.

Docteur en médecine, 31 décembre 1833.

Suppléant à l'École secondaire de médecine (opérations médicales et accouchements), 10 novembre 1835.

Chargé des cours de matière médicale, histoire naturelle et physiologie dans la même École, 15 octobre 1836.

Il est déchargé de la physiologie, 5 octobre 1837.

Professeur titulaire de matière médicale et d'histoire naturelle dans la même École, 20 octobre 1843.

Licencié ès sciences, 24 décembre 1844.

Docteur ès sciences, 27 décembre 1844.

Directeur de l'École préparatoire de médecine (ancienne École secondaire), 29 décembre 1847.

Recteur de 3e classe à Vesoul, 19 août 1850.

Recteur de 2e classe à Montpellier, 15 mars 1851.

Transféré à Besançon, 2 mars 1853.

Professeur à la Faculté des sciences de Nancy, 29 novembre 1854.

Doyen de la même Faculté, 30 novembre 1854.

Nommé à la 1re classe, 1er janvier 1869.

Admis à la retraite, 15 novembre 1876.

Professeur et doyen honoraire, 18 novembre 1871.

Chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1852.

Officier du même ordre, 12 août 1864.

Godron était en outre officier de l'instruction publique ; l'arrêté de nomination n'a pu être retrouvé.

C

Principales fonctions ou missions exercées au profit de la ville de Nancy, des départements et du ministère de l'instruction publique :

Médecin de charité, 1835.

Vaccinateur, 3 juin 1835.

Professeur adjoint de botanique au Jardin, 10 mai 1835.

Conservateur adjoint des collections d'histoire naturelle, 30 mai 1839.

Médecin de la salle d'asile de Sainte-Anne, 4 mai 1840.

Membre de la commission de surveillance du Jardin botanique, 11 novembre 1840.

Directeur adjoint du Jardin botanique, 18 décembre 1848.

Directeur du Jardin botanique, 31 décembre 1854.

Membre de la commission de surveillance de la Bibliothèque publique, 19 décembre 1873.

Ses services, son désintéressement, lui valent des lettres de très vifs remerciements de la part des maires, MM. Bernard et Volland, 20 décembre 1872, 12 décembre 1879 et 5 novembre 1879.

Membre du comité communal de l'enseignement primaire, 27 août 1834.

Membre du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Nancy, 1er décembre 1849.

Membre du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Vesoul, 31 décembre 1850.

Membre de la commission de statistique de l'Hérault, 15 janvier 1853.

Membre du jury d'agrégation des lycées (ordre des sciences), 30 juillet 1856.

Même nomination, 31 juillet 1857.

Membre de la commission de l'École normale d'instituteurs, 18 septembre 1857.

D

Liste, avec les dates d'admission, par ordre chronologique, des Académies et Sociétés savantes auxquelles Godron a appartenu.

Membre de la Société de matière médicale de Strasbourg, 16 juillet 1833.

Associé correspondant lorrain de la Société royale de Nancy (Académie de Stanislas), 7 janvier 1840.

Membre titulaire, 5 mars 1840.

Correspondant de la Société d'émulation du Doubs, 2 février 1840.

Correspondant de la Société philomathique de Verdun, 2 mars 1843.

Correspondant de la Société botanique de Ratisbonne, 7 mars 1843.

Correspondant de la Société d'émulation des Vosges, 17 août 1843.

Membre correspondant de la *Pollichia* à Deidesheim, 12 août 1844 ; membre d'honneur, 6 octobre 1846.

Membre correspondant de l'Académie royale de Metz, 31 juin 1844.

Membre de la Société d'agriculture de Nancy, 5 février 1846.

Membre de la Société d'histoire naturelle de la Moselle, 18 mars 1847.

Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Nuremberg, 4 avril 1850.

Membre titulaire de l'Institut d'Afrique (abolition de la traite), 25 mai 1850.

Membre honoraire de l'Académie de l'enseignement, 20 juin 1850.

Membre de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, 8 décembre 1850.

Membre de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier, 30 juin 1851.

Correspondant de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, 27 novembre 1852.

Membre de la Société botanique de France, 10 novembre 1854.

Correspondant de la Société d'émulation de Montbéliard, 18 août 1854.

Membre de la Société impériale zoologique d'acclimatation, 17 août 1855.

Membre de la Société de médecine de Nancy (dont il avait fait antérieurement partie), 29 novembre 1855.

Membre honoraire de la Société impériale agronomique à Moscou (comité zoologique d'acclimatation), 26 avril, (8 mai) 1857.

Membre honoraire de la Société d'histoire naturelle de Halle, 26 juin 1857.

Correspondant de la Société des Amis des sciences, 9 mai 1859.

Membre honoraire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 21 décembre 1862.

Membre associé de la Société royale de botanique de Belgique, 26 septembre 1864.

Membre de l'Association scientifique de France, 1871.

Président d'honneur de la Section vosgienne du Club alpin, 18 février 1875.

Membre de la Société des sciences de Nancy, mai 1877.

Membre honoraire de la Société polymathique du Morbihan, 25 août 1876.

Correspondant de l'Institut (Académie des sciences), 2 juillet 1877.

Membre de la Société de géographie de l'Est, 1879.

E

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Le plus grand nombre des écrits scientifiques ou littéraires que j'ai publiés, depuis 1833 jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire pendant une période de quarante-huit années, ont été imprimés dans des recueils périodiques assez nombreux, où ils se trouvent disséminés. J'ai cru utile d'en donner le *Catalogue méthodique,* en fournissant des indications précises qui permettent de les retrouver et de juger ainsi l'ensemble de mes travaux. Arrivé, ou à peu près, au terme de ma carrière scientifique, c'est là un souvenir que j'ai voulu laisser à mes enfants, à mes petits-enfants, à mes amis, à mes collègues de l'Académie de Stanislas, de la Société d'archéologie lorraine, enfin à mes anciens collègues de l'École de médecine et de la Faculté des sciences de Nancy.

A. GODRON.

§ 1. — Histoire naturelle générale.

1. De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés de la période géologique actuelle ; Nancy, 1848, in-8° de 107 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy,* pour 1847, p. 182 à 288.)

2. Second mémoire sur l'Espèce considérée dans les êtres organisés, appartenant aux périodes géologiques qui ont précédé celle où nous vivons : Nancy, 1849, in-8° de 43 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1848, p. 381 à 420.)
3. De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés et spécialement de l'Unité de l'espèce humaine : Paris, 1859, 2 vol. in-8°.
4. Le genre *Rubus* considéré au point de vue de l'espèce ; Nancy, 1850, in-8° de 31 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1849, p. 210 à 238.)
5. Observations sur les Races de *Datura Stramonium* ; Nancy, 1864, in-8° de 12 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1861, p. 207 à 216.)
6. De l'Origine des Poiriers cultivés et des nombreuses variétés qu'ils fournissent par semis ; Nancy, 1873, in-8° de 31 pages. (*Annales de la Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy*, t. I (1874), in-8°, p. 252 à 278.)
7. Des Races végétales qui doivent leur origine à une monstruosité : Montpellier, 1873, grand in-8° de 11 pages. (*Revue des sciences naturelles*, t. II, p. 13 à 24.)
8. Des Races végétales qui doivent leur origine à une monstruosité ; 2ᵉ édition, Nancy, 1874, in-8° de 19 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1873, p. 77 à 95.)
9. Études sur les Pavots cultivés ; Nancy, 1874, in-8° de 20 pages. (*Annales de la Société centrale d'agriculture de Nancy*, t. II, p. 3 à 16.)

§ 2. — Botanique.

1. *Organographie.*

10. De l'Origine des Cordons placentaires dans la famille des Légumineuses ; Nancy, 1847, in-8° de 10 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1846, p. 187 à 191.)
11. Observations sur les bourgeons et les feuilles du *Liriodendron tulipifera* ; Nancy, 1861, in-8° de 8 pages, une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1860, t. II, p. 253 à 258.)
12. Mémoires sur les feuilles inéquilatères ; Nancy, 1861, in-8° de 9 pa-

ges; une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1861, p. 11 à 19.)

13. Mémoire sur l'inflorescence et les fleurs des Crucifères; Nancy, 1869, in-8° de 42 pages, une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1864, p. 316 à 354.) A été inséré en outre dans les *Annales des sciences naturelles,* 5e série, partie botan., t. II (1864), p. 272 à 280.

14. Observations sur les bourgeons et sur l'inflorescence des Papilionacées; Nancy, 1866, in-8° de 25 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1865, p. 131 à 153.)

15. De la Signification morphologique des différents axes de végétation de la Vigne; Nancy, 1867, in-8° de 38 pages, une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1866, p. 170 à 205.)

16. Observations sur les organes de la végétation du *Hedera helix,* L.; Nancy, 1867, in-8° de 8 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1867, p. 13 à 20.) — Ce travail a été reproduit dans le *Bulletin de l'Association scientifique de France,* du 22 août 1869, p. 119.

17. Études sur les bourgeons de Platanes; Nancy, 1867, in-8° de 8 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1867, p. 238 à 245.)

18. Observations sur quelques axes végétaux constamment définis par la mortification du bourgeon terminal ou des mérithalles supérieurs; Nancy, 1868, in-8° de 7 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1868, p. 199 à 205.)

19. Études sur les feuilles cotylédonaires des *Erodium.* (*Revue des sciences naturelles de Montpellier,* t. VI [1877], p. 141 à 148, une planche.)

20. Études morphologiques sur la famille des Graminées. (*Revue des sciences naturelles de Montpellier,* 1re série, t. VII, 1879, p. 393 à 411, et 2e série, t. I, 1879, p. 14 à 30.)

21. Les bourgeons axillaires et les rameaux des Graminées. (*Revue des sciences naturelles,* 2e série, t. I, 1880, p. 429 à 442.)

22. De l'Absence d'une glume aux épillets latéraux des *Lolium.* (*Revue des sciences naturelles de Montpellier,* 2e série, t. II, 1880.)

2. *Physiologie végétale.*

23. De l'Hybridité dans les végétaux, thèse inaugurale; Nancy, 1844, in-4° de 22 pages.

24. Rapport fait sur le traité de M. Lecocq concernant l'hybridation des végétaux, avec des observations nouvelles sur les plantes hybrides; Nancy, 1846, in-8° de 15 pages. (*Le Bon Cultivateur de Nancy*, 1846.)

25. Observations sur le *Drosera obovata* (considéré comme hybride); Nancy, 1855, in-8° de 8 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1856, p. 279 à 284.)

26. De l'Origine hybride du *Primula variabilis*; Nancy, 1863, in-8° de 12 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1862, p. 206 à 215.) Ce travail a été reproduit dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, t. X (1863), p. 178 à 182.

27. Nouvelles études sur les hybrides des *Primula grandiflora* et *officinalis*; Nancy, 1874, in-8° de 21 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1873, p. 55 à 76.)

28. Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal; Nancy, 1863, in-8° de 76 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1862, p. 227 à 298.) — Ce mémoire a été réimprimé dans les *Annales des sciences naturelles*, 4e série, part. bot., t. XIX (1863), p. 134 à 179.

29. Nouvelles expériences sur l'hybridité dans le règne végétal, faites pendant les années 1863, 1864 et 1865; Nancy, 1866, in-8° de 40 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1865, p. 328 à 365.)

30. De la Fécondation des *Ægilops* par les *Triticum*; Nancy, 1855, in-8° de 14 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1854, p. 431 à 442.) Ce mémoire a été également inséré dans les *Annales des sciences naturelles*, 4e série, part. bot., t. II (1854), p. 215 à 222.

31. De l'*Ægilops triticoides* et de ses différentes formes; Nancy, 1856, in-8° de 28 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1856, p. 41 à 66.) Ce travail a été aussi publié par les *Annales des sciences naturelles*, 4e série, part. bot., t. V (1856), p. 74 à 89.

32. Nouvelles expériences sur l'*Ægilops triticoides*; Nancy, 1858, in-8° de 7 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1858, p. 50 à 57.)

33. Nouveaux faits relatifs à l'histoire des *Ægilops* hybrides; Nancy, 1861, in-8° de 5 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1861, p. 20 à 21.)

34. Note sur l'*Ægilops speltæformis*; Bruxelles, 1871, in-8° de 3 pa-

ges. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. X, p. 29 à 31.)

35. Histoire des *Ægilops* hybrides ; Nancy, 1870, in-8° de 58 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1869, p. 167 à 222.)

36. Description d'un hybride d'*Ægilops ovata*, L., fécondé par le pollen d'*Ægilops ventricosa*, Tausch ; Nancy, 1873, in-8° de 4 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1875, p. 151 à 155.)

37. Un nouveau chapitre ajouté à l'histoire des *Ægilops* hybrides ; Nancy, 1877, in-8° de 36 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1876, p. 251 à 281.) Voir les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* ; séance du 27 novembre 1876.

38. Des Hybrides et des Métis de *Datura*, étudiés spécialement au point de vue de leur descendance ; Nancy, 1873, in-8° de 75 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1872, p. 129 à 203.)

39. De l'hybridité dans le genre Sorbier ; Montpellier, 1874, gr. in-8° de 15 pages, une planche. (*Revue des sciences naturelles*, t. II, p. 433-447.)

40. Note sur un hybride du genre *Veronica* ; Nancy, 1876, in-8° de 3 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1875, p. 155 à 158.)

41. De l'Intervention à distance des Hyménoptères dans la fécondation des végétaux ; Montpellier, 1875, in-8° de 4 pages. (*Revue des sciences naturelles*, t. IV (1875), p. 331 à 335.)

42 De la floraison des Graminées ; Cherbourg, 1873, gr. in-8° de 93 pages. (*Mémoires de la Société des sciences de Cherbourg*, t. XVII, p. 105 à 197.)

43. Des Cultures d'*Ægilops speltæformis* faites par Durieu de Maisonneuve et de leurs résultats. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1877, p. 343 à 361.)

44. Nouvelles observations sur les *Primula* de la section *Primulastrum*. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1877, p. 362 à 368.)

45. De l'Hybridation dans le genre *Papaver*. (*Revue des sciences naturelles de Montpellier*, t. VII, 1878, p. 165 à 186.)

46. Modifications remarquables qu'éprouvent certaines plantes de marais, lorsqu'elles se développent dans une eau courante et deviennent flottantes. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1879, p. 358-364.)

3. *Tératologie.*

47. Description d'une monstruosité observée sur la fleur de plusieurs crucifères; Nancy, 1845, in-8° de 14 pages, une planche. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1846, p. 39 à 50.)

48. Mémoire sur les Fumariées à fleurs irrégulières et sur la cause de leur irrégularité; Nancy, 1864, in-8° de 16 pages, une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1864, p. 182 à 195.)

49. Mémoire sur la pélorie des *Delphinium* et sur plusieurs autres anomalies que présentent les fleurs de ce genre; Nancy, 1865, in-8° de 21 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1865, p. 48 à 67.)

50. Sur les trois floraisons du *Wistaria chinensis*, DC; Nancy, 1865, in-8° de 7 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1865, p. 371 à 377.)

51. De la Pélorie des *Pelargonium*; Nancy, 1866, in-8° de 7 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1865, p. 366 à 370.)

52. Une pélorie reproduite de graines; Nancy, 1868, in-8° de 11 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1868, p. 218 à 228.)

53. Les Hêtres tortillards des environs de Nancy; Nancy, 1870, in-8° de 15 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1869, p. 317 à 329.)

54. Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus*, L.; première édition; Nancy, 1872, in-8° de 4 pages.

55. Mélanges de tératologie végétale; Cherbourg, 1872, grand in-8° de 49 pages. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XVI (1871-1872), p. 81 à 127.)

56. Nouveaux mélanges de tératologie végétale; Cherbourg, 1884, grand in-8° de 35 pages. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XVIII.)

57. Observations sur les formes bifructifères du framboisier cultivé: Nancy, 1874, in-8° de 3 pages. (*Annales de la Société centrale d'agriculture de Nancy*, t. II, p. 1 à 3.)

58. Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus*, L.; seconde édition; Nancy, in-8° de 11 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1874, p. 91 à 99.)

59. Note sur deux formes remarquables d'une plante voisine du *Papaver Rhœas*, L.; Nancy, 1877, grand in-8° (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, 2e série, t. II, fasc. 5 [1876], p. 127 à 129.)

60. Examen tératologique d'un pied de *Rubus cæsius*, L.; Nancy, grand in-8° de 4 pages. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, 2e série, t. II, fasc. 5 [1876], p. 130 à 133.)

61. Observations sur un genre particulier de prolifications médianes des fleurs. (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXIV [1877], p. 192 à 198).

62. Études sur les prolifications. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1877, p. 274 à 342.)

63. Troisièmes mélanges de tératologie végétale. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XXI, 1879, p. 225 à 256.)

64. Note sur un fait remarquable de tératologie végétale. (*Bulletin de la Société d'horticulture de Nancy*, 1879, p. 93 à 95.) [Non tiré à part.]

65. Quatrièmes mélanges de tératologie végétale. (*Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. XXII, 1880, p. 239 à 254.)

4. *Botanique descriptive.*

66. Flore de Lorraine; 1re éd.; Nancy, 1843-1844, 3 vol. in-12.

67. Flore de Lorraine; 2e éd.; Nancy, 1857, 2 vol. in-12.

68. Flore de France (avec la collaboration de M. Grenier); Paris, 1848-1856, 3 gros vol. in-8°.

69. Catalogue des plantes cellulaires du département de la Meurthe; Nancy, 1843, grand in-8° de 45 pages. (*Le Département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, par H. Lepage; Nancy, t. I, p. 184 à 222.)

70 Observations sur quelques plantes lorraines; Nancy, 1845, in-8° de 31 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1844, p. 49 à 75.)

71. Note sur le *Dianthus virgineus* de Linné; Nancy, 1846, in-8° de 17 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1846, p. 1 à 16.)

72. Revue des Trèfles de la section *Chronosemium* (avec la collaboration de Soyer-Willemet); Nancy, 1847, in-8° de 35 pages

92. De l'Existence aux environs de Sarrebourg (Meurthe) d'une plante propre aux terrains salifères; Nancy, 1846, in-8° de 12 pages. (*Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, pour 1846, p. 60 à 69.)

93. Considérations sur les migrations des végétaux, et spécialement sur ceux qui, étrangers au sol de la France, y ont été introduits artificiellement; Montpellier, 1853, in-4° de 26 pages. (*Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, pour 1853.) A été réédité dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1853, p. 329 à 367.

94. De la Végétation du Kaiserstuhl, dans ses rapports avec celle des coteaux jurassiques de la Lorraine; Nancy. 1863, in-8° de 30 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1863, p. 406 à 435.) — Ce travail a été aussi publié dans les *Annales des voyages* de Malte-Brun, numéro de février 1867.

95. Une promenade botanique aux environs de Benfeld (Bas-Rhin), faite le 28 août 1863; Nancy, 1863, in-8° de 12 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1863, p. 436 à 447.)

96. Une visite géologique et botanique au lac de Fondromeix (Vosges); Nancy, 1864, in-8° de 10 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1864, p. 110 à 117.)

97. Migrations de quelques végétaux dans les vallées de la Moselle et de la Meurthe; Paris, 1875, in-8° de 7 pages. (*Annuaire du Club alpin français*, 2e année, 1875, p. 575 à 581.)

98. Arrivée à Nancy de l'*Elodea canadensis*, L. Cl. Rich. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, t. III, 1877, p. 99 à 102.)

99. Les migrations des végétaux qui se sont produites dans les bassins de la Moselle et de la Meurthe. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, 2e série, t. IV, 1879, p. 65 à 78.)

100. Sur l'*Elodea canadensis*. (Extrait d'une lettre de M. Godron dans le *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXVII, 1880, p. 49.)

§ 3. — Zoologie.

101. Mollusques terrestres et fluviatiles du département de la Meurthe. (*Le Département de la Meurthe*, statistique historique et administrative, par H. Lepage; Nancy, grand in-8°, t. I, 1843, p. 237 à 239.) [Non tiré à part.]

102. Note sur un mollusque récemment naturalisé en Lorraine; Nancy,

1856, in-8° de 6 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1885, p. 285 à 288.)

103. Zoologie de la Lorraine, ou Catalogue des animaux sauvages observés jusqu'ici dans cette ancienne province; Nancy, 1863, un vol. in-12 de 283 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas : Documents pour servir à l'histoire scientifique de la Lorraine,* 1862, p. 355 à 643.)

104. Notice tératologique sur un œuf de poule pourvu de sa coquille et contenu dans un autre œuf également pourvu de son enveloppe calcaire ; Nancy, 1863, in-8° de 3 pages, une planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1863, p. 565 à 567.)

105. De l'Existence ancienne du castor en Lorraine; Nancy, 1864, in-8° de 8 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1864, p. 104 à 109.)

106. De la Ladrerie chez les porcs; Nancy, 1864, in-8° de 7 pages. (*Bon Cultivateur de Nancy,* pour 1864.)

107. De la Suppression congéniale de l'appendice caudal observée sur une famille de chiens ; Nancy, 1865, in-8° de 8 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1865, p. 43 à 48.)

108. L'Homme de Platon, ou Description d'un coq et d'une poule naturellement dépourvus de plumes ; Nancy, 1865, in-8° de 8 pages.

109. Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges ; Nancy, 1866, in-8° de 41 pages, 2 planches. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1865, p. 154 à 192.)

110. Des Animaux sauvages indiqués au VIe siècle par Fortunatus dans les Ardennes et dans les Vosges; Nancy, 1873, in-8° de 20 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1872, p. 204 à 221.)

111. Autopsie d'un chien naturellement dépourvu de l'appendice caudal ; Nancy, 1866, in-8° de 4 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* pour 1866, p. 317 à 320.)

112. Les Mouettes. (*Bulletin de la Société d'acclimatation pour la zone du Nord-Est,* t. V, p. 333 à 336.) [Non tiré à part]

113. L'Oie d'Égypte (même recueil, t. V, p. 288 à 291). [Non tiré à part.]

§ 4. — Anthropologie et ethnologie.

114. Étude ethnologique sur les origines des populations lorraines. Nancy, 1862, in-8° de 43 pages. (*Mémoires de l'Académie de*

Stanislas : Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine, 1862, p. 302 à 340.) Ce mémoire a été réimprimé dans les *Annales des voyages*, par Malte-Brun, numéro de mai 1868.

115. Examen ethnologique des têtes de saint Mansuy et de saint Gérard, évêques de Toul ; Nancy, 1864, in-8° de 14 pages, 2 planches. (*Mémoires de l'Academie de Stanislas*, pour 1864.)

116. Mémoire sur des ossements humains trouvés dans une caverne des environs de Toul ; Nancy, 1864, in-8° de 18 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1864.)

117. L'Age de pierre en Lorraine ; Nancy, 1868, in-8° de 19 pages 1 planche. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1867, p. 266 à 283.)

118. Des Origines ethnologiques des populations prussiennes ; Paris, 1868, in-8° de 8 pages. (*Annales des voyages*, par Malte-Brun, numéro de décembre 1868.)

119. Histoire des premières découvertes faites, aux environs de Toul et de Nancy, des produits de l'industrie primitive de l'homme. (*Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, pour 1878, p. 1 à 9.)

§ 5. — Géologie.

120. De l'Origine de la température des eaux thermales ; Nancy, 1844, in-4° de 19 pages.

121. L'Atlantide et le Sahara, fragment détaché d'un cours fait à la Faculté des sciences de Nancy ; Nancy, 1868, in-8° de 38 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1867, p. 161 à 194.)

122. Du Passage des eaux et des alluvions anciennes de la Moselle dans les bassins de la Meurthe en amont de Nancy et de la Meuse par la vallée de l'Ingressin ; Paris, 1877, in-8° de 14 pages avec une carte. (*Annuaire du Club alpin français*, 3e année, 1876, p. 442 à 457.) — Ce travail a été aussi imprimé dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1876, p. 46 à 67, avec une carte.

123. Les Cavernes des environs de Toul ; 1re édition. (*Annuaire du Club alpin*, pour l'année 1877 ; Paris, 1878, in-8°, p. 183 à 399.)

124. Les Cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont

disparu de la vallée de la Moselle. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1878, p. 5 à 28 ; 2e édition du précédent.)

§ 6. — Varia.

125. — Notice historique sur les Jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy ; Nancy, 1872, in-8° de 40 pages avec 2 plans. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1870 et 1871, p. 26 à 65.)

126. Notice historique sur le Musée d'histoire naturelle de Nancy ; Nancy, 1872, in-8° de 27 pages. *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, pour 1872.)

127. De l'Établissement d'un jardin de naturalisation à la Pépinière de Nancy ; Nancy, 1848, in-8° de 4 pages. (*Le Bon Cultivateur de Nancy*, pour 1848.) — A été réimprimé dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation de la zone du Nord-Est ;* Nancy, t. I, 1877, in-8°, p. 73 et suivantes.)

128. La Bibliothèque publique de Nancy et l'Académie de Stanislas ; Nancy, 1877, in-8° de 14 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1876, p. 301 à 312.)

129. Notice sur les collections botaniques du Musée d'histoire naturelle de la Faculté des sciences de Nancy. (*Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXIII, 1876, p. 254.)

130. Des Plantations de tilleuls sur les promenades publiques. (*Bulletin de la Société d'acclimatation pour la zone du Nord-Est*, t. V, p. 414 à 418.) [Non tiré à part.]

131. Les Cuscutes et leurs ravages dans nos cultures ; Nancy, 1875, in-8° de 9 pages. (*Annales de la Société centrale d'agriculture de Nancy*, t. II, p. 63 à 69.)

132. Les Sagas islandaises, ou Expéditions et établissements des Norvégiens en Amérique du IXe au XIVe siècle ; Paris, 1868, in-8° de 20 pages. (*Annales des voyages*, par Malte-Brun, n° d'août 1868.)

133. Une mission bouddhiste en Amérique au Ve siècle de l'ère chrétienne ; Paris, 1868, in-8° de 16 pages. (*Annales des voyages*, par Malte-Brun, numéro de septembre 1868.)

134. Les Perles de la Vologne et le Château-sur-Perle ; Nancy, 1869, in-8° de 23 pages. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1868, p. 10 à 30.)

135. Études sur la Lorraine dite Allemande, le pays Messin et l'ancienne province d'Alsace ; 1re édition ; Nancy, 1874, in-8° de

74 pages. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3ᵉ série, t. II, p. 252 à 323.)

136. De l'Origine des noms de plusieurs villes et villages de la Lorraine, du pays Messin et de l'arrondissement de Thionville; Nancy, 1875, in-8° de 50 pages. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, pour 1875.)

137. Études sur la Lorraine dite Allemande, le pays Messin et l'ancienne province d'Alsace; 2ᵉ édition, Nancy, 1875, in-8° de 133 pages.

138. Le Rôle politique des fleurs. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, pour 1878, p. 88 à 94.)

139. Des Divers modes de prononciation du nom de la ville de Briey. (*Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, 1880, p. 114 à 118.)

§ 7. — Obstétrique.

140. De l'Implantation du placenta sur l'orifice interne du col utérin; thèse inaugurale; Strasbourg, 1833, in-4° de 70 pages.)

SOUVENIRS

DU

CAMP DE KAB-ÉLIAS

(SYRIE)

ET D'UNE EXCURSION AUX RUINES DE BALBEK

PAR M. CHASSIGNET

Vers la mi-novembre 1860, deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, une demi-batterie d'artillerie avec des détachements du génie, du train des équipages et des ouvriers d'administration, formant à peu près le tiers du corps expéditionnaire de Syrie, campaient, depuis environ six semaines, dans la vallée de la Bekaa, au pied de l'un des derniers contreforts occidentaux du Liban, près du village maronite de ***Kab-Élias***. Le nom de cette localité, signifiant *caverne d'Élie,* vient de trois grottes contiguës, taillées dans un rocher voisin et qu'une tradition populaire prétend avoir servi de retraite, environ 900 ans avant notre ère, au grand prophète, contemporain d'Achab, de Jésabel et de Jéhu. L'usage de pratiquer de semblables excavations dans les parois rocheuses des montagnes, remontant aux temps

les plus reculés où l'on perpétuait, par quelque monument élevé sur place, le souvenir des événements mémorables, et Élie ayant été forcé, à diverses reprises, de fuir devant les persécutions des rois d'Israël et de Juda, rien ne s'oppose à ce que la légende soit ici d'accord avec la réalité. Quelques sculptures, très frustes, à l'entrée des souterrains, confirment encore cette hypothèse, en montrant que, dès une époque fort ancienne, cet emplacement avait été jugé digne d'une ornementation commémorative. Il n'est pas impossible, néanmoins, que, creusées antérieurement dans un but maintenant oublié, ces grottes n'aient reçu leur dénomination actuelle qu'au commencement du VIe siècle, pour avoir servi de refuge non au prophète mais à l'un de ses homonymes, évêque de Jérusalem, qui, dépouillé de son siège, en 513, vint, avec quelques disciples, mener, dans le Liban, la vie cénobitique.

Vers la base du mamelon s'étagent, en groupes irréguliers, les maisons du village, modestes cabanes de pierres, proprement badigeonnées à la chaux et, selon la coutume générale, recouvertes de toits en terrasse. Malgré leur agreste simplicité, on ne saurait les considérer avec indifférence, en songeant qu'elles perpétuent de nos jours le mode de construction et de disposition des habitations adopté bien avant l'ère chrétienne, en sorte que cet humble hameau reproduit, en toute fidélité, l'aspect de ces bourgades de la Galilée, à jamais illustrées, à jamais sanctifiées par la présence du Divin Rédempteur.

Les restes d'un château-fort, pareil à ceux qu'on voit, en si grand nombre, dans nos Vosges, se dressant sur la

croupe du contrefort, viennent ajouter un souvenir des croisades à ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Toutefois, le Liban n'ayant jamais été sous la domination des Croisés, on ne saurait leur attribuer la construction de ce donjon, bâti probablement par l'un de ces émirs maronites qui, tout en gardant leur indépendance, se firent, contre les musulmans, les fidèles auxiliaires de l'empire chrétien d'Orient. On ne peut d'ailleurs tirer aucune indication plus précise des traditions locales ; car elles ne se départent pas ici de leur système invariable d'attribuer à Fakhr-El-Din l'érection de tout édifice relativement trop moderne pour remonter à Salomon-ben-Daoud ; c'est ce qu'on pourrait intituler l'archéologie mise à la portée de tous.

Un ruisseau torrentueux, sorti des hauteurs voisines, après avoir contourné le village, s'enfuit au travers de jolis bouquets d'arbres, vers le Nahr-El-Leitani (ancien *Léontès*), qui coule non loin de là, dans le thalweg de l'étroite et fertile vallée (ancienne Cœlé-Syrie), enserrée, sur une longueur de 112 kilomètres, entre le Djebel-Loubnan, à l'Ouest, et le Djebel-Sharki, à l'Est.

Sans rien d'extraordinaire, ce site ne manquait pas d'un certain charme pittoresque. L'immense plaine de la Bekaa, encore verdoyante, malgré la saison avancée, les montagnes de l'Anti-Liban ressortant, au loin, en gris-bleuâtre sur l'azur foncé du ciel, la paroi rocheuse, haute, abrupte et rougie par le soleil, où s'ouvraient les grottes antiques, enfin le mamelon portant à son pied les maisons blanches du village et, à son sommet, les noires murailles du vieux donjon, composaient, sous l'action de la puissante lumière orientale, un tableau aussi varié

qu'agréable. Puis, la nuit venue, toute la scène prenait un aspect fantastique, lorsqu'aux discrètes lueurs des étoiles, on entrevoyait la masse sombre, aux contours bizarres, des ruines féodales sur la montagne ; dans le camp, les lignes régulières des tentes silencieuses, les silhouettes indistinctes des chevaux debout ou couchés, près des piquets d'attache, et, au milieu des douteuses clartés des feux de bivouac, sur le front de bandière, les factionnaires, grandis par leurs longues capotes, allant et venant, sans bruit, comme des fantômes, devant les faisceaux d'armes, avec l'allure automatique qui leur est propre, « à pas comptés vers l'Orient, à pas comptés vers l'Occident ».

L'installation d'hivernage assez laborieuse et compliquée en cet endroit, où la mauvaise saison ne laisse pas que d'être rigoureuse, étant achevée, on venait dès lors d'entrer dans cette période de tranquillité des camps permanents, odieuse aux gens d'activité exubérante, bien qu'elle ne soit, pour les autres, ni sans utilité, quand on en profite pour réfléchir aux incidents survenus auparavant et aux mesures prises, sous le coup de l'urgence, ni sans plaisir lorsque, le devoir professionnel accompli, on aime à se servir de ces loisirs momentanés pour examiner la région où l'on a été conduit par les événements. Cette étude offrait, ici, un intérêt tout particulier et une circonstance heureuse la facilitait, car on pouvait, sans trop de difficultés, obtenir l'autorisation de faire quelques excursions, en dehors du cercle, déjà étendu, des postes occupés par nos troupes, le général en chef n'étant pas fâché que les officiers français se fissent voir dans le pays, parcouru, de tous côtés, par les attachés mili-

taires de la mission anglaise qui essayaient de nouer partout des relations avec les personnages influents.

Nous résolûmes, en conséquence, un commandant d'infanterie, un lieutenant d'artillerie et moi, de saisir cette occasion pour visiter, avant la prochaine arrivée de l'hiver, les célèbres ruines de Balbek, distantes d'une quinzaine de lieues seulement du camp. Outre les trois officiers, la caravane, approvisionnée de manière à n'avoir rien à acheter en route, fut composée de mon interprète, de trois ordonnances montés, d'un cuisinier et de quatre soldats du train, conduisant les mulets de bagages; en tout douze hommes armés et onze animaux, effectif suffisant pour rendre improbable toute attaque de la part des tribus assez mal famées du Nord de la Bekaa. Mais le mardi, 20 novembre, jour fixé pour le départ, il régnait au matin un brouillard si épais — temps assez rare dans ces parages — que nous fûmes sur le point de renoncer, au moins momentanément, à notre projet. Après quelques hésitations, l'ennui d'avoir à refaire les préparatifs et l'espoir que la brume se dissiperait nous firent persister et nous n'eûmes pas à nous en repentir; à peine marchions-nous depuis une couple d'heures que le soleil recouvrait son éclat accoutumé. Peu après, nous apercevons, au loin, venant obliquement à notre rencontre, des cavaliers courant le *djérid,* et l'interprète, envoyé en reconnaissance, nous apprend que c'est le cortège d'un pacha de première classe qui va prendre possession d'un nouveau commandement auquel il est appelé en Asie Mineure. Comme on peut être curieux de connaître la suite d'un grand personnage, en voyage dans les provinces de l'empire turc non encore

atteintes par la civilisation occidentale, voici, d'après les notes prises sur place, le détail de cette *smala*. 1° Une douzaine de chameaux portant les tentes et autres gros bagages avec leurs moukres ; 2° une vingtaine de mulets et quelques ânes chargés de menus objets, conduits par des serviteurs de la maison ; 3° un superbe cheval, magnifiquement harnaché, tenu en main par un nègre ; 4° une escorte d'une quinzaine de soldats réguliers à cheval et, autour d'eux, des cavaliers de la tribu sur le territoire de laquelle on se trouvait, fantasiant en l'honneur du pacha ; 5° le pacha, très simplement vêtu, en costume turc moderne, monté sur un cheval moins beau que le précédent et accompagné d'un saïs nègre ; 6° un officier turc, en uniforme, probablement l'aide de camp du pacha ; 7° deux chameaux, porteurs de palanquins recouverts de voiles de soie multicolores, où est installé le *Harim*, avec des nègres pour conducteurs ; puis, plusieurs suivantes négresses montées sur des mulets ; 8° enfin, une cohue de serviteurs de bas étage, à pied ou montés, soit sur des ânes, soit sur de misérables chevaux (*kidars* en arabe).

Désirant nous conformer aux habitudes de courtoisie prises, dès le début de l'expédition, dans les rapports avec les autorités ottomanes, nous envoyons l'interprète saluer, en notre nom, le pacha voyageur et l'informer du but de notre excursion. Il s'empresse de répondre par de grands compliments et l'assurance de ses regrets de n'être plus aussi à même de faciliter notre visite aux ruines que s'il exerçait encore son ancien commandement. Cet échange de politesses accompli, chacun poursuit sa route et, vers quatre heures, nous nous arrêtons

pour camper, faute de mieux, près d'une petite source, dans un endroit dénudé et rocailleux où l'on ne parvient pas sans peine à se procurer les broussailles nécessaires pour les feux. Ensuite, le repas du soir pris, le service de garde réglé, chacun se retire sous sa tente, où la nuit se passe sans aucun incident.

Le lendemain, ce ne fut pas comme d'ordinaire,

La diane, au matin, fredonnant sa fanfare,

qui nous réveilla, mais, avant l'aurore, le va-et-vient de nos hommes, déjà occupés à préparer le café, donner l'orge aux animaux et rassembler les bagages avec l'entrain quelque peu bruyant du soldat français. Dès l'aube, les tentes sont abattues, le chargement est fait promptement et nous partons par une matinée brillante et fraîche qui nous eût invités à accélérer l'allure de nos chevaux, sans la nécessité, plus impérieuse à mesure que nous nous éloignions de Kab-Élias, de ne pas nous séparer des bagages. Nous cheminons donc, d'un pas lent et régulier, dans cette vallée uniforme et ensoleillée, où les arbres et les villages deviennent de plus en plus rares, sans qu'aucun accident de terrain rompe la monotonie du paysage ni qu'aucune rencontre de Bédouins éveille l'attention, jusqu'à un petit ruisseau au bord duquel nous nous décidons à faire la halte du déjeuner. Non loin de là, on voyait les tentes brunes, en poil de chameau, d'une tribu métoualis. Nous étions fort tentés, malgré la détestable réputation de ces nomades, d'aller les visiter, mais, embarrassés du cadeau à offrir pour nous concilier leurs bonnes grâces et voyant l'interprète peu favorable à cette démarche, nous nous résignons à observer de loin, pen-

dant la préparation du repas, cet échantillon de la vie nomade dont les populations sédentaires des environs de Kab-Élias ne nous ont donné aucune idée. Notre curiosité ne semble pas d'abord devoir être bien largement satisfaite ; car c'est à peine si, hors du campement, où les regards ne peuvent pénétrer, on aperçoit quelques chevaux et deux ou trois hommes. Tout à coup cependant nous voyons un groupe se former devant les tentes, on apporte une de ces gigantesques gamelles qui, en Syrie comme en Algérie, servent pour ces *diffas* (festins de gala) où chacun vient, à son tour, suivant l'ordre des préséances, toujours scrupuleusement respecté des Orientaux, prendre sa part des mets servis d'abord aux principaux convives. Nos souvenirs d'Afrique ne nous laissaient aucun doute sur le but de ces apprêts, nous allions avoir l'intéressant spectacle d'une fête indigène. Mais, grand fut notre étonnement de voir les porteurs de gamelle, escortés d'un certain nombre de leurs compatriotes et précédés de deux personnages isolés, se diriger vers notre campement. Bientôt aucune hésitation ne fut plus possible, le cortège venait à nous. Quel pouvait être le motif et le mobile d'une réception aussi imprévue? Il nous était impossible de le deviner, et, à vrai dire, malgré sa bénigne apparence, ce bloc enfariné ne nous disait rien qui vaille. Le résultat le plus probable, pour nous, c'était d'avoir à payer d'un *batchis* exorbitant un déjeuner plus pittoresque que succulent ; peut-être aussi de risquer, au retour, quand nous ne serions plus protégés par la qualité d'hôtes, de subir quelque tentative de pillage, soit que nos largesses n'eussent pas été jugées suffisantes, soit qu'au contraire elles eussent paru le signe

d'une opulence provocatrice. Mais le sort en était jeté, il fallait accepter l'honneur qui nous était fait et, sans essayer, pour le moment, d'en découvrir la raison, chercher comment il convenait d'y répondre. Nous n'avions encore trouvé aucun moyen satisfaisant que déjà le cheik et son acolyte étaient près de nous et nous adressaient une harangue, exprimant, d'après la traduction de l'interprète, le désir de la tribu de nous faire le meilleur accueil. Nous laissons à notre truchement le soin de composer à ce compliment la réponse exigée par les usages locaux et, pendant ce colloque, le lieutenant d'artillerie imagine, par une heureuse inspiration, la plus intelligente des solutions au problème qui nous préoccupait. « Notre déjeuner est prêt, dit-il, le menu composé surtout de diverses conserves, provenant de Marseille et absolument inconnues de ces sauvages, les émerveillera, sans parler du pain, dont les Orientaux, qui ne mangent que de la galette sont, en général, très friands. Invitons les Métoualis comme ils nous invitent, nous mettrons en commun nos provisions, partant nous serons quittes. » La motion paraît judicieuse; l'invitation transmise en conséquence, est acceptée et nous voilà assis par terre, au bord du ruisseau, les trois officiers français vis-à-vis des deux chefs arabes et, entre les deux groupes, le pique-nique international. Par respect pour les coutumes de nos convives, pas de vin, d'assiettes ni de couverts, sauf une cuiller pour servir une omelette, faisant partie de notre contingent culinaire. Derrière les grands personnages, comme en une scène homérique, le peuple; de notre côté, les troupiers debout, riant de l'aventure qui les amusait beaucoup plus que nous; du côté des

cheiks, les Métoualis, assis et graves, dans cette attitude de *nil admirari* familière aux Orientaux, inquiets seulement de savoir si, après nous et nos soldats, il resterait encore d'assez copieux reliefs pour le populaire des tentes. En campagne, on ne doit pas être trop délicat; cependant, l'aspect sordide de nos hôtes et l'apparence écœurante des mets offerts auraient suffi pour couper l'appétit le plus robuste. Afin de retarder l'instant où il faudrait arracher avec les mains quelques bribes des chairs sanguinolentes étalées devant nous, sur une pâtée répugnante de farine grumelée, nous insistons pour servir d'abord nos conviés qui ne paraissaient pas beaucoup plus pressés de goûter à nos ragoûts que nous de toucher aux leurs. Enfin, un des deux cheiks se décide à accepter un peu d'omelette sur un morceau de pain. Il avale sa portion qui semble l'étrangler et répond, avec sincérité, à l'interprète qui lui demande si le mets n'est pas de son goût, que c'est très mauvais. Cette franchise me suggère l'idée d'une proposition un peu risquée, quoique dans l'intérêt bien compris des deux parties et que je fais immédiatement traduire: c'est que chacun puisse manger à sa mode et de sa cuisine particulière. L'offre est agréée sans cérémonie, les cheiks attaquent aussitôt leur gamelle, déchiquetant les viandes avec leurs couteaux et puisant dans la pâtée avec leurs mains, tandis que nous faisons disposer notre couvert à l'européenne; chacun mange ainsi à sa manière. Le repas assez promptement fini, on se sépare avec force démonstrations amicales, mais au fond, non moins satisfaits les uns que les autres d'être débarrassés de cette singulière réception que racontent peut-être encore aujourd'hui,

sous la tente, les vieillards, témoins oculaires, quand ils veulent initier les jeunes gens aux bizarres coutumes des Occidentaux.

Tout en continuant la route, nous cherchions à deviner ce qui avait pu nous valoir un accueil si inattendu, et l'hypothèse qui finit par rallier provisoirement nos suffrages fut que nos Métoualis, excellents éclaireurs, comme tous les nomades, informés, dès la veille, de notre départ de Kab-Elias, avaient supposé que nous étions chargés de quelque levée de contributions et avaient essayé de se concilier nos bonnes grâces. En tous cas, l'incident n'avait eu d'autre résultat fâcheux que de nous faire perdre du temps et nous commencions à nous impatienter de ne rien apercevoir indiquant l'approche du but de notre voyage, quand le guide-interprète, montrant une tache blanchâtre, à peine visible sur le fond uniformément vert pâle de la plaine, nous crie : Balbek! et part au galop. Nous le suivons aussitôt, oubliant les bagages et pressés d'admirer enfin ces ruines si fameuses. Au bout de quelques minutes de course rapide, nous voyons en effet se dessiner les lignes d'un édifice, mais qui nous semble bien moins grandiose que nous ne nous y attendions et plus nous approchions, plus notre déception augmentait ; elle fut complète, en arrivant au pied du monument. Un temple non couvert, de très petites dimensions, formé d'une architrave, assez bien ouvragée mais soutenue par huit colonnes trop courtes pour leur diamètre, c'était, avec quelques débris insignifiants aux alentours, tout ce qu'on nous indiquait comme les restes, tant vantés, de l'illustre Héliopolis. Un instant de réflexion suffit pour nous faire comprendre

que cela n'était pas possible, même en supposant une exagération incroyable dans les récits des voyageurs ou de récentes dévastations ; notre guide avait commis une évidente erreur et nous n'avions sous les yeux qu'un simple santon arabe construit avec des pièces de rapport, chacune d'un beau travail, mais médiocrement bien ajustées ensemble. L'interprète, qui fantasiait à quelques pas, avec le calme d'une conscience satisfaite, est vivement rappelé. Il accourt et, présumant à nos physionomies mécontentes qu'on a quelque reproche à lui adresser, il s'empresse, pour nous apitoyer, de mettre pied à terre, ce qui est une des plus grandes marques d'humilité que puisse donner un cavalier arabe. Sévèrement interpellé, il persiste toutefois à soutenir qu'il ne nous a nullement trompés et que nous sommes bien à Balbek, quoique encore à une certaine distance du village moderne. Pressé de questions, il finit par ajouter qu'un peu plus loin on voit aussi d'autres ruines, mais moins bien conservées que celles qui sont sous nos yeux. Si l'un de nous avait eu la précaution de se munir, au départ de France, d'un *Guide-Joanne*, nous eussions appris immédiatement que l'objet des préférences de notre guide était un édifice appelé *Koubbet Douris* (coupole de Douris), érigé, au XVI[e] siècle, avec des matériaux antiques, en mémoire de quelque événement qu'il n'a pu sauver de l'oubli.

Reprenant donc notre marche, nous ne tardons pas à apercevoir, dans le lointain, sur les flancs de l'Anti-Liban, une masse confuse ayant d'abord l'aspect d'une carrière de pierres, puis celle d'une forteresse moyen âge, avec sa ceinture de tours et de remparts crénelés. Cette fois, c'est bien le vrai Balbek qui apparaît et dont, grâce à la

transparente lucidité de l'atmosphère, les formes se dessinent bientôt avec une parfaite netteté. Au milieu de cette vaste agglomération de colonnes, de portiques, de murailles et de tours, ressortant sur le fond brillant du ciel avec cette admirable teinte, d'un jaune mat et chaud, que revêtent la pierre et le marbre sous les ardentes caresses du soleil, les yeux étaient surtout frappés par un temple rectangulaire, moins détérioré que les autres monuments, et par une courte mais splendide colonnade qui se dressait, merveilleuse d'élégante hardiesse, dans un solennel isolement. Parvenus à un point d'où, tout en embrassant l'ensemble, on pouvait déjà discerner assez bien les principaux détails, nous fîmes halte afin de contempler, à loisir, ce magnifique musée d'antiquités, étalé sur le plateau d'une éminence de terrain qui lui servait de soubassement et le rendait ainsi plus imposant pour le spectateur placé en contre-bas.

Déplorer ici, comme on le fait souvent à la vue des grandes ruines, les effets des injures du temps, serait une véritable erreur d'esthétique. En poésie, en peinture, en musique, une œuvre d'art a, dès sa création, toute la valeur qu'elle possédera jamais ; les années ne sauraient l'embellir ; peut-être même, moins bien comprise de la postérité que des contemporains, perdra-t-elle quelque chose, non de son mérite intrinsèque mais de son charme primitif. Il n'en est pas de même en architecture ; un édifice n'atteint la plénitude de sa beauté que quand, auréolé d'antiques souvenirs, il parle à la pensée plus encore qu'aux regards. Certes, ce devait être un splendide spectacle que celui de l'admirable temple d'Héliopolis, inondé des flots de la plus

éclatante lumière et regorgeant, depuis ses immenses propylées jusque dans les profondeurs reculées de ses sanctuaires, d'une foule pressée d'adorateurs et de prêtres qui chantaient les louanges de l'astre aux puissants rayons ; mais Balbek en ruines, Balbek devenu la silencieuse nécropole de ce culte des forces naturelles dont les mythes, délaissés depuis tant de siècles, séduisent encore l'imagination du poète ou de l'artiste, ne fait-il pas entendre, en ses solitudes où les vulgarités de la vie sont remplacées par les majestés de la mort, une voix plus éloquente que ne le fut jamais celle de la brillante cité des âges évanouis? *Lapides clamabunt,* a-t-il été dit, les pierres crieront et du sein de ces merveilleux débris, resplendissant d'une impérissable beauté, elles proclament, à la fois, plus haut que partout, la grandeur de l'homme et la vanité de ses œuvres.

Tempus edax rerum tuque, invidiosa vetustas,
Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi
Paulatim lenta consumitis omnia morte. (Ov. *Met.* XV.)

Dieu garde la durée et nous laisse l'espace. (V. Hugo.)

En quittant notre observatoire, pour nous rendre chez le medsellem (vice-pacha), afin de le prier de nous désigner le lieu de notre campement, nous longeons le flanc du plateau et, à notre grand étonnement, nous nous apercevons que cette éminence n'est point une élévation naturelle du sol, mais une colline artificielle dont les matériaux ont de si prodigieuses dimensions que nous nous promettons bien de ne pas manquer de revenir examiner ces gigantesques substructions, plus extraordinaires encore que les ruines supportées par elles. Cette sorte

d'acropole est, comme la ville moderne, entourée d'une muraille crénelée, construite au moyen âge, mais déjà plus délabrée que les monuments antiques. Un sentier étroit et pierreux, bordé de petits murs, en pierres sèches, dont beaucoup, portant des traces de sculptures, ont appartenu aux anciens édifices, nous conduit, au travers des jardins de Balbek, à l'habitation du gouverneur, située dans la bourgade même, qui est séparée de l'acropole par un ruisseau assez abondant. Nous sommes immédiatement introduits et nous trouvons l'accueil poli, que j'ai du reste toujours rencontré chez les fonctionnaires ottomans avec qui j'ai été en rapport. Bien plus, notre medsellem ne veut pas se contenter de nous indiquer un campement, comme nous le lui demandons, et tient absolument à nous loger dans une maison où nous serons beaucoup mieux et qui est, dit-il, toute prête. Nous ne comprenons pas qu'il en puisse être ainsi, à moins qu'il ne s'agisse d'un caravansérail, et, peu désireux d'un semblable gîte, nous remercions avec ténacité. Toutefois, — c'était écrit, paraît-il, — et, pressés d'en finir, nous acceptons, pensant qu'il sera toujours possible de dresser, s'il y a lieu, les tentes auprès des chevaux et mulets pour qui il faudra bien nous donner un emplacement à proximité de notre logis. Les *kawas* ou janissaires du medsellem nous conduisent, par ses ordres, à l'extrémité de la bourgade, devant une maison de fort convenable apparence qui, chose bien insolite ici, paraît toute neuve. Elle appartient, nous dit-on, à un riche négociant grec, établi là pour ses affaires. Nous tombons de surprise en surprise. Un commerçant sérieux à Balbek et assez riche pour se faire bâtir une

belle maison, c'est encore plus inattendu que la diffa des Métoualis. Pendant qu'on dispose nos cantines au premier étage, dans deux chambres donnant sur une galerie, d'où l'on jouit d'une vue splendide de l'acropole et que les ordonnances s'installent, au rez-de-chaussée, sur une cour où camperont les chevaux et mulets, je m'enquiers, l'interprète aidant, de la situation réelle du propriétaire et, autant que je puis comprendre, il doit être le fermier des biens du *beylik* (domaines de l'État), emploi lucratif, souvent occupé par des chrétiens, grecs ou arméniens ; l'aisance de notre hôte, ainsi que ses relations avec le medsellem s'expliquent de la sorte très naturellement.

Avant d'aller explorer les ruines, si désireux que nous soyons de ne pas perdre de temps, il est indispensable de rendre visite à notre hôte ; on nous apprend qu'il est en voyage, mais que sa femme nous recevra. L'usage n'étant pas, en Orient, même chez les non-musulmans, que les dames reçoivent des visites masculines, nous en concluons que nous sommes logés chez des gens très avancés en civilisation et probablement originaires de quelqu'une de ces villes maritimes dont certains habitants, surtout des commerçants, en contact fréquent avec les Européens, ont fini par adopter une partie de leurs coutumes. L'appartement où nous sommes introduits est, il est vrai, meublé à l'orientale, avec des tapis et des divans, mais la *cadine,* femme d'une trentaine d'années au plus, assez agréable, porte un costume composite, qui, s'il ne témoigne pas précisément de son bon goût, prouve son désir d'imiter les usages français. Dans je ne sais laquelle de ses œuvres, l'humoriste Henri

Heine met en scène un sapin qui, sur la cime d'une montagne neigeuse, aspire, au sein des brumes septentrionales, après les chaleurs torrides et l'éclatante lumière du Midi, tandis que, dans une oasis, entourée de tous côtés par les sables brûlants du désert, un palmier, secoué par les souffles desséchés du simoun, gémit après les frimas du Nord ; ainsi le Parisien rêve des splendeurs naturelles de l'Orient et l'Oriental des merveilles factices de Paris.

Quî fit, Mecenas, ut nemo, quam sibi sortem
Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illa
Contentus vivat.... (Hor.)

Présumant qu'une famille aussi européanisée que celle de nos hôtes devait connaître, sinon le français, au moins ce patois cosmopolite du Levant avec lequel on parvient, tant bien que mal, à se faire comprendre — quand on n'a que des banalités à se communiquer, — nous avions, afin de gagner du temps, envoyé l'interprète prendre divers renseignements pour la visite des ruines et nous nous étions bravement avancés, sans truchement, comme si nous avions été familiers avec tous les idiomes orientaux. Hélas ! très probablement vraie à l'égard du mari absent, notre supposition est entièrement fausse pour sa femme qui nous reçoit; elle ne comprend pas plus ce que nous lui disons que nous ne comprenons ce qu'elle nous dit. Il faut faire chercher, en toute hâte, l'interprète et, en attendant son arrivée qui peut tarder, essayer d'utiliser nos ressources personnelles en langues orientales. Elles ne sont pas brillantes ; nous avons bien quelque souvenance de la première décade des

racines grecques, mais il n'y a là rien d'applicable. En fait de grec moderne, chacun de nous sait juste deux mots ; malheureusement, ils sont les mêmes pour tous trois, ce qui ne fait que deux mots et non six : *Kali méra* (bon jour). Nous possédons aussi deux mots turcs : *tayeb* (très bien) et *yok* (non). Mais comme il est évident que nous n'aurons pas à employer le second, ici encore notre bagage est réduit de moitié. Nous renouvelons donc, à l'orientale, pour placer notre kali-méra, le salut d'abord fait à la française. La dame répond quelques mots, en langue grecque, que nous prenons pour une invitation à nous asseoir sur les divans. Nous obéissons en disant gravement, chacun à notre tour : *tayeb*. Un silence, pendant qu'on apporte le café, accompagnement obligé de toute réception en Orient ; puis chacun de nous accepte la tasse offerte, en remerciant par un nouveau *tayeb*, et quelques paroles de la belle Grecque sont accueillies par un *retayeb*. Les Orientaux n'étant pas causeurs, peut-être, après tout, notre manière d'agir est-elle, plus que nous ne le croyons nous-mêmes, conforme aux habitudes et au code du savoir-vivre dans le Levant. Néanmoins l'arrivée de l'interprète nous cause un réel plaisir et nous le chargeons d'exprimer, avec les formules les plus polies, nos regrets de ne pouvoir converser directement avec notre aimable hôtesse, nos remerciements pour son accueil et nos craintes qu'une troupe aussi nombreuse que la nôtre n'ait été une cause de grand dérangement ou d'ennui. La dame répond gracieusement que son mari eût été fort humilié si des étrangers comme nous avaient reçu l'hospitalité ailleurs que chez lui ; ensuite, d'elle-même, elle nous fait sur

Paris — qu'elle désire ardemment voir et espère visiter un jour — mille questions auxquelles nous satisfaisons de notre mieux ; mais je serais bien curieux de savoir quelle singulière idée a dû se former de la grande ville une imagination orientale, d'après ces descriptions improvisées, traduites par un truchement levantin qui ne pouvait comprendre que très vaguement ce qu'on lui disait. Notre interlocutrice s'informe encore si, comme le lui ont assuré ses fournisseurs, son costume est bien à la mode française et, ainsi que le veut la politesse, nous lui affirmons qu'elle est mise en vraie Parisienne, ce qui n'engage en rien notre responsabilité puisque les modes ont dû changer depuis notre départ de France. Cependant le chapitre toilette menaçant de s'étendre beaucoup trop, nous prenons congé, sans vouloir accepter l'interminable narguilé avec les rafraîchissements qui suivent d'ordinaire le café traditionnel et, pour excuser cette infraction à la civilité orientale, nous alléguons qu'à Paris il n'est pas d'habitude de fumer dans les visites aux dames.

Libres enfin de disposer de notre temps, nous nous hâtons de profiter du reste de la journée pour courir vers l'acropole où, dans une même enceinte de fortifications et par conséquent non loin les unes des autres, gisent les ruines des trois édifices religieux successivement érigés à Balbek. D'abord, le grand Temple de *Baal* ou *Hélios,* dont la construction paraît remonter à l'époque d'Alexandre le Grand (soit environ 350 ans avant J.-C.), précédé peut-être, d'après l'âge probable des substructions, par quelque autre monument beaucoup plus ancien ; puis le Temple de Jupiter, construit sous

les Antonins (c'est-à-dire vers la fin du Ier siècle de notre ère) afin de remplacer le Temple du Soleil, détruit par un événement inconnu ; enfin, une église chrétienne, transformée plus tard en mosquée et actuellement abandonnée, qui fut élevée après la chute du paganisme.

Je n'essaierai pas d'entreprendre ici une étude complète de ces vastes ruines; ce travail, difficilement intelligible, sans plans ni dessins, a déjà été fait d'ailleurs et fort bien fait ; une nouvelle description détaillée serait dès lors superflue, à moins d'avoir à présenter des documents ou des systèmes nouveaux. Je me bornerai donc à des aperçus d'ensemble, peut-être encore trop longs, et à des comparaisons avec des monuments plus connus, qui me semblent les meilleurs moyens de donner une idée juste de l'impression reçue.

Le temple de Jupiter, abordé le premier, offre de grandes analogies avec la célèbre « Maison carrée » de Nîmes. Les deux édifices sont de style corinthien, rectangulaires et périptères. Leur similitude — que je suis surpris de n'avoir vue remarquée par aucun voyageur — ressort de l'égalité des rapports proportionnels entre les deux dimensions de la cella, dans chacun de ces deux édifices ; à Nîmes, 25 mètres de longueur sur 13 de largeur et, à Balbek, environ 50 mètres sur 26. Le temple de Jupiter est donc la Maison carrée doublée dans toutes ses dimensions. Quant aux détails d'ornementation, ils offrent des dissemblances qu'explique, entre autres raisons, la différence entre les dates des constructions. Le temple oriental n'a pas, comme la Maison carrée, de fronton triangulaire, sur la façade d'entrée et une partie seulement des colonnes du pourtour, celles de la rangée

antérieure du pronaos, situé sur la face de l'Est, est cannelée. La grande façade nord reste heureusement encore assez intacte pour laisser apprécier ce qu'était jadis le beau péristyle qui entourait tout l'édifice, tandis que les fragments de chapiteaux et les caissons de la toiture, gisant à terre, sur les trois autres côtés, permettent de s'assurer de la parfaite exécution des sculptures ainsi que de la précision de l'assemblage des matériaux. Ce dernier travail était effectué avec tant de soin que des fûts, formés de plusieurs morceaux, ne se sont pas disjoints dans leur chute, et une colonne arrachée de sa base, en 1759, par une secousse de tremblement de terre qui causa les plus graves dégâts dans le pays, est tombée, sans se briser, contre le mur de la cella, demeurant appuyée contre lui, sans achever de glisser sur le sol. Autre singularité non moins étrange à remarquer, pour la porte d'entrée, qui était une des parties les plus élégamment décorées de l'édifice, la pierre médiane du linteau, déplacée par la secousse de 1759, s'est arrêtée au tiers de sa descente et, depuis plus d'un siècle, se tient ainsi suspendue aux deux blocs voisins. Le seuil de cette porte et tout l'intérieur du temple sont, à tel point, encombrés de débris qu'on peut à peine pénétrer dans le naos et y apercevoir la trace du soubassement des arceaux qui le séparaient en trois nefs longitudinales. Mais, sur les murailles d'enceinte, très bien conservées, on peut admirer deux rangées de pilastres corinthiens, des niches étagées dans les entre-colonnements et deux belles frises, l'une en haut, l'autre à mi-hauteur de l'édifice. A l'opposé de l'entrée, c'est-à-dire vers la face ouest, l'exhaussement du sol marque l'emplacement du

sanctuaire, et au-dessous on remarque les restes d'une crypte qui servait, présume-t-on, à loger des prêtres ou des gardiens.

Le passage de ce temple à son voisin n'est pas précisément commode; mais, parvenu sur l'esplanade de ce dernier, on peut, en se plaçant au point convenable, jouir d'une des perspectives monumentales les plus remarquables du monde, embrassant à la fois les trois parties de l'immense édifice, consacré jadis au culte du Soleil : d'abord une cour hexagonale, sorte de majestueux vestibule ; puis une vaste place rectangulaire et enfin les restes de la grande colonnade, unique mais splendide débris encore debout du temple proprement dit. Après ce coup d'œil d'ensemble pour se rendre compte de ce que fut l'édifice entier, il convient de suivre, dans la visite, l'ordre même des différentes parties et de se porter, dans ce but, vers la face orientale où se trouvait l'entrée principale. Les propylées ayant été englobées dans les fortifications construites plus tard, un architecte archéologue pourrait seul, après examen approfondi, les restituer, en imagination, dans leur état primitif, mais ce que tout le monde peut facilement se représenter c'est l'effet grandiose que devait produire l'escalier, détruit actuellement, qui rattachait le terre-plein au sol naturel, inférieur d'une dizaine de mètres. La forme hexagonale de la cour d'entrée est originale et gracieuse ; la décoration des murs du pourtour, d'une élégante simplicité, se compose de pilastres corinthiens, supportant une frise supérieure, très riche d'ornementation et séparant des niches, alternativement frontonnées et cintrées, superposées en deux étages. Derrière les façades

de cette cour se trouvaient des salles, réduites actuellement à l'état le plus informe. Marchant ensuite vers l'Ouest, on arrive à la grande cour rectangulaire, d'environ 134 mètres sur 113, fermée, sur ses quatre faces, par des galeries de chapelles, alternativement circulaires ou rectangulaires, d'une architecture analogue à celle de la cour antérieure, mais encore plus riche. Au delà de cette seconde enceinte dont le sol, de même que celui de la précédente, est jonché d'une multitude de fragments sculptés du plus délicat travail, se dressait, suspendu à une majestueuse élévation au-dessus du sol naturel, le Temple lui-même dont on ne retrouve plus, outre les soubassements de la cella, que les six colonnes de la façade latérale sud, qu'on aperçoit au loin, de tous côtés, et qui surpassent, par leurs dimensions, en les égalant par la perfection de leurs formes, les trois célèbres colonnes de marbre pentélique, objet de l'admiration des visiteurs du Forum romain.

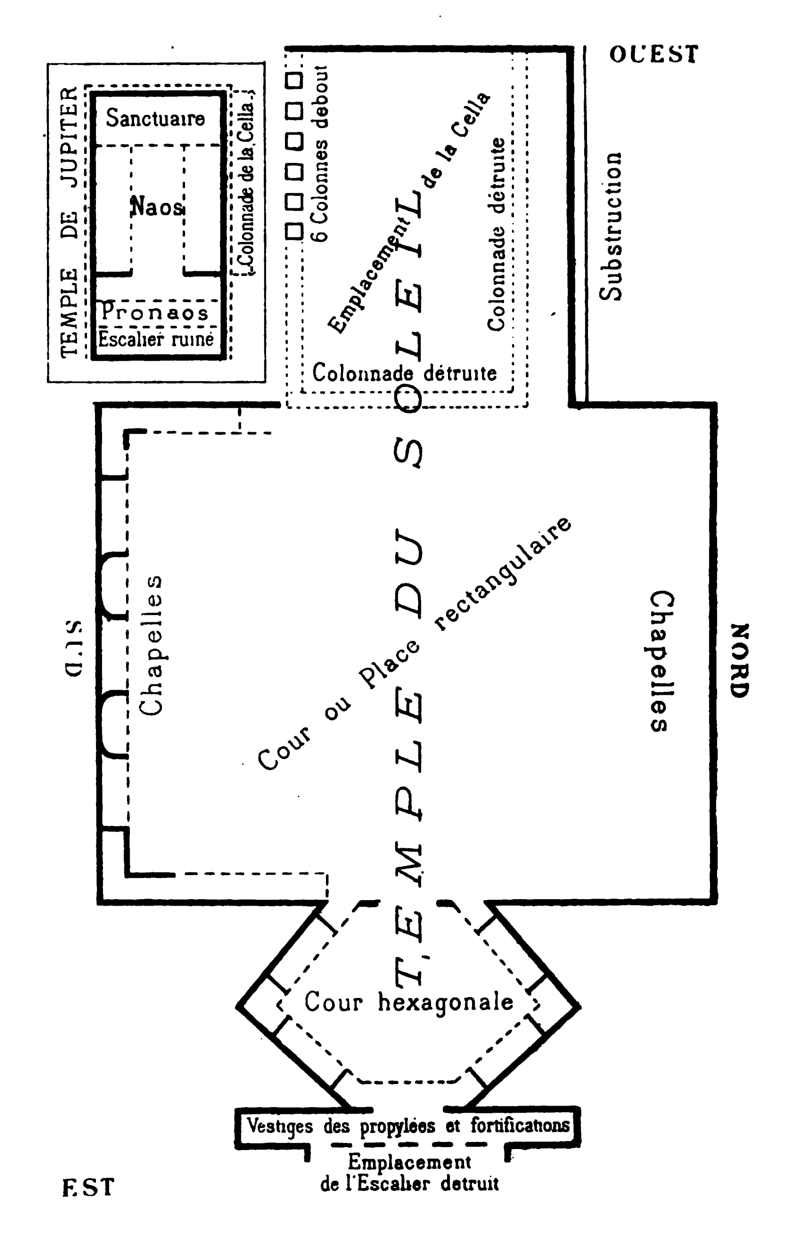
Mais ce qui fait le principal attrait et le caractère particulier, unique peut-être, des ruines de Balbek, ce n'est ni leur beauté ni leur étendue, c'est la réunion, en un même lieu, de débris d'époques si diverses, âges préhistoriques ou patriarcaux, les substructions ; période grecque et romaine, les temples ; temps modernes, l'église et les fortifications ; de façon qu'on a, sous les yeux, comme en une sublime page de pierres, l'histoire entière de cette région asiatique, si illustre dans les annales primitives de l'humanité.

Pendant qu'émerveillés, nous parcourions en tous sens l'acropole, cherchant les plus beaux points de vue, allant d'un débris à l'autre et essayant de nous rendre

compte de la disposition — assez incertaine d'abord — des différentes parties de l'édifice, le temps passait et le retour du désagréable brouillard de la veille vint encore hâter la chute du jour. Force était d'interrompre, avant l'heure prévue, notre exploration; mais, ne comptant pas sur une soirée aussi sombre, nous avions négligé de remarquer, à notre arrivée, le chemin suivi, et nous étions fort embarrassés pour le retrouver. Il nous fallait cependant découvrir, avant l'obscurité complète, une issue praticable, sous peine d'être obligés de bivouaquer dans le Temple du Soleil, sans feu, couvertures, ni vivres, par une nuit qui s'annnonçait d'une extrême fraîcheur; situation plus poétique que confortable. Ce n'est pas sans peine que nous parvenons enfin à nous frayer un passage, au travers de cet amas de fragments de colonnes, de piédestaux, de caissons ou d'entablements et que, dégringolant les pentes ravinées de l'acropole, nous arrivons au ruisseau de Balbeck, au delà duquel se trouve notre logis. Des traces, encore visibles, de canalisation indiquent que cette petite rivière n'a jamais changé de cours, depuis des siècles et les anciens, avec leurs habitudes de symbolisme, eussent aimé à voir dans cet impassible témoin de tant de bouleversements, la déesse même de la cité déchue, métamorphosée comme Byblis, en une intarissable source de larmes, pour pleurer ses malheurs.

Sic lacrymis consumpta suis, Phœbeia Byblis
Vertitur in fontem qui nunc quoque vallibus illis
Nomen habet dominæ, nigraque sub ilice manat. (Ov., *Met. IX.*)

Quelques instants après, rentrés au gîte, nous devi-



N. B. — Le temple de Jupiter est, en réalité, situé plus au Sud-Est, relativement au temple du Soleil, qu'il n'est indiqué sur ce croquis.



sions, en prenant le repas du soir, de nos impressions ainsi que des incidents de la journée, toujours très intrigués par l'accueil des Métoualis et du medsellem. Tout bien considéré, la conjecture qui nous parut la plus plausible fut que le brave pacha, dont nous avions fait la rencontre la veille, enchanté de notre politesse ou nous prenant pour des personnages plus considérables que nous ne l'étions, avait jugé à propos de nous faire recommander au cheik des Métoualis et au medsellem de Balbek. Que cette démarche eût produit son effet sur ce dernier, subordonné des pachas, c'était d'autant plus naturel qu'il n'avait pas eu à se mettre en frais pour nous procurer l'hospitalité chez un de ses administrés. Mais que cette recommandation eût été si influente sur les Métoualis, dont la soumission à la Turquie est plus nominale que réelle, cela ne s'expliquait qu'en tenant compte du surcroît de prestige communiqué aux autorités ottomanes par l'intervention française. Il y a là un trait à noter du caractère oriental. Pour des Européens, l'expédition de Syrie était une preuve manifeste de la faiblesse du gouvernement turc, obligé d'accepter, bon gré mal gré, afin de rétablir l'ordre chez lui, des secours extérieurs ; mais les Asiatiques raisonnaient autrement. Même pour les tribus les plus disposées à de continuelles rébellions, le sultan demeure toujours le chef politique et religieux incontesté, le Commandeur des croyants, le Vainqueur des nations, le Roi des rois, le Successeur du prophète, l'Ombre d'Allah et il plane dans une sphère supérieure aux petites querelles entre les pachas et leurs administrés. « Le Maître du monde, disent ces sujets fidèles mais indisciplinés du Padischa, n'a-

baisse pas jusqu'à la poussière la pointe de son glaive à qui rien ne résiste. » Jusqu'où va leur dévouement ou, si l'on veut, leur fanatisme — n'importe le mot — pour l'Islam, personnifié par le Sultan, un incident de la guerre de Crimée en offrit une touchante démonstration. A un certain moment, on vit, tout à coup, sans en savoir la cause, affluer à Constantinople des cavaliers en guenilles, montés sur de misérables haridelles, harassées par un long voyage. D'où et pourquoi venaient ces gens ? On s'informa et on apprit que, tout au fond de l'Asie, le bruit s'était répandu, que le Sultan, en guerre contre les infidèles, avait besoin de remonter sa cavalerie et spontanément, sans calculer la longueur ni les difficultés du chemin, abandonnant leurs tentes et leurs familles, ils étaient partis, ces pauvres, amenant chacun au Sultan le cheval qui faisait son unique fortune, son orgueil et offrant par surcroît leurs personnes au chef des Croyants. On peut sourire de l'ignorante naïveté de ces fidèles de l'Islam et blâmer les désordres qu'ils durent probablement commettre en route, pour vivre, mais tout acte d'abnégation, tout sacrifice volontaire fait à une conviction énergique, n'est-il pas digne de respect sinon même d'admiration ?

Donc, dans leur imperturbable confiance en la supériorité du Sultan, les musulmans de Syrie, ceux des tribus rebelles aux pachas, comme ceux des tribus soumises, expliquaient l'intervention française en disant qu'il avait plu au Maître du monde de charger un de ses vassaux d'Occident de pacifier le Liban et l'empressement mis à obéir montrait la toute-puissance du Padischa. On voit qu'il faut, pour bien juger la chose, se placer au vrai point de vue.

Le lendemain matin, le temps était redevenu clair et il nous fut possible d'assister, de notre galerie, au ravissant spectacle des ruines illuminées par une étincelante aurore ; puis, avant d'aller examiner les substructions cyclopéennes, nous nous dirigeons vers des carrières, au sud-ouest de la bourgade, où nous a été signalée l'existence d'une pierre restée sur chantier, depuis des siècles, et d'après laquelle on peut, plus aisément, juger de l'énormité des matériaux employés. En mesurant approximativement avec nos cannes ce gigantesque monolithe, nous pouvons nous convaincre que les dimensions — longueur 23^{m},40, largeur 4^{m},50 et hauteur 4^{m},10 — données dans différentes descriptions, n'ont rien d'exagéré et que le bloc entier ne cube par conséquent pas moins de 431 mètres. M. le commandant de Saulcy, après un métrage beaucoup plus précis que le nôtre, évalue même à 500 mètres le volume de ce monolithe dont le poids, en n'attribuant à la pierre qu'une densité de 2,50 plutôt inférieure que supérieure à la réalité, serait de 1,077,500 kilogrammes, dans la première hypothèse et 1,250,000 dans la seconde. On reste ébahi en calculant le nombre d'ouvriers nécessaire au déplacement de cette masse, quand on songe qu'on ne peut estimer à plus de 50 kilogr. l'effort utile d'un homme pour un semblable travail ; 20,000 individus n'y suffiraient pas et le savant archéologue précité pensait qu'une force équivalente à celle de quarante mille hommes serait indispensable pour déplacer et soulever cette pierre qui a plusieurs de ses pareilles dans les substructions de Balbek. L'impossibilité d'appliquer simultanément, même avec l'aide de cordages, de leviers et de plans in-

clinés, un tel chiffre de travailleurs contraint d'admettre, chez les gens capables de transporter d'aussi énormes masses, soit l'usage de procédés mécaniques supérieurs aux nôtres, soit une vigueur corporelle surpassant celle des hommes de notre âge, d'autant que la longévité des patriarches surpassait celle des générations actuelles. A moins de supposer — ce qui, je crois, n'est pas interdit par la genèse biblique, — qu'il ait existé, sur la terre, avant la création d'Adam, des êtres doués de qualités physiques et morales qui, sans être identiques à celles de l'espèce humaine, auraient possédé néanmoins quelques analogies avec elles, et la croyance aux Titans ou Géants, qu'on retrouve dans les traditions primitives de la plupart des peuples, serait un vague souvenir de cette race disparue, mais dont peut-être les premiers hommes auraient encore pu voir les derniers représentants, comme ils ont vu, semble-t-il, ceux d'espèces animales maintenant disparues.

Quoi qu'il en soit, notre ignorance absolue des moyens employés pour remuer de semblables matériaux atteste bien la haute antiquité de l'époque où cette pierre fut extraite et taillée, aussi n'est-ce point sans une émotion respectueuse qu'on la considère en songeant qu'on voit et qu'on touche un objet vu par les yeux et touché par les mains des premiers ancêtres de l'humanité.

De là, passant devant une nécropole, située à l'ouest de la ville et dont les grottes n'ont rien d'extraordinaire pour des habitants de Kab-Élias, nous nous rendons aux souterrains des grands temples. Le parement extérieur de ces gigantesques murailles, dont quelques endroits du « mur des Payens » à Sainte-Odile

donneraient une idée très affaiblie, — est tout à fait fruste, mais les faces jointives des pierres sont si bien unies que l'adhérence est complète sans aucun ciment et le cataclysme de 1759 lui-même n'a pu ébranler l'inattaquable solidité de ces constructions. Dans la portion de l'intérieur, visitée par nous, règnent d'immenses galeries à voûtes plates, sans aucun ornement d'architecture et où se trouve réalisé, à la lettre, ce vers du poète des *Orientales* :

Des plafonds d'un seul bloc couvrant de vastes salles.

Après midi, visite d'un petit temple circulaire, situé à environ un demi-kilomètre de l'acropole, vers l'Est. Aussi gracieux que sont majestueux les temples du Soleil et de Jupiter, cet édifice n'est pas, ce me semble, sans ressemblance avec ce charmant temple de Vesta situé, à Rome, sur les bords du Tibre. Dans tous deux, la cella est une tour cylindrique entourée d'un portique à colonnes corinthiennes. Mais les murailles, pleines à Rome, si mes souvenirs ne me trompent pas, sont, à Balbek, évidées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par des niches destinées à recevoir des statues ; en outre, dans le temple de Balbek seul, la surface cylindrique est coupée par un segment plan pour la porte d'entrée. En tout autre lieu ce bijou architectural exciterait vivement l'attention, mais le voisinage des grands temples lui nuit trop ici pour que son souvenir ne soit pas très effacé. Il en est, à plus forte raison, de même pour l'église chrétienne, placée devant le pronaos du temple de Jupiter. Nous n'avons pas eu le temps de visiter l'intérieur, très dé-

gradé, nous dit-on, et peu accessible, de ce monument, œuvre encore estimable des temps de décadence.

Le soir venu, sans que la sérénité du ciel fût troublée comme la veille, nous nous dirigeons, pour une dernière visite, vers le plateau de l'acropole; mais en ayant, cette fois, la précaution d'observer mieux les passages difficiles et nous parvenons dans l'enceinte au moment où déjà finissait le crépuscule, si brillant mais si fugitif, en Orient. Dans ce repos solennel que nos pas troublaient seuls, dans ce calme absolu de l'atmosphère que n'agitait aucun souffle de vent et sous cette charmante lumière sidérale dont les tons suaves reposent si doucement la vue fatiguée de l'éblouissante clarté du jour, les ruines, projetant sur l'azur foncé du ciel leurs formes gigantesques, aux contours bizarres et mal définis, avaient pris un aspect féerique plus saisissant encore que la réalité. Mystérieuse beauté des colonnades émergeant dans la pénombre, imposante majesté des montagnes voisines, profond et religieux silence de la nuit, pierres monumentales dressées par les premières générations humaines, incomparable magnificence des voûtes étoilées, ineffables harmonies de la nature et de l'art, tout fascinait les yeux émerveillés et rappelait à l'esprit la mélancolique pensée du poète des *Feuilles d'automne :*

Quoi! hauteur de nos tours, splendeur de nos palais,
Napoléon, César, Mahomet, Périclès,
Rien qui ne tombe ou ne s'efface!
Mystérieux abîme où l'esprit se confond.

Puis, quand les regards émus s'élevaient vers les cimes immuables du Liban, évoquant le souvenir des sommets

augustes du Sinaï, du Thabor et du Golgotha, on retrouvait, dans sa mémoire, comme un acte d'adoration, les paroles du vieux prophète Daniel :

« Tous les habitants de la terre sont devant Lui comme le néant ; Il fait ce qu'Il veut : nul ne résiste à sa main et ne peut dire : Pourquoi a-t-Il fait ainsi ? »

Le retour à Kab-Élias, effectué le lendemain dans une seule journée, non sans quelque fatigue et en faisant monter, de temps à autre, les hommes à pied sur les mulets à demi déchargés, ne fut marqué par aucun incident, même en passant près des tentes de nos hôtes de l'avant-veille. A hauteur de Zaahlé, laissant les muletiers continuer seuls directement la route, nous nous dirigeons vers une petite mosquée, signalée comme contenant le tombeau de Noé. Le gardien, Turc à la vieille mode, nous introduit, après avoir reçu un batchis convenable, soulève respectueusement un voile de soie verte et nous montre un tuyau de maçonnerie d'environ trois mètres de long sur un de diamètre, appuyé sur deux blocs de pierre, en disant gravement : *Nébi Nou*. Je n'aime pas à discuter les traditions populaires, pour peu qu'elles semblent admissibles, et je serais même bien aise de me dire que j'ai vu le tombeau du grand patriarche ; mais l'invraisemblance est ici trop forte ; ce monument n'a rien qui rappelle la haute antiquité et il faut bien se ranger à l'avis des archéologues irrévérencieux qui n'ont vu là qu'un simple fragment d'aqueduc romain. Toutefois, n'y a-t-il pas, dans ce rapprochement, au moins légendaire sinon réel, du tombeau de Noé avec les substructions de Balbek, comme une nouvelle indication de la date reculée de celles-ci ?

Deux heures plus tard, nous étions rentrés au camp, après trois de ces journées trop rares, qu'on aime toujours à se rappeler et dont chacune eût été jugée, par un ancien Romain, digne d'être marquée d'un caillou blanc : *albo notanda lapide.*

LE

THÉATRE CLASSIQUE EN LORRAINE

(1574-1736)

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Par M. L. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

De 1863 à 1866, j'ai eu l'honneur, au nom de l'Académie, de présenter au congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne, quatre mémoires pour servir à l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson. Un manuscrit du P. Abram[1], les Annales de la Compagnie de Jésus, les registres[2] où les recteurs inscrivaient, chaque jour, les moindres détails de la vie intérieure, m'ont fourni, en grand nombre, des documents inédits. La mine que j'ouvrais alors était riche et féconde ; nos confrères de l'Académie l'ont depuis exploitée avec talent et succès[3].

1. Manuscrit n° 41. Bibliothèque de Nancy. *Historia Universitatis et Collegii mussipontani, quam conscripsit P. Abram, soc. Jes. ab institutione ad annum* 1650. In-4° de 313 pages. Ragot (Murigothus), en 1755, a traduit cette histoire. (MS. n° 40)

2. Registres et liasses des archives de Meurthe et-Moselle (H. 1803 à 2294).

3. De 1867 à 1881, le nombre des mémoires publiés par l'Académie de Stanislas ou la Société d'Archéologie s'élève à 14.

Aujourd'hui, la lumière se fait : on connait mieux cette Université célèbre qui, durant deux siècles, exerça, en Lorraine, la plus heureuse influence sur la haute éducation intellectuelle de la jeunesse. On peut discuter et combattre les opinions de la Société de Jésus, son esprit, sa politique, mais on ne saurait, sans injustice, méconnaître la valeur de ses institutions pédagogiques[1]. Les Pères Jésuites ont possédé l'art difficile d'exciter et d'entretenir l'émulation par des distinctions, des exercices littéraires, des distributions de prix précédées ou suivies de tragédies, de comédies, de drames, de pastorales, d'énigmes et même de ballets. Un article du règlement de l'Université de Pont-à-Mousson, approuvé par lettres patentes de juillet 1580, autorise les dépenses relatives aux représentations théâtrales : « tout l'argent qui sera baillé pour les degrez et tous aultres deniers de la recepte seront remis en bourse commune... pour acheter des chappes pour les docteurs... et pour faire exhiber des tragédies et comédies. »

A la fin du XVIe siècle, en Lorraine comme en France, les épîtres farcies, les mystères, les jeux, les moralitez, les soties ne sont plus à la mode ; les confrères de la Passion, de la Corne ou des Buveurs, les clercs de la Bazoche, les Enfans sans soucy, les Compagnons de Nancy ont perdu de leurs privilèges et de leur prestige. Le théâtre, religieux autrefois et chrétien, sur les places publiques, devant le porche ou à l'intérieur des églises, est devenu profane, libre penseur et licencieux, à la cour,

1. *Ratio studiorum tandem absoluta et constituta.* Ce plan modèle, longtemps discuté et appliqué, fut enfin adressé aux provinces, le 8 janvier 1599.

dans les châteaux, même dans les collèges [1]. La Réforme eut pour auxiliaire le drame, qui d'abord ridiculisa la hiérarchie sacerdotale et ensuite attaqua l'ordre établi dans l'Église.

En 1517, le trésorier général de Lorraine donne le chiffre des sommes payées à Pierre Gringore, « expert et compositeur de diverses moralitez en rymes, dont il a donné récréation et passe-temps à mon dict seigneur le duc... » Le 24 février 1518, je lis sur le même registre, « à luy (P. Gringore) donné vingt francs pour despens qu'il a soutenus en accoustremens, pour jouer farce par devant Mgr le duc ». La même année, le duc, par lettres patentes du 5 avril, lui confère la charge de hérault d'armes ; il avait joué, à Lunéville, « la farce de faire vault mieux que dire », et aussi, « la complaincte du trop tard marié et les faintises du monde, qui règne ».

En 1552, à Reims, Jodelle fait représenter devant Henri II, qui lui donne 500 écus sur son épargne, une comédie *Eugène* et une tragédie, *Cléopâtre captive*. Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, rapporte que cette tragédie fut jouée aussi au collège de Boncourt : « toutes les fenestres estoient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur et la cour si pleine d'escholiers, que les portes du collège regorgeoient... je le dis comme celuy qui étoit présent, avec le grand Tournebus... » Aux fêtes du carnaval, à la distribution des prix, dans les collèges de l'Université, jusqu'au rectorat

1. L'article LXXX de l'ordonnance de Blois défend « aux supérieurs, sénieurs, principaux et régens de faire et permettre aux escoliers jouer farces, tragédies, comédies, fables, satyres, scènes ni aultres jeux en latin ou français contenans lascivetés, injures, invectives, convices, ne

du bon Rollin, qui les supprima[1], les écoliers jouaient des tragédies, des comédies, des drames composés par les professeurs. « Envoyé environ mes six ans, dit Montaigne, au collège de Guyenne, très-florissant pour lors et le meilleur de France... j'ay soustenu les premiers personnaiges et tragédies latines de Bucanam, de Guérente et de Muret, qui se représentèrent en nostre collège, avec dignité [2]. »

En 1560, les écoliers du collège de Beauvais jouent, en présence de la duchesse de Lorraine, les *Esbahis*, de Grévin ; la pièce, composée pour les noces de la princesse, brave l'honnêteté et la décence, dans le sujet comme dans les mots. Les comédies facétieuses du Champenois Pierre Larivey, les *Jaloux*, les *Escoliers*, la *Constance*, les *Trompeurs...*, sont fort à la mode ; l'auteur a imité les comiques et les tragiques grecs et latins ; il nous avertit lui-même, dans ses *avant-jeu*, que s'il est licencieux, il faut *nous en prendre* à Térence et à Ménandre. Il aurait dû ajouter qu'Aristote défendait aux enfants d'assister aux représentations des comédies et des drames, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge nécessaire pour se préserver des mauvaises influences. Aussi, lorsque la Compagnie de Jésus introduisit dans son Université de Pont-à-Mousson et dans ses collèges, ce que j'appellerais volontiers le drame des écoles, elle ne créa

---

aucun scandale contre aucun état public ou personne privée sur peine de prison et punition corporelle.... ».

1. Rollin, *Traité des études*, tome IV, blâme et interdit les rôles de femme, de bouffon ; il substitue aux représentations dramatiques des exercices littéraires publics.

2. Montaigne, *Essais*, liv I[er].

pas un genre nouveau, elle entreprit de réformer le théâtre classique, de le moraliser ; elle en fit tout à la fois une méthode d'enseignement et un moyen d'influence. Les pièces de ce théâtre classique, qui attestent, en général, la fécondité, le talent, l'érudition et le zèle des maîtres qui les ont composées, deviennent chaque jour plus rares, on en trouve bien peu dans nos bibliothèques publiques et dans les collections privées. C'est pourquoi il m'a paru nécessaire de dresser un inventaire de ces œuvres dramatiques, de les classer dans l'ordre chronologique, de faire une courte analyse de celles qui ont le plus d'importance, d'établir les circonstances au milieu desquelles elles ont paru et d'indiquer le nom et la résidence des imprimeurs qui les ont publiées. Ce travail, qui a exigé des recherches longues et patientes, n'est à proprement parler qu'un chapitre de l'histoire de l'enseignement secondaire en Lorraine, que je me propose de publier à l'occasion du centenaire de 1789.

En 1575, les RR. Pères Jésuites s'installent provisoirement, à Pont-à-Mousson, dans la maison des Anthonistes[1]. « Il n'y a pas encore de salle de théâtre, dit le père Abram, on joua dans les appartemens des princes de Lorraine, qui étudioient, au collège, *une pastorale,* qui plust beaucoup, non seulement à cause de la nouveauté, mais par la beauté de la pièce... Le P. Dupuy en étoit l'auteur. » La pastorale, simple et gracieuse lorsqu'elle met en scène ces Bergers fameux dont l'Italie avait ramené la vogue, devient héroïque, *carmen heroi-*

---

1. Voir mon *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, 1863.

cum, lorsqu'elle chante les exploits des héros et des dieux ou les vertus et les triomphes des ducs et des rois.

1577. « On représenta une pièce sous le titre de *Calvin*... Les bourgeois parurent extrêmement fâchés... On retira la pièce, il n'en resta plus rien, pas même l'argument[1]. » Cependant, les RR. Pères se croyaient en droit de répondre à leurs adversaires, en employant leurs armes; Calvin, à Genève, faisait représenter des comédies; en 1575, François de Chantelaure, un réformé, avait publié « la tragédie de feu Gaspard de Colligny..., contenant ce qui advint le vingt-quatrième jour d'aoust 1572, avec le nom des personnages ».

1578. Au mois de janvier, le duc Charles III visite son Université; on lui donne la comédie: « La pièce, intitulée *Jean l'Évangeliste,* fut accueillie par d'unanimes applaudissemens[2]. » Un clerc d'une belle éducation a cédé aux entraînements de la jeunesse; l'apôtre bien-aimé, comme le bon Pasteur, ramène au bercail la brebis égarée.

1580. Aux fêtes du carnaval, les écoliers d'humanités jouent, en l'honneur de Charles III et en sa présence, une comédie et ceux de rhétorique une tragédie: *Julien l'Apostat.* Le choix du sujet n'était pas étranger à la question de la Réforme; plus d'un prince, en Allemagne, avait renoncé à la religion de ses pères, il était juste de glorifier la foi de ce vaillant duc, qui ne relevait que de Dieu et de son épée. « Henry III, dit le P. Abram, et la reyne Louise, son épouse, ayant résolu de venir, au mois de may 1580, prendre les eaux de

1. Manuscrit d'Abram.
2. Manuscrit d'Abram.

Plombières, le P. Fronton du Duc prépara une pièce française pour être représentée à leur passage; il avoit pris pour sujet : *Jeanne d'Arc, fille de Lorraine.* Mais la peste s'étant manifestée..., rompit le projet. C'est pourquoi on en remit la représentation au 7 septembre suivant, au quel jour elle fut représentée devant les princes Lorrains et plusieurs seigneurs et généraux de l'armée de France. Elle plust si fort au grand duc Charles..., qu'il ordonna qu'on délivreroit à l'auteur..., couvert d'une robe qui représentoit la Pauvreté évangélique, cent escus d'or, somme pour lors très considérable et que pareille somme nous seroit délivrée, tous les ans, pour rhabiller trois de nos pères. »

Le 24 mai 1581, Jean Barnet, tabellion, conseiller et secrétaire de Charles III, fit imprimer[1], à Nancy, chez la veuve Janson (1 vol. in-4° de 56 p.), cette tragédie, qui a pour titre : *Histoire tragique de la pucelle de Dom-Remy, aultrement d'Orléans, nouvellement repartie par personnages.* Elle est dédiée à Mgr le comte de Salm, baron de Viviers, Fenestrange, Dom-Remy la Pucelle... mareschal de France, gouverneur de Nancy. Un bibliophile, qui a gardé l'anonyme, a fait réimprimer, en

1. J'ai analysé, dans un mémoire lu en Sorbonne (1886), cette tragédie, qui comprend un avant-jeu, cinq actes, vingt-sept personnages, un chœur des enfants et filles de France. A la fin de chaque acte, le chœur chante une strophe, une anti-strophe, une épode; comme dans la tragédie grecque, il pleure, il prie, il complète l'exposition. L'épigraphe : *dum superem victrix*, l'avant-jeu : *Messieurs, c'est à l'honneur du pays de Lorraine, au fruict de la jeunesse, affin qu'elle s'apprenne aux arts et aux vertus....;* et la sentence finale : *Suscipe servam tuam, Domine*, indiquent le but, l'esprit et le caractère de cette œuvre remarquable.

1859, ce livre très rare, dont la bibliothèque de Nancy possède un exemplaire (1 vol. in-4° de 105 p.).

1582. On construit « dans le fond de la cour du collège une grande salle de la longueur de 90 pieds sur 40 de largeur, dans laquelle il y a un théâtre... et aussi des bancs en amphithéâtre qui servent aux académiciens, lorsqu'il y a des actes publics... Le plancher est peint en rouge et en fleurs... ; la porte est ornée de colonnes sur lesquelles sont les armes de Lorraine ; le nom de Jésus est posé sur chascune des fenêtres, avec un grand *H*, première lettre du nom de Henry, successeur de Charles III, père des lettres et fondateur de l'Université... On l'inaugura par une pièce intitulée : *le Vice et la Vertu ;* l'escolier, Jean Roussel, qui représentoit la Vertu, entra plus tard dans la Compagnie[1]. »

1584. On joua *la Thébaïde,* pièce en cinq actes et en vers, avec des arguments en prose. L'auteur, le P. Jean Robelin, la dédia au duc de Lorraine. Elle fut imprimée à Pont-à-Mousson, chez Mercator (1 vol. in-8° de 60 p.).

1592. « Cette année, Jean de Lenoncourt, bailly de Saint-Mihiel, conservateur des privilèges de l'Université, fournit dix escus d'or pour acheter les livres de la distribution des prix ; plus tard, il y consacra jusqu'à soixante escus. » (Ms. d'Abram.) Un article du règlement porte que l'on pourra distribuer des prix, pourvu que ce ne soit pas aux frais de la Société ; « on aura soin de rendre hommage aux bienfaiteurs, au moment de la distribution. » Jean de Lenoncourt fut le premier agonothète.

1. De 1847 à 1852, j'ai fait représenter, dans cette même salle, par les élèves du Collège, dont j'avais l'honneur d'être le principal, des scènes de l'*Avare,* du *Bourgeois gentilhomme,* d'*Esther,* etc.

1595. Le duc se rend à l'Université, que ses trois fils et les deux princes de Vaudémont n'ont pas quittée, malgré la peste et la guerre ; on représente, en son honneur, *le Siège de Jérusalem.* « On fust obligé de refuser l'entrée au petit peuple, à cause des personnes de qualité venues des villes voisines... » Le petit peuple irrité brisa les portes, il fallut que le duc envoyât ses gardes pour repousser les mutins et réprimer leur audace. « Le lendemain, il y eut *des disputes en vers* et *des énigmes* proposées et résolues par les écoliers ; le prince décerna lui-même les prix aux vainqueurs. » (Ms. d'Abram.)

1598. La peste sévit en Lorraine ; il n'y a pas de distribution de prix, « *ob pestem grassantem* ».

1599. Charles IV conduit à l'Université le duc de Mantoue et l'archiduc Albert : « On représente en leur honneur, *les Nopces de Cana,* une pastorale et un drame, *les Fureurs de Saül.* » (Ms. d'Abram.)

1600. Un ancien élève de l'Université, le P. Fourier, curé de Mattaincourt, fait dresser, dans son église, une sorte de théâtre pieux et ingénu, dit l'un de ses panégyristes, il y fait monter les écoliers les plus distingués de son école. Ces acteurs de onze et douze ans charment la foule, par la grâce de l'enfance et la grâce de leurs dialogues et de leurs drames. On avait conservé dans les petites écoles, comme dans les collèges, l'usage des exercices dramatiques ; en 1588, le clergé de Troyes, dans le cahier qu'il présente aux états généraux, demande qu'aucunes comédies, tragédies, ou dialogues ne soient représentés « dans *les escholes des villes et des villages,* sans l'autorisation préalable de l'évesque ou ses grans vicaires, curez ou vicaires des lieux ».

1601. Un écolier, le comte Philippe d'Aremberg. *Philippus scholasticus*, fit seul les frais des prix, qu'il décerna lui-même sur le théâtre ; « on représenta successivement trois pièces fort goûtées et fort applaudies, *Saint Paulin, Œnophile* et la *Victoire d'Alexandre sur Darius.* » Afin d'éviter les murmures et les mutineries du petit peuple, on joua deux jours de suite cette dernière pièce, dont la mise en scène était merveilleuse ; on exposa sur le théâtre les dépouilles enlevées aux Turcs, par un héros lorrain, le duc de Mercœur.

1602. Les élèves de la Faculté de droit représentent « *la Salmée,* pastorelle comique ou fable bocagère sur l'heureuse naissance de très hault et très généreux prince, Mgr de Vaudemont, François de Lorraine, par Nicolas Romain, natif du Pont, docteur es-droits et secrétaire de mon dict seigneur ». Le P. Abram ne parle pas de cette pièce, qui fut imprimée chez Melchior Bernard (pet. in-8° de 140 p.). D. Calmet ne l'a pas connue ; le bibliophile Jacob en fait un éloge mérité, l'abbé Grégoire la critique injustement. En réalité, la *Salmée* est une œuvre remarquable ; l'auteur expose, en cinq ou six pages, ce qu'il appelle *la mythologie de sa fable bocagère.* Le berger Caliste personnifie le duc François ; la bergère Salmée, Christine de Salm, mère du prince, dont on célèbre la naissance ; la bergère Lorine, la Lorraine ; le berger Daphnis, le comte de Salm ; le bon Henriot, Charles III ; le sage Carlin, Henry, marquis du Pont ; le berger Paulin, le cardinal de Lorraine. La *Salmée* fut représentée à Pont-à-Mousson, en présence de Christine de Salm à laquelle le galant légiste, dans un prologue qu'il récita lui-même, adressa ce gracieux

compliment : « Je ne vous ay pas oubliée, gentille Salmée ; le nom de Salmée monstre assez qui vous estes, c'est à sçavoir l'honneur de l'illustre maison de Salm. Aussy, la pastorelle s'en est voulu orner et embellir, Vous estant Celle qui avez produit un petit prince, de la naissance duquel elle se réjouit[1]. »

1603. *Crispus, tragœdia Stephonii Sabini presbiteri e societate Jesu* (*Mussiponti apud Mel. Bernardum,* in-16 185 p.) ; c'est la meilleure tragédie de Stephonio, qui composa aussi *Symphorie* et *Flavie,* « *reçues du public avec beaucoup d'estime et représentées aux applaudissements, elles effaçaient par la beauté du style et des pensées tout ce qui avait paru, en latin, dans le genre tragique, depuis Sénèque*[2]. » *Crispus* fut réimprimé dans le *Selectæ societatis Jesu tragœdiæ.* Anvers, 1634, 2 vol. in-24.

Le 28 juillet 1649, les Oratoriens, en leur collège de Troyes, font représenter, par les élèves de seconde, un *Crispus* en cinq actes ; l'argument et la dédicace forment une brochure in-4°, conservée à la bibliothèque de Troyes. Est-ce une imitation ou une copie du *Crispus* de Pont-à-Mousson ? Je n'ai pu encore m'en assurer ; ce qui est certain, c'est que les Oratoriens, comme les Chanoines réguliers, empruntèrent plus d'une fois au répertoire de la Compagnie de Jésus, sinon le texte, du moins le sujet de leurs compositions dramatiques. On joua deux fois, à Troyes, la tragédie de *Demetrius,* représentée, à Paris, au collège de Clermont.

---

1. Voir à l'appendice n° 1.
2. Vittorio Rossi.

1604. L'abbé de Saint-Benoît-en-Woëvre fit, cette année-là, les frais de la distribution des prix ; on joua, pour la seconde fois, au collège du Pont, *Julien l'Apostat*.

1606. Marguerite de Gonzague, femme du duc Henry de Bar, visite l'Université avec la duchesse de Mantoue, sa mère, et son frère Ferdinand. « Les escoliers montrèrent par des appareils de leur compétence, combien ils aimoient leur souveraine ; les épithalames, les emblèmes étoient du meilleur goût et si bien tournés qu'elle les demanda par escrit. » Des acteurs choisis représentèrent un drame italien, la duchesse déclara « que les vers et la prononciation étoient tout italiens et qu'on croiroit les acteurs nés en Italie [1] ».

On cultivait les langues étrangères à l'Université ; en 1595, le Duc fut complimenté par les écoliers, en dix-huit idiomes différents ! Cette même année, l'auteur de la *Salmée*, Romain, devenu prévôt et gruyer à Pont-à-Mousson, dédie à François de Lorraine une tragédie, *Maurice ;* imprimée chez Melchior Bernard, en un volume petit in-12°; elle comprend une épistre dédicatoire, un avis au lecteur, un argument, un errata et le nom des entre-parleurs. Le légiste expose dans l'avis « que le R. P. Pierre Mousson, jésuite, ayant faict représenter, sur le théâtre de l'Université, plusieurs belles histoires tragiques, dont l'une est *Maurice sacrifié par Phocas,* il a voulu traiter, en français, le même sujet, en marchant sur les brisées latines du P. Mousson. » J'ai vainement recherché le *Maurice* du P. Mousson et ses belles histoires tragiques, mais j'ai trouvé, dans les

1. Manuscrit d'Abram.

papiers de l'abbé Grégoire, une note sur le *Maurice* de Romain. « Le plan, dit-il, est assez bien dessiné ; les vers, meilleurs que ceux de la *Salmée,* sont en général faciles ; le lecteur me saura gré de citer ceux-ci :

> Mais un roi simplement habillé de vertus
> N'a de combattre soing ni d'estre combattu ;
> Ses villes sont en paix, il ne jette la vue
> Qu'à Celui qui préside au-dessus de la nue,
> Et toujours, sans cesser, il dirige ses pas
> Au sentier de vertu, maîtresse des combats. »

1609. A l'occasion de la mort du P. Gauthier, professeur de rhétorique, ses écoliers font son panégyrique « par une pièce de circonstance ».

1617. Le P. Perin, un des meilleurs latinistes de la Compagnie, publie sous le titre de *Communis vitæ inter homines scita urbanitas* (1 vol. in-16), une traduction d'un livre français, *la Bienséance de la conversation entre les hommes,* que les écoliers du collège des jésuites de la Flèche avaient adressé à ceux du collège de Pont-à-Mousson.

1620. Le prince Nicolas-François, cardinal et comte de Toul, quitte l'Université, où il a passé sept années. « Quarante escoliers le complimentèrent, en diverses langues tant anciennes que modernes ; ils représentèrent durant deux jours un drame, *Justinien, premier patriarche de Venise, choisissant la Sagesse pour épouse ;* cette pièce était le symbole du jeune cardinal[1]. »

1622. *Flavia, tragedia Bernardini Stephonii... posthuma...,* imprimée au Pont, par le typographe juré de

1. Manuscrit d'Abram.

l'Université, Sébastien Cramoisy (in-16 de 8 f. prél. et de 208 p. de texte).

1623. Ce Cramoisy, *le Roy de la rue Saint-Jacques parmy les libraires,* imprime un petit volume, in-4° de 65 pages, sous le titre de « *Sacra atque hilaria mussipontana ob relatos... in sanctorum album et canonem Ignatium Loyolam et Franciscum Xaverium... Soc. Jes. soles geminos... formis æneis illustrata* ». Cet opuscule très rare et fort curieux est orné de treize belles figures, en taille-douce, gravées par le calcographe juré de l'Université, Appier Hanzelot ; il résume *les honneurs et applaudissemens* rendus par le Collège de Jésus, Université et Bourgeoisie de Pont-à-Mousson, aux saints Ignace de Loyola et François Xavier, à raison de leur canonisation. « Ce grand événement, dit le P. Abram, fut salué par de splendides réjouissances dans les collèges et églises de la Compagnie ; le collège du Pont... le plus beau, le plus commode... se surpassa par la magnificence des fêtes. Le troisième jour, on représenta une pièce dramatique en français, *la Conversion de saint Ignace.* Les acteurs y firent merveille, le théâtre fut remarquable par les scènes peintes pour le sujet, surtout par le grand rideau, qui s'élevait et s'abaissait tout d'un coup... Les acteurs habillés très magnifiquement firent leur personnage à merveille..., il y eut des intermèdes entre chaque acte..., ils plurent beaucoup ; on y vit paraître des Néréides, des Tritons, des Satyres, dont les uns sonnaient du cor marin ou de la flûte, tous dansaient... » Chaque jour, durant l'octave, on joua une pièce dramatique sur la vie, *les vertus, la conversion du saint ;* le jeudy, c'est dans la cour des classes qu'on représente *le*

triomphe de l'Église, « parce que la salle ordinaire était trop peu vaste, en raison de la multitude et surtout pour les nécessités du drame. En effet, on fit paraître sur la scène la figure du saint... ; par un changement subit, imprévu et applaudi, elle se changea en une tour, dont il sortit des feux d'artifice.... Sur la fin de la pièce, le saint apparut au-dessus du toit voisin et, descendant par des machines comme s'il descendait du ciel, il mit le feu à un château rempli d'artifices. »

Le 26 juillet, un docteur en droit, civil et canon, Jacques Sylvestre de Metz, pour un éternel monument de sa reconnaissance, fit les frais d'un feu d'artifice, dont on conserve le programme imprimé, « pyrotechnique empirée d'une nouvelle invention, qui sera représentée et tirée devant les princes de Lorraine... dans la solennité de canonisation, sous les auspices des RR. Pères de la Société de Jésus, sous ceux de la fameuse Université du Pont et de l'agrément de MM. les Magistrats ».

Le vendredy, on continua la soutenance des thèses et l'après-midy on représenta une pièce de théâtre. Ce jour-là, Nicole-François de Vaudémont soutint publiquement sa thèse de philosophie, en présence des ducs François II et Charles IV, son père et son frère ; à cette occasion, Callot, revenu en Lorraine en 1620, grava sa belle planche connue sous le nom de la grande thèse, dont on garde le cuivre au musée de Nancy.

1626. « On ne trouva pas d'agonothète, il n'y eut, cette année, ni comédie, ni tragédie, au collège du Pont. » Cependant, à Vic, l'imprimeur de l'évêque de Metz publiait *la Farce plaisante de Tabarin* (1 vol petit in-8° de 8 p.) et, en 1627, Charles IV, en sa cour de

Nancy, donnait des fêtes chevaleresques, « un carrosel et un combat à la Barrière[1] ». L'imprimeur Garnich recevait 80 livres pour avoir fourni des exemplaires de strophes et de vers composés pour la circonstance.

1628. Le recteur, qui, chaque année, « avait peine à trouver un agonothète qui fît les frais de *livres convenables et en nombre,* en trouva deux, François II et Anthoine de Lénoncourt, primat de Lorraine... La distribution eut lieu avant les vacances de l'automne. » Au moment de résigner son duché, le duc François voulut être le seul agonothète perpétuel ; à cet effet, il fonda un cens de trois cents francs barrois. Il y a aux archives de la Meurthe (H. 2097 et 2158) huit pièces relatives à cette fondation, « laquelle sera couchée dans l'estat des charges ordinaires de nos domaines ». La bibliothèque de Nancy possède un certain nombre de livres décernés en prix à l'Université ; la plupart sont très bien reliés.

En 1623, Mathieu Berthaud, rhétoricien, a mérité le deuxième prix de discours grec ; il reçoit un *Justi Rycqui de capitolio romano Commentarium,* relié en maroquin rouge, avec encadrements dorés et fers en éventail à chaque angle ; au milieu des plats, en un médaillon, orné d'une dentelle extérieure, le sceau de l'Université et les armes d'Anthoine de Lenoncourt, qui faisait les frais de la distribution. Sur l'un des feuillets de garde, le testimonium écrit et signé par le Préfet des études. J'ai un

1. Le Combat à la barrière faict en cour de Lorraine, le 14 février 1627, comprend neuf tableaux, un titre et un bras armé sur lequel on lit : « *Fecit potentiam in brachio suo* ».

Cicéron donné à Alexandre Rouot, le 31 août 1661. « *M. Tullii Ciceronis omnia quæ extant... sumptibus Jac. Chonet M. D. XCIIII ex Liberalitate ac Munificentia Francisci II sereniss. Lotharingiæ et Barri ducis... 2um præmium solutæ orationis latinæ, in tertia classe, meritus et consecutus est Alexander Rouot... dum insignis faceret in humanitatem...* »

Cette même année (1628), je constate la publication de deux tragédies : la première, *Richecourt*, tragi-comédie représentée par les pensionnaires des RR. PP. Bénédictins de Saint-Nicolas, fut imprimée chez Jacob François, à l'échequin, à la gran-rue à Saint-Nicolas. Je lis dans l'épître dédicatoire à l'illustrissime et révérendissime Primat de Lorraine. « Or, ce qui nous a occasionné de présenter à Votre Excellence cette petite pièce *faicte et représentée dans notre lycée de Saint-Nicolas*, ç'a esté la noblesse et richesse de l'estoffe de cette trage-comédie, où est contenu le très fameux et très célèbre miracle du transport de Richecourt, fait en ceste insigne église de Saint-Nicolas, qui dedans le milieu et aux extrémités de son ample vaisseau fait voir éternisées vos croix en fond d'argent rougement engrellées à nos siècles preschant vos libéralités. » *L'auteur, le P. Gody*, professeur de rhétorique, laisse aux pensionnaires l'honneur d'offrir au prélat « ce petit ouvrage pour marque du respect qu'ils lui porteront tousiours ». Pourquoi les Bénédictins, qui, depuis plusieurs siècles, ont, à Varangéville, un prieuré et, à Saint-Nicolas, un collège, font-ils, contrairement à leurs habitudes, représenter une tragédie ? C'est parce qu'ils ont à lutter contre l'influence des Pères Jésuites, qui *s'ingèrent de faire des fonctions*

pastorales[1] et qui dédient à l'évêque de Toul, un livre qui eut une grande vogue : « *Vita sancti Nicolai myrensis episcopi, Lotharingiæ patroni.* » « En 1584, dit le P. Abram, le bourg de Saint-Nicolas s'étoit laissé séduire, trois de nos Pères y furent envoyés. » La mission des trois Pères fut féconde, car bientôt la Compagnie y établit une congrégation d'hommes, une maison de probation et un collège. Nos archives[2] renferment les renseignements les plus curieux sur les institutions dirigées par les Jésuites au bourg de Saint-Nicolas. En 1758, leur collège pillé, brûlé et abandonné, du 4 septembre 1635 au 1er octobre 1643, comprenait sept religieux, un domestique, quatre classes, la ville avait rebâti la maison[3].

La seconde tragédie est intitulée : *Martyre et mort de saint Sébastien, sous l'empire de Dioclétian, avec les oraisons propres pour la contagion* (1 vol. in-12 de 112 p.). L'auteur, Étienne Grandjean, régent et chappelain de Notre-Dame de Consolation, raconte « qu'il mist en forme de tragédie.... un certain manuscrit en rymes françoises d'un sien ami » ; je lis dans la dédicace : « A haute, noble et vertueuse dame, Madame Claude de Fresnel, doyenne de l'insigne collégiale Saint-Pierre de Remiremont : J'ay estimé que pendant ce temps de peste, verge coutumière, que Dieu se sert pour chastier les péchez des hômes, ce vous seroit chose agréable de

1. Requête des Bénédictins du Port. (H. 278.)
2. H. 1803, 2053, 2058.
3. En 1886, dans un mémoire lu en Sorbonne, j'ai analysé la tragédie de Richecourt, dont les scènes en vers français sont entremêlées de fort beaux vers latins, et aussi la tragédie du *Martyre et mort de saint Sébastien*.

faire sortir en lumière, sous les aisles de vos faveurs et grandeurs, une tragédie du grand chevalier martyr saint Sébastien, advocat ordinaire des pauvres pestiférés... encore que ces ans passés, le premier jour de mars, mal habillée, elle s'auroit ingéré de sortir et prendre air, à Plombières, sur un théâtre mal accomodé... recevez-la donc, Madame, vu qu'elle ne ressent que la dévotion... que vostre maison en est l'eschole et séminaire... playse au Créateur, conserver en vous et augmenter les grâces que sy libéralement il y a espandues et vous donner, en parfaite santé, longue et heureuse vie. » Cette tragédie, qui comprend un prologue, cinq actes, des chœurs et un épilogue, a été souvent représentée par la Confrérie instituée, à Plombières, pour obtenir le secours de Dieu contre les maladies contagieuses ; ses statuts, ses règlements, ses registres, conservés aux archives de la Meurthe (G. 1140, 1213, 1214), offrent un véritable intérêt ; on y voit le nom et la qualité des associés, le salaire des organistes, marguilliers et curés, le chiffre des aumônes, le prix du luminaire, les sommes payées aux imprimeurs.

1629. Le P. Gody, de l'ordre de Saint-Benoist, compose une tragédie latine : *Humbertus*. Représentée par les écoliers du *Lycée* de Saint-Nicolas, elle ne fut imprimée qu'en 1634.

1633. La guerre, la peste, la famine, désolent la Lorraine ; les villes sont en ruines, les bourgs et les villages déserts ; les *Misères de la guerre de Callot*[1], le *Théâtre*

1. M. Meaume, dans l'*Œuvre de Callot* (nos 557 à 581), donne les détails du plus haut intérêt sur *les grandes et les petites misères de la guerre*, que possède la bibliothèque de Nancy.

de la peste[1], où sont décrits, en vers, les maux que cette furie a fait ressentir à la ville de Toul, les manuscrits des monastères, la lugubre élégie de Jean de Hèraudel[2], qui a vu

> Les maisons aujourd'hui tellement désertées
> Que les louves y font sans crainte leurs portées.

constatent, avec une effrayante vérité, les combats, les massacres, les incendies et les désastres de cette lamentable époque. « Il n'y eut plus, dit le P. Abram, d'explications de programmes, ny d'énigmes, dont les soutenances étoient autrefois si magnifiques et si célèbres... on ne représenta aucune tragédie... la Lorraine fut occupée par six armées composées de plus de quinze mille hommes, sans compter ni les valets, ni les goujats, ni les femmes, qui étoient en grand nombre, comme c'est la coutume des Allemands... ils étoient farouches, dégoutans, malpropres, presque tous hérétiques, sans foy, ni loy, surtout le duc de Weymar... qui vouloit éteindre même le nom Lorrain... En 1640, on institua dans notre église les prières des quarante heures ; elle fut illuminée par un nombre considérable de cierges... il y eut une machine, par laquelle l'ostensoir descendit du haut de la voûte dans les mains du prêtre... presque toute la ville assista à ces prières... les officiers et les soldats allemands accoururent pour voir cette espèce de prodige ; les uns l'admiroient, les autres blâmoient nos pères, disant qu'ils fascinoient les yeux du peuple. »

1. Imprimé à Nancy, en 1660. Le *Théâtre de la peste est très rare.*
2. *Deplorandi Lotharingiæ status... quid passa sit fame, bello, peste...* (petit in-4° de 27 pages. *Nanceii*).

En France, cependant, la situation des collèges de la Compagnie de Jésus est prospère ; les représentations théâtrales sont en honneur ; à Moulins, pour n'en citer qu'un exemple, les écoliers jouent, sur leur théâtre, un drame en trois actes : *l'Amour dans la conception du Seigneur, médiateur entre Dieu et l'homme.* Les rôles principaux d'Androgène, de Théandre, d'Anthère sont confiés à des élèves pensionnaires ou externes, dont les archives de l'Allier conservent les noms (D. 96). On a blâmé le choix du sujet ; la critique est mal fondée ; au XVIIe siècle, *le Puy de l'immaculée conception* est une fête poétique. A Rouen, en 1639, Jacqueline Pascal obtient le prix de poésie et le grand Corneille remercie, en vers, la docte assemblée ; à onze ans, Jacqueline joue une comédie en cinq actes, qu'elle a composée ; à douze ans, elle fait un sonnet sur la grossesse de la reine Anne d'Autriche[1], et aussi, une épigramme sur le mouvement que la reyne a senti de son enfant.

L'année suivante, à l'hôtel de Richelieu, dans l'*Amour tyrannique*, de Scudery, cette chaste et charmante fille, qui a reçu les leçons du célèbre comédien Mondor, « fit son personnage avec tant d'agrément qu'elle ravit tout le monde et toucha le cœur du cardinal, qui lui accorda la grâce de son père[2] ». A la veille d'entrer à Port-Royal, en 1643, elle compose encore, pour une de ses amies, la *Pastorelle d'Amarante, amoureuse de Tircis.* Les

---

1. *Sus réjouissons-nous, puisque notre Princesse*
Après un si long-temps rend nos vœux exaucés
Et que nous connaissons que par cette grossesse
Nos déplaisirs sont morts et nos malheurs cessés.

2. Voir Cousin. Paris, t. V. In-8°. 1861.

maîtres de Port-Royal proscrivaient sévèrement le théâtre ; Nicole appelait les auteurs de comédies *des empoisonneurs publics ;* Racine lui répondit par deux lettres, *l'auteur des visionnaires.*

En 1650, au collège de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand, les rhétoriciens jouent un drame, en vers latins, *la Suzanne du P. Jourdain,* devant le roi, qui, le 6 août 1698, au même collège, assiste à la représentation d'une pièce intitulée *Charlemagne ;* il avait fait les frais de la distribution des prix, *rege agonotheta.*

1650. En Lorraine, la tempête semble passée, « il y eut, cette année, plus de mil escoliers à l'Université... La distribution, précédée par la tragédie de *Trabellion,* et les exercices scolaires se firent comme à l'ordinaire[1] ». Ces exercices étaient nombreux et variés : examens publics pour toutes les classes, d'après un programme souvent imprimé, dialogues, explications d'énigmes, discours, plaidoyers, soutenances de thèses d'histoire, de philosophie, de physique, de mécanique, de mathémathiques, de théologie.

1654. Charles IV est prisonnier ; la Régente traite de de la paix avec Mazarin, l'Université compte seize cents écoliers ; le 15 février, le drame a une signification politique : *Terroris sacri triumphus, sive Salomon pœnitens, drama dabitur in aula collegii univers. Mussipont. Soc. Jesu* (*typis univers. typographi*).

Le 2 décembre, Charles, rendu à la liberté, conduit au Pont sa nouvelle épouse, Louise d'Apremont ; on

1. Manuscrit d'Abram. Ce manuscrit se termine à l'année 1650 ; je cite désormais les registres des Recteurs, conservés en partie aux Archives de Meurthe-et-Moselle.

joue en leur honneur le *Mariage de Mars et de Minerve*. Cette même année, les écoliers du collège de Verdun célèbrent par une comédie, *Verdun en joie*, le retour de François de Lorraine remis en possession de son évêché par le traité de Munster ; un petit volume in-12, imprimé à Verdun, chez Nic. Jacquot, comprend le canevas de la pièce, le nom des personnages et des acteurs[1].

Au collège de Gilles de Trèves, à Bar, capitale du Barrois, on représente aussi des drames et des comédies ; un manuscrit de Nicolas Vassart (bibl. de Nancy, n° 291) contient quatre de ces documents inédits, que j'ai analysés dans un mémoire[2] sur la vie et les œuvres de ce pieux légiste, dont on voit les lettres de noblesse aux archives de la Meuse (17 avril 1624).

1. *Constantinopolis a Mahomete secundo expugnata. Tragœdia.* Un argument, un prologue, cinq actes, un épilogue, des chœurs, un ballet.

2. Un drame, *sine titulo*, ou plutôt une énigme. Quatre actes, environ 750 vers latins. Un épilogue termine la pièce, qui n'a ni chœurs ni ballet. *Res acta est.*

3. *Herodes Idumeus. Tragœdia ex libro XV Flav. Josephi desumpta.* Quatre actes, le dernier mot est à Némésis :

Pavete, Reges, major in magnis Deus,
Pavete, populi, justus in terris Deus,

1. En 1550, l'évêque Psaume avait confié aux RR. PP. jésuites, la direction du Collège, dont les archives municipales gardent, depuis 1558, les lettres patentes, délibérations, registres, etc.

2. Mémoire présenté à la Sorbonne en 1886.

Pavete, lentus urget at certus facit
Et ponderosa fulmen intorquens manu
Infert profundo pabulum incestos rogo.

4. Un dialogue en vers latins, *Præmiorum Distributio* : Un écolier, de ceux que l'on inscrivait *sur le livre de vie,* sous la qualification de *mollis* ou *crassus, Gymnasus,* maudit le travail : *Abite in malam rem folia et libri.* Un autre, *docilis, diligens, Philoponus,* survient tout à coup, *de repente advenit;* il célèbre les avantages de l'étude et ses charmes. La distribution commence : *Pompa ingreditur in theatrum;* le chœur chante des hymnes pour fêter les vainqueurs : *Vivat, io vivat, vivat!* On apporte sur des brancards décorés, *honorariis dispositis ferculis,* les prix destinés à chaque classe. Un personnage allégorique, *Munificentia,* remercie les agonothètes ; son discours est bref, il ne veut ni blesser leur modestie, ni fatiguer l'assistance.

1668. Un livret in-4° de 6 p. contient, avec le nom des personnages et des acteurs, l'argument d'une tragédie représentée le 21 août au collège de Pont-à-Mousson : *Alexander et Aristobolus, tragœdia ad solemnem præmiorum distributionem dabatur in theatrum a selectis rhetoribus collegii Mussip. Soc. Jesu die 21 augusti.*

1680. Les rhétoriciens, pour honorer la mémoire de leur professeur, le P. Bréunde, qui possédait toutes les langues vivantes, jouent « une pièce dramatique fort goûtée par les principaux Pères de la province assemblés à Pont-à-Mousson, pour le chapitre triennal ».

1682. 5 juin. « Les écoliers du collège de Nancy jouèrent *une petite action* de trois actes, en latin, dans la congrégation des Messieurs : *Oculi victoris, seu quin-*

que corporis sensus de principatu disputantes, judice cerebro. Il s'y trouva peu de gens de qualité. » Cependant, le recteur avait porté des programmes à M. l'intendant, à M. de Bussy, aux grands dignitaires.

1683. Le régent de rhétorique, sur le théâtre de la cour, « fait représenter une action dramatique et comique en cinq actes ». (H. 1919.)

1685. 2 février. Le P. de La Croix, régent de seconde, « fit dans la congrégation des Messieurs, *où elle n'eut pas grand succès,* la déclamation de la Purification... Le onzième du même mois, le Père rhétoricien fit son drama-comique de trois actes *anti-bacchanalia, vinum aquæ miscendum; il n'y eut pas grand auditoire.* »

La Compagnie fut fort blessée de l'insuccès de ses drames dans cette congrégation des Messieurs, qu'elle avait annexée, en 1618, à son collège de Nancy, sous le titre de *la Conception* d'abord, et ensuite de l'*Assomption de la Sainte-Vierge.*

J'ai étudié aux archives les statuts, les règlements de cette association; on punit la négligence, l'ivrognerie; on chasse le sculpteur Collignon, qui a refusé des aliments à son vieux père; j'ai vu, sur les catalogues, le nom des princes et des personnes qualifiées inscrits à côté du nom des artistes, des bourgeois, des artisans et aussi sur les registres des dépenses et recettes parfaitement tenus, le prix payé à l'imprimeur pour le livre d'heures et à l'imagier Aubry pour *onze mille deux cents figures d'images*[1].

1685. « Les écoliers jouent, avec bon succès, l'action

1. Archives. (H. 2021. 2025. 2033.)

théâtrale de saint Alexis... Elle fut représentée par les Humanistes sur le théâtre de la cour[1]. »

1698. 28 août. « Ce jour-là, on joua devant Son Altesse un drame en trois actes, qui ne dura que deux heures. On eut soin de le couper de peur d'ennuyer le prince. » Le P. provincial et le recteur avaient fait bien des *visites, révérences* et *soumissions* aux personnes de qualité pour assurer le succès. Le sujet d'ailleurs était bien choisi : *Léopold, le bon génie de la Lorraine.* Au premier acte, Léopold rétablit la justice ; au deuxième, il assure l'abondance ; au troisième, il fait refleurir les lettres, les sciences, les arts. Le programme, imprimé avec luxe, fut répandu à profusion : *Serenissimo Lotharingiæ Duci Leopoldo felicem adventum allegoria pastorali gratulabuntur selecti alumni collegii Nanceiani Soc. Jesu, in aula theatrali principis, die 28 mensis augusti, hora post meridien.* Cette même année, à Saint-Cyr, Mme de Maintenon faisait représenter, sans costumes, la tragédie biblique d'*Athalie ;* le Roi et quelques spectateurs étaient seuls admis ; elle redoutait, pour ses jeunes actrices, l'enthousiasme de la cour.

1700. 29 février. *Marthésie, première reine des Amazones.* — 26 may. *Celse martyr*[2], tragédie latine ; « *on y méla des intermèdes, de la musique, de la danse...* tout ce qu'il y a de beau monde, à Nancy, y assistera ; S. A. Royale a promis d'y venir ; elle a reçu d'une manière très obligeante les programmes qu'on luy a présentés. »

---

1. Annales des Recteurs.
2. Voir à l'appendice n° 2.

Le ballet était fort à la mode; le grand Roi, à l'âge de treize ans, avait dansé dans le ballet des *Prospérités des armes de la France* et dans celui d'*Hercule amoureux*; les Révérends Pères adoptèrent cette nouveauté hardie et leurs ballets furent vantés et applaudis. L'Oratoire, dont le théâtre classique mérite aussi d'être étudié, fut mieux inspiré; il défendit expressément de laisser aucun écolier danser sur le théâtre de ses collèges; il suspendit même, de 1728 à 1734, les représentations dramatiques : *Optimis de causis visum est a tragœdiis comœdiisque prorsus abstinendum.* (Reg. n° 357. III.)

1702. Le carnaval fut très brillant à la cour de Léopold; le régent de rhétorique, qui avait eu pour collaborateur le maître de musique et le maître à danser de S. A. R., fit représenter, en deux fois, 22 et 24 février, la tragédie d'*Abdolonyme*. Le 11 juin, le régent de seconde fit jouer une pastorelle sur la Résurrection du Sauveur. Le succès fut grand; le Recteur, dans son journal, vante « les grâces et l'exactitude des acteurs; tous de bonne naissance, tous bien mis, tous bien exercés ».

1703. « Explication par les escoliers d'une énigme, dont le tableau avait été faict par le peintre Charles Claude. » (H. 1959.) Je trouve aux archives (H. 2009) la somme « avancée à M. Claude le peintre pour l'énigme du régent de seconde ».

L'énigme fut longtemps un des exercices le plus en vogue; le sujet, tantôt sacré, tantôt profane, était représenté sur de grands tableaux; des écoliers d'élite, *selecti, insignes*, en expliquaient le sens à l'assemblée réunie pour la distribution des prix.

On abusa de l'énigme; l'Oratoire, en 1727, supprima

dans ses collèges, ce qu'il appelait un exercice inutile, frivole et ridicule. *Abolendum esse censuimus, ut inutilem, vanum et ridiculum.*

1704. A Pont-à-Mousson, l'Université fête la naissance du fils de Léopold en faisant jouer la tragédie de *Quintus Fabius*. Le ballet qui suivit fut très applaudi ; il avait pour titre : *La Félicité de la Lorraine perpétuée par la naissance de Louis, prince de Lorraine.*

1706. A Nancy, on représente le *Suspiciosus*, dans la congrégation des Messieurs.

1707. 2 mars. Les escoliers jouent l'*Histoire de Mesa, roi de Moab* ; il n'y eut pas de ballet, crainte de choquer avec raison Mgr l'évêque. Cette crainte fait honneur à l'évêque ; je l'ai dit déjà, de bons esprits, sans parler des Jansénistes, blâmaient l'introduction des ballets sur la scène des collèges. — 4 mars. « On joua la *Séparation de Jonathas et de David.* » Le récit du Recteur ne manque pas d'une certaine malice : « Le silence y fut aussi grand qu'on le pouvait souhaiter, quoiqu'il y eût beaucoup de femmes. L'assemblée était choisie et des plus belles... tout le monde marqua beaucoup de satisfaction et donna de grandes louanges au régent et aux acteurs. »

1708. 10 février. « On représenta les *Menteurs*, comédie en cinq actes, avec des ballets, *fort bien entendus et se rapportant fort au sujet.* »

1725. Durant dix-sept années, l'histoire du collège ne parle plus de théâtre. A l'occasion du carnaval, S. A. Royale autorise la Compagnie à faire représenter, par des écoliers choisis, dans la salle de l'Opéra, une tragédie en latin et une comédie en français, avec danses et intermèdes. « Le public était mal disposé » ; le Recteur

écrit dans son journal que « le gouverneur de la ville envoya des soldats aux gardes, ce qui fit que la pièce fut représentée, sans troubles, avec beaucoup d'ordre et de silence ». Les temps sont changés, le culte et le drame ne vivent plus d'une seule et même vie ; l'élément religieux a perdu sa puissance, le théâtre s'est modifié comme la société elle-même.

1727. Au mois de mars, sur la scène de l'Opéra, les régents de rhétorique et de seconde font jouer deux pièces de théâtre, avec ballets et intermèdes, l'une après l'autre, dans l'espace de quinze jours. « Une seule suffisait, ajoute le Recteur, par rapport à la dépense et à la perte du temps que ces pièces font perdre souvent aux écoliers et du tort que cela fait à leurs classes. » C'est la première fois que, dans ce manuscrit de 176 pages in-folio d'écriture compacte, je trouve l'expression d'un blâme sur ce que les supérieurs ont permis ou toléré.

1729. Le mercredi, 23 février, « à une heure et demie très précise », les humanistes du collège jouèrent sur le théâtre de l'Opéra de Nancy une tragédie, *Thémistocle*. « La pièce était en latin et de trois actes ; on jugea à propos d'entremêler entre les actes une comédie pareillement de trois actes, en français, pour la satisfaction du peuple ; le sujet était : *le Duelliste*[1]. »

La même année, on célébra dans l'église du collège, à Nancy, la canonisation de saint Louis de Gonzague et de Stanislas de Kostka. Les annales de la Compagnie et nos archives (H. 1959) contiennent, avec la copie du

1. En 1722, à Troyes, les oratoriens avaient fait jouer une tragédie intitulée aussi *Thémistocle*. Voir à l'appendice n° 3.

procès-verbal envoyé à Rome, les détails les plus curieux sur cette fête, « la plus solennelle et la plus auguste que l'on ayt veue depuis longtemps... on avoit choisi l'église du collége, estant la plus propre à être décorée, plus à la portée du peuple de Nancy de l'une et l'autre ville ». Léopold déclara qu'il voulait et qu'il devait prendre part à cette fête, car la maison de Gonzague était alliée à la maison de Lorraine; aussi, toutes les tapisseries, toute l'argenterie et tous les plus précieux meubles de la cour furent employés à la décoration des églises du noviciat et du collége.

1732. 7 février. « A une heure précise après midy, les élèves du collége représentèrent sur le théâtre de l'Opéra une tragédie en latin, *Lucius Junius Brutus*, et aussi une comédie en français, *l'Honneur mal entendu.* »

En 1735, au collége d'Harcourt, en 1742, au collége Mazarin, on jouait la *Mort de César*, de M. de Voltaire, qui disait: « Cette pièce de ma façon est toute propre pour un collége où l'on n'admet pas de femmes sur le théâtre[1]. »

1736. « Le 22 août, à une heure après midy, dans la grande salle du collége de l'Université, les écoliers représentèrent *Cosroës II*, tragédie, et le *Point d'honneur*, comédie, pour la distribution des prix. » Voici, d'après un programme publié par l'imprimeur juré, François

1. En 1785, au collége de Metz, les Bénédictins font représenter la *Mort de César*, de Voltaire. — En 1790, les Oratoriens, à Troyes, font jouer une comédie, la *Cocarde nationale vengée*, et en 1791, la *Mort de César*. En 1626, le chapitre de Troyes se plaint de ce que, sans le consulter, le principal du Collège fait des déclamations, tragédies et aultres exercices de scholarité. (Archives de l'Aube, n° 1296.)

Maret[1], le sujet de la tragédie, de la comédie et du ballet :

Le sujet de la tragédie est tiré du tome III des Annales de Zonaras et du livre 18 de l'*Hist. ecclés.* de Nicéphore. Noms des personnages et des acteurs : Ormisdas, roi de Perse, Claude Dublaissel, de Stenay, rhétoricien, pensionnaire.—Cosroës, fils aîné d'Ormisdas, Nicolas Mulnier, de Vic, rhétoricien.— Misoës, second fils d'Ormisdas, Charles de Nicéville, de Seicheprey, rhét. — Baras, général d'armée, Jacques Petitmengin, de Remiremont, rhét. — Dagabal, capitaine des gardes et ami de Baras, Dominique Collin, de Vandière, rhét. — Tiridas, officier et confident du Roi, Joseph Guyon, de Dieuze, humaniste. — Asphan, officier et confident de Baras, Augustin Collenel, de Neufchâteau, rhét. — Pages, François-George et Hippolyte Petit, de Pont-à-Mousson. — Gardes, N. N. N. N. — Diront le prologue : Charles Danglars, de Craincourt, quatrième; Christophe Roger, de Pont-à-Mousson, quatrième ; Joseph Grisot, de Nancy, cinquième.

1er acte. « Réduits au désespoir par la cruauté d'Ormisdas III, leur Roy, les Perses se révoltent ; Ormisdas se reproche sa violence à l'égard de Baras, chef des rebelles ; Misoës et Tiridas l'engagent à recourir à la ruse ; ils cherchent à perdre dans l'esprit du Roi son fils Cosroës qui, n'écoutant que son ardeur, veut de sa propre main abattre à ses pieds le rebelle Baras. On l'arrête par la crainte des troupes, qui, après la mort de leur chef, en deviendraient plus furieuses. Baras, étonné de voir

1. Ce petit in-4° de 10 pages est conservé à la Bibliothèque de Nancy, n° 36401, 56.

en Cosroës et tant de valeur et tant d'amour pour un père injuste et cruel, lui offre le diadème ; Cosroës, héros en tout, en frémit d'horreur et repousse la proposition.

Acte second. Tiridas avertit Misoës que le danger est pressant ; il lui conseille de tâcher de gagner Baras et Cosroës... celui-cy, pour prouver au Roi sa fidélité, luy découvre les pernicieux et furieux desseins de l'armée. Ormisdas, toujours injuste et prévenu par les faux rapports de Misoës, entre en fureur contre Cosroës : il le fait enchaîner et jetter dans un affreux cachot, dans le dessein de l'y faire périr, pour laisser au moins le sceptre à Misoës s'il est forcé de le quitter. Misoës se félicite avec Tiridas du succès de ses intrigues ; il songe à gagner Baras, il lui apprend que Cosroës l'a trahi... Si on l'élève sur le trône, il sera plus humain que son père. Baras, incertain, demande au prince, pour gage de sa parole, de lui livrer Tiridas, qui, irrité de ce qu'on l'abandonne à ses ennemis, trahit Misoës et ses intérêts... Misoës va avertir Ormisdas que Baras sait qu'on veut le mettre à mort et qu'il refuse de venir au palais.

Acte troisième. Ormisdas, voulant se défaire des officiers de l'armée, les fait appeler à sa table ; les uns rentrent dans ses intérêts, les autres sont pour Misoës, ceux-cy pour Cosroës et ceux-là pour Baras. Alphan vient de la part de Baras s'informer auprès de Dagabal des vraies dispositions du Prince. A peine Baras en est-il instruit qu'il les apprend à l'armée, avec la nouvelle de la prison de Cosroës. Les officiers fondent dans le palais, Ormisdas allant à eux pour les tromper, par une feinte douceur, voit mille glaives briller à ses yeux, ses mains

enchaînées, sa vie à la disposition de Cosroës, que l'on est allé délivrer de sa prison. Ce jeune prince, au lieu de se réjouir, gémit ; il veut trancher le fil de ses jours à la vue des fers du Roi... Ormisdas lui rend ses bonnes grâces. Misoës, furieux de ce qu'on l'a trahi, se jette, l'épée à la main, contre les officiers ; il est blessé et n'a assez de vie que pour rendre justice à la vertu de son frère et avouer sa perfidie. Ormisdas, irrité contre ce fils ambitieux, ratifie en faveur de l'innocent tout ce qu'ont fait les rebelles, luy cède son sceptre et lui donne ses mains à déchaîner, pour marque de la puissance, dont il fait les siennes dépositaires. »

Danseront, après le prologue de la tragédie : Jacques Petitmengin ; après le premier acte, 1re entrée : Gabriel Launay, François Collin, Charles de Nicéville, Joseph Guyon, François Plassiard. 2e entrée : Nicolas Vautrin. 3e entrée : Nicolas Mulnier, Antoine Antoine, Ignace Puton, Charles Danglars, Nicolas Jacquinot. 4e entrée : Gabriel Launay, François Bello, Joseph Grisot. — Après le second acte, 1re entrée : Collenel, Bello, Alexandre Boulet. 2e entrée : Mulnier, Collin, Danglars, Daval, Demontzey, Marchal, Antoine. 3e entrée : Grisot, Launoy. 4e entrée : Bello, Boulet, Jacquinot, Mulnier, Vautrin, Hubert Villermin.

Les personnages et les acteurs de la comédie.

Cléophile, jeune homme entêté au point d'honneur, Gabriel Launay, de Tramont, humaniste.

Émile, oncle de Cléophile, Ignace Puton, de Remiremont, rhétoricien, pensionnaire.

Alcippe, ami et parent d'Émile, Ant. Collenel.

Éraste, neveu d'Alcippe, Antoine, de Nomeny.

Agénor, Damis, Horace, petits maîtres, prétendus amis de Cléophile : Vautrin, Daval, Marchal, tous de quatrième.

Valère, Cléonte, amis des trois précédents : Jacquinot et Bello, humanistes.

Diront le prologue : d'Aunoire, de Besançon, cinquième ; George et Petit, de Pont-à-Mousson.

Achille de Baradas, gentilhomme ruiné par le point d'honneur : Plassiard de Tincry, troisième.

Un tailleur : Boulet de Thiaucourt. — Blaise, valet de Cléophile : Collin, rhétoricien.

Danseront après le premier et le second acte de la comédie, tous les écoliers, dont j'ai donné les noms dans la tragédie. — Après le troisième acte de la comédie, le ballet général, le triomphe du mérite. « La distribution des prix a fourni l'idée de ce Ballet, le mérite y est couronné. La matière, les empêchemens, les moyens, les préparatifs, la fête de son triomphe en forment les cinq parties. La matière sont les arts et les langues les plus difficiles ; les obstacles ont été en grand nombre ; les moyens très louables ; les préparatifs très grands ; la fête encore plus glorieuse. — Diront l'épilogue : Danglars, Roger, Villermin.

M. Clément Conrard a réglé les airs et les pas des entrées du Ballet. »

A partir de cette époque, les annales des RR. Pères, en Lorraine, ne parlent plus de théâtre et cependant, jamais, dans leurs collèges de France, les représentations dramatiques ne furent ni plus nombreuses, ni plus brillantes. Le P. Porée, professeur de rhétorique du jeune Arouet, le P. Du Cerceau, pour ne citer que les

plus habiles, composent, en français et en latin, des tragédies, des comédies, des drames, des ballets pédagogiques et moraux, qui méritent d'être signalés. *Brutus*, la *Mort de l'empereur Maurice*, le *Martyre de saint Agapet*, *Sennachérib*, le *Paresseux* (Misoponus), l'*Ami du plaisir* (Philedon), l'*Enfant prodigue*, le *Faux duc de Bourgogne*, *Ésope au collège*, les *Vocations forcées*, le *Joueur*, dont la franche gaîté rappelle l'école de Regnard, forment un répertoire complet et bien choisi. En Lorraine, les RR. Pères l'ont bien compris, la concurrence est devenue impossible; en 1289, le duc Ferry III chassait de ses États *tous les gens de théâtre*; au dix-huitième siècle, Léopold les appelait à sa cour de Nancy et de Lunéville, où des musiciens, des artistes, des acteurs les plus renommés représentent la *Diana amante*, l'*Amadis de Gaule*, les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, les *Amours d'Arlequin*, *Acis et Galatée*, la tragédie de *Thésée*, mise en musique par Lulli. J'ai trouvé dans les comptes rendus, chaque année, par les argentiers[1] de l'hostel de S. A. Royale, le chiffre exact des sommes allouées aux musiciens de la chapelle et du théâtre aux gages des comédiens, aux frais des représentations. Voici quelques dates, quelques chiffres, quelques noms extraits du chapitre XIII, *Dépenses extraordinaires*: en 1658, le 1er décembre, « de par S. A. R., il est ordonné au sr Gayet, banquier et receveur des finances, de payer et délivrer comptant aux comédiens de sa troupe 1750 livres, pour leurs gages du mois de novembre ». De 1700

---

1. Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 1532, 1550, 1572, 1588, 1596, 1617.

à 1720, le gage des comédiens, qui ont donné quittance, Boissey, Davilly, Tourteville, de Romagnes, de Rocher, Magny, Chateauvert, etc., etc., est en moyenne de cent francs par mois. 1705, gratification de 275l à la Dlle Canivet, comédienne ; 1707, 203l 7s 6d pour la construction du théâtre au château de Lunéville ; 1710, 12,539l pour solder les dépenses faites pour la représentation d'*Armide,* devant leurs A. R., suivant le mémoire et quittances rapportées cy. 1718, « 719l 2s à M. Soreau pour dépenses pour les mascarades du carnaval et des opéras de *Vénus* et de *Thésée,* représentés devant le Duc et la Duchesse. 1721, mandat de la somme de cinq mils six livres, neuf sols à plusieurs pour les frais de la pastorelle représentée le 19 août, à l'occasion du mariage du prince de Lixheim ». 1722, 8 juillet, mandat de 1651l 17s pour dépenses faites à l'occasion de la comédie de *Pourceaugnac* jouée, au carnaval, en la salle de l'Opéra, à Nancy ».

Les dépenses pour la musique sacrée et profane sont très considérables : un traité du 11 septembre 1716 « assure, pour chacun an, au sieur Desmaretz, surintendant de la musique de S. A. R., vingt mille livres pour traitement et solde des musiciens et symphonistes et filles de chœur, non compris ses appointemens de 2,000l... il doit fournir des viollons pour bals et comédies .. » 1718, Desloges, père et fils, symphonistes, ont chacun un gage de 375l ; lorsque les musiciens sont appelés de Nancy à Lunéville, pour la chapelle de S. A. R., ils reçoivent « les uns 3l par jour, les autres moitié ».

Comment le drame de collège, en dépit de ses allures profanes, aurait-il pu lutter avec les agréments de mu-

sique et de danse qui charmaient les oreilles et les yeux à cette cour de Léopold et de Stanislas, dont les splendeurs rappelaient le Versailles du Grand Roi, au temps de ses prospérités? Aussi, les recteurs des collèges de la Compagnie cessent de relater sur leurs registres les succès contestables de leurs écoliers, sur le théâtre de la cour ou à l'Opéra, mais ils y inscrivent, avec une scrupuleuse exactitude, le nombre, les incidents, la mise en scène de leurs missions, l'ordre des exercices, le chiffre des conversions, le total des recettes et des dépenses. En 1734, « à Nancy, on compte plus de cinq mille personnes à la procession des hommes... M. le premier Président et d'autres conseillers se sont fait excuser. Le P. Pichon a distribué plus de six mille exemplaires des *Prières dans les familles* et autant d'*Éternités*... il a donné un grand nombre de bons livres à ceux qui lui en apportaient de mauvais... plus de douze mille volumes ont été brûlés dans la cour des classes, en présence des écoliers. Les frais ont été d'environ treize ou quatorze cent livres de Lorraine, mais la Compagnie n'en a pas souffert, car différentes personnes de piété les ont fournies ». A Pont-à-Mousson, en 1739, les exercices de la mission ont été suivis avec ferveur : « on a distribué aux communians cinquante douzaines de brioches », qui ont coûté 39^{l} 2^{s} [1]. Ici, je le reconnais, la Compagnie de Jésus est dans son véritable rôle; elle l'a rempli, avec une admirable énergie, jusqu'au jour où le Roi très chrétien la supprima, en Lor-

1. H 2238 à 2259. Les registres de recettes et de dépenses, de 1575 à 1768, indiquent, avec précision, pour chaque année, le prix des objets de consommation : le blé, le vin, la viande, les vêtements, les aumônes, etc., etc.

raine par un édit de juillet 1768, qui ne fut *ni perpétuel ni irrévocable.*

L'année suivante, le 10 octobre 1769, on vendit au collège de Pont-à-Mousson *les accoutremens, les habits et le mobilier du théâtre,* qui avaient été remis entre les mains du lieutenant de police. Le procès-verbal, que j'ai sous les yeux, désigne le nombre et la nature des objets; le total de la vente s'élève à 161^l 11^s 6^d, dont il fallut déduire 31^l 6^s pour les frais.

Résumé et conclusion. — La Compagnie de Jésus a été impuissante à diriger la société laïque dans ses divertissements ; son théâtre classique a cessé d'être pour elle un moyen d'influence, mais il a été toujours une forte et féconde méthode d'enseignement. Les professeurs, le Père rhétoricien, le régent de seconde, dans chaque collège, devaient chaque année, composer pour les fêtes scolaires, des tragédies, des comédies, des drames, en vers ou en prose. L'étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'antiquité sacrée et profane fournissait à ces maîtres d'élite le sujet de leurs compositions dramatiques. Les écoliers choisis parmi les meilleurs, *inter insignes,* les humanistes et les rhétoriciens surtout apprenaient, sur le théâtre du collège, l'art difficile de bien dire, en public ; la mémoire, le geste, la parole trouvaient dans ces exercices fréquents et souvent solennels un excellent moyen de se développer et de se fortifier. A ce point de vue, qui a une réelle importance, nos collèges, en Lorraine, avant 1789, ont su préparer utilement les jeunes hommes aux nécessités et aux luttes de la vie publique.

APPENDICE

N° 1. Je cite, comme spécimen, presque *in extenso* le chant du Satyre, qui termine le deuxième acte de la *Salmée*.

Aussitôt que le soleil
Sortant des ondes clairettes
Faict revenir son teint vermeil
Et nous darde ses sajettes,
Dès le matin, je la guette
La douce bergeronnette.
Je me couche dans ce bois
Sur une verte couchette
Et d'une plaintive voix
J'appelle ma nymphelette
   Dès le matin.
J'entonne mon chalumeau
Et ma bouquine musette
Me couronnant d'un chapeau
Passementé d'herbelette
   Dès le matin.
Je ne scay si elle entend
Mon feu, ma flamme secrette,
Mes soupirs et à quoi tend
Ceste mienne chansonnette
. . . .
Lorine, que j'ai cherché
Par ceste herbue chambrette
Jamais je ne t'ai trouvé
Comme je te vois seulette...
. . . .
Je pourchasse quelquefois
Les fontenières nymphettes...
. . . .

Mais elles d'un pied gaillard...
....
Ne fay, ne fay pas ainsi
Ma Lorine doucelette...
Je te feray un présent
Que j'ay dedans ma logette,
Un petit mouton d'argent
Et une belle houlette...
....
Quoique mon front soit cornu,
Bergère mignardelette
Quoique mon corps soit velu
Mon amitié ne rejette
Dès le matin.

Après cette chansonnette, le Satyre s'avance vers Lorine, nous sommes au troisième acte :

LE SATYRE.

Eh bien ! Lorine, eh bien! ma chanson messagère
De l'amoureux flambeau qui mes poulmons altère
Ne t'a-t-elle eschauffé? Veux-tu bien dédaigner
Les déités des bois qui te veulent aymer?

LORINE.

Satyre, chèvre-pieds, au basané visage,
Qui guettes jour et nuict parmy ce vert bocage
Quelque nymphe à l'escart affin de la tenter
Et d'un plaisir brutal ton ardeur contenter,
Retire toy léger, tu dresses mal ta voye,
Tu n'as pas rencontré quelque lubrique proye.
Diane me chérit et daigne quelquefois
Pendre à mon col son arc, sa flèche et son carquois...

Le dialogue est long et vif.

LE SATYRE.

Pour le moins, baise moy, Lorine, je me meurs...
Laisse-moi dérober ceste rose aiglantine
Que je voy rousoyer sur ta lèvre ivoirine...

LORINE.

J'atteste le grand Pan que j'iray deschirant
Ta satyresque lèvre et d'ongles déhachant
Ton visage enfumé, si ceste bouche tienne
S'efforce tant soit peu d'approcher de la mienne.

LE SATYRE.

Il me faut donc user d'un violent effort,
Puisqu'elle est seule icy, que je suis le plus fort...

LORINE.

Hélas! il me ravit. O Princesse des bois,
Escoutez mes soupirs et mes dolentes voix...

Aux cris de la bergère, Daphnis accourt, le satyre tombe percé d'une flèche, Lorine est sauvée. (Voir le bibliophile Jacob en son catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Solenne. Paris, 1843.)

N° 2. Fr. Maret, imprimeur de S. A. R. et de l'Université publia, en 1700, un libretto in-4° sur la représentation de *Celse*, martyr.

Avertissement. — Dans la crainte qu'une pièce toute latine ne cause quelque ennui, l'on a jugé à propos d'y insérer des intermèdes français en l'honneur de leurs A. R. La douceur de leur règne inspire tant de tendresse et de vénération qu'on se fait un plaisir de leur en donner des marques en toute occasion. On a cru qu'un peu de musique mêlée avec la déclamation et la danse ne gâteraient rien. Les airs sont de la composition de M. Defontaine, maître de musique à Paris.

Sujet de la pièce. — Du temps de l'empereur Maximien, Celse, fils du préteur Marcien, touché de la constance d'un nommé Julien, à qui on voulait faire souffrir le martyre, embrasse le christianisme. Marcioline, sa mère, n'ayant pu le faire retourner au culte des idoles, suit, avec son fils, le parti de Jésus-Christ. De quoy Marcien étant informé, il le fit mourir. — La scène est à Antioche, en Syrie, dans le palais du président Martien. — Noms des acteurs et leurs

personnages. Martien, préteur : DE MEZEY, de Saint-Mihiel. Marcioline, épouse de Martien : ABRAHAM, de Nancy. Celse, leur fils : LANÇON, de Nancy. Félix, capitaine des gardes : POUGET, de Gerbéviller. Nicandie, fils de Félix, ami de Celse : GUAYET, de Nancy. Julien, à qui on doit faire souffrir le martyre : SIMONIN, de Dieuze. — Diront le prologue : GUYON, de Dieuze, REBOUCHER, BERNARD et DATEL, de Nancy.

Dessein du ballet et des intermèdes : la scène ayant changé de face et représentant des bocages, on entend d'abord un concert :

Quel doux repos dans nos cantons !
Que de plaisirs y vont renaître !
Petits moutons,
Vous pouvez paître
En sûreté dans nos vallons !

Et vous, bergers, d'un air champêtre
Pousser sans crainte aux environs
Les tendres sons; vous allez être
Heureux bergers, heureux moutons,
Les plus heureux de ces cantons.

Apollon consulté annonce l'arrivée du héros, que chantaient les bergers :

C'est trop longtemps
En suspens
Tenir votre âme.
Faisons savoir
Le doux espoir
Qui nous enflamme.

Pan vient pour danser avec sa troupe ; il avertit ses tendres nourrissons que des zéphirs les attendent pour les mener voir ce digne héros dont on est si charmé. On obéit avec joie et le Parnasse formant un chœur lui rend grâce en ces termes :

Que l'Hélicon,
Plein de reconnaissance,
Anime votre danse
Avecque l'archet d'Apollon.

Immédiatement après, Pan se met à danser seul ; quatre faunes avec des violons, dont ils jouent, l'invitent à recommencer. Six satyres viennent faire la même chose, avec des tambours de basque ; quatre ours, au bruit de tous ces instruments, sortent du bois et exécutent, au milieu d'eux tous, une danse à leur mode. Les ours s'étant retirés, Pan, les faunes et les satyres dansent tous ensemble à l'imitation des ours. Après l'épilogue, ballet général.

N° 3. L'argument de la tragédie est tiré de Plutarque. Thémistocle, l'un des plus grands généraux d'Athènes, après avoir rendu sa patrie victorieuse des Lacédémoniens et ensuite des Perses, fut exilé par ses ingrats concitoyens. Il se réfugia auprès de Xercès, roy de Perse, qui le combla d'honneurs et de bienfaits et le fit général de ses troupes contre les Athéniens ; mais Thémistocle, sur le point de marcher contre les Grecs, s'empoisonna de peur d'être rebelle à sa patrie ou infidèle à son bienfaiteur.
— La scène est à Sardes dans une salle du palais royal. — Personnages et noms des acteurs : Xercès, roy de Perse : Rouyer, de Pont-Saint-Vincent. Antaxercès, fils de Xercès : Baudel, de Bourmont. Thémistocle : Féron, de Vézelise. Aristide, ambassadeur athénien : Uriot, de Nancy. Néoclès, fils de Thémistocle : Thomas, de Nancy. Dioclès, second fils de Thémistocle : Pêcheur, de Nancy. Cléanthe, confident de Thémistocle : Dousser, de Nancy. Gardes.

Sujet de la comédie. — Agonophile, ayant reçu un coup de fleuret de Cléandre, l'appelle en duel. Tandis qu'on tâche de lui faire changer de résolution, Pyrophore, jeune étourdi, le détermine à aller au rendez-vous. Cléandre et son père viennent chez Chrysante, père d'Agonophile, pour tâcher de pacifier toutes choses. Sur ces entrefaites, on vient dire à Chrysante que son fils se bat avec Pyrophore. Cléandre accourt et sauve son rival. — La scène est à Paris, dans une salle de la maison de Chrysante.

Personnages et noms des acteurs : Chrysante, père d'Agonophile : Mathieu, d'Igney. Géronime, oncle d'Agonophile :

PERAULT, de Nancy. Agonophile, duelliste : MOREL, de Custines. Polémon, colonel : DE VERPY, de Bonjeux. Cléandre, fils de Polémon, rival d'Agonophile : DE VENELLE, de Roling. Pamphile, ami d'Agonophile et de Cléandre, arbitre du différent : HUMBERT, de Nancy. Pyrophore, boutte-feu : BAUDEL, de Bourmont. Mascarille, valet d'Agonophile : CLÉRET, de Nancy. Florimond, valet de Cléandre : MARQUIS, de Gerbéviller.

Diront le prologue : DE PONT, ANDRÉ et SAINCTELETTE, tous de Nancy. — Danseront avant le prologue, PÊCHEUR : après le prologue, BAUDEL, MOREL, PERAULT, URIOT. — Après chaque acte de la tragédie et de la comédie, six ou sept des acteurs exécutent des danses qui sont de la composition de M. Picquot. — L'épilogue, déclamé par SAINCTELETTE, est suivi d'un ballet général. — Le libretto de 8 feuilles in-8° a été publié par Nicolas Baltazard, imprimeur de S. A. R. et du Collège de Nancy.

ESSAI

D'UN LEXIQUE GÉOGRAPHIQUE

PAR M. J. V. BARBIER [1].

II.

ÉTUDE DE L'ALPHABET DE TRANSCRIPTION.

De toutes les difficultés présentées par la transcription des noms géographiques, le choix d'un alphabet ou plutôt l'appropriation de notre alphabet à cette transcription n'est pas la moindre, si même elle n'est pas la plus grande. De Volney à Lepsius, tous les linguistes ont à peu près échoué : en tous cas, ils n'ont pu faire admettre leurs solutions. Aucun cependant plus que ceux-là n'a eu de compétence ni d'autorité, et si vraiment leur non-réussite n'a eu d'autre cause que l'apparente insolubilité du problème, il faut renoncer désormais à le chercher et ce serait grande folie, à un profane surtout, d'y songer davantage.

Mais Lepsius l'avait parfaitement résolu, et il était arrivé à rendre, en lettres romaines, à l'aide de nombreux signes diacritiques, toutes les voyelles et les consonnes de toutes les langues connues. Aux multiples variétés de sons de l'*a*, de l'*e*, de l'*i*, de l'*o* et de l'*u*, correspondaient une trentaine et plus de caractères semblables à

---

1. Voyez *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1885, 5ᵉ série, t. III, p. 197.

ces lettres, diversement affectées des trémas, d'accents ou de signes spéciaux placés au-dessus et au-dessous, le tout pour rendre la brièveté ou l'ampleur, la gravité ou l'acuité, l'éclat ou l'assourdissement du son de chacune d'elles. Dans les consonnes, les caractères étaient plus nombreux encore et Lepsius, comme son prédécesseur Volney, eut recours à quelques caractères grecs pour exprimer certaines gutturales dont aucune lettre latine ne pourrait donner l'idée. Lepsius fit plus encore ; il inventa des signes spéciaux pour figurer les *kliks* particuliers à quelques langues africaines. A côté de chacun des caractères de son alphabet, il avait placé, comme exemples, des mots choisis parmi les langues européennes qui emploient l'alphabet latin.

Mais on voit tout de suite qu'un linguiste, fût-il même polyglotte, avait toute une nouvelle étude à faire, sinon une langue, au moins un alphabet des plus compliqués à apprendre. Combien était délicat, combien était subtil et gros d'erreurs l'emploi de signes diacritiques plus nombreux encore que les caractères de l'alphabet. Pour le vulgaire, — je veux dire pour quiconque était étranger à la philologie, — c'était de nouveaux hiéroglyphes à déchiffrer.

Lepsius n'a fait que suivre en cela une tradition reçue, acceptée par les linguistes qui, comme lui, avaient cherché l'alphabet de transcription universelle. Volney l'a parfaitement exprimée dans son rapport sur le vocabulaire du professeur russe Pallas[1].

« ... Vous le savez, Messieurs, il est contraire aux prin-

1. *Mémoires de l'Académie celtique* de 1807, page 120.

« cipes des alphabets d'exprimer par des signes simples « des sons composés, comme, par inverse, d'exprimer « des sons simples par des signes composés.,... » Oui, fort bien, mais on prévoit tout de suite combien un tel principe, appliqué dans toute sa rigueur, rendra inacceptables les meilleures solutions.

Volney lui-même, qui faisait cette remarque, tout à l'avantage de l'alphabet russe, cédait parfois devant des considérations grammaticales. Ainsi, à propos de la transcription des voyelles arabes, il admettait très bien une forme complexe pour rendre un son simple. « Il est intéressant, disait-il[1], de conserver la forme *ai*, — pour « *é*, — parce que souvent le mot où elle se trouve au « singulier fait son pluriel en la retournant; par exemple « *dair* (maison)[2], fait au pluriel *diar; bairaq* (drapeau), « fait au pluriel *biareq;* nos principes ne permettent pas « de donner deux signes au son simple de *ai;* mais j'ai « pensé que l'on pouvait, par cas particulier, sauver ici « cet inconvénient, en liant l'*a* italique à l'*i* romain par « un poinçon particulier. » Je n'ai pas trouvé, dans son alphabet, le poinçon distinctif dont il parle.

C'est le même auteur, cependant, qui a osé imprimer le mot *alphabet* avec un *f* (alfabet), et ce n'est sans doute pas là une violation, entre cent autres, des traditions linguistiques, de nature à le réconcilier avec tous ceux qui battirent en brèche son système et, finalement, le firent échouer.

Aussi, dans les termes où il a laissé la question, la

1. *L'alfabet européen appliqué aux langues asiatiques,* tome VIII de la 2e édition (1826) des œuvres de Volney, page 157.

2. Les linguistes de notre époque écrivent *dâr* et *baraq* au lieu de *dair* et *bairaq*.

commission de l'Institut a-t-elle été fort embarrassée de décerner le prix Volney jusqu'au moment où elle a cru devoir en modifier l'objet.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'alphabet de Volney. Aucun de ses successeurs n'en a conservé un seul caractère. En empruntant des lettres à l'alphabet grec, il a eu la bizarre idée d'en changer le son ; comme, par exemple, l'ω (oméga) qu'il a affecté à la représentation du و (ouaou) arabe, à la fois voyelle et consonne, — et aussi lettre de prolongation, — dont l'équivalent est le *w* anglais. Ce n'est pourtant pas faute de sens pratique que Volney a imaginé ces singulières substitutions justifiées ni par l'étymologie ni par la similitude phonétique, car Volney comprenait déjà la nécessité de ne pas s'arrêter aux nuances infinies des sons de la même voyelle, surtout dans une transcription vulgaire. C'est lui qui, au sujet de la diphthongue *eu,* écrivait ces lignes caractéristiques[1] :

« ... Du reste, nous admettons deux *a,* deux *o,* un *ou,* « un *i,* un *u*[2] ; mais je blâme et rejette comme inutiles « et embrouillés, ces *classements* de voyelles, en *cons-* « *tantes* ou *variables, retentissantes* ou *graves, labiales,* « *orales, aiguës, etc...* Tout cela n'est bon qu'à embar- « rasser l'esprit. J'en dis autant des *dentales* et *palatales* « de Wallis[3], comme s'il y avait des voyelles[4] où les

1. *L'Alfabet européen,* dito, pages 53 et suiv.

2. Sans doute ici Volney compte sans l'accent qui distingue la voyelle longue de la brève, lequel est, dans notre alphabet usuel, l'accent circonflexe.

3. Wallis, linguiste anglais cité par Max Müller, et à qui l'on doit également un alphabet de transcription à l'usage des missionnaires.

4. Nous ne croyons pas que Wallis, plus que les autres linguistes,

« dents et le palais fussent plus particulièrement utiles.
« Avant Beauzée, l'abbé Dangeau (en 1695) avait
« compté aussi treize voyelles, mais il y comprenait les
« quatre nasales : par conséquent, il les bornait à neuf. Ce
« fut déjà une grande hardiesse à lui de les proposer au
« corps académique qui, selon l'habitude des corpora-
« tions et la pesanteur des masses, se tenait stationnaire
« dans le vieil usage de ne reconnaître que les cinq
« voyelles figurées par *a*, *e*, *i*, *o* et *u*. L'abbé Dangeau
« eut le mérite d'établir si clairement ce qui constitue la
« *voyelle*, que la majorité des académiciens ne put se
« refuser à reconnaître pour telles les prétendues diph-
« thongues *ou* et *eu*, qui réellement ne sont pas diphthon-
« gues, mais *digrammes*, c'est-à-dire doubles lettres. Du
« reste, Dangeau ne distingua pas bien les deux *a*, les
« deux *o*, ni les deux *eu*. »

Pas n'était besoin à Volney de se montrer légèrement impertinent à l'égard de l'Académie pour prouver qu'il avait raison. S'il eût été plus conséquent avec lui-même, c'est-à-dire s'il eût mieux compris la nécessité d'admettre des exceptions, des assouplissements à son système et ce qu'il y avait d'absurde à emprunter une lettre à un alphabet étranger lorsqu'elle n'a pas la valeur de la consonnance à transcrire, il ne se fût peut-être pas réconcilié avec les linguistes, mais à coup sûr il eût été suivi par les géographes.

Que conclure, en somme, de cet examen que nous pourrions prolonger davantage par l'étude des alphabets

---

aient parlé de *voyelles dentales* ou *palatales* : cette distinction n'est applicable qu'aux consonnes et nous pensons qu'il y a là une erreur de plume ou une coquille d'imprimerie.

de Max Müller, de Wallis, d'Eichhoff, etc., sans trouver un meilleur résultat ? Le particularisme, que reconnaît M. Basset chez lui-même, est, au cas particulier, le défaut de la plupart des linguistes, tandis qu'il est, partout ailleurs, leur qualité fondamentale. Ce défaut, joint à un esprit de système sans transaction possible, a été l'écueil des hommes vraiment éminents qui se sont usés en vain dans cette nouvelle recherche de l'absolu.

Aussi soucieux que personne de la rigueur scientifique, je la veux partout où elle est possible. Mais arriverait-on à trouver l'alphabet-diamant, l'alphabet-merveille, que l'on n'arriverait jamais à assouplir nos gosiers ou nos lèvres à toutes les consonnances étrangères : des siècles ne suffiraient à introduire ainsi, en si faible proportion que ce fût, cent langues dans une seule.

C'est déjà beaucoup si l'on obtient que les lecteurs de cartes puissent prononcer tous les noms des pays qui emploient l'alphabet latin ; ils n'y arriveront même de longtemps sans le secours du lexique géographique. Et encore ! Si nous en étions là, nous pourrions nous demander si, dans les différents alphabets latins, nous ne trouverions pas les caractères simples pour rendre tous les sons ou articulations simples des alphabets étrangers qui n'existent pas dans le nôtre, sauf, en cas d'insuffisance, à recourir soit à de nouveaux groupements de lettres, soit à des lettres conventionnelles.

Mais nous ne sommes pas aussi avancés, et il faudra nous limiter à des emprunts justifiés seulement par l'insuffisance absolue de nos caractères et de leurs combinaisons, ou encore par l'ambiguïté à laquelle donneraient lieu plusieurs d'entre eux.

Et d'abord, pour éviter l'équivoque, toute lettre ou tout groupe de lettres doit avoir sa valeur propre, unique, définie. Toute muette alors doit être absolument écartée. Dans le cas où, sans représenter un son, une lettre comme notre *e* muet, l'*e* (ъ) ou l'*i* (ь) muets russes, sert à l'assouplissement d'une finale, à accentuer sa prononciation ou même à indiquer un temps de repos, etc., on devra la remplacer par un signe particulier.

Un exemple à l'appui.

L'emploi de l'*e muet*, c'est-à-dire de la voyelle *e* sans aucun accent, par les sinologues, a induit en erreur tous nos géographes sans exception. Ainsi je lis dans la *Grammaire mandarine* de M. Bazin que l' « *e* sans accent ou « affecté du signe prosodique (˘), a le son de *o bref* dans *mode*..... », et, plus loin, au sujet des diphthongues et des triphthongues . « Chacune des voyelles conserve le « son qui lui est propre et que l'on vient d'indiquer. Il « faut distinguer soigneusement l'*é* fermé et l'*è* ouvert « de l'*e* sans accent ; éviter, par exemple, de prononcer « *kheou* comme *khéou* et *theou* comme *théou*. »

Ainsi donc la prononciation de *tchéou*, adoptée par Reclus et les traducteurs de l'atlas d'Andree, pour *tcheou*, est inexacte. L'orthographe usuelle anglaise n'est pas plus juste dans le *chow* de l'atlas de Johnston ou dans le *chau* de la carte de Stanford, qui se prononcent, l'un *tchaou* et l'autre *tchéou*. Les Allemands écrivent *tschu* en éliminant l'*o* bref, son particulier de l'*e* muet, qui est un peu noyé dans la finale forte *ou*. Nous voudrions nous montrer plus exacts en écrivant *tchoou*, mais notre langue est si peu familière aux triphthongues qu'il nous semble préférable de substituer à l'*o* bref, le signe de l'*e* muet

dont nous parlons plus loin, lequel peut aussi bien suppléer certaines voyelles très brèves que les voyelles frustes.

La transcription précitée des Allemands est d'ailleurs de date assez récente et n'a été adoptée que dans la dernière édition de l'atlas de Stieler. La feuille de la Chine orientale de 1880, donne *tschau* dans *Fu-tschau* et *tscheou*, dans *Hang-tscheou*. Je m'explique mal qu'avec leur abondance de caractères uniques pour les voyelles, les Allemands n'aient pas tout simplement écrit *tschou* qui, pour eux, se prononce très bien *tcho-ou*.

Des exemples analogues se trouveraient facilement dans l'annamite où l'*e* sans accent se prononce *ai* français de *maire, chaire*, etc.....

Donc cet *e* sans accent n'a pas sa raison d'être et lorsqu'il n'a aucun son par lui-même ou lorsqu'il ne complète pas une syllabe en tenant la place d'une voyelle plus ou moins fruste, il ne doit en rien être figuré. Lorsqu'il a une action quelconque sur les lettres voisines ou lorsqu'il n'a pas d'autre valeur qu'un son sourd et à peine sensible, il doit être figuré par un signe que nous déterminerons quand nous traiterons des signes particuliers. Dans les cas enfin où il a la valeur de l'un des trois *e* accentués (*é, è, ê*) ou de toute autre voyelle et diphthongue, il sera remplacé par l'une de ces lettres ou par la voyelle et la diphthongue à laquelle il équivaut[1].

1. A l'origine, l'arabe ne connaissait que les trois sons, *a*, *o* et *ou*, longs ou brefs. « Mais cette langue est devenue plus ou moins fruste, « et les voyelles brèves ont été remplacées, dans le langage vulgaire, par « l'*e sourd*. En Egypte, en Syrie et en Arabie, la langue est restée « beaucoup plus pure que dans les États barbaresques, et, dans ceux-ci, « elle est d'autant plus altérée, qu'on s'avance vers l'Occident : l'arabe « de Tripoli et de Tunisie vaut mieux que celui du Maroc. Cela se sent

Mais n'anticipons pas davantage et suivons l'ordre méthodique.

A part l'annamite dont nous parlerons dans un para-

« même en Algérie : on parle mieux à Constantine qu'à Alger et à Oran. » (*Notes du général Parmentier.*)

L'arabe des Turks, par le fait de l'affaiblissement des voyelles dans des cas biens déterminés (voir la note 2, page 16, du *Vocabulaire turk-français* du général Parmentier), rend tous les sons de nos voyelles, y compris *l'e muet* que nous donne le mot *me*. De là les mots nombreux de l'arabe et du turk où l'on trouve l'*e muet;* de là aussi l'incertitude des lecteurs comme des transcripteurs pour rendre ce son.

La matière est délicate ; mais nous ne voyons pas la nécessite de sortir de la règle posée ici par nous et résumée comme suit, d'une façon plus précise pour l'arabe et ses dérivés :

Tout *e muet*, représentant le son de *eu* bref, doit être rendu par *ö ;* mais chaque fois qu'il représente uniquement un son très sourd, qu'il exprime ainsi *une voyelle non prononcée et complète une syllabe*, il doit être rendu par le signe conventionnel que nous adoptons pour notre *e muet*. Ainsi l'auteur precité nous dit avec raison que le mot *Djurdjura*, dans lequel *u*, comme *e*, a le son très sourd et très bref de *eu*, ne peut s'écrire correctement *Djeurdjeura* et encore moins *Dj'rdj'ra*, car ici l'apostrophe exprime communément, pour nous, l'absence de tout son et fait d'un mot de trois syllabes un mot de deux. Mais en admettant, comme on le verra plus loin, l'apostrophe renversée ou tout autre signe simple et pratique que la majorité des transcripteurs adopterait, pour rendre l'*e* très sourd, nous pourrons écrire *Dj'rdj'ra*, pour indiquer la prononciation seulement, au cas particulier (le mot est à ce point admis par l usage qu il figure sous la forme invariable *Djurdjura* dans tous les ouvrages français et etrangers), car chacun saura que ce signe figure, non seulement l'*e muet*, mais toute voyelle affaiblie et disparue presque entièrement de la prononciation.

Mais il est bien entendu que je suis prêt à accepter tout autre signe ou caractère que la majorité des géographes autorisés décidera d'adopter, car ce n'est plus de la science, ici, c'est de la pure convention. — De même si l'on jugeait mieux de représenter le son de l'*e* muet dans *me*, c'est-à-dire quand il se rapproche de *eu* bref et sourd, par l'*ĕ*, comme le font fréquemment les transcripteurs russes de préférence à l'*ö* allemand, je suis tout prêt à accepter cette forme, car son adoption reposerait sur une similitude phonétique bien plus complète encore, et cela sans cesser de se servir de *ö* pour le son *eu* bref bien caractérisé, ni du signe que je propose dans les cas particuliers indiqués plus haut

graphe spécial, on ne trouve pas dans les autres langues d'autres variétés de la lettre *a* s'écartant sensiblement de notre *a* bref et fermé, et de notre *â* long et ouvert. L'*à* ne représentant pas, même chez nous, une nuance bien accusée, je me range volontiers de l'avis de Volney qui n'admet non plus que deux sortes d'*a*. Le général Parmentier dit cependant fort justement — note du tableau II, p. 27 de ses *Observations, etc.*, — que « l'*a* allemand « et scandinave est un peu plus ouvert ou grave que celui « des langues novo-latines et que l'*a* magyare a un son « très grave, intermédiaire entre l'*a* et l'*o* » ; mais la différence phonétique qui le distingue de notre *a* latin ne peut donner lieu, en le transcrivant par ce dernier, à aucune erreur étymologique[1].

En parlant, plus haut, de la suppression de l'*e* muet, j'ai indiqué les trois variétés distinctes d'*e* accentués, lesquelles peuvent servir à la transcription, non seulement de tous les sons de l'*e*, mais encore de toutes les diphthongues *ei, ai*, etc., et de tous les groupes finals que nous connaissons, *er, ée, ez*, etc.

La voyelle double *ai* ne doit donc plus figurer dans l'alphabet de transcription ; mais l'*a* se trouve parfois suivi de cette autre voyelle double *ou* et forme ce que Bazin a appelé à tort une triphthongue. Nous prononçons assez facilement ce groupe *aou* et il ne peut donner lieu à aucune équivoque.

Le son simple *ei* se trouve également éliminé ou plutôt remplacé par *é* ou *è*. Mais *e* forme avec *u* une

1. Comme nous respectons l'orthographe nationale pour les noms géographiques magyares, ce que nous disons là n'est qu'en vue de l'indication de la prononciation.

voyelle double que nous prononçons tantôt *eu* comme dans *feu*, *eu* comme dans *peur* et simplement *u* dans *eu* (participe passé du verbe avoir). Le peu de fixité de la prononciation de ce groupe l'a fait rejeter par quelques transcripteurs et Reclus lui a substitué l'*ö* allemand. Comme l'*o*, chez nous, n'est jamais affecté du tréma, il n'y a donc nulle méprise à redouter de l'emploi du caractère allemand. Il faut, toutefois, pouvoir distinguer la valeur de *eu* ouvert et de *eu* fermé. Pour celui-ci, l'*ö* allemand en tient parfaitement lieu ; pour l'autre, les magyares ont l'*ő*. Mais ce caractère aussi se trouve peu dans nos imprimeries et il me paraît logique de prendre ici la forme de l'*ö* renversé donnée par Lepsius : *ọ̤* rendra donc le son ouvert que nous connaissons dans le mot *peur*.

La transcription française de l'*ö* allemand a presque toujours été vicieuse. De ce que cette lettre n'est pas encore très courante dans les imprimeries, à l'exemple des Allemands quand elle est initiale, nous la rendons par *œ*. Seulement les Allemands ne s'y trompent pas, eux, tandis que nous prononçons rarement cette diphthongue comme elle doit l'être. Le plus souvent même, nous séparons l'*o* de l'*e* qui l'adoucit et nous en faisons deux voyelles distinctes. Ainsi, il est très rare que l'on prononce exactement le nom de *Grönland* que l'on écrit *Grœnland* et très souvent *Groenland* (voir l'atlas Hachette). D'autres ont écrit *Groënland*, mettant ainsi sur l'*e* le tréma primitivement placé sur l'*o*. Si éclectique que l'on soit à l'endroit de l'orthographe des noms géographiques, on ne peut nier le ridicule de pareilles transcriptions et n'être pas profondément étonné de les voir maintenir par Reclus, les traducteurs d'Andree, etc.,

tandis que nos voisins d'outre-Rhin se montrent si scrupuleux dans le texte français de nos régions.

« Le *Groenland*, dit Cortambert, n'eût pas dû perdre » sa physionomie danoise, *Grœnland* », et il écrit *œ* pour rendre le son *ö* (eu); sans doute, il ne se doutait pas que c'est justement cette première transcription par *œ* qui a peu à peu amené la transcription actuelle.

Ce qu'il y a de plus inconséquent de la part de Reclus, c'est que lui-même a déjà admis l'*ö* teutonique pour rendre le son *eu*. Il en a fait même une heureuse application dans certains noms géographiques chinois et turks.

Suivi de *l*, *o* peut rendre le son *eul* initial ou final. Dans le midi de la Chine, ce son est particulièrement guttural, dit Bazin. Aussi a-t-il donné lieu à des transcriptions très diverses dans les mots comme *P'ou-ör-fou*, préfecture du Yun-nan, que l'on a écrit longtemps *Pou-öl*, d'autres fois *Pou-ehr* et *Pou-eur* (voir l'atlas Hachette).

Revenons à la suite de nos voyelles.

De même que Volney, et tous les autres transcripteurs du reste, j'admets deux sortes d'*i*, l'*i* bref et l'*î* long. Tous deux remplacent parfaitement l'*y* voyelle tel que nous l'employons habituellement.

Les voyelles doubles *ai* et *ei* n'ayant pas, comme nous l'avons vu, d'emploi dans les transcriptions, il reste les groupes *aï* et *éi* (ou *èi*) que Volney nomme *digammes*. Dans le premier seul, il faut mettre *ï*, car, dans le second, l'*e* étant toujours accentué, il y a diphthongue. On rencontre aussi le son double *eui* que nous écrirons, d'après ce que nous avons dit de l'*ö* allemand, *öi*. Quant à la

diphthongue que nous représentons par *oi*, comme dans *loi*, *soi*, etc., elle n'est pas autre chose que *ou-a* (diphthongue).

Comme pour les voyelles précédentes, nous ne connaissons que deux sortes d'*o* et d'*u*, la brève et la longue, cette dernière, comme toujours, indiquée par l'accent circonflexe.

La double voyelle *ou* formée par ces deux lettres, a pour les linguistes, deux valeurs très distinctes. *Ou*, *voyelle* isolée ou entre deux consonnes, a partout la même valeur; mais, suivi d'une autre voyelle, il joue souvent le rôle d'une véritable consonne. C'est ce qu'on a appelé une demi-voyelle. Ainsi, la diphthongue *oua*, dont nous parlions il y a un instant, a deux sons très différents : le son ordinaire de *ou* dans *brouage*, *louage*, etc., et celui du *w* anglais dans *Washington*. Cette différence est tellement caractéristique que les consonnes qui précèdent n'ont pas d'action sur le son *ou* demi-voyelle. Ainsi, on dira : connaissez-vous — : — Oudenarde ? et : j'atteignis Ouargla. Il y a donc lieu de conserver là deux modes de transcription très distincts et d'adopter le *w* anglais pour rendre *ou* consonne ou demi-voyelle[1].

Ce n'est pas seulement dans les langues européennes que le son *ou* a cette double valeur. Le و *ouaou arabe*

---

1. Je pourrais ajouter que l'application du *w* à la transcription de *ou* demi-voyelle n'est pas un emprunt au sens propre du mot, ce n'est qu'une restitution. Le *w* appartient à notre alphabet et il a été tiré des langues du Nord pour les mots empruntés à ces langues avec la valeur qu'il a dans chacune d'elles. Or, de l'anglais à l'allemand, en passant par le flamand, il a les nuances successives de *ou* demi-voyelle à notre *v*.

Dans le *Tibetain* le même caractère représente à la fois le *w* et le *v* le premier étant d'ailleurs plus rare que le second.

est aussi semi-voyelle, et l'on trouve encore ses équivalents dans le ∽ *zend*, le ወ *éthiopien*, le ϒ *copte*, le ვ *géorgien*, le ব *bengali*, le ပ *pali*, le ᠸ *mongol*, etc., etc., figurés par des caractères très différents de ceux qui représentent *ou* voyelle. Nouvelle et décisive raison de la transcrire par leur seul similaire européen.

Aussi l'on ne s'explique pas la *francisation* de la consonnance initiale *ou* dans le mot *oued* en la considérant comme diphthongue et, en disant *l'oued Gharsa, l'oued Ghir*, etc., sans doute, une cause originelle a ici déterminé l'usage et semble imposer cette prononciation et l'élision de l'article; la cause en est peut-être dans l'unité de signes pour représenter deux sons très différents.

Mais ce qui paraîtra plus inexplicable encore c'est que, dans la forme plus générale du même mot en arabe : *ouâdi*, Reclus[1] considère le *ouaou* initial comme consonne et qu'il écrive alors correctement : *le ouâdi el Gharbi, le ouâdi ech Chiâti*[2], etc., tandis que partout ailleurs, il se conforme à l'usage vulgaire. Reclus se met à l'abri des critiques sur le simple motif que les arabisants ne se sont point mis d'accord[3] jusqu'ici et il adopte, les yeux fermés, l'orthographe officielle « qui varie, dit-il, d'ail-« leurs dans les diverses parties de la contrée, suivant « la prononciation locale ».

Nous savons par M. René Basset, à quoi nous en tenir

1. Voir le XI[e] volume de la *Nouvelle Géographie universelle* (Afrique septentrionale, 2[e] partie : Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, Sahara).

2. C'est bien *ou* consonne, puisqu'il n'y a pas là contraction de l'article. M. Louis Say écrit *Wargla* et non *Ouargla*. Il y a plus, en turk le même mot de *ouâdi* se prononce *vâdi*, etc.

3. Idem, p. 883, note du Glossaire géographique.

sur les variantes de cette dernière prononciation et il n'est pas prouvé du tout que l'orthographe officielle se soit montrée plus conséquente avec elle-même que fidèle observatrice de la phonétique locale. Nous l'avons prise en flagrant délit dans les noms annamites et il ne faudrait certes pas chercher bien loin pour la confondre de nouveau au sujet des transcriptions tuniso-algériennes. En tous cas, rien ne justifie la différence faite entre *oued* et *ouâdi* pour la prononciation du *ouaou* initial.

En dehors du son de la voyelle *i*, l'*y* a aussi la valeur d'une demi-voyelle. Tous les linguistes sont d'accord pour distinguer l'*y* du mot *yacht* ou *yatagan* du son ordinaire de l'*i*; c'est quand il est suivi d'une voyelle et, le plus souvent, quand le groupe est initial. C'est le cas signalé tout particulièrement par le comité de la Société de Londres, de deux voyelles prononcées rapidement et d'une seule émission de voix. Le son *i* est très fugitif et légèrement aspiré.

Avec toutes les autres voyelles, l'*y* forme, dans les mêmes conditions, une série de groupes correspondant exactement à des caractères simples dans la langue russe. Telles sont les lettres я (*ya*), E (*yé*), Ѣ (*yati*) et ю (*you*). L'*u* anglais a aussi parfois ce dernier son : ainsi dans *tube* (tioube). Équivalent du *j* allemand, l'*y* demi-voyelle correspond au ى (*ya*) arabe, au י (*yod*) hébreu, au य (*ya*) sanscrit, et, suivi de voyelles, à des caractères de mêmes consonnances dans les huit syllabaires japonais. Ces consonnances se retrouvent aussi très nombreuses dans les monosyllabes chinois, et je suis très surpris du silence de M. Bazin à leur égard, dans sa grammaire mandarine, quoiqu'il y conforme ses transcriptions.

On serait tenté de croire que l'*y* demi-voyelle, tel que nous venons de le définir et quelque peu aspiré, doit remplacer l'*i* précédé de *h* aspiré des monosyllabes chinois comme *hièn*, par exemple.

Disons tout de suite que, dans les transcriptions des sinologues, la lettre *h* a la valeur de la *jota* espagnole et ne peut être rendue que par le groupe *kh* en français[1], sauf cependant le cas où elle est suivie de la voyelle *i* ; elle devient alors sifflante, dit M. Bazin, « et se prononce « à peu près comme *sch* ou *ss* ». De sorte que c'est une faute manifeste de prononcer le mot *hièn* (district) à la française, et tous nos géographes, sans exception, n'en ont pas moins suivi aveuglément cette orthographe : voir Reclus, Vivien de Saint-Martin, l'atlas Hachette et tous les livres de géographie.

Les cartographes étrangers ont eux-mêmes transcrit ce mot de la façon la plus irrégulière. Dans la carte de la Chine orientale du Stierler's Hand-Atlas, il est écrit parfois *hian* et souvent *juan, jan*, dans la composition des mots; puis encore *jen* correspondant bien à l'orthographe anglaise *yan* sans qu'on puisse affirmer qu'un Anglais prononce *yan* ou *yen*. Les cartes de Johnston ou de Stanford portent *yen* et *yin*. Cela tient autant, sans doute, à l'oreille du transcripteur qu'aux variétés de prononciation qui se rencontrent fréquemment en Chine d'une

1. Ainsi c'est donc bien à tort que l'on écrit *hai* (mer), *Hoang-ho* (fleuve jaune) ; c'est *khai, Khoang-kho*, qu'il faudrait écrire en s'en rapportant à la définition de M. Bazin. Mais nous croyons que sa comparaison est un peu forcée et que, dans la réalité, le *h* des transcriptions chinoises serait plus exactement rendu par *'h* (*h* précédé de l'esprit rude), équivalent de la forte aspirée de l'arabe, du sanscrit, etc...

province à l'autre, voire même entre une ville et la région qui l'entoure. C'est le cas de rappeler ici la résolution du comité de la Société royale de géographie de Londres, concernant les nuances locales, et l'observation si catégorique du grammairien russe sur les subtilités et les dangers de la transcription purement phonétique.

Si l'on pouvait affirmer que chacune des transcriptions précitées rendît exactement la prononciation chinoise dans ses nuances, cela les justifierait amplement; mais comme ce n'est jamais que de l'à peu près, il y a tout avantage et toute raison de prendre le type de la prononciation et de la transcription officielles, autrement ce ne sera qu'imbroglio et désordre.

Seul, jusqu'ici, un cartographe allemand, l'un des auteurs attitrés de l'Institut géographique de Gotha, M. Bruno Hassenstein, dans une carte des *Mittheilungen* de janvier 1883, a transcrit le plus exactement possible la prononciation indiquée par notre sinologue. Cette carte est le résumé des voyages de Doudart de la Grée, Francis Garnier, Dupuis, Rocher, Margary, Mac-Carthy, Grosvenor, Gill et Baber au Yun-nan et au Szé-tchouèn. M. Hassenstein a écrit *hsien* le mot qui nous occupe (au lieu de *hian*, *hien*, etc.), conformément à la langue mandarine.

Dans notre alphabet, le groupe *hs* rendant la même articulation qu'en allemand et en anglais, nous l'adoptons pour la transcription de l'articulation correspondante du chinois et nous rejeterons le groupe *hi*, toutes les fois qu'il précédera une autre voyelle, puisqu'il sera, en ce cas, très bien suppléé par l'*y* semi-voyelle. Sont exceptés cependant de cette règle, tous les noms grecs.

En m'étendant, ainsi que je viens de le faire, sur l'emploi de l'*y* semi-voyelle connu et accepté par tous les linguistes, j'ai voulu répondre à quelques géographes qui le repoussent. Entre autres, M. Romanet du Caillaud considère cette forme ou cette fonction de l'*y* comme fautive. Il y a cependant entre l'*i* et l'*y* et les chuintantes aspirées une corrélation très étroite. Les sinologues, d'une part, transcrivent par *hi* un son qu'ils assimilent au groupe *sch* teutonique, équivalent de notre *j* ou encore à notre *ch* doux et je n'apprendrai rien à aucun de mes honorables collègues de l'Académie de Stanislas en rappelant que, dans certains mots dérivés du latin, *i* est devenu *ch*: *apium* a donné *ache*; *sepia*, *sèche* (poisson), etc. D'autre part, le *j* allemand, qui est exactement l'*y* semi-voyelle a été, comme le *yod* hébreu, — soit par similitude graphique, soit par corruption de la langue, — rendu par notre *j* dans certains noms comme *Yakoub*, *Youda*, *Jagellon* (pr. Yaghellon), dont nous avons fait Jacob, Judas, Jagellon. L'articulation douce du *ch* allemand dans des mots comme *München*, *ich*, etc., se rendrait assez bien par le *j* allemand ou par l'*y* semi-voyelle. Je ne suis pas autorisé par M. de Luze à faire connaître son alphabet de transcription, — encore inédit et incomplet d'ailleurs, d'après son propre avis, — mais je puis dire, au cas particulier, qu'il propose la même transcription, sans avoir à rechercher autrement par quelles raisons il y est amené.

Le son *i* ou *y voyelle* est, de tous, celui qui offre les variétés les plus nombreuses. Le russe ne comprend pas moins de quatre *i* diversement brefs ou longs, plus l'*i* muet dont nous avons eu déjà occasion de parler, puis

enfin une sorte particulière connue sous la dénomination de *i sourd*. Ce caractère, en russe, est figuré par le groupement de l'*i muet* (ь) et de l'*i* ordinaire (ı). Le son qu'il représente est impossible à rendre exactement en français. C'est un *i* sourd et étouffé. « Après les labiales *b*, « *v*, *m*, *p*, *f*, dit M. Reiff, le son de cette lettre approche « de celui de la diphthongue française *oui* prononcée « très brève. » Pour la transcrire, notre grammairien écrit alors la diphthongue *oui* avec les deux lettres *o* et *u* en caractères plus petits : ᵒᵘ*i*. Ce mode, très complexe sans être absolument exact, ne s'appliquant qu'à la valeur accidentelle de cette voyelle, ne serait pas de mise dans un alphabet de transcription. Les Polonais et, à leur exemple, les Allemands l'ont exprimé par un *y*. Reclus, la plupart même des géographes en ont fait autant et c'est ce que conseille lui-même M. Reiff. Il est vrai d'ajouter qu'il n'entend pas donner, dans sa grammaire, une transcription scientifique et que pour cela, il renvoie aux lettres diacritisées données en grand nombre par Bopp. Mais une transcription courante ne doit recourir à ces complications que quand il n'y a pas d'autre moyen d'y suppléer. Pour moi, comme il n'y a qu'un seul cas où l'*y* employé par les Polonais, par les Allemands et même par les géographes français, pour le ы russe, puisse donner lieu à des méprises, — c'est quand il précède l'un des caractères diphthongues que nous avons rendus par *ya*, *yé*, *you*, etc., ou une voyelle isolée qu'il ferait confondre ainsi avec ces diphthongues, — dans ce cas seulement, je distinguerais cet *y* par un point[1].

---

1. Il n'est pas prouvé que cet exemple se rencontre souvent dans les

Remarquons en passant que Reclus, bien décidé de laisser à l'*y* les valeurs spéciales que nous avons définies, le remplace par *i* dans les noms étrangers où il est simplement voyelle, et il écrit *Tirol* contrairement à l'orthographe française reçue jusqu'aujourd'hui.

Nous avons vu que l'*a* formait avec l'*i* la diphthongue *aï*. C'en en vain que j'ai cherché à savoir pourquoi les orientalistes transcrivent l'*aï* sanscrit par *æ*. Même question pour *aou* qu'ils écrivent *æ*. C'est ainsi, du moins, que je l'ai vu dans la grammaire de MM. Burnouf et Leupol, sans que rien explique cette anomalie.

Le sanscrit et ses dérivés, le bengali et le pâli, ont deux demi-voyelles tenant du son primordial de l'*i*; les linguistes les figurent ainsi : *l̥* et *r̥*; chacune d'elles a les deux variantes brèves et longues. Sans m'arrêter à cette dernière nuance, j'ai pensé recourir à l'*ï* précédé de *l* ou de *r*. Ces deux groupes, en effet, ne peuvent, en aucun cas, créer d'équivoque, l'*ï* n'étant employé ailleurs que dans *aï* et *oï* ou *öï* et ne précédant jamais une voyelle.

Et puisque nous parlons du sanscrit, disons que, dans les transcriptions reçues jusqu'alors, l'*u* et l'*û* ont exprimé le son *ou* (bref) et *oû* (long). C'est du reste une règle presque universelle et de laquelle doit tenir compte à chaque instant le transcripteur. De toutes les langues

noms géographiques russes et que l'on ait beaucoup à se servir de l'*ẏ* (*y pointé*). La méprise que peut causer cette lettre non pointée, dans les cas précités, ne produira pas, pour des oreilles françaises, de différence euphonique bien marquée ; seule l'étymologie en souffrirait quelque peu. Ce qui revient à dire que si le cartographe et l'auteur du lexique doivent se montrer soucieux d'observer cette transcription, elle n'a pas la même importance dans le langage ou dans les publications vulgaires.

de l'Europe, seuls le *polonais*, le *magyare*, le *hollandais* et l'*allemand*, soit régulièrement, soit accidentellement, ont le son *u*. En Asie on ne le trouve que dans l'*arménien*, le *turk*, le *mongol* et le *chinois*. Mais l'*anglais*, l'*espagnol*, le *portugais*, dont le caractère *u* a la valeur *ou*, ont été les principaux truchements de transcription des langues orientales : de là des erreurs sans nombre de la part des géographes.

Pareils risques subsistent pour la transcription des noms américains et africains. Lepsius n'a trouvé la voyelle *u* que dans l'*otomi*, langue des naturels du Mexique, et dans le *yolof*, l'un des idiomes les plus importants de la famille mandingue. Or c'est des Anglais que nous tenons, je ne dirai pas les premières, mais les plus nombreuses dénominations de l'Amérique du Nord ; c'est aux Espagnols et aux Portugais que nous devons la plupart de celles de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ; c'est à la fois aux Portugais, aux Espagnols, aux Anglais, aux Allemands que nous empruntons la majeure partie de celles de l'Afrique, et souventes fois nos explorateurs eux-mêmes ont suivi les transcriptions étrangères. Mais, à cet égard, le transcripteur n'aura qu'à suivre la règle que nous avons posée pour les langues de ces régions, afin d'atténuer, sinon d'écarter complètement, toutes les chances d'erreur.

Nous en aurons fini, je pense, avec les voyelles, les demi-voyelles et les diphthongues en signalant encore, dans les transcriptions chinoises, la voyelle double *ee* qui n'a pas, dit M. Bazin, de son analogue en français et se prononce à peu près *éö*, — groupe que, faute de mieux, nous devons adopter ; — puis les consonnances suivantes, for-

mées de sons déjà connus et figurés : *aê, ao, oué, ouéi, oéi*, etc.

Lorsque nous parlerons de l'annamite, langue à laquelle nous réservons un paragraphe spécial, en raison des particularités qu'elle présente, nous dirons quelques mots encore sur les intonations du chinois. Il nous reste maintenant, avant de traiter des consonnes, à étudier les nasales.

Il ne serait pas autrement besoin de s'arrêter à cette partie de la transcription, si les langues orientales n'offraient une série de nasales particulières qui ont fait l'objet de controverses encore pendantes entre bon nombre de géographes. Il a suffi que les Anglais et les Allemands ne puissent rendre nos nasales *an, in, on, un* sans les consonniser par un *g* final, *ang, ing, ong, ung*, pour que certains nient l'utilité de ce *g* dans nos transcriptions des nasales des langues orientales. Nous n'avons que trop aveuglément copié les *Anglais*, à la vérité, dans l'orthographe des noms de l'Extrême-Orient ; mais ce n'est pas une raison pour qu'ils se soient montrés mauvais transcripteurs en cela, ni que leur nasale ne corresponde pas mieux que la nôtre à celle du chinois et de l'annamite. Cependant deux grammairiens confirment cette interprétation. Bazin, d'une part, dit : « *ng* ne sonne pas à la fin de monosyllabes et indique « seulement que la voyelle ou la diphthongue, qui pré« cède, est nasale. » D'autre part, dans sa grammaire annamite, Aubaret déclare que « ce son double *ng*, « placé à la fin des mots, indique une prononciation sem« blable à celle des nasales françaises, telles que *tien*, « *ton, pain, fin, lien*, où il ne faut nullement faire sen-

« tir le *n* final..... Si, au contraire, le mot est terminé par « la lettre *n* toute seule, il faut la faire sentir comme « dans le nom propre *Hermann*. »

A s'en tenir là, nous pourrions décider tout de suite la suppression du *g* final.

Pourtant on a lieu d'être surpris que les missionnaires portugais, pour qui ou par qui a été fait l'alphabet *quoc-ngu*, lequel a servi jusqu'ici aux transcriptions annamites, aient imaginé ou accepté une forme si étrangère à l'alphabet portugais, quand celui-ci possède la série de toutes les voyelles nasalisées, et quand, partout ailleurs, l'alphabet *quoc-ngu* n'est composé que de caractères portugais, plus ou moins modifiés par des signes diacritiques, afin de l'approprier aux consonnances annamites. Ainsi, non seulement on y trouve toutes les voyelles, mais encore la forme portugaise *nh* du *gn* mouillé français. On comprendrait l'introduction d'un caractère nouveau s'il y avait eu, à cet égard, une lacune dans l'alphabet national des missionnaires.

Pour juste qu'il soit, cet argument serait précaire s'il n'avait pour lui des autorités incontestables.

Le général Parmentier dit à ce sujet (note 46 du tableau II de ses *Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques*) : « Dans les langues teutoniques, « les voyelles forment avec *ng* une classe de nasales *analogues* à *angue, ingue, ongue,* mais où l'articulation « du *g*, ébauchée par les organes, ne fait pas explosion « et reste fricative. » *Analogue* est souligné pour bien fixer le lecteur sur le sens de ce mot et, de cette façon, nous sommes édifiés sur la nature de ces nasales. Or, p. 17 du même travail, le même auteur dit encore :

« Les langues teutoniques ne connaissent que les nasales « *consonnisées par un g ou par un k* qu'on retrouve « dans la plupart des langues de l'Extrême-Orient (mon- « gol, thibétain, malais, chinois, etc.). »

D'autre part, Lepsius, qui sans doute s'y connaissait un peu, a parfaitement distingué dans le chinois les quatre sortes de nasales que j'appellerai : 1° *nasales naturelles*, comme *an, in, on*, etc. ; 2° *nasales consonnisées : ang, ing, ong*, etc. ; 3° *nasales molles*, comme *ann, inn, onn*, etc. ; 4° *nasales mouillées*, comme *añ, eñ, iñ*, etc., et toutes les quatre se trouvent dans les consonnances du sanscrit (voir Bopp, Burnouf et Leupol), et de quelques autres langues asiatiques.

Enfin, les transcripteurs de l'atlas d'Andree, qui ont fait prononcer les mots de transcription douteuse et discutée, par des nationaux ou par des linguistes spéciaux, ont maintenu l'orthographe de ces nasales consonnisées avec le *g* final, et nos seules autorités en géographie : Reclus [1], Vivien de Saint-Martin, etc., les ont également adoptées. Est-ce à dire que ceux-ci ne se sont faits que

---

1. Voici des exemples de la transcription de Reclus : Ho*ang*-ho, *Yang*-tzé-Ki*ang*, etc. pour la nasale consonnisée ; Ho-n*an*, Teng*an*, etc., pour la nasale naturelle et la nasale molle ; H*añ*-tchoug, Ch*añ*-si, etc., pour la nasale mouillée, sans que l'on puisse dire que l'auteur se soit absolument prononcé pour la distinction précise de ces nasales, sinon pour la dernière. On lit bien, dans la note 1 de la page 150 du livre de l'Asie orientale, qu' « il convient d'écrire à la française les noms qui doivent « être prononcés par des Français, *tout en indiquant d'une manière* « *spéciale les sons qui n'appartiennent pas à notre langue* . . . .

« La lettre *ñ*, empruntée à l'espagnol, représente le même son en « chinois, tandis que les deux lettres *ng* figurent *le son nasal* qui ter- « mine un grand nombre de mots » ; mais il n'appuie pas davantage sur la particularité distinctive du son nasal.

Signalons, en passant, une inconséquence ou plutôt une simple né-

les copistes aveugles des transcriptions primitives des missionnaires sans tenir compte de la valeur particulière des lettres de leur alphabet ? Il est permis d'en douter, bien que, dans la *grammaire chinoise*, l'abbé Perny s'exprime de la même manière que Bazin sur ce point.

Ces contradictions me semblent prouver qu'il s'agit là de l'une de ces mille nuances si difficilement saisissables pour notre oreille et auxquelles, à chaque instant, l'on vient se buter dans la transcription des langues asiatiques, mais que l'un des plus subtils philologues, Lepsius, a bien su caractériser. Il figure par *añ* notre nasale ordinaire *an*, par *aṅ* la nasale consonnisée *ang*, par *an* la nasale molle *ann* et par *aṅ* la nasale mouillée *agne*.

Il n'y a donc pas à hésiter et, pour citer un exemple qui est dans toutes les bouches, quand bien même, avec notre habitude de tout plier à notre francisation arbitraire, nous persisterions à dire *Tonkin*, tous les géographes devront toujours écrire *Tong-king*. Assurément prononcer *Tongue-kingue* serait plus ridicule que de prononcer *Tonkin ;* il faut bien se pénétrer de la définition si précise du général Parmentier : *le g ne fait pas explosion et reste fricatif*.

En confondant dans une même expression les nasales naturelles et les nasales consonnisées, les anciens missionnaires, comme les grammairiens qui les ont suivis, ont donné à la forme usuelle de nos nasales la valeur de celle que j'ai appelée la nasale molle. D'autre part,

gligence dans l'orthographe du mot annamite *Thai-biñh* dans laquelle la forme portugaise *nh* se double de la forme espagnole *ñ* pour rendre la nasale mouillée.

pour se rapprocher sans doute le plus possible de l'alphabet des missionnaires, Lepsius l'avait adoptée, en donnant alors pour la figuration de la nasale naturelle l'*ñ* espagnole qui, dans les transcriptions généralement adoptées aujourd'hui par les linguistes comme par les géographes, sert à rendre la nasale mouillée. Quant à nous, nous acceptons aussi, bien entendu, ce qui est admis par tous. Pour la représentation de la nasale molle, nous préférons donc l'*n* suivi du signe de l'*e* muet, au redoublement de l'*n* qui devant une autre voyelle n'aurait plus du tout la même consonnance.

Quant aux variétés de l'*n* initial, nous en parlerons à son tour dans l'ordre alphabétique des consonnes.

De tous les transcripteurs, — en matière géographique bien entendu, — seul le comité anglais de la Société royale a fait mention de l'accent tonique et l'on est d'autant plus surpris de l'importance qu'il y attache que, dans ses autres règles de transcription, il fait table rase des nuances de la prononciation des noms étrangers : il envoie tout simplement ceux qui veulent la connaître, l'apprendre dans le pays d'origine.

S'il n'est pas de langue au monde dont chaque mot n'ait une voyelle dominante, il en est peu dont l'écriture marque l'accent tonique qui la distingue. Les grammairiens eux-mêmes ne s'en sont guère préoccupés. Pour les langues parlées en Europe, hors le grec moderne, je ne trouve d'indication précise à ce sujet que dans la *Grammaire suédoise* de Th. Paban et dans la *Grammaire roumaine* de Mircesco. Le *suédois* surtout, langue plus chantée que parlée, a « des haussements et abaisse-

« ments de ton, formant des intervalles musicaux qui « sont en effet, dit M. Paban, comparables à une mélo« die. — C'est surtout, continue-t-il dans une note, avec « le récitatif que cette comparaison est à sa place ; c'est « ce qu'on appelle la mélopée de la langue ».

Chez les Asiatiques, cet accent existe dans l'*arménien,* où il s'applique particulièrement sur la dernière syllabe ; puis, dans le *syriaque* où il affecte trois formes distinctes : le *haut,* le *moyen* et le *bas*. Mais c'est dans le chinois et l'annamite que les inflexions de tons sont aussi multiples qu'importantes au point de vue de la phonétique et bien plus encore de la signification des mots.

Au sujet des dialectes chinois, Reclus a écrit dans le volume précité de sa *Géographie universelle,* une page remarquable et qui a sa place dans un travail comme celui-ci :

« .....La pauvreté de leur idiome en mots de pronon« ciation différente oblige les Chinois, de même que « tous les autres peuples parlant une langue monosylla« bique, à changer le sens du mot suivant l'intonation avec « laquelle ils le prononcent. Le *ching,* c'est-à-dire la mo« dulation en ton neutre, majeur ou mineur, décide de la « signification précise du monosyllabe dans la conversa« tion. D'ailleurs, la prononciation chinoise a toujours, « pour les Européens, quelque chose de vague et d'indé« cis, et varie singulièrement de province à province et « même en des villes rapprochées les unes des autres. « Ainsi le caractère qui se traduit en français par le mot « *enfant* et qui se rencontre dans un grand nombre de « noms géographiques, se prononce *ts* dans la Chine du « nord ; à Canton, il devient *tz* ou *dz ;* à Macao il se

« change en *tchi*. Le sens de *deux* est exprimé par un « seul caractère ; mais, sans aller jusqu'en Corée, au « Japon, en Cochinchine, où la prononciation est encore « différente, on entend pour ce mot les sons divers de « *òl, olr, oul, ourh, 'rh, lur, nge, ngi, je, ji, e, i*. De « même, la plupart des mots homophones subiront des « changements analogues de sons. C'est principalement « dans le dialecte de Fo'kien que les sons semblent se « confondre, au désespoir de l'étranger, qui cherche « vainement à distinguer entre *l, m* et *b*, entre *h* et *p*, « entre *ien* et *ion, on* et *in*.

« Cette variété de prononciations, ajoutée à la pénu- « rie des mots, donne au *ching* une valeur d'autant plus « considérable. Le Chinois attache beaucoup plus d'im- « portance à la tonalité qu'à la prononciation alphabéti- « que des sons[1]. Ainsi le caractère qui signifie *eau*, peut « se dire *sui, chui, ch'ui, ch'oui* et même *tchvui*, et tout « le monde le comprendra, pourvu qu'on sache le pro- « noncer avec le ton ascendant qui lui est propre ; le « mot *sui*, prononcé dans un ton descendant n'est com- « pris de personne. La gamme des mots chinois ne se « compose pas seulement de la tonalité montante et de la « tonalité descendante : Morrison et Remusat[2] énumè- « rent quatre tons ; de Guignes en reconnaît cinq ; Medhurst « en trouve sept, et, si l'on comprend l'ensemble des « dialectes, il faut admettre l'existence de huit tons, une « octave complète, puisque chacun des *ching* que marque « Remusat a ses deux variantes : en tenant compte de

1. Wills Williams, *Middle Kingdom ; Dictionnary*.
2. *Grammaire chinoise*.

« toutes les nuances délicates du langage, on pourrait porter à douze et même au delà le nombre des intonations « employées dans la conversation des gens du Fo'kien. Chaque mot a sa modulation propre ; il faut appliquer la « gamme à la conversation, comme le fait un musicien en « chantant des syllabes. M. Léon de Rosny voit dans le parler chinois l'indice de l'origine commune du langage et « du chant..... ». Et plus loin : « Les Chinois entendent les « sons autrement que les Européens, mais ceux-ci n'ont « pas l'oreille faite aux intonations chinoises et les reproduisent certainement d'une façon erronée. Si les « Chinois du centre et de l'est, qui adoucissent tous les « sons et ne possèdent pas, comme leurs compatriotes « du nord et comme les gens du *Yun-nan*, le son de *r* « aspiré, sont obligés de prononcer *Folansi* ou *Folansaï* « pour *français*, et *Bilihien*, *Milihien* ou *Milikien* pour « *américain*, les étrangers établis dans leur pays leur « rendent la pareille pour la prononciation des mots indigènes. »

Nous chicanerons d'autant moins Reclus avec la protestation si vigoureuse de l'abbé Perny, dans sa *Grammaire de la langue chinoise*, contre la prétendue pauvreté de cette langue, que nous n'avons pas qualité pour nous prononcer sur un sujet aussi épineux que technique. M. Bazin ne s'est pas préoccupé davantage de cette appréciation. Il est d'accord avec M. A. de Remusat pour reconnaître les quatre intonations suivantes : 1° *phing*, ton égal ; les mots qui en sont affectés se prononcent d'une manière prolongée, sans élever ni abaisser la voix ; 2° *'chang*, ton ascendant ; on le rend en élevant la voix sur le mot qui en est affecté ; 3° *khin'*, ton descendant ;

la voix, d'abord égale, se perd *en s'en allant* comme l'indique le nom chinois ; 4° *j'ou*, ton rentrant ou bref, parce que la prononciation, brève et coupée, s'interrompt comme si l'on reprenait sa respiration. « Toutefois, ajoute M. Bazin, les monosyllabes, en s'agrégeant « dans la langue mandarine, pour former des mots, perdent nécessairement quelque chose de l'intonation ; « cette intonation est moins forte. Il n'y a guère que le « ton de la syllabe prédominante qui soit perceptible. » Puis, en forme de post-scriptum, le même auteur dit encore que, pour éviter la confusion des signes orthographiques et des signes prosodiques, il n'a point cherché dans sa grammaire à indiquer le monosyllabe prédominant d'un mot composé ; il avoue que ce serait d'un faible secours aux étudiants et que l'usage seul peut apprendre à prononcer correctement une langue.

C'est aussi notre avis.

Rapprochons un peu de ce qui précède, les définitions de M. Aubaret dans sa *Grammaire annamite :*

« On distingue dans la langue annamite six intonations « ou tons ; ce sont : le ton égal, le ton descendant, le « ton interrogatif, le ton grave, le ton remontant et le « ton aigu.....

« Pour concevoir, par l'exemple du monosyllabe *ma*, « à quel point changent de sens les mots homophones, « quand ils sont affectés par le signe d'une intonation, « nous dirons que *ma* signifie chanvre ; *mà*, mais, pour, « afin que ; *mả*, sépulcre ; *mạ*, enduire, ainsi *mạ vang*, « dorer ; *má*, cheval, employé dans l'expression *binh* « *má*, cavalerie ; enfin *mã*, veut dire la joue. »

Je serais bien curieux de savoir comment, avec leur

seul accent tonique, nos amis les Anglais se tireront des transcriptions chinoises et annamites, sans parler des autres. De deux choses l'une : ou ils s'en tiendront à leur résolution très pratique de ne pas se risquer à vouloir rendre des nuances que les grammairiens spéciaux renoncent eux-mêmes à figurer ; ou ils l'appliqueront d'une façon aussi notoirement insuffisante que bien intentionnée dans laquelle ne se reconnaîtront ni les Européens ni les Asiatiques.

Pour moi, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit de la part à faire à la phonétique et à l'étymologie dans les transcriptions géographiques. Mais, dans toutes les langues où l'accent tonique n'est qu'un nouvel à peu près quand il n'est pas une source de confusion de plus, je suis d'avis de ne le pas appliquer. Très souvent, d'ailleurs, notre accent grave ou notre accent circonflexe en approchent assez pour n'avoir pas recours à un signe particulier. Le second sera surtout bien à sa place, quand les intonations comportent une sorte de prolongement de redoublement de la voyelle. Les six tons annamites en offrent un exemple frappant. « Il est à remarquer, dit « M. Aubaret, que trois des six intonations que l'on « vient d'énumérer, la pleine ou égale (*ma*), la grave « (*mạ*) et l'aiguë (*má*) ne comportent qu'un simple mo- « nosyllabe, c'est-à-dire ne font pas prononcer deux fois « la voyelle *a*, tandis que, dans les tons descendants « (*mà*), interrogatif (*mả*) et remontant (*mã*), l'inflexion « de la voix est telle que l'on prononce à peu près comme « si, pour le premier on écrivait *mà-a* et qu'on laisse « tomber la voix sur le deuxième *a* ; le second pourrait « être représenté par le mot *ma-a* ? et enfin, le troisième

« par *ma-á.* » L'*â* affecté à la transcription des trois derniers tons les distinguera déjà des trois autres et indiquera le redoublement de la voyelle.

Je ne crois pas que pareille distinction soit possible dans le chinois; cependant l'abbé Perny, qui reconnaît cinq tons, se sert de l'accent circonflexe pour le 2e ton, de l'accent grave pour le 3e et de l'accent aigu pour le 4e. Quant au 1er il le désigne par le trait placé au-dessus de la lettre, lequel supplée souvent, dans les transcriptions usuelles à l'accent circonflexe; et, pour le 5e, il emploie le signe (˘) bref. Mais c'est un pur artifice de linguiste et là tout est de convention. Cette transcription serait néanmoins plus acceptable que celle de Bazin qui fait précéder le mot de l'esprit rude pour indiquer le ton ascendant, et le fait suivre de l'esprit doux pour indiquer le ton descendant. Le ton égal selon lui ne porte aucun signe, tandis que le ton rentrant est indiqué par le signe bref.

Comme l'accent circonflexe seul représente pour nos oreilles européennes un son bien distinct et plus ample que celui de la voyelle sans accent, nous ne voyons guère moyen de l'appliquer que pour le *ton élevé,* soit le troisième indiqué par l'abbé Perny, le même nommé par Bazin, ton ascendant.

Et puisque nous en sommes aux transcriptions chinoises, nous dirons, en terminant la question des voyelles, que l'argumentation de Reclus sur les variétés de prononciation, nous persuade plus que jamais de nous en tenir à la langue mandarine, à l'exception, comme toujours, des transcriptions déjà acquises d'une manière générale et à peu près incontestées aujourd'hui.

Ainsi nous sommes d'accord avec lui quand il dit : « Un « grand nombre de noms géographiques ne nous sont « connus que sous la forme qui leur est donnée par le « dialecte mandarin ; mais si l'on voulait transcrire tous « les noms conformément à cette orthographe, il faudrait « écrire *Betzing* au lieu de *Péking*, *Mangou* au lieu de « *Macao*, *Hiamoun*[1] au lieu d'*Amoï*, *Hiang-Kiang* au « lieu de *Hong-Kong*. » Cependant nous sommes d'avis que ces noms devront figurer sur les cartes chaque fois qu'il sera possible et, en tous cas, dans le *Lexique géographique* de l'avenir.

De tous les alphabets que l'auteur aura à transcrire, les plus complexes sont assurément l'arabe et le russe. C'est bien moins le nombre de leurs caractères que les altérations subies par ceux-ci — altérations dues aux idiomes nationaux, aux influences locales, ou encore à des règles grammaticales — qui en rendent la transcription difficile et délicate. On sait en effet que l'alphabet arabe sert à la fois au turk, au persan, à l'indoustani et au malais, et que, dans les pays mêmes de langue arabe, la prononciation de certaines lettres est profondément modifiée suivant les régions. On a vu également que le russe, en dehors de ses variantes chez les nations de race slave, donne des inflexions très diverses à plusieurs des caractères de son alphabet.

Donc, résoudre dans la mesure du possible les difficultés de transcription de ces alphabets, c'est, à très peu

1. La plupart des cartes donnent, entre parenthèses, le nom de *Hiamen*.

près, résoudre celles que peuvent offrir, en nombre ou en subtilité, tous les autres.

Au surplus, chaque fois que, dans la série des consonnes, il se présentera un cas spécial à d'autres langues, nous le signalerons. *A priori,* nous laissons de côté les consonnes dites *cérébrales* particulières au *sanscrit,* au *zend,* au *tibétain* et au *bengali;* c'est là une des nuances contre lesquelles protestait Volney et qui, fussent-elles bien observées, ne seront jamais rendues convenablement dans notre langage.

Onze lettres de l'alphabet arabe ont leurs équivalents en français : le ب *ba* (b), le د *dal* (d), le ف *fa* (f), le ه *hé* (h aspiré), le ك *kef* (k), le ل *lam* (l), le م *mim* (m), le ن *noun* (n), le ر *ra* (r), le س *sin* (s), le ت *ta* (t), le ز *zeïn* (z), dont les correspondants russes sont le б *bé,* le д *dé,* le ф *èfe,* le г *ghé* (ayant dans certains cas la valeur *h* aspiré), le к *ka,* le л *èle,* le м *ème,* le н *ène,* le р *ère,* le с *èse,* le т *té* et le з *zé.*

Nous ne parlons pas du *c dur,* emprunté aux Latins. Ceux-ci n'ayant pas le *k,* lui ont substitué le *c;* cependant on croit que le *k* existait dans les premiers alphabets romains sans que l'on puisse préciser à quelle époque il en a disparu. A ce moment le *c* avait l'articulation du *g* et c'est lorsque ce dernier caractère fut introduit dans l'alphabet latin que le *c* tint la place du *k*. Je laisse d'ailleurs à plus compétent que moi de décider de ce point et des vicissitudes de la lettre *k*. Toujours est-il que les alphabets néo-latins et teutoniques ont conservé l'articulation du *c* dur de la façon la plus illogique du monde, puisque devant *e* et *i,* ils lui donnent les valeurs diverses de *s*, *ts*, *tch*, *ç*, etc. Ce caractère n'a donc pas sa raison

d'être dans un alphabet de transcription et les anciens missionnaires, qui l'ont maintenu dans l'alphabet latino-annamite, sont obligés de recourir au *k* devant les voyelles *e* et *i*. On se demande vraiment par quelle inqualifiable inconséquence notre langue officielle, qui fait si volontiers table rase des signes caractéristiques de cet alphabet, nos marins et nos correspondants maintiennent une transcription que rien ne justifie ?

Ainsi, partout nous rendrons le son du *c* dur par la lettre *k*, sauf dans les mots consacrés par un long et universel usage : *Corinthe, Calcutta, Cochinchine, Cuzco, Corée,* qui seront maintenus, sauf à leur restituer, dans le *lexique* et entre parenthèses leur nom original avec la transcription exacte.

L'alphabet arabe a, comme l'alphabet français, la lettre *q* dans le *qof* (ق), de même articulation que le *k,* quoiqu'un peu plus guttural. Certains orientalistes s'accordent à le transcrire par le *q* français, mais en se dispensant de le faire suivre de l'*u*, source d'équivoque par suite de la prononciation variable de *qu* dont nous avons l'exemple dans les mots *quadrupède* et dans *quadrillage*. Ce groupe n'a sa raison d'être que dans les noms italiens, espagnols (devant *e, i, o*), allemands et anglais où il a la valeur de *qou,* comme dans l'annamite.

Si le *q* n'existe pas dans le russe, non plus que le groupe *qu,* il fait partie des alphabets *hébreu, syriaque, phénicien* et *arménien,* avec la même valeur qu'en arabe. Sa présence dans une transcription révèlera donc l'origine sémitique de celle-ci.

Appliqué aux autres langues asiatiques, l'arabe a recruté quatre caractères non compris dans son alphabet ;

ce sont le *ja* (ژ), le *saghir-noun* et le *guef* rendus par un même signe (ڭ), le *pa* (پ) et le *tchim* (چ), dont les équivalents français sont le *j*, le groupe *ng* et le *g* dur, le *p* et le groupe *tch*. Cette dernière consonnance se retrouve dans le *ch* anglais et espagnol, dans le *tsch* allemand, le *c* italien, le *ts* ou *cs* magyares, dans le *č* slave et le ч russe. Le russe possède également deux des caractères précités dans le *pé* (п) et dans le *jé* (ж), ainsi que les autres chuintantes *cha* (ш) et *chtcha* (щ), dans lesquelles *ch* est toujours doux comme le *chim* (ش) arabe.

C'est d'ailleurs la valeur constante que tous les transcripteurs donnent à notre groupe *ch*, à l'exception des noms dérivés du grec, comme *Chersonèse, Chalcidique*, etc., où il a la consonnance du *ch* dur de *chrétien*.

Si le *c* dur, pour les raisons que nous avons données, ne peut figurer dans l'alphabet de transcription, il n'en est pas de même du *ç* ou *c doux*, équivalent de l'*s* dur. L'homophonie étant complète entre ces deux articulations, il semble tout d'abord qu'un seul caractère doive suffire à les rendre. Mais des différences étymologiques les caractérisent trop bien pour les confondre. Ainsi, le russe a le *c* doux, même lettre que le nôtre avec la consonnance *s*, ainsi que le з (zé) qui a aussi parfois la consonnance *s*. Il faut donc là deux caractères distincts.

Le sanscrit, le bengali et le zend ont aussi deux caractères pour cette articulation; mais le premier correspond, dans les mots grecs et latins[1], au son de *k* et de *q*, — *çwan* équivaut à κυών, *açwas* à *equus*, — et le *ç*, adoucissement du *c dur*, rappelle cette concordance : nou-

1. Voir *Grammaire sanscrite* de Burnouf et Leupol.

velle raison de conserver le *ç* dans l'alphabet de transcription.

L'articulation du groupe *dj* français correspond aux caractères simples du *g* italien et roumain (devant *e* et *i*) et du *djim* (ج) arabe, d'une part, et, aux groupes *dz* polonais, *dzs* magyare, *dž* slave et дж russe d'autre part. Le *d* entre encore dans un autre groupe *ds* ou *dz* ; nous le rendons par le seul *dz*, encore que chacune des deux formes corresponde, mais en arménien seulement, à deux caractères différents. Le général Parmentier ne croit pas qu'il y ait la moindre différence entre les deux consonnances et qu'il soit plus possible de prononcer la douce *d* suivie de la forte *s*, que la forte *t* suivie de la douce *z*. On écrira donc toujours *dz* et *ts*. La première de ces articulations équivaut au *z* doux italien; elle se retrouve, comme nous le verrons plus loin, dans les variantes de certaines lettres de l'alphabet arabe, ainsi que dans le t'ibétain. La seconde exprime le ц russe et a ses équivalents en arabe (Maghreb), en t'ibétain et en arménien. En chinois, certains géographes maintiennent la forme *tz*, sans nul doute aussi peu exacte que *ts*.

La lettre *f*, dans l'alphabet de transcription, remplacera toujours *ph*, excepté dans les noms d'origine grecque. Le russe, comme l'ancien slavon, a deux caractères dont l'un, de la forme du Θ grec, répond à *f*, et l'autre de la forme du Φ grec, répond soit à *f* soit à *ph*, d'après MM. Reiff et Léger. Il faut donc conserver *f* pour l'un et *ph* pour l'autre. Dans les transcriptions des orientalistes, *ph* a une toute autre valeur dont nous parlerons quand nous traiterons des lettres emphatiques.

Le *k* forme avec l'*s* le groupe *ks* par lequel certains

transcripteurs pensent devoir rendre l'*x* dur, en raison des variations de ce dernier caractère dans des mots comme *Xerxès, exigeant, sixain,* etc. Mais en fixant, par la même convention que nous avons admise déjà et à laquelle nous aurons recours pour les lettres à valeur variable — celle de *x* par *ks* qu'il a dans toutes les transcriptions orientales, — nous serons dispensés de recourir à deux lettres pour une seule articulation[1]. C'est ainsi que Reclus a conservé l'*x*, à l'exemple d'ailleurs des explorateurs de l'Indo-Chine, depuis Mouhot jusqu'à Néis. Aussi suis-je étonné que les traducteurs de l'atlas d'Andree, exagérant ainsi le principe de la transcription d'après la prononciation locale — et nous savons ce que vaut ce système appliqué aux langues orientales — aient écrit le même mot de *Xieng,* tantôt *Kieng,* tantôt *Chieng,* sans que ces derniers soient plus exacts que l'autre. C'est tomber dans l'excès prévu par les géographes anglais, et d'après cette méthode, le mot générique de *Xieng,* qui signifie *chef-lieu* et *province,* devrait figurer en trois endroits dans le glossaire de l'Atlas susdit; c'est peut-être pour cela qu'on ne l'y a pas mis du tout.

En faisant *x* l'équivalent de *ks,* nous n'aurons recours au groupe *gz,* formé des *faibles g* et *z* correspondant aux *fortes k* et *s,* pour représenter *x* doux, que dans des cas très rares, si tant est même qu'il s'en présente.

Le Ξ grec sera toujours rendu par notre *x.*

La préférence donnée à la lettre *x* sur le composé *ks,* est justifiée encore par ce que dit M. Aubaret sur la valeur de cette lettre dans l'alphabet annamite :

1. A l'exception cependant de l'arabe où l'articulation *ks* est représentée étymologiquement par les deux lettres *kef* ك et *sin* س.

« Il est difficile, sinon impossible, de représenter par « un exemple le sifflement particulier qui forme le son « de cette lettre. Les mots *xa,* loin; *xe,* voiture; *xich,* « rouge ; *xong,* terminé, se prononcent à peu près « comme s'ils étaient écrits *csa, cse, csich, csong,* mais « en faisant très peu sentir le *c* . »

Revenons à l'ordre normal de nos consonnes.

L'*l* (л) russe que nous avons assimilé à l'*l* français, n'a pas toujours la même valeur. Devant les voyelles *dures* — telle est l'expression de M. Reiff — et les consonnes *fortes*, il devient l'*l rude* ou l'*l barré* (ł) du polonais équivalant au *la* du sanscrit (ळ), aujourd'hui disparu, et dont le son s'obtient en appuyant fortement la langue contre les dents supérieures. Cette prononciation ressemble un peu, dit le même auteur, à celle de l'anglais dans *poeple*. Comme cet *l barré* existe dans les typographies bien organisées, il sera bon de s'en servir dans les transcriptions relatives aux travaux géographiques spéciaux et, à plus forte raison, dans les cartes géographiques. Mais quand il y aura quelque difficulté à son emploi — comme dans les publications de vulgarisation et d'enseignement, dans la presse quotidienne, etc. — on pourra s'en passer sans inconvénient grave.

Les consonnes mouillées devant être l'objet d'un paragraphe spécial, nous laissons, pour le moment, *ll mouillé* et ses équivalents.

Quand nous avons étudié les nasales, nous avons eu l'occasion d'observer les diverses transcriptions du caractère *n,* suivant la nature même de ces nasales, et l'on a vu que nous avons employé, à l'exemple de Reclus et des transcripteurs de l'atlas d'Andree, l'*ñ* espagnol pour

rendre le son de *gn* mouillé. Ce dernier groupe a des valeurs diverses dont on a des exemples dans les mots *régner, peigne* et *stagnation*, et le faire suivre de l'*e muet* ou du signe suppléant à cette lettre, ce serait faire deux syllabes d'une seule, chose doublement contraire aux règles d'une bonne transcription. C'est déjà trop de se trouver dans la nécessité d'employer deux lettres pour un même son ; à plus forte raison quand il s'agit d'en employer plusieurs alors qu'il existe, dans un alphabet voisin et connu, un caractère simple rendant tout aussi exactement la consonnance à transcrire. L'*ñ* espagnol existe aujourd'hui d'ailleurs dans toutes les typographies et bon nombre d'auteurs en usent.

D'autre part, comme nous l'avons vu, le turk, le persan, etc., ont le ڭ *saghir* — *noun* qui équivaut à notre groupe *ng*. Ce dernier ne sert donc pas seulement à caractériser une sorte particulière de nasales; il précède fréquemment les voyelles, et la consonnance qu'il représente se trouve surtout dans les langues de l'Asie centrale et orientale. C'est une sorte d'anhélation, dit M. Bazin, et il est d'autant moins possible de la rendre exactement que là encore notre oreille est aussi rebelle que notre alphabet insuffisant. Certains orientalistes l'ont rendue très imparfaitement par l'*esprit rude* (῾), principalement quand l'anhélation est initiale. Dans les corps des mots, à la suite des voyelles, quelques grammairiens l'ont transcrite par le γ pointé, emprunt assez maladroit, car ce caractère étranger ne rend la consonnance voulue que dans les cas particuliers, en grec, où la voyelle est suivie de deux γ consécutifs. Notez que le γ ne conserve pas toujours sa valeur, et que notre *g* étant admis toujours

dur, personne ne se méprendra jamais sur la prononciation du groupe *ny*.

Le *p*, qui existe dans l'alphabet russe et dans les lettres supplémentaires de l'alphabet arabe, forme avec l'*s* un groupe *ps* équivalent exactement au Ψ grec, les caractères simples des autres alphabets ne le reproduisent pas, sinon l'alphabet cyrillien (Ѱ). Il est singulier que l'alphabet russe, dérivé de ce dernier, ait perdu ce caractère, alors qu'il a conservé le ц, le ч, le ш, etc.

La lettre *r*, avec le *j*, donne l'articulation *rj* que l'on trouve seulement dans le *ř* tchèque et dans le *rz* polonais.

Nous avons établi déjà que les lettres *s* et *ç*, de même consonnance, avaient des rapports étymologiques très différents avec leurs correspondantes des alphabets étrangers. L'arabe a deux sortes d'*s* ; le *sin* (س) et le *s'ad* (ص). Pour les distinguer, le général Parmentier conclut à la transcription de ce dernier par le *ç*. Mais le *s'ad* arabe est une sorte d'*s* dur emphatique, qui n'est pas comme notre *ç*, suivant l'argument de M. Basset, l'adoucissement d'un *c* dur correspondant, dans les mots grecs, au κ. Aussi, ai-je dû rejeter la transcription proposée par l'éminent général, et adopter la forme de l'*s emphatique*.

Le *z* français, qui a des équivalents dans la plupart des langues, figure souvent, avons-nous dit, dans les transcriptions des sinologues, précédés du *t*. Ainsi on écrit souvent *Yang-tzé-kiang* au lieu de *Yang-tse-kiang*. Remarquons encore, en passant, d'après ce que nous savons de la valeur de l'*e* muet dans les transcriptions du chinois, que c'est *tso* et non pas *tsé* qu'on devrait écrire.

Après avoir étudié les caractères de l'arabe et du russe de même prononciation que les nôtres, il nous faut examiner, non seulement ceux dont la consonnance n'a pas d'équivalents absolus dans notre langue, mais encore ceux d'entre eux qui subissent, suivant les nationalités ou les régions importantes, des modifications ou des altérations plus ou moins radicales. Cette observation s'applique plus exclusivement à l'arabe qu'au russe, car, dans cette dernière langue, ces transformations sont pour la plupart purement grammaticales et déterminées par des règles ou par des signes particuliers. Dans l'arabe, au contraire, rien n'explique au lecteur la différence de prononciation d'un même caractère : ce sont des nuances propres à des dialectes régionaux assez répandus ou aux caractères philologiques des langues pour lesquelles l'alphabet arabe est employé, sans qu'une variante de l'écriture, ou un signe diacritique, serve d'indice au transcripteur.

Aux difficultés qui résultent d'un tel état de choses viennent s'en joindre d'autres causées par l'absence de toute indication des voyelles, dans l'écriture malaise surtout ; de sorte que l'auteur le plus consciencieux, s'il n'est complètement versé dans cette langue, ne saura en discerner les consonnances.

Il serait puéril de nier que les nombreux dialectes malais semblent ainsi se soustraire à une transcription méthodique et, ici, les partisans de la transcription phonétique pure et simple paraissent avoir très beau jeu.

Tout d'abord, il convient d'écarter les nuances dialectiques locales et restreintes, ainsi que nous l'avons amplement démontré pour les langues chinoise et annamite, et

n'observer que celles qui s'étendent à des régions assez considérables ou à des nationalités bien définies.

Ramenée à ces termes, la question ne nous paraît pas plus insoluble que pour l'arabe dont nous sommes, pour le moment, plus en état d'étudier les variétés de prononciation. Nous nous exagérons certainement la difficulté, car, depuis Schleiermacher jusqu'à Alfred Tugault, les grammairiens ne paraissent pas en avoir pris souci et sont tout à fait muets à cet égard. Ce qui nous préoccupe uniquement, au cas particulier, c'est le désir de puiser à la source et de pouvoir contrôler les transcriptions déjà faites par les Espagnols et les Hollandais.

Pour l'indoustani, les obstacles sont moins nombreux encore — car il ne faut pas perdre de vue que nous envisageons seulement le cadre assez limité des transcriptions géographiques — si nous en croyons M. Garcin de Tassy. « De même, dit-il, on réduit habituellement au-« jourd'hui, dans l'Inde et en Angleterre, les deux dia-« lectes musulmans au seul dialecte *urdû* (ourdoû) ; car, « en effet, il n'est plus question, depuis quelques années[1], « que du *hindi* par quoi l'on entend l'indoustani écrit en « caractères davanagaris, et de l'*urdû*, c'est-à-dire de l'in-« doustani écrit en caractères persans. On paraît même « faire de ces deux branches deux langues bien différentes, « bien qu'elles n'en forment véritablement qu'une seule, « puisque leur grammaire est la même et qu'il n'y a « qu'un certain nombre de désinences qui varient. »

Donc, quoiqu'il arrive, le problème n'est pas plus insoluble là que pour l'arabe.

1. Et c'est en 1863 que M. Garcin de Tassy écrivait ces lignes.

Je dois à M. René Basset sur cette langue, des indications précises et complétant heureusement les données du général Parmentier.

On sait déjà que plusieurs caractères arabes ont, en turk et en persan, une prononciation différente et bien définie : ce sont le *tha* (ث) qui se prononce comme *s* ; le *d'al* (ذ), le *z'a* (ظ) et le *dad* (ض) équivalant à notre *z* ; le *s'ad* (ص) ayant la consonnance de *s*, le *t'a* (ط) et le *qof* (ق) ayant celles de *t* et de *k*. Ces langues ne connaissent pas le *ouaou* (و), diphthongue initiale ou demi-voyelle, en revanche elles ont le *v*. Les régions avoisinantes de la Perse et de la Turquie se ressentent fatalement de ces diversités et il y a lieu d'en tenir compte.

L'arabe du *Maghreb* diffère aussi à son tour de la prononciation originelle. Le *ta* (ت) s'y prononce *ts* ; le *tha* (ث) comme le *t* ; le *d'al* (ذ) *d* et le *z'a* (ظ) *d'*, comme en persan et en turk.

Chez les Arabes d'*Égypte*, le *tha* (ث) et le *d'al* (ذ) subissent les mêmes altérations ; le *djim* (ج) y devient *g dur* et *j* en *Tunisie* ainsi que dans les villes de la côte de *Syrie*.

D'autre part, dans le désert du *Maghreb* et dans le *Sahara*, le *qof* (ق) se prononce *g dur* ; dans les cercles d'*Aumale* et de *Bou-Saada*, comme un *ghaïn* (غ) — et réciproquement, — tandis que, dans quelques villes de l'Algérie et de Syrie, il se rend par une simple aspiration (esprit rude des Grecs).

Mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter outre mesure à ces nuances du *qof* que nos gosiers ne différencieront jamais suffisamment, pas plus qu'à celles du *ghaïn* que les orientalistes transcrivent invariablement par *gh*.

Quelques-uns d'ailleurs des noms de l'Algérie, du Sahara, de l'Orient même, sont consacrés par une orthographe généralement admise et à laquelle ces variantes se sont imposées.

De l'alphabet arabe, il nous reste encore plusieurs caractères à analyser, non des plus simples : nous les retrouverons dans les *aspirées* et dans les *emphatiques*.

Parlons d'abord des *mouillées*.

C'est là, comme on sait, une expression conventionnelle indiquant la nature de la modification apportée à certaines lettres par analogie avec la consonnance des deux *ll* dans ce mot.

Les lettres *d, t, l, n* sont dites mouillées lorsque les deux premières affectent l'*i*, suivi d'une autre voyelle, comme dans *diable, tiare,* etc., que la troisième, redoublée, comme dans *bailler,* et la quatrième sous la forme *gn,* comme dans *mignard,* ont une consonnance analogue.

Dans ce cas les groupes *dia, tia, ller, gnard,* prononcés d'une seule émission de voix, nous ramènent aux sons similaires que nous avons étudiés dans les voyelles précédées de *y*. Ils existent dans la plupart des langues de l'Europe. Ce sont le *d'* (ou *ď*) et le *t'* (ou *ť*) tchèques, le *tj* serbe et croate, le *ll* français et espagnol, le *lh* portugais, le *l'* tchèque et le *ly* magyare. Cette dernière forme rentre exactement dans notre type de transcription et c'est celle qui s'impose naturellement à notre alphabet pour les lettres *d, t* et *l*. Une nuance très marquée ne permet pas de l'appliquer à l'*n* qui représente fréquemment, comme nous l'avons vu, le groupe *gn*. Dans l'intérieur des mots, la forme *ny* atteindrait parfaitement le

but[1] ; mais le plus souvent, cette consonnance est finale — ce qui arrive rarement pour *d, t,* et *l* — et cette syllabe *ny,* autant, sinon plus que *gn,* ne répondrait exactement à la consonnance à exprimer. C'est sans doute une des raisons qui a valu à l'*ñ* espagnol la préférence de tous les transcripteurs ; mais tous ne lui ont pas conservé sa valeur originale. Lepsius, particulièrement, l'avait appliqué à *ng,* et Minayef, dans sa *Grammaire pâlie,* traduite par Stanislas Guyard, a suivi cet exemple, en employant l'*ñ* italique, tandis qu'il laisse à l'ñ romain la valeur *gn* mouillé. Toutefois, cette méthode n'a pas prévalu, encore que Max Müller et les missionnaires anglais l'aient partiellement adoptée. D'autres avaient *tildé* le *g* pour rendre *ng.* Sans entrer dans le détail des transcriptions fantaisistes, j'engage vivement les traducteurs à se mettre en garde contre les erreurs qu'elles peuvent causer.

Un fait analogue est à craindre, mais dans une moindre proportion, au sujet des lettres dites *aspirées.* Les linguistes ne paraissent pas, au surplus, avoir distingué, tout d'abord, celles que tous les arabisants ont désignées sous le nom d'*emphatiques.* Il leur a suffi, sans doute, que l'aspiration se fît plus ou moins sentir dans une articulation pour que celle-ci fût dite aspirée.

Cependant la différence est facile à saisir et pas n'est besoin, pour l'établir, de pénétrer dans les arcanes de la physiologie phonétique.

Entre les deux exclamations *ha !* et *ah !* il y a une nuance bien caractéristique. Toutes deux sont formées

---

1. Pour l'*n* mouillé proprement dit, c'est-à-dire tel qu'il se prononce quand il est suivi de *i,* Reclus le rend par l'*ń* (*n* barbu) tchèque. Ainsi il écrit *Dńepr* pour *Dniepr*, *Ńéman* pour *Niéman* (Niémen.)

de la voyelle accompagnée du caractère de l'aspiration ; mais, dans la première, l'aspiration, d'ailleurs plus forte que dans la seconde, précède le son, tandis que, dans celle-ci, elle le suit, plus douce et comme un simple prolongement qui va en se perdant. La première est *aspirée* tandis que l'autre est *emphatique:* différence à la fois de position et d'intensité.

Mais cette différence est bien plus accusée encore dans l'aspiration fortement gutturale de toutes les langues étrangères. Sans nous étendre davantage dans des distinctions superflues ici, il est facile de reconnaître que les voyelles seules sont susceptibles d'être *aspirées,* — dans des cas plus rares, elles sont même *emphatiques,* — tandis que les consonnes, à l'exception de trois, ne peuvent jamais être affectées que *d'emphatisme.* Celui-ci sera plus ou moins accentué, suivant que la consonne elle-même sera plus forte ou plus faible. Ainsi l'emphatisme du *d* sera plus doux que celui du *t,* etc.

Si trois consonnes peuvent recevoir l'aspiration gutturale, c'est qu'elles-mêmes sont déjà ou aspirées ou gutturales par essence. Ce sont le *g,* le *h* et le *k*[1]. Mais alors l'aspiration nouvelle ne fait qu'augmenter l'explosion gutturale primitive ; elle ne précède ni ne suit la consonne, toutes deux sont simultanées.

Aspirées ou *emphatiques,* c'est par l'adjonction de la lettre *h* que notre alphabet exprime les unes et les autres, et il semblerait naturel d'adopter ce mode dans les transcriptions géographiques ou purement littéraires. Mal-

1. On peut même y ajouter *r,* comme nous le verrons plus loin. Le *q* est aussi dans ce cas, mais alors il se confond le plus souvent avec le *k.*

heureusement, certaines lettres suivies de l'aspirée *h* ont, dans les alphabets européens ou dans des transcriptions traditionnelles chez les linguistes, des valeurs toutes différentes. Notre lettre *h* n'a même pas, dans notre langue, l'intensité gutturale qui l'assimile suffisamment aux fortes aspirations des langues orientales[1]. Il faudra donc recourir à un signe additionnel.

Examinons d'abord les lettres qui rentrent dans la donnée précédente.

Le groupe le plus connu est le *th* anglais, tant par l'immense diffusion de cette langue sur le globe que par les équivalents exacts de cette consonne parmi les idiomes asiatiques. Dans sa plus forte accentuation, il correspond au θ grec et au *z* espagnol ainsi qu'au *tha* (ث) arabe ; dans la plus faible, au δ grec et au *d* final danois, ainsi qu'au *d'al* (ذ) arabe. Exceptionnellement, il est dur dans les mots anglais de *Thomas, Thames, thyme,* que nous retrouvons dans le suffixe allemand *thum.*

Avec sa haute compétence, le général Parmentier a montré que le *t'a* (ط) n'était *emphatique,* par rapport au *ta* (ت), que pour les Arabes, ce dernier étant un *t* très doux. Seulement, il ne croit pas devoir distinguer ces lettres, et dans la transcription il les rend toutes deux par notre *t* simple.

Seulement, ici, le général rompt en visière avec l'usage

1. On cherche en vain à s'expliquer la manière aussi inconséquente que ridicule avec laquelle la plupart des publicistes se servent de *h* aspiré en n'importe quelle langue. Ainsi on lit couramment: la *baie d'Ha-long,* la *ville d'Hanoï, l'île d'Haï-nan,* etc., tandis qu'on écrit la *ville de Hambourg,* la *Hollande,* etc. Ailleurs nous avons lu *municipalité de Hyères* (Var), quand on sait qu'ici l'*h* est muet, singularité bizarre consacrée par un long usage, encore qu'au cas particulier l'usage nous paraisse doublement vicieux.

des linguistes, et M. Basset transcrit comme eux, le premier par *t'* et le second par *t*. Malgré la nuance qui différencie peut-être le premier du *t'* emphatique (ट) sanscrit, on ne peut que l'assimiler à celui-ci et adopter le même mode de transcription.

Pour en finir avec le *th* anglais, comme les géographes, — malgré leur grand et légitime désir de remonter aux sources, — auront à s'inspirer, ne fût-ce que pour les contrôler, des transcriptions anglaises pour toutes les régions qui s'étendent de la pointe méridionale du Dekkan jusqu'aux confins de l'Afghanistan et au littoral chinois, je me suis demandé quels seraient les risques d'erreur que pouvait faire courir aux transcripteurs la valeur variable de la consonne anglaise. Or, sur les 14,000 mots environ que contiennent les quatre cartes spéciales à ces régions du *Royal Atlas* de *Keith Johnston,* il n'y en a pas plus de 60 qui contiennent le groupe *th*. Encore faut-il ajouter que la plupart de ces noms révèlent leur origine sanscrite, car ils se répètent, parfois dans la même carte, avec le *t* simple. Ainsi de *Thian* et de *Tian,* de *Thibet* et de *Tibet,* ce qui indique l'hésitation du géographe dans la transcription du *t* emphatique (*t'*).

Pour les autres *dentales* arabes, qui, à part le *dal* (د), sont des variantes plus ou moins adoucies du *th*, le général Parmentier se range à l'avis de M. Duveyrier, lequel transcrit indistinctement par *dh* le *d'al* (ذ) [*th* très doux], le *z'a* ou *dza* (ظ) [*d* emphatiquement prononcé] et le *dad* (ض) [*d* emphatique]. A l'égard de ce dernier cependant, le général ne se rend qu'à regret, dit-il, à l'opinion de l'explorateur.

Il eût fallu plus que de la témérité de ma part pour décider entre les deux, encore qu'il me paraisse étrange de confondre trois caractères, voire même seulement deux, dans une unique transcription.

Je me hasardai timidement, et d'après des analogies apparentes, résultant de la définition même de la valeur de ces lettres, à déterminer un mode de transcription distinct aussi logique que possible. Le *d'al* (ذ) étant un *th* doux, je crus rationnel d'adopter la forme correspondante *dh* pour cette lettre. Assimilant de même le *dad* (ض) au *d emphatique* du sanscrit (ढ), j'admettais le *d'* comme valeur douce du *t' emphatique.*

Mais la logique a d'autant moins à voir en cela que les définitions elles-mêmes de ces caractères sont ce que valent des définitions à ce sujet, et M. Basset m'a démontré combien, avec un tel système, sans le vouloir, je heurtais les usages de la linguistique et violentais la vérité. La conclusion est qu'il faut transcrire le *d'al* (ذ) par *dz,* le *dad* (ض) par *dh* et le *dza* (ظ) par *zh* ou *z emphatique* (*z'*). Nous avons vu que, chez les Persans et les Turks, tous trois avaient indistinctement la valeur de notre *z*.

Des difficultés analogues se présentent pour le غ arabe que les voyageurs et les géographes les plus compétents rendent tantôt par *gh* et tantôt par *rh,* — suivant les cas, comme dit M. Duveyrier, — selon que le roulement guttural de cette consonne, d'après l'usage local ou l'oreille du transcripteur, se rapproche plus du *g* que de l'*r*. Le général Parmentier a établi que le *gh* doit être uniquement employé pour la transcription du غ . Après avoir constaté l'unanimité des linguistes à ce sujet, il dit : « A

« l'appui de cette opinion, je ferai remarquer encore que « *jamais* les Arabes ne prononcent le *ghaïn* comme un « simple *r*, tandis que, dans un certain nombre de loca- « lités, dans les Zibân, par exemple, cette lettre prend « exactement la valeur de notre *g dur*. En prononçant « *aga* (pour *agha*) on fait donc un provincialisme *arabe*, « on prononce *comme certains Arabes*, tandis qu'aucun « Arabe n'a jamais dit *ara*. »

M. René Basset fait encore valoir un autre argument basé sur des raisons étymologiques. « Ce qui prouve », m'écrivit-il en réponse à une question que je lui posais et dans laquelle je spécifiais l'exemple de *Ghât* et *Gh'-damès* que beaucoup écrivent *Rhât* et *Rhadamès*, « que « *R, R'* ou *Rh* est une mauvaise transcription, c'est que « ce غ arabe représente, dans *Gh'damès*, le K des Grecs. « *Gh'damès* est le Κυδαμος de Ptolémée, *Cydamus* ou « *Kidamous* de Pline ; *Ghazal* est l'arabe du mot fran- « çais *gazelle*; *Grenade* s'écrit en arabe *Gharnata*; le « nom d'Auguste, chez les historiens orientaux, est trans- « crit *Oghoustous*, etc... Le *ghaïn* représente donc bien « le *gh*, articulation gutturale. »

Nous avons dit que l'aspirée *h* était elle-même susceptible d'un renforcement d'aspiration. On la trouve ainsi, surtout dans les langues sémitiques ; son type est le *ha* (ح) arabe plus fortement aspiré que le *hé* (ه). Certains l'ont figuré par *hh*; mais le mode le plus généralement adopté c'est *'h* avec l'esprit rude (').

Le groupe *kh*, — équivalent de la *jota* espagnole, du *ch* dur allemand, hollandais, polonais et tchèque, du χ grec, du X russe et du *k'a* (ख) sanscrit, — est aussi gé-

néralement adopté pour le *kha* (خ) arabe et pour tous ses similaires.

Le groupe *ph* a reçu, dans notre langue et particulièrement, sinon exclusivement, dans les mots dérivés du grec, une valeur *f* qui n'a aucun rapport avec le *p emphatique*. Cependant la différence est là au moins aussi grande que partout ailleurs, et si, dans les transcriptions des langues orientales, — soit que nos voyageurs aient mal saisi la prononciation vraie, soit qu'ils n'aient pas trouvé de terme plus approché, — ce groupe se trouve dans un très grand nombre de mots, il ne s'ensuit pas qu'il réponde à l'articulation de notre *f*.

« H après un *p*, dit M. Aubaret dans sa *Grammaire* « *annamite*, forme le son double *ph*, qui remplace, chez « les Annamites, la lettre *f*, que ce peuple ne peut pas pro- « noncer comme nous avons l'habitude de le faire en « France. Il entre, en effet, dans leur façon de rendre le « son de *f*, une sorte d'embarras assez semblable à ce- « lui des enfants dont la prononciation n'est pas encore « distincte, et dans lequel on retrouve, quoique impar- « faitement, la lettre *p*. »

En attendant que nos grammairiens aient appris aux Annamites à prononcer la lettre *f*, — et ceux-ci ne sont probablement pas pressés de le faire, — c'est à nous à conformer notre orthographe à leur prononciation vraie en dehors des nuances de détails. Certains transcripteurs proposent le groupe *pf* pour le *p emphatique* par analogie avec *bv* pour le *b emphatique* en raison de l'*f* ou du *v* qui semblent ressortir de ces deux articulations; mais il nous paraît plus simple, plus logique, autant que plus approché de la vérité, de donner à ces lettres la

forme générale de l'emphatisme que nous déterminerons plus loin.

On sait que le groupe *sh* a, en anglais, la valeur de notre *ch* doux français, et tous les géographes comme tous les linguistes sont d'accord pour rendre cette consonnance uniformément par *ch*. Nous ne voulons pas encourir le reproche d'hérésie en disant que nous voyons, nous, une différence entre *ch* et *sh* ; que ce dernier nous semble plus doux et tenir le milieu entre *ch* et *j* français, à tout le moins, dans une grande partie des noms orientaux. Mais dans le sanscrit et dans le bengali, il y a une sorte d'*s* emphatique[1] qui a le son de *ch* ; l'*s* même de l'alphabet des missionnaires pour l'annamite, sans doute par un reste de respect pour l'étymologie, a la même consonnance ; donc, quand bien même la légère nuance que nous croyons voir entre *ch* et *sh* n'existerait pas, — et nous ne soutiendrions pas la moindre controverse sur ce point, — l'étymologie nous semble exiger le maintien de la forme *sh* pour la transcription des langues précitées. Ce sera, comme nous avons eu occasion de le remarquer à propos du *kaf* et du *qof* arabes, un moyen de caractériser mieux l'origine des mots. Cela dit, partout ailleurs nous maintiendrions la forme *ch* pour son équivalent dans les autres langues, de même que la forme de l'*s emphatique* partout où elle rendra exactement la consonnance correspondante. Ainsi ferons-nous pour l'*s* du japonais, emphatique surtout dans le midi du Japon, et que Reclus, tout en reconnaissant cette nuance, transcrit, bien à tort selon nous, par un *s* simple.

1. Voir Burnouf et Leupol, *Grammaire sanscrite*.

Les Anglais ne sont pas plus exacts en mettant *sh;* mais les Allemands, en adoptant cette dernière forme — le sont davantage, car, pour eux, *sh* c'est l'*s emphatique.* Pour nous, nous écrirons *s'ima* (île) et *s'ivo* (courant) et non pas *sima* ou *shima, sivo* ou *shivo*[1].

Remarquons, en passant, que l'alphabet syllabaire du japonais, — et l'on sait qu'il a huit formes différentes, — a des analogies de consonnances presque complètes avec le nôtre. Seules, la lettre *s* et, si l'on veut, l'*y* demi-voyelle, très fréquent dans les syllabes, font exception.

Une autre remarque encore au sujet de certains noms géographiques japonais dans lesquels la diphthongue finale *ou* disparaît presque complètement en parlant. Reclus pense qu'il convient de la supprimer dans les transcriptions ; les Allemands au contraire la maintiennent et écrivent *Sikoku* et non *Sikok.* Je pense que, pour rappeler cette muette d'un autre genre, il serait logique de la figurer par le signe que nous adopterons pour les muettes française et russe.

Dans cet examen des consonnances les moins compatibles avec notre alphabet, nous avons suivi un ordre aussi méthodique que le comportent la complexité, les inégalités mêmes du sujet. Il nous en reste quelques-unes à signaler encore, sans préjudice des particularités de l'alphabet annamite.

---

1. Dans une grande carte du Japon, actuellement en cours de publication, M. Hermann Habenicht s'est servi du š slave pour *sh.* Si son intention est des plus louables par la préférence qu'il donne à un caractère simple sur un caractère double, nous n'accepterions celui-là qu'à regret, le croyant moins exact, au cas particulier, et d'un emploi risqué en raison du signe diacritique dont il est affecté.

Le *djim* (ج) arabe, dont nous avons signalé certaines altérations, devient *j* dans les transcriptions du malais, mais un *j* qui n'a rien de commun que le nom avec notre *j* français. Voici ce qu'en dit M. Alfred Tugault dans sa *Grammaire malaise* ainsi que du *tchim* de l'alphabet *turk-persan*, transcrit du malais par X.

« *Ja* et *xa*, sons que les Malais écrivent ج et چ et que « la plupart des Européens prononcent *dj* et *tch* (comme « dans a*dj*ectif, caou*tch*ouc), mais qui, en réalité, n'exis- « tent pas dans notre langue. Pour faire comprendre la « valeur de ces deux consonnes, prenons les syllabes *ja* « et *xa* : *ja* tient le milieu entre *dya* et *gya* (c'est-à-dire « entre nos syllabes *dia* et *guia*) ; *xa* tient le milieu en- « tre *tya* et *kya* ; c'est la *ch* espagnole (mu*ch*a*ch*o). » Dans notre transcription, les mouillées *dy* et *ty* nous paraissent répondre suffisamment à ces consonnances. C'est au même ordre phonétique qu'appartiennent le *gy* du magyare, qui équivaut à *dy* ; le *gi* de l'alphabet des missionnaires qui se prononce, dit M. Aubaret, « comme *lli* dans *bouilli, recueilli* », et que nous transcrivons, nous, d'après la valeur de l'*y* demi-voyelle, par *yi*.

Dans le malais aussi, le *dad* (ض) et le *z'a* (ظ) arabes subissent une altération profonde et deviennent *dl* et *tl*. Cette langue possède, en outre, de plus que l'arabe, le *ñ* espagnol dans le ڽ (*ña*).

De ce que nous avons dit déjà de l'alphabet annamite, on a vu qu'il a été l'objet d'une transcription particulière, due aux anciens missionnaires portugais, laquelle est devenue, pour la cause que nous explique M. Aubaret, le truchement de l'enseignement de la langue annamite et l'intermédiaire entre les Annamites et les Européens.

Après avoir montré, comme nous l'avons fait d'après lui, que cette langue n'offre de difficultés que dans ses intonations, M. Aubanel ajoute : « ..... Pour ce qui est « de la prononciation proprement dite, elle a très peu « de sons difficiles à émettre et capables de créer, pour « les Européens, de sérieux obstacles à l'étude phoné- » tique. »

Ce n'est donc pas de ce côté que s'est fait sentir la nécessité d'une transcription presque obligée, dans un alphabet de forme latine. « La langue annamite, dit plus « loin notre auteur, n'a pas à proprement parler d'écri- « ture, c'est le chinois qui en tient lieu ; cela ne veut pas « dire que l'annamite s'écrive en chinois, mais cela signi- « fie qu'en Cochinchine il faut savoir deux langues : l'an- « namite pour parler et le chinois pour écrire. Or, celui- « ci étant fort compliqué et difficile pour le vulgaire, les « Annamites ont usé, pour transcrire leur langue com- « mune, à peu près du même procédé que les anciens « missionnaires, c'est-à-dire qu'ils ont composé, à l'aide « de caractères chinois, des syllabes de convention, « comme les missionnaires l'ont fait avec des caractères « latins. »

C'est donc à une époque où l'on ne s'occupait guère de transcription méthodique, car il faut remonter sans doute à deux siècles et plus en arrière, que s'est formé, presque parallèlement avec l'alphabet indigène, l'alphabet dit *quoc-ngu* (kouok-ngœ). Dans le pays l'alphabet vulgaire s'appelle *chư-nom* (tyʳö-nomm) et l'alphabet chinois *chư-nhu* (tyʳö-nyou). Ainsi s'expliquent des transcriptions bizarres d'apparence et les altérations subies par l'alphabet portugais primitivement employé, pour l'ap-

proprier aux exigences d'une langue si absolument différente.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit au sujet des accents et des signes diacritiques nombreux employés dans cet alphabet et pas n'est besoin d'insister sur les erreurs auxquelles on serait incessamment exposé par leur emploi. Mais nous devons quelques éclaircissements sur la valeur particulière d'un certain nombre de caractères latino-annamites.

Dans les voyelles il est à remarquer : 1° que *e* a la valeur de *è*, et *ê*, celle de *é*; 2° que l'*i* simple se lie toujours à la voyelle précédente comme dans *aï*, tandis que l'*y* s'en sépare toujours comme dans *a-i* ; 3° que l'*o* a exactement le son de *ö* allemand, ce qui est encore un argument en faveur de l'adoption de ce dernier ; 4° que l'*u* équivaut à la diphthongue *ou* et doit, après la lettre *a* et à la fin d'un mot, se prononcer séparément, tandis qu'en pareil cas *a* et *o* forment diphthongue ; 5° que l'*u* se prononce plus durement que l'*o* et par conséquent sera aussi bien rendu que possible par *ʽu* (*u* précédé de l'esprit rude), car rien ne saurait l'exprimer plus exactement ; 6° qu'enfin « lorsque *u* et *o* se rencontrent dans le même mot, il « en résulte un son assez difficile à saisir et qu'il est tout « à fait impossible de représenter dans notre langue : « Exemples : *ru'o'u*, vin ; *nu'o'c*, eau » ; qu'en conséquence nous n'avons pas autrement à rendre ce son qu'en figurant, comme dans les exemples précités, chacune des voyelles par le caractère correspondant de notre alphabet indiqué plus haut. Ainsi nous écririons *rʽuöou* et *nʽuök*.

Dans les consonnes, l'alphabet annamite possède les

trois articulations dures *c, k* et *q,* avec cette particularité que *c* ne se place qu'au commencement et à la fin des mots et que *q* est invariablement suivi de *u* pour former le son *gou*. Tout en supprimant le *c* dur, peut-être eût-on pu, comme nous l'avons fait pour le *qof* arabe, conserver le *q* de préférence même au *k,* lettre qui n'existait pas dans l'alphabet portugais primitif; mais rien ne rattache cette lettre, au point de vue étymologique, à l'idiome annamite. D'autre part plusieurs géographes, notamment Reclus et les traducteurs de l'Atlas d'Andree, ont adopté uniquement le *k* et nous ferons de même.

Par un exemple unique en son genre, le *d* ordinaire a, dans l'alphabet des missionnaires, la valeur de *d* mouillé (*dy*), tandis que le *d* barré se prononce exactement comme *d* naturel. Au Tong-King le *d* simple se prononce à très peu près comme le δ grec que nous transcrivons par *dz* et c'est ce qui explique qu'à l'exemple de M. Romanet du Caillaud, — car la lettre *z* n'existe pas dans l'alphabet *quoc ngu,* — les géographes écrivent *Haï-dzuong.*

Pour rendre le *g* dur devant *e* et *i* on le fait suivre de *h* ; mais nous avons vu l'affectation spéciale de ce groupe (*gh* pour le *ghaïn*) et nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit sur le *g* dur.

A côté de la consonnance *ng* l'annamite a celle de *ngh*, plus forte autant que plus sourde, et, d'après nos indications précédentes, nous la distinguerons par *ng̔* (*ng* suivi de l'esprit rude).

L'*r* annamite doit être rendu par un roulement bien accentué, et l'on ne serait pas compris en le grasseyant ; mais nous ne voyons pas là de motif suffisant pour adopter une transcription distincte.

Enfin, comme dernière particularité, M. Aubaret nous dit que « V se prononce d'une façon beaucoup moins ar- « ticulée que dans la langue française : on y introduit « une sorte d'*i* sourd qui fait dire les mots *va*, peine ; *vo'*, « épouse ; *voi*, éléphant ; à peu près comme s'ils étaient « écrits *via*, *vio'*, *vioi*. Cela n'a pas lieu lorsque le *v* pré- « cède la voyelle *i* ; dans ce cas la prononciation est la « même qu'en français. »

Ici s'arrête l'étude de la phonétique. Nous croyons avoir suffisamment développé cette question pour le cadre réservé à nos transcriptions géographiques. Il nous reste à la compléter par l'indication des signes particuliers.

Mais, de même que notre choix de lettres étrangères a été fort restreint, celui des signes sera très simple. Il ressort d'ailleurs tout naturellement de notre exposé que l'esprit rude (ʽ) est, comme d'usage, réservé à l'aspiration gutturale et l'esprit doux (') à l'aspiration douce de l'emphatisme[1]: c'est, comme valeur, le *aïn* (ع) arabe.

Dans les cas, précédemment étudiés, où l'*e* muet doit être figuré par un signe, il importe de distinguer celui-ci des deux signes précités sans sortir du matériel ordinaire de nos typographies. A cet effet, j'ai adopté l'*apostrophe renversée* (ʻ) placée à la suite de la consonne qu'elle affecte. Ainsi nous écrirons *Touranʻ*, *Namʻ-Diñ*, etc.

1. Ce signe n'est applicable qu'aux consonnes, pour éviter les méprises que causeraient les groupes que nous avons étudiés ; mais il n'y a pas lieu de l'employer pour les voyelles, l'*h* qui suit celles-ci, dans bon nombre de mots arabes et indiens ; ne pouvant jamais donner lieu à des confusions analogues.

Ce signe peut être fort justement appliqué à certains noms africains précédés d'une sorte d'*m* sourd initial comme dans *M'tésa, M'boma,* etc.

Et c'est tout : il ne nous reste plus qu'à résumer et à conclure.

III.

RÉSUMÉ. CONCLUSION : TABLEAU GÉNÉRAL DE PHONÉTIQUE COMPARÉE ET RAPPORTÉE A L'ALPHABET DE TRANSCRIPTION.

« On compte, dit l'abbé Perny, sur la surface du globe « au moins *huit cent soixante langues* parlées, divisées « en plus de cinq mille dialectes. Dans ce nombre, *cin-* « *quante-trois* langues appartiennent à l'Europe, *cent* « *cinquante-trois* à l'Asie, *cent quinze* à l'Afrique, *cent* « *dix-sept* à l'Océanie et *quatre-vingt-deux* à l'Amé- « rique. »

« Les linguistes, dit-il plus loin, s'accordent à recon- « naître trois grands types essentiels qui ont donné lieu « à autant de classes de langues..... Le premier de « ces types renferme les langues *monosyllabiques ;* le « deuxième les langues *agglutinantes*, le troisième les « langues à *flexion.* » On sait aussi que le deuxième groupe se divise en *groupe africain*, en langues *touraniennes* et *holophrastiques,* et que le troisième comprend les deux grandes familles *sémitique* et *indo-européenne*.

Quand on envisage l'immense nomenclature comprise sous ces vocables généraux, la tâche que nous avons accomplie paraît bien peu de chose. A la vérité nous nous sommes limités à quelques types principaux des langues

écrites ; mais du moins celles-ci sont-elles les plus répandues à la surface du globe. Encore un peu de temps et ce qui reste des langues parlées, il y a deux siècles à peine dans les deux Amériques, aura tout à fait disparu devant l'*anglais*, l'*espagnol*, le *portugais* et aussi, disons-le bien haut, le *français* qu'une souche vigoureuse et prolifique, au Canada, propage sans cesse et défend contre les envahissements de l'anglo-saxon. La même destinée, certes, attend les idiomes africains. Du moins, dans la langue géographique, n'apprendrons-nous que par des bouches européennes les appellations indigènes.

Cependant, soit pour l'Afrique, soit pour l'Amérique, nous avons déjà des guides de transcription. Entre tous, Lepsius a donné une admirable synthèse des principaux idiomes parlés dans l'Amérique du Nord et dans toutes les parties connues de l'Afrique.

Pour le Nouveau-Monde, outre la transcription de l'*outoumi* déjà citée, langue des naturels du Mexique, il a donné celle du *grönlandais* et du *lennape*, ce dernier comprenant, d'une part, le *mikmak* et le *michigan*, et d'autre part, bon nombre des dialectes de la région des Alleghany, — à savoir : le *lennape* proprement dit ou *delaware*, le *sawanou*, le *saki-ottogami*, le *ménomé*, le *miami-illinois*, le *sankikani*, le *narraganset*, le *massachussetts* ou *natick*, le *powhattan*, le *mohican-abenaqui*, l'*étéchéminé*, le *gaspésien*, l'*algonquino-chippaway*, le *knistenaux*, le *chepewyan* et le *tacoullier* ; — puis du *creek* ou *mouskogie* parlé dans la région du sud des Alleghanys et de la Savannah ; du *cherokee*, qui appartient à la famille des langues *algonquines* ; enfin de l'*iroquois*, autre langue de la famille *alléghanique*.

Pour l'Afrique je citerai, parmi les transcriptions de Lepsius, celle du *Yolof,* du *Mandingue,* du *M'pongwé,* du *Kafir,* du *Zoulou,* du *Galla,* du *Copte* et même des *Hiéroglyphes.*

De ce côté donc il y a une riche mine à exploiter par les transcripteurs, car on sait avec quel scrupule l'illustre polyglotte s'était attaché à rendre les nuances phonétiques les plus délicates.

Mais pour les langues asiatiques et pour la langue la plus répandue dans le nord de l'Afrique, l'arabe, je crois avoir exposé, d'après les autorités les plus compétentes, les conditions générales d'une transcription aussi régulière que possible. Cependant le lecteur le plus attentif et le plus exercé ne saurait tirer un utile profit de ce travail s'il n'avait sous les yeux un tableau comparatif de la phonétique des divers alphabets européens et asiatiques rapportée à l'alphabet de transcription. Ce tableau même est indispensable au géographe, soit qu'il veuille chercher la raison de l'orthographe appliquée à certains noms, soit qu'il veuille faire lui-même de la transcription méthodique.

On comprend facilement quelle doit être l'économie générale d'un tel tableau. La première et principale colonne contient toutes les lettres, diphthongues, consonnes et groupes les plus communs à toutes les langues, dont les alphabets, au nombre de cinquante, sont placés en regard du premier dans autant de colonnes latérales. Une cinquante-et-unième colonne résume les transcriptions dites des missionnaires et, implicitement, celle de l'annamite.

Voici la liste des alphabets figurant dans ce tableau :

italien, espagnol, portugais, roumain, allemand, hollandais, anglais, danois, suédois, polonais, tchèque, serbo-croate, russe, slavon, slovène, cyrillique (ce dernier alphabet pour servir de comparaison avec les trois précédents), *gothique, celtique, grec, arménien, zend, sanscrit, bengali, indoustani, arabe, syriaque, hébreu, phénicien, éthiopien, mandchou, tibétain, barman* (ce dernier comme type du pâli), *malais, magyare, japonais, mongol, javanais, idiomes océaniens* (en un seul groupe), *idiomes américains du Nord* (en un seul groupe), puis les idiomes précités de l'Afrique dans les transcriptions de Lepsius ; enfin le *géorgien* et le *chinois*.

Dans une dernière colonne sont résumées, avec des indices de renvoi, les observations essentielles afférentes à certains caractères ou les variations de transcription que doivent subir certains autres.

Pour les sources, en dehors de celles déjà désignées au cours de cette étude, il nous reste à nommer les auteurs dont nous avons consulté les grammaires ou les travaux spéciaux ; ce sont : MM. P. Martin, Foucaux, l'abbé Garnier, Kuyper, de Ujfalvy, Paban, Rykaczewsky, Lucien Adam et les *Annales des missions*.

Si abondants que soient les travaux linguistiques, la part de l'inconnu est encore immense. Mais de quelque côté que l'on envisage le problème, deux conditions essentielles s'imposent. D'une part, il nous faudra désormais consulter les voyageurs les plus sérieux, les engager à bien observer la prononciation des noms nouveaux : les Français, en suivant un mode défini et régulier de transcription ; les étrangers, en transcrivant dans leur langue nationale et en évitant les consonnances ambiguës.

D'autre part, il faut qu'une fois pour toutes, MM. les auteurs, géographes et cartographes, se montrent plus soucieux de donner l'exemple, de se faire les interprètes fidèles des voyageurs et les transcripteurs logiques des idiomes dont la linguistique possède aujourd'hui les principaux éléments.

Cependant, si bien établie que soit une transcription, elle est toujours conventionnelle et, partant, quelque peu empirique ; par conséquent, à côté des inéluctables difficultés, des à-peu-près avec lesquels il nous a fallu compter, il y a des impossibilités matérielles à rendre des articulations comme les *klicks* des Hottentots, des Cafres, des Betchouana, etc., que Lepsius s'est en vain efforcé de représenter par des signes dont nul n'a jamais pu ou su se servir. Cette impossibilité subsistera tant que l'écriture sera malhabile à rendre les claquements combinés de la langue et des lèvres, les roulements fricatifs ou explosifs du gosier, si fréquents dans les langues asiatiques et africaines ; tant que, surtout, l'on devra rester, et c'est pour bien longtemps encore, dans les données simples d'un alphabet vulgaire.

Pour ma part, j'espère m'être tenu entre les limites imposées par la double obligation de se rapprocher de l'exactitude dans les appellations géographiques et de n'ajouter à notre alphabet que le strict nécessaire pour le rendre applicable partout et par tous.

En effet, mes emprunts se résument à ceci :

1° Lettres étrangères : *ñ* espagnol (pour *gn* mouillé) ; *ö* allemand (pour *eu* diphthongue) ; *w* anglais (pour *ou* consonne) et, conditionnellement, *ł* (*l* barré) du polonais et du russe.

2° Lettres ou groupes conventionnels correspondant à des articulations spéciales impossibles à rendre exactement, — emprunts faits plus souvent aux transcriptions traditionnelles des linguistes qu'à des alphabets étrangers : — *kh*, *gh*, *th*, *dh*, *sh*, *dz* et *y* (*y* pointé, conditionnel pour le ы russe).

3° Signes conventionnels. Ceux-ci se limitent à l'esprit rude et à l'esprit doux des Grecs ; plus l'apostrophe renversée pour tenir lieu des muettes [1].

On ne saurait, j'imagine, restreindre davantage le nombre des emprunts ou des créations artificielles. J'ai dû laisser à quelques consonnes complexes comme le *tcha* ч et le *chtcha* щ russes la transcription plus complexe encore, mais de toutes la plus intelligible, des grammairiens : *tch*, *chtch*, parce qu'il m'eût fallu forcer par trop la convention sans grande utilité pratique ; le *tch* ne se trouvant guère que dans le *russe*, le *sanscrit* et l'*indoustani* ; le *chtch* dans le *russe* seulement ; tous deux, en somme, dans peu de noms géographiques. Autant, du reste, est désirable et logique la transcription simple d'une lettre étrangère, autant serait abusive la création de caractères nouveaux lorsque l'importance de leur emploi ne la justifie pas suffisamment.

On ne saurait davantage considérer comme des emprunts ou des créations conventionnelles, les groupes de lettres nécessités par les diverses consonnances étrangères correspondantes, pas plus que ne le seraient des groupementsnouveaux, formés dans le même esprit, auxquels nous obligeraient des mots échappés à notre

1. Je suis tout prêt à accepter, encore une fois, tout signe jugé plus pratique que ce dernier.

Et, si ce n'était trop d'illusion, peut-être reconnaîtra-t-on bien vite qu'il suffirait d'un peu de bonne volonté de la part des géographes étrangers pour que mon alphabet devienne le truchement universel des transcriptions géographiques. Je serais tout le premier d'ailleurs, au prix même de quelques concessions de détail [1], — la plupart des règles fondamentales étant pratiquées déjà par bon nombre d'entre eux, — à faciliter une telle solution et à la préconiser dans le monde géographique.

En attendant, je cours au-devant des critiques, je recherche les conseils : c'est dire combien j'accueillerai avec la plus profonde déférence, avec la plus vive gratitude, ce que voudront bien me donner, des unes et des autres, les personnes les plus compétentes. Avec de tels encouragements, je pourrai bientôt élever à la géographie un monument dont l'utilité, sinon la valeur, ne sera contestée par personne.

1. La plus importante serait l'adoption du caractère *u* pour le son *ou* qu'il a dans la majeure partie des langues, sauf à représenter notre son *u* par l'*ü* allemand. Un moment même la commission spéciale du ministère de la marine avait admis cette transcription et peut-être ne faudrait-il pas beaucoup forcer la main à tous nos géographes pour que cette solution soit préférée, car elle satisfait au principe de l'unité de caractère pour l'unité de son et aiderait beaucoup à une entente avec les géographes anglais et allemands, sans parler des autres.

APPENDICE

Pendant le cours de l'impression de ce travail, les événements ont marché ; la commission nommée par la Société de Géographie de Paris, dont j'ai parlé dans la note de la page 210 des *Mémoires* (5e série, t. III, année 1885), plus heureuse que sa devancière, a établi, non sans difficulté et non à l'unanimité, je crois, un codex de transcription qu'il importe d'analyser ici.

Hâtons-nous de dire qu'il s'agit bien plutôt de l'établissement d'un *modus vivendi* en vue d'uniformiser les transcriptions géographiques, que d'une réglementation résultant des lois phonétiques ou étymologiques dont nous nous sommes avant tout inspiré. Et l'on sait que nous voyons là, et plus que jamais, la base solide et logique de la solution cherchée par tous les géographes.

Comme toutes les personnes intéressées à cette question trouveront le rapport et la conclusion précités dans le compte rendu des travaux des Sociétés savantes publié par le ministère [1], je ne relèverai que les lacunes du système qu'elle préconise et surtout les divergences avec celui auquel nos recherches avaient abouti.

Au point de vue général, je trouve d'abord, dans le rapport même, ce qui suit : « Une deuxième règle qui s'im-« pose de même que la première [2], c'est de conserver

1. On les trouvera également dans le 2e fascicule du *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, année 1886.

2. La première a trait à l'abus des signes diacritiques.

« pour les noms de la famille européenne, la forme de « leurs pays d'origine. »

On voit tout de suite la conséquence : de la sorte, les noms géographiques de petits pays comme la Roumanie, le Danemark, auraient droit de cité dans la langue géographique, tandis que disparaîtraient, sous leurs formes originales, les noms de la Hongrie, de la Bohême tchèque et de tous ceux des pays Slaves, qui s'écrivent en caractères latins dont quelques-uns diversement diacritisés. Or, nous savons que le roumain et toutes les langues scandinaves elles-mêmes ont un certain nombre de caractères, diacritisés ou non, dont la valeur phonétique est très différente de leurs similaires latins ou germains, et qu'il n'y a pas plus de difficultés à la lecture des noms magyares ou tchèques qu'à celle des noms roumains ou suédois.

Donc, la pensée des auteurs du rapport a été bonne, la conclusion en a été défectueuse. Aussi ai-je eu la preuve, depuis lors, que l'éminent rapporteur de la commission, M. Bouquet de la Grye, comprenait parfaitement cette inconséquence, et reconnaissait que la règle devrait être la même pour toutes les langues européennes, le grec, le russe et les idiomes qui s'écrivent exclusivement par l'alphabet cyrillique ou par ses dérivés, faisant seuls exception.

J'ai parlé, dans le cours de mon étude, des règles adoptées par le conseil de la *Royal Geographical Society* et par l'amirauté anglaise.

La commission de la Société de géographie de Paris s'est beaucoup préoccupée de se conformer, dans la mesure du possible, au système anglais, sous le prétexte

de concessions et d'emprunts que nos voisins d'outre-Manche auraient faits aux langues latines.

Au congrès de la Sorbonne, j'ai combattu énergiquement cette appréciation de la générosité et de la hauteur de vues des géographes anglais. Ils ont maintenu la prononciation des consonnes comme en anglais, ils ont pris pour type de la valeur phonétique de leurs voyelles celle des voyelles italiennes, ou plus simplement celle de leurs propres voyelles lorsqu'elles sont brèves. Voilà le système anglais et ses concessions.

Cependant, nous serions les derniers à refuser ce qui, dans le système proposé par la commission, tendra vers une *sage internationalisation*, suivant les termes mêmes du rapport. Aussi avons-nous toujours été nous-même disposé à accepter la lettre *u* (*u* italien et germanique) pour le son *ou* et nous applaudissons la commission de ce choix. Le son *u* sera rendu par *ü* allemand.

Par contre, la commission a été malheureusement inspirée en prenant le groupe *œ* pour le son *eu*, au lieu de *ö* germanique. Il est à remarquer que ce n'est ici qu'une préférence d'ordre purement typographique, l'un et l'autre étant des emprunts faits au tudesque. Mais le groupe *œ* a de tels inconvénients, — et je les ai fait amplement ressortir dans le cours de mon travail, — que certainement tous les transcripteurs préféreront la forme *ö* [1], dont sont munies aujourd'hui les typographies bien organisées.

---

1. On a objecté que *œ* était mieux compris que *ö* par les Français pour le son *eu*. Cela est inexact, car en latin, *œ* se prononce *è* et, en français, à l'exception du seul mot *œil*, partout *œ* est suivi de *u* pour prononcer *eu*. Ex : *œuf, bœuf*, etc.

Parmi les emprunts faits au système anglais par mes honorables collègues de Paris, je signalerai le groupe *sh* pour rendre l'articulation douce du *ch* français dans *chemin*. Cet emprunt est motivé sur les multiples consonnances du *ch* dans les diverses langues européennes et sur ce que, dans certains mots français d'origine étrangère, comme *shah*, *shall*, etc. ; nous sommes déjà préparés à l'adoption de ce groupe dans nos transcriptions.

Tout en l'acceptant, ce choix me paraît prématuré, sinon inconséquent. Notre *j* français, maintenu par la commission, a aussi des valeurs très diverses dans les alphabets européens; les Anglais eux-mêmes ont pris soin de nous dire que leur *j* restait bien le *djé*, et, je cite textuellement, « que *dj* ne doit jamais être employé pour ce son ». Il y a donc là une inconséquence, ou plutôt peut-être un aveu d'impuissance de ne pouvoir rien trouver de plus satisfaisant que notre *j* français.

Cependant, si nous considérons que les Russes eux-mêmes, lorsqu'ils écrivent en caractères latins, se servent de *sh* pour l'articulation *ch*, il n'y a pas lieu d'insister. Mais, assurément, l'idéal, idéal qu'un congrès international pourrait fort bien réaliser, serait l'adoption des deux caractères š (*ch*) et č (*tch*) du slave tchèque dont le groupement réduirait au minimum possible la transcription de ces deux articulations et celle du щ russe.

Ailleurs, la commission a pris plus souci de la logique, mais d'une façon d'autant moins heureuse qu'elle heurtait de front tous les usages, toutes les traditions de la linguistique. Ainsi, tandis qu'elle adoptait, avec raison et faute de mieux, le *th* anglais pour le θ grec, elle a admis *dh* pour le δ. Or, non seulement il n'y a aucune

similitude étymologique ou phonétique qui rattache le groupe *dh* au caractère grec, mais encore *dh* correspond, chez les arabisants, à une tout autre articulation. « Ce ne sont que des nuances, m'a dit à cela l'éminent rapporteur, et si nous avions voulu tenir compte des nuances, nous n'aurions abouti à rien. »

On a vu, par le détail dans lequel je suis entré au sujet des caractères arabes, l'importance de ces nuances, et certes la commission se ferait d'étranges illusions si elle pensait jamais faire entrer dans la pratique un langage ou une orthographe radicalement contraires à ceux de tous nos érudits arabisants. Si déjà nous éprouvons certaines difficultés, étant données les quelques divergences qui les séparent, à unifier l'orthographe des noms arabes, que sera-ce si nous y introduisons, sous prétexte de la simplifier, un nouvel élément d'interprétation?

Je rendrai toutefois cette justice à M. Bouquet de la Grye qu'il convient que la plus large tolérance est admise en dehors des points précis définis par la commission, ce qui nous permet de rectifier ou de combler ce que son système a de trop sommaire et d'insuffisant.

Sur ce second point, la commission déclare que l'*e* sans accent satisfera à toutes les intonations de cette lettre si diversement accentuée chez nous. Nuances que tout cela. Cependant il ne sera jamais muet : ce qui veut dire que même les voyelles frustes de bon nombre de langues asiatiques écrites ne seront jamais figurées quand elles correspondront à notre *e* muet. Mais, comme ailleurs, la commission admet l'accent circonflexe [1], on

1. Le comité anglais a choisi l'accent aigu comme accent tonique.

se demande pourquoi elle rejette les deux autres. Est-ce par souci de l'internationalité problématique de son système ? Mais nous n'avons que faire de mutiler d'avance deux caractères si bien compris et employés couramment par tous les Français. Plus tard, nous verrons. Quant à la suppression absolue de la figuration de l'*e* muet, on ne saurait comprendre que de telles entorses soient ainsi données à l'étymologie.

Si nous avons admis nous-même la suppression du *c* dur, surtout comme figuration de prononciation, nous avons montré dans quels cas le *ç* devait être maintenu. Il en est de même pour la lettre *x* que la commission supprime pour la remplacer par *ks*, ce qui revient à dire qu'on préfère un groupe de deux lettres à une seule, une figuration complexe à une figuration simple, sous prétexte que la lettre *x* a une autre valeur en espagnol. L'inconvénient est ici de beaucoup moindre que pour le *j* et pour le *ch*, d'autant plus que l'orthographe espagnole sera maintenue dans tous les pays où cette langue est parlée. D'autre part, la lettre *x* répond seule aux besoins des transcriptions annamites et nous devons la conserver, ne fût-ce qu'à ce titre. Pour des Français, elle ne créera jamais d'ambiguïtés, et les étrangers, les Espagnols eux-mêmes, s'y tromperont rarement. Je n'ai pas demandé là de tolérance plus grande, de la part de la commission, que celle qu'elle a eue pour la lettre *q*.

Enfin, à l'égard des nasales, les considérants du rapport disent : « que les conclusions ont été de ne point « modifier dans ce sens, provisoirement au moins, l'or- « thographe française ». On a vu que je ne me suis en rien écarté de la phonétique française dans les transcrip-

tions des nasales diverses et que j'avais admis, comme la commission, l'*ñ* espagnol.

Le rapport étant également et absolument muet sur les lettres mouillées, les diphthongues, les aspirées et les emphatiques, mes conclusions restent entières. Mais dussent les choix conventionnels que j'ai faits de certains caractères, pour la figuration de noms particuliers, subir des modifications imposées par un congrès international ou par un usage constant, les rapports phonétiques n'en sont nullement altérés et le travail même de la commission de la Société de géographie de Paris apporte à mon étude une sanction d'autant plus précieuse qu'elle était plus inattendue. Mes principes étant incontestés, j'avais d'autant plus de motifs de me montrer facile sur les concessions de pure convention que je n'avais apporté en tout cela aucun parti pris, que j'étais d'accord sur la plupart des points avec la commission et qu'elle laissait en suspens un certain nombre de points sur lesquels on pouvait davantage contester ses solutions. C'est donc sous le bénéfice des observations dont on vient de lire le résumé, et des interprétations que j'ai données à ce système, que je m'y suis rallié, puisqu'ainsi, dans ses traits principaux tout au moins, il s'identifiait avec le mien.

J'ai donc également dû y conformer le tableau de *phonétique comparée* qui est le couronnement de ce travail, tout en rapprochant l'alphabet de transcription de notre phonétique usuelle, et en disposant ce même tableau pour recevoir les modifications éventuelles du mode conventionnel de transcription.

Je dois avertir les linguistes que, si j'ai dressé ce

tableau d'après les grandes familles ou groupes de langues, telles qu'elles sont aujourd'hui classées, j'ai donné le pas à la phonétique sur la linguistique. Je me défends donc à l'avance de l'apparente hérésie que je commets en plaçant le *turk* avec le *persan* et l'*indoustani* parmi les langues *indo-européennes* et non parmi les langues *touraniennes*. Si par ses racines et sa grammaire, le *turk* est très différent du *persan* et de l'*indoustani*, son alphabet est exactement le même et subit les mêmes modifications phonétiques que l'alphabet persi-indien. On sait d'ailleurs que l'un et l'autre, comme le malais, sont empruntés à une langue sémitique : l'arabe.

Et maintenant, le système de transcription n'attend plus que la sanction des congrès et des géographes, et surtout le truchement le plus propre à le faire accepter par l'usage : un *Lexique géographique*.

J'ai dit ce qu'il en est. En attendant, la question des transcriptions géographiques vient de faire un pas considérable en avant, elle vient d'accomplir une étape, non peut-être la dernière, mais assurément décisive, et je serais trop heureux si, suivant l'expression même de M. Bouquet de la Grye, j'ai pu y contribuer pour ma part [1].

1. Au moment même où paraîtront ces lignes, l'auteur prépare un travail complémentaire concluant à quelques modifications de détail sur l'alphabet de transcription, mais ayant surtout pour objectif une étude critique de l'alphabet annamite, une analyse comparative des transcriptions des idiomes africains, quelques données supplementaires sur les langues de l'Europe méridionale, etc., etc. ; en un mot, tous les résultats qu'il aura obtenus, tant par ses recherches incessantes sur les truchements usités dans l'écriture des langues précitées, que par le relevé, actuellement accompli, de 180,000 noms géographiques. C'est seulement dans cette seconde étude qu'il posera ses conclusions définitives.

UNE

COMÉDIE POLITIQUE

D'ARISTOPHANES

Par M. C. BENOIT

Aristophanes fit présenter sa pièce des *Acharnéens*, par son ami Callistratos, au concours dramatique des Lénéennes, dans le mois Gamélion de l'année 425 avant J.-C. (Ol. 88,3). Il y avait alors six ans déjà qu'avait éclaté la guerre du Péloponèse ; trois ans que Périclès, qui avait engagé la lutte pour le compte d'Athènes, était mort, victime de la peste ; et il semblait qu'avec Périclès, Athènes avait perdu sa sagesse et sa fortune, son Dieu tutélaire, le seul homme capable de conduire la démocratie à la haute destinée qu'il avait rêvée pour elle, et la guerre entreprise au succès.

Athènes cependant restait fidèle au plan de campagne que Périclès, dès le début de la guerre, avait fait prévaloir. Toute la population de l'Attique s'était retirée dans l'enceinte de la ville, abandonnant tout le territoire aux ravages annuels de l'ennemi, pendant que la flotte athénienne en revanche dévastait les côtes du Péloponèse, et maintenait les alliés dans la soumission. Au bout de six ans, la situation de cette multitude entassée et assié-

gée dans les murailles d'Athènes devenait cependant de plus en plus intolérable. La guerre redoublait de fureur. Chaque année, le roi Archidamos revenait camper en Attique, ravageant toute la campagne. Du haut des murs, les malheureux paysans enfermés dans Athènes, voyaient brûler leurs fermes, leurs vignes et leurs oliviers.

Aussi la lassitude de la guerre commençait-elle à se manifester par une opposition de plus en plus vive ; et, quand Lacédémone, inquiète pour ses prisonniers de Sphactérie, tenta une démarche pour obtenir une trêve, les esprits les plus sages à Athènes inclinaient à profiter de l'occasion pour mettre un terme à cette lutte désastreuse. Mais la multitude n'y voulait pas entendre encore. Sa haine contre Sparte avait des racines trop profondes. Depuis six ans, l'Attique avait trop souffert de ces dévastations des Lacédémoniens. Il fallait une revanche. Les démagogues d'ailleurs, qui, après Périclès, se disputaient la domination, enflammaient encore ces rancunes ; ils redoutaient la paix, qui aurait ramené un gouvernement régulier ; tandis qu'au contraire cette multitude désœuvrée était dans sa mobilité orageuse entièrement à leur discrétion. Les Cléon, les Eucratès, les Lysiclès étaient les maîtres de la place. Ajoutez-y une foule de jeunes gens turbulents, ambitieux, avides d'aventures, qui voyaient dans la guerre de la renommée et du butin à recueillir. Aussi, malgré tant de misères essuyées déjà, la guerre reste encore populaire à Athènes ; au moins, pour la portion la plus bruyante et la plus tumultueuse du peuple ; et il fallait alors du courage pour plaider en faveur de la paix et redire tout haut les vœux des campagnards, qui regrettaient tout bas les loisirs de la vie des champs.

Ce n'est pas à la tribune que ces sentiments pacifiques auraient pu se manifester. Là, cette protestation contre une guerre prolongée aurait soulevé des tempêtes. Mais Aristophanes porte la question au théâtre, où la licence consacrée des fêtes de Bacchus autorisait la comédie à tout dire en riant, et avait habitué le peuple à tout entendre. Depuis longtemps, en effet, la comédie à Athènes avait fait irruption dans la politique. A mesure que la démocratie y avait supprimé les vieilles institutions, sur lesquelles jusqu'alors s'était appuyée la République, la comédie prétendait y suppléer. Aujourd'hui que les démagogues sont maîtres de la tribune et empêchent les partisans de la paix de s'y faire entendre, le jeune poète en appelle donc à la liberté des Bacchanales, et compose à sa façon pour la scène une sorte de plaidoyer dramatique en faveur de la paix.

La question de la paix ou de la guerre, voilà certes un étrange sujet de comédie. Consentira-t-on à accueillir les avances de Lacédémone et à suspendre par une trêve les hostilités ? C'est comme si, chez nous, on eût traité dans une pièce de théâtre la question de savoir si l'on garderait ou si l'on abandonnerait Madagascar ou le Tonquin. Mais, depuis que le vieux Cratinos avait fait de la scène comique une tribune, le théâtre d'Athènes était accoutumé à intervenir ainsi dans toutes les affaires du jour, qui s'y traitent, mais travesties en caricatures fantastiques. Questions de paix ou de guerre, questions de finances, de législation ou d'éducation publique, réformes politiques ou sociales, querelles littéraires, la scène désormais évoque, discute et parodie toutes choses : pétulante, lascive, ardente, moqueuse, pleine d'ivresse à la

fois et de bon sens, d'esprit et de violence, la comédie critique, attaque, sermonne avec une audace d'autant plus belliqueuse, qu'elle se regarde, au milieu des autres institutions en ruine, comme le dernier boulevard de la patrie contre les excès de la démocratie. Mais nul n'a déployé plus de génie qu'Aristophanes à inventer pour ces questions abstraites des cadres dramatiques ; à donner à ses idées une physionomie vivante et comique ; à opposer sur la scène les opinions contraires, mais transformées en autant de personnages pleins de vie, de naturel et de mouvement ; à faire en un mot d'un débat politique une comédie amusante, animée, pleine d'entrain, de gaieté, de grâce et de poésie.

Sa fiction ici est aussi simple que hardie. Un personnage idéal, qu'il appelle *Dikœopolis,* ou la *Bonne politique* (c'est, bien entendu, la politique du poète), désespéré de voir que ses compatriotes s'obstinent à rejeter la trêve que les Lacédémoniens leur proposent, prend son parti de négocier lui-même une petite trêve pour son compte personnel. A la faveur de cette paix particulière, il va à sa maison des champs ouvrir un marché avec les États voisins, et y célébrer par un sacrifice à Bacchus le retour de la sécurité et de l'abondance. Mais cette trêve individuelle est regardée comme une trahison, et soulève contre lui toute la ville, et surtout les charbonniers d'Acharnées, qui ont le plus souffert des invasions de l'Attique, et sont les plus enragés contre Sparte. Dikœopolis cependant parvient à la longue à s'en faire écouter, et leur adresse un discours sur les causes futiles et les misères de la guerre actuelle, opposées aux bienfaits de la paix ; il le fait avec une parole simple, libé-

rale, souvent éloquente, et bien différente de cette vaine rhétorique, dont usaient les démagogues pour abuser la sotte multitude. Les Acharnéens eux-mêmes se rendent à tant de bon sens.

Mais la comédie athénienne ne souffre pas une longue plaidoirie sérieuse, ni un débat longtemps raisonnable. C'est une orgie des sens, autant qu'une fête de l'esprit. Raisonner longuement serait ici hors de propos. Pour que l'idée du poète éclate aux yeux de tous, il faut traduire les raisons en tableaux amusants et faire appel aux appétits de cette foule, que la guerre condamne depuis six ans à de dures privations. — La maison de Dikœopolis, grâce à sa trêve particulière, va devenir un pays de Cocagne, au milieu de la misère universelle. — Tout le reste de la pièce consistera en une série de scènes détachées, à la fois courtes et vives, dans lesquelles le poète opposera, comme en une antithèse dramatique, d'une part les jouissances de la paix, l'abondance et le bonheur qui règnent desormais dans la maison de Dikœopolis, et d'autre part, les privations et les calamités, dont la guerre continue à affliger ses voisins. Après s'être adressé au bon sens du peuple, le poète s'adresse ainsi à ses instincts sensuels ; il en remue les convoitises et les appétits. C'est un public des Bacchanales. Il s'agit moins de le convaincre que de le gagner.

Avec une action si variée, le lieu de la scène change plusieurs fois dans le cours de la représentation : tantôt on est sur la place publique d'Athènes, tantôt à la campagne ; au mépris de l'unité de lieu, dont les poètes grecs ne se souciaient guère plus que de l'unité de temps, ou même de l'unité d'action ; et les comiques

encore moins que les autres. Il fallait donc qu'avec les prismes triangulaires mobiles, qui bordaient les deux extrémités du proscénium, on changeât, au moins en partie, la décoration. Ou bien encore, cette longue scène sans profondeur, qui s'étendait presque d'un bras à l'autre de l'amphithéâtre, était partagée en plusieurs compartiments distincts, où l'action se transportait successivement. Un de ces compartiments représentait le Pnyx, ou la place des assemblées populaires, avec la maison de Dikœopolis dans le fond au centre, la demeure d'Euripides d'un côté, et celle du général Lamachos de l'autre. Dans l'autre compartiment, on voyait la maison des champs, où le bonhomme, après avoir conclu sa trêve particulière, allait fêter en famille les Dionysies rustiques.

Au début de la pièce, le Pnyx est encore désert. Depuis que les citoyens reçoivent un salaire pour assister à l'assemblée, ils n'arrivent que pour le moment de toucher le triobole. Mais le brave Dikœopolis y est venu de bonne heure avec le dessein d'interrompre et de huer les orateurs, s'ils parlent d'autre chose que de la paix. En attendant, il songe avec mélancolie à cette vie des champs où l'on n'était pas obligé de tout acheter. — Les prytanes sortent enfin du Sénat. Derrière eux, la foule se bouscule pour s'emparer des siéges les plus voisins de la tribune. La séance est ouverte. Le héraut invite les orateurs à parler. A son appel répond non pas un citoyen, mais un de ces antiques génies rustiques, auxquels la pieuse Attique avait consacré une chapelle et un culte en reconnaissance de leurs bienfaits d'autrefois. C'est *Amphithéos*, un dieu amphibie ou héros, fils de Déméter et

de Triptolème. Ce personnage idéal (qui nous montre avec quelle imagination fantastique le poète se plaît à mêler dans son drame le merveilleux à la réalité) est venu à l'Assemblée, pour y soutenir la cause de la paix, qui doit faire refleurir l'agriculture dans les campagnes dévastées. Mais au premier mot d'une trêve avec Lacédémone, le malheureux héros, tout dieu qu'il est, est précipité de la tribune.

Pour dissuader le peuple de la paix et exalter son orgueil, ses démagogues font successivement défiler devant l'Assemblée les députés athéniens, qui ont été envoyés auprès des rois barbares, pour solliciter l'appui de leurs armes ou leurs subsides, et qui ramènent avec eux les ambassadeurs plus ou moins authentiques de ces cours étrangères pour traiter avec Athènes. Dès avant le début de la guerre du Péloponèse, en effet, Athènes et Sparte sollicitaient déjà à l'envi l'une contre l'autre l'alliance des princes de la Thrace et même celle du Grand Roi. A leur retour, ces députés athéniens ne manquaient jamais de raconter les merveilles de leur ambassade et de leurrer le peuple par de fastueuses promesses. Aristophanes nous donne ici la caricature d'une de ces mystifications.

Un de ces députés, envoyés auprès du roi de Perse, rend compte des fatigues de son ambassade : « Nous « avons bien souffert, dit-il, dans les plaines du Caystre, « couchant sous la tente, mollement étendus dans de « bonnes voitures, à demi morts de fatigue.

Dik. — « Et moi, étais-je donc à l'aise, quand je cou- « chais sur la paille le long du rempart ?

« *Le député.* — « Partout on nous faisait fête ; et l'on

« nous obligeait à boire un vin délicieux dans des coupes « d'or ou de cristal.

Dik. — « O cité de Cranaos, tes ambassadeurs se mo- « quent-ils assez de toi !

Le député. — « Au bout de quatre ans, nous arrivâmes « à la cour du roi : mais il était parti avec toute son armée « pour aller à la selle ; et il se soulagea huit mois durant « au milieu des montagnes d'or... »

Le poète s'amuse à parodier ici en passant le style métaphorique de la chancellerie orientale. Pour confir- mer ses hâbleries, le député produit devant l'Assemblée un prétendu ministre du Grand Roi, *Pseudartabas* (ou le *faux Artaban*) ; et comme, dans le style oriental, ce pre- mier ministre s'appelle l'*Œil du Roi, Pseudartabas* porte un masque percé d'un œil unique au milieu du front, comme le trou de la galère par où passe la rame. Mais ce faux Satrape improvisé, qui parle le persan à la façon des Mamamouchis de Molière, serré de près par les ques- tions de Dikœopolis, ne tarde pas à se trahir. « Je suis « sûr (dit le bonhomme, qui reconnaît la fraude) que ces « gens-là sont tout bonnement d'Athènes. Oh ! oh ! je « reconnais bien un de ces prétendus eunuques. C'est « Clisthénès, le fils de Sibyrtios. O l'effronté coquin ! « Comment ! grand singe, avec une telle barbe, tu pré- « tends nous jouer le rôle d'un eunuque ! Et cet autre, « n'est-ce pas Straton ? » — Mais quoique la mystification soit découverte, le Sénat n'invite pas moins l'Œil du Roi à se rendre au Prytanée, pour y recevoir l'hospitalité aux frais de la République.

Cette scène fait penser à l'audacieuse mascarade, dans laquelle Pontchartrain (avec la complicité de toute la

cour) abusa la vieillesse ennuyée et toujours fastueuse de Louis XIV. Pour rappeler au vieux roi ses beaux jours, on lui fit donner solennellement audience, dans la grande galerie de Versailles, assis sur son trône, entouré des princes de son sang et de sa noblesse, à une fausse ambassade du Shah de Perse, brunie au jus de réglisse et habillée chez le costumier.

A peine cette députation est-elle partie, qu'en voici une autre. *Théoros* arrive du fond de la Thrace, où on l'avait envoyé, pour conclure une alliance avec Sitalkès, le roi de Thrace, qui réunissait alors sous son pouvoir presque toutes les tribus barbares répandues depuis l'Hémus et le Rhodope jusqu'au Danube et au Pont-Euxin. Sitalkès, souvent sollicité par les Athéniens, promettait toujours merveilles, pour se faire en retour combler de présents ; mais il ne bougeait pas. Chaque ambassade, qu'on lui envoyait, n'en rapportait que de belles paroles. Je ne serais pas étonné que même les députés, pour faire croire à l'efficacité de leur message, aient parfois ramassé sur les côtes de Thrace une troupe de mercenaires, ou même affublé en soldats thraces quelques vauriens recueillis dans les faubourgs et les mauvais lieux d'Athènes. Aristophanes parodie encore ici quelque récente ambassade de cette espèce.

« — Nous ne serions pas restés longtemps en Thrace (dit Théoros).....

Dik. — « Non, certes, si tu n'avais pas été bien payé.

Théoros. — « Si la contrée tout entière n'avait été cou-« verte de neige. La glace enchaînait les fleuves. C'était « le temps où Théognis faisait jouer ici sa tragédie. Dans « l'intervalle, je tenais tête à Sitalkès, la coupe à la main.

« Et vraiment il vous adorait. C'est au point qu'il allait
« écrivant partout sur les murs : *Que les Athéniens sont*
« *jolis !* Son fils, à qui nous avons accordé le droit de
« cité, brûlait de venir manger ici des andouilles à la
« fête des Apaturies. Il suppliait son père de secourir
« Athènes, sa nouvelle patrie ; et Sitalkès jurait sur sa
« coupe, qu'il viendrait à notre aide avec une si nom-
« breuse armée, que les Athéniens s'écrieraient : *Quelle*
« *nuée de sauterelles !*

Dik. — « Que je meure, si je crois un mot de ce que
« tu me dis là. Je n'y vois rien de vrai que les sauterelles.

Théoros. — « Et il vous a envoyé les plus belliqueux
« soldats de la Thrace. » Et il faisait défiler une troupe
de gredins, qu'il appelait l'armée des Odomantes.

Ces mystifications du peuple souverain se jouèrent, ce
semble, plus d'une fois. Cette multitude vaniteuse, passionnée, fantasque, voulait être flattée. Les démagogues
la gouvernaient à leur gré, en caressant cette faiblesse.
Ce fut jusqu'à la fin l'incurable illusion de la démocratie
athénienne. Plus tard, Eschine, acheté par l'or de Philippe, pour dissimuler aux Athéniens les plans de son
ambitieuse politique, les abusait d'autant plus aisément,
que ceux-ci ne demandaient qu'à être abusés. Il faut lire
à ce sujet l'accusation portée par Démosthènes contre
Eschine au sujet de son *ambassade frauduleuse*.

Pendant ce défilé d'ambassadeurs, Dikœopolis, qui voit
le peuple obstiné à poursuivre la guerre, a donné huit
drachmes à Amphithéos, pour aller lui négocier une trêve
à Sparte. Amphithéos est bientôt de retour. Un demi-dieu voyage vite. Mais n'eût-il été qu'un simple mortel,
que cela n'eût pas embarrassé le poète. Le spectateur à

Athènes permet au poète d'enjamber le temps à son aise, pourvu qu'on l'intéresse. La tragédie elle-même ne cherchait pas à éviter ces invraisemblances. Dans les *Euménides* d'Eschyle, Oreste est en un clin d'œil transporté du temple de Delphes à l'Aréopage d'Athènes. Pourquoi la comédie ne se donnerait-elle pas la même licence, elle, le drame de la libre et grotesque fantaisie? Amphithéos rapporte donc à Dikœopolis divers échantillons de trêve en bouteilles. Le bonhomme les déguste. Trêve de cinq ans : elle sent à plein nez le goudron; c'est un de ces armistices éphémères, pendant lesquels on n'a que le temps de radouber les navires. Trêve de dix ans : Cela vaut mieux, mais cela sent encore les députés qui s'en vont par les villes gourmander les alliés trop lents à se remettre en campagne. Enfin trêve de trente ans sur terre et sur mer : « O quel bouquet, par « Bacchus ! s'écrie Dikœopolis ; c'est une odeur de nectar « et d'ambroisie. Elle ne nous dit pas celle-là : Munissez-« vous de vivres pour trois jours. Mais elle a à la bouche « ce mot si doux : Va où bon te semble. Celle-là, je l'ac-« cepte ; je la ratafie et la ratifie. » Là-dessus Dikœopolis l'absorbe d'un trait ; et, libre de craintes et de soucis, il va célébrer les Dionysies champêtres dans son petit domaine pacifié.

Ici la scène change : le poète nous offre un instant en raccourci le spectacle d'une Dionysie rustique, que le brave campagnard fête en famille. La procession se rend à l'autel du dieu, pour y offrir le bouc traditionnel. Tandis que la femme de Dikœopolis du haut de la terrasse figure les spectateurs, et regarde défiler la pompe liturgique, sa fille ouvre la marche comme canéphore,

c'est-à-dire portant la corbeille sacrée de figues ; vient ensuite l'esclave Xanthias brandissant le phallos ; et enfin le père de famille, qui chante à tue-tête le cantique obscène à Phalès.

Mais cette joie de revenir à la fête champêtre est soudainement troublée par l'arrivée furieuse d'une troupe d'Acharnéens, qui cherchent partout pour le lapider le traître, coupable d'avoir conclu une paix à part pour lui et sa famille. Ces gens d'Acharnées forment le chœur de la pièce. Acharnées était un gros bourg situé au pied du Parnès et peuplé de vignerons, de bûcherons et de charbonniers, rustres brutaux, taillés dans le cœur de chêne et exaspérés contre les Péloponésiens, qui avaient brûlé leurs vignes.

L'entrée du chœur dans l'orchestre se plaçait d'ordinaire après la scène d'exposition ou *prologue*. Ici le chœur ne paraît que lorsque l'action est déjà engagée ; et, au lieu de déboucher en une marche rythmée sur quatre de front et six de profondeur, il s'élance en tumulte, et se partage en deux demi-chœurs, lesquels dans leurs vives et symétriques évolutions, se mettent à la poursuite du pauvre Dikœopolis, qu'ils surprennent dans la pacifique célébration de la Dionysie. « Par ici ; poursui-« vons notre homme, demandons-le à tous les passants ; « l'intérêt public exige qu'on l'arrête. » Ils le découvrent enfin, et s'apprêtent à le lapider. Point de merci pour le traître. Il avoue du reste qu'il a traité avec Lacédémone ; son crime est avéré. Mort au perfide ! En face de l'émeute cependant, Dikœopolis, pour se défendre, a recours à un des expédients dramatiques usités par Euripides. Aristophanes commence ici son implacable satire contre le

grand tragique, qu'il poursuivra de ses parodies et de ses critiques jusque dans la tombe. Tout à l'heure nous verrons le héros de sa pièce, Dikœopolis, emprunter au poète des douleurs quelques-unes des guenilles dont il affuble d'ordinaire ses personnages pour les rendre plus pathétiques, afin d'apitoyer lui-même par là ses rudes adversaires. Ici déjà il a recours à une machine, dont Euripides abusait volontiers pour le dénouement de ses pièces. Ainsi naguère encore, dans sa tragédie de *Télèphe*, le héros, condamné à mort par les Grecs, s'emparait du jeune Oreste comme d'un otage, et tenait le glaive suspendu sur la tête de l'enfant jusqu'à ce qu'on lui eût promis au nom des Dieux la vie sauve. Pareillement, dans le drame d'*Oreste*, celui-ci, condamné à mort comme parricide par le peuple d'Argos, s'empare par ruse d'Hermione, la fille de Ménélas, et menace, si l'on ne l'absout lui-même, de la tuer et de la précipiter dans les flammes du palais embrasé. Dikœopolis, à son tour, qui a chez lui quelques mannes de charbon du Parnès, s'en sert comme d'otages, et menace les Acharnéens, si l'on veut le condamner sans l'entendre, de les éventrer, non pas eux, mais ces paniers ; et les Acharnéens, pour la plupart bûcherons et charbonniers, intimidés et effrayés dans leurs plus chères affections, capitulent et consentent à écouter sa justification.

Dikœopolis cependant veut présenter une apologie dans les règles, et se munir pour cela de toutes les ressources de l'art. Il lui faut tout d'abord un costume propre à exciter la pitié. A qui pourrait-il mieux le demander qu'à Euripides ?

Entre autres critiques, en effet, qu'Aristophanes adresse

à Euripides, il lui reproche d'avoir profané et avili la tragédie, en s'efforçant d'exciter la pitié des spectateurs par tous les moyens, et surtout en étalant les misères du corps et les souffrances physiques autant que les douleurs de l'âme. Dans la peinture même de la passion, il lui en veut de chercher toujours le langage familier et pénétrant, qui remue, qui trouble, qui séduit les âmes sans les élever, mais au contraire les amollit et les énerve, et devient contagieuse à force de réalité. Aux yeux d'Aristophanes, Euripides était un corrupteur de la tragédie d'Eschyle et de Sophocles. Ses innovations lui semblaient autant d'altérations sacrilèges de l'art antique. Tandis, en effet, que la vieille tragédie était comme la dépositaire auguste des saintes légendes, et l'école des vertus où s'étaient formés les aïeux, Euripides, infidèle à cette mission patriotique, profanait à plaisir les traditions nationales de la Grèce, semait ses pièces des maximes les plus périlleuses, aimait à y présenter les exemples les plus dangereux des passions et des faiblesses humaines, et ne craignait pas de miner ainsi la foi, de corrompre les âmes, et de dégrader le caractère de ce peuple valeureux, qui avait défendu jadis les autels de ses Dieux et les tombeaux de ses pères à Marathon et à Salamine. La dépravation des mœurs n'était-elle pas assez rapide à Athènes, sans que la tragédie y aidât encore? Fallait-il qu'Euripides flattât encore dans leurs faiblesses les âmes amollies et avides d'émotions? Le pathétique, en effet, qui n'avait été pour ses devanciers qu'un moyen dramatique, devient pour lui le but même de l'art. Quand Eschyle ou Sophocles étalaient de grandes infortunes à la scène et y faisaient parler de tragiques dou-

leurs, c'était du moins pour faire ressortir par le contraste l'héroïsme d'une âme au-dessus des accidents du sort, la vertu surmontant l'adversité ; et la souffrance physique même, dominée par le sentiment moral, y prenait je ne sais quelle chaste et idéale beauté, comme dans la *Niobé* de Scopas. L'art (selon la définition d'Aristote), en exprimant les passions, les purifiait. Mais Euripides, au contraire, se plaît à secouer l'âme de ses auditeurs par les cris les plus déchirants, à peindre les passions violentes et désordonnées, à exprimer les séductions du désir, le trouble et l'ivresse douloureuse des sens, la défaillance de la volonté, le remords, le désespoir.

La prétention d'émouvoir se trahit même chez lui par l'emploi facile et vulgaire de moyens tout matériels. Vieillards décrépits, se traînant en sanglotant sur la scène ; malheureux proscrits, réduits à mendier et couverts de haillons ; c'est le pathétique des yeux. — Aristophanes avait l'instinct que l'art s'engageait ainsi dans une fausse voie. Car les arts sont le langage de l'âme et n'ont de commerce qu'avec l'esprit. L'art qui cherche à émouvoir les sens se dégrade ; il cesse d'être l'art.

Dikæopolis, rentré dans Athènes, va donc frapper à la maison d'Euripides.

C'est Képhisophon, qui vient lui ouvrir ; Képhisophon était, dit-on, le collaborateur et l'ami d'Euripides ; et même un peu, dit-on, celui de sa femme.

« — Euripides est-il chez lui ?

« — Il y est, et il n'y est pas ; comprends-tu ?

« — Comment ? il y est, et il n'y est pas !

« — Mais oui, bonhomme. Il travaille. Occupé à re-
« cueillir de subtiles pensées, son esprit n'est pas au

« logis. Mais il y est de sa personne. Perché en l'air, il « compose une tragédie. »

Le bon Dikœopolis est émerveillé d'une réponse si ingénieuse. Il insiste toutefois pour voir Euripides. Impossible. Celui-ci est en train de travailler. « *Je n'ai pas le temps* », répond-il du dedans au visiteur importun. « *Fais rouler l'Eccyclème* », lui crie alors Dikœopolis. On appelait ainsi un plateau mobile, sur lequel le machiniste faisait tourner le décor représentant une maison, de manière à en laisser voir l'intérieur aux spectateurs. Euripides abusait souvent de machines dans ses pièces. Grâce à cette évolution de l'Eccyclème, Euripides apparaît dans son cabinet de travail, au milieu des guenilles tragiques, des ustensiles à effet, de tout son bric-à-brac dramatique. Lui-même est juché dans un panier suspendu à une corde, comme pour prendre son essor vers les régions nuageuses et subtiles, où il pourchasse des ombres d'idées voltigeantes. Platon disait du poète : *c'est chose ailée.* Aristophanes traduit cette métaphore avec une ingénieuse bouffonnerie, en montrant le prétendu poète s'efforçant de se guinder dans les airs.

Dikœopolis cependant le conjure de lui prêter la défroque pitoyable de quelqu'un de ses héros tragiques. Euripides passe alors en revue sa friperie dramatique. Dikœopolis veut-il s'affubler des guenilles du pauvre vieil Œnéos ? Cela ne lui paraît pas assez lamentable. Veut-il les haillons de Phœnix l'aveugle ? Ceux de l'infortuné Philoctètes ? Ceux du boiteux Bellérophon ? Non, il faut aller, pour le contenter, jusqu'aux loques de Télèphe le Mysien. « *Garçon,* dit Euripides, *donne-lui les haillons*

de Télèphe; ils sont au-dessus de ceux de Thyestes avec ceux d'Ino. »

Aristophanes fouille ainsi dans le répertoire des pièces d'Euripides. C'est surtout le rôle de Télèphe qui séduit Dikœopolis. Dans la tragédie de ce nom, Télèphe, blessé par Achilles, ne peut, d'après l'oracle, être guéri que par lui, et vient en misérable mendiant dans le camp des Grecs implorer pour sa vie. Dikœopolis, en étalant le manteau troué qu'on lui donne : « O Zeus (s'écrie-t-il), « dont l'œil perce tout, laisse-moi revêtir le costume de « la misère ! Euripides, achève ton bienfait, en me « donnant le petit bonnet mysien, qui va si bien à ces « haillons... Mais, j'y pense, il me faut aussi le bâton de « mendiant. » Et, à mesure qu'il s'affuble de tout cet attirail du héros vagabond, il sent déjà la vertu inspiratrice de ces guenilles, et répète déjà le galimatias de Télèphe, de façon à en être lui-même émerveillé : « Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ? » Mais ce n'est pas encore assez ; il n'oublie rien des accessoires du rôle. Il lui faut en outre le petit panier de Télèphe avec une lampe allumée dedans, puis sa vieille écuelle ébréchée, puis sa petite cruche bouchée avec une éponge.

« *Malheureux* (s'écrie Euripides), *tu vas m'enlever « toute une tragédie !* » Trait excellent, qui clôt à merveille cette critique du pathétique d'Euripides. Toute cette scène des Acharnéens, d'ailleurs, est un modèle de satire littéraire sous la forme dramatique la plus amusante et la plus vive. Le théâtre d'Euripides était déjà une sorte de drame romantique et réaliste, où, comme sur notre scène moderne, on cherchait à émouvoir les nerfs

plus que les âmes des spectateurs, avec des situations violentes, plutôt que par le développement naturel des passions, et avec la bizarrerie du décor et des costumes plutôt qu'avec la vérité des sentiments. Dikœopolis demandant à Euripides la petite cruche de Télèphe, c'est comme s'il avait demandé à l'auteur d'*Hernani* le cor de son satanique vieillard, ou à l'auteur de *Lucrèce* cette enseigne du palais *Borgia*, dont Gennaro fait le palais *Orgia*, en en détachant une lettre de la pointe de son poignard ; ou encore ces cercueils qu'on apporte à la fin du même drame pour les convives imprudents, auxquels Lucrèce révèle soudain qu'ils sont empoisonnés. *Malheureux* (se serait écrié le poète), *tu m'enlèves toute ma tragédie !*

Armé ainsi de toutes pièces, Dikœopolis ose enfin affronter les Acharnéens, et leur débiter son plaidoyer en faveur de la paix. Par précaution oratoire, il commence par protester de sa haine contre Sparte. Mais tous les torts ne sont pas du côté des Lacédémoniens. Il se met alors à rappeler à sa façon les causes de cette lutte déplorable. — Ce ne sont plus ici les généreux prétextes invoqués par Périclès, la religion profanée par les Mégariens, la jalousie de Sparte, le droit glorieux qu'Athènes a acquis par son rôle dans les guerres Médiques de commander à la Grèce, qu'elle a sauvée. Tout est ravalé à des griefs mesquins, à de misérables rancunes ; lièvres ou cochons introduits en contrebande ; ce sont encore des jeunes Athéniens qui vont dans l'ivresse enlever à Mégare la courtisane Simétha ; et en revanche les Mégariens piqués au vif ravissent à leur tour deux filles de joie dans le tripot d'Aspasie. Voilà la cause de cette fu-

neste prise d'armes. C'est le piquant revers de l'histoire de Thucydides. Ainsi fait d'ailleurs ordinairement la comédie politique. Elle aime à railler, en cherchant, en montrant le petit côté des choses humaines, les calculs mesquins à la place des grandes et nobles passions qu'on affiche, l'homme vulgaire sous le héros, la réalité brutale au lieu de l'illusion. Avec une parole simple et familière, mais qui s'élève souvent jusqu'à l'éloquence, Dikæopolis finit par démontrer qu'on ferait bien mieux de conclure la paix à son exemple, et de couper court ainsi à cette horrible guerre, qui depuis six ans déjà entrave le commerce, tient toutes les affaires en souffrance, et désole toute la Grèce.

En l'écoutant, le chœur se partage en deux demi-chœurs à la manière des factions de la place. Les uns ont été convaincus par l'orateur; les autres résistent encore. La dispute s'échauffe entre eux. On va en venir aux mains. — La faction de la guerre appelle à son secours le général Lamachos, qui accourt costumé en une espèce de dieu Mars ridicule, le panache au vent, une tête de Gorgone figurée sur son bouclier. Le poète en fait un matamore de fantaisie, qui va représenter dans le reste de la pièce le génie de la guerre, comme Dikœopolis le génie de la paix. Ce vaillant capitaine était connu pour son impétuosité; par sa tactique audacieuse et la rapidité de ses coups il déconcertait l'ennemi. Aristophanes en fait une caricature, sans s'inquiéter de la ressemblance. Homme de parti, il n'a pas le scrupule d'être modéré et juste.

La marche de la pièce est ici suspendue par la *parabase;* et la scène reste vide, pendant que le chœur se

tourne vers les spectateurs, et qu'en leur nom, ou plutôt encore au nom du poète, le Coryphée adresse au public un discours. La parabase était assurément un intermède étrange, mais un élément essentiel de l'ancienne comédie athénienne, une tradition consacrée des vieux chœurs phalliques, au milieu desquels elle avait pris naissance; et où de temps en temps les cantiques s'interrompaient, pour laisser le Coryphée apostropher la foule réunie autour de la pompe bacchique. Alors même que la comédie fut devenue un drame régulier, elle se plut à conserver cette allocution directe au public, contraire sans doute à l'illusion du théâtre, mais si commode d'ailleurs au poète pour exposer ses idées, plaider ouvertement la cause qu'il soutient, et cribler ses adversaires de ses traits malicieux.

Le Coryphée, tout d'abord, rappelle les titres du poète à l'estime et à la faveur de ses concitoyens, les services qu'il leur a rendus déjà dans ses deux pièces antérieures, en dévoilant au peuple les menées frauduleuses de ses démagogues, qui le mènent en l'enivrant de sottes flatteries. Quant à lui, il ne s'inspire que de l'amour de la patrie, du sentiment de la justice et de l'honneur. Puis, dans des couplets lyriques chantés par tout le chœur et qui alternent avec les récitatifs du Coryphée, le poète fait éclater les plaintes des vieux combattants de Marathon, aujourd'hui en butte aux poursuites et aux railleries des jeunes orateurs dans l'Agora et aux embûches de la chicane dans la place Héliée.

La parabase avait été assujettie à des règles compliquées de composition, dans lesquelles il serait trop long aujourd'hui d'entrer. Elle était l'objet des soins particu-

liers du poète. On sent bien que ce hors-d'œuvre était l'élément capital de la pièce, que le public attendait avec impatience. C'est là que le poète, en effet, découvrait toute sa pensée, qu'il haranguait ; là surtout, qu'il frappait, qu'il mordait, qu'il décochait à ses adversaires ses sarcasmes, que le public aimait à répéter en sortant du théâtre. La parabase était l'âme de la vieille comédie, son aiguillon. Aussi, quand la vieille comédie perdit son aiguillon, comme la guèpe, elle en mourut. Cet intermède était donc fort goûté du public. Qu'il tînt plus ou moins à l'action de la pièce, peu importe. S'inquiétait-on, au temps de Molière, du Ballet de Polichinelle introduit dans la comédie du *Malade imaginaire*, sans aucun rapport avec l'action ? Dans une tragédie, sans doute, la parabase aurait nui à la vraisemblance de la fiction dramatique. Mais, dans la comédie antique, qui n'était qu'un badinage plein de fantaisie, de bigarrures et de contrastes, tous ces incidents épisodiques étaient accueillis avec plaisir par la gaieté. Dans ce rire, auquel elle se livrait avec un irrésistible entrain, elle ne pouvait rien prendre au sérieux, pas même la vraisemblance théâtrale ; comme en un déguisement burlesque, c'était encore un amusement de lever quelquefois le masque.

La parabase se plaçait d'ordinaire au milieu de la pièce, surtout dans quelque pause bien marquée, où l'action, commencée sous les yeux des spectateurs, était censée se continuer pour quelque temps hors de la scène. Parfois, selon les besoins de l'action, le poète partage sa parabase en deux ou trois parties, qui s'intercalent dans les haltes du drame. La pièce des *Achar-*

néens va se poursuivre par une série de scènes à tiroir, dans l'intervalle desquelles le poète sèmera encore quelques rejetons de parabase, sans doute pour que le chœur par cette intervention garde toujours dans sa pièce le rôle considérable qui lui appartient; mais aussi pour ménager par ces pauses, aux trois acteurs chargés de jouer tant de personnages différents, le temps de changer de costume et de rôles.

Car, dans les pièces anciennes, il n'y a point d'actes distincts; et la toile ne se baisse pas sur la scène. Mais, en outre, quel que soit le nombre des personnages qui y figurent, il faut que l'auteur y suffise avec trois acteurs, quatre au plus. L'Archonte ne lui en attribue jamais davantage. Un premier acteur ou *protagoniste* garde pendant toute la pièce le rôle principal. Ici c'est le rôle de Dikœopolis. Les deux acteurs subalternes se partagent tous les autres personnages, dans lesquels ils se substituent successivement. — Il fallait assurément une grande industrie chez l'auteur, pour distribuer ainsi entre ses trois acteurs tant de scènes et de rôles distincts. Dans les *Acharnéens*, par exemple, il n'y a pas moins de quatorze personnages, que devaient se partager entre eux le deuxième et le troisième acteur. Je ne compte pas les personnages muets.

Après la parabase, notre pièce va reprendre son cours, mais dans une suite de scènes détachées, par lesquelles le poète achèvera sa démonstration, en opposant aux misères et aux privations de la guerre les bombances de la paix. Dikœopolis a ouvert dans sa ferme un marché franc, où tout arrive et tout abonde, pendant que le dénûment sévit alentour. Je ne sais si le poète avait appris

dans les écoles des Sophistes les procédés qu'on commençait à y enseigner pour l'amplification oratoire d'une idée ; comment, après avoir considéré d'abord un sujet dans son ensemble, on le divise, pour l'envisager ensuite dans ses diverses parties et sous toutes ses faces ; on le rapproche d'objets semblables ou opposés par des comparaisons ou des antithèses. Théorie des lieux communs. Tel sera ici son procédé. Mais, au lieu d'un discours, l'amplification toute dramatique du poète se traduit en tableaux vifs et grotesques, où le contraste entre les maux de la guerre et les bienfaits de la paix éclate aux yeux avec une diversité saisissante.

Le premier qui se présente au marché de Dikœopolis est un malheureux Mégarien qui, mourant de faim sur le sol ingrat de la Mégaride ravagée encore chaque année par les bandes athéniennes, n'a pas d'autre denrée à vendre que ses deux petites filles qu'il ne peut plus nourrir. Pour s'en défaire, il les apporte dans un sac affublées d'un groin, en les faisant passer pour des cochons de lait. Il vendrait pareillement sa femme et sa mère, pour les empêcher de mourir de faim. Le tableau qu'il fait de la misère de son pays est au fond plein de tristesse ; mais le poète l'assaisonne de drôleries et d'équivoques obscènes, dignes des fêtes de Bacchus. Cette parade grossière nous fournit un curieux exemple de ce qu'était l'antique comédie. Alors même que cette comédie populaire avait pris forme d'art, et qu'elle prétendait à l'honneur d'éclairer l'opinion, il fallait bien qu'elle s'accommodât toujours au goût d'une canaille ivre de vin et de luxure. Et en ce jour de bacchanales, cette canaille, c'était à peu près tout le monde. Aussi doit-on,

pour lire Aristophanes, s'accoutumer à cette crudité brutale de plaisanterie, à ce dévergondage du rire, qui révoltent la pudeur de nos mœurs modernes. Dans cette démocratie athénienne, d'ailleurs sans hiérarchie sociale, dans cette vie du carrefour et de la place publique, les luttes des partis habituaient les oreilles aux grossièretés de l'injure; et la palestre, les regards aux plus indécentes nudités. Dans les conversations, où les femmes ne prenaient part qu'en devenant courtisanes, régnait une brutale licence de langage; les fêtes religieuses n'étaient même parfois aussi que d'obscènes orgies. De là cette sâle grossièreté dans la plaisanterie, qu'on s'étonne de voir alliée chez les Athéniens de cette époque avec tant de goût dans les beaux-arts. Mais d'ailleurs Aristophanes pouvait-il mettre en scène un Mégarien, sans en faire un brutal bouffon? Le *rire Mégarien* (γελὼς Μεγαρικός) était proverbial à Athènes, pour signifier une plaisanterie ordurière. Si Aristophanes a voulu par cet échantillon nous montrer qu'il savait aussi traiter ce comique trivial, il y a réussi.

En échange des deux petites filles, Dikœopolis donne au Mégarien une botte d'ail et une livre de sel. Mais celui-ci ne s'éloignera pas, sans être inquiété encore par un Sykophante, qui se hâte de dénoncer la présence d'un contrebandier en Attique. Ces délateurs étaient alors plus que jamais la plaie de la démocratie; bêtes venimeuses engendrées dans la fermentation du gouvernement populaire et les bas-fonds de la cité, au bourdonnement importun, à la morsure mortelle. C'était devenu un métier lucratif. Le Mégarien finit cependant par se tirer des griffes de la mauvaise bête.

Mais voici un Béotien, qui apporte au marché de Dikœopolis une bourriche de gibier et de poisson frais. La Béotie avait toujours été la patrie de la bonne chère. Le Béotien encombre la place des produits de son pays, légumes, canards, oies, levrauts, poissons d'eau douce, anguilles surtout si prisées du lac Copaïs. Tout ce luxe de mangeaille, dont l'Attique est depuis si longtemps privée, devait faire venir l'eau à la bouche des spectateurs, et provoque chez Dikœopolis une explosion de joie sensuelle. On croirait entendre à cette effusion le cri d'Agamemnon de retour dans sa patrie et serrant sa fille Électre sur son cœur, ou encore l'Admète d'Euripides adressant son dernier adieu à sa femme, qui s'est dévouée pour mourir à sa place. De cette scène pathétique le poète nous offre une parodie, que l'esprit vif et caustique des spectateurs saisissait au vol. « O ma bien-aimée (s'écrie Dikœopolis, en saluant l'anguille du Copaïs), objet « de mes longs regrets, te voici donc enfin ! Saluez-la, mes « enfants, cette charmante anguille, qui nous revient après « si longues années d'absence. Emportez-la au logis. La « mort même ne saurait plus me séparer d'elle, surtout « si elle est cuite avec des feuilles de bette. » De ces souvenirs pleins de larmes, qu'avait laissés la tragédie d'Euripides, le poète fait un galimatias burlesque, accompagné d'un bruit de casseroles et de réchauds.

En échange de ces denrées, Dikœopolis offre au Béotien des produits de l'industrie athénienne.

« — J'y consens (reprend l'autre), des choses d'Athè- « nes, qui nous manquent en Boétie.

« — Veux-tu des sardines de Phalère ? de la poterie ?

« — Oh! des sardines, de la poterie ; nous en avons

« chez nous. Je veux un produit qui manque chez nous « et soit abondant ici.

« — Ah ! j'ai ton affaire. Emporte un sykophante bien « emballé comme de la poterie.

« — Par Castor et Pollux, je gagnerais gros à en em« porter un. Je le montrerais comme un singe plein de « malice.

« — Tiens, voilà justement Nicarchos, qui vient mou« charder.

« — Qu'il est petit !

« — Oui ; mais il est tout venin. »

Dikœopolis prend le sykophante par la nuque, l'emballe comme une cruche dans une botte de paille, et le jette sur les épaules du campagnard, qui l'emporte en échange de ses anguilles. Quelle idée franchement comique ! ce produit de l'industrie athénienne emporté en Béotie comme un objet de curiosité, comme une pièce de faïence d'un nouveau genre. C'est un vase bon à tout (disait Dikœopolis en le ficelant). On s'en servira comme de coupe pour y verser tous les maux, de mortier pour piler les procès, de lanterne pour espionner les comptables, et de récipient pour tout y brouiller.

Jusqu'à la fin, la pièce ne sera plus guère remplie que de bombance, d'apprêts de cuisine, de chants de joie et de gloire à la paix, qui ramène tous les plaisirs. Cette allégresse cependant et ces apprêts de festin sont encore interrompus par intervalles par quelques cris de détresse, par les plaintes de quelques malheureux. C'est comme un bruit de guerre, un cliquetis d'armes, qu'on entend encore dans le lointain pour mieux faire savourer par ce contraste prolongé jusqu'à la fin la prospérité et la

sagesse de Dikœopolis. C'est ce qu'on appelle en rhétorique la démonstration par les contraires.

Ici, c'est un laboureur, dont l'ennemi a volé les bœufs, et qui vient en pleurant demander à Dikœopolis deux gouttes de trêve. Mais celui-ci, avec l'endurcissement du parvenu, ne veut pas être importuné dans son bonheur actuel par le spectacle de la misère d'autrui, et répond au malheureux par un refus impitoyable. Là c'est une jeune mariée, dont l'époux allait partir pour la guerre au sortir du répas de noces, et qui envoie une matrone avec des présents à Dikœopolis, pour obtenir de lui un peu de cette liqueur merveilleuse qui suspend les combats. Dikœopolis sourit à cette demande ; et accorde une goutte de son élixir pacifique. « *Il n'est pas juste,* dit-il, *qu'une femme souffre des maux de la guerre.* »

Un dénouement en antithèse complète le plaidoyer dramatique du poète en faveur de la paix. Pendant que l'heureux enclos de Dikœopolis étale toutes les joies d'un pays de Cocagne, remuements de vaisselle, bruits appétissants de marmites, de fritures, d'oiseaux à la broche ; mots de gueule, à rendre Rabelais jaloux ; en dehors, on entend retentir les apprêts de guerre, les clairons qui résonnent, les javelots qu'on aiguise, les marteaux, qui réparent les galères. Et quand Dikœopolis part joyeusement pour un festin, où il est invité par le prêtre de Bacchus, le général Lamachos est obligé d'aller se mettre à la tête de l'armée, par la nuit qui arrive, sous la neige qui tombe, pour repousser une invasion des Péloponésiens. L'un demande son casque avec son triple panache ; l'autre qu'on apporte le civet. C'est, entre le capitaine qui s'équipe et le soupeur qui festine, un duo d'anti-

Salamine ; mais chaque pièce d'Aristophanes est une comédie de circonstance : il ne songe qu'au présent, et ne fait point de morale générale. Il est l'adversaire convaincu de la guerre du Péloponèse. Il n'y voit pas seulement la Grèce déchirée par une lutte fratricide et l'éventualité de défaites désastreuses, mais encore un foyer de révolutions intestines, la ruine des fortunes, les lois antiques s'écroulant au contre-coup des revers, les démagogues profitant du désordre des choses et du trouble des esprits pour s'emparer du pouvoir. Pour diffamer, pour étouffer cette guerre insensée, pour guérir ce peuple téméraire de son humeur belliqueuse, tous les moyens lui sont bons. Il ne lui suffit donc pas que, par intervalles, Dikœopolis s'adresse à la raison des spectateurs, en réfutant par toute sorte de motifs sensés les partisans de la guerre. Il faut qu'il parle à leur ventre, qu'il réveille leurs convoitises et l'ardeur sensuelle des jouissances, dont ils sont depuis longtemps sevrés. Ce n'est pas là un noble et grand langage, sans doute ; mais c'est le seul que la comédie lui fournisse. La comédie, en effet, voisine encore de son origine, se ressent de l'orgie dans laquelle elle a pris naissance. C'est toujours le drame de la sensualité, le triomphe des instincts de la chair. Quel que soit l'objet où prétend le poète, il faut bien qu'il prenne la livrée ordinaire de la Bacchante, qu'il matérialise sa pensée et fasse appel aux appétits brutaux. Il laisse à la tribune les arguments de l'éloquence sérieuse. Quant à lui, c'est à peine s'il ose à ses énormes bouffonneries mêler par intervalles une pensée grave, qu'il lance au peuple, tout en dansant le cordax obscène et pétulant. C'est la loi du genre ; et l'on ne sau-

rait assez admirer encore le génie et le patriotisme du poète, qui, réduit à ce rôle de bouffon populaire, de serviteur de Bacchus, de farceur versant à la multitude la folle gaieté, fait encore tourner ce drame comique à l'enseignement et au salut de sa patrie.

LE

CURÉ DE LUDRES

(1757)

PAR M. E. MEAUME.

Une légende s'est formée sur Jean-Baptiste Marchal, curé de Ludres, brûlé le 3 août 1757, en exécution d'un arrêt rendu par la Cour souveraine de Lorraine le 1er du même mois.

Suivant cette légende, Marchal était innocent. Il aurait été victime d'une odieuse calomnie, et certains panégyristes lui ont décerné la couronne du martyre. Une grande dame se serait jetée à sa tête. Nouveau Joseph, — Marchal aurait laissé son manteau de prêtre entre les mains de la moderne Putiphar. La noble dame, indignée de l'outrage fait à ses charmes, s'en serait vengée en accusant le chaste curé d'actes infâmes. La procédure criminelle dirigée contre le curé, devant le bailliage de Nancy, l'aurait été sur sa dénonciation. Cette procédure fut suivie d'une condamnation à la peine capitale, et la Cour souveraine confirma la sentence du bailliage. La procédure avait été conduite avec un extrême acharnement et une rapidité inusitée. Suivant l'usage observé dans ces sortes d'affaires, il ne devait

rester aucune trace de cet horrible procès ; tous les actes de la procédure furent anéantis, y compris même la minute de la condamnation voulue, sollicitée, imposée, disait-on, par une aristocrate vindicative.

Telle est la légende, qui se trouve ainsi résumée dans un manuscrit datant du commencement de notre siècle : « Après l'exécution du curé de Ludres, une voix générale flétrit la conduite de la dame de ..., signala la part qu'elle avait prise à la mort de l'infortuné dont la perte, disait-on, était jurée depuis que le curé avait repoussé l'amour de la belle marquise ; injure que ne pardonne jamais une femme. Telle est encore aujourd'hui l'opinion généralement acceptée qui n'est, nulle part, mieux accréditée qu'au lieu même où périt Marchal[1]. »

Il est facile de reconnaître que cette histoire ne tient pas debout, au moins en ce qui concerne la grande dame qui aurait faussement accusé le curé de Ludres. Quelle apparence, en effet, que cette dame, dont les avances auraient été repoussées par Marchal, ait cru pouvoir se venger de lui en l'accusant d'un crime *imaginaire ?* N'était-il pas évident que, pour se défendre, il dirait la vérité, et que sa dénonciatrice serait victime de sa dénonciation ? En tout cas, à supposer que cette dame, si prompte à s'enflammer et à se venger, ait été assez insensée pour provoquer, comme on l'a dit, l'arrestation de Marchal, rien, absolument rien ne prouve qu'il en ait été ainsi.

1. Ce manuscrit fait partie de nos collections : son auteur, resté inconnu, a soigneusement indiqué les sources auxquelles il a puisé ses renseignements. On y trouve à peu près tout ce qui a été écrit pour et contre le curé de Ludres.

Si l'on admet, au contraire, que Marchal n'était pas d'une chasteté irréprochable, on comprendrait encore moins qu'il eût repoussé les avances d'une grande dame, et qu'il n'eût pas été ravi de céder à la tentatrice. La dénonciation de la dame n'est pas moins invraisemblable dans cette seconde hypothèse que dans la première.

Voudrait-on absolument qu'elle eût fait une dénonciation ? Cela ne serait admissible qu'en supposant que Marchal, au lieu d'avoir été l'objet d'une tentative de séduction, aurait voulu jouer le rôle de séducteur. Rien ne le prouve; mais cela ne serait pas impossible, quoique, généralement, les femmes ne se vengent pas de cette façon.

Reste une dernière hypothèse, la seule plausible. Il se pourrait que la dame dont il s'agit, informée de la conduite peu régulière de Marchal, eût écrit à l'évêque de Toul pour demander son éloignement, mais sans articuler aucun des faits à raison desquels Marchal a été condamné. Le curé fut effectivement suspendu par son évêque. A la suite de cette suspension, de mauvais bruits auraient circulé; ils seraient arrivés aux oreilles des représentants de la justice criminelle. A cette époque, la magistrature était en querelle avec l'évêque, à propos des billets de confession. Les juges auraient agi avec promptitude et vigueur, afin de ne pas laisser à la juridiction ecclésiastique le temps de s'organiser et de se saisir de l'affaire. Ainsi pourrait-on expliquer la précipitation de la poursuite, la rapidité de la condamnation et de l'exécution: ce qui ne veut pas dire que ces actes soient justifiés.

Le seul moyen de connaître la vérité est d'écarter

toutes les hypothèses, y compris celle qui sert de base à la légende. Si l'on s'en tient aux faits incontestables, on reconnaîtra que Marchal a été condamné par des magistrats convaincus et irréprochables. Ces juges ont dû gémir en prononçant une peine infiniment trop sévère, mais le condamné n'était pas la pure et innocente victime que la tradition nous représente encore de nos jours.

Les détails de l'instruction, et notamment les témoignages, resteront toujours inconnus, puisque non seulement la procédure a été anéantie[1], mais que les minutes des actes de condamnation ont été arrachées des registres destinés à les conserver. Cette lacération rendrait toute discussion impossible, s'il n'existait de la sentence du bailliage et de l'arrêt de la Cour souveraine plusieurs copies, concordant entre elles, et reproduisant fidèlement les originaux.

Les faits certains se réduisent à ceux que nous allons retracer[2]. Il est constant que le procès de Jean-Baptiste Marchal, né à Dombrot (Vosges), à trois lieues de Neufchâteau, fut conduit avec une précipitation peu ordinaire. Arrêté le 13 juillet 1757, l'accusé fut jugé le 27 du même mois[3], sur les réquisitions du procureur du roi, par le bailliage de Nancy, dont la sentence est ainsi conçue :

1. « Un curé ayant été convaincu d'avoir commis le crime de Sodome sur plusieurs enfants de sa paroisse, la Cour ordonna, par arrêt du 1er août 1757, qu'il y serait conduit pour y être étranglé et brûlé *avec sa procédure*, après avoir été préalablement rasé. » (Rogéville, *Jurisprudence des tribunaux de Lorraine*, p. 583.)

2. Ils sont empruntés, en partie, au récit anonyme qui se conserve dans nos collections et dont nous avons parlé ci-dessus.

3. M. Lepage a donné le texte de cette sentence (*Statistique de la*

« Déclare Jean-Baptiste Marchal atteint et convaincu d'avoir séduit et corrompu, par des attouchements illicites et infâmes, quantité de jeunes garçons ses paroissiens, de même que des hommes, notamment les trois frères, et des écoliers qu'il avait sous sa conduite en qualité de maître de langue latine; d'avoir, et immédiatement après ces crimes, célébré le saint sacrifice de la messe, et d'avoir commis et consommé par violence l'abominable crime de Sodomie, en diverses manières, et sur plusieurs personnes;

« Pour réparation de quoi, ledit Jean-Baptiste Marchal est condamné à être conduit, dans un tombereau, au-devant de l'église Primatiale, par l'exécuteur de la haute justice, où étant, tête nue et rasée, nu en chemise, à genoux, la corde au cou, et tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, il fera amende honorable et déclarera que méchamment il a commis les différents crimes dont il est convaincu, qu'il s'en repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice; ce fait, ledit Jean-Baptiste Marchal sera conduit sur la place de Grève de cette ville et de suite attaché à un poteau planté à cet effet sur un bûcher pour, après y avoir été étranglé, son corps y être brûlé, consumé et réduit en cendres[1]. »

Le condamné se pourvut par appel devant la Cour sou-

Meurthe, art. *Ludres*) sous la date du 1er août, qui est celle de l'arrêt de la Cour. En réalité, l'instrument produit est la sentence du bailliage du 27 juillet 1757 et non l'arrêt de la Cour du 1er août suivant, qui n'a été connu de M. Lepage que postérieurement à l'impression de la *Statistique*. Il est rapporté *in extenso* page 643 du *Supplément*.

1. M. Lepage, *le Département de la Meurthe, Statistique historique*; Nancy, 1843, p. 323.

veraine, et ce fut seulement alors que l'autorité ecclésiastique intervint, par l'organe de Brice-Thomas Tardif, promoteur du diocèse de Toul[1]. Cette démarche avait été suggérée par l'évêque de Toul, Mgr Drouas. Le promoteur invoquait plusieurs ordonnances, et se prévalait en outre d'un droit constant, en matière canonique, pour revendiquer le jugement de Marchal par l'officialité. On suppose que cette démarche n'avait pas pour but de sauver l'accusé, mais seulement de retarder l'arrêt, et de laisser aux esprits le temps de se calmer[2]. Toutefois, il peut sembler étrange que l'évêque ait attendu la prononciation de la sentence du bailliage pour revendiquer le jugement de l'affaire par l'officialité. Peut-être aussi ne croyait-on pas à une aussi grande rapidité de l'instruction. Ce qui tendrait à le faire supposer, c'est que le déclinatoire du promoteur fut présenté le lendemain de la sentence. On fut donc obligé de le produire à la Cour déjà saisie de l'appel du condamné. Peut-être aussi le vrai motif du retard apporté à la revendication était-il que l'officialité de Toul n'était pas organisée. Dès lors, on se trouvait fort embarrassé pour

1. Il y avait, près de chaque officialité, un promoteur qui remplissait des fonctions analogues à celles des officiers du ministère public. Toutefois, en 1757, cet officier n'avait qu'un titre sans fonctions; il ne pouvait saisir l'officialité qui n'était pas organisée.

2. Une copie de la revendication de Tardif se conserve à la bibliothèque publique de Nancy. L'auteur anonyme de notre manuscrit intitulé : *Sur le curé de Ludres,* a vu cet acte qu'il dit avoir été copié par le président Lefebvre, l'un des juges de Marchal. Il y a ici erreur évidente. Le président Lefebvre était mort le 26 octobre 1736, vingt-un ans avant le procès de Marchal. C'est un de ses homonymes, le conseiller Lefebvre, qui fut un des juges du curé de Ludres. — Du reste, cet acte de revendication a été publié par M. Lepage dans le *Supplément* à sa *Statistique*, p. 641.

revendiquer au nom d'une juridiction qui aurait pu être établie, mais qui, en fait, ne l'était pas. Quoi qu'il en soit, il est certain que le procureur général Toustain de Viray protesta vivement contre la qualité prise par Tardif dans sa requête, et conclut à ce qu'il fût déclaré non recevable. C'est ce que décida la Cour souveraine, et le promoteur fut condamné aux dépens[1].

Restait à juger l'appel du condamné. On ne le fit pas languir. Peu de jours après la sentence du bailliage, la Cour souveraine entendait de nouveau les témoins; ils étaient confrontés avec l'accusé; et, le 1er août, elle rendait l'arrêt suivant :

« La Cour, sans s'arrêter et avoir égard à la demande de Jean-Baptiste Marchal en nullité de la procédure instruite contre lui[2] non plus qu'à ses prétendus faits justificatifs et à son appel, dit qu'il a été bien jugé... Ordonne que l'amende honorable sera faite devant la principale porte de l'église paroissiale du village de Ludres, auquel lieu l'exécution dernière de la sentence sera pareillement faite, à l'effet de quoi ledit Jean-Baptiste Marchal y sera conduit sous bonne et sûre garde. » Ont signé MM. du Montet, président; de Châteaufort, Collenel, Lefebvre, de Pont, de Chard, Charvet et de Beaucharmois, conseillers[3].

---

1. Cet arrêt a été rendu le 28 juillet 1757, au rapport de M. de Beaucharmois. Son texte, très laconique, a été imprimé à la suite de la revendication du promoteur général Tardif.

2. Marchal s'était joint au promoteur pour demander son renvoi devant l'officialité.

3. Le texte complet de l'arrêt se trouve au *Supplément* de M. Lepage, p. 643 et 644. Nous reproduisons seulement la partie de cet acte qui est relative au changement du lieu de l'exécution. Le surplus est conforme au texte de la sentence du bailliage de Nancy.

Cet arrêt, en ordonnant l'exécution dans la paroisse de Ludres, aggravait la peine du condamné. C'est sans doute à cette aggravation et aux détails du supplice, si nouveau pour les gens de la campagne, qu'est due la formation de la légende à laquelle a singulièrement contribué, dans un certain monde de Nancy, la divulgation du récit fait, le 4 août, par l'abbé François, vicaire de Saint-Epvre[1]. Ce récit, sous forme de lettre adressée au respectable Mgr Drouas, n'avait pas été imprimé, mais il en circula plusieurs copies manuscrites[2]. On connaît maintenant le texte complet de ce factum qui dénote, chez son auteur, un esprit mal équilibré. Toutefois, à en juger par l'analyse suivante, faite par l'impartial anonyme dont nous possédons le manuscrit, on peut juger de l'effet qu'il dut produire. Voici cette analyse, qui paraît remplacer avec avantage le texte plus complet, mais surchargé d'inutilités :

« On y peint Marchal comme le héros d'une nouvelle Passion. Des allusions continuelles marquent et divisent le récit entremêlé de sentences et de citations évangéliques. Parmi ces divisions, on remarque les suivantes :

---

1. François François, natif de Nancy, docteur en théologie, était vicaire de la paroisse Saint-Epvre de Nancy depuis 1751. Il succéda, comme curé de Saint-Epvre, à Jean-François Pécheur, mort en 1772, et mourut le 9 septembre 1786. L'abbé François fut inhumé dans la chapelle du cimetière au faubourg de Boudonville. (V. Lionnois, *Histoire des Villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, p. 258-259.)

2. Une de ces copies figure au n° 3705 du catalogue de M. Noël sous le titre suivant : « Copie fidelle de la lettre de M. François, vicaire de Saint-Epvre, touchant la mort *édifiante* du curé de Ludres. » Nancy, le 4 août 1757, manuscrit in-12. — La lettre du vicaire François a été imprimée par M. Lepage, sur une autre copie. (*Supplément*, p. 644 et suivantes.)

Arrêt porté. — Jardin des Olives. — Souper. — Nuit édifiante. — Minuit. — La deuxième heure. — Son Calvaire, etc. »

Après ces indications qui permettent d'abréger cette lettre trop diffuse, l'auteur de l'analyse cite textuellement les parties les plus saillantes de la pièce :

« Le cœur aussi navré de douleur que pénétré des sentiments religieux de ce pauvre mourant, je commence mon récit. L'accusé comparut le 1er août, à 11 heures et demie devant la Cour[1]. Il y parla cinq quarts d'heure pour sa justification. Ensuite on alla aux opinions jusqu'à trois heures; mais la délibération ne roula ni sur son innocence, ni sur son salut, mais sur le lieu et la manière de son supplice. L'arrêt devait être exécuté le même jour, mais la crainte d'une émeute méditée, disait-on, par le clergé, fit différer jusqu'au lendemain[2], afin de mander les maréchaussées de Lunéville et de Pont-à-Mousson. Il n'en était rien, Monseigneur, mais il fallait nous humilier de toutes façons.

« Les derniers moments de répit accordés au curé de Ludres, il les employa à des entretiens de piété avec M. Pécheur, curé de Saint-Epvre, le chanoine de Ravinel et moi-même. Nous ne l'abandonnâmes pas un seul instant dans ces tristes conjonctures.

« Le mardi 3 août, à 7 heures du matin, nous traver-

1. Il avait été jugé et condamné le 27 juillet au bailliage.

2. En fait, l'exécution n'eut lieu que le 3 août. — Cette date est fournie par notre manuscrit dans les termes suivants : « Marchal fut effectivement conduit à Ludres au milieu d'un appareil de force imposante, et brûlé, avec la procédure, le 3 août, près le poteau seigneurial, aux confins du ban de Ludres joignant celui de Richardménil. » C'est, du reste, ce que confirme la lettre du vicaire François, citée ci-après.

sâmes une bonne partie de la ville, et l'on nous fit la grâce de passer par la porte Saint-Georges, passage moins fréquenté et moins long[1] que par la porte Saint-Nicolas, surtout un jour de marché. On arriva par une pluie battante à Ludres, à dix heures; et, après une bonne heure, commença l'affligeant spectacle! Les deux sentences lues, Jean-Baptiste Marchal fut dépouillé de ses vêtements que recueillirent ses compagnons, mis en chemise, rasé par le bourreau et conduit dans cet équipage, une torche à la main, à la porte de son église qu'on lui ferma, pour y faire amende honorable. Là, plein de force, il parla à son peuple, il lui fit la plus vive et touchante exhortation en peu de paroles... Tout le monde pleuroit, hurloit, le plaignoit, et surtout quand, après s'être avoué pécheur, il déclara qu'il mouroit innocent de certains crimes énormes dont on l'avoit accusé[2]. On le conduisit ensuite à son calvaire, à plus d'une demi-lieue de Ludres, où il fut étranglé et brûlé. »

1. On évita ainsi le passage par la rue Saint-Dizier, dans l'intérieur de la ville; mais le passage par la porte Saint-Georges était plus long, car il fallait faire un détour, en sortant de la conciergerie du Palais, pour se rendre à cette porte.

2. C'est sur cette phrase qu'on s'est appuyé pour soutenir que Marchal a protesté de son innocence jusqu'au dernier moment. En admettant l'exactitude de la version de l'abbé François, la phrase n'a peut-être pas toute la portée qu'on lui prête. Il semble que, devant la mort, la pensée du malheureux se soit reportée à certains actes dont il avait été accusé et dont il ne se reconnaît pas coupable, ce qui laisse planer un doute relativement aux autres. Comment d'ailleurs Marchal pouvait-il parler de son innocence entière devant ceux dont les dépositions venaient de le faire condamner?

D'ailleurs, l'abbé François n'ajoute-t-il pas qu'au moment de monter sur le bûcher, Marchal était tellement résigné qu'il lui dit : « Ce genre de mort m'effraye si peu, et je le crois si disproportionné à *mes désordres*, que je suis prêt à tout autre tourment, voulût-on me disséquer

Après avoir ainsi rapporté les principaux passages de la lettre de l'abbé François, l'anonyme résume ainsi qu'il suit les opinions des partisans de l'innocence de Marchal :

« Les personnes éclairées, celles qui par leur âge ont pu recevoir l'impression plus immédiate des faits, sont plus ou moins disposées à croire que l'infortuné Marchal a été victime d'une grande iniquité. Feu M. Thierry, vieillard nonagénaire, et contemporain de l'événement, partageait cette opinion commune. Tous les témoignages sont d'accord sur les circonstances de l'orage[1] et les constantes dénégations du patient.

« Un autre vieillard rapporte ainsi les dernières paroles de Marchal, au pied du bûcher. « Mes chers parois-
« siens, je n'ai cessé de vous exhorter à la pratique des
« vertus chrétiennes, je ne m'attendois pas à ce que cela
« me mèneroit sur l'échafaud ; mais que la volonté de
« Dieu soit faite[2]. »

« On dit que le curé ajourna au jugement de Dieu le procureur général, et que celui-ci, d'un âge assez peu

---

artère par artère, fibre par fibre, hacher mes membres les uns après les autres, je croirois que tout cela est bien au-dessous *de mes crimes.* »

Comment concilier ces paroles avec l'innocence de Marchal ! Et cependant l'abbé François ne le croyait pas coupable ! — Peut-être aussi y a-t-il, dans les paroles rapportées, plus de rhétorique que d'exactitude.

1. L'abbé François se borne à parler d'une pluie battante lorsqu'on arriva à Ludres. D'autres ajoutent qu'aux approches du supplice le ciel, d'abord serein, se montra menaçant ; que le tonnerre se fit entendre presque sans intervalle, et qu'à peine le sacrifice terminé, un violent orage dispersa l'immense assistance. — En vérité, si c'est là une preuve de l'innocence de Marchal, on doit convenir qu'elle est bien faible. Mais que ne peut, sur certains esprits, le penchant au merveilleux !

2. L'abbé François ne rapporte rien de semblable.

avancé, mourut effectivement, l'année n'étant pas révolue[1].

« M. le baron de Brichambeau, dont le père était premier président, m'a raconté qu'en 1802, à Plombières, Mme la présidente de Sivry dit au chevalier de Boufflers :

« Ce malheureux curé est tombé dans des embûches « tendues de toutes parts autour de lui. Aussi, voyez la « mort de M. Toustain de Viray ! Sûr, ce ne fut pas en « vain que le curé de Ludres l'interpella à ses derniers « moments. »

« La conduite peu généreuse de l'évêque de Toul, qui vit froidement traîner au dernier supplice un prêtre, son délégué, paraîtra moins concluante contre la mémoire de Marchal quand, sur la révélation de son médecin, on saura que ce prélat, au lit de mort, avoua qu'il mourait de chagrin de ce qui s'était passé, et en témoignant les plus amers regrets[2]. On ajoute que le roi Stanislas, qui n'attendait qu'une démarche de l'évêque pour gracier, manifesta son mécontentement de cette inflexibilité coupable et qu'il fit défendre sa cour au prélat. »

On doit s'inscrire en faux contre cette anecdote qui n'a rien de vraisemblable. Le sentiment qu'on prête ici au bon Stanislas est en contradiction manifeste avec son

1. Toustain de Viray mourut effectivement deux mois après l'exécution de Marchal, le 5 octobre 1757. (Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 225.) Le fait aurait un certain caractère de gravité si la lettre de l'abbé François, du 4 août, en faisait mention ; mais il ne dit mot de cette prophétie qui, par conséquent, a dû, comme bien d'autres, être forgée après l'événement.

2. Que Mgr Drouas se soit repenti de ne pas avoir demandé que la peine du curé fût commuée, nous le croyons sans peine ; mais l'anecdote, telle qu'elle est rapportée, ne prouve pas que l'évêque crût à l'innocence du curé de Ludres. Mgr Drouas n'est mort qu'en 1773.

caractère. Il est, sans doute, possible et même vraisemblable qu'il aurait cédé aux prières de l'évêque ; mais il n'avait pas besoin de les attendre. S'il lui paraissait juste de commuer la peine, devait-il attendre que cette commutation lui fût demandée ? La vie d'un homme ne doit pas dépendre d'une visite. Si le roi de Pologne n'a pas gracié, c'est qu'il a cru que sa Cour avait bien jugé, et que personne n'eut le courage de lui démontrer le contraire. Du reste, il est fort possible que Stanislas ait appris la condamnation en même temps que l'exécution qui, seule, fit beaucoup de bruit.

Quoi qu'il en soit, le vieillard anonyme termine son apologie par les lignes suivantes :

« On ajoute que le dernier duc de Lorraine, l'empereur François, témoigna hautement son indignation, disant que jamais, sous ses ancêtres, il ne s'était vu un aussi odieux spectacle[1]. »

A ces opinions favorables au curé de Ludres, on peut joindre celle de l'abbé Grégoire. Il avait lu la lettre du vicaire François ; non seulement il approuve le récit du 4 août, mais il ajoute ce qui suit :

« L'opinion publique a toujours considéré Marchal comme une victime sacrifiée à la calomnie ; et, depuis son supplice jusqu'à présent, on n'a pas discontinué, des diverses contrées de la Lorraine, de venir en pèlerinage et de dresser de petites croix sur le lieu où il fut mis à mort, qui est à côté de la grande route

1. Si cette parole est authentique, l'empereur François aurait oublié le supplice d'André des Bordes et celui de Melchior de la Vallée, au dix-septième siècle.

de Nancy à Charmes et à un quart de lieue du village de Ludres[1]. »

En rapportant cette opinion dans son *Catalogue raisonné,* M. Noël déclare ne pas la partager :

« Mon grand-père, dit-il, et mon grand-oncle, peu de temps après la condamnation, ont fait partie du bailliage ; ils ont pu recueillir les opinions des premiers juges. Ils étaient convaincus que Marchal était coupable d'une immoralité qui était loin de mériter la peine de mort ; mais cette condamnation fut prononcée dans la conviction que Stanislas commuerait cette peine en celle de la prison, comme le demandait l'évêque de Toul[2]. On croyait que c'était le père Menoux[3], M. de Viray, et surtout une haute et puissante dame qui avait un intérêt dans cette cause comme partie plaignante, qui avaient déterminé le roi à laisser exécuter l'arrêt[4]. »

Un contemporain de l'abbé Grégoire fut, lui aussi, un défenseur du curé de Ludres. Il a résumé, dans une sorte de factum, destiné à circuler, les calomnies dirigées contre les magistrats qui avaient condamné Marchal. La grande dame n'y est pas nommée ; mais elle est si clairement désignée par des points qu'il est impossible

1 Note autographe de Grégoire sur un manuscrit qui, après lui avoir appartenu, a fait partie des collections de M. Noël, dans le *Catalogue* desquelles il figure sous le n° 3704. Ce manuscrit était vraisemblablement une des nombreuses copies de la lettre de l'abbé François qui circulaient à Nancy.

2. Il ne paraît pas que l'évêque ait jamais adressé à Stanislas une demande de commutation.

3. On ne comprend pas l'intérêt que pouvait avoir le P. Menoux, ou Demenoux, à la condamnation et à l'exécution du curé de Ludres.

4. On verra plus loin ce qu'on doit penser de l'opinion émise dans cette dernière phrase.

de s'y méprendre. Du reste, cette nouvelle version, bien différente des anciennes, tend plutôt à disculper cette dame qu'à la présenter comme l'instigatrice de la poursuite criminelle dirigée contre le curé. L'auteur de ce factum, que notre anonyme ne paraît pas avoir connu, est l'abbé Villemin, curé de Vallois, près de Lunéville. Il est écrit sous forme de lettre adressée à l'abbé Camus, chanoine et vicaire général de Nancy. Le curé Villemin lui avait communiqué un essai manuscrit sur la vie du respectable évêque de Toul, Mgr Drouas de Boussey. En renvoyant, avec les compliments obligés, ce manuscrit à son auteur, le vicaire général lui faisait remarquer qu'il avait omis de parler de *la malheureuse affaire de M. Marchal, curé de Ludres*[1]. Loin de se formaliser de cette observation, le curé de Vallois y trouva un prétexte pour écrire au vicaire général une lettre évidemment destinée à circuler. C'est un plaidoyer en faveur de Marchal et une justification de la conduite de Mgr Drouas. C'est surtout une diatribe contre les magistrats. L'abbé Villemin rappelle la lettre du vicaire François qui, suivant lui, témoigne de l'innocence de Marchal. Cependant, il fait connaître certains faits particuliers dont il avait été instruit en qualité de secrétaire de l'évêque de Toul; puis il continue ainsi : « Le curé de Ludres, sans être un scélérat, ni un monstre, était un mauvais prêtre, plus mauvais pasteur encore. M. Drouas était bien instruit de sa mauvaise con-

1. Le travail de l'abbé Villemin sur Mgr Drouas n'a pas été publié. Quant à sa lettre au chanoine Camus, du 8 juillet 1790, il en a circulé à Nancy plusieurs copies dont une a été reproduite par M. Lepage (*Supplément à la Statistique*, p. 648 à 650).

duite, et fortement sollicité par l. . . . .[1], vint à bout, en le menaçant, de lui faire faire la démission de sa cure[2] sous la réserve, simplement verbale, que son successeur lui ferait une pension. Cette affaire avait mis le prélat en relations avec .. . . . . [3], et, comme ils connaissaient tous deux le sujet, il ne déguisait pas ses sentiments sur le compte de ce prêtre. Il croyait seconder le zèle d'une femme pieuse ; *il ignorait qu'une haine furieuse la faisait agir.*

« Quelque temps après, ce malheureux, mauvaise tête et mal conseillé, se pourvoit au Parlement pour rentrer dans son bénéfice, sous prétexte de la violence qui l'en a expulsé. A l'instant, la trame la plus horrible est hourdie. L. . . . . produit une lettre de M. l'évêque de Toul, mais cette lettre disait peu de chose, elle n'était pas une base suffisante pour appuyer un procès criminel, on y ajoute donc une calomnie qui fait frémir (j'ignore quel en est l'inventeur). On suppose qu'un grand nombre de curés vivent dans une dissolution abominable, qu'il est nécessaire de faire un exemple pour en imposer aux coupables, et, ce qui ajoute au frémissement, c'est que, dans un instant, cette horrible imputation passa pour un fait constant dans l'esprit des magistrats, du chancelier de Lorraine, et même du roi de Pologne. »

---

1. Ces points désignent la dame de Ludres. Suivant l'usage de l'époque, Villemin écrit *M.* et non *Mgr* Drouas.

2. On reprochait à Marchal d'être un *chasseur décidé* et de trop aimer peut-être aussi les plaisirs de la table, suite assez ordinaire de la passion de la chasse (Lettre de Villemin, dans Lepage, t. II, p. 648).

3. La disposition des points montre clairement qu'ils signifient « la dame ».

Ainsi voilà une version nouvelle. L'abbé Villemin ne prétend pas que la marquise de Ludres ait dénoncé le curé Marchal. Il se borne à dire qu'elle le haïssait, qu'elle avait écrit contre lui à Mgr Drouas pour l'éloigner de sa cure. Il se tait sur le motif de la haine de la dame; mais il est évident que sa plainte ne portait pas sur les infamies dont Marchal fut reconnu coupable. Il ne dit pas qu'elle ait averti la justice criminelle. Il affirme au contraire que, pour empêcher Marchal de rentrer dans sa cure, elle s'est bornée à produire une lettre de l'évêque de Toul; que cette lettre *ne disait pas grand'chose*[1] et qu'il ignore l'inventeur des bruits qui ont circulé sur la dissolution du clergé.

Certaines rumeurs semblaient indiquer que Marchal était l'un des coupables. Comme toujours, en passant de bouche en bouche, la calomnie grandit, elle atteint quelques membres du clergé dont aucun n'est nommé, à l'exception de Marchal, et il est poursuivi parce que trois frères du village de Ludres, et d'autres encore, ont parlé; que leurs conversations sont arrivées aux oreilles des magistrats qui ont été saisis de l'affaire. Voilà ce qu'on peut induire de la version de l'abbé Villemin et ce qui paraît exact. Il ajoute, sans en fournir le moindre indice, que le procureur du roi fut *gagné;* mais il ne dit pas par qui; c'est dire trop ou trop peu. En bon français, cela s'appelle une calomnie.

Ce qu'il y a surtout de neuf et de curieux dans la version du curé Villemin, c'est qu'il attribue la condam-

---

1. Donc Mme de Ludres n'avait pas instruit Mgr Drouas du vice abominable de Marchal, qu'elle ne connaissait peut-être pas et que l'évêque ignorait certainement.

nation de Marchal à la conduite tenue par la Cour souveraine à propos de la bulle *Unigenitus*, qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans cette affaire. On sait combien fut violente la querelle entre l'archevêque de Paris, Mgr Christophe de Beaumont, et le Parlement. L'archevêque avait défendu à ses curés d'administrer les derniers sacrements aux malades qui ne justifieraient pas d'un billet de confession délivré par un prêtre ayant accepté la Bulle. De son côté, le Parlement envoyait en prison les prêtres qui avaient refusé les sacrements aux malades dont la confession avait été reçue par un prêtre janséniste. La situation n'était pas aussi tendue en Lorraine qu'en France. Cependant il paraît que Mgr Drouas partageait, dans une certaine mesure, les idées de Monseigneur de Paris; tandis que la Cour souveraine de Nancy, sans aller aussi loin que le Parlement de Paris, était imbue des mêmes opinions. Elles étaient, au surplus, partagées par certains ecclésiastiques lorrains, et le bon dom Calmet lui-même, quelque peu entaché de jansénisme, n'avait pas accepté la Bulle sans difficulté. En tout cas, l'abbé Villemin accuse les magistrats du bailliage, et ceux de la Cour, d'avoir condamné Marchal pour se venger de certains refus de sacrements. Voici l'étrange passage de sa lettre où se trouve formulée cette accusation :

« Il est triste qu'on puisse observer ici que la Cour souveraine n'avait pas pardonné aux curés d'avoir pris hautement le parti de leur évêque dans l'affaire de la confession des malades[1], et que M. de Viray, procureur

1. Il n'est pas certain que *tous* les membres du clergé lorrain aient

général, autrefois si respectable et si zélé pour la religion, alors réconcilié avec son corps, montrait plus de passion que personne dans cette affaire. »

Ainsi, suivant l'abbé Villemin, le procureur du roi était *gagné*; la passion animant le procureur général, il la faisait partager aux magistrats; et c'est là ce qui a fait condamner un innocent! Mais le bon curé oublie que, depuis quatre ans, la Cour souveraine avait obtenu gain de cause dans l'affaire de la confession des malades; qu'elle avait pu déclarer attentatoire à la liberté des fidèles l'ordonnance de Mgr Drouas, prescrivant aux réguliers de ne point confesser les malades sans l'agrément des curés; qu'en conséquence elle avait pu prononcer l'annulation de cette ordonnance, et que l'arrêt de la Cour avait été maintenu par le roi de Pologne[1]. Comment admettre qu'après avoir vaincu le clergé dans une affaire si délicate, les victorieux aient éprouvé le besoin d'ajouter à leur triomphe le supplice d'un prêtre innocent? Comprend-on que la scélératesse humaine puisse être aussi profonde, et que ces scélérats soient des magistrats réputés jusqu'alors honnêtes, intègres, religieux? Ces hommes entourés de la considération générale: Toustain de Viray, le président du Montet, Châteaufort, Lefebvre, Beaucharmois, pour ne citer que les plus célèbres, auraient tout à coup perdu le sens moral au point de mentir à leur conscience? Ne serait-ce pas là un miracle d'iniquité produit par le démon? Quant

accepté la Bulle; mais il paraît que le plus grand nombre des curés y avaient adhéré.

1. M. l'abbé Mathieu, *l'Ancien Régime en Lorraine*, pages 109 et 110.

aux vrais miracles, l'abbé Villemin ne doute pas qu'ils ne se soient produits pour manifester l'innocence de Marchal. Il n'avait plus rien à redouter de la Cour souveraine en juillet 1790. Aussi ne lui ménage-t-il pas l'intervention miraculeuse de la Providence. Il rappelle que Mme de Ludres tomba dans une langueur qui, en la dévorant, la conduisit insensiblement au tombeau; que le procureur du roi se fracassa le bras et demeura estropié; enfin que le procureur général mourut dans les six mois[1]. L'abbé ne paraît pas douter que ces événements n'aient été des effets et des témoignages de la vengeance céleste, puis il termine ainsi: « Mgr Drouas, qui m'a raconté lui-même le détail de cette affaire, n'a jamais pensé qu'elle pût le compromettre. On ne peut lui faire un crime d'avoir fait faire une démission au curé de Ludres; sa lettre est peu de chose; et, eût-elle influé sur la condamnation du curé, il ne pouvait le prévoir, il n'a pas pu solliciter en sa faveur, il eût perdu son diocèse s'il eût demandé grâce au roi pour l'accusé; il a gémi de cette abomination, il ne pouvait faire autre chose. »

Nous avons insisté, trop longuement peut-être, sur la lettre de l'abbé Villemin. Mais cela nous a paru nécessaire parce que, malgré les divagations qu'elle renferme, on y trouve des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs sur les relations de Mgr Drouas avec la dénonciatrice prétendue de Marchal. Ces documents ne concordent pas avec la tradition populaire, mais l'abbé Villemin, il ne faut pas l'oublier, était secré-

---

1. Il mourut le 5 octobre 1757, dans les trois mois qui suivirent la condamnation de Marchal; mais qu'est-ce que cela prouve ?

taire de l'évêque de Toul lors de l'événement. S'il a erré dans ses appréciations, il a dû, quant aux faits, être exactement informé.

La question du curé de Ludres fut reprise et agitée de nouveau en 1828. On était alors étonné, comme on l'est aujourd'hui, de la persistance et du renouvellement des petites croix de bois sur le lieu du supplice du curé de Ludres. Un vieillard de 79 ans, M. Oudinot, écrivit sur cette affaire des réflexions fort sensées[1], qui sont analysées ainsi qu'il suit par l'auteur de notre manuscrit :

« M. Oudinot, ancien magistrat à Nancy[2], s'est demandé si le curé de Ludres était au fond, un prêtre scandaleux, un libertin livré par habitude et avec cynisme aux abominations qu'on lui a imputées ; ou, au contraire, un innocent, victime de l'inimitié de ses paroissiens, de préventions trop enracinées, enfin d'une erreur grave et bien malheureuse dont la magistrature la mieux intentionnée et la plus probe n'a pas toujours été exempte. M. Oudinot, s'appuyant du caractère du procureur général Toustain de Viray, homme savant et profond jurisconsulte[3] ; du silence de l'évêque de Toul qui n'ignorait pas ce qui se passait; de l'arrêt que ne mitigea

1. Les *Réflexions* de M. Oudinot ont été reproduites intégralement par M. Lepage (*Supplément,* pages 650 et 651).

2. Michel-Hubert Oudinot, né à Nancy en 1749, est l'auteur du prospectus de l'*Histoire de Nancy* par l'abbé Lionnois. (*Biographie* Michel.)

3. Claude-François Toustain, marquis de Viray, se distingua sous les ducs Léopold et François : il devint conseiller d'État du roi de Pologne et procureur général... Il est mort en 1757. Son nom se prononce encore souvent au barreau de Nancy, et il est toujours accompagné d'éloges et de témoignages de profond respect. (Michel, *Biographie de la Lorraine*.)

pas le bienfaisant Stanislas, si accessible à tous les malheureux, se range à l'opinion de la culpabilité ; mais il déplore la rigueur du châtiment qu'il trouve énormément disproportionné au délit et d'une cruauté sans excuse[1]. »

On voit qu'en 1828 l'affaire du curé de Ludres passionnait encore l'opinion publique. Aussi les *Réflexions* de M. Oudinot ne restèrent-elles pas sans réponse. Elle se produisit sous la forme anonyme d'un écrit intitulé : *Observations d'un ecclésiastique faites quelque temps après la publication* des *Réflexions* de M. Oudinot[2].

L'auteur soutient d'abord que les magistrats n'auraient pas dû condamner Marchal, parce qu'ils ne le connaissaient pas ; tandis que ses confrères, qui le connaissaient, proclamaient son innocence. La suite de l'argumentation est tout aussi étrange, et il est douteux qu'elle puisse jamais obtenir le moindre succès, même devant une cour d'assises. Elle se résume ainsi : « Marchal soutenait qu'il était innocent ; donc on devait le croire plutôt que les nombreux témoins qui déposaient contre lui. » C'est la thèse favorite de l'avocat de Marchal, qui termine sur ce point en disant : « Conclure à la culpabilité de l'accusé, parce que les juges ont dédaigné ses dénégations et leur ont préféré les déclarations des témoins, ce serait, selon moi, manquer à la logique la plus vulgaire. » A ce compte, du moment que l'accusé

1. Le travail de M. Oudinot, dont on s'est borné à présenter ici une analyse succincte, occupe trois colonnes dans le *Supplément* de M. Lepage, p. 659.

2. Ces observations ont été réimprimées dans le *Supplément* de M. Lepage, p. 651.

nie, on ne doit jamais le condamner! — Il est inutile d'insister.

L'auteur passe ensuite à un autre ordre d'idées. Il tient surtout à écarter l'argument tiré par M. Oudinot de ce que Stanislas a laissé exécuter l'arrêt de condamnation : « Stanislas, dit-il, n'a pas eu le temps de laisser s'ouvrir son cœur à la compassion envers l'infortuné Marchal, puisque l'arrêt de condamnation devait recevoir son exécution *le jour même de son prononcé définitif,* avant que ce prince pût en être suffisamment informé, tant la justice avait hâte d'en finir avec cette procédure énigmatique! S'il fut accordé un sursis de quelques heures à l'exécution du condamné — M. François en explique le motif dans sa lettre, — ce fut bien moins pour solliciter une grâce du roi, que pour se mettre en garde contre un enlèvement chimérique imputé au clergé.

« Et qu'on ne dise pas que depuis le 27 juillet, époque où fut rendu l'arrêt de condamnation par le bailliage, jusqu'au 1er août que cet arrêt fut confirmé par la Cour souveraine, Sa Majesté Polonaise avait pu se préparer à accorder un pardon, ou, du moins à mitiger la peine horrible que devait subir Marchal; ne sait-on pas que l'accusé pouvait appeler de la première sentence, et qu'en effet il a fait requête à la Cour; ainsi on ne pouvait expédier du château de Lunéville des lettres de grâce qu'après une sentence nouvelle confirmative de la première; jusque-là il fallait que le procès eût son cours; mais je viens de dire qu'on ne laissa pas à la clémence le temps d'adoucir les rigueurs de la justice. Monsieur l'évêque de Toul ne put rien faire en faveur

de son délégué. A quoi eût servi le crédit de M. Drouas près du monarque duc de Lorraine, en sa qualité d'académicien et d'orateur? Il était impossible d'arrêter la procédure, et j'ai dit que Stanislas même, faute d'avertissement, n'avait pas eu le temps nécessaire d'en modifier l'exorbitante sévérité. »

Au premier abord, il semble que l'anonyme ecclésiastique soit dans le vrai. Il est de toute évidence que Stanislas ne pouvait intervenir alors que l'appel était pendant. Quant au reste de l'argumentation, les faits sont travestis de telle sorte qu'il paraît impossible que Stanislas ait pu modifier la peine.

Toutefois, la plus simple réflexion fait voir qu'il n'en est rien. En effet, la condamnation définitive a été prononcée le lundi 1er août à trois heures de l'après-midi[1]. Si Marchal avait dû être exécuté à Nancy, il aurait pu être brûlé le même jour. Mais, d'après l'arrêt, il devait être conduit à Ludres. En supposant même qu'il dût partir le lendemain mardi, il était impossible que la tragédie fût accomplie avant midi. Par conséquent, le curé de Saint-Epvre, qui avait reçu la confession de Marchal pendant la nuit, son vicaire François, le chanoine de Ravinel, qui tous portaient intérêt au condamné, pouvaient et devaient prendre la poste, se jeter aux pieds de Stanislas et, tout au moins, en rapporter un ordre de sursis jusqu'à ce qu'il eût entendu Mgr Drouas. Stanislas ne s'y serait certainement pas refusé. L'un des prêtres allant à Lunéville, l'autre devait se rendre à Toul et

1. Lettre de l'abbé François ; M. Lepage, *Supplément*, p. 645, 1re colonne.

obtenir de l'évêque une lettre pour le roi. La vie d'un homme qu'on croyait innocent valait bien qu'on se hâtât. Puis, le mardi matin, lorsqu'on apprit que l'exécution était renvoyée au lendemain mercredi, n'avait-on pas tout le temps nécessaire pour agir? Cependant rien n'a été fait, aucune démarche n'a été tentée. Stanislas n'a vraisemblablement rien su; en tout cas, on ne lui a rien demandé. L'argument de M. Oudinot subsiste donc dans toute sa force.

Reste la question de compétence. On aurait dû s'attendre à ce que l'ecclésiastique anonyme y insisterait fortement; néanmoins il ne fait que résoudre, de sa propre autorité, ce qui était en discussion. Cette partie de son argumentation est encore plus faible que les précédentes. Il ne connaît ni le droit spécial qu'il invoque, ni les faits, ni les actes. Ainsi, ce ne fut pas, comme il le dit, la sentence du bailliage qui débouta l'officialité de Toul, et cela par deux raisons: 1° le promoteur général Tardif ne se présenta pas devant le bailliage. Sa requête d'intervention est du 28 juillet, et Marchal avait été condamné la veille; 2° ce ne fut pas l'officialité qui fut déboutée par la Cour souveraine, mais bien le promoteur général Tardif, *en son nom personnel,* qui fut déclaré non recevable dans son appel, le jour même où il l'avait produit devant la Cour. Si l'arrêt qui condamne Tardif n'est pas motivé, on trouve à la suite de la condamnation de Marchal un acte expliquant pourquoi l'intervention du promoteur général a été repoussée. Cet acte dispose, comme cela se pouvait alors, par voie générale et réglementaire, que « tous les procès qui, d'après le droit canonique, appartiennent à la juridic-

tion ecclésiastique continueront à être jugés par les bailliages, sans appeler le juge ecclésiastique, tant et si longtemps que les évêque et ordinaire[1] de son ressort n'auront pas établi, dans ledit ressort, des officialités fixes et permanentes, avec les officiers y résidants qui doivent les composer[2]; et, en cas que lesdits évêque et ordinaire viendraient à satisfaire au présent arrêt, et à celui précédemment rendu, enjoint auxdits officiers des bailliages, dans les cas de revendication des accusés par l'ordinaire, d'y déférer. » Ainsi la Cour ne méconnaissait pas les privilèges ecclésiastiques; mais elle soutenait que les crimes de droit commun, imputés à des prêtres, devaient appartenir à la juridiction commune *tant que le tribunal privilégié n'aurait pas été constitué*. Or, en fait, l'officialité de Toul n'existait pas. C'était la meilleure de toutes les raisons pour repousser la requête du promoteur général intervenant au nom d'une juridiction imaginaire.

Le lecteur connait maintenant le pour et le contre, il peut se décider en parfaite connaissance de cause. Pour nous, la lumière est faite. Il y a d'ailleurs une réflexion qui s'impose et achève de ruiner la légende de l'innocence *complète* de Marchal, en faveur de laquelle on n'a produit aucun document ni aucun argument sérieux. En lisant les noms des huit magistrats de la Cour souveraine qui ont

---

1. L'ordinaire n'était autre chose que l'évêque, ou, en cas de vacance du siège, l'autorité diocésaine, c'est-à-dire le Chapitre ou les vicaires généraux capitulaires.

2. L'official était le juge ecclésiastique, institué par l'ordinaire. Ce juge devait être appelé au bailliage lorsqu'il s'agissait des cas criminels privilégiés des ecclésiastiques.

signé l'arrêt de condamnation, il est impossible de ne pas être convaincu que, s'ils ont trouvé l'accusé coupable, c'est qu'il l'était effectivement[1]. Il n'est pas admissible que le procureur général se soit laissé aveugler par les ardeurs de la poursuite au point de faire condamner un prêtre innocent. Il l'est encore bien moins que du Montet, Lefebvre, Châteaufort et les autres conseillers, tous l'honneur de la magistrature lorraine au XVIIIe siècle, aient pu condamner légèrement un accusé. S'ils l'ont déclaré coupable, c'est qu'ils l'ont jugé tel, à la suite d'une instruction trop rapide sans doute, mais tellement convaincante que la culpabilité était, à leurs yeux, l'évidence même. Quelques mois après, Châteaufort s'illustrait, ainsi que ses collègues, en résistant aux iniquités de la Galaizière. Personne alors, ni après sa rentrée triomphale, ne songeait à lui reprocher sa participation à l'arrêt du 1er août 1757.

Quant à Mgr Drouas, ce saint et vénéré prélat, sur lequel notre ami, M. l'abbé Mathieu, a écrit une page si bien sentie[2], quelle a été son attitude dans cette déplorable affaire? Il hésite à provoquer l'intervention du promoteur, dont la requête n'est déposée qu'après le prononcé de la sentence. L'intervention ecclésiastique

1. Les magistrats ont cru à la culpabilité de Marchal, parce qu'ils ont cru à la véracité des témoins qui l'accusaient. Mais comment concilier ici l'autorité de la chose jugée avec l'opinion publique, contemporaine et toujours persistante, opinion favorable au condamné? C'est sans doute que les gens de Ludres ne crurent pas, eux, à la sincérité, à l'impartialité des témoins accusateurs. Tel est peut-être le secret de cette ténébreuse et célèbre affaire. (*Note d'un des correcteurs des épreuves du travail de M. Meaume.*)

2. *L'Ancien Régime en Lorraine*, p. 151.

écartée, et la sentence confirmée par la Cour souveraine, il ne fait aucune démarche auprès du souverain qui, dit-on, n'attendait qu'une demande de l'évêque pour commuer la peine. En admettant, ce qui n'est pas établi, que Stanislas fût disposé à l'indulgence, du moment que l'évêque s'abstenait, le monarque a dû croire qu'il s'associait à la sévérité de la Cour. Ce qui semble d'ailleurs l'indiquer, c'est que, suivant M. Oudinot, loin de recourir à la clémence royale, il a chargé un ecclésiastique de lui rendre compte de l'exécution. Était-il donc, lui aussi, vendu à la grande dame dont on a tant parlé? Personne n'oserait le dire. D'ailleurs rien n'indique que Mgr Drouas ait été supplié d'intervenir auprès de Stanislas.

M. l'abbé Mathieu, sans avoir approfondi la question, et sans vouloir exprimer aucune appréciation personnelle, constate[1] que « les paroissiens du curé de Ludres pro-« clament son innocence et font de lui une sorte de Calas « catholique; l'on peut voir, aujourd'hui encore, les pe-« tites croix de bois (placées sur le lieu même du sup-« plice de Marchal) qui perpétuent ce souvenir et cette « protestation ».

Le bruit qui s'est fait autour du nom du curé de Ludres lui a été, nous le reconnaissons, généralement favorable. L'énormité du châtiment a engendré la légende contre laquelle les protestations ont été rares[2] et peu développées. Suivant nous, la légende, telle qu'elle circule, est un roman. Nous ne saurions trop le répéter,

---

1. *Ibid.*, p. 153.
2. Mentionnons, entre autres, celle de M. Lepage, suivant lequel « le souvenir de cette affaire a été trop souvent dénaturé par la tradition populaire ». (*Statistique de la Meurthe*, art. *Ludres*.)

c'est l'atroce sévérité de la justice qui lui a donné naissance. Aussi n'hésiterions-nous pas à dire que les magistrats lorrains seraient sans excuse s'il n'était démontré qu'ils ont suivi, pour ainsi dire inconsciemment, l'exemple qui leur avait été donné par la magistrature française[1]. Cet excès de sévérité ne doit donc pas être mis entièrement à la charge des magistrats lorrains. Sept années avant l'arrêt de la Cour souveraine de Nancy, le Parlement de Paris avait condamné au bûcher deux misérables reconnus coupables de crimes analogues à ceux de Marchal. Depuis Léopold, la cour de Lunéville reflétait celle de Versailles. La magistrature de Nancy crut devoir imiter en tout celle de Paris. On se serait cru déshonoré si l'on avait été moins rigoureux en Lorraine qu'en France.

Rogéville a fait observer que les faits imputés au curé de Ludres n'étaient prévus en Lorraine par aucune disposition pénale[2]. Il aurait raison s'il s'agissait unique-

1. Par arrêt du 5 juin 1750, le Parlement de Paris a condamné deux particuliers à être brûlés vifs, en place de Grève, pour crime de sodomie (Rogéville, *Jurisprudence des tribunaux de Lorraine*, p. 583). L'exécution eut lieu seulement le 6 juillet. L'avocat Barbier en rapporte les détails, t. IV, p. 117 et 118 (édition Charpentier). Une exécution semblable, celle de Deschauffour, avait eu lieu en 1726 (Barbier, *ibid.*). C'est sur ce dernier exemple que Voltaire s'est fondé pour dire et répéter qu'il avait sauvé du feu l'abbé Desfontaines. Il avait agi sur la recommandation de Thieriot, leur ami commun, et il parvint à faire sortir de Bicêtre l'abbé Desfontaines qui, depuis, devint son ennemi. Cela prouve la vérité de ce que dit Barbier « qu'il y avait beaucoup de gens à Bicêtre pour ce fait ; mais qu'on brûlait seulement ceux qui n'avaient pas de relations avec des personnes de distinction, soit de la cour, soit de la ville ».

2. « Il est bien difficile d'avoir des preuves complètes de ce crime (de sodomie) ; et comme il blesse plus la loi de nature que celle de la société, il me paraîtroit plus convenable de faire enfermer dans des maisons de correction ceux qui en sont présumés atteints, que de les

ment d'actes secrets commis avec des adultes. Mais la sentence du bailliage, confirmée par la Cour, constate que le condamné a usé de violence et qu'en outre, parmi les enfants, ses victimes, plusieurs étaient ses élèves. Or ces faits sont qualifiés crimes chez tous les peuples civilisés. Dans tous les cas, n'y eût-il dans la législation lorraine aucune disposition à cet égard, l'élasticité des lois criminelles autorisait l'omnipotence des tribunaux. Tout ce qui concernait la pénalité, ainsi que l'appréciation des faits, était abandonné à l'arbitraire. Les juges de Marchal étaient donc restés dans l'iniquité du droit strict de cette époque, puisque les faits incriminés n'avaient pas besoin, comme aujourd'hui, de recevoir une qualification légale.

La remarque de Rogéville n'en est pas moins une critique de la législation qui avait permis de rendre l'arrêt de 1757. Cette critique, insérée dans un livre publié en 1785, indique, chez cet excellent esprit, une tendance à condamner le régime de l'arbitraire.

Un siècle ne s'est pas encore écoulé depuis la chute de ce régime sous l'empire duquel tout était arbitraire, depuis les amendes jusqu'à la peine de mort. Cette peine, avec les horribles raffinements du supplice, pouvait être prononcée pour des faits qui, aujourd'hui, sont punis d'une peine moindre, quoique très grave encore[1]. Quant

condamner au dernier supplice; *d'autant mieux* que nous n'avons aucune ordonnance qui prononce des peines contre eux. » (Rogéville, *ut suprà.*) — Voir ce que dit M. Dumont, *Justice criminelle des duchés de Lorraine, et de Bar*, t. II, p. 181 à 197.

1. L'arrêt du 1er août 1757 relève contre Marchal des attentats à la pudeur sur de jeunes garçons dont l'âge n'y est pas indiqué. L'accusé est declaré convaincu spécialement « d'avoir commis et consommé *par*

à l'instruction criminelle, elle était aussi barbare que la pénalité. Nulle garantie pour l'accusé. Il comparaissait seul, devant ses juges, sans défenseur, à une audience qui n'était pas publique. N'y avait-il pas un certain courage à critiquer un semblable ordre de choses, à une époque où l'avocat général Séguier écrivait un réquisitoire de plus de 250 pages contre l'auteur d'une critique modérée de la législation criminelle, alors considérée comme une arche sainte? Cette pièce d'éloquence fut grandement du goût des parlementaires parisiens qui entrevoyaient bien certaines réformes utiles, mais ailleurs que chez eux, et, en tout cas, n'entendaient pas qu'on touchât à leur omnipotence en matière criminelle. Aussi Séguier obtint-il du Parlement de Paris qu'un *Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue* fût brûlé par la main du bourreau. L'arrêt porte que cet écrit *tend* à dénaturer les principes les plus sacrés, à détruire toute confiance dans la législation, et qu'il est attentatoire à la Majesté royale. Quel était donc le crime commis par l'auteur de ce *Mémoire?* Il avait osé soutenir que l'accusé devait trouver une garantie dans la publicité de l'audience et l'assistance d'un défenseur. Contre de pareilles énormités, contre ces propositions incendiaires, Séguier cherchait des paroles qu'il ne trouvait jamais assez indignées, assez flétrissantes. Le Parlement fut de

---

violence l'abominable crime de sodomie, en diverses manières et sur plusieurs personnes ».

Or, les articles 331 à 333 de notre Code pénal punissent des travaux forcés à perpétuité tout ministre d'un culte qui se sera rendu coupable d'attentat à la pudeur consommé ou tenté *avec violence* contre des individus de l'un ou de l'autre sexe. L'attentat à la pudeur sans violence est puni des travaux forcés à temps si le coupable est ministre d'un culte.

son avis. Le 18 août 1786, le mémoire dénoncé fut lacéré et brûlé, au pied du grand escalier du palais, par l'exécuteur des hautes œuvres. Cela ne suffisait pas, il fallait pouvoir atteindre l'auteur. Sans doute le *Mémoire* n'était pas anonyme, puisqu'il portait les noms des condamnés qui étaient censés l'avoir signé. Il était suivi d'une consultation approbative donnée par un avocat, sans quoi l'impression n'aurait pas été autorisée; mais cela importait peu aux magistrats. Ils savaient que la rédaction tout entière appartenait à un personnage important. En conséquence, un arrêt enjoignit au procureur général d'informer à l'effet de découvrir l'auteur de ce pernicieux écrit. Les gens de robe tenaient d'autant plus à le molester que c'était un faux frère. L'information ne fut pas longue; tout le monde savait que le fameux *Mémoire* était l'œuvre d'un magistrat, président à mortier au Parlement de Bordeaux. C'était Dupaty, déjà célèbre comme homme de lettres. A la première nouvelle de l'information dirigée contre lui, il se disposait à paraître devant la Grand'chambre, prêt à dire comme le héros virgilien : *Me me adsum qui feci*. Cambacérès, alors jeune avocat, nous a conservé un détail singulier de cette comparution. Il a raconté, dans une lettre à un de ses amis, qu'on ne permit pas à Dupaty de comparaître comme accusé sous la simarre de président. « Il dut revêtir une robe d'avocat, parce que le décret d'ajournement emportait interdiction. » Dupaty honora donc la robe d'avocat en recevant la semonce qui est sa gloire. C'était juste, après tout. Puisque le magistrat avait fait acte de défenseur, c'était en cette qualité qu'il devait recevoir une honorable flétrissure.

Elle lui valut une immense popularité. Il n'en jouit pas longtemps, car il mourut en 1788, sans avoir vu le triomphe de ses idées. Il eut du moins la satisfaction d'apprendre qu'un arrêt du Conseil avait anéanti pour vice de forme[1] celui du Parlement de Paris qui avait condamné ses clients. L'affaire fut renvoyée devant le Parlement de Rouen qui acquitta les trois accusés[2].

Marchal n'avait pas trouvé un Dupaty en Lorraine. Ce n'était pas un Calas catholique; Calas était innocent, et Marchal était coupable; mais sa punition fut atroce. De nos jours, quand les jurés trouvent un coupable trop sévèrement puni, ils signent un recours en grâce. On doit s'étonner que les magistrats n'aient pas gémi sur la rigueur de leur arrêt; qu'ils n'aient pas eu recours à la clémence du souverain; qu'ils n'aient pas même laissé s'écouler un délai moralement suffisant pour qu'elle pût s'exercer. Puisque la Cour souveraine se piquait d'imiter le Parlement de Paris, elle aurait dû l'imiter aussi quant

1. Vice de forme bien léger : défaut de paraphes à différents renvois.

2. Dupaty laissa trois fils. L'aîné fut un sculpteur de talent. Le second est mort, en 1851, membre de l'Académie française, où il eut pour successeur Alfred de Musset. Le troisième est mort en 1832, conseiller à la Cour de cassation. Il était entré dans la magistrature en 1804, comme juge suppléant au tribunal de la Seine où, dès 1805, il occupait le poste de substitut. Ce fut pendant qu'il exerçait ses fonctions qu'il profita de sa position pour s'associer à la belle action de son père en faisant réhabiliter par la Cour d'appel de Nancy les trois victimes que son père avait arrachées à la mort (*Biographie universelle* Michaud).

On ne comprend pas trop comment les trois hommes ayant été acquittés à Rouen avaient besoin d'être réhabilités.

Les recherches relatives à cette prétendue réhabilitation ont été faites avec le plus grand soin dans les archives de la Cour de Nancy par le greffier de chambre Dieudonné Bourgon, qui connaissait bien ces archives ; elles ont donné un résultat négatif. Il doit donc y avoir là une erreur de fait dans la *Biographie universelle* Michaud.

à l'exécution[1]. On a vu ci-dessus qu'il s'est écoulé un mois entre l'arrêt du 5 juin 1750 et son exécution en place de Grève, le 6 juillet. Il est impossible d'admettre que, si l'on eût agi de même à l'égard de Marchal, on n'aurait pas obtenu une commutation de peine. On a tout dit sur la précipitation de la poursuite, justifiée sans doute par l'évidence des preuves. Mais l'exécution dans les trois jours est bien autrement révoltante ; et c'est à ce point de vue, mais à ce point de vue seul, qu'un blâme sévère doit être infligé à ceux qui auraient pu agir autrement qu'ils ne l'ont fait. Ce blâme n'atteint pas seulement les magistrats qui auraient dû différer l'érection de l'infâme bûcher ; il atteint aussi tous ceux qui auraient pu, qui auraient dû recourir à la clémence royale.

Personne n'eut le courage d'avertir Stanislas pendant les deux journées qui séparèrent l'arrêt de son exécution. Personne ne lui représenta l'énormité de la peine comparée au délit. Aucun magistrat ne protesta ; aucun membre du barreau, aucun homme de lettres, aucun ecclésiastique n'implora la clémence du souverain auquel ses contemporains ont décerné le beau titre de « Philosophe Bienfaisant ». Ce fut seulement après l'exécution, après que la lettre du vicaire François circula en copies manuscrites dans le public, que se forma la légende dont le souvenir persiste après plus d'un siècle. Les témoins de l'affreux supplice furent « pitoyables », comme on disait alors, au pauvre condamné. Ils offri-

1. L'exécution regarde le Parquet et non la Cour ; et le Parquet s'est conformé à la règle de l'époque. (*Note d'un des correcteurs des épreuves du travail de M. Meaume*)

rent à sa mémoire les muets témoignages de leur commisération. Laissons donc les braves gens de Ludres planter ces petites croix dont on a tant parlé. Qu'elles soient surtout une protestation contre l'excessive sévérité d'une monstrueuse condamnation, et disons avec M. Oudinot : « Trop de précipitation a fait le mal, trop de rigueur a tout gâté. Il eût convenu de couvrir d'un voile épais l'incontinence d'un mauvais prêtre, de le livrer à l'autorité ecclésiastique qui lui eût retiré ses pouvoirs..... Mais être brûlé vif[1] ! O mon Dieu ! J'aime à penser que ce n'est pas vous qui avez inspiré à vos représentants sur terre un jugement aussi rigoureux. »

---

1. Marchal ne fut pas brûlé vif ; il ne fut brûlé qu'après avoir été étranglé. (Voir ci-dessus le texte de la sentence du bailliage, confirmée sur ce point par l'arrêt de la Cour.)

ACADÉMIE DE STANISLAS

PRIX HERPIN

A DÉCERNER EN 1889

Un prix de 1,000 fr., mis à la disposition de l'Académie de Stanislas par une fondation de feu M. le docteur Herpin (de Metz), sera attribué, s'il y a lieu, au mémoire qu'elle jugera le meilleur sur le sujet suivant :

Recherches sur les temps préromains en Lorraine. (Archéologie, linguistique, anthropologie, etc.)

Le prix doit être décerné en 1889.

Les conditions sont les suivantes :

Les mémoires doivent être adressés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1888.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires déposés porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces deux devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus; mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

Les mémoires devront être écrits en langue française.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

Les mémoires qui auraient déjà obtenu une récompense d'une des Académies composant l'Institut de France, sont exclus du concours.

Nancy, le 4 juin 1887.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules LEJEUNE.

Le Président,
Dr BLEICHER.

Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), décédé à Nice (Alpes-Maritimes), le 17 janvier 1872.

. . . .

Art. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre correspondant, un titre de rente italienne 5 p. 100, nos 1,094,023 et 1,098,922, de 300 francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les Académie et légataires ci-dessus denommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet du prix que j'ai institués, devront toujours être imprimés à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . .

ACADÉMIE DE STANISLAS

PRIX DE CHIMIE APPLIQUÉE

A DÉCERNER EN 1888

Fondation Paul BONFILS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr., à décerner, dans sa séance publique de 1888, au mémoire de chimie qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contiendra, soit sous le rapport des progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser libre le choix du sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il présente des faits nouveaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en langue française, avec cette réserve pour les mémoires imprimés, que leur publication ne devra pas être antérieure au 1er janvier 1886.

Les mémoires peuvent être signés par l'auteur, de même que les planches, les dessins, ou les appareils qui les accompagnent. L'auteur peut d'ailleurs s'en assurer la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Les membres titulaires de l'Académie ne peuvent prendre part au concours.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 janvier 1888.

Les mémoires doivent être adressés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, à Nancy.

Nancy, 3 juin 1887.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules LEJEUNE.

Le Président,
Dr BLEICHER.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1886.

ACADÉMIE FRANÇAISE. — Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Halévy, le 4 février 1886; in-8°.

F. ANTOINE. — Syntaxe de la langue latine; Paris, 1886, 1 volume in-8°.

AURICOSTE DE LAZARQUE. — Note sur la formation probable du second imparfait usité dans quelques patois lorrains; in-8°.

A. BENOIT. — Le buste de Saint-Adelphe, jadis à Neuviller; Colmar, 1886, in-8°.

A. BENOIT. — Les prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau, 1813; in-12. — La Pierre d'Olry de Widrange dans la ville de Saint-Hippolyte, 1555-1616; in-8°.

O. BERGER-LEVRAULT. — Catalogue des Alsatica de la bibliothèque de O. Berger-Levrault; Nancy, 1886, 2 vol. in-8° en 7 fascicules.

A. BABEAU. — La tour Saint-Lambert, l'ancienne glacière de Troyes; 1886, in-8°. — Du Buisson-Aubenay. Voyage d'un archéologue dans le S.-O. de la Champagne en 1646; Troyes, 1886, in-8°. — Voyage de Du Buisson-Aubenay au prieuré de Dom Marcheret à Saint-Just et à Montmi-

rail, en 1646; 1 br. in-8°. — L'armement des nobles et des bourgeois au XVIIe siècle dans les campagnes méridionales; in-8°. — Les pèlerinages de Jérusalem en Champagne au XVIe siècle; in-8°. — Le siège du château de Saint-Phal par 33 huissiers; in-8°. — La statue de Saint-Éloi et les marguilliers de Sainte-Madeleine de Troyes; in-8°. — La représentation du Tiers-État aux assemblées pour la rédaction des coutumes au XVIe siècle; in-8°. — L'Assemblée d'élection et le bureau intermédiaire de Troyes; in-8°. — Lettre d'un député à la municipalité de Troyes à l'armée de Dumouriez; in-8°. — Rapport sur les travaux de la Section des Arts en 1869; in-8°. — La construction de l'hôtel de ville de Troyes; in-8°. — Les portraits de deux députés de Troyes au XVe et au XVIe siècle; in-8°. — Compte rendu de la Société académique de l'Aube, 1875; in-8°. *Idem*, 1886; in-8°. — Un sculpteur champenois à l'Exposition universelle de 1878; in-8°. — Les prédécesseurs de François Gentil; in-8°. — Le théâtre à l'ancien collège de Troyes; in-8°. — Girardon à Toulouse; in-8°. — Grosley, magistrat; in-8°. — La maison de François Pithou; in-8°. — Un marchand de Provence sous Henri IV, maître Jean Gouault de Troyes; in-8°. — Rapport présenté au nom de la Société des Amis des Arts; in-8°. — Comment on changeait le nom d'une ville sous Louis XV; in-8°. — Une lettre de Napoléon Ier, précédée d'une introduction; in-8°. — Deux collectionneurs de province au XVIIe et au XIXe siècle : Nicolas Bonhomme, l'abbé Collinet; in-8°. — Les galeries des anciennes maisons de Troyes; in-8°. — Le Vouldy Le château de Vilbertin et les statues de son labyrinthe; in-8°. — Une traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley; in-8°. — 30 brochures, de 1874 à 1886.

J. V. Barbier. — Essai d'un Lexique géographique; Paris, 1886, in-8°.

L. Beauchet. — Histoire de l'organisation judiciaire en France, époque franque; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

Bleicher. — Géologie et archéologie préromaines des environs de Nancy; Nancy, 1886, in-8°.

Bleicher et Barthélemy. — Note sur une sépulture de l'âge du bronze découverte à Domèvre-en-Haye; Nancy, 1886, in-8°.

Bleicher et Wiener. — Notice sur la découverte d'une station funéraire de l'âge du bronze à Villey-Saint-Étienne; Nancy, 1886, in-8°.

Bon J. de Boye. — Le *Torques* était porté par les hommes chez les Gaulois; Caen, 1886, in-8°.

L. de Braquemont. — Lettres sur l'art de la peinture et les principaux peintres des diverses écoles du xive au xixe siècle; Montdidier, 1886, 1 vol. in-12.

Cartes de la Gaule belgique, de la part de l'Académie archéologique de Belgique; 4 feuilles.

Une Carte ethnographique du moyen âge; grand in-f° (don de la Société ethnographique de Paris).

Chassignet. — Les Maronites; Paris, 1886, in-8°.

Chemins de fer. Tableaux de comparaison pour le transport des marchandises et pour la douane.

R. Collignon. — Anthropologie de la Lorraine; Nancy, 1886, in-12. — L'angle facial de Cuvier sur le vivant mesuré à l'aide du goniomètre facial médian de Topinard; in-8°.

Ch. Cournault. — Jean Lamour, serrurier du roi Stanislas; Paris, 1886, in-4°.

Courtonne. — Langue internationale néo-latine. Manuel; Nice, 1875, 1886, 2 br. in-8°.

H. DANNREUTHER. — Notes sur l'Église réformée de Nettancourt; Arcis-sur-Aube, 1886, in-8°.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Celtes et Germains, étude grammaticale; Paris, 1886, in-8°.

A. DEBIDOUR. — Études critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine; Paris, 1886, 1 vol. in-12.

DEMANGEON. — Observations météorologiques d'Épinal, 1872 à 1886.

E. DENY. — Recherches expérimentales sur la résistance de la fonte mécanique, des fontes tenaces, douces et tempérées; Paris, 1886, in-8°.

DRUON. — Les Français dans l'Inde; Paris, 1886, 1 volume in-8°.

CH. DUBOIS. — Rudolf ou l'esclavage à Rome; Nancy, 1882, 1 vol. in-12. — La lecture au foyer, années 1884 et 1885; Nancy, 2 vol. in-8°.

J. DUCHESNE. — Le ruisseau, idylle par A. Tennison, traduite en vers français; Le Havre, 1886, in-8°.

Dr FAUDEL. — Notes sur la découverte d'ossements fossiles humains dans le Lehm de la vallée du Rhin à Eguisheim près Colmar (Haut-Rhin); Colmar, 1867, 1 br. in-18. — Notice sur le musée d'histoire naturelle de Colmar; 1872, in-8°. — Notice biographique sur le professeur Frédéric Kirschleger; 1872, in-8°. — *Idem* sur M. Henri Zæpfel; 1877, in-8°. — Les pierres et les rochers à écuelles et à bassins; 1879, in-8°. — Foyer préhistorique de Weyer dans la Basse-Alsace; 1879, in-8°. — Notice biographique sur le docteur Charles Schutzenberger; 1881, in 8°.

J. FAVIER. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque

publique de Nancy; Paris, 1886, 1 vol. in-8°. — Documents inédits sur la vie privée de Charles IV, tirés des papiers de son confesseur; 1886, in-8°.

FLICHE. — La Flore tertiaire des environs de Mulhouse; in-8°. — Note sur une substance ancienne d'essence forestière aux environs de Nancy; in-8°. — Note sur la flore de l'étage rhétien aux environs de Nancy; in-8°. — Nancy, 1886, 4 br. in-8°.

Abbé A. FRIEREN. — Mélanges paléontologiques; Metz, 1886, in-8°.

A. FOURNIER. — La verrerie de Portieux. Origine et histoire; Nancy, 1886, in-8°.

L. GERMAIN. — Tombe d'Isabelle de Masset, femme de Gille de Busleyden, à Merville (Meuse); Paris, 1886, in-8°. — La croix de Laxou; 1886, in-8°. — Le rétable d'Hattonchâtel et Ligier Richier; in-8°. — Recherches sur la famille Fesseler, Barrois, XVe et XVIe siècles; in-8°. — La chapelle de Dom Loupvent et les Richier; in-8°, Nancy, 1886. — Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel; Bar-le-Duc, 1886, in-8°. — Anciens bénitiers lorrains; in-8°. — L'Église de Nubécourt et ses monuments funéraires; in-8°. — L'origine de Guillaume de Marcillat, peintre verrier, XVe et XVIe siècles; Nancy, 1886, in-8°.

G. GLEY. — Étude littéraire sur *Tibère,* tragédie de M. J. Chénier; Épinal, 1886, in-8°.

R. GOBLET. — Discours au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; Paris, 1886, in-8°.

CH. GRAD. — Études historiques sur les naturalistes de l'Alsace : le curé Muller, 1803-1880; Édouard Collomb, 1801-1875; Colmar, 1883, 2 br. in-8°.

G. GRAVIER. — Notice sur Jean Vauquelain, de Dieppe, lieutenant de vaisseau, 1727-1764; Rouen, 1885, in-4°.

UNE GRAVURE représentant l'empereur d'Autriche Léopold et le prince lorrain Charles V, grand in-f° sur toile. (Don de M. Cuny.)

CH. GUYOT. — Les forêts lorraines jusqu'en 1780; Nancy, 1886, 1 vol. in-8°.

CH. GUYOT et L. GERMAIN. — Paul Bernard, comte de Fontaine, mort à Rocroy en 1643; Nancy, 1886, in-8°.

D. HAIGNERÉ (l'abbé). — Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de Dom C. J. Dewitte. Publication de la Société des antiquaires de la Morinie; Saint-Omer, 1886, 1 vol. in-4°, tome I, 648 à 1240.

HAILLANT. — Flore populaire des Vosges; Épinal, 1886, 1 vol. in-8°. — Dictionnaire phonétique et étymologique des patois vosgiens; Épinal, 1885, 1 vol. in-8°.

LUDOVIC HALÉVY. — Voir ACADÉMIE FRANÇAISE.

CH. HÉQUET. — Essai biographique : Claude Gellée, dit le Lorrain; Nancy, 1886, in-8°.

CH. HERMITE. — Sur quelques applications des fonctions elliptiques; Paris, 1885, in-4°.

B^on ET. HULOT. — Le régime légal des associations en Suisse; in-8°.

L. HUMBERT. — La maison d'un maître échevin à Pont-à-Mousson; Nancy, 1886, in-8°. — De la réunion des tribunaux et des projets qui s'y rattachent; Nancy, 1886, 2 br. in-8°.

INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS D'OTTAVA, 1852-1877. — Célébration du 25e anniversaire; Ottava, 1879, in-8°.

A. JACQUOT. — Dictionnaire pratique et raisonné des ins-

truments de musique anciens et modernes; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

E. Krantz. — Essai sur l'Esthétique de Descartes; Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

E. Lallement, Demange et Tourdes. — Étude sur l'institution d'un ordre des médecins (Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins); Nancy, 1885, in-8°.

L. Lallement. — Édouard Vicq (de Saint-Mihiel), 1819-1886; Nancy, 1886, in-8°. — Inauguration du buste du comte de Serre, érigé sur sa maison natale à Pagny-sur-Moselle au moyen d'une souscription nationale le 21 octobre 1886; Nancy, in-8°.

de Lathau. — Notice lorraine. Jeu de casse-tête; in-8°.

Lederlin. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy; Nancy, 1886, in-8°.

J. Legoux. — Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne); Paris, 1886, 1 vol. in-12.

E. Lehr. — Le nouveau projet de Code pénal espagnol de 1884 et de 1885; Bruxelles, 1885, in-8°.

H. Lepage. — Les seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein; Nancy, 1886, in-8°.

Dr L'Huillier. — Recherches nouvelles sur les maladies du cœur. Proportionnalité des orifices, bruits mats, bruits de galop; Nancy, 1886, in-8°.

Maspéro. — Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire, 1881-1884; Paris, 1885, in-4°.

E. Meaume. — Les tribulations d'un fermier général à l'occasion de l'hôtel des fermes à Nancy (aujourd'hui l'Évêché); Nancy, 1885, in-8°. — Jean Nocret, peintre lorrain, né à Nancy, 1617-1672; Nancy, 1886, in-8°.

MELSAND. — Objet, division et plan d'une bibliothèque départementale; 1886, in-8°.

Dr MÈNE. — Institut ethnographique. Rapport annuel du 30 juin 1886 sur les récompenses et les encouragements; Paris, 1886, in-8°.

A. DE METZ-NOBLAT. — Dix jours en Corse; Paris, 1886, in-8°.

X. MOSSMANN. — Le moulin des Trois-Tournants. — L'hôtel de Corberon, deux études; Colmar, 1886, in-8°.

F. NÈVE. — L'Arménie chrétienne et sa littérature; Louvain, 1886, 1 vol. in-8°.

NATURHISTORISCHES MUSEUM DER STADT BERN; Berne, 1886, in-8°.

PAILLERON. — Voir ACADÉMIE FRANÇAISE.

FRÉD. PASSY. — Discours des 28 juin et 8 juillet 1886 à la Chambre des députés sur les céréales; in-4°.

L. POINCARÉ. — Recherches expérimentales sur la valeur nutritive des poudres de viande; in-8°. — Traité d'hygiène industrielle; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

A. PUTON. — M. Meaume, sa vie et ses œuvres; 1886, in 8°. — Estimations concernant les propriétés forestières; Paris, 1886, 1 vol. in-8°.

EUGÈNE RENDU. — Les Français; Paris, 1879, in-12. — Le cours de la Seine; 1882, in-12. — Éducation populaire dans l'Allemagne du Nord; Paris, 1855, in-8°. — De la loi de l'enseignement; Paris, 1851, 1 vol. in-8°. — M. Ambroise Rendu et l'Université de France; Paris, 1861, 1 vol. in-8°. — Correspondance politique de Massimo d'Azeglio; Paris, 1867, 1 vol. in-8°. — L'obligation légale de l'enseignement; 1872, in-8°. — L'instruction primaire devant l'Assemblée nationale; 1873, in-8°. — Manuel d'enseignement primaire (A. Trouillet); 1881, 1 vol. in-8°. — Écoles primaires libres; 4 fasc. in-8°. —

Enseignement international; 2 fasc. — Question italienne: 1° L'Italie devant la France; 1849, in-12; 2° L'Italie et l'Empire d'Allemagne; 1859, in-8°; 3° La souveraineté pontificale et l'Italie; 1863, in-8°; 4° Le marquis Gino Capponi; 1884; 5° La question romaine, lettre d'E. Rendu, Ruggiero, etc.; 1884.

CH. ROBERT. — Les étrangers à Bordeaux, étude d'inscriptions de la période romaine portant des Ethniques; Bordeaux, 1882, 1 br. in-8° — Quelques noms gaulois; Vienne, 1881, in-8°. — Un florin d'or de Robert, duc de Bar; in-8°. — Les médailles de la Renaissance par Aloïs Heiss, 3e article; in-8°.

F. DES ROBERT. — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en France, 1638-1643; Nancy, 1886, in-8°.

L. DE ROSNY. — Les Romains d'Orient, aperçu de l'ethnographie de la Roumanie; Paris, 1885, 1 vol. in-8°. — Sur les Aïno; Paris, 1886, 1 br. in-8°.

R. DE SÉMALLÉ. — L'esclavage en Sicile au XIXe siècle. Le bourgeois gentilhomme. Les conciles d'Arles et de Soissons; Versailles, 1 br. in-8°.

AMBROISE TARDIEU. — Le Mont-Dore et la Bourboule; Clermont, 1884, in-8°. — Les thermes gallo-romains de Royat (Puy-de-Dôme); Rome, 1883, in-8°. — Montrognon-le-Château, les seigneurs; Guéret, 1883, in-8°. — Dictionnaire iconographique des Parisiens; Herment (Puy-de-Dôme); 1885, 1 vol. in-8°. — Voyage archéologique en Italie et en Tunisie; Herment, 1885, in-8°. — Un mois en Espagne, voyage artistique à Madrid; Herment, 1885, in-4°. — La ville gallo-romaine de Beaucaire, commune de Voingt, près Herment (Puy-de-Dôme), fouilles et découvertes; Clermont-Ferrand, 1882, in-4°.

O. TERQUEM. — Les Entomostracés ostracodes du système oolithique de la zone à *Ammonites Parkinsoni* de Fontoy (Moselle); Paris, 1885, in-4°. — Foraminifères et Ostracodes de l'Islande et du sud de la Norwège; Paris, 1886, in-8°.

G. THOMAS. — De la servitude usagère dans les forêts (thèse de doctorat); Nancy, 1879, 1 vol. in-8°. — Des origines politiques de la juridiction souveraine des grades en Lorraine; Nancy, 1881, in-8°. — Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique (discours de rentrée); Nancy, 1885, in-8°.

H. TISSERAND. — Congrès agricole et congrès régional de Nancy. Compte rendu; Nancy, 1886, 1 vol. in-8°. — Compte rendu du IVe Congrès international de médecine vétérinaire à Bruxelles en 1883; Nancy, 1886, in-8°. — Compte rendu des travaux de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle pour les années 1883 et 1884; 2 br. in-8°. — Une invasion de péripneumonie contagieuse du gros bétail dans les environs de Nancy; 1884, in-8°. — Compte rendu de la situation financière et des travaux de la Société centrale d'agriculture, 1884 et 1885. — Congrès agricole et congrès régional de Nancy, compte rendu; Nancy, 1886, 1 vol. in-8°.

Abbé A. VACANT. — *De nostrâ naturali cognitione Dei dissertatio inauguralis;* Nancy, 1879, 1 vol. in-8°. — *De certitudine judicii quo assentitur existentiæ revelationis;* Nancy, 1878, 1 vol. in-8°. — Les versions latines de la *Morale à Nicomaque* antérieures au XVe siècle; Amiens, 1886, 1 br. in-8°. — Note sur les prétendus ouvrages inédits de Bossuet; Amiens, 1882, in-8°. — Notes sur les séminaires de philosophie en France; Amiens, 1880, in-8°.

Marius Vachon. — Rapport à M. E. Turquet sur les musées et les écoles d'art industriel; Paris, 1885, 1 vol. in-4°.

(Sans nom d'auteur). — Nicolas Vagner, sa vie, ses funérailles; Nancy, 1886, in-8°.

E. Villard. — Le droit de punir et Joseph de Maistre, discours de rentrée à la Cour d'appel de Nancy; 1885, in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1885-1886

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AGEN. — Académie Jasmin.

AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.

ALGER. — Alger médical.

ALGER. — Bulletin de correspondance publié par l'École supérieure des lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.

AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.

ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Land en Volkenkunde.
BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.
BERNE (Suisse). — Institut géographique international.
BERNE (Suisse). — Naturforschende Gesellschaft.
BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.
BORDEAUX. — Société linnéenne.
BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.
BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.
BREST. — Société académique.
BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.
BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.
BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine.
BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.
CAEN. — Académie nationale des sciences et belles-lettres.
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des Beaux-Arts.
CAHORS. — Société des études.
CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.
CAMBRAI. — Société d'émulation.
CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Chartres. — Société archéologique.

Cherbourg. — Société des sciences naturelles.

Cherbourg. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

Christiania (Norvège). — Université royale.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences.

Clermont-Ferrand. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Colmar (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

Compiègne. — Agronome praticien.

Constantine (Algérie). — Société archéologique.

Cordoba (République Argentine). — Academia nacional de ciencias (Bollatino de l').

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Drontheim (Norvège). — Det Koneglige Norske Videnskabers Selskabs.

Dublin. — The transactions and proceedings of the Royal Irish Academy.

Dürkheim (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

Elbeuf. — Société industrielle.

Épinal. — Société d'émulation.

Évreux. — Société industrielle.

Florence (Italie). — Bibliothèque nationale centrale, Bolletino delle publicazione italiane.

Florence (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

Genève (Suisse). — Société biblique.

Genève (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

Giessen (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE et DRESDE. — Nova acta Academiæ Cæsareæ Leopoldinianæ Carolinæ Germaniæ Naturæ Curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

KIEL (Holstein). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.

LONDRES (Angleterre). — The Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.

LOUVAIN (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.

LUXEMBOURG. — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Musée Guimet.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.
LYON. — Société linnéenne.
LYON. — Société littéraire.
MÂCON. — Académie.
MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
METZ (Lorraine). — Académie.
METZ (Lorraine). — Société des sciences naturelles.
MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
MONTAUBAN. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.
MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.
MOULINS. — Société d'émulation.
MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.
MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.
NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société de géographie de l'Est.
NANCY. — Société de médecine.
NANCY. — Société des sciences.
NANTES. — Société académique.



NEW-HAVEN (Connecticut, États-Unis d'Amérique). — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association philotechnique.

PARIS. — Association scientifique de France.

PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — École polytechnique.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Journal d'oculistique.

PARIS. — Revue des sociétés savantes.

PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société de biologie.

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société Indo-chinoise.

PARIS. — Société de médecine légale.

PARIS. — Société des antiquaires de France.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société française de géographie.

PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société philomathique

PARIS. — Société philotechnique.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.

REIMS. — Académie.

RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.

ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROME (Italie). — Bibliothèque centrale de Victor Emmanuel. (Bolletino delle opere moderne straniere).

ROME (Italie). — Reale Accademia dei Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintongo et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Revue médicale d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole et industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseum.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United States Geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

ZAGRA (Croatie). — Societas historico-naturalis croatica.



TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1887.

BUREAU.

—

Président : M. Bleicher.
Vice-Président : M. E. Lederlin.
Secrétaire perpétuel : M. Jules Lejeune.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Favier.
Questeur : M. Mellier.
Secrétaire annuel : M. Léon Germain.

I.
MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte de Warren, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 20, à Nancy (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

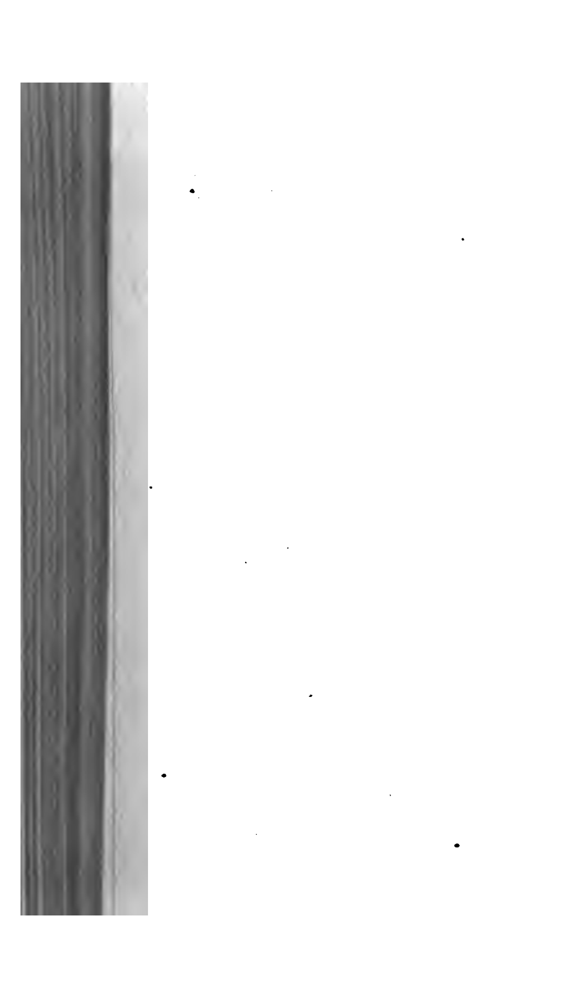


TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1887.

BUREAU.

Président : M. BLEICHER.
Vice-Président : M. E. LEDERLIN.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. MELLIER.
Secrétaire annuel : M. Léon GERMAIN.

I.
MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 20, à Nancy (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis* (Associé depuis le 5 août 1881).

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 (Associé depuis le 7 décembre 1883).

7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 23 janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, rue Saint-Dizier, 138 (Associé du 21 mars 1884).

1887. 21 Janv. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Ravinelle, 35, à Nancy (Associé du 4 décembre 1885).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier. Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 7, à Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

1857. 10 Juin. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877).

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

M. VAUGEOIS, Doyen de la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) [Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871], rue Bréa, 17, à Paris.

1872. 12 Avril. M. ADAM. Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883).

2 Nov. M. E. MICHEL, Artiste Peintre (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881).

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté, rue des Frères, 19, à Strasbourg (Alsace) [Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873].

1874 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878).

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), à Paris, boulevard Malesherbes, 60.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, rue du Faubourg Saint-Honoré, 101, à Paris (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882).

M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Dizier, 18.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie en retraite, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général en retraite, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard de Latour-Maubourg, 21, à Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École nationale forestière, Faubourg-Saint-Jean, 21, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation. Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), boulevard Saint-Germain. 168, à Paris.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles (Meurthe-et-Moselle).

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, rue Montesquieu, 15, à Nancy.

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, rue du Point-du-Jour, 9, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Artiste-Peintre, à Malzéville.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel, rue de la Pépinière, 27, à Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy-Paris.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

1863. 1[er] Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences. Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. Alexandre D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. R. P. DOYOTTE, de la Compagnie de Jesus, à Amiens.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en medecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, Grande-Rue, 13, à Nancy.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

1874. 18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Conseiller général de la Meuse, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, cours Léopold, 37, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Carcassonne.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, rue des Saints-Pères, 76 *bis*, à Paris.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, 17, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat, rue de la Monnaie, 5, à Nancy.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

1885. 20 Mars M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

20 Nov. M. Arthur BENOIT, Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. Maurice THIRION, Professeur d'histoire au lycée, rue de la Craffe, 2, à Nancy.

1885. 20 Nov. M. WOHLGEMUTH, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, Directeur de l'École professionnelle de l'Est, à Nancy.

18 Déc. M. A. NETTER, Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire, rue Saint-Dizier, 87, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, Secrétaire général de la Société centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue Gilbert, 3, à Nancy.

2 Juill. M. PFISTER, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres, place de la Carrière, 4, à Nancy.

M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel, rue Stanislas, 82, à Nancy.

1887. 4 Févr. M. l'abbé VACANT, Docteur en théologie, professeur au Grand-Séminaire, à Nancy.

M. KRANTZ (Émile), Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue des Dominicains, 6, à Nancy.

18 Févr. M. MATHIEU DE VIENNE, Chef d'escadron d'artillerie, à Besançon.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, quai Voltaire, 32, à Paris.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, place de la Bourse, 31, à Paris.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, rue du Port, 78, à Lorient (Morbihan).

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).
13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), rue de la Sorbonne, 2, à Paris.
1852. 8 Janv. M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.
16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.
1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon (Oise).
M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.
1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.
M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).
21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.
1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).
1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).
1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, rue de Babylone, à Paris.
1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.
22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, boulevard Saint-Michel, 24, à Paris.
1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.
M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).
1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, rue de la Pépinière, 7, à Nancy.
20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.
5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Labordère, 8, à Neuilly (Seine).
1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 38, rue Cassette, à Paris.
1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président du Tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure).

*

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).
M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, place de la Madeleine, 8, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.
6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.
23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, avenue de Wagram, 53, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.
21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Grande-Rue, 76, à Nancy.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine, rue du Manège, 33, à Bordeaux (Gironde).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises-Lausanne.
15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.
7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue d'Aumale, 23, à Paris.
20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 19 Déc. M. Charles GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).
M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue de Trévise, 25.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue d'Assas, 76.
4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, rue Valade, 38, à Toulouse (Haute-Garonne).



1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).
7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.
R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.
M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, rue de Beaune, 5, à Paris.
M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 61, à Paris.
M. GAFFAREL, Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.
M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, rue Madame, 20, à Paris.
M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de geographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, rue du Dragon, 19, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).
16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).
M. BELLIN, poète, à Lyon.
M. DE JOSEFOWICZ, Ingenieur civil, à Paris.
3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).
1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).
6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.
7 déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

1884. 21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien, à Toul.

7 Nov. M. le comte d'HAUSSONVILLE (Othenin), rue Saint-Dominique, 45, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

15 Mai. M. BOUVIER, Chef de division au ministère des finances rue de Miromesnil, 78, à Paris.

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. Eugène RENDU, Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, à Paris.

21 Mai. M. Ambroise TARDIEU, Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Academie impériale, à Saint-Petersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Petersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athenée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1861. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, rue Fortuny, 21, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland*, à Cannstatt (Würtemberg).

M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1881. 21 Nov. M. Henri DE SAUSSURE, à Genève (Suisse).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Séance publique du 12 mai 1887.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

[illegible]